

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCE

DEPARTMENT OF HISTORY

**LES RELATIONS BILATÉRALES ENTRE LES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE ET LA RÉPUBLIQUE SUD-
AFRICAINNE, DE 1960 À 2016 : CAS DU CAMEROUN ET
DU GABON, UNE APPROCHE HISTORIQUE
COMPARATIVE**

Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat/Ph.D. en Histoire

Option : Histoire des Relations Internationales

Par

Odile Yolande Ngo Boumtje

Master en Histoire

Sous la codirection de :

Jean Koufan Menkené

Professeur

Faustin Kenné

Professeur



Juin 2022

SOMMAIRE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	x
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES DIAGRAMMES	xi
LISTE DES GRAPHIQUES	xii
LISTE DES CARTES	xii
LISTE DES PHOTOS	xii
RÉSUMÉ	xiv
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : LES POSTURES POLITICO-DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN ET DU GABON VIS-A-VIS DE L'APARTHEID (1960-1991)	39
I-L'ABSENCE DE COOPÉRATION ENTRE LES TROIS ÉTATS DU POINT DE VUE HISTORIQUE	40
II-LE CAMEROUN ET LE GABON SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	77
CHAPITRE II : LA FIN DE L'APARTHEID ET L'INSTAURATION DES RELATIONS OFFICIELLES	101
I- LES FACTEURS PRÉCURSEURS À L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD.....	102
II- L'AFRIQUE DU SUD, LE CAMEROUN ET LE GABON ENTRE 1960 ET 1990.....	131
CHAPITRE III : LE CADRE D'ANALYSE JURIDIQUE DES RELATIONS GABON-AFRIQUE DU SUD ET CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD	160
I-LES RAISONS DE L'ÉLABORATION DES PARTENARIATS.....	160
II-LES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION.....	162
III- LES INSTRUMENTS ET LES PRINCIPES DE LA COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD.....	184
CHAPITRE IV : LES RELATIONS SOCIO-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD ; DEUX RELATIONS A DOUBLE VITESSES (1993-2016)	208
I-LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD.....	209
II- LES RELATIONS PARA-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD.....	239
III- LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL.....	254
CHAPITRE V : ANALYSE COMPARÉE DES RELATIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LES BINÔMES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD	267
I-PRÉSENTATION DES ÉCONOMIES DU CAMEROUN, DU GABON ET DE L'AFRIQUE DU SUD.....	268
II-LES RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ENTRE LES BINOMES CAMEROUN/AFRIQUE DU SUD ET GABON/AFRIQUE DU SUD.....	271
III-LES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LES ÉTATS.....	311
CHAPITRE VI : LES RELATIONS BILATÉRALES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD ; ESPOIR OU DÉSILLUSION ?	324
I-ÉVALUATION DES COOPÉRATIONS CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD.....	324
II-DÉFIS ET PERSPECTIVES.....	344
CONCLUSION GÉNÉRALE	354
ANNEXES	360
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	410
INDEX	428
TABLE DES MATIERES	437

À ma famille

REMERCIEMENTS

Au moment où ce travail prend sa forme définitive, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à certaines personnes qui nous ont été d'une aide considérable. Ces remerciements vont tout d'abord à l'endroit de nos encadreurs, les professeurs Jean Koufan Menkene et Faustin Kenné, qui ont accepté de diriger nos travaux de recherche. Ils nous ont aidé par leurs critiques, leurs conseils scientifiques et leur apport, à nos moindres sollicitations.

Notre gratitude va ensuite au corps enseignant de l'Université de Yaoundé 1, et particulièrement, ceux du Département d'histoire, pour les diverses connaissances théoriques mises à notre disposition dès le début de notre formation en tant qu'étudiante.

Nos remerciements vont également au professeur Philippe Blaise Essomba, pour son apport sur l'histoire de l'Afrique du Sud ; au Docteur Emmanuel Ndzeng Nyangone de l'Université Omar Bongo, pour tous ses conseils ; au Docteur Célestin Wagoum, enseignant à l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé, pour son accompagnement tout au long de notre séjour à Libreville.

Que les autorités administratives camerounaises et gabonaises, particulièrement Dorothy Bekolo et Guy Christian Mougengui, trouvent ici l'expression de notre gratitude. Sans cérémonie, elles nous ont ouvert les portes de leurs offices et ont répondu à toutes nos préoccupations.

Nous voulons par la suite adresser nos remerciements à nos parents Jean Émile et Sara Justine Félicité Boumtjé, qui ont toujours cru en nous et mis à notre disposition l'ensemble des moyens nécessaires pour parvenir à l'accomplissement de nos objectifs académiques. Nous n'oublions pas nos frères et sœurs : Cyril, Sara Marie, Eleanor, Paul Moïse, Keenu, Geremy, Paul Brayan et Miranda Boumtjé, pour leur soutien indéfectible à notre égard. À notre époux le Pasteur Jacques Nom, pour son soutien sans mesure, pour tous ses rappels à l'ordre, ses conseils afin que nous ne nous relâchions point dans notre travail.

Nous sommes redevable à la famille Neyoko qui nous a accueilli à Libreville pendant nos recherches ; à nos aînés, nos amis et nos camarades Francis Bidjoka, Abel Tata, Charles-Alain Mbah, Yvette Bengono, Daniel Nebeu, Ndjapdounke Lah, Bienvenu Mfo et Christian Essian pour leur apport multiforme.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de Monique Ngan, Edith Ndjel, Fabrice Fokoué, Philémon Ango Essama, Samuel Yemene, Hervé Louis Bah, Michel Ekoman, Moussa Kouoh, Joseph Moutomby, Alain Ngodwe, Norbert Assoumou Ndong, Ilagou Mboumba, Gilles

Mayagui Manamy, Ghislain Mboma, Maxime Meyobeme, Rémy Mezui Me Nguema, Edgard Mvele Obiang, Guy Ndzibe, Nicaise Nkoghe Nze, Théophile Ochoffa, Bafedile Ramatlape, Cimetria Eloundha et Elvire Komba Yemba pour leur précieuse aide lors de la recherche documentaire. Nous tenons également à remercier tous les membres de l'Église Messianique et Évangélique du Cameroun (EMEC), Assemblées locales de Mendong et Mbankolo, pour leurs prières et leurs conseils à notre endroit.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ACVC	:	Association des Communes et du Villes Cameroun
AFD	:	Agence Française de Développement
AGOA	:	<i>African Growth and Opportunity Act</i>
ANBG	:	Agence Nationale des Bourses du Gabon
ANC	:	<i>African National Congress</i>
ANCYL	:	<i>African National Congress Youth League</i>
ANOR	:	Agence des Normes et de la Qualité
ANPI	:	Agence Nationale de la Promotion des Investissements
APB	:	<i>African Park Board</i>
API	:	Agence de Promotion des Investissements
ARCSA	:	<i>Agricultural Research Council of South Africa</i>
ART	:	Agence de Régulation des Télécommunications
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BASIC	:	Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine
BDG	:	Bloc Démocratique Gabonais
BDG	:	Bloc Démocratique Gabonais
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BOT	:	<i>Built Operated Transfert</i>
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
BUSA	:	<i>Business Unity of South Africa</i>
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
CANADEL	:	Centre d'Accompagnement des Nouvelles Alternatives de Développement Local
CAPAM	:	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPEF	:	Chambre d'Agriculture, des Pêches de l'Élevage et des Forêts
CCAIMAG	:	Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon

CCIMA	: Chambre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CDC	: <i>Cameroon Development Corporation</i>
CDI	: Centre de Documentation et d'Information
CEFAM	: Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFC	: Crédit Foncier du Cameroun
CHUY	: Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé
CISL	: Comité Interministériel des Services Locaux
CNAMGS	: Centre National de l'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon
CND	: Commission Nationale de la Décentralisation
CND	: Conseil National de la Décentralisation
COD	: <i>Congress of Democrats</i>
CODESA	: Convention pour une Afrique du Sud démocratique
COMESA	: <i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
CPD	: Commissions Provinciales de la Décentralisation
CSIR	: <i>Council for Scientific Research</i>
CTD	: Comité Technique de Décentralisation
CUD	: Communauté Urbaine de Douala
CVUC	: Communes et Villes Unies du Cameroun
CWE	: <i>China International Water and Electric</i>
DAA	: Direction des Affaires Africaines
DBSA	: <i>Development Bank of South Africa</i>
DGC	: Direction Générale du Commerce
DIRCO	: <i>Department of Internationals Relations and Cooperation</i>
DOM	: Départements d'Outre-mer
EGEM	: École de Géologie et d'Exploitation Minière
ENSP	: École Nationale Supérieure Polytechnique
FEICOM	: Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale

FGIS	: Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FMI	: Fonds Monétaire International
FMSB	: Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
FOCAC	: Forum de Coopération Chine-Afrique
GICAM	: Groupement inter patronal du Cameroun
IBSA	: Inde, Brésil et Afrique du Sud
ICASA	: Autorité Indépendante des Communications d'Afrique du Sud
ICU	: <i>Industrial and Commercial Workers' Union</i>
IDC	: <i>Investment Development Corporation</i>
IDE	: Investissements Directs Étrangers
IFP	: <i>Inkatha Freedom Party</i>
INS	: Institut National de la Statistique
IPAVIC	: Interprofessionnelle Avicole du Cameroun
IRAD	: Institut de Recherche Agricole pour le Développement
JFPM	: <i>Johannesburg Fresh Produce Market</i>
LANM	: Lycée d'Application Nelson Mandela
LCA	: <i>Leadership for Conservation in Africa</i>
MINAE	: Ministère des Affaires Étrangères
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINEPAT	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	: Ministère des Finances
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
MINSANTÉ	: Ministère de la Santé
MINSEP	: Ministère du Sport et de l'Éducation Physique
MINTOUR	: Ministère du Tourisme

MINUSCA	: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique
MK	: <i>Umkhonto We Sizwe</i> , bras armé de l'ANC
MNA	: Mouvement des Non-Alignés
MoU	: <i>Memoranda of Understanding</i>
NAS	: Nouvelle Afrique du Sud
NASLA	: <i>National School of Local Administration</i>
NEPAD	: <i>New Partnership for Africa's Development</i>
NOEI	: Nouvel Ordre Économique International
OCAM	: Organisation Commune Africaine et Malgache
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONU	: Organisation des Nations Unies
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PA	: Parti Afrikaner
PAC	: <i>Pan-Africanist Congress</i>
PAD	: Port Autonome de Douala
PADC	: Projet d'Appui au Développement Communautaire
PADDL	: Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAK	: Port Autonome de Kribi
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PN	: Parti National
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRADEC	: Programme d'Appui au Développement Communal
PSGE	: Plan Stratégique du Gabon Émergent.
PUNGA	: Parti de l'Unité Nationale Gabonaise
RCA	: République Centrafricaine

RDA	: Rassemblement Démocratique Africain
RDC	: République Démocratique du Congo
RDP	: <i>Reconstruction and Development Program</i>
RSA	: République Sud-Africaine
SABS	: <i>South African Bank of Standards</i>
SACU	: <i>Southern African Costums Union</i>
SADC	: <i>Southern African Development Community,</i>
SADCC	: <i>South African Development Co-ordination Conference</i>
SAPC	: <i>South African Communist Party</i>
SDN	: Société Des Nations
SIARC	: Salon International de l'Artisanat du Cameroun
SIC	: Société Immobilière du Cameroun
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	: Société Nationale d'Investissement
SNR	: Société Nationale des Raffineries du Cameroun
SWAPO	: Organisation du Peuple du Sud-Ouest Africain
TOM	: Territoires d'Outre-Mer
UA	: Union Africaine
UAM	: Union Africaine et Malgache
UCVC	: Union des Communes et Villes du Cameroun
UDEAC	: Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale
UDSG	: Union Démocratique et Sociale Gabonaise
UE	: Union Européenne
UNC	: Union Nationale Camerounaise
UNESCO	: <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UOB	: Université Omar Bongo
UPC	: Union des Populations du Cameroun
ZFU	: Zone Franche Universitaire

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

1: Les productions d'uranium, de manganèse et de pétrole au Gabon entre 1960 et 1977	71
2: L'accroissement du budget militaire sud-africain entre 1960 et 1975	103
3: Le choix des représentants des États africains sur la question du dialogue avec l'Afrique du Sud durant le conseil des ministres des affaires étrangères en 1971	121
4: La cooptation des États pour le dialogue avec l'Afrique du Sud durant la conférence des chefs d'États de l'OUA en 1971	124
5: L'évolution du bétail gabonais entre 1975 et 1985	137
6 : L'évolution des échanges commerciaux entre le Gabon et l'Afrique du Sud (en million de rands) entre 1969 et 1994	138
7: L'allocation du budget sud-africain entre 2006 et 2007	150
8: L'estimation des dépenses du département des Affaires Étrangères entre 2005 et 2007 ..	157
9: Les principaux accords de coopération signés par le Cameroun et l'Afrique du Sud entre 2006 et 2015	165
10: Les principaux accords de coopération signés par le Gabon et l'Afrique du Sud entre 1993 et 2012	166
11: Les 20 premiers pays africains à amorcer des relations de coopération officielles avec l'Afrique du Sud Tableau n° 12	169
13: Les propositions de projets camerounais	175
14: Les propositions de projets présentées par le Gabon	181
15: Les propositions de projets instruits par la partie sud-africaine	182
16: Les Chefs de missions diplomatiques camerounais en Afrique du Sud	189
17: Les Chefs de missions diplomatiques sud-africains au Cameroun	189
18: Les Chefs de missions diplomatiques gabonais en Afrique du Sud	192
19: Les Chefs de mission diplomatiques sud-africains au Gabon	193
20: Les organismes publics et privés de la décentralisation	245
21: L'évolution du PIB par secteurs d'activités entre 1965 et 2005	269
22: Les accords ou conventions économiques et commerciales signés ou en cours de signature entre le Cameroun et certains de ses partenaires	272
23: Les accords ou conventions économiques signés ou en cours de signature entre le Gabon et certains de ses partenaires	274
24: Les principaux clients du Cameroun sur la période allant de 2006 à 2011	277
25: Les principaux clients du Gabon entre 2005 et 2011	278

26: Les principaux fournisseurs du Cameroun de 2006 à 2012	281
27: Les principaux fournisseurs du Gabon entre 2005 et 2011	282
28: Les fournisseurs africains du Gabon entre 2009 et 2011	283
29: La répartition des exportations du Gabon par types de biens entre 2012 et 2016	285
30: La part des produits prépondérants sur l'ensemble des exportations gabonaises entre 2012 et 2016	286
31: Les produits exportés du Cameroun vers l'Afrique du Sud entre 2003 et 2016 (en milliards de francs CFA)	288
32: Les produits exportés du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2003 et 2016	289
33: Les exportations du Cameroun entre 2003 et 2016.....	290
34: Les exportations du Gabon vers l'Afrique du Sud de 2005 à 2016	290
35: Le tableau comparatif des exportations du Cameroun et du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016	293
36: La répartition des importations gabonaises par type de biens entre 2012 et 2016.....	295
37: Les montants des importations du Cameroun depuis l'Afrique du Sud entre 2003 et 2016	298
38: Les importations du Gabon depuis l'Afrique du Sud de 2005 à 2016	298
39: Le tableau comparatif des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016	300
40: Le tableau comparatif des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016 Par rapport au PIB (Importations/PIB).....	301
41: Le tableau comparatif des importations Par habitant du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016	302
42: L'état des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'Afrique du Sud de 2003 à 2016 (données en milliards de francs CFA).....	305
43: L'État des échanges commerciaux entre le Gabon et l'Afrique du Sud de 2005 à 2016 (en milliards de francs).....	307
44: La comparaison des soldes commerciaux du Cameroun et du Gabon	309
45: Le récapitulatif des exportations camerounaises et gabonaises	347
46: Les principaux produits importés de l'Afrique du Sud au Cameroun entre 2003 et 2016.	404
47: Les principaux produits importés de l'Afrique du Sud vers le Gabon.....	407

LISTE DES DIAGRAMMES

1: La répartition des exportations gabonaises par type de biens entre 2012 et 2017	285
2: La part des produits gabonais exportés vers l'Afrique du Sud entre 2012 et 2017.....	287

3: Les types de biens d'importation	296
---	-----

LISTE DES GRAPHIQUES

1: L'évolution des productions d'uranium, de manganèse et de pétrole au Gabon entre 1960 à 1977	71
2: L'évolution du budget militaire sud-africain.	104
3: La courbe de valeurs des exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud de 2003 à 2017	292
4: La courbe des valeurs d'exportations du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2017	292
5: La courbe comparative des exportations du Cameroun et du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2017	294
6: La courbe de valeurs des importations Cameroun-Afrique du Sud	299
7: La courbe de valeurs des importations Gabon-Afrique du Sud entre 2005 et 2017	300
8: La courbe comparative des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2017	301
9: La courbe comparative des importations/PIB du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2017	302
10: La courbe comparative des importations/par habitants du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2017	303
11: La courbe de la balance commerciale des échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud	306
12: La courbe de la balance commerciale des échanges entre le Gabon et l'Afrique du Sud	308
13: La courbe comparative des soldes du Cameroun et du Gabon	309

LISTE DES CARTES

1: Le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud au sein du continent africain	5
2: L'Afrique du Sud	6
3: Le Cameroun	11
4: Le Gabon	13

LISTE DES PHOTOS

1: Nelson Mandela brûlant son pass en 1956	45
2: Albert Luthuli brûlant son pass en 1960	45

3: Un exemple de ségrégation au niveau des zones publiques.....	46
4: Un exemple de ségrégation des races au niveau sportif.....	46
5: La répression lors des émeutes de Sharpeville en 1960.....	49
6: La proclamation de l'indépendance du Cameroun, le 1er janvier 1960.	62
7: Le Président Léon Mba Nguéma lors de la proclamation de l'indépendance du Gabon en 1960.....	64
8: Prestation de serment devant l'Assemblée au Cap en 1994.....	143
9: la cérémonie de présentation des lettres de créance de Zanele Makina, l'Ambassadeur Sud-africain au chef de l'État camerounais en mai 2013	188
10: La cérémonie de présentation de lettres de créances de l'ambassadeur du Gabon André William Anguille au président sud-africain, Jacob Zuma.....	191
11: La cérémonie de présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud, Queen Anne Zondo au chef de l'État gabonais, Ali Bongo.....	192
12: Paul Biya et Nelson Mandela au 12e sommet du MNA à Durban en 1998.....	214
13: Deuxième séjour de Nelson Mandela au Cameroun	218
14: Arrivée Nelson Mandela à l'aéroport de Yaoundé Nsimalen	219
15: Paul Biya et Nelson Mandela en communion	219
16: Thabo Mbeki à Libreville du 02 au 05 août 2005	220
17: Thabo Mbeki et Omar Bongo s'entretenant avec les représentants du monde des affaires à Libreville, le 04 août 2005	222
18: Nelson Mandela à Libreville du 15 au 17 février 1991	223
19: Nelson Mandela à Libreville en 1999	223
20: La plaque du lycée d'Application Nelson Mandela.....	259
21: La pondeuse nouvelle génération.....	260
22: La célébration du National day 2016 à l'hôtel Re-ndama de Libreville.....	261
23: Le personnel de la société OMEGA Gabon à l'UOB à l'occasion de la célébration du Mandela's day	262

RÉSUMÉ

La problématique sur la nature et les mutations des relations entre les États de l'Afrique centrale que sont le Cameroun et le Gabon et leurs partenaires du sud, l'Afrique du Sud en l'occurrence de 1960 à 2016, constitue l'ossature de cette thèse. À l'instar des coopérations sud-sud, celles-ci portent en elles un espoir, au regard des termes utilisés dans leur entremise (gagnant-gagnant, avantage mutuel). Il est donc question d'examiner les fondements et les mécanismes de mise en œuvre des relations de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud. Des rapports qui ont été fortement influencés par le régime de l'apartheid. L'objectif de cette réflexion est d'évaluer la dynamique évolutive des relations respectives du Cameroun et du Gabon avec l'Afrique du Sud. Construite autour d'une approche théorique hétérogène, cette étude s'appuie sur les courants réaliste, constructiviste et fonctionnaliste, ils centralisent l'État sur la scène internationale et recentrent la question de l'intérêt national. Sur le plan méthodologique, nous avons exploité deux types de sources et utilisé l'approche chronologique et la méthode hypothético-déductive. Les résultats obtenus montrent qu'avec l'abolition du système d'apartheid en Afrique du Sud, les connexions entre ces États connaissent une nouvelle dynamique d'ordre diplomatique et économique. En effet, l'accession de l'Afrique du Sud aux hautes sphères continentales, son incursion au sein des grandes entités émergentes et la place prépondérante qu'elle occupe sur la scène mondiale, lui permettent de se positionner comme un acteur clé des relations internationales. Les pays du continent africain, notamment le Cameroun et le Gabon, en s'arrimant à elle par des liens spécifiques, initient un type de coopération surnommée coopération sud-sud et basée sur le bénéfice mutuel. Au demeurant, la République Sud-Africaine en sa qualité de pays émergeant, devient une mine potentielle d'opportunités pour ces deux États, au regard du profit qu'ils peuvent acquérir à son contact. Pour mener à bien ce travail, nous avons mis en évidence les forces susceptibles de stimuler et de pacifier les relations, afin que les partenaires en tirent des bénéfices réciproques. L'examen de cinquante-six années d'association de l'Afrique du Sud avec le Cameroun, d'une part, et le Gabon, d'autre part, révèle qu'elle a suivi des voies diamétralement opposées. L'une est restée complètement atone, timide quand l'autre est en perpétuelle mutation.

Mots clés : coopération, coopération sud-sud, coopération bilatérale, bilatéralisme, approche comparative.

ABSTRACT

The questioning on the nature and the evolution of relations or exchanges between central African states that is Cameroon and Gabon and their southern partners, more precisely South Africa from 1960 to 2016 constitute the frame of this thesis. In fact, following the south-to-south agreements, they bear on them a hope on looking at the words used in their assumption (mutual advantage). It is therefore a matter of showing that relations between Cameroon, Gabon and South Africa post-apartheid had been influenced by the political positions of Cameroon and Gabon during the period of apartheid. With its abolition; these relations have undergone a new dynamic at the diplomatic and economic levels. The accession of South Africa at higher continental levels, its intrusion at the bosom of great emerging entities and the important place which it occupies at the international level permit her to play the role of the main actor of international relations. African countries following her through cooperation links initiates a type of collaboration called south-to-south cooperation and that is focused on mutual benefit. After all, South Africa being an emerging country becomes a potential mine of opportunities for Cameroon and Gabon at looking on the profit which they can acquire from her contact. To better pursue this project, we presented points which can stimulate and pacify relations so that partners should draw reciprocal benefits. One of the goals of this research was to present the evolutive dynamic of these relations, so as the question on the management. Built on a diversified theoretical approach, this study gather realism, constructivism, functionalism. These theories show up the emergence of new actors on the international scene. On a systematic point of view, we sorted out two types of sources. Primary sources and secondary sources that bring together general and specialized works, of published articles in specialized reviews and academic researches. The control of conclusions after fifty-six years of connections teaches that relations between Cameroon-South Africa and Gabon-South Africa that have followed ways which are diametrically opposed. The first remained completely timid and dull and the second was in perpetual evolution.

Keywords: *cooperation, south-south cooperation, bilateral cooperation, bilateralism, comparative approach.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Contexte général de l'étude

L'idée des relations diplomatiques apparaît en 1649 avec le traité de Vienne, et depuis lors, elle s'est infiltrée dans l'évolution de la marche du monde. Aussi bien par les relations bilatérales, trilatérales ou multilatérales ; par la coopération nord-nord, nord-sud et plus récemment sud-sud dans un contexte de mondialisation, les relations entre les États n'ont cessé de croître. Elles touchent tous les pays et englobent une multitude de domaines. Le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud n'en sont pas exempts.

Pendant l'apartheid, l'Afrique du Sud a enduré un ensemble de sanctions mises en place à partir des années 1960 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais elles n'ont pas totalement réussi à affecter le dynamisme d'une économie forte de nombreux atouts¹. Après cette période d'autarcie, le pays a reconverti son appareil productif et s'est arrimé à la libéralisation des échanges pour s'intégrer dans l'économie mondiale. De plus, il est parvenu à tirer profit du nouveau contexte économique², en se lançant à la conquête des marchés mondiaux. Désormais, il se positionne comme un pays émergent et une puissance importante sur le continent africain.

À sa sortie des décennies d'isolation internationale, l'engagement de l'Afrique du Sud pour son développement et celui du continent est devenu une raison d'État dans la promotion de sa politique étrangère. Devant le développement des clivages nord-sud, la disparition progressive des frontières au profit de l'internationalisation des échanges, la Nouvelle Afrique du Sud (NAS) a choisi d'être la voix du continent au sein des grandes instances continentales et internationales. Ceci justifie son option pour une politique étrangère panafricaine, synonyme de renaissance africaine, laquelle sous-entend que l'Afrique devrait être à même de pourvoir à son propre développement. C'est conformément à cette politique que la NAS a entrepris d'établir des contacts avec les États d'Afrique et du reste du sud, dans le but de stimuler un nouvel esprit d'amitié et de coopération. Thabo Mbeki l'énonce en ces termes en 1997 : " Nous souhaitons établir des liens étroits avec les pays du Sud, que ce soit en Afrique, en Asie et, dans

¹ R. I. Rotberg, *Subir l'avenir, option pour l'Afrique Australe*, Paris, Nouveaux horizons, 1982, p. 3.

² I. Trépant, "Pays émergents et nouvel équilibre des forces", in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2008/6-7 (n°1991-1992), url : <http://www.cairn.info>, consulté le 24 mars 2018 à 13h28. Selon I. Trépant, l'axe du commerce international depuis les années 2000 est en train de changer. La plus grosse part du commerce du G7 converge vers les économies émergentes.

une certaine mesure, en Amérique du sud ³. Ces propos justifient le choix du Cameroun et du Gabon comme objet d'étude. Par ailleurs, cette idée panafricaine trouve sa justification dans le fait que, contrairement aux coopérations classiques sanctionnées par un schéma de dépendance, celles qui voient le jour entre les pays du Sud sont qualifiées de bénéfiques, ou à avantages mutuels. Voilà certainement la raison pour laquelle il faut déterminer le cadre autour duquel elles se déploient, les motivations qui animent les divers acteurs, les attentes et les buts, et enfin, en définir les perspectives.

L'Afrique du Sud s'étend sur une superficie de 1.219.912 km² pour une démographie de 56.521.948 habitants⁴. Il possède un niveau industriel assez supérieur, et est tributaire d'énormes richesses naturelles. Cependant, il a encore besoin des ressources pétrolières et forestières pour alimenter ses unités industrielles, car il souffre d'un énorme déficit énergétique⁵. Le Cameroun et le Gabon, par contre, sont moins grands : 475.442 km² pour le premier et 267.667 km² pour le second, avec des populations réduites : respectivement 25.640.965 d'habitants⁶ et 2,12 millions d'habitants⁷. Leur taux d'industrialisation demeure faible. Ils regorgent pourtant de diverses richesses naturelles en partie inexploitées⁸, lesquelles font d'eux de mini-eldorados à même de fournir à l'Afrique du Sud le potentiel énergétique dont elle a besoin pour son fonctionnement industriel. En retour, ils attendent de cette dernière le partage des capacités technologiques dont elle est tributaire, afin d'asseoir à grande échelle leur développement. Ce postulat justifie l'institution des relations de coopération entre les trois États. Par ailleurs, il existe entre eux des relations diplomatiques asymétriques à caractère global dans le cadre de l'OUA d'abord, de l'UA ensuite, lesquelles pourraient favoriser un certain rapprochement informel.

In fine, la recherche porte sur une coopération à géométries variables caractérisée par des enjeux historiques, sociaux, économiques et politiques. Le Cameroun et le Gabon sont

³ *Times Magazine* du 16 septembre 1996, p. 4, cité par Marc Aicardi de Saint Paul (dir.), *Afrique contemporaine, N° spécial Afrique du Sud Afrique australe, interdépendances et antagonismes*, N° 184, Paris, La Documentation Française, oct.-déc. 1997, p. 188.

⁴ Selon la Banque Mondiale/Perspective monde, la définition de la population englobe tous les résidents, indépendamment de leur statut légal ou de leur citoyenneté, à l'exception des réfugiés qui ne sont pas établis en permanence dans leur pays d'adoption. Ceux-ci sont généralement considérés comme faisant partie de leur pays d'origine.

⁵ Anonyme, "Dossier consacré à l'Afrique", url : <http://www.larousse.fr>, consulté le 11 janvier 2022 à 12h45.

⁶ Anonyme, "Présentation du Cameroun", url : <http://www.prc.cm>, consulté le 24 mars 2018 à 15h18.

⁷ Magazine d'Algex, Edition Gabon 2019, revue spéciale des foires à l'étranger de l'agence algérienne de promotion du commerce extérieur, novembre 2019.

⁸ V. Nga Ndong, " Des richesses fantastiques encore peu exploitées", url : <http://www.monde-diplomatique.fr>, consulté le 24 mars 2018 à 15h25.

considérés dans le cadre de cette étude comme États de l’Afrique centrale, en tant que zone géographique dans le cadre bilatéral et non dans le cadre de la Communauté économique, et l’Afrique du Sud représente pour eux un pôle de développement économique et stratégique.

2. Justification, objectifs et intérêts du sujet

Nous commençons par justifier le choix de notre sujet de recherche, avant de conclure par les intérêts.

a. Justification de l’étude

Cette recherche n’est pas la première du genre. Elle est un complément aux nombreux travaux déjà effectués dans le cadre des relations bilatérales entre l’Afrique du Sud et les États du continent. Premièrement, nous allons essayer de calquer notre travail sur les apports des aînés académiques, afin de comprendre et d’expliquer la profondeur des liens entre les pays que nous examinons.

La deuxième raison quant au choix de ce thème a trait à notre spécialisation : les Relations Internationales. Nous envisageons en effet de sensibiliser, de former et d’informer la société et, au besoin, nos gouvernements, sur la valorisation des relations de coopération entre pays du sud et particulièrement ceux du continent africain, comme le stipule l’agenda 2063 de l’Union Africaine. La préférence de l’Afrique centrale (le Cameroun et le Gabon) et de l’Afrique du Sud n’est pas triviale. De fait, l’existence sur le continent d’un géant, doté de puissants atouts, explique certainement un tel enthousiasme. La République Sud-africaine (RSA), à travers les chiffres de son commerce à la fois intérieur et extérieur, est un atout et un modèle considérable pour les deux autres, notamment quant à ses modes de production et d’évolution. Elle est davantage modèle d’une politique de développement ancrée sur l’économie de marché.

b. Intérêt de l’étude

L’étude sur *Les relations bilatérales entre les États de l’Afrique centrale et la République Sud-africaine de 1960 à 2016 : cas du Cameroun et du Gabon*, est porteuse d’un double intérêt scientifique et pratique.

Sur le plan scientifique, elle compte enrichir l’historiographie africaine des Relations Internationales. Elle complète les précédentes et apporte au public de nouvelles informations dans le cadre des relations avec l’Afrique du Sud. De plus, elle a le privilège de participer à la

réflexion sur les rapports intra-africains. Les relations entre l'Afrique du Sud et les pays de l'Afrique centrale apparaissent comme un laboratoire d'expérimentation de la coopération entre États africains. On peut en tirer des enseignements féconds pour corriger les manquements et les dérives.

Sur le plan pratique, les résultats de cette recherche, exploités à bon escient, peuvent servir de boussole aux États africains en mal de formules et sont susceptibles de créer un espace de co-prospérité et de solidarité mutuelle.

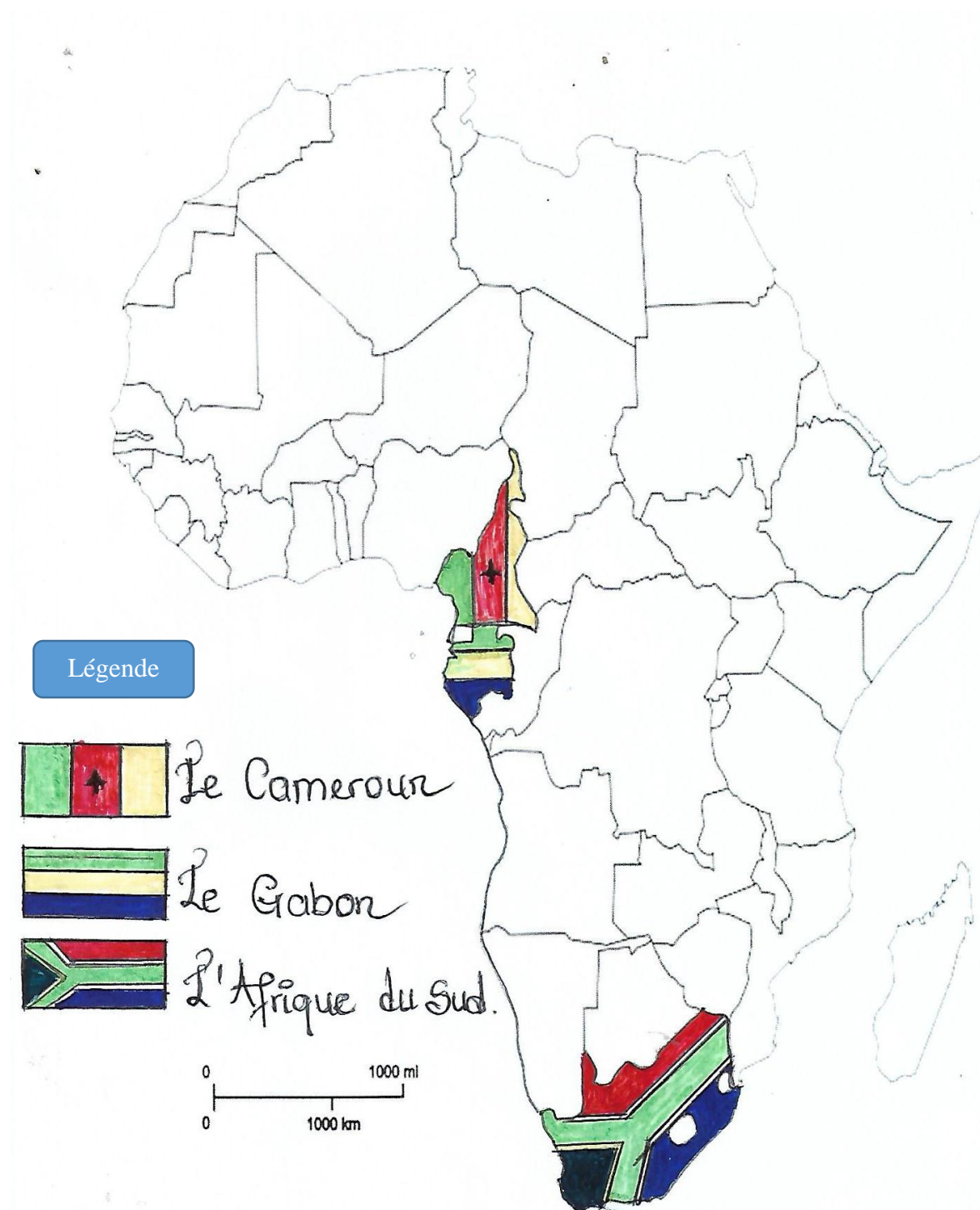
3. Délimitation spatio-temporelle

a. Délimitation spatiale

Cette étude couvre l'espace géographique Cameroun, Gabon et Afrique du Sud, trois États souverains aux réalités géographiques, démographiques et économiques plus ou moins différentes. Car, d'une part, l'Afrique du Sud est une des puissances émergentes du 3^e millénaire, qui affiche une réussite économique exemplaire⁹, au point de faire partie des cinq pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). D'autre part, le Cameroun et le Gabon sont deux pays aux opportunités économiques indéniables, et constituent des points d'entrées dans toute l'Afrique centrale. Il s'agit de positionner ces trois États sur la carte de l'Afrique, puis de faire une micro étude de chacun.

⁹ Selon A. Van Nieuwkerk "La puissance de l'Afrique du Sud en question", l'économie sud-africaine est l'une des plus modernes, diversifiées et performante du continent. C'est une moyenne puissance émergente. Elle le doit notamment à la longue période d'apartheid pendant laquelle elle fut confrontée à des embargos qui l'obligèrent à se doter de capacités industrielles, y compris dans les domaines de pointe. Elle dispose aujourd'hui dans le secteur des mines, de l'électricité, des communications et des services financiers, des sociétés riches, puissantes, compétitives et de standing international.

Carte n°1: Le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud au sein du continent africain



Source : répartition réalisée par Ngo Boumtje Odile Yolande à partir de la carte vierge de l'Afrique obtenue sur le site url : <http://www.atlas-monde.net> le 20 novembre 2021 à 16h48.

- **L'Afrique du Sud : "la nation arc-en-ciel"¹⁰**

Située à l'extrémité méridionale du continent africain, la République sud-africaine est un pays d'Afrique australe bordé par les océans atlantique et indien. Elle est frontalière à l'ouest-nord-ouest à la Namibie (858 km), au nord et au nord-nord-est par le Botswana (1840 km²), au nord-est par le Zimbabwe (228 km²), et à l'est-nord-est par le Mozambique sur 491 km² et l'Eswatini, avec un État enclavé en son sein, le Lesotho¹¹, comme le présente la carte ci-dessous.

Carte n°2: L'Afrique du Sud



Source : url : <http://www.encyclopaediauniversalis.fr/atlas/afrique/afriquedusud/>, consulté le 26 novembre 2021 à 8h33.

¹⁰ Notion inventée par l'archevêque Desmond Tutu. C'est une métaphore renvoyant à la cohabitation des différents groupes en Afrique du Sud non par leur fusion mais, par leur juxtaposition.

¹¹ B. Ben Yahmed (dir), *Atlas de l'Afrique*, Paris, éditions du Jaguar, 2010, p.95.

L'Afrique du Sud s'étend sur 1.221.037km² pour une population de 56.7 millions d'habitants¹². Le pays compte onze langues officielles (dont les plus parlées sont l'anglais et l'afrikaans), et de nombreuses langues vernaculaires. Il se subdivise en quatre grandes provinces issues des divisions de l'histoire : le Cap, l'État libre d'Orange, le Transvaal et le Natal.

Sur le plan géographique, le pays s'étend entre le 22^e et le 35^e degré de latitude sud, et se divise en deux grandes régions. D'un côté, une vaste étendue désertique qui va de l'Océan atlantique à l'intérieur des terres, c'est le bassin du Kalahari ; et de l'autre, un vaste plateau steppique (le Veld), bordée d'une chaîne montagneuse, le Drakkensberg. Il est baigné par un climat subtropical dont les températures varient d'une région à une autre, avec deux saisons (une saison composée de pluies estivales et d'un hiver sec et modéré, et une saison entrecoupée de périodes de basses températures). Son relief est diversifié. Le pays est arrosé par deux grands bassins hydrographiques, le Limpopo et le fleuve Orange. Toutefois, le territoire compte de vastes étendues désertiques, particulièrement dans la formation du Karoo. Et, bien qu'il soit bordé de deux océans, la nation fait face à des problèmes d'eaux,¹³ qui conditionnent quelque peu son agriculture. Ceci explique de fait que le gouvernement se soit lancé dans la conduite de vastes projets hydrauliques.

Sur le plan économique, le sous-sol sud-africain abonde de prodigieuses richesses minières et minérales, inégalement réparties sur l'ensemble du territoire, avec comme principales assiettes l'or ou encore les réserves de charbon. En 2011, 93% de l'électricité du pays provenait du charbon¹⁴. C'est l'un des pays les plus dépendants de ce combustible. Le port de *Richards Bay* possède le premier terminal portuaire exportateur de charbon au monde et le pays en détient près de 50% des réserves planétaires¹⁵.

Deuxième puissance économique du continent, l'Afrique du Sud occupe le 27^e rang mondial. Son PIB représente près du quart de celui du continent, le tiers de celui de l'Afrique subsaharienne et les deux tiers de celui de l'Afrique australe¹⁶. Ses taux d'épargne et

¹² Anonyme, "Présentation de l'Afrique du Sud", url : <http://www.diplomatie.fr>, consulté le 16 février 2021 à 16h.

¹³ Rotberg, *Subir l'avenir...*, 1982, p.16.

¹⁴ F. Pearce, "Trop dépendants du charbon", in *Yale Environment* 360, n° 1100, du 1^{er} au 7 décembre 2011, p.10. L'énergie hydroélectrique reste assez faible, en raison du régime irrégulier des cours d'eaux. Ainsi, Pretoria a entamé dès 1983, une production de gaz et de carburant automobile synthétique à partir du charbon afin de combler cette carence.

¹⁵ F. Pearce, "Trop dépendants du charbon...", 2011, p.10.

¹⁶ Selon J. P. Cling, *L'économie sud-africaine au sortir de l'apartheid*, Paris, Karthala, 1999, l'Afrique du Sud contribue à 80% du PIB régional et les inégalités de niveau de développement entre les États de la sous-région continuent à créer des relations de profonde interdépendance mutuelle. Ceci entraîne une intégration des

d'investissement sont inférieurs à ceux des autres pays émergents et, par conséquent, ils pèsent sur la croissance à long terme puisque le pays dépend en partie des capitaux étrangers. Ce déficit a poussé le gouvernement à maintenir une politique macro-économique prudente, tout en valorisant la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois. Enfin, c'est le seul pays africain à disposer de l'énergie nucléaire. Dans le domaine de la communication, des aéroports, 20.300 km² de voies ferrées (dont plus des 2/3 électrifiées), plus de 182.600 km² de routes et sept ports de niveau international tous spécialisés¹⁷, desservent le pays et forment un réseau complet le reliant aux autres nations. Sa population se concentre en un brassage de races issues de nombreux points du monde : Noirs, Blancs, Métis, Indiens.

Dans le domaine politique : l'Union sud-africaine naît officiellement le 31 mai 1910 au lendemain de la victoire britannique sur les Boers. Dès lors, les Britanniques dirigent le pays, jusqu'en mai 1948, lorsque le Parti National de Daniel Malan, composé d'Afrikaners, gagne les élections générales. Ils initient un nouveau système politique instaurant une séparation rigoureuse entre les différentes races qui composent l'Afrique du Sud. Ce système prend fin en avril 1994 avec la naissance de la démocratie, symbolisée par l'élection de Nelson Mandela à la tête du pays.

La République sud-africaine se subdivise en neuf provinces, 44 districts municipaux constitués de 226 municipalités locales. Depuis 1910, la vie politique s'inscrit autour de trois pouvoirs. Le régime est de type parlementaire, mais les fonctions de chef de gouvernement et de chef de l'État se confondent sous le titre de président de la république¹⁸. C'est une république indivisible, souveraine, décentralisée, laïque, caractérisée par la domination d'un parti politique, l'*African National Congress* (ANC).

Sur le plan géopolitique, elle est membre de plusieurs organes de coopération économique : l'Union Monétaire de la Zone Rand, la SACU (*Southern African Customs Union*), la SADC (*Southern Africa Development Community*)¹⁹, et la COMESA (*Common Market of East and Southern Africa*). La priorité de sa politique étrangère s'appuie sur les questions régionales. Ainsi, elle se trouve à la tête de nombreux projets institués en Afrique australe dont

économies qui s'explique par des facteurs géographiques liés à l'enclavement de plusieurs pays de la sous-région et, par des facteurs historiques.

¹⁷ Pearce, "Trop dépendants du charbon...", 2011, p. 10.

¹⁸ Avant 1984, le poste de chef du gouvernement était tenu par un premier ministre quand celui de président ne désignait qu'une fonction purement honorifique.

¹⁹ La SADC regroupe les pays d'Afrique Australe que sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la RDC, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, le Zambie, le Zimbabwe, l'île Maurice.

le corridor de Maputo, la *Southern African Power Pool*, le *Lesotho Highland Water Project*²⁰. Outre son appartenance aux institutions régionales et continentales, l'Afrique du Sud est aussi membre du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque mondiale, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), du Commonwealth²¹ et des BRICS, dont elle est devenue le cinquième partenaire en avril 2011.

- Le Cameroun : "Une Afrique en miniature"

Le Cameroun s'étend du 2° au 13° de latitude nord et du 8° au 16° de longitude est. Sa forme triangulaire de 475.422km² l'ouvre à la fois sur le golfe de Guinée dans le sud-est et sur 590km² de côtes découpées le long de l'océan atlantique ; il a également, au nord, une fenêtre réduite sur le lac Tchad²². Il est limité de part et d'autre par la RCA sur 822 km² à l'Est, le Nigéria sur 1720 km² à l'Ouest, la Guinée Équatoriale (183 km²), le Gabon (298 km²), le Congo (520 km²) au Sud, et enfin le Tchad sur 1122 km² à l'Est et au Nord-Est²³.

Le pays possède une grande diversité agro-écologique, un potentiel hydraulique, d'énormes richesses agricoles et des ressources minières susceptibles de lui fournir les bases d'un développement durable²⁴. Il dispose d'une situation géographique enviable, avec des plateaux étagés, de grands massifs volcaniques, des bassins et des plaines, des ensembles bioclimatiques et une végétation qui font de lui une "Afrique en miniature". En 2016, la population du Cameroun était estimée par la Banque Mondiale à 23,4 millions d'habitants. Le pays compte près de 240 ethnies²⁵ réparties en trois grands ensembles dont les plus représentatifs sont les Bantous, les Semi-Bantous et les Soudanais.

Sur le plan économique, les activités agricoles et forestières procurent près de 20% du PIB et s'appuient sur les cultures de rente (cacao, café, banane, palmier à huile, canne à sucre, hévéa) et les cultures vivrières (banane plantain, maïs, manioc...). Les hydrocarbures restent un élément important de l'économie (7% du PIB) et représentent 25% des recettes budgétaires de l'État²⁶. Le Cameroun est aussi doté d'énormes ressources minières et énergétiques. Son

²⁰ L'Afrique du Sud a aussi engagé un processus aéromaritime et anti piraterie au Nord du Mozambique. En RDC, elle contribue à la conclusion d'accord de transition politique pour le dialogue inter-congolais dont ceux de Pretoria de 2002, et Sun City en 2003. Elle est le médiateur dans la crise zimbabwéenne depuis 2007.

²¹ L'Afrique du Sud intègre le Commonwealth en 1931 avec son statut de dominion britannique, mais en 1961 elle s'y retire à cause de son régime d'apartheid jusqu'en 1994, lorsqu'elle réintègre l'organisation.

²² J.P., de Monza (éd.), "Cameroun", *L'Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*, Paris, UINC, 1996, p. 33.

²³ Anonyme, "Présentation du Cameroun", url : <http://www.diplomatiegouv.fr>, consulté le 24 mars 2018 à 15h18.

²⁴ BAD, *Environnement de l'investissement privé au Cameroun, combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays (RPPP)*, Département ORCE/CMFO, 2015, p.9.

²⁵ Anonyme, "Présentation du Cameroun", url : <http://www.prc.cm>, consulté le 24 mars 2018 à 15h28.

²⁶ BAD, *Environnement de l'investissement privé au Cameroun...*, p.9.

sous-sol regorge de minerais tels que l'étain, le fer, le cobalt, l'aluminium, la bauxite, le gaz naturel, le manganèse, l'or, le diamant, l'uranium et le cuivre.

Le secteur forestier, qui est le quatrième domaine d'exportation après le pétrole, le cacao et les carburants, a amorcé une reprise significative en 2010²⁷. L'exploitation du gaz offre des perspectives intéressantes avec la mise sur pied d'un projet de liquéfaction de gaz ; de même, les diverses ressources minières font actuellement l'objet de projets comme celui d'extraction et de transformation du fer de Mbalam. L'industrie couvre des secteurs variés, mais reste très peu compétitive. Le secteur des services est dominé par les transports, le commerce et la téléphonie mobile. Malgré cette diversification, l'essentiel des exportations (80%) repose sur des produits non transformés comme le pétrole brut, les grumes et sciages, le cacao, la banane, le caoutchouc, le café et le coton²⁸.

Au cours de l'année 2009, le Cameroun s'est doté d'une vision de développement à long terme. L'ambition était de devenir "un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035"²⁹. En outre, il a initié d'importants aménagements pour lui permettre de consolider son parc infrastructurel au niveau portuaire, énergétique et routier, à travers les barrages de Lom Pangar et de Mekin, le complexe industrialo-portuaire de Kribi, la centrale hydroélectrique de Memve'ele ...³⁰.

Entre 2010 et 2014, la croissance économique est restée régulière, allant de 3% à 4,5%³¹. Au niveau de l'évaluation sectorielle, les parts sont en-deçà des attentes sur la période comprise entre 2010 et 2018. En effet, le secteur primaire a régressé de 6,8%, le secondaire de 5,2%. Le tertiaire a, quant à lui, connu un grand bond : il est passé de 41,2% à 57,1%. Le taux de chômage s'est aggravé, passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014 ; autrement dit, le nombre d'emplois créés par le secteur informel est en baisse³². La balance commerciale est restée déficitaire. Cette condition s'explique par la hausse des importations des biens de consommation et des avoirs nécessaires à la réalisation des projets structurants.

Sur le plan politique, le Cameroun est un État unitaire décentralisé, laïc et social, avec un régime présidentiel. L'État s'organise en trois pouvoirs : l'exécutif incarné par le président de la République et le Gouvernement ; le judiciaire, exercé par la Cour suprême, les cours

²⁷ BAD, *Environnement de l'investissement privé au Cameroun...*, p. 9.

²⁸ Archives du Ministère du commerce, tableau des échanges Cameroun-Afrique du Sud.

²⁹ SND30_Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, p. 17. Lire aussi le DSCE.

³⁰ *Ibid.*, p. 17.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p. 18.

d'appel et les tribunaux, et le pouvoir législatif, exercé par un Parlement bicaméral, comprenant l'Assemblée Nationale et le Sénat³³. Le pays se subdivise en 10 régions, tel que présenté sur la carte suivante, avec 58 départements et 373 arrondissements³⁴.

Carte n°3: Le Cameroun



Source : www.cameroon-embassy-jp.org, consulté le 26 novembre 2021 à 8h33.

³³ Article 14 de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution de 1972.

³⁴ Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun. La mutation en vue de la transformation des provinces en régions prend progressivement corps avec la loi du 09 juillet 2004 sur la décentralisation.

Son évolution politique présente une certaine originalité par rapport à celle des autres pays africains ayant accédé à l'indépendance à la même époque que lui. Cette originalité³⁵ s'explique par le statut qui lui a été échu durant la période coloniale. D'abord protectorat allemand dès 1884, il est placé, après la défaite de l'Allemagne à la Première Guerre Mondiale, sous mandat de la Société des Nations (SDN), puis sous tutelle de l'ONU, avec la France et la Grande-Bretagne comme puissances tutélaires. Le Cameroun français accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, et le Cameroun occidental le 11 février 1961. Le 1^{er} octobre de la même année, les deux parties fusionnent et forment un gouvernement fédéral avec Ahmadou Ahidjo comme président de la République. Celui-ci disparaît le 20 mai 1972 avec la création de la République unie du Cameroun. Et le 21 janvier 1984, l'appellation change une nouvelle fois pour devenir République du Cameroun.

Depuis 1960, le pays a pour leitmotiv la revendication d'un Nouvel Ordre Économique International (NOEI), réquisitoire contre les déséquilibres internationaux (détérioration des termes de l'échange, prix des matières premières), la crise de l'endettement, la forte différence des flux de l'aide publique et la rareté de l'aide privée. C'est ainsi qu'en 1974, il a apporté son soutien aux résolutions 3202 et 3251 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives pour la première à l'instauration du NOEI, et pour la seconde, à la Charte des droits et devoirs économiques des États.

Le Cameroun mène une politique active d'adhésion aux organisations internationales. En raison de son bilinguisme officiel³⁶ et de sa diversité religieuse, il fait à la fois partie de l'Organisation de la Conférence Islamique, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du Commonwealth³⁷. Le pays est présent au plus haut niveau dans les discussions multilatérales portant sur les préoccupations globales dont la conférence de Rio de Janeiro de 1992 sur l'environnement, et/ou le sommet de Copenhague, qui situe son action en matière de diplomatie préventive, de maintien de la paix et, surtout, de règlement pacifique des conflits³⁸.

³⁵ D'abord protectorat allemand puis, placé sous administration britannique et française ; sous le mandat de la Société Des Nations et sous la tutelle des Nations-Unies.

³⁶ Le français et l'anglais sont devenus les principaux instruments de liaison du Cameroun.

³⁷ C'est l'un des rares pays à appartenir simultanément à ces trois organisations.

³⁸ L'exemple des accords de Greentree signés entre le Cameroun et la Nigéria à propos de la presqu'île de Bakassi en sont un cas probant. En effet, en 1993, la presqu'île est envahie par les Nigériens. En 1994, le Cameroun saisit la cour internationale de justice. En 1998, ses requêtes sont acceptées et le verdict rendu en 2002 en sa faveur. En 2006, se tient la signature des accords de Greentree en présence des pays témoins (Allemagne, France, Grande Bretagne, USA), et quelques représentants des Nations Unies qui consacrent le retrait définitif des forces, des administrations civiles et de la police nigérienne de Bakassi et le transfert d'autorité au Cameroun suivi, de l'échange symbolique de drapeau. Ceci reste un modèle de résolution de conflits pour la communauté internationale.

Le président Paul Biya reste aussi un fervent avocat pour l'octroi d'une place à l'Afrique comme membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Sur le plan sous-régional, le Cameroun a participé aux grandes constructions multilatérales dont l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) en 1965, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 1983 et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), en remplacement de l'UDEAC en 1994.

- Le Gabon : "un petit émirat d'Afrique centrale"

Le Gabon est frontalier au Nord par le Cameroun sur 298 km², le Congo à l'Est et au Sud sur 1903 km² et la Guinée Équatoriale au Nord-Ouest, sur 350 km², comme symbolisé ci-dessous.

Carte n°4: Le Gabon



Source : www.mapsofworld.com, consulté le 26 novembre 2021 à 08h30.

Situé en bordure de l'Océan Atlantique, à cheval sur l'Équateur et le Golfe de Guinée, le Gabon est un pays d'Afrique centrale peu étendu (267.667 km²), avec une population estimée à 2,29 millions d'habitants (2020)³⁹. Le pays est recouvert à près de 80% par la forêt équatoriale, avec plus de 400 espèces de réserves forestières et possède un environnement naturel favorable à l'agriculture. Il jouit d'un excellent réseau hydrographique nourri par de nombreux fleuves, dont les plus importants sont l'Ogooué et le Nyanga. Le Gabon est desservi par un climat équatorial composé de quatre saisons. Deux saisons de pluies (une grande et une petite) et deux saisons sèches (une grande et une petite)⁴⁰, pour des températures moyennes allant de 21°C au sud-ouest du pays à 27°C vers la côte et l'intérieur. Les précipitations varient entre 1500 mm au nord-est et 3300mm au nord-ouest. Le territoire comporte trois types de reliefs : ceux du vieux socle, ceux des vieux bassins sédimentaires et ceux des bassins sédimentaires récents.⁴¹

Ayant pendant très longtemps basé son économie sur l'exploitation pétrolière, le Gabon a souvent été qualifié de "petit émirat d'Afrique centrale". Cependant, depuis 2013, le président Ali Bongo a proposé des orientations dans le cadre d'un plan stratégique dénommé Plan Stratégique 'Gabon Émergent vision 2025'. Il portait sur trois points essentiels (le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services), et visait à la diversification économique du pays.

Le territoire dispose de nombreuses ressources énergétiques et non énergétiques,⁴² qui pourraient favoriser la revalorisation de son économie et amorcer son décollage, si et seulement si elles sont utilisées de manière structurelle. L'économie est centrée sur le sous-sol, lequel regorge d'innombrables richesses (fer, manganèse, pétrole). Le sol possède une très grande variété de bois. La plus réputée est l'Okoumé. L'industrie de bois représente juste 5% du PIB du pays et près de 12% de ses exportations. C'est l'un des secteurs générateurs d'emploi⁴³. Le secteur le plus important reste celui de l'agriculture, bien qu'il n'ait pas autant de prééminence que ceux du pétrole ou des mines. De fait, l'économie est fortement dépendante des hydrocarbures : environ 30% du PIB du pays, 76% de la valeur des exportations et 39% des recettes de l'État en 2015⁴⁴; dépendante également des ressources naturelles comme le bois (13% des exportations et 60% des recettes d'exportations hors pétrole) ou le manganèse (6% des exportations).

³⁹ Données Mondiales, "Croissance de la population au Gabon", url : <https://www.donneesmondiales.com>. Consulté le 17 mai 2023 à 09h32.

⁴⁰ V. Magnagna Nguema, *L'Agriculture du Gabon, entre décolonisation et ajustements structurels (1960-2000)*, Paris, Karthala, 2005, pp. 13-14.

⁴¹ B. Clist, *Gabon : 100 000 ans d'histoire*, Centre Culturel Français de Libreville, Sépia, 1995, p. 15.

⁴² *Ibid.*, pp. 70-73.

⁴³ A. Richard et G. Leonard, *Le Gabon*, Paris, EDICEF/EDIG, 1993, pp. 61-69.

⁴⁴ PNUD, "Gabon, vue d'ensemble", url : <http://www.banquemondiale.org>, consulté le 15 septembre 2021 à 21h31.

En Afrique subsaharienne, le Gabon possède l'un des indices de développement le plus élevé, derrière la Guinée Équatoriale et devant le Botswana. Toutefois, à cause des inégalités dans les répartitions des revenus, 30% de la population vit dans des conditions précaires⁴⁵. Les dépenses publiques sont centrées sur les infrastructures, elles comblent la croissance du secteur hors-pétrole grâce à la volonté du gouvernement d'accélérer la diversification de son économie par un large programme d'investissements publics⁴⁶. Depuis 2012, les autorités ont choisi de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. Autrement dit, "une nation unie, une économie compétitive marquée par un développement durable, une prospérité partagée et une voix respectée sur la scène continentale et mondiale". Toutefois, ce choix se heurte aux réalités économiques sur le terrain : le PIB réel a fortement décliné, il est passé de 7,1% en 2011 à 2,1% en 2016. Les recettes pétrolières ont, elles aussi, sévèrement chuté, passant de 1344 milliards de francs en 2013 à 601 milliards en 2016. Le niveau d'endettement intérieur et extérieur est, quant à lui, allé de 32,2% en 2014 à 50,1% en 2016, et le solde budgétaire de 2,5% en 2014 à -6,8% en 2016⁴⁷.

En 1886, le Gabon est occupé par les Français, qui en font une colonie. Deux ans plus tard, il intègre le Congo français et à partir de 1910, il devient une partie de l'Afrique équatoriale française. En 1946, le pays passe en "territoire d'outre-mer" de la France et, le 17 août 1960, il accède à l'indépendance, avec comme premier président Léon Mba. Sur le plan politique, le Gabon est une République laïque, démocratique et sociale, organisée selon les principes de la séparation des pouvoirs de l'État entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif. L'exécutif est incarné par le Président de la République, le judiciaire exercé par la Cour suprême, les cours d'appels et les tribunaux, et le législatif par l'Assemblée Nationale et le Sénat. La vie politique est essentiellement dominée par le Parti Démocratique Gabonais (PDG)⁴⁸ dirigé par Ali Bongo, lequel a accédé au pouvoir en août 2009 sur fond de crise sociale. Le pays est membre de plusieurs organisations internationales dont les Nations Unies, l'UA, la Francophonie, la CEEAC, la CEMAC et l'OCI (Organisation de la Coopération Islamique). Sur le plan continental, le Gabon œuvre à grande échelle dans la résolution des conflits. Le cas le plus probant est celui de la République Centrafricaine, où il s'est mobilisé politiquement,

⁴⁵ PNUD, "Gabon, vue d'ensemble", url : <https://www.banquemondiale.org>, consulté le 15 septembre 2021 à 21h31.

⁴⁶ BAD, Gabon-Rapport combiné du Document de Stratégie Pays (DSP) et de Revue de la Performance du Portefeuille (RPPP), 2016, p. 2.

⁴⁷ F. James, "La contribution du PNUD au processus de développement du Gabon", url : <https://www.ga.undp.Broch...-au-gab.pdf>, consulté le 15 septembre 2021 à 21h31.

⁴⁸ Richard, Leonard, *Le Gabon...*, 1993, pp. 20-22.

matériellement et financièrement. Sur la scène mondiale, il est engagé sur les questions climatiques et environnementales⁴⁹.

Au final, on pourrait convenir qu'au-delà de leur emplacement stratégique sur le continent africain, de leur diversité humaine et culturelle, ces trois États offrent des façades maritimes importantes susceptibles de booster leurs échanges commerciaux.

Après cette brève présentation, il s'agit par la suite d'analyser le cadre temporel dans lequel se situe notre recherche.

b. La délimitation temporelle

La présente étude s'inscrit dans l'intervalle allant de 1960 à 2016. La borne inférieure de 1960 est symbolique : elle représente l'année où de nombreux pays africains, parmi lesquels le Cameroun (1^{er} janvier) et le Gabon (17 août) accèdent à la souveraineté internationale. Devenus indépendants, ils nouent des liens de coopération avec de nombreux pays africains à l'exception de l'Afrique du Sud, à cause du système ségrégationniste qui avait fait son lit en son sein. Ces évènements (indépendances et apartheid) justifient le gel des relations entre Pretoria et les États nouvellement indépendants.

La borne supérieure de 2016, quant à elle, représente pour le Cameroun, l'organisation de la deuxième édition des concertations intergouvernementales avec l'Afrique du Sud. Celle-ci intervient du 28 au 29 septembre 2016, et marque le choix des deux États de travailler de concert au renforcement de leur relation de coopération. Mais il est surtout question, d'identifier les axes stratégiques de développement socio-économiques et les projets à élaborer conjointement. Pour ce qui est du Gabon et de l'Afrique du Sud, ladite année a connu tour à tour la fin de la mission diplomatique de Pearl Nomvume, ambassadrice sud-africaine au Gabon et la nomination de Christian Anguille comme Chef de mission diplomatique du Gabon en Afrique du Sud. En effet, ces redéploiements visaient à redynamiser la coopération entre les deux États.

4. Clarification conceptuelle

Le thème choisi nous conduit à procéder par une clarification des concepts afin de mieux appréhender le sujet. À ce propos, Émile Durkheim déclare : "En réalité, les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment, sont toujours ambigus, et le savant qui les

⁴⁹ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, "Présentation du Gabon", url : <https://www.diplomatie.gouv.fr>, consulté le 16 février 2021 à 19h.

emploierait tels qu'il les reçoit de l'usage et sans leur faire subir d'autre élaboration s'exposerait aux plus graves confusions"⁵⁰. Aussi, quelques phrases serviront de guide dans ce travail. Il s'agit de : Coopération, Coopération sud-sud, Politique étrangère, approche comparative, relations bilatérales et Relations Internationales.

Le terme *coopération* semble avoir moult significations en langue française. Elle renvoie à une politique d'aide économique, technique et financière des pays développés en faveur de ceux en développement. Selon Prince Pokam, c'est une "politique d'entente, d'échange et de mise en commun des activités culturelles, économiques, politiques ou scientifiques entre États de niveau de développement comparable ; ou politique d'entente et d'aide entre États de niveau de développement inégaux"⁵¹. Elle désigne donc un ensemble de régulations politiques, économiques ou socio-culturelles conclues entre deux ou plusieurs parties, en toute liberté, selon le principe de l'égalité et de la recherche des intérêts mutuels. Le *Lexique de politique*, quant à lui, circonscrit la coopération à la " mise en commun des activités culturelles, économiques, politiques et scientifiques entre États de niveau de développement inégaux"⁵², déniait ainsi l'égalité entre les pays coopérants. Pourtant, c'est justement cette dimension égalitaire qui, pour la plupart des analystes, garantit la notion de coopération. Henry Kissinger se veut même péremptoire, lorsqu'il affirme que "la coopération n'est pas une faveur qu'un pays concède à un autre (...). Elle sert les intérêts des deux parties "⁵³. Ce qui suppose que deux pays se mettent en collaboration parce qu'ils recherchent leur intérêt personnel. François Roche va d'ailleurs dans le même sens, estimant que "la coopération *stricto sensu*, induit que deux sujets placés dans une position théorique d'égalité, contribuent également à la réalisation d'un projet commun"⁵⁴. P.F. Gonidec et R. Charvin présentent la coopération comme

un mode de relations internationales qui implique la mise en œuvre d'une politique, donc d'une stratégie et d'une tactique poursuivies pendant une certaine durée et destinée à rendre plus intimes, grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales dans un ou plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées ⁵⁵.

Les auteurs par cet éclaircissement montrent les exigences d'une bonne coopération qui, selon eux, restent le choix d'une stratégie et des exigences capables de poser les bases d'une collaboration accomplie et réussie.

⁵⁰ E. Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 1973, p. 1.

⁵¹ H.P. Pokam, *Les concepts fondamentaux en Science politique*, Dschang, éd. de l'Espoir, 2002, p. 23.

⁵² C. Debbasch, *Lexique de politique*, 7^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, p.117.

⁵³ H. Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003, p.163.

⁵⁴ F. Roche (dir), *Géopolitique de la culture : espaces d'identités, projections, coopération*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.51.

⁵⁵ P-F. Gonidec, R. Charvin, *Relations Internationales*, 3^e éd., Paris, Montchrétien, 1981, p.290.

Concluons avec Samuel R. Zang que, la coopération est un moyen permettant de connaître un pays et l'ensemble des potentialités dont il dispose, afin de savoir comment les utiliser au mieux pour atteindre ses objectifs⁵⁶. Cette conception semble mieux correspondre à ce thème. Pour nous, la coopération se définit comme la poursuite d'objectifs communs entre deux ou plusieurs parties, avec pour finalité la recherche du développement politique, économique et socio-culturel. Ceci justifie de manière plus succincte la raison pour laquelle le Cameroun et le Gabon entrent en coopération avec l'Afrique du Sud. On convient donc, à la suite de ces conceptions, que dans toute coopération, les acteurs combinent leurs actions en vue d'atteindre des objectifs qui leurs seront par la suite profitables.

La coopération Sud-Sud s'entend comme "un vaste cadre de collaboration entre pays du sud dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et techniques, et implique deux ou plusieurs pays en développement"⁵⁷. À la différence de la coopération nord-sud, elle permet de troquer les connaissances, les compétences, l'expertise et les ressources pour accéder aux objectifs de développement grâce à des efforts conjugués. Elle exprime dès lors le bafouillage du tiers monde dans le cadre des relations entre pays sous-développés dits du "Sud " et s'oppose aux rapports Nord-Sud. Selon l'ONU, la coopération sud-sud évoque

un outil utilisé par les États, les organisations internationales, les universitaires, la société civile et le secteur privé, pour collaborer et partager des connaissances, des compétences et des initiatives réussies dans des domaines spécifiques, tels que le développement agricole, les droits de l'homme, l'urbanisation, la santé, le changement climatique ⁵⁸.

Enfin, Pascal Toug présente la coopération sud-sud comme une " forme de coopération destinée à promouvoir efficacement le développement, grâce à l'étude et au partage par les pays en voie de développement des expériences de développement et des techniques supérieures possédées mutuellement "⁵⁹. Cette conception est davantage conforme à l'esprit de notre sujet. De notre avis, contrairement à la roublardise de la coopération nord-sud qui n'est qu'une forme de néocolonialisme, la coopération sud-sud se veut beaucoup plus sincère, ouverte, rationnelle et profitable à tous. Elle se justifie dès lors par l'assurance des matières premières contre la construction de nombreuses infrastructures inexistantes au Cameroun ou au Gabon. Le

⁵⁶ S. R. Zang, "La coopération Sud-Sud : le cas du Brésil et du Cameroun 1972-1988", Thèse de Doctorat de 3^e cycle en relations internationales, IRIC, 1999, p.5.

⁵⁷ Anonyme, "À propos de la coopération sud-sud et triangulaire", url : <https://www.unsouthsouth.org>, consulté le 25 mars 2021 à 15h01.

⁵⁸ ONU Info "qu'est-ce-que la coopération sud-sud et pourquoi est-ce important ?", url : <http://www.un.org>, consulté le 25 mars 2021 à 15h16.

⁵⁹ P. Toug, "Offensive politico-diplomatique... ", 2010, p.10.

partenariat entre les trois pays s'ébauche ainsi sous trois formes principales : les échanges commerciaux, les investissements et l'apport technique sud-africain.

L'approche comparative consiste à comparer les phénomènes à étudier. C'est une approche qui est très utilisée dans les sciences sociales. Elle aide dans le choix et les prises de décision à travers la collecte, l'analyse et la comparaison des informations pour atteindre un but bien défini. Elle fournit les outils épistémologiques théoriques permettant d'adopter une démarche comparative solide et assurée. Emile Durkheim est celui qui a le plus théorisé l'analyse comparative. Il défend l'idée selon laquelle

Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est causé par un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre⁶⁰.

Dans le cadre de cette thèse, l'approche comparative aide à mieux cerner les convergences et les divergences dans les relations de coopération entre les binômes Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud.

Marcel Merle, en 1984, considérait la politique étrangère comme "la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le "dehors", c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières"⁶¹. Christopher Hill l'explique simplement en ces termes : "*Foreign policy is the way in which most political action in international relations occurs*"⁶². Autrement dit, La politique étrangère est la manière dont la plupart des actions politiques se produisent dans les relations internationales. Toutefois, la définition au contexte de cette étude est celle d'Eustache Mandjouhou Yolla, pour qui la politique étrangère est " la gestion des relations interétatiques et de toutes les activités d'un pays dans leur dimension internationale, gestion dans laquelle l'État est l'acteur principal, le référent ultime "⁶³. Ainsi, l'État par sa politique étrangère, poursuit ses intérêts personnels. De notre point de vue, la politique étrangère est la recherche des intérêts nationaux sur la scène internationale. Les termes de politique étrangère du Cameroun, du Gabon ou de l'Afrique du Sud sont dès lors utilisés pour expliquer le comportement de ces États dans la conduite de leurs affaires sur la scène internationale.

⁶⁰ O. Hango, A. Ngantchou, C. Ewane, "La démarche comparative de Glaser et Strauss (1967) : un levier de création de savoirs pour le management en Afrique ? *Recherches qualitatives*, Volume 41, number 1, Spring, 2021. Consulté sur url : <https://id.erudit.org/iderudit/1076345r>, consulté le 27 février 2024 à 23h20.

⁶¹ M. Merle, *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p.7.

⁶² C. Hill, *The Changing politics of foreign policy*, Basingstone, Macmillan, 2003, p. 46

⁶³ E. Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.7.

En politique, les relations bilatérales désignent une doctrine qui privilégie des relations basées sur des accords ou des échanges bilatéraux entre deux États. Ce sont des rapports qu'entretiennent deux pays à travers leurs administrations ou leurs chefs d'État⁶⁴. Elles sont l'élément fondateur des relations internationales et peuvent être construites autour des dimensions historique, stratégique et numérique⁶⁵. Maurice Flory les définit comme la conclusion des accords de nouvelle génération conclus entre deux États, conformément aux règles du droit international, et reposant par hypothèse sur le postulat de l'égalité souveraineté des partenaires⁶⁶. De l'avis de Thomas Gomart, c'est un genre de l'histoire des relations internationales ; ce sont les rapports qu'entretiennent deux pays. C'est une modalité d'échanges qu'utilisent les dirigeants d'une nation pour conduire leur politique étrangère. Elle représente dès lors la forme élémentaire du jeu diplomatique⁶⁷. Au final, nous pensons que les relations bilatérales s'expliquent comme une organisation des échanges internationaux fondée sur des accords directs entre deux États pris deux à deux. Le concept de relation bilatérale Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud s'utilise pour expliquer les rapports existant dans chaque binôme.

Cette étude retient les relations internationales au sens de Braillard et Djalili, comme un " ensemble de liens, de rapports et de contacts qui s'établissent entre les États et relèvent de la politique étrangère de ces derniers "⁶⁸. Elles peuvent se développer sous des formes hétéroclites et se déployer dans de nombreux domaines (politique, économique, culturel, scientifique et militaire...). Cette interprétation vient compléter celle de Dario Battistella, lequel les appréhende comme " l'ensemble des relations qui découlent au-delà de l'espace contrôlé par les États, pris individuellement, quel que soit l'acteur étatique ou non, concerné par ces relations et quel que soit la nature politique ou autre, de ces relations "⁶⁹. De même, elle trouve un écho à la définition de l'école française des relations internationales, laquelle les présente comme "la structuration de l'espace mondial par des réseaux d'interactions sociales". Elles sont dès lors un déchiffrement de l'histoire articulée autour des rapports inter états.

⁶⁴ M. N. Tannous, "Chirac, Assad et les autres", 2017, url : <http:// Cairn.info>, consulté le 13 juillet 2023 à 05h26.

⁶⁵ A. Pannier, "La relation bilatérale", *Manuel de diplomatie*, url : <http:// www.Cairn.info>, publié le 14 novembre 2018, consulté le 14 juillet 2023 à 05h39.

⁶⁶ M. Flory, "Essai de typologie de la coopération bilatérale", *Annuaire français du Droit International*, Paris, CNRS, 1973, p. 716.

⁶⁷ T. Gomart, *La relation bilatérale, un genre de l'histoire, Matériaux pour l'histoire de notre temps*, p. 65, url : <http:// Persée.fr>, consulté le 14 juillet 2023 à 05h33.

⁶⁸ P. Braillard et M-R. Djalili, *Les relations internationales*, (8^eéd.), Paris, PUF, 2006, p.3.

⁶⁹ D. Battistella, *Théories des relations internationales*, 2^{ème}édition, Paris, Presses des Sciences Politiques, 2006, p.12.

5. Revue critique de la littérature

Le phénomène de coopération a été abordé de long en large par de nombreux auteurs et, en tant qu'interactions entre les États, il reste d'actualité. De ce fait, Jean-Pierre Fragnière remarque qu'"on est rarement le premier à aborder une question. Plus exactement, le champ thématique que l'on entreprend a déjà été balisé par des études voisines ou cousines, ou bien il se réfère à des termes fondamentaux sur lesquels des bibliothèques entières ont été écrites"⁷⁰. Aussi, pour mieux comprendre les relations bilatérales entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, il semble opportun de considérer le travail accompli antérieurement par de nombreux auteurs : économistes, géographes, politologues, journalistes, historiens...

Cependant, la littérature sur les relations entre les deux binômes reste très restreinte. Il existe néanmoins des travaux sur les relations entre les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et les États de l'Afrique centrale, entre les BRICS et le Cameroun ou encore entre l'Afrique du Sud et certains États de l'Afrique australe, voire de la SADC (*South African Development Community*). Nous n'en retiendrons que quelques-uns, essentiels à la compréhension de ce sujet.

D'entrée de jeu nous citons la thèse d'Emmanuel Ndzeng Nyangone⁷¹. Dans ce travail publié en 2008, l'auteur analyse la notion de politique étrangère et s'attarde sur celle de l'Afrique du Sud. L'on peut y voir exposé les interactions qui ont eu lieu durant la période de l'apartheid entre le gouvernement sud-africain et les gouvernements gabonais et ivoirien, dans les domaines politique, économique, militaire et socio-culturel etc. Ces enquêtes nous éclairent sur les raisons qui poussent le Gabon et la Côte d'Ivoire à s'impliquer avec l'Afrique du Sud, au moment où la communauté africaine et même internationale en avaient appelé à son boycott. L'aspect critique de ce travail en rapport avec notre thématique se situe sur le fait que nous comptons poursuivre nos éclairages sur les relations entre l'Afrique du Sud, le Gabon et le Cameroun après 1994.

Narcisse Mouelle Kombi, dans un ouvrage paru en 1996⁷², fait état des relations diplomatiques entre Yaoundé et les États souverains. Il clarifie la posture de l'État camerounais nouvellement né sur la question de l'apartheid. D'après lui, Yaoundé n'a eu de cesse de pourfendre l'odieux système ayant longtemps valu au régime de Pretoria des sanctions

⁷⁰ J.P. Fragnière, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1986, p. 75.

⁷¹ E. Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations between Gabon and Ivory Coast: 1969-1994", *PhD International Relations Thesis, University of Stellenbush, South Africa*, 2008.

⁷² N. Mouellé Kombi, *La Politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

politiques et économiques. Aussi, les dirigeants camerounais se sont-ils réjouis de l'évolution de la situation politique, de la libération de Nelson Mandela et des réformes démocratiques impulsées par Frédéric De Klerk en Afrique du Sud. En somme, cet ouvrage, dans le domaine précis de l'apartheid, fait la part belle à la lutte contre le système. L'aspect critique de ce travail en rapport avec ce sujet d'étude est qu'il est loin d'être une analyse exhaustive sur notre sujet. Aussi, nous nous proposons d'analyser les relations de coopération bilatérale qui interviennent entre les deux États en 1994.

Julius Victor Ngoh pour sa part montre qu'" avant 1982, le Cameroun noua des relations diplomatiques avec presque tous les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud ". C'est ainsi que le pays, à travers son président, se préoccupa fortement de la situation qui prévalait en Afrique du Sud et condamna l'odieux système de ségrégation raciale et d'apartheid pratiquée par la minorité blanche. Ahmadou Ahidjo est même allé jusqu'à s'opposer à la politique des Bantoustans⁷³ en vogue et les attaques armées contre les pays alentours⁷⁴. De même, lorsque le président Paul Biya accède à la magistrature suprême, l'un des chevaux de bataille de sa politique étrangère est la lutte contre les derniers bastions du colonialisme et de l'apartheid. En sa qualité d'historien, Julius Ngoh s'est attardé sur la situation préexistante en Afrique du Sud et sur les liens qui existaient entre les deux États durant la période de l'apartheid. Toutefois, il ne propose aucune donnée sur la relation entre le Cameroun et l'Afrique du Sud post-apartheid.

Dieudonné Oyono, tout comme ses prédécesseurs, retrace et dépeint la conduite du gouvernement camerounais devant le problème de l'apartheid, et la question de la Namibie qui étaient étroitement liés, selon lui à la politique sud-africaine. Devant le refus des autorités politiques sud-africaines de se conformer au système de tutelle, le président Ahmadou Ahidjo fut mandaté par la conférence des chefs d'États et de Gouvernements de l'OUA pour présenter le "Manifeste sur les problèmes de l'Afrique australe"⁷⁵. Celui-ci condamna les puissances qui empêchaient l'évolution de la Namibie vers l'accession à la souveraineté internationale. D'après l'auteur, puisque l'Afrique du Sud restait sourde aux appels continus contre son régime ségrégationniste, le Cameroun et l'Afrique apporteraient à ses combattants tout "le soutien nécessaire dans la lutte pour la liberté". Dieudonné Oyono décrit la condition de la majorité noire en Afrique du Sud et de la Namibie voisine, les moyens mis en jeu par le Cameroun pour y apporter le changement et promouvoir les libertés individuelles. Nous épousons son point de

⁷³ Durant l'apartheid, les bantoustans sont des foyers nationaux attribués à un peuple.

⁷⁴ J. V. Ngoh, *Cameroun (1884-1985) cent ans d'histoire*, Limbe, Navigroup, 2018.

⁷⁵ D. Oyono, *Avec ou sans la France, la politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1990.

vue lorsqu'il s'agit d'examiner l'apport du Cameroun pour que cesse l'apartheid en Afrique du Sud. On constate qu'il existe dans cet ouvrage quelques aspects des relations entre le Cameroun et l'Afrique du Sud. Cependant, il n'étudie pas en profondeur la réalité de l'appui des deux chefs d'État camerounais dans la lutte contre le système ségrégationniste, apportant ainsi une limite à cette étude.

En 2014, Yves Alexandre Chouala examine la politique extérieure du Cameroun, sa doctrine, ses acteurs, son processus d'évolution et ses dynamiques à l'échelle régionale jusqu'en 1982⁷⁶. Il présente le Cameroun en sa qualité d'État souverain, comme une nation ayant "une partie de son activité politique nationale tournée vers le dehors, dont la visée est la maîtrise de l'environnement international, le renforcement de son influence et de sa respectabilité internationale ainsi que la maximisation de ses intérêts internationaux".

L'essence de cette œuvre porte sur l'analyse des facteurs juridico-politiques et historico-sociologiques de la politique étrangère du Cameroun, facteurs qui structurent ses orientations, influencent ses postures et contribuent à la sélection ainsi qu'à la légitimation de ses modalités d'actions diplomatiques. Il permet de comprendre les positions et postures politiques du Cameroun sur la scène internationale.

Pour une meilleure analyse, l'auteur déroule son travail en quatre grands thèmes : d'abord les composantes doctrinales de la politique étrangère du Cameroun ; ensuite les configurations des acteurs politiques qui interagissent ; puis les dynamiques régionales de cette politique étrangère et enfin, l'engagement de Yaoundé dans la vie des organisations internationales universelles et sous-régionales.

Ce travail constitue une limite pour cette thématique, car sur le plan continental il aborde uniquement la vision du Cameroun pour l'indépendance et l'intégration des peuples encore colonisés. Toutefois, l'ouvrage ambitionne d'éclairer le lecteur sur les agissements du Cameroun sur la scène internationale.

En 2003, Eustache Mandjoughou Yolla explore les articulations, l'institutionnalisation et la conduite de la politique étrangère du Gabon. Selon lui, ce pays est devenu un carrefour important où circulent les actions diplomatiques d'envergure, "une plaque tournante de la diplomatie africaine"⁷⁷. L'auteur, dans cet ouvrage, n'analyse que très mollement la position du

⁷⁶ Y. A. Chouala, *La politique extérieure du Cameroun : Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Kathala, 2014.

⁷⁷ E. Mandjoughou Yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, l'Harmattan, 2003.

Gabon sur la question de l'apartheid, qu'il considère comme l'un des échecs de la diplomatie gabonaise. En effet, il inscrit :

Avant 1990, le Gabon s'efforce donc de gérer des relations extérieures qu'il ne contrôle pas toujours. Des actions positives existent mais elles sont vite oubliées lorsque l'on pense aux échecs de la diplomatie gabonaise. En plus de celles qui ont été exposées, doit-on aussi rappeler que le Gabon a continué à entretenir des échanges avec l'Afrique du Sud sous le régime d'Apartheid alors qu'une résolution de l'OUA interdisait ces contacts ? en 1987 l'Afrique du Sud était par exemple le premier fournisseur du Gabon en tomates, ce pays recevait en retour des produits pétroliers de la part du Gabon. Ce même type de rapports existait dans les années 70 entre le Gabon et la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe) en méconnaissance de l'embargo décrété contre ce pays par l'ONU.

Cet argument, E. Mandjouhou l'étaye certes sur un petit paragraphe, mais il y dépeint l'attitude de Libreville face aux sanctions imposées par l'ONU et l'OUA contre Pretoria. Toutefois, il ne s'attarde pas sur les relations qui existaient entre les deux États durant l'apartheid. Néanmoins, l'ouvrage est approprié pour l'appréhension de ce sujet de recherche.

En 1999, Antoine-Denis N'dimina Mougala produit un article sur la politique étrangère du Gabon. Il y analyse l'évolution politique de la nation sous Leon Mba, de 1960 à 1967. D'une part, dans le cadre de la gestion de la crise politique qui secoue le pays, et d'autre part à travers les agissements de la nation sur la scène internationale. Ce document examine aussi les piliers du jeune État gabonais en matière de politique extérieure ; ces "principes cardinaux constants" qui balisent ses relations avec les autres États. Il s'agit de : l'indépendance, La libération du continent africain, l'unité et l'intégration africaine, la non-ingérence et enfin, la contribution à la paix et à la sécurité internationale. L'intérêt de cette publication pour l'étude est l'examen de l'auteur sur la politique étrangère menée par le premier président gabonais tout au long de son mandat. Par rapport à cette étude, ce document s'attarde sur la conduite de la politique extérieure pratiquée par Leon Mba, sans toutefois évoquer les actions entreprises par ce dernier dans la lutte contre l'apartheid. De plus, il ne fait aucunement mention des relations officieuses que Libreville entretenait déjà avec Pretoria à cette époque⁷⁸.

Le rapport de stage diplomatique de François Ebibi Mba⁷⁹ est consacré à la description de l'évolution politique du Gabon sur la scène internationale, notamment la position de Libreville face aux conflits qui minent celle-ci. Ainsi, l'État se désolidarise du bloc Est-Ouest, condamne l'intervention soviétique en Afghanistan et rompt ses relations diplomatiques avec Israël. Sur le plan continental, le chercheur s'appesantit sur l'effectivité de la présence du Gabon. En effet, aux matins des années 1970, le pays joue un rôle de premier plan dans la

⁷⁸ A.-D. N'dimina Mougala, "La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1967", *Guerres mondiales et conflits contemporains* : revue d'histoire, n° 196, 1999, pp. 65-88.

⁷⁹ F. Ebibi Mba, "La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1982", Rapport de stage diplomatique, IRIC, 1994.

décolonisation des territoires portugais du continent et "dénonce le sort de ses frères d'Afrique australe dans les forums internationaux (OUA, ONU), par des prises de positions fermes et sans ambiguïté". En tant que membre du comité permanent sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, "le Gabon s'est toujours prononcé pour des sanctions obligatoires contre Pretoria qui continue à bénéficier du concours de certaines puissances"⁸⁰. L'auteur met l'accent sur les investissements de Libreville pour la paix internationale, à l'instar de ses initiatives dans la résolution des crises qui secouent le monde. Cependant, l'esprit critique de cet ouvrage quant à ce thème est qu'il étudie moins les relations sociales et économiques entre Libreville et Pretoria.

En septembre 2012, Jean-Paul Marthoz est l'auteur d'un article sur les challenges et les ambiguïtés de la politique étrangère de l'Afrique du Sud. Ce document examine les piliers de la politique étrangère de la République sud-africaine (la priorisation du continent africain, l'apartheid global, la diplomatie des droits de l'homme, la consolidation de la paix sur le continent et partout dans le monde et la question de sa solvabilité). L'intérêt de ladite publication pour cette étude est l'analyse faite par l'auteur sur le rôle joué par Pretoria durant deux décennies pour que le continent africain se positionne stratégiquement sur la scène internationale.

Pour atteindre cet objectif, il étudie d'une part ces actions qui sont considérées comme des victoires significatives de l'Afrique du Sud post-apartheid et qui l'ont positionné comme l'un des acteurs majeurs et l'une des voix légitimes du Continent. Et, d'autre part, ses échecs pour devenir la puissance influente initialement espérée⁸¹. Au final, ce document s'attarde sur l'impact de la politique étrangère de la République sud-africaine.

Tim Hughes, dans un ouvrage produit sur la politique étrangère de la République sud-africaine en 2004, en étudie les fondements théoriques et conceptuels, les acteurs et les composantes. Il examine les notions d'harmonie et de discordance dans les agissements de Pretoria sur la scène internationale.

Cet ouvrage aborde les questions comme : les acteurs de la politique étrangère, les actions de la République sud-africaine dans l'industrie du diamant, dans l'implémentation et la création du NEPAD et face au Zimbabwe voisin. Il analyse aussi la politique étrangère de

⁸⁰ Ebibi Mba, "La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1982", ... 1994.

⁸¹ J-P. Marthoz, "The challenges and ambiguities of South Africa's foreign policy", *NOREF report*, septembre 2012, url : <https://www.files.ethz.ch>, consulté le 4 mars 2021 à 8h24.

Pretoria au Moyen-Orient, son comportement dans le conflit israélo-palestinien, et sa relation avec les États du golfe arabo-persique⁸².

Cette œuvre est importante pour cette étude dans la mesure où elle permet d'appréhender les agissements de l'Afrique du Sud sur le plan régional et sur la scène internationale. Quoiqu'elle ne fasse pas la part belle aux relations bilatérales entre les binômes Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud, elle donne tout de même un large éventail des acteurs de la politique étrangère sud-africaine post-apartheid et une grande appréciation de la posture de Pretoria sur les questions politiques mondiales.

Adam Habib, dans une étude sur la politique étrangère de l'Afrique du Sud post-apartheid, en examine les fondements philosophiques et stratégiques et situe ses analyses dans des réflexions comparatives. Selon lui, les capacités globales de l'Afrique du Sud en termes économiques, diplomatiques et militaires par rapport aux autres nations la définissent comme une puissance régionale ou hégémonique. Ce statut lui confère un ensemble de privilèges, d'obligations et de responsabilités qui la séparent à la fois de ses homologues africains et d'autres puissances moyennes. Ceci a progressivement défini l'agenda et la pratique de ladite politique extérieure⁸³. En 1994, cette politique étrangère a subi une énorme transformation. Elle est passée de programme isolé, politiquement belliqueux, régionalement militariste et globalement défensif à un programme qui soutient le multilatéralisme et implique des partenaires politiques, un leadership régional et un engagement mondial.

L'ouvrage d'Adam Habib comme les précédents, est important pour cette étude, car il donne une conception globale de la politique étrangère de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Pour sa part, Pierre-Paul Dika publie deux articles sur "La politique étrangère de la Nouvelle Afrique du Sud : vers la notion de destinée continentale"⁸⁴ et "L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud"⁸⁵. Le premier s'inscrit dans le cadre de l'étude de la mutation de la Nouvelle Afrique du Sud et décrit le rôle de l'Afrique du Sud post-apartheid, ainsi que la place qu'elle accorde au continent africain dans sa politique extérieure. En effet, celle-ci "est conditionnée par sa situation interne, laquelle est au service des intérêts

⁸² T. Hughes *Composers, conductors and players: Harmony and discord in South African foreign policy making*, Johannesburg, KAS, 2004.

⁸³ A. Habib, "South Africa's foreign policy: hegemonic aspirations, neoliberal orientations and global transformation", *South African journal of international Affairs*, url : <https://www.tandfonline.com/loi/rsaj20>, consulté le 17 mai 2023 à 16h35.

⁸⁴ P-P. Dika, "La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : vers la notion de destinée continentale", (dika afrique du sud.pdf), sur institutidrp.org, consulté le 4 mars 2021 à 8h16.

⁸⁵ P-P. Dika, "L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud", *Recherches Internationales*, numéro spécial sur l'Afrique du Sud, n°78, 4-2006, pp.115-136.

nationaux qui sont avant tout d'ordre économique et social, voire politique". Cela implique que le développement économique du pays et celui du continent vont de pair et occupent la place centrale dans la politique extérieure du pays. Le second article, tout en revenant sur la place de choix du continent dans la politique étrangère de la nation, énumère les actions entreprises par cette dernière pour que l'Afrique émerge sur la scène internationale.

Il analyse les efforts sud-africains de priorisation continentale : d'abord dans le cadre de son passage à la tête de l'Union Africaine, ensuite par la création du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), puis son rôle dans la construction des instruments de préservation de la paix et de la sécurité sur le continent, et enfin, la place de son armée dans la résolution des conflits. Au terme de son analyse, P-P. Dika ressort les raisons cachées de cet activisme : l'expansion du capital sud-africain en Afrique, avec comme enjeu "la conquête des marchés et la fourniture des biens et des services sur le continent". Ces articles ont le mérite de présenter la place prépondérante que la nation arc-en-ciel souhaite occuper sur la scène continentale ; leur limite par rapport à cette étude est qu'ils n'analysent les enjeux de cette présence ni au Cameroun ni au Gabon.

L'article de Jean Delors Biyoque Bi Ntougou et als⁸⁶, présente le cadre du développement économique des pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée-Équatoriale...) et examine le rôle des puissances émergentes (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) dans le choix des précédents pour bâtir des économies attrayantes. Aussi les auteurs revisitent-ils les relations entre les différents groupes, l'apport de chaque puissance émergente dans le développement politique, économique et social des pays en voie de développement. Sur le plan politique, ils insistent sur les visites d'État effectuées ; dans le domaine économique, l'accent est mis sur les dons, les prêts, les financements des secteurs stratégiques, les IDE, les réalisations, les engagements... ; et enfin dans le cadre social, il est fait mention des prêts concessionnels pour financer les nombreux projets d'infrastructures (routes, hôpitaux, écoles, stades...). D'un point de vue critique, la démarche des auteurs s'appuie sur les BRICS en général. De plus, elle ne relève pas les difficultés rencontrées par les pays de la zone CEMAC dans le cadre de ces coopérations, ni ne propose de perspectives pour leur permettre de tirer profit de ces relations.

⁸⁶ J. D. Biyoque Bi Ntougou et als, "Stratégies d'émergence des États d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques", Bruxelles, GRIP, Note n°12, octobre 2014.

Fodé Saliou Touré, quant à lui, montre que les BRICS, en tant que nouveaux moteurs de la croissance mondiale, peuvent être un atout pour l'émergence des économies en voie de développement⁸⁷. Il évalue l'impact potentiel de ces pays sur le développement économique du continent africain et décrit les perspectives et défis y associés : la coopération avec les BRICS serait une réponse aux enjeux auxquels est confronté le continent, car cette relation est susceptible de bénéficier à tous. Enfin, la présence des puissances émergentes deviendrait une véritable source d'opportunités pour les pays africains. Ce travail est intéressant pour ce thème car il propose des stratégies coordonnées et cohérentes, lesquelles pourraient permettre aux différents partenaires de tirer parti des diverses opportunités offertes. Cependant, il étudie l'ensemble des nations émergentes (BRICS) et s'attarde sur le seul cas de l'Angola en Afrique.

Faustin Kenné présente le Cameroun comme un État à la recherche d'un véritable décollage économique et examine la stratégie camerounaise de diversification partenariale, les enjeux ainsi que les limites de la coopération avec les BRICS. Il débute par la définition de certains concepts clés coopération, coopération gagnant-gagnant, slogan gagnant-gagnant et BRICS. Par la suite, il énumère ces atouts susceptibles de permettre à Yaoundé de promouvoir une économie prospère dans le cadre de sa relation avec les BRICS. Enfin, il présente l'évolution des relations avec chacune des puissances émergentes, tout en énonçant leurs enjeux et limites. L'intérêt de cette étude pour cette recherche est l'analyse faite par l'auteur pour ressortir les gains potentiels du Cameroun face aux BRICS. Toutefois, elle reste quelque peu distante de l'Afrique du Sud, qui parmi les BRICS, est le principal acteur de ce sujet de recherche⁸⁸.

Hanse Gilbert Mbeng Dang et Bertrand Iguigui ambitionnent de revisiter les discours qui soutendent les actions des BRICS en faveur du Cameroun, et de lever l'équivoque sur le concept de l'émergence vu sous le prisme des relations internationales. Dans leur développement, ils commencent par un exposé sur la naissance des BRICS, leur montée en puissance, la place de plus en plus grandissante qu'ils occupent sur la scène internationale et le rôle stratégique des pays du continent dont le Cameroun, à la concrétisation des partenariats dans une conjoncture internationale. L'ambition des États émergents est de participer à l'évolution des pays du sud, et le Cameroun se présente comme un enjeu particulier pour ceux-

⁸⁷ F. Saliou Touré, "La coopération de l'Afrique avec les pays "BRICS", une troisième voie pour le développement de l'Afrique ?", mémoire de Maîtrise en science politique, Université de Montréal, Québec, 2013.

⁸⁸ F. Kenné, "Le Cameroun et les BRICS : Enjeux et limites d'une coopération gagnant-gagnant", P. Batibonak (SD), *Une diplomatie au service de l'émergence du Cameroun*, Collections "Études africaines", Paris, l'Harmattan, 2018, pp.125-145.

ci en ce début du 21^e siècle. Ces nouveaux partenaires s'avèrent porteurs d'opportunité, et à même de permettre au Cameroun de réaliser le miracle de l'émergence⁸⁹. Ensuite, ils énumèrent les discours de chacun des acteurs BRICS et les actions déployés dans le cadre de leur relation de coopération avec le Cameroun. Ils terminent par une évaluation des axes de ladite coopération, en ressortant les points forts et les faiblesses y apparentes.

À l'image de l'étude précédente, cette analyse reste distante de l'Afrique du Sud. Néanmoins, l'approche des auteurs nous permet de recadrer l'apport des BRICS dans l'émergence du Cameroun.

Au final, cette prose ne répond pas entièrement aux objectifs vers lesquels nous tendons dans l'étude des relations bilatérales entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud. Aussi nous attelons-nous à y parvenir en présentant la problématique.

6. Problématique

Les relations bilatérales ont souvent été présenté dans une configuration compliquée mettant en scène les acteurs du Nord et leurs homologues du Sud, dans le cadre de l'aide au développement des pays du tiers-monde. Cependant, l'incursion des pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sur la scène économique mondiale, et leur intérêt pour le continent africain motivé par des enjeux géoéconomiques et géostratégiques entraînent des bouleversements géopolitiques. En effet, ils contrebalaient le poids des relations nord-sud et augurent une nouvelle physionomie des rapports politiques et économiques sur l'échiquier mondial, car les nouvelles exigences des collectivités de base en Afrique diffèrent de plus en plus de la construction étatique de la coopération au développement. En effet, celles-ci s'appuient désormais sur "l'initiative des relations constructives entre tous les pays afin de déboucher sur une nouvelle ère de coopération"⁹⁰. De fait, les relations de coopération doivent porter : "non sur la charité mais sur l'intérêt commun, non sur la confrontation mais sur la coopération, non sur le protectionnisme mais sur le partage équitable des possibilités offertes par le marché"⁹¹.

⁸⁹ H.G. Mbeng Dang et als, "L'axe "Cameroun-BRICS" comme logiciel d'émergence du Cameroun : endoscopie d'une diplomatie économique aux contours géopolitiques", Batibonak (dir), *Une diplomatie au service de l'émergence du Cameroun...*, 2018, pp.146-164.

⁹⁰ J. A. Minka'a, "La relation de coopération économique pour le développement entre la France et le Cameroun de 1960 à 2006 : analyse et perspectives, Université de Yaoundé1, Thèse de PhD en histoire, 2012, p. 33.

⁹¹ *Ibid.*

Le changement de régime en Afrique australe inaugure l'établissement des relations bilatérales entre l'Afrique du Sud et de nombreuses nations, dont le Cameroun et le Gabon. Ces liens tissés entre pays du sud sont appelés coopération sud-sud, et ont pour fondement dans le cas de la République sud-africaine, le concept de l'avantage mutuel. Les deux États voient en ce nouvel partenaire une nouvelle opportunité pour parvenir à leur émergence, car les enjeux de la coopération bilatérale sud-sud se perçoivent dans leur forme primaire comme la recherche du développement économique. Dès lors, l'Afrique du Sud paraît toute trouvée pour les aider à atteindre le développement tant souhaité, au regard de sa puissance technologique, de son savoir-faire et de ses expériences de développement. Cependant, malgré 56 années de relations, le Cameroun particulièrement ne semble pas avoir atteint les objectifs escomptés.

La présente thèse revisite en profondeur les relations entre les trois États, et postule que les postures politiques respectives du Cameroun et du Gabon vis-à-vis de l'Afrique du Sud durant la période de l'apartheid ont conditionné la qualité et la profondeur de leurs rapports avec l'Afrique du Sud post-apartheid. Dès lors, on peut se demander quelles sont les mutations opérées dans les relations entre la République sud-africaine et les États de l'Afrique centrale, en l'occurrence le Cameroun et le Gabon depuis 1960 ?

Comme questions subsidiaires, l'on peut se poser la question de savoir :

- Quels sont les points de convergence et de divergence dans les relations entre les binômes Cameroun/Afrique du Sud et Gabon/Afrique du Sud ?
- Le poids de l'histoire explique-t-il pour l'essentiel la dynamique évolutive de ces relations ?
- Quel est la source fondamentale de la lourdeur du Cameroun dans le processus de décision en matière de coopération avec l'Afrique du Sud ?

7. Hypothèses

À l'observation de la problématique sus-énoncée, il se dessine une hypothèse principale et trois hypothèses secondaires.

Hypothèse centrale :

Les rapports entre la République sud-africaine et les États de l'Afrique centrale, en l'occurrence le Cameroun et le Gabon sont le produit de leur relation respective durant la période de l'apartheid.

Hypothèse secondaire 1 : le contraste de la relation qui existe entre le Gabon et l’Afrique du Sud (plus dense, plus constante), et celle entre le Cameroun et l’Afrique du Sud (inerte) reste conditionné par l’ancienneté ou l’antériorité de leur relation durant l’apartheid.

Hypothèse secondaire 2 : la densité de la coopération économique et socioculturelle entre le Cameroun d’une part, et le Gabon d’autre part avec l’Afrique du Sud a bénéficié jusqu’à date des réseaux établis durant la période de l’apartheid.

Hypothèse secondaire 3 : l’inertie de la coopération entre le Cameroun et l’Afrique du Sud découle de l’incapacité de l’appareil diplomatique camerounais à se réinventer pour prendre en compte les changements intervenus en Afrique du Sud après l’apartheid.

8. Objectifs

L’objectif principal de ce travail de recherche consiste à analyser les enjeux autour de l’évolution des relations bilatérales entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud, depuis 1960.

Dans un cadre plus spécifique, les objectifs opérationnels nous conduisent à déchiffrer :
Les relations entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud sont-elles viables ?

Le Cameroun et le Gabon peuvent-ils réellement sortir bénéficiaires de la relation qui les lie à l’Afrique du Sud ?

9. Les théories mobilisées

Quatre théories sont mobilisées dans le cadre de cette réflexion. Il s’agit des théories réaliste, libéraliste, constructiviste et fonctionnaliste, basées sur le paradigme de l’intérêt national et collectif. À celles-ci, nous ajoutons le concept de la réciprocité issue du noumène de l’intérêt mutuel vantée par les politiques sud-africaines.

Hans Morgenthau et Raymond Aaron sont deux des pionniers de la théorie réaliste. Selon eux, les décisions de politique étrangère des acteurs internationaux sont le plus souvent dictées par les rapports coûts/bénéfices les plus satisfaisants, ou encore à la recherche de l’intérêt défini en termes de puissance. L’intérêt national occupe une place importante dans la pensée réaliste, et Morgenthau en fait la clé de compréhension des relations internationales : "*We assume that states think and act in terms of interests defined as power*⁹²". Autrement dit, les États pensent et agissent en termes d’intérêts définis comme puissance. Ainsi, l’intérêt

⁹² H. Morgenthau. *Politics among nations. The Struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knopf, 1967, p.5.

national se "définit en termes de puissance"⁹³ *hard* ou *soft power*, selon qu'elle est coercitive ou douce, et guide le comportement des hommes politiques. Au final, il conclut que "*a foreign policy guided by moral abstractions, without consideration of the national interest, is bound to fail*". C'est-à-dire, toute politique étrangère guidée par l'abstraction morale et sans considération de l'intérêt national est vouée à l'échec. La théorie réaliste s'énonce sous la forme d'une loi : les hommes d'État pensent et agissent en termes d'intérêts. C'est un intérêt nécessairement égoïste par rapport aux intérêts extranationaux. Aussi la satisfaction de l'intérêt national d'un État ne tient-elle compte des intérêts nationaux des autres États. Dans le cadre de ce sujet de recherche, la théorie réaliste nous conduit à examiner l'ensemble des stratégies utilisées par les trois États pour leur développement individuel.

La théorie constructiviste est, quant à elle, plus épistémologique et ontologique que substantielle⁹⁴. Par opposition aux réalistes, les constructivistes pensent que le monde est un processus en devenir qui change et se transforme en permanence, surtout de façon pacifique, au gré des pratiques sociales les plus diverses⁹⁵. Son principal chantre Alexander Wendt, développe l'idée selon laquelle l'anarchie est avant tout ce qu'en font les États, et les intérêts nationaux sont conçus comme le produit d'interaction entre États. Jutta Weldes déclare à cet effet: "*wendt's constructivist argument goes some way towards reconceptualizing the national interest as the product of intersubjective processes of meaning creation*"⁹⁶. C'est dire, l'argument constructiviste de Wendt contribue à reconceptualiser l'intérêt national comme le produit des processus de créations intersubjectives. L'intérêt national d'un État est façonné par les normes et valeurs qui structurent sa vie politique internationale. Nous assistons ainsi à une diminution des recours à la force et à une interdépendance croissante entre les États. L'intérêt national devient donc altruiste car en satisfaisant son intérêt, on satisfait l'intérêt des États amis⁹⁷. Il n'est plus nécessairement synonyme de conflit comme l'affirment les réalistes, car les États se conçoivent en amis⁹⁸. Cette théorie donne une large orientation des raisons qui poussent le Cameroun et le Gabon à se mettre en coopération avec l'Afrique du Sud. D'après ce concept, l'élaboration des liens d'amitié entre nations est une action bénéfique pour tous.

⁹³ M.-C. Smouts, D. Battistella, P. Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2006, P.302, url : <https://www.coursdedroit.com>, consulté le 12 avril 2017 à 14h05.

⁹⁴ A. A. Klotz, C. Lynch, "Le constructivisme dans la théorie des relations internationales", *Critique internationale* n°2, 1999, p. 53, url : <https://www.cairn.info>, consulté le 12 avril 2017 à 14h18.

⁹⁵ Smouts, Battistella, Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales...*, 2006, p.152.

⁹⁶ A. Mc Leod, "L'approche constructiviste de la politique étrangère", F. Charillon, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, (dir), Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 67.

⁹⁷ M. Finnemore, *National interests in international society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996, cité par Smouts, Battistella, Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales...*, 2006, p. 155.

⁹⁸ Kenhoung, "L'intérêt national dans le processus d'intégration régional en Afrique...", 2014, p. 34.

Le libéralisme est un courant de pensée philosophique et économique, fondé sur l'idéologème des droits de l'individu. John Locke en est le père. A la différence du réalisme, cette théorie déduit que, face au risque de mort violente, l'intérêt de l'individu est d'établir la paix⁹⁹. Il est question ici de réfléchir à "ce qui devrait être", au lieu de se contenter comme les réalistes de "ce qui est". A son centre se situe la notion de liberté individuelle, qui se définit comme l'absence de contrainte. Selon les libéralistes, la société est composée d'individus et non d'ordre ou de classes¹⁰⁰. Et les Etats peuvent entretenir des relations pacifiques en se comportant de manière plaisante avec leurs voisins. Ce courant de pensée limite au maximum le pouvoir de coercition exercé par l'Etat sur les individus et la société civile. Dans le cadre du libéralisme économique, il établit des relations politiques d'égalité entre les individus et favorise, en plus de l'interdépendance qu'il entraîne entre les nations, la paix internationale. Cette théorie limite le pouvoir de l'Etat afin de préserver la liberté individuelle d'entreprendre¹⁰¹ ; d'où son intérêt pour ce travail de recherche.

Le fonctionnalisme, soutenu par David Mitrany, au-delà des États, s'intéresse aux relations entre les peuples et aux conséquences positives de leur coopération économique et technique. En d'autres termes, elle table sur un système qui assurerait une paix durable dans le monde¹⁰². Pour qu'un tel objectif s'accomplisse, il faudrait considérer le fonctionnement du système non plus du point de vue de l'intérêt des États, mais de celui des besoins de leurs populations. C'est en s'attachant à résoudre leurs problèmes quotidiens grâce à la coopération internationale,¹⁰³ et par le truchement des pouvoirs publics ou d'acteurs privés que le système peut favoriser la prospérité générale et limiter les risques de guerre¹⁰⁴. Le fonctionnalisme part de l'idée selon laquelle autant une fonction remplit un rôle dans un ensemble culturel, social ou politique donné, autant une institution doit être élaborée pour répondre à des besoins sociaux spécifiques. Il doit, dès lors, exister une "interdépendance matérielle" entre les États, car ces derniers se présentent comme archaïques et empêchent toute réflexion constructive et

⁹⁹ H. Defalvard, "Limites et dangers du libéralisme", *Le libéralisme économique, Cahiers d'économie politique*, n°16, Paris, l'Harmattan, 1989, pp. 205-230.

¹⁰⁰ Anonyme, "Le libéralisme", consulté sur <https://www.maxicours.com>>cours, le 25 février 2024 à 8h35.

¹⁰¹ Anonyme, "Le libéralisme", consulté sur <https://www.editions-ellipses.fr>>cours, le 25 février 2024 à 8h55

¹⁰² D., Mitrany, *A Working Peace System*, Londres, *Royal Institute of International Affairs*, 1946. Cité par G. Dussouy, *Traité de relations internationales*. Tome II, *Les théories de l'interétatique*, Paris, L'harmattan, 2008, p.95.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰⁴ J.J, Roche, *Théories des relations internationales*, 6^{ème} édition, Paris, Montchrestien, 2006, p. 96.

novatrice¹⁰⁵. Pour Mitrany, une véritable coopération n'est basée ni sur la volonté politique, ni sur des règles de droit, mais sur une coopération internationale pragmatique axée sur les problèmes concrets et sectoriels, qui dans la vie moderne ne peuvent être résolus par un seul pays. Dans ce travail de recherche, la théorie fonctionnaliste permet d'apprécier et de quantifier l'apport sud-africain dans le cadre des relations bilatérales avec le Cameroun et le Gabon.

Le dernier concept engagé est la réciprocité. Celle-ci postule que les phénomènes de coopération se fondent sur l'idée selon laquelle, toute coopération dans la périphérie du sud se doit d'être porteuse de bénéfices pour toutes les parties en action. Dans le cadre de la coopération sud-sud, les acteurs internationaux sont mus par le désir de profiter au maximum des potentialités offertes par les autres États et de s'en servir pour parvenir à leur propre développement. C'est dans ce sillage que les Chinois parlent de coopération gagnant-gagnant, et les Sud-africains de l'avantage mutuel. Ce phénomène s'oppose à la théorie réaliste, laquelle conçoit que les relations internationales sont basées sur la satisfaction de l'intérêt national personnel, sans tenir compte des intérêts nationaux des autres États. Dans le cadre de cette étude, ledit concept explique comment la coopération entre l'Afrique du Sud et les États de l'Afrique centrale peut être porteuse de bénéfice pour chacun des acteurs.

10. Méthodologie de la Recherche

Dans le domaine pluridisciplinaire, outre l'histoire et la géographie, les sciences politico-économiques et le droit nous ont été utiles dans l'élaboration de cette thématique. En gros, il est question de s'intéresser non pas aux sciences exactes, mais aux sciences humaines dont l'expérience théorique et conceptuelle est d'un apport immense. On fait ainsi appel à une analyse des documents doublée d'une observation empirique des sources, dans une perspective de critiques. Il faut surtout chercher à savoir pourquoi deux États faibles s'alignent derrière un État fort et pourquoi des États du Sud.

La démarche utilisée lors de la présente étude s'appuie sur les sources orales, les sources écrites, les sources webographiques et sur la collecte des données auprès des institutions spécialisées, que nous avons par la suite traitées en nous servant de la statistique dans le but d'apprécier ces différentes relations. Cette collecte a tenu compte de la documentation administrative, des conventions, des partenariats public et privé dans tous les secteurs

¹⁰⁵ R. Keohane, J. Nye, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 1972 ; Keohane and Nye, *Power and Interdependence*, cité par S. Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Les Presses de Science Po, 2009, p.70.

d'intervention. Ce travail a été effectué dans différents ministères et autres structures de coordination.

Pour mener à bien cette recherche nous avons mobilisé deux techniques de collecte de données : la recherche documentaire et les entretiens avec des experts.

a) L'enquête documentaire

Selon Paul N'da, la technique documentaire consiste à rechercher et à découvrir des informations, quel que soit le lieu où elles se trouvent, à disposer des documents, les dépouiller et en user¹⁰⁶.

Ladite technique a consisté à faire des recherches sur le terrain. Pour y parvenir, nous sommes appuyé sur des notions d'histoire politique, diplomatique, des sciences sociales, de l'économie... entre le Cameroun, le Gabon et leurs partenaires. Il a aussi été question de consulter d'innombrables documents écrits de nature et de qualité variables : des ouvrages récemment publiés portant sur la coopération, le développement, la coopération sud-sud, les problèmes politiques et économiques de l'Afrique, des thèses et mémoires, des articles, des revues scientifiques ou encore des journaux de renom. Pour ce faire, nous nous sommes rendu dans des centres documentaires, en l'occurrence les bibliothèques des Universités de Yaoundé I et II, de la Fondation Paul Ango Ela, de l'Institut des Relations internationales du Cameroun (IRIC), de l'Institut Français du Cameroun (IFC), pour la ville de Yaoundé ; mais aussi celles de l'Université Omar Bongo (UOB) et de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Libreville. Les documents d'archives des représentations internationales et des ministères (le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministère du Commerce) nous ont également été utiles. À côté de tout ceci, nous avons réalisé des entretiens avec les experts.

b) Les entretiens avec les experts

À l'aide du guide d'entretien et d'une série de questionnaire, nous avons effectué des interviews sur rendez-vous avec de nombreux économistes, experts et consultants en développement, fonctionnaires internationaux... Les responsables de ces institutions ont été trouvés à Yaoundé et à Libreville.

¹⁰⁶ P. N'da, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, l'harmattan, 2007, p.95.

D'autres informations ont été engrangées à travers des enquêtes, qui nous ont conduit à faire de nombreuses descentes sur le terrain. Ainsi, après plusieurs descentes dans la ville de Yaoundé de 2017 à 2019, nous nous sommes rendue à Libreville entre octobre et décembre 2019. Durant ce laps de temps, nous avons eu recours aux entretiens exploratoires avec des personnes ressources : des responsables du Ministère des Affaires Étrangères, de la Direction Générale du Commerce, de l'Institut National de la Statistique, ou encore celles du Centre National de l'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon et de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements. Les sources orales nous ont permis de compléter et de vérifier la véracité des données contenues dans les ouvrages, les mémoires, les thèses, les revues et les journaux.

c) Le traitement des données

Trois approches ont été mobilisées pour donner sens et pertinence à la thèse que nous défendons : les approches descriptive, explicative et comparative. La première a été utile dans l'analyse de la période allant de l'apartheid à l'ère post-apartheid. L'approche explicative a, quant à elle, consisté à répertorier les données obtenues. Celles-ci étaient par la suite soumises à la critique afin d'établir leur concordance, et de procéder à l'observation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats engrangés. Ceci nous a permis de dégager le type de relations qui existe entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud post-apartheid. L'approche comparative a permis d'expliquer pourquoi lesdites relations ont suivi des voies asymétriques.

11. Difficultés rencontrées

Tout au long de ce travail nous nous sommes heurtée à de multiples difficultés.

La rareté des documents archivés et centralisés en rapport avec notre thème de recherche dans les nombreux centres de documentations explorés. Au Gabon par exemple, nous avons été confronté à l'absence de documents archivés en rapport avec le thème de recherche au Ministère des Affaires Etrangères. Ceci était dû à la corrosion des locaux abritant lesdits documents par l'eau de mer. Par conséquent, les références bibliographiques restent plus fournies du côté du Cameroun.

Le refus de certaines administrations de répondre à nos sollicitations, précisément le haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun ; ce refus nous a été confirmé puisque nous y avons déposé plus de huit demandes d'autorisation de recherche, questionnaires y compris,

mais nous n'avons jamais reçu d'appel venant de ladite institution. Le silence et la défiance de certains membres de la communauté sud-africaine ;

Le mutisme des personnels camerounais devant certaines interrogations. À de nombreuses reprises, les réponses à nos questions sont très souvent demeurées très évasives.

Le manque de données statistiques fiables et actualisées permettant d'évaluer au besoin, l'apport de l'Afrique du Sud dans le développement économique du Cameroun ou du Gabon.

À ceci se sont ajoutées les difficultés financières et matérielles. Elles ont été liées au coût du voyage en Afrique du Sud, au Gabon et aux descentes sur le terrain ici au Cameroun.

Quoiqu'il en soit, nous sommes parvenue à quelques résultats, lesquels nous ont permis de tirer les conclusions étayées tout au long de ce travail.

12. Plan

Les données recueillies permettent de construire cette étude en six chapitres.

Le premier chapitre est consacré à une analyse des postures politico-diplomatiques du Cameroun et du Gabon vis-à-vis de l'apartheid. Il examine le contexte sur le continent entre 1960 et 1990 ; d'abord en Afrique du Sud et ensuite en Afrique centrale. Par la suite, il revient sur les grands discours qui poussent le Cameroun et le Gabon à aller à l'encontre de l'apartheid. Enfin, il ressort les actes des dirigeants de ces deux pays contre le système en place en Afrique australe.

Le deuxième chapitre décrit la fin de l'apartheid. Il revient sur l'ensemble des processus et la logistique mis en place pour voir les populations noires parvenir à leur libération totale et inconditionnelle. Ensuite, il présente les liens officieux qui se sont tissés entre le Gabon et l'Afrique du Sud pendant l'apartheid.

Le troisième chapitre s'intéresse à l'initiation des liens de coopération proprement dits. Il remet au goût du jour l'ensemble des accords signés, ratifiés ou non, entre les deux binômes. Et enfin, étudie le cadre de coopération, les mécanismes et les instruments utilisés dans la mise en application desdites connexions.

Le chapitre quatre quant à lui présente de manière succincte les relations politiques au travers des visites faites au sommet, les relations diplomatiques au sein de la coopération décentralisée et le volet social de la coopération (la santé, la culture et l'éducation).

Le cinquième chapitre présente les économies du Cameroun, du Gabon et de l'Afrique du Sud, puis dévoile l'état des relations de coopération économique et commerciales Binômes, et enfin examine les échanges techniques.

Le sixième et dernier répond aux questions de fond. Il quantifie l'apport sud-africain dans le développement de ces deux États, tout en décelant les limites et le travail qu'il reste à accomplir. À la fin, il propose quelques perspectives.

CHAPITRE I :

LES POSTURES POLITICO-DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN ET DU GABON VIS-A-VIS DE L'APARTHEID (1960-1991).

En 1960, lorsque le Cameroun et le Gabon accèdent à l'indépendance, leur préoccupation majeure est d'occuper une place significative sur la scène internationale, en passant du statut de "nations-agies" à celui d'"États-acteurs" dans les relations internationales. Ceci est une nécessité absolue, quand on observe le contexte mondial préexistant. Et, quelques temps après leur accession à l'indépendance, ils tissent des liens de coopération avec de nombreux États. Cependant, remarque Julius Victor Ngoh, "avant 1982, le Cameroun noua des relations diplomatiques avec presque tous les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud"¹. Cela, pour une raison particulière : la politique ségrégationniste et annexionniste que menait cette dernière en Afrique australe. Toutefois, à côté du refus de ces nations de nouer officiellement des relations avec l'Afrique du Sud, il existe un engagement pour la libération totale de l'ensemble des pays africains encore sous domination. Cette aspiration semble légitime au regard des défis auxquels le Continent se trouve confronté². C'est dans cette optique que les deux jeunes États s'intéressent spécialement jusqu'en 1991 à la situation qui prévaut dans la partie méridionale du continent, et particulièrement en Afrique du Sud.

Loin de nous prévaloir de rentrer dans une redéfinition contemplative de l'histoire de l'Afrique, ou de nous attarder sur des considérations illusives, notre souci dans ce chapitre liminaire est de tableur sur quelques données qui nous aideraient à répondre aux questions suivantes. Quel contexte prévaut sur la scène continentale, et surtout comment dicte-t-il les agissements des États sollicités durant la période charnière qui fait l'objet de notre étude ?

Dans un premier temps, justifions par des raisons historiques le manque de relations officielles entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud dès 1960. Dans cette portion, il s'agit notamment de retracer le contexte politico-économique en Afrique du Sud durant l'intervalle suscité, les mouvements nationalistes qui conduisent aux indépendances sur le reste du continent, et de ressusciter les discours portant sur l'abolition de l'apartheid. Ensuite,

¹ Ngoh, *Cameroun (1884-1985) cent ans d'histoire...*, 1990, p. 301.

² En 1960, le continent africain fait face à une vague de décolonisation entamée en 1956 avec la décolonisation des protectorats français du Maroc et de la Tunisie et en 1957 avec la Gold Coast du côté britannique. Le défi majeur ici se trouve être l'émancipation entière du continent et son développement.

dévoilons les jalons de la politique étrangère du Cameroun et du Gabon ; et enfin, présentons les deux États d'Afrique centrale durant la période de l'apartheid, en exposant le réquisitoire de leurs chefs d'État respectifs contre le système en vogue en Afrique australe.

I- L'ABSENCE DE COOPÉRATION ENTRE LES TROIS ÉTATS DU POINT DE VUE HISTORIQUE

D'un point de vue général, les évènements beaucoup plus que les individus déterminent la politique étrangère d'un État, d'un continent ou les agissements de l'environnement international à un moment donné. Au cours de la décennie qui talonne la Deuxième Guerre mondiale, l'Afrique connaît un grand nombre de conflits avec pour jalons les dissensions entre nationalistes et régimes politiques en place. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers mouvements nationalistes asiatiques qui s'étendent pour se répandre plus tard sur l'ensemble du continent africain. Parus au sein des organisations de masse, ils sollicitaient la fin de la colonisation, du racisme, de l'impérialisme et l'accession des peuples sous domination coloniale à l'indépendance³.

Les fondements historiques et idéologiques présentent en toile de fond la situation en Afrique du Sud, marquée par l'apartheid, les discriminations et les violences qui ont favorisé la naissance de l'ANC. Au Cameroun et au Gabon, cette période nous permet d'observer l'aboutissement d'un processus entamé au début de la colonisation et qui conduit plus tard aux indépendances⁴. Ainsi, cette sous-partie conduirait à examiner, d'une part, les fondements de l'apartheid, son implémentation et les résistances qu'il a suscitées ; et d'autre part, l'évolution des États de l'Afrique centrale vers l'indépendance et leur entrée dans la lutte contre le système sud-africain.

A- Les fondements historiques et idéologiques

L'étude des fondements historiques s'attarde sur le quotient humain et physique qui participe à la réalisation de l'histoire sud-africaine, camerounaise et gabonaise. Les assises idéologiques quant à elles, font ressortir en filigrane les fondements de la conception afrikaner

³ D. Chanawai, " L'Afrique australe ", *Histoire générale de l'Afrique depuis 1935*, tome VIII, Paris, UNESCO, 1998. Il est question ici d'une indépendance politique, fondée sur la règle majoritaire, le suffrage universel et la démocratie parlementaire.

⁴ O. Goerg, J.-L. Martineau et D. Nativel (dir.), *Les indépendances en Afrique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p.14, url : <https://www.pur-édition.fr>, consulté sur le 30 juillet 2018 à 16h. Cet ouvrage a été initié lors du colloque de décembre 2010, organisé par le groupe Afrique Océan Indien, du SEDET par Odile Goerg, Issiaka Mandé, Didier Mativel et Faranirina Rajaonah (université Paris Diderot-Paris7) ; Jean-Luc Martineau (Inalco).

sur la question raciale d'une part, et l'évolution vers l'intrusion du Cameroun et du Gabon dans le système politique sud-africain d'autre part.

1) Le contexte prévalant en Afrique du Sud

L'histoire de l'Afrique du Sud ne commence pas avec l'institution de l'apartheid en 1948, ni ne s'achève en 1991 avec la fin de ce système ou la montée au pouvoir de Nelson Mandela en 1994. Pourtant, cette période est émaillée d'un ensemble d'évènements qui ont participé à sa construction. Aussi nous attardons-nous en premier lieu sur l'apartheid, qui atteint en 1948 son point culminant. Ensuite nous jetons un regard de causalité sur l'avènement de l'ANC (*African National Congress*), parti politique le plus influent, qui a joué un rôle déterminant dans l'histoire sud-africaine du fait qu'il était l'émanation du système de l'apartheid.

a) Le comble de l'apartheid⁵

Commencée en 1912 de manière assez subtile, l'apartheid tire son inspiration du Docteur Cronje⁶, lequel, sous l'influence nazie, affirme la supériorité de la race aryenne et évoque la nécessité de maintenir sa pureté à travers une séparation rigoureuse des races. Dans le même ordre d'idées, l'intellectuel afrikaner G. Eloff déclare dans son ouvrage *Rasse en Rasvermenging* :

la préservation de la race pure dans la tradition du peuple boer doit être maintenue à tout prix, par tous les moyens, comme un saint serment que nos ancêtres nous ont transmis en tant que partie du plan de Dieu pour notre peuple. Tout mouvement, école ou individu qui prêche contre cela doit être traité comme un criminel racial par les autorités⁷.

Autrement dit, les différentes races qui composent l'Afrique du Sud doivent être scrupuleusement séparées puisqu'elles ne sont pas égales en droit, et la race "blanche" étant la plus évoluée a naturellement des droits de responsabilités supérieures. La particularité du racisme dans ce cadre repose sur le droit. Ainsi, si la loi sanctionne le comportement raciste ailleurs, en Afrique du Sud elle le légitime et sanctionne toute conduite antiraciste⁸. Les

⁵ P. Giniewski dans *Une autre Afrique du Sud*, définit officiellement l'apartheid comme "une politique de développement séparée de deux groupes Noirs et Blancs chacune dans sa sphère particulière". Cette idéologie créée en 1934 par des anthropologues et linguistes de l'université de Stellenbush dont Warner Max Eiselen rejette la société unique sud-africaine et se propose de séparer politiquement, géographiquement et économiquement noirs et blancs, ainsi que les différentes ethnies afin de maintenir et renforcer leur identité ethnique et linguistique pour lutter contre les effets acculturants.

⁶ F. Bivouli, "Les relations entre l'OUA et l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid de 1963 à 1990", Mémoire de Maîtrise en histoire, Libreville, Université Omar Bongo, 2008, p.1.

⁷ *Jeune Afrique Hors-Série*, n°33, p.28.

⁸ J. J. Mezui, "Les sanctions onusiennes contre le régime de Pretoria de 1960 à 1994", Mémoire de Maîtrise en histoire, Libreville, Université Omar Bongo, 2009, p.11.

*Afrikaners*⁹ se sont appuyés sur cette théorie pour établir une séparation entre les races qui peuplaient l'Afrique du Sud et ont farouchement puni toute velléité d'opposition au système imposé.

Cette idéologie devient, dans les années 40 après son institution, et plus tard avec l'avènement de la république libre et souveraine, le centre de la vie politique, économique et sociale qui régit les agissements des Sud-africains de toutes les races. La politique ainsi prônée assied un ensemble de lois et de préceptes qui édictent les règles à utiliser. J. A. Lesourd classe fort judicieusement cette avalanche de lois en trois catégories bien distinctes : les lois de répression et de domination politique, les lois de séparation matérielle et intellectuelle entre les races, et les lois pour le développement des communautés " non européennes " dans un cadre légal circonscrit¹⁰.

- L'institutionnalisation de l'apartheid

Selon Eleanor Kasrils¹¹, l'apartheid est un terme issu du mot français "à part", auquel on aurait ajouté la terminaison *heid* signifiant le "fait de". Le lexique juridique le confirme d'ailleurs, qui l'entend comme un système de ségrégation implanté en Afrique du Sud afin de garantir la suprématie de l'homme blanc¹². En afrikaans, l'apartheid explique la notion de séparation, de ségrégation. Cette politique de ségrégation raciale existe pourtant depuis le début des années 1910, mais n'a été officiellement¹³ institutionnalisée par un ensemble de lois et de règlements que dans les années 1940. La raison en est toute simple : en 1948, les résultats des élections générales apportent un tournant décisif dans l'histoire du pays. Le Parti National¹⁴ réunifié, avec à sa tête le pasteur Daniel Malan, associé au Parti Afrikaner en sort vainqueur. Le pouvoir se retrouve de ce fait concentré entre les mains d'un gouvernement uniquement composé d'Afrikaners¹⁵, ouvrant dès lors la voie à une politique de ségrégation plus affirmée.

⁹ Les Afrikaners sont les descendants des premiers colons d'origine néerlandaise, française, allemande ou scandinave, nés en Afrique du Sud et parlant l'afrikaans.

¹⁰ L. C.D. Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Centurion, 1965, p. 284.

¹¹ E. Kasrils, Sud-africaine blanche, d'origine écossaise, qui s'est trouvée engagée aux côtés de l'ANC. Elle a œuvré aux côtés des nationalistes au sein du fer de lance, la partie radicale du mouvement dans la lutte contre l'apartheid.

¹² R. Guillien J. Vincent (dir), *Lexique de termes juridiques*, 5^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1981. Lire aussi B. Badie, A. Pellts (eds) *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique*, Paris, Economica, 1993, p. 337.

¹³ "officiellement" parce que, bien avant 1948, l'Afrique du Sud était déjà symbolisée par l'inégalité, le racisme, l'exploitation, une minorité détenant les richesses et le pouvoir. Mais à partir de 1948, le système devient inéluctable.

¹⁴ Parti essentiellement composé d'Afrikaners qui sont pour la plupart des ouvriers blancs ou des bourgeois ruraux assis sur leurs privilèges.

¹⁵ Ceci est une grande première, car les Blancs ne représentent que 21% de la population, les Noirs, près de 67% ; les Métis 9% ; et les Asiatiques, particulièrement (les indiens), 3%.

Myriam Houssay-Holzschuch¹⁶ compare l'apartheid à "l'actualisation d'une pensée mythique [qui] modèle l'espace concret sud-africain à l'image de la terre-promise"¹⁷, dans un mode de conception typiquement afrikaner. Ces propos sont justifiés par Eleanor Kasrils lorsqu'elle présente l'apartheid comme "le produit de l'histoire qui tire ses racines dans le nationalisme afrikaner exacerbé par la religion, les souffrances et les confrontations avec l'impérialisme britannique"¹⁸. Pour Robert Davies, il s'agit de :

l'héritage d'une ségrégation pragmatique au travers de laquelle s'est développée une tentative pour créer des sociétés ethniques séparées verticalement dans lesquelles les contacts horizontaux seraient réduits au minimum et dans lesquelles chaque société serait identifiée à son propre territoire¹⁹.

Huguette Judith Kebano Mpemba étudie quant à elle "La politique raciale en Afrique du Sud : 1948-1966", dont elle établit le parallèle entre l'histoire des Afrikaners et celle de la nation juive. Elle en dégage un ensemble d'arguments qu'allèguent les promoteurs du séparatisme entre les races pour l'équilibre naturel et le respect des lois divines. Il s'agit en effet d'un bréviaire savamment élaboré de prétextes sur les contrastes et disparités entre Européens et gens de couleur, apparaissant dès lors comme une sélection naturelle.

Cette pléthore de conceptions appuie la domination afrikaner sur le territoire et ouvre la voie à un système de marginalisation qui met en exergue la question ethnique. On parle alors de "développement séparé"²⁰. La politique d'apartheid ainsi créée promeut les mesures suivantes : le renforcement et l'extension d'une législation qui instaure la séparation entre les races blanche, noire, asiatique et métis. Ce qui revenait à assurer le maintien de la suprématie blanche qui gardait la main mise sur l'orientation et l'évolution de la politique nationale ; la modernisation de l'administration indirecte par le canal des chefs et des structures sociales traditionnelles, de manière à stopper l'épanouissement d'un sentiment nationaliste africain ; le raffermissement du pouvoir des Afrikaners sur les plans politique économique et social. Il s'agissait de garantir l'expansion et la compétitivité de l'activité économique sud-africaine

¹⁶ M. Houssay-Holzschuch, Université de Paris IV- Sorbonne, auteure de "l'Afrique du Sud ou la patrie utopique", Bonnemaïson, J., Cambrezy, Quinty-Bourgeois, *Le territoire, lien ou frontière ?* T.2 : La Nation et le territoire, Paris, l'Harmattan, 1999, pp. 83-101.

¹⁷ Selon Myriam Houssay, l'invention du territoire afrikaner est l'œuvre d'un petit groupe d'intellectuels entre la fin du XIX et le début du XXe, et correspond à la réécriture, la réinterprétation puis la diffusion de l'épopée fondatrice du grand trek ; qui sera largement assimilée et intériorisée lors de la montée des Afrikaners au pouvoir.

¹⁸ R. Kasrils, " L'improbable espionne au service de la lutte anti-apartheid ", Bruxelles, Editions Margada-GRIP, 2016, p. 14, url : <http://www.grip.com>, consulté le 12 mars 2017 à 15h.

¹⁹ R. J. Davies, " Changing residential structures in South African cities, 1950-1970 ", W.P. Adams, F.M. Heillener (eds) *International Geography 1972*, Vol. 2, University of Toronto Press, 1972, p. 801.

²⁰ Le régime institué vient codifier et élargir un ensemble de pratiques, de mesures législatives et de règlements qui régissaient déjà les rapports entre les Blancs et les personnes de couleur.

(afrikaner en particulier), grâce à une réserve de main d'œuvre africaine²¹ ; la séparation des races au moyen d'institutions sociales distinctes (dans les domaines linguistique, culturel et éducatif) dépendant directement du gouvernement ou par l'affectation sélective des crédits officiels²². Il était question de faire progressivement disparaître la présence des autres races en Afrique du Sud pour que cette dernière devienne un pays authentiquement blanc à la longue.

Aussi, la toute première loi votée lors de l'établissement de l'apartheid portait sur deux piliers :

Tout d'abord, l'institutionnalisation de la différenciation entre les races (*Population Registration Act*). Elle est complétée par les lois de 1949 et 1950 instituant respectivement l'interdiction des mariages mixtes (*Prohibition of Mixed Marriages Act*) et l'immoralité (*Immorality Act*), les relations sexuelles ou le mariage entre Blancs et Noirs ; ensuite, la répartition de la population en catégories raciales. On parle alors de la *Group Area Act* (loi sur les zones de résidence) qui instaurait la séparation des Sud-africains en fonction de leur race. Elle redéfinissait la carte administrative du pays, expropriait les Noirs, qui se retrouvèrent spoliés de leur lieu d'habitation et conduisit à la création des homelands²³.

Elle est suivie par la loi de 1950 sur la répression du communisme (*Suppression of Communism Act*), qui jugeait communiste toute personne ou organisation qui avait le malheur de porter critique à l'apartheid ou qui œuvrait en faveur des thèses anti-raciales ou des libertés individuelles. À celles-là s'ajoutait une autre sur les laissez-passer de 1952 (*Pass Laws Act*), qui imposait aux Africains âgés de plus de seize ans de porter des passeports renseignant sur leur personne. Elle conduisit à de multiples révoltes : d'abord en 1952, une campagne de défiance fut organisée contre les lois de l'apartheid ; ensuite en 1960, avec la répression de Sharpeville consécutive au port du *pass*.

²¹ Kasrils, "L'improbable espionne...", 2016, p. 14.

²² Anonyme, *Le Racisme et l'apartheid en Afrique Australe, Afrique du Sud et Namibie*, Paris, les Presses de l'Unesco, 1975, p.51.

²³ L. Thompson, *History of South Africa*, Radix, Wynberg Sandton, 1990, p. 194.

Photo n°1: Nelson Mandela brûlant son pass en 1956

Source : Nelson Mandela, *Conversation avec moi-même*

Photo n°2: Albert Luthuli brûlant son pass en 1960

Source : www.nofi.media le12 mars 2017 à 15h

Beaucoup d'autres lois suivirent ces premières : la loi sur la sécurité publique et les campagnes de résistances (1952), interdisant toute grève ou manifestation contestataire. Elle fut renforcée en 1953 par la loi contre les grèves bantus ; la *Native Labour Act* de 1953 qui retira aux Sud-africains "non blancs" le droit de se retrouver en syndicat ou de faire des négociations communes ; la même année, la *Criminal Law Amendment Act* établit comme infraction toute critique portée à une loi promulguée par le gouvernement minoritaire ; la loi sur l'éducation bantoue²⁴, étendit quant à elle, l'apartheid sur l'éducation, obligeant l'utilisation de l'afrikaner dans les écoles noires au lieu de l'anglais, préalablement requis ; la loi sur les mines et les usines (*Mines and Work Act*) de 1956, qui restreignit l'accès des Sud-africains "non blancs" à des postes de responsabilité dans le domaine minier.

D'autres lois furent adoptées pour réglementer les déplacements des ouvriers noirs²⁵, restreindre les droits des travailleurs²⁶ et diminuer automatiquement les droits politiques des autres races que la blanche²⁷. Toujours au cours de la décennie 50, une nouvelle série de lois organisa l'apartheid et entraîna la ségrégation des races au niveau des zones publiques comme les taxis, les autobus, les parcs, les jardins publics et zoologiques, les plages, les restaurants...

²⁴ Elle va être par la suite plusieurs fois de suite modifiée. En 1954, en 1956, en 1959 et en 1961.

²⁵ Avant 1948, les membres des partis nationaliste et unioniste, inquiets de l'exode des Africains vers la ville, vont les contraindre à demeurer dans les zones qui leur avaient été assigné. En 1953, les Africains ont l'obligation de porter sur eux une pièce d'identité spéciale et un livret de référence encore appelé *pass* ou "laissez-passer".

²⁶ Il est interdit aux Africains de se mettre en grève et les syndicats multiraciaux sont déclarés illégaux ; tandis que les syndicats africains bien que non illégaux, n'ont pas de statut officiel et ne peuvent dès lors pas participer aux négociations collectives.

²⁷ Le droit de vote limité qui avait été promis aux Indiens est aboli ; de même, les électeurs métis du Cap sont exclus des listes communes.

Photo n°3: Un exemple de ségrégation au niveau des zones publiques

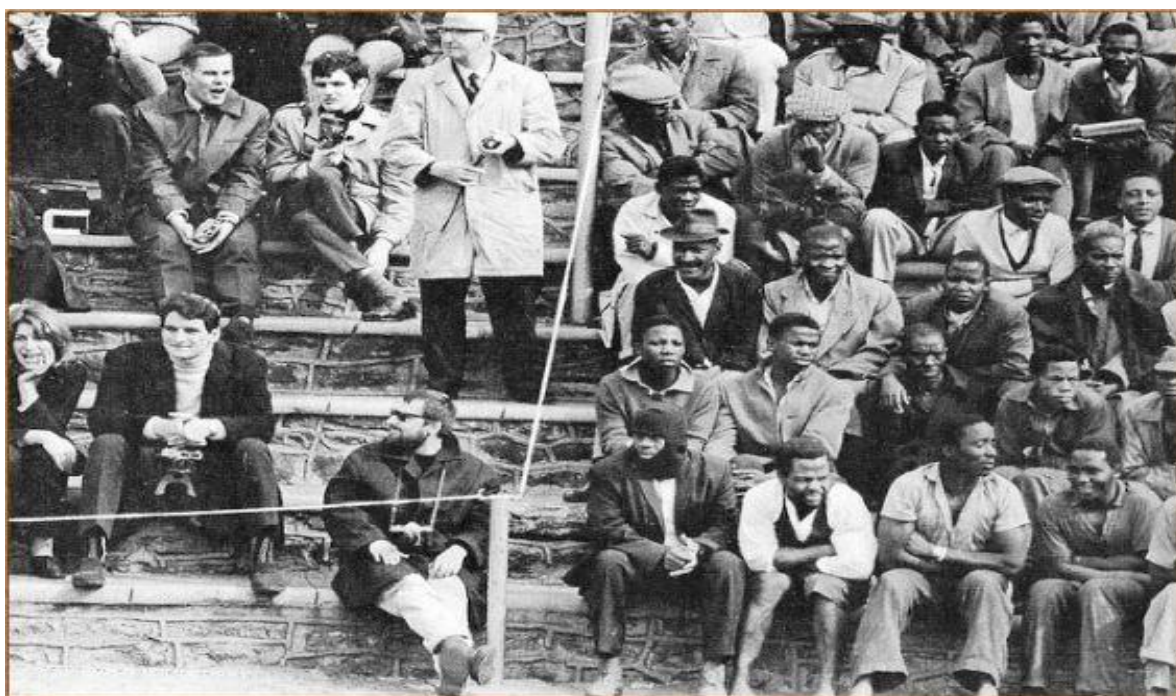


Source : www.pinterest.com, consulté le 12 mars 2017 à 15h15

Ici, Blancs et Noirs ont des entrées parallèles pour les différents services auxquels ils souhaitent accéder.

Dans les hôpitaux, Blancs et Noirs étaient soignés séparément par des personnels appartenant à leurs races respectives²⁸. Il en était de même du sport, où les tribunes, les équipes et les compétitions mixtes étaient interdites.

Photo n°4: Un exemple de ségrégation des races au niveau sportif



Source : *Cameroon Tribune*, n° 531 du samedi 27 mars 1976, p. 1.

Rencontre sportive à Bloemfontein. Ici, Blancs et Noirs se retrouvent dans des tribunes séparées.

²⁸ La ségrégation ne s'arrête pas aux hôpitaux. Les usines possèdent des entrées distinctes, des bureaux, des infirmeries, des couverts, des toilettes, des vestiaires, des réfectoires et des ateliers bien distincts.

De ce qui précède, l'on conclut que tous ces actes marginalisants avaient été mis en place pour que la politique d'apartheid implantée en Afrique du Sud perdure, et ce, de manière efficace. Les partisans du développement séparé agissaient pour mettre complètement en marge de la société sud-africaine, les "non blancs".

Toutefois, l'on ne saurait clore cette sous-section sans observer que le système portait en lui-même les germes de son propre démantèlement. Ce ras le bol est symbolisé par l'apparition au fil des années d'un sentiment de frustration, un climat permanent de guerre latente qui va entraîner la révolte de ces Sud-africains "non-blancs".

- Les révoltes des Sud-africains "non-blancs" : de l'opposition à la résistance.

Entre 1948 et 1990, l'Afrique du Sud fait face à des foyers de résistances nés du sursaut des nationalistes qui entendaient mettre un terme au diktat de la minorité blanche entre les mains de laquelle se retrouvait concentré l'essentiel des pouvoirs. Mais pour parvenir à ce renversement de l'autorité coloniale, il importait de transformer le système qui avait perduré durant près d'un demi-siècle et régi l'évolution politique, économique et socio-culturelle du pays. David Chanaiwa, parlant des Sud-africains noirs explique :

L'expérience historique [...] dans la plupart des États africains devenus indépendants leur avait en outre enseigné à quel point la décolonisation et l'indépendance politiques étaient vaines lorsqu'elles ne s'accompagnent pas d'une émancipation économique et culturelle²⁹.

De ce qui précède, on convient que pour refaire la société sud-africaine, il s'agissait sur le plan politique de rendre aux Africains les droits perdus et de résorber la politique des bantoustans ; sur le plan économique, de démanteler le système de production qui, des décennies durant, avait vu la minorité blanche accaparer l'essentiel des pouvoirs économiques et opérer un renversement en procédant à une reconfiguration des richesses. Il fallait dès lors

créer une démocratie prolétarienne où les ressources, les moyens et les objectifs de la production, de la distribution et des services soient contrôlés par les masses, de manière à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens, mettre un terme à l'exploitation et à l'insécurité économique et promouvoir la justice sociale³⁰.

Et enfin, il était question sur le plan socio-culturel, de réhabiliter la majorité "non blanche" longtemps sous le joug, en détruisant les idéologies qui avaient favorisé l'hégémonie blanche en Afrique du Sud.

C'est dans cette optique que les Sud-africains "non-blancs" posent de nombreuses demandes au gouvernement raciste, dont la possibilité de participer davantage à la vie politique

²⁹ Chanawai, " L'Afrique australe ", *Histoire générale de l'Afrique...*, 1998, p. 293.

³⁰ *Ibid.*

du pays. Cela devait passer par une libéralisation du régime électoral³¹, par l'abrogation du système des laisser-passer et par la reconnaissance aux syndicats sud-africains noirs le droit d'agir au nom de leurs membres. Ces revendications, bien que modestes, ne trouvèrent pas l'assentiment des principaux partis³² sud-africains, qui au contraire, renforcèrent le développement séparé. Ce manque d'intérêt des autorités entraînent des méthodes de luttes non-violentes allant de la désobéissance civique à la provocation pour multiplier les arrestations³³.

On assiste ainsi après 1948 à l'accroissement des heurts et des violences populaires, au fur et à mesure que de nouvelles lois sont adoptées. Ces mouvements sont sévèrement réprimés par les forces de police, qui suivant l'analyse de Robert Rotberg "usèrent et abusèrent de leurs nouveaux pouvoirs pour multiplier les arrestations, les détentions arbitraires et autres mesures de coercition et d'intimidation"³⁴. En effet, les dispositions de la législation sud-africaine permettaient d'arrêter et d'emprisonner les individus sans les juger, du seul fait qu'ils s'opposent à l'apartheid, quelle que soit leur race. Cependant, il existait certaines lois comme la *Bantu Administrative Act* qui prévoyait l'arrestation et la détention d'Africains seulement. Par ailleurs, l'article 21 (1) du *Criminal Procedure Act* de 1955 octroyait à tout agent de la force publique le pouvoir d'arrêter "toute personne qui commet une infraction en sa présence". On constate dès lors que les possibilités d'arrestation sans mandat des Africains devenaient très larges, étant donné la gamme élevée d'infractions à la législation en ce qui les concernait³⁵.

En novembre 1950, éclate une manifestation au cours de laquelle la police ouvre le feu sur des manifestants dans la zone de Witzieshoek. Durant cette émeute, seize mineurs sont tués et le 1^{er} mai 1951, pendant la commémoration de cette répression sanglante, de nouveaux heurts avec la police se soldent par la mort de dix-huit autres grévistes et entraînent la déclaration de la journée du 26 juin 1950 comme "Journée nationale de protestation et de deuil". En 1952, l'Afrique du Sud fait face à de nombreuses campagnes de désobéissance civile sévèrement réprimées par les autorités, à des arrestations et à des condamnations arbitraires.

³¹ Il faut noter que les non blancs n'étaient pas considérés comme des citoyens de l'Union. Car, pour prendre part aux élections, de nombreux critères entraient en lice : Être inscrit sur les listes électorales, être de nationalité sud-africaine, être âgé de 18 ans révolu, être résident dans la République depuis cinq ans au moins, et la plus importante, être de race blanche.

³² Lesdites revendications emmènent l'électorat blanc composée de libéraux et de conservateurs à se poser la question sur la direction que l'Afrique du Sud devrait prendre après la guerre. Ils n'avaient en aucun cas l'intention d'accorder le droit de vote aux Sud-africains noirs, ni d'accéder à aucune autre de leurs demandes.

³³ Des mesures similaires avaient été prises durant la lutte pour les indépendances en Inde.

³⁴ R.I., Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe*, Paris, Nouveaux Horizons, 1982, p. 7.

³⁵ Archives du Ministère des Relations Extérieures, "Afrique du Sud : la politique raciale de la République sud-africaine", p. 27.

Entre 1955 et 1956, les Sud-africains noirs manifestèrent contre l'extension aux femmes des lois sur le laisser-passer. Pendant plus de six mois, le boycott des bus d'Evaton est proclamé en réponse aux augmentations de tarifs. Ceci occasionna des arrestations massives parmi lesquelles celle de 156 Noirs, alors que l'ANC était poursuivi pour trahison. Le 26 juin de la même année eut lieu une grève à domicile pendant 24 heures³⁶, en protestation à l'apartheid et au salaire minimal d'une livre sterling par jour. Elle fut suivie, durant quatre mois, par le boycott des bus d'Alexandra. En 1959, la police riposta énergiquement en chargeant, à coups de matraque, deux mille manifestants à Cato manor.

Le 21 mars 1960, la ville de Sharpeville connaît l'une des manifestations les plus sanglantes du pays. Elle aboutit à la proclamation de l'état d'urgence et à une vague massive d'arrestations. Sept jours plus tard, une grève de protestation est instaurée. Durant le mois d'avril, le Congrès National Africain et le Congrès Panafricain sont déclarées organisations illégales. Une nouvelle grève dans le pondoland fait 39 morts. Et parallèlement, on assiste à la création de la branche armée de l'ANC, "*Umkonto we Sizwe*".

Photo n° 5: La répression lors des émeutes de Sharpeville en 1960



Source : www.gettysimages

En août 1962, 320.000 personnes sont condamnées pour avoir déchiré ou brûlé leur laisser-passer, parmi lesquelles Albert Luthuli et Robert Sobwuke. Entre août 1962 et juillet 1963 interviennent l'arrestation, le procès et la condamnation à vie d'un grand nombre de dirigeants de la résistance clandestine, dont Nelson Mandela³⁷, et le bannissement des mouvements anti-apartheid. La période de 1963 à 1970 connaît une accalmie, due certainement

³⁶ Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe...*, 1982, pp. 7 et 8. Les Non blancs étaient appelés à rester à leur domicile ce jour-là

³⁷ Anonyme, *Le Racisme et l'apartheid en Afrique Australe...*, 1975, p. 8.

à l'arrestation ou à l'exil des piliers des mouvements insurrectionnistes et à l'ostracisme desdits mouvements.

Mais dès mars 1971, les combats reprennent avec le boycott des bus de Port Elizabeth et la grève sur les logements et les salaires. De mai 1972 à juin 1973, se déclenche une série de grèves massives, qui commence par des étudiants. L'année 1974 est quant à elle, cataloguée année de contestations³⁸

En juin 1976, naissent les émeutes de Soweto, au cours desquelles de nombreux jeunes descendent dans les rues d'Orlando pour manifester contre les inégalités dont sont victimes les Africains dans les domaines du politique et de l'éducation. La raison principale évoquée lors de ce soulèvement est l'imposition de l'afrikaans comme langue d'enseignement au cycle primaire, au lieu de l'anglais préalablement utilisé³⁹.

D'autre part, des violences politiques aigües embrasent le pays à la mi-1980 ; elles sont prorogées en juillet 1983 par la mise en application de l'état d'urgence jusqu'en 1985. La décennie 1980 est aussi celle des révoltes dans les townships, des répressions policières exacerbées, des assassinats de conseillers municipaux, des arrestations illégales et arbitraires, des centaines de milliers de morts en partie ou non expliquées, des grèves d'étudiants et de travailleurs noirs et l'entame d'une guerre civile au Natal⁴⁰.

Tout cela n'est qu'un abrégé de quelques secousses⁴¹ qui ont jalonné l'histoire de l'Afrique du Sud entre 1948 et 1990. Il apparaît clairement que, durant cette ère de chaos, le pays a été affecté par la mainmise des Afrikaners sur sa destinée. L'ordre gouvernant, par un renfermement absolu de pouvoirs, punit, écrase toute velléité de révoltes et rejette la légalité des mouvements sud-africains "non-blancs". Les résistances menées par les Sud-africains "non-blancs" au lendemain de l'institution de l'apartheid ont été initiées dans le but d'empêcher le confinement des autres groupes humains et sociaux en marge du progrès. Parmi celles-ci, la création en 1912 de l'*African National Congress* (ANC).

³⁸ Entre 1973 et 1974, on note quatre mouvements de contestation. D'abord, celui de la classe ouvrière contre les conditions de travail et les salaires bas ; ensuite, celui du mouvement de la conscience noire, né en 1971 ; puis celui des Blancs issu des classes étudiantes et enfin, celui des groupes de libération, en clandestinité pour la plus part.

³⁹ Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe ...*, 1982, pp. 92-93.

⁴⁰ D.-P. Vallée, "Afrique du Sud 2017", url : https://www.dvp-afrique_du_sud_2017-planche_apartheid.com, consulté le 10 août 2018 à 15h.

⁴¹ Ils ne peuvent tous être cités car il nous faudrait dans ce cas, faire un travail portant sur la répression en Afrique du Sud. Un thème qui pourrait certainement faire l'objet d'une étude future pour l'écriture d'un article.

b) L'Avènement de l'ANC

L'étude de l'ANC nous replonge nécessairement dans l'histoire profonde de l'Afrique du Sud. En effet, ce parti est une réponse aux maux qu'ont connus les Africains dès l'instigation de la ségrégation raciale. Nous présentons le mouvement dans son ensemble à travers sa création, ses actions, ses protagonistes ainsi que ses forces et faiblesses.

- Genèse et évolution du mouvement

Dans les années 1910, en butte aux changements profonds que subit l'Afrique du Sud avec l'instauration de la ségrégation raciale, les Africains opposent à cette dernière une faible résistance, qui prend effet avec la création de l'*African National Congress* (ANC) en 1912⁴². Il est l'œuvre d'un ensemble d'intellectuels sud-africains noirs constitué, entre-autres, de juristes formés dans les universités britanniques, américaines ou par le clergé africain issu des collèges de théologie africains, du directeur d'un journal polyglotte, des enseignants et des chefs de tribus. Il est créé en réponse aux humiliations et injustices subies par les populations marginalisées.⁴³ L'ANC tire son origine du mot d'ordre lancé par Pixley Ka Isaka Seme⁴⁴ qui, en 1911, appelait les Africains à oublier toutes leurs différences passées et à se rassembler en une organisation nationale unique.

L'organisation avait pour mission principale de transférer le droit de vote aux Africains noirs et de mettre fin à la ségrégation raciale. Ses objectifs premiers consistaient : à se braquer à "l'exclusion de la population africaine de la citoyenneté et de l'accès aux terres"⁴⁵, mot d'ordre de la politique sud-africaine pro-apartheid ; à lutter contre le système politique en place

⁴² L'ANC est créé le 8 janvier 1912 par John Langa Libalele à Bloemfontein. Interdite le 8 avril 1960 par l'administration Charles Robberts Swart, le parti quitte l'Afrique du Sud jusqu'en février 1990 lorsque le président De Klerk lève son interdiction. Il ne verra sa légalisation que le 3 février 1990 en tant que congrès national.

⁴³ Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe...*, 1982, p.71.

⁴⁴ Pixley Ka Isaka Seme (1881-1951) est né le 1^{er} octobre 1881 à Daggakraal dans la colonie du Natal. Il fut l'un des premiers avocats noirs de l'Afrique du Sud. Diplômé de la *Mount Hermon School* (MA), il obtient en 1902 à la Columbia University, la médaille Curtis, plus haute distinction oratoire. En 1906, il obtient une licence en droit civil à l'université d'Oxford et retourne exercer dès 1910 à Johannesburg en qualité d'avocat. En 1911, il crée la *South African Native Farmer's Association* dans le but d'encourager les ouvriers agricoles noirs à obtenir leur indépendance personnelle en achetant des terres dans la région du Daggakraal. Ceci entraîne la promulgation de la loi sur les terres autochtones de 1913 qui interdit aux noirs de posséder des terres en Afrique du Sud. En réponse à la création de l'Union Sud-africaine, il travaille avec plusieurs jeunes leaders sud-africains pour promouvoir la formation d'une organisation nationale qui unifierait les différents groupes africains des différentes colonies. En janvier 1912 ses efforts portent des fruits avec la création du congrès national des autochtones d'Afrique du Sud, rebaptisé plus tard Congrès National Africain dont il assurera la présidence entre 1930 et 1936. Marié et père de plusieurs enfants, il meurt en juin 1951 à Johannesburg.

⁴⁵ Chanaiwa, "L'Afrique australe", *Histoire générale de l'Afrique...*, 1998, p. 276.

et rendre à l'Africain son identité perdue en récupérant les droits qui lui avaient été arrachés ; à regrouper tous les Africains sous le manteau idéologique du nationalisme africain.

Dès sa création, l'ANC commence à poser ses marques dans le pays ; toutefois, celles-ci ont été peu visibles au regard de l'inefficacité⁴⁶ dont il a fait preuve de 1912 à 1948, lors de l'implantation officielle de l'apartheid. Néanmoins, durant les trente premières années de son existence, l'ANC a à son actif deux victoires que l'on ne saurait lui contester, même si elles restent bien maigres face à la situation qui existait dans le pays et au sort que subissaient les populations marginalisées. Il s'agit de : la grève des mineurs de 1920, qui conduit à une augmentation salariale ; l'introduction, en 1922, d'une action en justice qui entraîne la réduction de la taxe censitaire payée par les Africains⁴⁷.

À ces faits majeurs, s'ajoutaient deux autres faits d'armes survenus de 1948 à 1960, à savoir : le retrait d'un *penny*, lors du boycott des bus d'Alexandra et de Lady Sharol, près de Johannesburg et le boycott réussi de la pomme de terre de 1956.

De nombreuses raisons sont à la base de cet échec de l'ANC dans les premières années de son existence : les luttes intestines auxquelles il va souvent être confronté ; le musèlement subit de la part du régime au pouvoir.

- Les luttes intestines

De sa création aux années 1960, l'ANC ne parvint pas véritablement à s'imposer au sein de la communauté marginalisée pour la cause de laquelle il avait été créé ; il eut du mal à percer les milieux défavorisés et à trouver des solutions aux difficultés auxquelles ils faisaient face. Sans doute l'équipe dirigeante du parti, intellectuellement favorisée, ne pouvait-elle pas percevoir les méandres auxquelles était confronté le peuple. Ceci entraîna la création d'autres mouvements nationalistes avec pour objectifs de concurrencer l'ANC. Les plus importants furent : la *Industrial and Commercial Workers' Union* (ICWU), fondée en 1919 par Clements Kadalie, "beaucoup plus proche dans ses contacts avec la masse des travailleurs africains"⁴⁸ et le *Pan-africanist Congress* (PAC), né en 1959 des dissensions auxquelles fut confrontée l'équipe dirigeante de l'ANC. Il avait comme tête de file Robert Sobukwé. Selon ce dernier, "en faisant alliance avec des éléments non africains, l'ANC s'était affaibli, détourné de son but, à

⁴⁶ Il n'existe pas de victoires véritables qui soient accordées à l'ANC de sa création à 1948, hormis les deux citées par Robert Rotberg.

⁴⁷ Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe ...*, 1982, p.71.

⁴⁸ *Ibid*, p.72.

supposer qu'il n'ait pas perdu toute efficacité ⁴⁹. Si dans les années 1920 à 1940, il était reproché à l'ANC de ne pas être entièrement impliquée dans la cause qu'il défendait du fait de sa distance avec la population, dans les années 1950, la contestation s'élève au niveau de la qualité de son personnel administratif.

Mais, au-delà de la création de ces mouvements compétitifs, l'ANC se voit confrontée à l'infiltration en son sein des syndicalistes proches du régime au pouvoir. En effet, Albert Luthuli, président de l'ANC et ses adjoints Mandela et Tambo étaient favorables à la poursuite de la coopération avec les organisations asiatiques et métis, ainsi que les sympathisants communistes (pour la plus part des Blancs). Ils rejetaient tout recours à la violence et restaient fidèles à un idéal démocratique sans races. En revanche, les plus jeunes, intellectuels et combattifs, à l'instar de Robert Sobukwe, voyaient en ces infiltrations la cause des échecs de l'équipe dirigeante et préconisaient de répondre au régime en place par les armes. Robert Subokwé pouvait donc conclure qu'"à n'en pas douter, les compromissions de l'ANC avaient permis l'infiltration de groupuscules de droite ou de gauche venus des groupes minoritaires, qui avaient l'audace de s'arroger le droit de prévoir ou de penser au nom des Africains"⁵⁰.

Toujours est-il que ces reproches formulés à son encontre mettent quelque peu à mal la marge d'action de l'ANC en Afrique du Sud entre 1912 et 1962, date de son interdiction. Mais outre les luttes intestines, l'ANC va tomber sous le poids du régime au pouvoir qui entendait liquider le parti de manière radicale.

- Le musèlement par le régime au pouvoir

Toutes les fois qu'un mouvement nationaliste anti-apartheid prévoyait ou programmait un mot d'ordre de grève sinon de boycott visant à réhabiliter les droits des populations marginalisées, le régime pro-apartheid, à de nombreuses reprises, a trouvé le moyen de briser ses ambitions. Ne pouvant permettre que soit mis à mal sa domination, il riposta en adoptant au fur et à mesure des lois plus ardues les unes que les autres, avec pour objectif de brider le mouvement. Par des sabotages (à l'instar de celui des dockers blancs de 1920⁵¹), des répressions, des arrestations sans fondements, l'interdiction de ces partis politiques et organisations jugées illicites, le bannissement de leurs membres..., le taux de mesures utilisés pour recadrer les populations déclarées récalcitrantes s'amplifia lourdement.

⁴⁹ Rotberg, *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe ...*, 1982, p. 76.

⁵⁰ *Ibid.*, p 75.

⁵¹ *Ibid.*

Quoiqu'il en soit, le manque d'organisation, les divisions et les incompréhensions entre ses responsables qu'a connus l'ANC jusque dans les années de son interdiction ont été des facteurs inhibiteurs de sa déchéance entre 1912 et 1960. Mais la prise de conscience de quelques-uns qui ont échappé à l'emprisonnement leur permet de trouver de nouvelles approches dans la lutte contre le régime.

c) L'ANC et l'apartheid

Pour combattre le système, l'ANC, dans un premier temps choisit de passer par la non-violence pour se démarquer et faire entendre les sollicitations de la population noire. Mais les efforts déployés afin de fragiliser le régime et le pousser à amorcer des changements se retrouvèrent confronter à un blocus. L'organisation dès lors, lança des mots d'ordre de désobéissance civile allant de la simple grève aux campagnes de défiances, en passant par des boycotts et autres manifestations qui entraînèrent la suspension des libertés individuelles et la proclamation de l'état d'urgence dans de nombreuses zones considérées comme à risques, jusqu'à l'exil de l'ANC et l'emprisonnement de ses mentors⁵².

Toutefois, face aux incartades du gouvernement et l'échec de la lutte pacifique, les instigateurs du mouvement optèrent pour la création aux matins des années 60, d'une branche plus compétitive et radicale. Elle multiplia attentats et sabotages, pour la plupart de petits calibres, entre 1963 et 1975. Cependant, la mort de près de 1500 personnes en deux semaines en juin 1976 dans le district de Soweto près de Johannesburg, força l'aile militaire de l'ANC toujours en exil, à relancer la guérilla dans le pays et à entreprendre une série d'attentats meurtriers qui lui donnèrent de s'imposer comme une force anti-apartheid et un mouvement de libération. Les plus délicats de ces actes furent : l'attentat contre la centrale nucléaire de Koeberg et celui à la bombe de Pretoria en 1983.

En 1984, l'organisation met sur pied une nouvelle vague de violences avec pour objectif de rendre les townships ingouvernables et les transformer en zones libres. L'année suivante, elle lance une campagne de terreur dans les zones rurales du Transvaal contre les fermiers blancs, participe au meurtre d'un touriste afrikaner à Chatsworth dans le district de Messina et

⁵² Toutes les têtes pensantes de l'ANC furent emprisonnées. À l'exception d'Olivier Tambo qui s'était exfiltré hors du pays. Il est celui qui, durant ces périodes troubles, va créer des missions diplomatiques pour l'ANC à l'étranger.

à l'explosion d'une bombe dans un centre commercial de la station balnéaire d'Amanzimtoti pour un bilan de 5 morts et 40 blessés⁵³.

On peut conclure, au terme de cette partie, que la naissance de l'ANC en 1912 au lendemain de l'institution de l'apartheid, et son évolution avaient pour but ultime de se braquer contre une séparation initiée entre les différentes races qui peuplaient la nation sud-africaine. Ceci se comprend dans la mesure où, aux yeux de la population blanche, l'apartheid était une gageure pour justifier le système imposé. Car, aux contours de cette idéologie, existait une appréhension : celle de voir les rapports de force basculer en faveur des populations marginalisées, mais majoritaires, quand on sait que les Blancs détenaient à eux seuls la quasi-totalité du pouvoir tant économique, politique, social que culturel. Ils avaient le devoir de le préserver, de le perpétuer ainsi que les privilèges y associés. Voilà ce contre quoi il était nécessaire de créer et propager des moyens de luttes adéquats. L'ANC en a été l'un.

La présentation du contexte ayant prévalu dès 1960 sur le territoire sud-africain ainsi faite, analysons la situation qui primait en Afrique centrale, particulièrement au Cameroun et au Gabon.

2) Le Cameroun et le Gabon entre 1948 et 1960

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, et précisément au cours de 1948, l'ensemble des pays du continent africain (hormis cinq États)⁵⁴ est encore sous domination coloniale. Mais le conflit accélère le développement des revendications nationalistes.

S'appuyant sur la charte des Nations Unies qui reconnaît à chaque peuple "le droit de disposer de lui-même et de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il souhaite vivre"⁵⁵, les indépendantistes africains orchestrent des soulèvements dans les colonies. Ces insurrections sont causées par l'affaiblissement des métropoles au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Ils font pression sur les puissances coloniales et usent de tous les procédés pour parvenir à une émancipation complète. C'est ainsi que le Cameroun et le Gabon accèdent à l'indépendance en 1960 : le 1^{er} janvier pour le premier en ce qui concerne sa partie orientale, et le 17 août pour le second. Cette seconde sous-partie nous permet de répondre à la question de savoir quels ont été

⁵³ Anonyme, *Le Racisme et l'apartheid ...*, 1975, p. 28.

⁵⁴ Il s'agit de l'Égypte, indépendante depuis 1922 ; le Libéria depuis 1945 ; l'Érythrée issu de la séparation d'avec l'Éthiopie en 1993 ; l'Éthiopie qui n'a pas été dominé si nous omettons la parenthèse italienne (de 1935 à 1941) ; et l'Union sud-africaine encore dominion britannique, et ce jusqu'en 1961.

⁵⁵ Charte des Nations Unies, dans sa résolution 637 sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes du 16 septembre 1952 qui préconise le droit des peuples à s'autodéterminer, comme condition préalable à la jouissance des droits fondamentaux de l'Homme.

les facteurs précurseurs à l'indépendance dans ces pays. Autrement dit, comment les colonies ont-elles cheminé vers l'indépendance, et surtout, quelle a été la nature de ces décolonisations ?

L'accession des deux pays à l'indépendance telle que présentée, est sujette à un ensemble de facteurs à la fois externes et internes.

a) Les facteurs externes, résultats de l'effondrement des empires coloniaux

Un certain nombre de causes extérieures, indissociables au Cameroun et au Gabon, sont à la source de leur course vers l'indépendance. Nous n'en citons que quelques-uns.

- Les deux guerres mondiales

Elles furent à la base de la rupture des relations étroites qui existaient entre les colonisateurs et les colonisés. La raison en est toute simple : la défaite des puissances française et britannique durant les deux guerres met à mal le prestige du colonisateur, elle jette un froid, apporte la destruction du "mythe de l'invincibilité" de l'Homme blanc et ouvre les yeux des populations colonisées sur les faiblesses de celui-ci. À ceci s'ajoutait l'anticolonialisme des deux grands qui conduisit à l'imposition et à la signature de la charte de l'Atlantique⁵⁶.

- La conférence de Brazzaville

Au cours de la conférence franco-africaine qui débuta à Brazzaville le 30 janvier 1944 sous l'instigation de René Pleven, la France, à travers le président De Gaulle, présenta un ensemble de propositions portant sur les questions sociales, économiques, administratives et l'organisation politique des colonies. Il donnait aux populations colonisées, en qui naquirent des ambitions indépendantistes, de l'espoir quant à la gestion de leurs propres affaires et l'amélioration du sort des colonies⁵⁷. Toutefois, il n'était nullement question de décolonisation. Mais à l'écoute de ses paroles, les représentants des colonies présents⁵⁸ entrevirent, quant-à-eux, une ouverture vers l'indépendance, créant ainsi l'équivoque. En effet, le Général De Gaulle déclarait :

En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables

⁵⁶ Dans cette charte, le président américain Franklin Delanoë Roosevelt impose à Winston Churchill la signature d'un texte, dont l'article 3 prône le droit des peuples à choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils souhaitent vivre. Texte que Churchill signe en échange de la fourniture de matériel militaire destiné à combattre l'Allemagne nazie. On observe ainsi que ce traité vient quelque peu émuler les pensées coloniales française et britannique.

⁵⁷ Discours du général de Gaulle à l'ouverture de la conférence de Brazzaville, 30 janvier 1944 [archive], url : <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 13 mars 2010 à 14h41.

⁵⁸ Aucun Africain n'est présent. On note toutefois, la présence des vingt-et-un gouverneurs responsables des territoires, neuf membres de l'assemblée consultative, et six observateurs venus d'Algérie et des résidences générales de Tunisie et du Maroc.

de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger (...). Au demeurant, il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle, de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté...⁵⁹

À l'analyse des propos de ce dernier, on constate qu'il avait pressenti que les indigènes qui avaient guerroyé aux côtés de la France pendant que de nombreux français, eux-mêmes, dans le même temps, collaboraient avec l'envahisseur allemand, allaient causer d'énormes problèmes aux colons une fois la guerre terminée. Il s'agissait donc de lâcher un peu du lest en leur accordant un semblant de liberté. Cependant, l'on pourrait conclure que ces événements (facteurs externes) ont été une voie ouverte pour les colonies dans leur quête vers l'émancipation. L'examen des facteurs internes nous conduit à revisiter le rôle joué par la France sur les territoires colonisés et l'histoire des nationalismes camerounais et gabonais.

- L'impopularité du régime de l'union française créée en 1946

Un ensemble de textes juridiques fut élaboré aux lendemains de la Deuxième Guerre Mondiale. Les décrets Soustelle du 22 décembre 1945 et Moutet du 20 février 1946 abrogeant le code de l'indigénat et la loi Houphouët-Boigny du 5 avril 1946 portant suppression du travail forcé. Ils entraînèrent la naissance en octobre 1946 de l'Union française, instituant l'égalité des droits et devoirs, de races et de religion⁶⁰. L'institution à peine élaborée déclencha l'exacerbation des mouvements de revendications dès 1947, avec pour objectif de détruire la surexploitation de la main d'œuvre, la discrimination raciale et l'inégalité des salaires entre travailleurs africains et français. Mais au lendemain de la création de l'union, on ne note aucune avancée dans la situation des colonisés, rendant ainsi nulle sa raison d'être.

- La déchéance française en Indochine

La guerre d'Indochine fut l'une des plus déroutantes qu'ait connue la France. Elle débuta le 19 décembre 1946 et se termina le 21 juillet 1954. Son objectif principal était la liquidation du système politique, le départ des Français du pays et la proclamation de l'indépendance. Le conflit se solda par une cuisante défaite des Français dans l'île de Dien Bien Phu (mars à mai 1954) et ouvrit la voie à la signature à Genève, des traités de juillet 1954 qui consacra le retrait de la France de l'Indochine et la partition du pays en deux États rivaux.

⁵⁹ E. Meyomesse, "Douala, 24 septembre 1945, Front inaugural de la barbarie coloniale", *Les Cahiers de Mutations*, vol. 054, novembre 2008, p. 3.

⁶⁰ H. Deschamps, *L'Union française, histoire, institutions, réalités*, Paris, Berger-Levrault, 1952, p. 43.

- La guerre d'Algérie

À l'opposé des autres colonies françaises qui, pour la plupart ont connu des décolonisations pacifiques, celle qui a eu lieu en Algérie s'est déroulée de manière quasi tragique, amenant certains observateurs à la classer de "traumatisme français"⁶¹. Le refus de la France de se séparer de l'Algérie, considérée à cette époque comme la France d'outre-mer⁶² en est la cause immédiate. Cette intolérance française a conduit à la guerre d'Algérie qui est lancée le 1^{er} novembre 1954 avec les attentats de la "Toussaint rouge", et s'achève avec la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962⁶³.

- La conférence de Bandoeng

Initiée du 18 au 24 avril 1955 à Bandoeng en Indonésie à l'initiative de cinq gouvernements asiatiques⁶⁴, la conférence à laquelle participent 29 pays asiatiques et africains⁶⁵ est instituée en vue de décrier entre autres, la politique des blocs et le colonialisme. S'appuyant sur la charte des Nations Unies qui promeut le droit des peuples à l'autodétermination, elle se donne comme objectifs essentiels de poursuivre et parfaire l'œuvre de décolonisation entamée sur le continent africain. Elle prônait aussi la fin de l'ingérence des puissances coloniales dans les affaires des pays anciennement colonisés et la valorisation de la coopération internationale qui verrait l'aide des pays nantis du tiers-monde aux pays les plus pauvres⁶⁶. Mais la fiabilité des actions de la conférence ne pouvait être soutenue dans le concret, au regard des dissensions qui naissent au sein même des partis présents à ladite conférence.

- L'indépendance des protectorats français du Maroc et de Tunisie en 1956

Dans les années 1940, outre en Algérie, la France dut aussi faire face à l'incontinence née dans ses protectorats marocain et tunisien. Elle fut l'œuvre au Maroc du sultan Mohammed

⁶¹ M. Corriou, "La fin du protectorat français en Tunisie et au Maroc", url : <https://www.ina.fr>, consulté le 25 novembre 2018 à 15h36.

⁶² En 1948, l'Algérie est divisée par la France en trois départements appelés départements français. De plus, au sein de la population algérienne, on retrouve un très grand nombre de pieds noirs, représentant à eux seuls, 10% de la population algérienne.

⁶³ Face aux attentats de la "Toussaint-rouge", perpétrés par le Front de Libération National (FLN), fondé par Ahmed Ben Bella, le gouvernement français répond par la militarisation de la région. Ceci entraîne une guérilla insaisissable à laquelle doit faire face la France de la IV^e république, fragilisée par la guerre d'Indochine. Celle-ci se solde par l'arrestation des leaders révolutionnaires du FLN en 1957. 1957, c'est la bataille d'Alger et elle conduira le 13 mai 1958, à la "journée des barricades", qui voit la venue de De Gaulles et la proclamation de son fameux discours : "Je vous ai compris" ; qui ouvre la porte en septembre 1959 à l'autodétermination de l'Algérie. Considérée comme une trahison par les pieds noirs. La guerre qui se poursuit, voit en 1962, la signature des accords d'Évian. Et le conflit se termine avec les massacres d'Oran le 5 juillet 1962, qui vont pousser le pays à adopter cette date fatidique comme celle de l'indépendance.

⁶⁴ Il s'agit de l'Inde, de Ceylan, (actuel Sri Lanka), du Pakistan, de la Birmanie et de l'Indonésie.

⁶⁵ Selon le réseau iconographique Wikipédia, l'Asie est le continent qui en fournit le plus grand nombre de participants. Sur les 29, 6 pays parmi lesquels l'Égypte, le Libéria, l'Éthiopie, la Libye, le Soudan viennent du continent africain. Ils y sont invités en qualité d'observateurs.

⁶⁶ Confère en annexe, l'extrait du communiqué final de la conférence de Bandoeng du 24 avril 1955.

V, et d'Allal El Fassi, fondateur du parti politique nationaliste. Simultanément en Tunisie, elle fit face à la virulence de l'avocat Habib Bourguiba, fondateur du Néo-Destour. Dans ces deux pays, l'indépendance a été arrachée –même si le degré de violence dans les deux protectorats n'a pas atteint des seuils aussi élevés qu'en Algérie. Après de nombreuses confrontations, ils accèdent à l'indépendance respectivement le 02 mars 1956 pour le Maroc et le 20 mars la même année pour la Tunisie.

- Les colonies britanniques

L'Europe sort ruinée des deux guerres mondiales ; ce qui diminue quelque peu l'emprise que détiennent les métropoles sur les colonies, au regard des difficultés qu'elles éprouvent à renforcer les corps expéditionnaires⁶⁷. Dès 1945, le Royaume-Uni à la tête duquel trônent les travaillistes choisit de favoriser l'évolution des colonies au stade de "dominions" au sein du Commonwealth, permettant ainsi leur émancipation progressive. Tel ne fut nullement le cas de la France, qui n'avait en aucun moment pensé devoir se séparer de ses colonies et qui, au contraire, multiplia les procédés pour les maintenir sous le joug colonial.

b) Les facteurs internes à la décolonisation

L'histoire du Cameroun et du Gabon en interne est à la fois l'œuvre des nationalistes et de la France.

- Au Cameroun

De par sa qualité de régime sous-tutelle des Nations Unies⁶⁸, le Cameroun devait, selon l'article 7 de la charte de l'ONU, évoluer vers l'autonomie interne ou l'indépendance sous le contrôle du Conseil de tutelle. Celui-ci en tant que principal organe des Nations Unies était chargé de veiller sur l'administration des territoires sous tutelle, et permettre aux gouvernements chargés de leur administration de prendre les mesures nécessaires pour les emmener à la réalisation des objectifs formulés. Il se devait donc d'"examiner les rapports soumis par l'autorité chargée de l'administration sur les progrès des habitants des différents territoires sous tutelles dans les domaines politique, économique, social et de l'instruction "⁶⁹. D'où les multiples visites de la mission des Nations-Unies au Cameroun.

⁶⁷ Les difficultés naissent du fait de l'éloignement des expéditions. Ce qui entérine la reconstruction économique des pays. On observe à cette époque que les pays qui connaissent une croissance économique dans l'après-guerre sont essentiellement ceux qui ne possèdent pas de colonies à l'instar de l'Allemagne, l'Italie.

⁶⁸ Ce régime lui est échu le 13 décembre 1946.

⁶⁹ P. Dessouane et P. Verre, "Cameroun, du développement autocentré au national-libéralisme", url: <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/022111.pdf>, p.1, consulté le 12 mars 2018 à 17h25.

Aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, les mouvements nationalistes se multiplient au Cameroun. Ils sont appuyés par une élite formée dans des écoles supérieures étrangères et initient les populations à l'impulsion revendicatrice. Le tout premier parti politique à voir le jour est l'UPC, le 10 avril 1948, avec un programme basé sur trois axes principaux : la fin du colonialisme français⁷⁰ ; l'indépendance immédiate et la réunification des deux Cameroun⁷¹ ; la lutte contre la ségrégation raciale et l'extension du système d'éducation secondaire à tous, sans discrimination.

Après sa naissance et son adhésion au RDA⁷², l'UPC débuta ses activités par la demande de pétitions aux Nations Unies, qui lui furent accordées. Devant l'essor du parti, les autorités coloniales, saisies de peur, usèrent de stratagèmes et de mesures drastiques pour ternir cette popularité. La toute première fut la création des partis politiques administratifs⁷³, dans l'optique de ramener au pouvoir central les adhérents qui avaient rejoint les rangs de l'UPC. Mais l'échec de cette initiative poussa la France à opter pour une deuxième solution : combattre le mouvement nationaliste. D'abord en interne en le diabolisant, en l'accusant d'insurrection, de rébellion, de terrorisme et de désordres sanglants⁷⁴. Ensuite, en le taxant de parti communiste allié au communisme français. Cette stratégie ouvrait la voie aux sanctions administratives et militaires contre le parti et ses leaders⁷⁵.

Devant cette répression impitoyable, on assista au bannissement de l'UPC et de ses dirigeants, supputé par le décret de l'administration coloniale française du 13 juillet 1955. Ceci entraîna en 1956 la naissance d'une insurrection armée contre le pouvoir politique en place au Cameroun⁷⁶.

Si dans la majorité des anciennes colonies françaises d'Afrique noire le processus d'indépendance a été mené sans grande complication, il n'en est pas de même au Cameroun

⁷⁰ A. Eyinga, *L'UPC, une révolution manquée ?* Paris, Ed. Chaka, 1991, p. 25.

⁷¹ D. Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY/PUCAC, 2000, p. 339.

⁷² Le RDA, Rassemblement Démocratique Africain est un mouvement politique d'origine panafricaine, proche du mouvement communiste français créé par F. Houphouët Boigny et Modibo Keita. Il regroupait en son sein les partis politiques des pays francophones d'Afrique noire.

⁷³ Il s'agit du Bloc Démocratique Camerounais du Dr Louis P. Aujoulat, de l'ESOCAM de Guillaume Bissec, du mouvement de coordination des indépendants camerounais (INDECAM), de la Renaissance Camerounaise (RENAICAM).

⁷⁴ J. A. Mbembe, "Pouvoir des morts et langage des vivants : les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun", *Revue de politique africaine*, n°22, Paris, Karthala, 1986, p. 39.

⁷⁵ À son arrivée au Cameroun, Roland Pré coordonne des provocations juridico-policières qui obligent les nationalistes à rentrer dans la clandestinité. Ensuite, il utilise des émeutes et des répressions sanglantes qui vont entraîner la dissolution et l'interdiction de l'UPC le 13 juillet 1955.

⁷⁶ J. A. Mbembe, *Le problème national Kamerounais : Ruben Um Nyobe*, Paris, l'Harmattan, 1982, pp. 69-84, url : <http://www.editions-harmattan.fr>, consulté le 07 avril 2018 à 14h.

français, où il a été soumis à des épreuves de force difficiles à gérer. J.F. Bayart déclare à cet effet : "le mouvement nationaliste camerounais fut en butte à une provocation délibérée du gouverneur Roland Pré, qu'il ne sut déjouer"⁷⁷. On comprend dès lors qu'il ait été poussé à la faute et mis en déroute.

L'ostracisme de l'UPC aidant, l'administration coloniale s'accommoda des hommes forgés selon sa stature et n'ayant qu'un seul objectif : la promotion de l'idéal français. D'où la nomination, en mai 1957, d'André Marie Mbida comme premier chef du gouvernement du Cameroun libre⁷⁸. Cependant son refus d'épouser entièrement l'idéologie de la France le rendit inapte aux yeux de la métropole qui utilisa le haut-commissaire Jean Ramadier, arrivé au Cameroun en 1958 pour le débarquer au profit d'Ahmadou Ahidjo.

Ainsi le Cameroun oriental accéda-t-il le 1^{er} janvier 1960 à l'indépendance sans la participation de l'UPC, avec Ahmadou Ahidjo⁷⁹ comme président de la république. Il signa des accords de coopération avec la France. Le 1^{er} octobre 1961, le Cameroun occidental obtint lui aussi son indépendance.⁸⁰ Ces deux entités fédérèrent pour donner le Cameroun Fédéral.

⁷⁷ P. Abomo, "La réhabilitation de la mémoire des nationalistes camerounais dans le discours politique officiel", url : <https://popups.uliege.be/2295-0311/index.php?id=181>, consulté le 07 avril 2018 à 14h28.

⁷⁸ P. Gaillard, *Le Cameroun*, t.2, Paris, l'Harmattan, 1989, p. 217. Lire aussi *Les Cahiers de Mutation*, vol. 054.

⁷⁹ Ahmadou Ahidjo est né le 24 août 1924 à Garoua et est élevé dans la religion musulmane. En 1939, il obtient son C.E.P.E. En 1942, il est diplômé de l'École Primaire Supérieure de Yaoundé, ensuite intégré comme fonctionnaire télégraphiste, puis opérateur des P.T.T. En 1943, il est membre de l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM). En 1952, il devient Conseiller de l'Assemblée de l'Union française, puis vice-président en 1956. Il est tour à tour ministre chargé de l'intérieur après l'octroi de l'autonomie interne au Cameroun en février 1957, et ministre de l'intérieur en mai de la même année. Premier ministre le 18 février 1958 en remplacement d'André Marie Mbida, il devient président de la République du Cameroun en mai 1960. Il est l'artisan de la réunification du Cameroun en 1961 et de l'unification de 1972. Le 4 novembre 1982, il démissionne de ses fonctions de président de la République Unie du Cameroun et est remplacé deux jours plus tard par Paul Biya. Il décède le 30 novembre 1989 à Dakar au Sénégal.

⁸⁰ A. Ndam Njoya, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1976, p. 156. Voir aussi D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Ed. Clé, 2010

Photo n° 6: La proclamation de l'indépendance du Cameroun le 1er janvier 1960.



Le Secrétaire Général de l'ONU, Dag Hammarskjöld (au centre) est accueilli à l'aérodrome de Yaoundé par le président camerounais Ahmadou Ahidjo (à droite) et le ministre d'Etat Njoya Aroun (à gauche), pour les cérémonies marquant l'indépendance du Cameroun le 1^{er} janvier 1960.

Source : C. Eboulé, "Guerre d'indépendance du Cameroun : la responsabilité de la France va-t-elle être enfin établie ?", sur information.tv5monde.com

Au regard de ce qui précède, on constate que n'ayant jamais ambitionné de se séparer de son empire colonial et en vue de demeurer une puissance internationale, la France devait octroyer au Cameroun une indépendance soutenue par des interlocuteurs qu'elle se serait elle-même choisis. Ceci explique à *fortiori* qu'elle ait combattu avec vigueur l'UPC.

Les grandes lignes de l'accession du Cameroun à l'indépendance énoncées, l'on souscrit que, si celui-ci a dû passer par des luttes armées⁸¹ pour parvenir à la souveraineté, il n'en a pas été de même du voisin gabonais, qui accède de manière plus que pacifique à l'autonomie.

- Au Gabon

Au moment où de nombreux pays africains s'employaient à conquérir leur indépendance (violences armées au Cameroun et en Algérie, indépendance arrachée au Maroc et en Tunisie, autonomie octroyée dans de nombreuses autres colonies), le Gabon opta pour une étrange stratégie. Il choisit la départementalisation au détriment de l'indépendance. Ce choix fut

⁸¹ *Les Cahiers de Mutations*, Vol. 054...

l'œuvre d'un homme : Léon Gabriel Mba Minko⁸², premier président de la République gabonaise.

N'envisageant pas que le Gabon, après avoir été considéré comme le centre de l'Afrique Équatoriale Française⁸³ jusqu'en 1910, et fait partie des territoires français d'outre-mer en 1946 se retrouve séparé de la France par l'acquisition d'une indépendance⁸⁴, il sollicita le rattachement à celle-ci en qualité de DOM. Une idée qualifiée d'aberration et rejetée par le gouvernement De Gaulle qui commente :

Au Gabon, Léon M'Ba voulait opter pour le statut de département français. En pleine Afrique équatoriale ! Ils nous seraient restés attachés comme des pierres au cou d'un nageur. Nous avons eu toutes les peines du monde à le dissuader de choisir ce statut⁸⁵.

Le ministre de la France d'outre-mer, Bernard Cornut-Gentile, continuant sur la même diatribe, apostropha farouchement le gouverneur Louis Sanmarco venu lui présenter la doléance gabonaise : "Sanmarco, vous êtes tombé sur la tête ? N'avons-nous pas assez des Antilles ? Allez, indépendance comme tout le monde !"⁸⁶.

Il paraissait ici que le Gabon formulait une proposition jugée indécente et à la rigueur aberrante. Or, il agissait, conformément à la loi élaborée lors de l'entrée en vigueur de la constitution française de 1958 qui, dans son article 76, soulignait que

les Territoires d'outre-mer pouvaient garder leur statut au sein de la république, s'ils en manifestaient la volonté par délibération de leurs assemblées territoriales (...), ils devenaient soit département d'outre-mer de la république, soit, groupés ou non entre eux, États membres de la communauté⁸⁷.

L'on peut aisément conclure que de la France et du Gabon, la France est celle qui a failli dans ses obligations en allant à l'encontre des dispositions auxquelles elle avait elle-même souscrites. Mais, il est possible de comprendre son recul dans un moment où elle accumulait

⁸² Né le 02 février 1902 à Libreville de Louise Bendome et de Minko, Léon Mba est éduqué dans les missions catholiques d'où il sort en 1920, nanti du brevet élémentaire. Dès 1920, il officie tour à tour en qualité d'écrivain-interprète au journal *Echo gabonais*, commis de douane, exploitant forestier et employé de banque. Chef de canton en 1936, il s'initie au rite bwiti. Accusé de détournement d'impôts, il est condamné à trois ans de prison et à l'exil. En 1946, il rentre au Gabon et fonde le CMFG et est élu chef des Fangs en 1947. En 1951, il entre dans la vie politique et se présente aux élections législatives du 17 juillet mais, il est battu par Jean Hilaire Aubame. Mais aux élections territoriales du 30 mars 1952, il est élu conseiller territorial. Il se présente à nouveau aux élections de 1956 où il perd une fois de plus devant J.H. Aubame ; mais il réussit tout de même à devenir le premier maire gabonais de Libreville. Le 6 septembre 1957, il devient vice-président du conseil de gouvernement ; le 27 février 1959, il devient premier ministre et le 21 février 1961, il accède à la magistrature suprême en devenant le premier président du Gabon à la suite de la mise sur pied d'une nouvelle constitution qui instaure le régime présidentiel.

⁸³ Avant 1910, le Gabon rattaché au Congo, voit sa capitale Libreville devenir la capitale de l'AEF, jusqu'à ce qu'elle soit relayée par Brazzaville.

⁸⁴ RFI, Dossiers d'Alain Foka sur la Décolonisation du Gabon.

⁸⁵ C'était De Gaulle, T.2, pp. 457-458. Voir également, *Histoire occultée de la décolonisation franco-africaine*, d'A. Gerbi, Paris, l'Harmattan, 2006, url : <https://www.afrik.com>, consulté le 24 mars 2017 à 17h50.

⁸⁶ L. Sanmarco, *Le colonisateur colonisé*, Paris, Pierre Marcel Favre/ABC, 1983, p. 211. Voir également, *Entretiens sur les non-dits de la décolonisation* de S. Mbajun et L. Sanmarco, éd de l'officine, 2007, p. 64, url : <http://tracescitoyennes.fr>, consulté le 24 mars 2017 à 17h58.

⁸⁷ Article 76 de la Constitution de la Communauté française de 1958.

des efforts de guerre dans différents pays. Il lui fallait donc un peu lâcher du lest et trouver une panacée à la colonisation. Ce qu'elle réussit à travers les accords qu'elle imposa aux colonies nouvellement indépendantes.

Le Gabon se retrouve dès lors dans l'obligation d'accepter la marche vers l'autonomie en 1958 et accède finalement à l'indépendance le 17 août 1960⁸⁸. Au terme de celle-ci, il signe des accords de coopération avec la France avec qui il garde des liens privilégiés⁸⁹.

Photo n° 7: Le Président Léon Mba Nguéma lors de la proclamation de l'indépendance du Gabon en 1960



Source : P. R. Saulet, *Discours et Déclaration de Léon Mba 1957-1967*, Libreville, Editions Meyeni, 2018, p. 174.

3) Le Cameroun, le Gabon et la question du développement

À peine le Cameroun et le Gabon sont-ils indépendants qu'ils conçoivent qu'outre la bataille politique, ils en ont une autre plus ardue à gagner : celle de l'indépendance économique⁹⁰. Pour y faire face, les hommes qui guident la destinée de ces nations promeuvent un ensemble de méthodes dont, les politiques de développement, la fin de l'isolationnisme, l'ouverture au monde extérieur et la coopération internationale. Comprendre les actions des chefs d'État camerounais et gabonais nous conduit à présenter ces deux pays sur le plan économique, du lendemain des indépendances à l'aune de l'établissement des relations bilatérales avec l'Afrique du Sud.

⁸⁸ RFI, Émission spéciale sur la décolonisation du Gabon du lundi 17 août 2020 à 9h00.

⁸⁹ Accords signés par Léon Mba (chef de l'État gabonais) et Jean Foyer (secrétaire d'État chargé des relations avec la communauté),

⁹⁰ Pendant plus de 70 ans (1884-1959), le Cameroun et le Gabon ont été colonie et territoire administrés par les puissances coloniales. Mais avec les indépendances, ils sont confrontés à la gestion politique, économique et sociale de leur territoire. Ils doivent trouver des moyens pour sortir de la dépendance économique.

a) Le Cameroun à la quête du développement économique

L'indépendance en poche, Ahmadou Ahidjo le nouveau président de la République énonce la ligne directrice de la philosophie qui devait mettre le Cameroun sur les rails du décollage politique, social et économique. Elle s'articulait en quatre maître-mots : faire du Cameroun une nation, bâtir un État moderne et fort, rendre à l'homme sa dignité mais surtout, promouvoir le développement harmonieux et équilibré du pays⁹¹. La bataille pour le développement devient à partir de ce moment une sorte de nécessité, un objectif à atteindre par tous les moyens. De fait, il déclarait :

nous avons acquis d'une manière complète, totale, notre souveraineté interne et externe. Mais une souveraineté politique qui ne repose pas sur une souveraineté économique ressemble à une maison sans fondations, sans soubassement. En effet, le domaine économique n'est pas isolé, n'est pas isolable du domaine social, du domaine scientifique, surtout du domaine politique, qu'il s'agisse de politique intérieure ou extérieure... Les problèmes économiques sont dominés par les considérations sociales et politiques et les questions sociales et politiques ont toujours des incidences économiques importantes. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré une politique économique en fonction de nos objectifs politiques et sociaux [...]. L'accession à la souveraineté interne et externe, en permettant (à nos pays)... de définir la forme et le contenu du régime politique de leur choix, n'a pas tout résolu. La bataille à gagner, désormais, est d'ordre économique. Et cette bataille ne se gagnera que par une action systématique et persévérante et non par des déclarations tapageuses...⁹²

Ces propos du chef de l'État justifiaient effectivement son souci de donner au Cameroun une assise économique stable, car le développement économique restait selon lui un essentiel à l'émergence de tout pays. De plus, l'indépendance économique représentait " la possibilité pour chaque pays d'orienter sa politique de développement dans le sens qui lui convenait, qui assurait le mieux-être matériel de sa population et donc le contrôle de l'exploitation de ses ressources". Le chef de l'État opte dès lors pour la planification ; celle-ci passe par l'élaboration d'une politique économique qualifiée tour à tour de "socialisme humaniste africain", de "développement autocentré" et de "libéralisme planifiée".

Ainsi, le développement autocentré est présenté comme la meilleure approche pour fédérer les initiatives et consolider les acquis de l'unité, car axé sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire et la valorisation à long terme des ressources locales. Devant son manque de réussite, il est remplacé par le libéralisme planifié, considéré comme un instrument de régulation, faisant appel aussi bien à la population locale qu'aux investisseurs étrangers⁹³. Amadou Ahidjo écrivait à ce sujet,

⁹¹ Bureau Politique de l'UNC, *La pensée politique d'Amadou Ahidjo*, Paris, Paul Bory, 1968, p. 7.

⁹² "Rapport au Congrès de politique générale d'Ebolowa, 1962", dans *IV^e Congrès du parti politique de l'Union Camerounaise* (Ebolowa, 1962), p. 21, ou dans *Contribution à la construction nationale*, pp. 53-54.

⁹³ MINEPAT, *L'économie camerounaise : 1960-2010, 50 ans*, Yaoundé, Idées Neuves Corporate, 2010, pp.13-14.

nous entendons soumettre, désormais, nos relations économiques internationales à nos objectifs de développement interne, c'est-à-dire que nous entendons promouvoir une économie véritablement intégrée, caractérisée par la maîtrise effective des principaux facteurs du développement⁹⁴.

Cette pensée valorisait l'initiative privée comme moteur de développement et l'État comme garant de l'intérêt général devant mobiliser, combiner et conduire les efforts pour le progrès. Ainsi, les politiques de développements économiques que le président Ahidjo élaborait s'articulaient autour des programmes de planification, justifiées dans un discours prononcé devant le "*Council of Foreign Relations*" aux USA en 1967 :

d'une part, les moyens de développement disponibles sont rares : il convient donc de les utiliser judicieusement. D'autre part, le développement est une œuvre globale et de longue haleine : il s'agit donc de tenir compte de tous les éléments qui y concourent, de fixer les priorités et de mesurer les étapes à parcourir. Enfin, gouverner, c'est prévoir [...] la planification est non seulement nécessaire mais conforme à l'évolution du monde : la construction nationale, qui est notre mission suprême, ne peut être heureusement assurée dans la conjoncture actuelle que dans le cadre des plans. La planification est nécessaire et urgente dans tous les secteurs, dans tous les domaines de l'activité nationale⁹⁵

La planification s'inscrivait donc dans la bataille pour le développement et englobait quasiment tous les pans économiques de la société (l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et l'énergie) ; et tous les acteurs, entre autres communautés villageoises, conseils régionaux, conseils départementaux, conseil national de développement..., le rôle le plus important étant dévolu à l'État d'abord :

par la force des choses, l'État n'intervient pas seulement dans la vie économique pour mobiliser, concurremment avec le parti, les énergies nationales ou pour combiner, orienter et contrôler les facteurs de développement. Il intervient aussi, d'une manière plus directe comme agent économique (...)

... Puis aux diplomates :

l'efficacité économique de la diplomatie s'évalue sur trois plans différents. D'abord, elle supplée la carence provisoire en cadres en drainant l'assistance technique bilatérale et multilatérale vers les secteurs déficitaires. Elle contribue, ensuite, à diminuer la pénurie des capitaux en se faisant pourvoyeuse d'aides et en organisant des relations de coopération destinées à promouvoir des investissements dans le pays. Enfin_ et c'est peut-être là sa contribution la plus durable_ elle organise les échanges internationaux de manière à faciliter l'écoulement des productions nationales dans les meilleures conditions⁹⁶.

Nous n'avons pas à nous faire d'illusions : l'indépendance politique nous a certes permis de devenir seuls maîtres de nos destinées, mais il n'y a là qu'une potentialité. L'indépendance réelle, l'indépendance véritable, c'est la victoire économique, la victoire sur le sous-développement sous toutes ses formes, matérielle, morale, intellectuelle, spirituelle, structurelle, etc. Vous avez, Messieurs, le devoir de rechercher, où que vous soyez, à quelque occasion que ce soit, les bonnes volontés prêtes à nous aider dans la lutte contre la misère, la maladie, l'ignorance⁹⁷.

⁹⁴ Bureau Politique de l'UNC, *La pensée politique d'Amadou Ahidjo...*, 1968, p. 7.

⁹⁵ A. Ahidjo, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p. 24. Lire aussi MINEPAT, *L'économie camerounaise : 1960-2010...*, 2010.

⁹⁶ Bureau Politique de l'UNC, *La pensée politique d'Amadou Ahidjo...*, 1968 p. 65.

⁹⁷ Discours prononcé à l'occasion de la Conférence des Ambassadeurs, Yaoundé le 15 novembre 1965, texte dactylographié, p. 1.

Ce postulat est fondé. En effet, l'État étant un acteur privilégié dans la recherche du développement économique y joue le rôle principal, car il est directement impliqué dans le circuit de la production des biens et services. Les diplomates, quant à eux, ont pour objectif de rechercher l'aide extérieure pour le développement national. De fait, leur présence sur un territoire étranger leur permet de cerner les domaines de coopération, la forme et le contenu des négociations à entreprendre avec les États étrangers afin de promouvoir et de développer les relations diplomatiques et économiques profitables⁹⁸. Mais surtout, de rechercher de probables investisseurs/investissements.

Le bénéfice de l'aide au développement externe étant au lendemain de l'indépendance conditionné par des plans, l'élite politique adopte la planification du développement⁹⁹, dont les grandes options sont étayées dans le cadre d'un schéma flexible, aménagé sous la forme de six plans quinquennaux élaborés sur une vingtaine d'année.

Le tout premier plan s'étalait de 1960 à 1965, avec un taux d'investissement de près de 53 milliard de francs CFA. Il avait comme objectif de doubler le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitants en 20 ans, c'est-à-dire de 21.500 en 1959 à 43.000 en 1980, la priorité allant aux infrastructures et au développement du monde rural. Ce plan se solde par un échec¹⁰⁰. Le deuxième plan (1966-1971), élaboré sur les insuffisances du premier, corrigeait la structure économique du pays et modifiait les budgets de financement du secteur rural (19,58%), de l'énergie et de l'industrie (23,86%), et du développement infrastructurel (construction du Transcamerounais) (25,8%). Sa masse d'investissement était évalué à près de 165 milliards de francs CFA ; à son terme, il a été une réussite du fait de la réalisation de ses objectifs à 82%¹⁰¹. Le troisième plan quinquennal avait une échéance fixée en 1976 et un taux d'investissement de près de 280 milliards de francs CFA. Tout en revenant sur les objectifs précédents, il offrait de doubler le revenu par habitants, particulièrement celui du milieu rural. Ceci a conduit à la création du Fonds National de Développement Rural (FONADER) en 1973. L'objectif du gouvernement était de réformer la condition des ruraux afin de ralentir leur affluence dans les grandes villes.

Le quatrième plan quinquennal (1976-1981) avait un taux d'investissement de près de 725 milliards de francs CFA. Il ambitionnait selon les directives du président de la République d'accroître le taux de croissance du PIB par tête d'au moins 5%. En outre, il aspirait relever le

⁹⁸ Article 3 de la Convention de Vienne sur les Relations Diplomatiques.

⁹⁹ G. Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun", p. 15, url : <https://www.hypotheses.org>, consulté le 1^{er} mars 2022 à 12h17.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid*, p. 17.

développement rural, industriel et le secteur tertiaire (les barrages de Song Loulou, Lagdo et Bamendjin). Mais il se heurte comme le troisième plan à la conjoncture mondiale défavorable. Le cinquième plan quinquennal se terminait en 1986. Il avait pour but de promouvoir l'agriculture et l'augmentation du revenu par habitant afin de donner un nouveau visage au Cameroun à l'horizon 2020¹⁰². Cependant, il est stoppé à mi-chemin à cause de la crise économique de 1985/1986. Les manifestations de la crise qui commencent à se faire ressentir dès 1981 ont des répercussions sévères sur le sixième plan quinquennal (1986-1991). Partant d'un taux croissant de 6,7%, l'accent est mis sur le développement des secteurs prioritaires traditionnels, avec une attention particulière à la redynamisation des secteurs accusant une baisse d'activités¹⁰³.

En somme, chaque plan traduisait une idée de développement qui était liée à un contexte spécifique. Aussi, les forces et faiblesses étaient indiquées dans l'optique de formuler des objectifs de développement futur. Au demeurant, on constate à la lecture de ce qui précède que l'utilisation de ces plans comme méthode a permis au Cameroun de faire partie jusqu'en 1985, des pays africains les plus prospères. En effet, deux décennies durant, son économie a enregistré une croissance régulière de l'ordre de 7,4% en moyenne¹⁰⁴. Toutefois, selon Gérard Amougou, il est difficile de s'accorder avec les auteurs qui qualifient la période de 1965-1985 de bon départ, car ces derniers se basent sur une approche descriptive du tissu économique, en occultant les facteurs environnants de ladite période et les instabilités dues, en partie, aux fluctuations conjoncturelles des cours des principaux produits d'exportation¹⁰⁵.

Néanmoins, les années qui suivirent furent marquées par une forte récession qui fit basculer l'économie sur une trajectoire de croissance molle. Cette situation est due à la détérioration des termes de l'échange sur les cours des matières premières (cacao, café et pétrole) au milieu des années 80, à la diminution des recettes fiscales, à la crise économique au milieu des années 90, et plus tard à la dévaluation du franc CFA en 1994. Le Cameroun entre dans une crise extrême qui voit son PIB diminuer constamment, avec un taux de croissance moyen de -4,1% l'an entre 1987 et 1994¹⁰⁶. La chute des recettes d'exportation et les mauvaises performances des entreprises publiques poussent le gouvernement à entreprendre de nouvelles

¹⁰² P. Decraene, "Les planificateurs de l'économie camerounaise se sont fixés des objectifs précis et réalistes", *Cameroun 1971 : Le libéralisme planifié au service du développement*, dans *Le Monde diplomatique*, sept 1971, pp. 51-56, url : <https://www.monde-diplomatique.fr>, consulté le 17 novembre 2021 à 06h48.

¹⁰³ MINEPAT, *L'économie camerounaise : 1960-2010...*, 2010, p. 25.

¹⁰⁴ Decraene, "Les planificateurs de l'économie camerounaise...", 1971, pp. 51-56.

¹⁰⁵ Amougou, "Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun", ... pp. 20-23.

¹⁰⁶ Touna Mama, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p. 16.

mesures de relance économique. Celles-ci ont plutôt eu pour effet d'assujettir l'économie aux conjonctures des institutions financières internationales (privatisation, PAS et PPTE). Au final, ces événements dégradent considérablement l'économie et conduisent le Cameroun à la recherche de nouveaux partenaires économiques, dont l'Afrique du Sud. *Quid* du Gabon.

b) Le Gabon à la recherche du développement économique

À l'instar du Cameroun, Le Gabon accède à l'indépendance en 1960 (17 août). Son arrivée sur la scène internationale est l'œuvre réticente de Léon Mba qui dirigea le pays pendant sept ans (1960-1967). Ce dernier, ayant compris que le pays manquait de solidité administrative pour prendre le relais de l'administration coloniale, opta pour la départementalisation en lieu et place de l'indépendance. En devenant DOM de la France, le Gabon aurait continué à bénéficier des investissements de la métropole et de multiples autres avantages¹⁰⁷. Mais le refus de la France d'en faire un DOM contraint le président à trouver d'autres moyens pour accélérer le développement économique du pays.

À partir de ce moment, l'activité économique nationale se porte principalement sur les exploitations forestières et minières (manganèse et uranium). Cependant, la recherche du développement est confrontée à de nombreuses batailles institutionnelles. De fait, le pays se retrouvait en proie à des crises créées par les partis politiques, à l'instar de l'Union Démocratique et Sociale Gabonaise (UDSG), du Parti de l'Unité Nationale Gabonaise (PUNGA) et du Bloc Démocratique Gabonais (BDG), qui prétendaient diriger la vie politique du pays, rendant impossible tout progrès économique¹⁰⁸. Il régnait donc une sorte de multipartisme neutralisant, lequel asphyxiait toute action gouvernementale.

L'arrivée d'Omar Bongo à la tête du pouvoir le 28 novembre 1967 sous le signe de la "Rénovation"¹⁰⁹ apportait des changements notoires au sein de l'administration. Le concept de la rénovation "symbolisait un régime qui, tout en étant l'héritier du précédent, se forgea rapidement sa propre image"¹¹⁰. "C'est la conscience populaire en marche, (...) c'est la

¹⁰⁷ G. Dougueli, "Série Gabon : Léon Mba, père de l'indépendance malgré lui", dans *L'année où l'Afrique s'est réveillé*, url : <http://www.jeuneafrique.com>, consulté le 18 novembre 2021 à 14h07.

¹⁰⁸ O. Bongo, *Œuvres. Gouverner, c'est prévoir*, Libreville, Les éditions du Parti Démocratiques Gabonais, 1979, p. 17.

¹⁰⁹ Selon N. Metegue N'nah, le mot Rénovation fut prononcé pour la première fois le 23 février 1964 dans un discours de Léon Mba après le coup d'état manqué "Gabonais, Gabonaises, vous comprendrez que si j'ai pris des décisions aussi importantes, c'est dans le souci de vous associer tous sans distinction de race ou de situation, à la tâche de rénovation nationale qui s'impose à la suite des tragiques événements que nous avons vécu...". L'idée était née et le mot lâché. Toutefois, c'est Albert-Bernard Bongo qui viendra lui donner un sens plein.

¹¹⁰ N. Metegue N'nah, *Histoire du Gabon, des origines à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, l'harmattan, 2006, pp. 191-209.

mobilisation des bras et des volontés au service d'un idéal de développement, (...) c'est le grand rassemblement des Gabonais pour travailler loyalement, fraternellement au progrès du pays".

Pour rassembler le peuple autour de cet objectif commun, le nouveau président de la République bannit le libéralisme au profit de parti unique¹¹¹. L'enjeu politique solutionné, il se donna pour ambition de promouvoir le développement économique et social du pays, et institua une méthode qu'il qualifia tour à tour de "libéralisme dirigé et planifié" et de "progressisme démocratique et concerté". Le "libéralisme dirigé et planifié"

présente le postulat implicite qu'une société harmonieuse est le résultat automatique d'une économie efficace et bien conduite. Celle-ci devrait à elle seule générer un développement dont les retombées économiques et sociales suffiraient à assurer l'élévation du niveau de vie de la population.¹¹²

En d'autres termes, il s'agissait d'une politique qui priorisait l'économie comme force de la société, et donnait au pouvoir politique le rôle d'assurer la convergence des efforts vers la croissance tout en veillant à la répartition équitable des fruits de la croissance. Le progressisme quant à lui consacrait la prééminence du pouvoir politique.

Pour mener à bien cette politique, Omar Bongo instruisit comme cela fut le cas au Cameroun, cinq plans quinquennaux qui s'étalèrent de 1968 à 1985¹¹³. Au cours de cette période, le Gabon connut tout d'abord une envolée économique ; puis la stabilité soutenue par le discours rassembleur adopté par le nouveau régime et, enfin, le boom pétrolier de 1973. Ceci conduisit à l'accélération et à l'achèvement des grandes réalisations (le Transgabonais, des hôpitaux, des écoles, des équipements sportifs...) ¹¹⁴, grâce à l'accroissement du prix de vente des produits d'extraction, en particulier de la manne pétrolière¹¹⁵. Durant ce laps de temps, le PIB du Gabon augmenta de manière fulgurante ; passant de 32 milliards de francs CFA en 1960 à 690 milliards de francs CFA en 1977¹¹⁶.

Le tableau suivant présente l'évolution de la production pétrolière et minière du Gabon entre 1960 et 1977.

¹¹¹ F.-P. Nze Nguema, *L'État au Gabon de 1929 à 1990, le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, l'harmattan, 1998, p. 163.

¹¹² Bongo, *Gouverner, c'est prévoir...*, 1979, p. 37.

¹¹³ *Ibid.*, p. 163.

¹¹⁴ Metegue N'nah, *Histoire du Gabon...*, 2006, pp. 191-209

¹¹⁵ Bongo, *Gouverner, c'est prévoir...*, 1979, p. 125.

¹¹⁶ Anonyme, *Mémorial du Gabon, La faste et la rigueur 1975-1979*, Genève, (s.d.), p. 115.

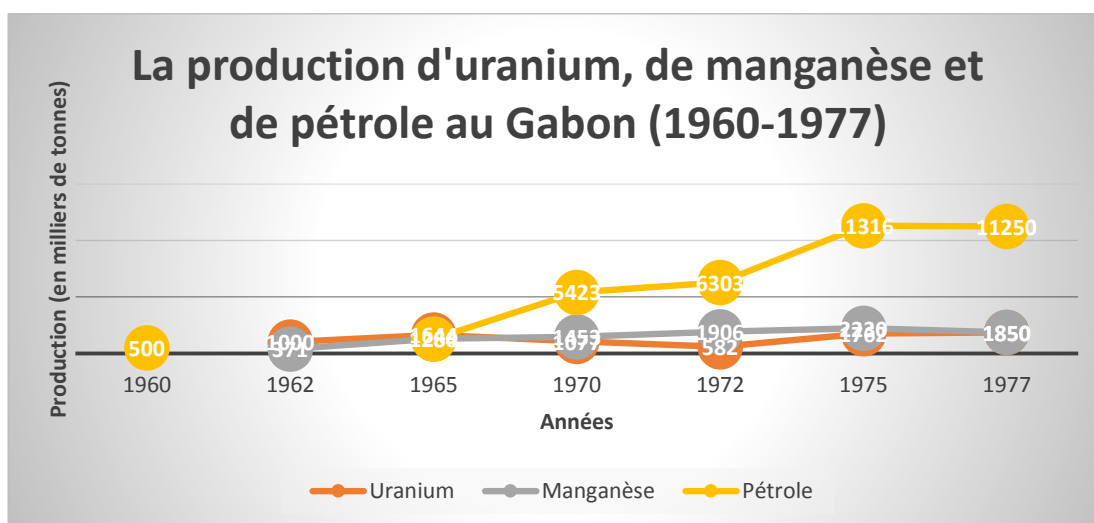
Tableau n°1: Les productions d'uranium, de manganèse et de pétrole au Gabon entre 1960 et 1977

Années	Productions (En milliers de tonnes)		
	Uranium	Manganèse	Pétrole
1960			500
1962	1.000	371	
1965	1.644	1.280	1.264
1970	1.077	1.453	5.423
1972	582	1.906	6.303
1975	1.762	2.230	11.316
1977	1.850	1.850	11.250

Source : Anonyme, *Mémorial du Gabon, La faste et la rigueur 1975-1979*,... pp. 116-117.

À l'analyse des données ci-dessus on constate une envolée fulgurante des prix des produits pétroliers entre 1966 et 1977. Ils sont continuellement en hausse durant cette période, même s'ils régressent imperceptiblement la dernière année. Par contre, les prix des produits miniers ont connu une croissance graduelle striés quelques rares fois de baisses ; (1970 et 1972 pour l'uranium, et 1977 pour le manganèse).

Graphique n° 1: L'évolution des productions d'uranium, de manganèse et de pétrole au Gabon entre 1960 à 1977



Source : graphique réalisé à partir des données du tableau précédent.

Au regard de ce graphique, on constate qu'entre 1960 et 1977, l'économie gabonaise repose sur trois éléments : le pétrole, l'uranium et le manganèse. La production de pétrole a continuellement augmenté à partir de l'année 1965, quand l'uranium et le manganèse stagnaient quelque peu. En effet, la production de manganèse évolue légèrement entre 1962 et 1975, avant de baisser l'année d'après. Quant à la production d'uranium, elle présente plus de séquences évolutives (1965, 1975 et 1977) que décroissantes (1970, 1972). On convient ainsi que cette

flambée des prix du pétrole a entraîné d'importantes rentrées financières qui voient le PIB du pays s'accroître. C'est pourquoi, le Président Omar Bongo pouvait résumer la situation économique du Gabon en 1971, ainsi qu'il suit :

L'économie gabonaise progresse rapidement et constamment dans tous les secteurs. Le revenu du Gabon par tête d'habitant est l'un des plus élevés de toute l'Afrique Noire. L'excédent de la balance commerciale est en augmentation constante. De vastes projets industriels sont en voie de réalisation. Les infrastructures de base se modernisent à un rythme satisfaisant. Les finances publiques sont saines et nous espérons qu'avec l'aide extérieure, favorisée par le climat de sécurité que mon gouvernement a su maintenir depuis trois années, le Gabon pourra disposer de moyens financiers qui lui permettront d'accélérer son développement sur des bases plus autonomes.¹¹⁷

L'on souscrit à ces propos du président de la République qu'entre 1968 et 1971, le Gabon a réussi à mettre son économie sur la voie du développement et de la modernisation. Ceci, grâce à son énorme PIB.

Mais entre 1986 et 1994, les problèmes de gouvernance économique et financière, la montée excessive des dépenses publiques, la baisse des ressources budgétaires, la crise financière de 1987 et la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 conduisent le gouvernement à adopter entre autres, un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) piloté par le FMI et la Banque mondiale. Ces programmes assujettissent l'économie comme cela a été le cas au Cameroun et contraignent un peu plus le Gabon à se tourner vers l'extérieur.

D'un point de vue historique, la tendance de la croissance économique du Gabon entre 1960 et 1994 repose sur trois périodes bien distinctes. 1960-1972 : c'est la période de croissance stable accompagnée de changements structurels importants au niveau de l'économie. Le PIB par habitants s'accroît à un taux moyen de 7,5% par an. 1973-1985 : c'est la période de boom pétrolier et des politiques macroéconomiques expansionnistes (avec un taux de croissance du PIB de 4%). 1986-1997 : c'est la période caractérisée par des chocs importants et des tentatives malheureuses d'ajustement structurel de l'économie (taux de croissance du PIB à 2%)¹¹⁸.

Somme toute, on constate que le développement économique est une partie intégrante dans la conquête définitive de la souveraineté nationale, qui est incomplète tant que demeure la dépendance économique caractéristique du sous-développement. Les présidents camerounais et gabonais l'avaient bien compris et les deux nations, en raison de leur situation économique, ne pouvaient s'engager d'elles-mêmes dans la réalisation de leurs objectifs de croissance. Si l'on prend par exemple le cas du projet de construction du Transgabonais, ce projet réclamait à lui seul un budget de quatre milliards de dollars américains¹¹⁹, dont le gouvernement gabonais

¹¹⁷ P. Saulet, *Discours et allocutions d'Omar Bongo Ondimba 1967-2009*, Vol. 1, 1967-1980, Libreville, Ed. Meyeni, 2014, p. 231.

¹¹⁸ Metegue N'nah, *Histoire du Gabon...*, 2006, pp. 191-209

¹¹⁹ Mboma G., 45 ans environ, Directeur de la Promotion des Investissements à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon, Libreville le 06 décembre 2019.

ne disposait pas. Il leur fallait donc s'ouvrir au monde extérieur dans le cadre de la coopération internationale.

Ainsi, le Cameroun et le Gabon continuent-ils leur progression dans le concert des nations où ils sont confrontés à des préoccupations à la fois internes et externes. En interne, le Cameroun particulièrement, devait définitivement légitimer un pouvoir qui tardait à se faire accepter¹²⁰ et en externe, les deux pays recherchaient des partenaires pour relever leur tissu économique national affaibli. L'Afrique du Sud s'impose alors, à peine sortie des carcans de l'apartheid, comme une solution à leurs maux. Mais quelles sont les idées phares ou encore les discours qui portent les regards du Cameroun et du Gabon vers l'Afrique australe ?

B- L'apologie des grands discours

En 1960, le Cameroun et le Gabon affichent un ensemble de principes comme idées fortes de leur politique étrangère. L'un des plus importants réside en la non-ingérence dans les affaires internes des autres États. Ce fondement est à la longue bousculé par un assortiment de discours sculptés dans la charte des grandes organisations et dans les constitutions de leurs pays respectifs. Pour mieux cerner ce sous-thème, il importe de revenir sur les grandes lignes des chartes et constitutions de ces organismes. Quelles idées générales véhiculent-elles ? Comment les deux États les appréhendent-elles ?

1) La charte des grandes organisations

Le Cameroun et le Gabon s'appuient sur les termes phares des chartes des Nations-Unies (a) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (b), relative à la liberté et à la dignité humaines, pour participer à la lutte contre l'apartheid. Ces idées sont elles-mêmes puisées dans la Charte universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Les concepts sur la question des droits de l'homme et les libertés fondamentales en parsèment l'énoncé : (paragraphe 3, article 1, paragraphe 16 article 13, paragraphe c article 55, paragraphe 2 article 63, paragraphe e, article 76...). Ils promeuvent à foison le respect des droits et des libertés individuelles pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Et parce qu'ils ne sont pas respectés par l'Afrique australe, ces concepts poussent les Nations-Unies à s'ingérer dans la cuisine interne de nombreux États.

¹²⁰ De nombreux pays africains ont difficilement reconnu le nouvel État...

a) La charte des Nations-Unies

Instituée le 26 juin 1945 et entrée en vigueur le 24 octobre, le document de 111 articles dans son préambule, déclarait la résolution des Nations-Unies et de ses peuples :

À proclamer leur foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes ou petites
 À créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ;
 À favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ;
 À pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

De plus, dans ses buts et principes, la charte promouvait dans son article 1^{er} :

le maintien de la paix et de la sécurité internationales à seule fin, de favoriser le principe de l'égalité de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, afin de prendre des mesures propres à consolider la paix dans le monde ;
 l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de races, de sexe, de langue ou de religion ;
 les membres de l'organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle, conformément aux dispositions de la présente charte s'abstiennent de prêter assistance à un État contre lequel l'organisation entreprend une action préventive ou coercitive ;
 tout membre de l'organisation, soumis à une action préventive ou coercitive, peut être suspendu par le Conseil de sécurité¹²¹

Il apparaît, à la lecture de ces engagements, que les notions de "droit", "liberté fondamentale", "égalité de tous"... formaient l'une des articulations principales de l'existence de l'organisation fondée en 1945. Créée pour empêcher la naissance d'un nouveau conflit d'ordre international, elle s'est aussi vouée à la protection des classes, des races et des peuples minoritaires. Les deux États d'Afrique Centrale en qualité de membres ont opté pour continuer cette lutte sur l'étendue du continent, notamment au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine.

b) La charte de l'OUA

La charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, dans son préambule,

Considère que la liberté, la justice, l'égalité et la dignité sont des objectifs essentiels à la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains ;
 Réaffirme l'engagement solennellement pris à l'article 2 de ladite charte pour éliminer sans réserve et sous toutes ses formes, le colonialisme de l'Afrique. De coordonner et d'intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique, en tenant dûment compte de la charte des Nations-Unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme ;
 Reconnaît que, les droits fondamentaux de l'être humain, sont fondés sur les attributs de la personne humaine, justifiant par là-même leur protection internationale ;
 conscients de leur devoir de libérer totalement l'Afrique dont les peuples continuent à lutter pour leur indépendance véritable et leur dignité, en s'engageant à éliminer le colonialisme, le néocolonialisme, l'apartheid, le sionisme, les bases militaires étrangères d'agression et toutes formes de discrimination, notamment, celles fondées sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'opinion politique¹²².

¹²¹ Cf., Charte des Nations-Unies, signé à San Francisco, le 26 juin 1945 ; entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

¹²² Charte des droits de l'Homme et des Peuples, adoptée par la dix-huitième conférence des Chefs d'État et de Gouvernement en juin 1981, à Nairobi au Kenya.

On constate que la charte, dans un résumé succinct de ses principes et fondements, appelle les États africains déjà indépendants à placer en avant-garde les notions de liberté, de justice, d'égalité et de dignité pour la construction d'une Afrique unie, prospère, dépourvue de tous maux. Elle prône aussi la libération des pays africains encore sous une forme de domination quelconque (colonialisme, apartheid, sionisme ou néocolonialisme...). En filigrane, il s'agit là d'une interpellation à participer à la lutte contre les derniers bastions du colonialisme et à combattre les tares qui défont la dignité humaine sur le continent.

Mais, au-delà des chartes de ces deux grandes institutions, le Cameroun particulièrement, s'appuie sur les constitutions érigées avant et après son indépendance.

2) Les constitutions du Cameroun et du Gabon

Dans le préambule de sa constitution adoptée le 04 mars 1960, l'État camerounais promulguait :

Le peuple camerounais, indépendant et souverain, se plaçant sous la protection de Dieu, proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe ni de croyance possède des droits inaliénables et sacrés.

Il affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies, notamment aux principes suivants :

Tous les Hommes sont égaux en droit et devoir ;

Tout homme a le droit de se fixer en tout lieu et de se déplacer librement [...] ;

La liberté de constitution, de gestion et d'exploitation des associations, syndicales et sociétés, la liberté de circulation des personnes et des biens sont reconnus à tous dans les conditions fixées par la loi ;

Le peuple camerounais affirme son attachement à la réalisation d'une coopération étroite entre tous les États africains afin de parvenir dans l'indépendance à la formation d'une Afrique unie et libre¹²³ ;

convaincu que le salut de l'Afrique se trouve dans la réalisation d'une solidarité de plus en plus étroite entre les États africains, le Cameroun affirme sa volonté de parvenir dans l'indépendance de la patrie à la création d'une Afrique unie et libre, en entretenant avec les autres peuples du monde des relations pacifiques et fraternelles conformément aux principes formulés par la charte des Nations-Unies.

Il est avéré, à la lecture de ce qui précède, que le Cameroun, dès son accession à la magistrature suprême, a tenu à marquer avec force son attachement à la liberté et à l'expression des droits de l'homme et de ses libertés, qu'il considérait comme incessibles et inviolables. Aussi se lance-t-il avec ardeur dans la lutte pour les droits des peuples encore opprimés sur le continent. De plus, sa constitution prônait le droit de tout individu à choisir le lieu où il souhaite s'établir. Ceci expliquait la volonté d'Ahmadou Ahidjo à combattre la politique des bantoustans en vogue en Afrique du Sud. Enfin, tout en réitérant son soutien à la cause des races opprimées, il appelait à la mobilisation de tous les pays africains pour l'établissement "d'une Afrique unie et libre" ; un rêve qui ne pouvait se concrétiser qu'avec l'accession à la liberté de tous les pays

¹²³ Loi constitutionnelle du 04 mars 1960, pp. 76-77.

africains encore sous oppression. Cet ensemble d'actes exprimait l'engagement du Cameroun dans la lutte contre "le racisme, l'apartheid et les derniers bastions du colonialisme en Afrique".

Toutefois, alors que le Cameroun œuvrait à la fin du racisme et du colonialisme, au retour des droits et des libertés des Noirs en Afrique australe, les dissidents camerounais en exil aux quatre coins du monde entier continuaient à servir de martyrs, contredisant ainsi les fondements de ces constitutions et les apologies des décideurs camerounais.

L'État gabonais quant à lui, prévoyait dans le préambule de sa constitution de février 1959 :

d'assurer la liberté et la dignité de l'être humain, d'ordonner la vie commune d'après les principes de la justice sociale, [...]. Elle proclame solennellement son attachement aux principes définis dans le préambule de ladite constitution et notamment à la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, [...], ainsi qu'à la déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948¹²⁴.

Les constitutions de mars, juin 1967, novembre 1968 et juin 1969, dans leurs préambule et titre liminaire promouvaient en vertu des principes du droit et celui de la libre détermination des peuples que

Chacun a droit au libre développement de sa personnalité, dans le respect des droits d'autrui et du respect de l'ordre public ;
 Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de son sexe, de ses origines, de ses croyances ou de ses opinions ;
 L'État, selon ses possibilités, garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ;
 Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété ;
 Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ;
 Tout acte de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité de l'État ou à l'intégrité du territoire de la République, sont punis par la loi.¹²⁵

En somme, le Gabon à l'exemple du Cameroun, a opté, dans l'optimisation de sa politique étrangère, pour le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. En témoigne à suffisance le préambule de l'ensemble des constitutions élaborées tout au long des années qui précèdent et suivent son accession à l'indépendance. Ces idéaux le poussent à se

¹²⁴ Loi constitutionnelle n° 4/59 du 19 février 1959, promulguant la constitution de la République gabonaise, J.O. du 1^{er} juillet 1959, p. 1.

¹²⁵ Constitution de la République gabonaise du 30 mars 1967, confère Loi constitutionnelle n° 1/61 du 21 février 1961 ; Constitution de la République gabonaise du 16 juin 1967, confère Loi constitutionnelle n° 1/61 du 21 février 1961 ; Constitution de la République gabonaise du 9 novembre 1968, confère Loi constitutionnelle n° 1/61 du 21 février 1961 ; Constitution de la République gabonaise du 1^{er} juin 1969, confère Loi constitutionnelle n° 1/61 du 21 février 1961.

lancer dans la lutte contre le colonialisme en vigueur sur le continent et contre le système de ségrégation raciale qui prévalait en Afrique australe.

Pour terminer, soulignons que la volonté de libérer le continent commune aux deux nations se trouve aussi ancrée dans les actes, colloques, discours de leurs dirigeants, et plus particulièrement dans la pensée profonde des agissements de ces États sur la scène tant nationale qu'internationale.

II- LE CAMEROUN ET LE GABON SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La politique étrangère est l'action menée par un pays en vue d'établir des relations diverses avec d'autres États, aussi bien dans les domaines de coopérations internationale, commerciale, diplomatique que militaire. Christopher Hill¹²⁶ la présente comme la somme des relations extérieures officielles conduites par un acteur indépendant (généralement un État) dans les relations internationales¹²⁷. Pour Marcel Merle, c'est "la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le "dehors", c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières "¹²⁸. En d'autres termes, la politique extérieure d'un État renvoie aux interactions engagées par celui-ci avec les nations étrangères. Ces interactions sont le plus souvent à l'image des préoccupations intérieures des gouvernements.

Cependant, il est important de dégager une définition qui cadre avec les réalités continentales car notre étude porte sur trois pays du continent africain. Aussi faisons-nous appel à Eustache Mandjoughou Yolla, qui présente la politique étrangère comme " la gestion des relations interétatiques et de toutes les activités d'un pays dans leur dimension internationale, gestion dans laquelle l'État est l'acteur principal, le référent ultime"¹²⁹. On constate que dans la politique extérieure, et particulièrement celle de l'Afrique, les activités internationales sont rattachées à la personne de l'État et *a fortiori* à son chef. Celui-ci en détient les tenants et les aboutissants, même si, de temps à autre, des acteurs autres qu'étatiques peuvent y interférer. Toutefois, on peut conclure avec Dario Battistella que la politique étrangère est "la continuation de la politique intérieure par d'autres moyens "¹³⁰.

¹²⁶ C. Hill, auteur britannique, professeur des relations internationales à la London School of Economics.

¹²⁷ C. Hill, *The Changing politics of foreign policy*, Basingstoke, Palgrave/Macmillan, 2003, p. 3.

¹²⁸ M. Merle, *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p. 7.

¹²⁹ E. Mandjoughou Yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, l'harmattan, 2003, p. 7.

¹³⁰ D. Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses des Sciences-po, 2003, p. 329.

La question essentielle ici est de savoir quels sont les agissements du Cameroun et du Gabon sur la scène internationale au lendemain des indépendances, au regard de leur préoccupation interne. Quelles sont les lignes directrices de leur politique extérieure ?

A- Le leitmotiv de la politique étrangère du Cameroun et du Gabon

Au lendemain de son accession à l'indépendance, les responsables politiques du Cameroun font face à un problème épineux : la légitimité de ses membres dirigeants. En effet, l'indépendance est à peine proclamée que l'URSS, la Chine et les États progressistes du continent africain reconnaissant formellement le nouvel État, en omettent le gouvernement dirigé par M. Ahidjo¹³¹. La Chine va même plus loin en plébiscitant les combattants pour la liberté dans le maintien de l'indépendance nationale¹³². Cet environnement international hostile influence grandement l'élaboration de la politique extérieure de la nation. De fait, le Cameroun assoit sa politique étrangère autour des valeurs internes fortes qui vont le guider dans la poursuite de ses objectifs. Il s'agit du raffermissement et du respect de son indépendance et de sa souveraineté nationale, de la légitimation du pouvoir du nouveau président, de la construction nationale du jeune État et de la recherche du développement économique. Ces arguments sont énoncés de manière fort significative dans les propos d'Ahmadou Ahidjo : le Cameroun "se présentera sur la scène internationale sans préjugés d'aucune sorte et il ne marchandera pas son amitié à tous ceux qui accepteront de lui rendre cette amitié"¹³³.

Au final, les options de la politique étrangère du Cameroun sont étayées par le président Ahidjo lors de sa visite officielle à Bucarest en 1980 : l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale, la paix et la sécurité internationale, le non alignement et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, la coexistence pacifique, le règlement pacifique des conflits, l'instauration d'un nouvel ordre économique. Lesdites notions demeurent l'apanage de la politique extérieure élaborée par le Cameroun sous les deux régimes. On convient donc que ce sont les problèmes internes du Cameroun qui ont déterminé la nature de sa politique étrangère.

Le Gabon, quant à lui, a montré son attachement aux principes de paix, de coexistence pacifique et de fraternité tels qu'édictés par les chartes des Nations Unies et de l'OUA. Peut-

¹³¹ A. Ndam Njoya, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1976, p. 289.

¹³² R. G. Ndo'o, " La coopération israélo-camerounaise (1959-2004) ", Thèse de Doctorat PhD, option histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2014, pp. 81-85.

¹³³ *Ibid.*

être est-ce la raison pour laquelle Eustache Mandjoughou Yolla le considère, à l'exemple des géants africains que sont le Nigéria et l'Afrique du Sud, comme "une des plaques tournantes de la diplomatie africaine, un point de passage important de toutes les initiatives diplomatiques d'envergure continentale"¹³⁴. Cette position ne semble pas usurpée, au regard des actes posés par les dirigeants gabonais dans le cadre des relations internationales ou sur le plan interne. En effet, quoique Léon Mba, le président nouvellement élu, établit les bases de la politique étrangère du jeune État sur une diplomatie de renfermement et d'isolement née de sa volonté de demeurer sous le giron français, Il met en avant les besoins d'unité nationale et de souveraineté pour imposer l'État en construction sur la scène internationale.

Son successeur Omar Bongo par contre, parvenu à la magistrature suprême, après quelques hésitations (1968-1972), opère une transformation complète en appliquant une politique d'ouverture, une "diplomatie tous-azimuts", qui le conduit à s'ouvrir à toutes les nations " éprises de paix ". La politique générale du pays s'appuie dès lors sur les principes énoncés dans la devise du Parti Démocratique Gabonais créé en mars 1968, Paix-Dialogue-Tolérance". La paix, source de dialogue dans les relations avec les autres, et la tolérance comme fondement de la paix. Toutefois, sous les deux républiques, la politique étrangère du jeune État s'articule autour des lignes directrices que sont : l'indépendance, l'égalité, la libération du continent africain, la non-ingérence dans les affaires des autres États, l'unité et l'intégration africaine, la paix et la sécurité internationale.

On constate au regard de ce qui vient d'être dit que les deux États partagent des prérogatives quasi similaires quant à ce qui concerne les piliers de leur politique extérieure.

1) Les principes de la politique étrangère du Cameroun

Ces principes sont : la souveraineté internationale, le non-alignement et la non-ingérence dans les affaires des autres États, la paix et la sécurité, la coopération et la solidarité et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

¹³⁴ L'auteur présente ici les critères développés par A. Kontchou Kouomegni in *Le système diplomatique africain. Bilan et tendances de la première décennie*, Paris, Pedone, 1977. Selon ce dernier, la position accordée au Gabon, est fonction du nombre de missions diplomatiques permanentes reçues par les pays africains dans les échanges interafricains. Il répartit les États africains en trois catégories. D'abord les puissances, qui à l'époque, avaient reçu au minimum seize représentations diplomatiques ; ensuite les États influents avec au moins neuf représentations diplomatiques et enfin, les pays à rôle faible, avec moins de neuf représentations. Le Gabon comptait au 1^{er} juin 1999, 32 missions diplomatiques auprès des autres États, tout en accueillant 27 sur son propre territoire, dont 15 africaines. Il faisait ainsi partie des puissances.

a) De l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale

État nouvellement indépendant, " jaloux de sa souveraineté et de son intégrité nationales", le Cameroun a toujours utilisé ces trois maîtres-mots pour promouvoir sa ligne de conduite avec les nations avec lesquelles il souhaitait entrer en relation, faisant dès lors de ce concept le principe fondamental de ses rapports avec le monde extérieur. Ceci fait dire à Ahmadou Ahidjo que jamais le Cameroun n'acceptera de coopérer avec un État, quel que soit le profit à en tirer, s'il devait de ce fait aliéner son indépendance¹³⁵. Autrement dit,

les nations du monde avec lesquelles nous souhaitons entrer en relation doivent nous considérer en partenaires égaux et respecter notre souveraineté [...] Le Cameroun est ouvert à tout pays qui entend nouer des relations avec lui sur la base de l'égalité, de la réciprocité, du respect mutuel des souverainetés et de la non-ingérence¹³⁶.

Son successeur Paul Biya le confirme plus tard, lorsqu'il présente le Cameroun dans son ouvrage *Pour le libéralisme communautaire* comme un État qui,

jaloux de son indépendance et de sa souveraineté [...], ne pourra que renforcer l'indépendance nationale en exigeant, chaque fois que cela est nécessaire, le respect de sa souveraineté dans le cadre d'une politique globale de non-ingérence dans les affaires des autres et dans la coexistence pacifique¹³⁷.

Au regard de ces propos, l'indépendance nationale va de paire avec la souveraineté ; ceci explique le souci du gouvernement camerounais d'œuvrer pour la reconnaissance et le respect du jeune État sur la scène continentale et internationale à travers la consolidation de son nouveau statut. La similitude de la politique étrangère sous les deux régimes explique concrètement que le Cameroun ait fait preuve d'autorité dans le choix de ses partenaires, en accordant une place prépondérante aux nations qui ont travaillé pour la protection de la souveraineté et l'intégrité du jeune État, tout en rejetant celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté un crédit, aussi infime soit-il, aux mouvements nationalistes camerounais qui ont secoué le pays dans les années qui vont de 1960 à 1980.

C'est au sein de cette lutte pour la reconnaissance de l'indépendance et la souveraineté nationale qu'intervient, en ligne de fond, la non-ingérence dans les affaires des autres et l'option du non-alignement.

¹³⁵ Anonyme, Interview du président Ahmadou Ahidjo à Marchés Tropicaux, *Cameroon Tribune*, n° 572 du mercredi 19 mai 1976, p. 16.

¹³⁶ A. Ahidjo, *Contribution à la construction nationale...*, 1964, p. 49.

¹³⁷ P. Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, Pierre Marcel Favre/ABC, 1987, p. 147.

b) Du principe du non-alignement et de la non-ingérence dans les affaires des autres États

Le non-alignement est l'expression du libre arbitre et en tant que tel, rejette toute forme de contrainte, d'interférence et d'ingérence dans les affaires des autres. À une époque où le monde connaît l'exacerbation de l'antagonisme des deux superpuissances et dans un contexte où tous les États sont appelés à s'aligner derrière l'une ou l'autre, la volonté de démarcation du Cameroun se perçoit comme son expression d'indépendance et de souveraineté. On parle alors d'État non-aligné. Il s'agit de tout État n'appartenant pas à l'un ou l'autre des blocs principaux (bloc capitaliste et bloc socialiste) et n'ayant pas adhéré à un pacte militaire, susceptible de l'engager dans une confrontation mondiale¹³⁸.

Ahmadou Ahidjo, en 1976 définissait le non alignement,

d'une part, comme la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ; d'autre part, comme le non recours à la force ou à la menace de la force dans le règlement des conflits internationaux et enfin comme la vigilance permanente en face de toutes les puissances organisées présentes ou à venir, sans parti-pris contre aucune *a priori*, tout en gardant la main tendue à une coopération loyale tant qu'aucun intérêt vital n'est à sacrifier¹³⁹. C'est "une affirmation de notre personnalité sur le plan international, une volonté d'indépendance, c'est-à-dire d'exercer pleinement notre libre-arbitre dans les relations internationales "¹⁴⁰.

À sa suite, Paul Biya déclare : " une politique de non alignement authentique [...] conjuguée à la vocation géographique et historique du Cameroun [...] parait dans le contexte international actuel, correspondre le mieux à notre souci d'indépendance "¹⁴¹. " Le véritable non-alignement consiste à sauvegarder [...] la possibilité et la liberté de négocier de nouvelles alliances ou de dénoncer les anciennes. C'est dans cet esprit que (le Cameroun) devra rechercher une coopération économique et culturelle sans exclusive, mais équitable "¹⁴².

Les arguments ainsi énoncés expriment la volonté du Cameroun de demeurer hors de portée des blocs qui régissent le monde. Cela se marque par son adhésion aux nombreux mouvements en marge de ceux-ci : le mouvement des non-alignés et le G77..., qu'il rejoint en 1964. En outre, cette position de non-aligné est soutenue par le principe de non-ingérence dans les affaires internes des autres États¹⁴³ et le respect de la souveraineté :

¹³⁸ Anonyme, "Interview d'Omar Bongo", *Gabon Matin*, n° 1883 du mercredi 5 septembre 1973, p. 1.

¹³⁹ *Discours de politique générale ou Congrès de maturité, Cameroon Tribune*, n° 572 du mercredi 19 mai 1976, p. 16.

¹⁴⁰ A. Ahidjo, *Fondements et perspectives du Cameroun nouveau*, Aubagne-les-Provence, St Lambert, 1976, p. 120.

¹⁴¹ " Rapport de politique générale du président Paul Biya ", *Le Congrès du renouveau*, Bamenda, 21-24 mars 1985, p. 35.

¹⁴² Biya, *Pour le libéralisme communautaire...*, 1987, p. 148.

¹⁴³ Dans la politique des blocs initiée par les deux supers grands, la politique d'alignement allait de pair avec la notion d'ingérence dans les affaires internes des pays alignés.

Nous insistons particulièrement sur le respect de la souveraineté des États, sur la protection, par la société internationale toute entière, de l'exclusivité, de l'autonomie et de la plénitude de leur autorité sur les sociétés qu'il gouverne autant que la préservation de leur inviolabilité extérieure : une telle action doit conduire notamment au respect scrupuleux de l'égalité des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de leur liberté de pourvoir à leur défense selon les moyens les plus appropriés¹⁴⁴.

En définitive, le non alignement reste le *modus vivendi* pour l'ouverture du Cameroun au monde extérieur. Et il se revendique comme un positionnement en faveur de la paix internationale.

c) De la paix et de la sécurité

Inscrit dans l'âme de la nation camerounaise, le principe de la paix trouve son fondement dans la devise élaborée en 1960 "Paix-Travail-Patrie". La paix dont il est question ici correspond à l'absence de trouble, à l'ordre, mais aussi à l'"union des esprits et des cœurs"¹⁴⁵. Elle s'inscrit donc logiquement dans les discours des chefs d'État camerounais. Ces derniers ont constamment veillé à préserver l'intangibilité des frontières camerounaises, à valoriser la communion entre les peuples et le vivre-ensemble qui restent le meilleur moyen pour préserver la paix et la sécurité dans le monde. Le premier, dans une interview accordée au magazine *Marchés Tropicaux*, invite les États africains à promouvoir l'ordre et l'unité " tant à l'intérieur des frontières nationales qu'au niveau du continent", et surtout à utiliser les moyens pacifiques pour parvenir à la résolution de leurs différends¹⁴⁶. Il s'agit dès lors de la "promotion des valeurs comme l'entente, le vivre-ensemble, le respect mutuel, l'égalité entre les peuples ", et la libération totale du continent des affres du colonialisme, condition *sine qua non* pour la régulation de la paix sur la scène internationale.

Ces propos se justifient dans le discours du doyen du corps diplomatique accrédité au Cameroun, lorsqu'il salue Ahmadou Ahidjo pour son rôle de premier plan dans la construction du Cameroun et la promotion de la paix dans le monde¹⁴⁷, ou encore Paul Biya, considéré par ses pairs comme un apôtre de la paix¹⁴⁸.

On souscrit au terme de cette analyse que le concept de paix est resté la cheville ouvrière dans la poursuite de la politique tant intérieure qu'extérieure du Cameroun. Cette option pacifiste liée à sa politique étrangère a longtemps boosté les deux chefs d'État à lutter pour que

¹⁴⁴ Biya, *Pour le libéralisme communautaire...*, 1987, p. 20.

¹⁴⁵ Bureau National de l'UNC, *La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo...*, 1969, p. 11.

¹⁴⁶ Anonyme, "Le président Ahidjo redéfinit les options fondamentales du développement", *Cameroon Tribune*, n° 1376 du jeudi 18 janvier 1979, p. 4.

¹⁴⁷ Anonyme, "Vœux des membres du corps diplomatique au chef de l'Etat", *Cameroon Tribune*, n° 1453 du vendredi 20 avril 1979, pp. 4-5.

¹⁴⁸ Anonyme, "Vœux des membres du corps diplomatique au chef de l'Etat", *Cameroon Tribune*, n° 3462 des dimanche 29 et lundi 30 décembre 1985, pp. 2-4.

cessent la marginalisation et l'oppression des peuples africains. C'est de cette forme de paix que découle la solidarité entre les États et leur regroupement dans des liens de coopération.

d) De la coopération et de la solidarité

La coopération et la solidarité s'affirment comme une autre conséquence du non-alignement, qui octroie aux États la latitude d'agir au gré de leurs ambitions sur la scène internationale. En ne faisant partie d'aucun des deux blocs, les États du tiers-monde et particulièrement le Cameroun avaient la possibilité de choisir les États avec lesquels ils souhaitent entreprendre des relations de coopération, et ce, en dépit de leur appartenance à un bloc ou non. En effet, l'alignement derrière un camp idéologique avait pour conséquence néfaste de rétrécir les possibilités de coopération des États non-alignés¹⁴⁹. Pour les présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya, la coopération internationale est "un impératif absolu de survie de l'humanité", elle reste donc la porte ouverte à l'établissement de relations avec le plus grand nombre de pays qui souhaitent entrer en collaboration avec le Cameroun.

En 1976, alors qu'il reçoit les lettres de créances de l'ambassadeur nigérian Sani Muhammed qui le félicite pour les actions entreprises sur le continent, il répond en lançant un vibrant appel aux pays africains pour la solidarité qui, selon lui, est le chemin ultime vers le développement.

C'est de l'action commune de tous les pays du Tiers-monde confrontés aux problèmes de développement et agissant solidairement [...] que nous pourrons ouvrir pleinement à nos peuples les voies d'un progrès authentique. [...] C'est également par l'action solidaire de tous les États africains, menée avec ferme détermination [...] que nous pourrons, mener l'Afrique à sa libération totale du colonialisme et de la discrimination raciale et contribuer à l'avènement d'un monde respectueux de la justice et de l'égalité entre tous les peuples parce que telles sont nos responsabilités historiques¹⁵⁰.

Cette volonté de solidarité conduit le Cameroun à défendre les droits des peuples opprimés, soit en apportant son aide aux nationalistes africains ou en rompant ses relations diplomatiques avec certains pays qui comme Israël, font fi de la liberté des peuples, et "de fait accompli en fait accompli, s'obstine à bafouer tous les principes du droit international, à violer les résolutions de l'ONU et à demeurer sourd aux appels lancés de toutes parts par la communauté internationale"¹⁵¹. Ces arguments situent clairement la volonté du Cameroun de lutter contre les inégalités dans le monde. Cependant, outre sur le plan politique, la lutte pour la solidarité s'est aussi étendue dans le domaine économique.

¹⁴⁹ Y. A. Chouala, *La politique extérieure du Cameroun : doctrines, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014, p. 22.

¹⁵⁰ Interview du président Ahidjo à Marchés tropicaux, *Cameroon Tribune*, n° 562 du 7 mai 1976, p. 3.

¹⁵¹ *Discours de politique générale ou Congrès de maturité*, *Cameroon Tribune*, n° 572 du mercredi 19 mai 1976, p. 16.

e) De l'instauration d'un nouvel ordre économique international

En butte aux problèmes économiques que connaissent les pays africains au lendemain des indépendances et devant la crise économique des années 1970, il fallait redéfinir la conception économique mondiale, longtemps soutenue par une politique de domination des États forts et nantis sur les États faibles et pauvres.

Ainsi, en 1974, au cours de ses entretiens avec son homologue Omar Bongo durant sa visite en terre gabonaise, Ahmadou Ahidjo remet au goût du jour la conjoncture économique et "l'inflation galopante à l'échelle mondiale", qui se répercute sur les économies défavorisées. Il revient sur le combat mené par les pays pauvres pour renverser une situation périlante et, table sur la reconnaissance à leur juste valeur des prix des matières premières comme réponse à ce mal dominant. C'est le même son de cloche au cours de sa visite à Bucarest en 1980, où il évoque l'établissement d'un nouvel ordre économique plus juste entre pays pauvres et pays riches¹⁵². Devant l'ambassadeur américain Hume Alexander Horan, accrédité au Cameroun en 1980, il prône "l'instauration d'un nouvel ordre économique meilleur et acceptable"¹⁵³, comme solution aux maux qui troublent les économies africaines. Il s'agit là d'une idée sur laquelle il s'appuie et travaille tout au long de son mandat. Ce sont autant d'actes et d'initiatives qui montrent sa constance dans la recherche du rééquilibrage de l'ordre économique existant et la construction d'un nouveau.

Il en est de même de Paul Biya qui ne s'embarrasse pas de scrupules pour critiquer une situation déshonorante pour les pays du tiers-monde. En 1987, au cours de la visite du président Ibrahim Babangida au Cameroun, il revient sur leur désir commun pour "l'avènement d'un ordre économique plus juste"¹⁵⁴. Cet idéal, il le défend dans toutes les sphères politiques internationales, tant à l'OUA, aux Nations-Unies, au sein du mouvement des non-alignés ou au G77.

La présentation des principes cardinaux de la politique étrangère du Cameroun ainsi faite, il apparaît, sans équivoque, que ses grandes lignes sont restées centrées sur les valeurs du développement autocentré, de l'indépendance et la souveraineté nationale, du non-alignement, du libéralisme planifié... L'idéal de l'intégrité nationale est demeurée la clé de voûte de son

¹⁵² A. Vamouké, "Le nouvel ordre économique mondial au centre des entretiens Giscard-Ahidjo", *Cameroon Tribune*, n° 1864 des dimanche 31 août et lundi 1^{er} septembre 1980, p. 4.

¹⁵³ Anonyme, "Lettres de créances du nouvel ambassadeur américain", *Cameroon Tribune*, n° 1837 du mercredi 3 juillet 1980, p. 2.

¹⁵⁴ Monda Bakon, "Visite du président Babangida au Cameroun", *Cameroon Tribune*, n° 4032 du mercredi 9 décembre 1987, p. 2.

évolution politique ; ceci explique, de manière fort symbolique, la raison pour laquelle il a toujours combattu avec la dernière énergie les nationalistes et leurs suppôts qui militaient pour le rejet de l'indépendance du Cameroun, par eux considérée comme "octroyée, faussée". On peut donc conclure que le gouvernement du renouveau inauguré par Paul Biya n'a finalement de nom que le renouveau qu'il se doit d'incarner. Car, dans l'ensemble, il règne au Cameroun un "changement dans la continuité"¹⁵⁵. Mais, qu'en est-il du Gabon ?

2) Le credo de la vision gabonaise

À l'écoute des discours et déclarations officiels prononcés par les chefs d'État gabonais, il semble aisé de ressortir, en matière de politique extérieure, les "principes cardinaux constants" qui balisent ses relations avec les autres États. Il s'agit de : l'indépendance, La libération du continent africain, l'unité et l'intégration africaine, la non-ingérence et enfin, la contribution à la paix et à la sécurité internationale.

a) De l'indépendance et de l'égalité

En accédant à la souveraineté internationale le 17 août 1960, le Gabon, à l'instar des autres pays africains, s'attache à protéger l'indépendance nouvellement acquise. À cet effet, ses gouvernants s'évertuent, dans leurs discours, à valoriser le caractère immuable et irrévocable du statut nouvellement acquis. En témoignent les propos du président de l'Assemblée législative de l'époque, Paul Gondjout, sur les accords franco-gabonais de transfert de compétence du 24 juillet 1960 : "nos accords pris en parfaite connaissance de cause, ne sont le fruit d'aucun renoncement ou d'aucune concession importante"¹⁵⁶. De ce fait, la souveraineté de l'État nouvellement acquise ne doit être bafouée ni remise en cause. Cette indépendance rime avec la notion d'égalité, aussi bien entre les nations et les États au sein des alliances dans lesquelles ils s'engagent, qu'entre les peuples et au sein de la population... Ces principes de souveraineté et d'égalité ouvrent la voie à la liberté d'action.

b) De la libération du continent africain

En sa qualité d'État souverain, le Gabon exprime, au même titre que le Cameroun, une double aspiration : celle de voir le racisme et le colonialisme prendre fin sur l'ensemble du continent, et les pays encore sous domination coloniale parvenir à l'indépendance. S'appuyant

¹⁵⁵ S. Eboua, *D'Ahidjo à Biya, le changement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, pp. 7-19.

¹⁵⁶ A.-D. Ndimina Mougala, "La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1967", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°196, décembre 1999, pp. 65-88, url : [http : www.jstor.org](http://www.jstor.org), consulté le 15 novembre 2018 à 20h14.

sur la charte des Nations Unies qui promeut la liberté des peuples, leur droit à s'autodéterminer et à disposer d'eux-mêmes¹⁵⁷, il travaille sous la direction de ses deux premiers présidents à la libération du continent.

C'est ainsi qu'au cours des visites et des grands sommets, ces derniers critiquent fréquemment les systèmes qui prédominent en Afrique australe (Namibie, Zimbabwe et Afrique du Sud). En 1963, alors qu'il intervient à la tribune des Nations-Unies, Léon Mba s'insurge contre la condition d'avilissement des Noirs qui domine en Afrique australe, et particulièrement en Afrique du Sud¹⁵⁸. Son successeur Omar Bongo adopte la même posture au cours de la visite qu'il effectue en juillet 1974 à Garoua en terre camerounaise. Devant son homologue Ahmadou Ahidjo, il évoque la situation en Afrique australe comme un boulet dont il souhaite voir le continent africain se libérer. Il en est de même devant le chef d'État français, Giscard D'Estaing, en 1980. Se réjouissant de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance, il émet le vœu "qu'à son tour, la Namibie accède le plus rapidement possible à la souveraineté nationale". C'est également l'occasion d'"exprimer son hostilité à l'apartheid et à la ségrégation raciale", et d'émettre "le souhait de voir s'instaurer en Afrique du Sud l'égalité entre toutes les communautés"¹⁵⁹.

c) De l'unité et de l'intégration africaine

Après l'alacrité et l'enthousiasme des indépendances, les pays africains font face à de nombreux défis qui perturbent le bon fonctionnement des États et restreignent leur développement. Dans leur recherche de légitimation et de croissance, l'intégration régionale est présentée par un grand nombre d'observateurs comme la solution *sine qua non* pour le décollage du continent¹⁶⁰. Elle est aussi perçue comme un moyen de prévenir les conflits en intégrant les pays africains dans des ensembles qui vont les accompagner dans l'élaboration et la mise en place d'institutions et de politiques communes.

Toutefois, au-delà de la volonté gabonaise d'œuvrer pour la libération du continent africain, cohabite celle de voir tous les pays nouvellement indépendants s'unir, conserver l'indépendance chèrement acquise et parvenir à une autonomie tant politique qu'économique. Ainsi le pays accomplit-il en 1963, la première démarche vers la constitution du régionalisme

¹⁵⁷ Charte des Nations Unies, article 7.

¹⁵⁸ P. R. Saulet, *Discours et déclarations de Léon Mba (1957-1967)*. 4^{ème} édition, Libreville, Meyeni, 2017, pp. 226-233.

¹⁵⁹ Anonyme, "Visite d'Omar Bongo à Paris", *Cameroon Tribune*, n° 1893 du samedi 4 octobre 1980, p. 14.

¹⁶⁰ D. Avom, " Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents ", in *Afrique contemporaine*, n° 222, éd De Boeck Sup. 2007, pp. 199-221, url : [http : www.cairn.info](http://www.cairn.info), consulté le 15 novembre 2018 à 20h14.

africain¹⁶¹ à travers la création de l'OUA à Addis-Abeba, même si sa participation y reste très relative. Mais avant cette création, on constate de part et d'autre, la naissance de groupuscules de mouvements régionaux qui montrent la détermination des pays africains, dont le Gabon à l'unité. Ce sont : l'Union Africaine et Malgache (UAM) créée en octobre 1960 ; la Conférence des quatre chefs d'États d'Afrique équatoriale créée à Libreville les 25 et 27 avril 1962¹⁶², à laquelle le Cameroun adhère peu après ; l'Union douanière économique équatoriale qui naît à Bangui au cours de la rencontre des 7 et 8 décembre 1962 ; et plus tard le GATT. En 1965, l'UAM laisse la place à l'Organisation Commune Africaine Malgache (OCAM), à laquelle se joignent en grande partie les États africains indépendants.

Ces agissements situent l'engagement du Gabon pour la construction de l'unité continentale. Néanmoins, dans cette quête d'unité et d'intégration, le pays veille au respect de la non-ingérence dans les affaires des autres États, comme dans les siennes.

d) Du principe de la non-ingérence dans les affaires des autres États

Le Gabon valorise de manière assez équivoque la promotion de la non-ingérence dans les affaires internes des autres États, comme l'une des conditions devant lui permettre de faire valoir sa souveraineté. Pour son premier président, respecter le principe de non-ingérence consistait à mettre en avant les intérêts nationaux tout en restant en marge des affaires des autres pays. Le cas de la crise congolaise en est le plus probant. En effet, Léon Mba refuse de s'impliquer dans ce conflit, considérant son intervention comme une atteinte à la souveraineté congolaise. Dans le message qu'il adresse le 4 décembre 1964 à l'empereur éthiopien Haïlé Sélassié, alors président en exercice de l'OUA, le chef de l'État gabonais justifie son refus en se déclarant " hostile à une réunion des chefs d'États africains pour l'examen du problème congolais". Pour lui, une telle réunion est contraire à la charte de l'OUA et au principe de non-ingérence dans les affaires des États¹⁶³. On constate à l'analyse de ces propos que faire preuve de non-ingérence consistait selon le président de la République, à rester concentrer sur les besoins de la nation gabonaise, tout en restant sourd aux défis qui secouaient les États voisins.

¹⁶¹ F. Borella, "Le régionalisme africain et l'Organisation de l'Unité Africaine", Paris, Pédone, 1963, pp. 838-865, url : [http : www.persée.fr](http://www.persée.fr), consulté le 20 novembre 2018 à 17h14.

¹⁶² Il est question ici du Gabon, du Congo Brazzaville, de la République Centrafricaine et du Tchad. Le Cameroun se joindra à ces pays à la rencontre qui se tiendra les 10 et 11 décembre 1962, avec pour objectif la création d'une raffinerie commune.

¹⁶³ C. Coulon, "Gabon", *Année africaine*, Paris, Pédone, 1966, p. 224. Cité par N'Dimina Mougala, in "La politique étrangère du Gabon de 1960-1967", p. 68.

À l'inverse de ce dernier, Omar Bongo, tout en prônant la non-ingérence dans les affaires internes des autres États, travaille dans le souci de voir rayonner le Gabon sur la scène continentale, au maintien de la paix en Afrique centrale et sur le continent. De fait, il use de son influence pour apporter une solution aux conflits qui secouent l'Afrique. Il s'appuie ainsi sur le principe de politique étrangère qui permet au Gabon de promouvoir la paix et la sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

e) De la contribution à la paix et à la sécurité internationale

La paix d'abord en interne, en Afrique centrale, sur le continent et enfin sur la scène internationale. Tel a de tout temps été le fondement de la *realpolitik* de la république gabonaise sous son second président, lequel était un fervent partisan du règlement pacifique des conflits. Cette attitude lui a valu à de nombreuses reprises, de jouer le rôle de médiateur dans la résolution de plusieurs conflits sur le continent. Aussi bien en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, au Congo-Brazzaville, en République Démocratique du Congo, au Tchad, en Angola ou encore au Burundi. Selon son idéal, l'homme a besoin de la paix ; et cette paix ne peut être réelle que si tous les pays du monde acceptent le dialogue comme source de paix¹⁶⁴.

Entre 1975 et 1994, il travaille à la pacification de l'Angola meurtrie par une guerre civile, en arrangeant des entrevues d'abord entre Roberto Holden, Agostinho Neto et Jonas Savimbi ; Puis entre Edouardo Dos Santos et Savimbi, en mai 1989. Ces rencontres conduisent le 22 juin à un accord de cessez-le feu instauré entre les deux belligérants¹⁶⁵, et à la signature d'un traité de paix qui intervient après treize longues années de conflits.

En 1990, Omar Bongo œuvre à l'établissement de la paix entre les républiques tchadienne et soudanaise, dont l'issue sera la signature d'un accord de paix entre lesdits États. En 1997, il essaie d'imposer une entente fortuite au Congo-Kinshasa entre le régime au pouvoir représenté par Mobutu Sese Seko, et l'opposition dirigé par Laurent Désiré Kabila. Cette entente aboutit à la signature d'un accord de paix entre les différents antagonistes en République Démocratique du Congo. Le 03 octobre 2002, sous son auspice, la CEMAC tient la première place dans la résolution de la crise qui secoue la République centrafricaine. La même année, il opère au côté du gouvernement sud-africain pour trouver un accord entre le gouvernement burundais et les rebelles hutus. En 2008, il finit après d'énormes consensus à stopper une guerre

¹⁶⁴ Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", *Gabon Matin*, n° 1916 du mercredi 10 octobre 1973.

¹⁶⁵ C. Yarim Seck, "Diplomatie souterraine : le démineur des crises", url : [http : www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), consulté le 10 mai 2018 à 12h.

civile qui agitait depuis de nombreuses années la RCA, et pousse les combattants à signer " un pacte de réconciliation nationale "¹⁶⁶. Par ailleurs, les forces de défenses gabonaises ont souvent joué un rôle important au sein des organismes de maintien de la paix et des missions onusiennes envoyés sur le continent, comme ce fut le cas de la MINUSCA en RCA.

Hors du continent, il rompt à l'exemple de ses pairs africains, les relations qui le liaient à Israël, en réponse à ses occupations illégales des territoires palestiniens. Effectivement, dès le début des hostilités au Moyen-Orient, le gouvernement gabonais a, en se basant sur la réalité de sa politique de Dialogue, de Tolérance et de Paix, déployé des efforts pour amener Israël à se retirer des territoires occupés. En dépit de toutes ses démarches, Tel-Aviv refuse d'engager les négociations et consolide sa position sur lesdits territoires. L'attitude négative de ce dernier et la violation du cessez-le-feu imposé en application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité contraignent le Gabon à rompre ses relations avec Israël. La conséquence en est le rappel de son personnel diplomatique accrédité à Tel-Aviv¹⁶⁷.

À l'analyse de ces arguments, l'on conclut que les politiques étrangères du Cameroun et du Gabon ont pour point focal la protection de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité des États nouvellement nés au niveau politique, économique et socio-culturel ; sur la scène nationale et internationale. Cependant, à côté de la lutte pour la promotion de la souveraineté nationale, on peut aussi y voir un positionnement pour impacter la scène internationale, ainsi que le traduisent les agissements des chefs d'États camerounais et gabonais dans la lutte contre le colonialisme, le racisme et la ségrégation raciale sur le continent africain. En témoignent leurs actes entre 1963 et 1991.

B- Le Cameroun et le Gabon dans la lutte contre l'apartheid

La libération du continent africain du joug colonial tient une place de choix dans la politique étrangère du Cameroun et du Gabon. En effet, aux lendemains des indépendances, les chefs d'États des deux nations s'engagent selon les moyens à leur disposition, à combattre avec la plus grande énergie, les systèmes qui prévalaient sur le continent et principalement en Afrique australe. Mais, quelles sont les initiatives et les procédés utilisés par chacun pour aller à l'encontre d'un système qui avait fait son lit dans la partie méridionale de l'Afrique ?

¹⁶⁶ P. Decraene, propos recueillis dans le quotidien ivoirien *Fraternité-Matin*, du 13 juin 1974, url : [http : www.ambagabon.ma](http://www.ambagabon.ma), consulté le 10 mai 2018 à 12h08.

¹⁶⁷ Anonyme, "Le Gabon suspend ses relations diplomatiques avec Israël", *Gabon Matin*, n° 1921 du vendredi 19 octobre 1973, p. 1.

1) Les actes des présidents camerounais dans la lutte contre l'apartheid

Le Cameroun par ses deux présidents a marqué le continent africain et la scène internationale, par son désir de voir prendre fin le colonialisme et l'apartheid. Aussi bien de manière physique, matérielle, financière ou morale, Ahmadou Ahidjo et Paul Biya n'ont eu de cesse de rechercher l'éradication de ces maux.

a) La philosophie d'Ahmadou Ahidjo

Sous le régime du Président Ahidjo, alors que le Cameroun accède à la souveraineté internationale, il établit des liens de coopération avec toutes les nations du continent à l'exception de l'Afrique du Sud. Cette exception, comme souligné plus haut en introduction, est dû au climat d'apartheid qui y sévissait et aux vellétés annexionnistes de la République sud-africaine sur la Namibie¹⁶⁸.

Le président Ahmadou Ahidjo avait en horreur tout régime qui maintient ses populations sous domination. Ainsi, à de nombreuses reprises, et dans la mesure de ses possibilités, il dénonce¹⁶⁹ vigoureusement le système d'apartheid rédhibitoire en Afrique du Sud et travaille à rallier les États du monde entier à cette cause qu'il trouvait juste.

En effet, plusieurs fois de suite, la voix du Cameroun retentit sur la scène internationale pour condamner avec la dernière énergie un régime racial considéré abusif, et appeler la société internationale à entreprendre une action déterminante contre un mal, qui, à long terme, allait menacer l'homogénéité de la communauté internationale, laquelle est, par essence multiculturelle, multiraciale et multi religieuse¹⁷⁰. De ce fait, sous sa présidence à la tête de l'OUA, Ahmadou Ahidjo du haut de la tribune des Nations Unies à New York le 6 octobre 1969, alors qu'il présente le manifeste sur l'Afrique australe, fait entendre la voix de l'Afrique :

Nous nous trouvons en Afrique Australe, devant la violence de l'histoire humaine la plus systématique après celle du nazisme. [...] Nous ne sommes pas pour la violence mais pour qu'un terme soit mis à la violence faite contre la dignité par les oppresseurs de l'Afrique [...] mais puisque notre lutte pacifique est bloquée par ceux qui sont actuellement au pouvoir en Afrique du Sud, nous n'avons pas d'autre choix que celui de donner au pays tout le support dont nous sommes capables dans leur lutte contre les oppresseurs¹⁷¹.

¹⁶⁸ En juin 1980, elle met sur pied à Windhoek un conseil de ministres fantoche qui élabore les pays occidentaux, membres du conseil de sécurité des nations unies qui ont toujours aidé l'Afrique du Sud raciste à passer outre les résolutions de l'ONU sur l'ancienne colonie allemande du Sud-ouest africain. Une attaque qui sonne le glas de l'Afrique indépendante qui se donne comme objectif la libération de la Namibie du joug colonial. *Cameroon Tribune*, n°1920 du jeudi 6 novembre 1980, P. 3.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ A. Owona, "Message de fin d'année du président Biya à la nation", *Cameroon Tribune*, n° 4550 du 1^{er} janvier 1990, p.13.

¹⁷¹ Anonyme, "Discours d'Ahmadou Ahidjo aux Nations Unies le 6 octobre 1969", *La Presse du Cameroun*, n° 7232 du 7 octobre 1969.

Son hostilité se fait encore remarquer en 1971, avant son départ d'Algérie, lorsqu'il se révolte contre tout dialogue avec l'Afrique du Sud en dénonçant son système abject. Il prône une politique d'ouverture avec le monde extérieur, fustige toute tentative de dialogue qui pourrait appuyer la consécration de la politique d'apartheid et présente le soutien à porter aux populations opprimées dans leur combat pour la liberté. Aussi conclut-il : "nous sommes fermement décidés à apporter à nos frères d'Afrique du Sud [...] l'appui matériel et moral dont ils ont besoin dans leur lutte pour la dignité"¹⁷².

Le 27 août 1974 à Genève, s'adressant à Romesh Chandra, président du sous-comité sur le racisme, la discrimination raciale et la décolonisation, il déclare que "le colonialisme et le racisme constituent un anachronisme". Il invite par conséquent "l'humanité civilisée" à apporter une aide tant financière que morale au combat que livrent les populations zimbabwéennes, namibiennes et sud-africaines, victimes de l'apartheid et du racisme par le fait d'une minorité de conservateurs jouissant de solides complicités internationales¹⁷³. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun préconise devant l'Assemblée des Nations Unies, "des sanctions économiques radicales" contre l'Afrique du Sud. Pour lui, le monde ne devrait pas s'arrêter aux paroles, mais joindre l'action à la parole.

Toutes les délégations qui votent pour les sanctions rendues inévitables à l'encontre de l'Afrique du Sud, devraient joindre l'action à la parole. La discrétion dont certains pays entourent leurs fructueuses relations économiques avec l'Afrique australe ne constituent qu'un secret de polichinelle. Ces mesures ne seront efficaces que si tous les pays membres des Nations Unies les appliquent concrètement¹⁷⁴.

Les évènements lui donnent raison ; en effet, parmi les nations africaines et européennes, elles sont nombreuses qui au-delà des sanctions votées ont continué à fournir à l'État honni leur appui physique, financier et matériel¹⁷⁵.

Le 29 juin 1980, lorsque le président Ahidjo reçoit les lettres de créances de l'ambassadeur suédois, il remercie la Suède de prendre à cœur les efforts de l'Afrique combattante, puisqu'elle participe à la défense du droit des peuples à la liberté, à la dignité et au gouvernement par la majorité. Les deux pays condamnent conjointement, dans ses fondements et sa pratique ignoble, l'odieuse et intolérable politique de discrimination raciale en Afrique du Sud¹⁷⁶. De fait, déclare-t-il : "Il faut, plus que jamais, que l'Afrique redouble de

¹⁷² Anonyme, "Discours d'Ahmadou Ahidjo ...", *La Presse du Cameroun*, n° 7232 du 7 octobre 1969, p. 2.

¹⁷³ Anonyme, "Message d'Ahmadou Ahidjo au président du sous-comité sur le racisme et la discrimination raciale et la décolonisation réuni à Genève", *Cameroon Tribune*, n° 49 du 27 août 1974, p. 3.

¹⁷⁴ Anonyme, "Discours d'Ahmadou Ahidjo aux Nations Unies le 6 octobre 1969", *La Presse du Cameroun*, n° 7232 du 7 octobre 1969.

¹⁷⁵ La France, l'Angleterre, Israël, les USA... en Occident et le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Malawi en Afrique.

¹⁷⁶ H. Bandolo, "Le président Ahidjo a été écouté", *Cameroon Tribune*, n° 1816 du 05 juillet 1980, p.3.

détermination dans son assistance aux mouvements de libération afin que devienne totale sa victoire sur la domination coloniale et le racisme ¹⁷⁷.

En novembre 1980, alors qu'il reçoit les lettres de créance de l'ambassadeur belge au Cameroun, Ahmadou Ahidjo saisit une nouvelle occasion pour dénoncer la domination et l'oppression dont sont victimes les peuples d'Azanie et de Namibie de la part du régime colonial raciste d'Afrique du Sud. Celui-ci, selon lui, " s'entête à ignorer cette leçon implacable de l'histoire et de l'actualité : la décolonisation du continent africain et la restauration de la dignité de ses peuples se trouve désormais engagé dans un processus irréversible"¹⁷⁸.

Ses prises de position lui ont valu l'admiration de ses pairs comme le confirment les propos de l'ambassadeur du Maroc en 1981, au moment de la présentation des vœux des membres des corps diplomatiques accrédités à Yaoundé. En tant que doyen dudit corps, il émet le vœu que la voix sage du président de la République poursuive ses actions, notamment en "continuant à se faire entendre longtemps au sein des organisations internationales et de l'OUA, pour défendre sans coup d'éclat, mais sans ménagement, la stabilité et la liberté du continent contre toutes les marées polluantes ¹⁷⁹.

Ce sont autant de discours qui expliquent que le Cameroun a toujours été en avant-garde des pourfendeurs de l'odieux système politique. En 1982 lorsqu'il quitte le pouvoir, son successeur Paul Biya lui emboîte le pas et participe à la " lutte acharnée contre les derniers bastions du colonialisme et de l'apartheid en Afrique du sud ¹⁸⁰.

b) Paul Biya et sa vision

À son accession au pouvoir, Paul Biya se choisit pour cheval de bataille, outre le renouveau international et le rayonnement du Cameroun sur la scène internationale, la lutte contre l'apartheid et le colonialisme, à l'instar de son prédécesseur. Il combat, décrie et invective le régime sud-africain en apportant son appui politique, moral, matériel et financier aux mouvements nationalistes du continent, particulièrement ceux d'Afrique australe. Ces actions sont corroborées par Sam Nujoma, président de la *South West African People Organisation* (SWAPO), qu'il reçoit en audience au Palais de l'Unité le 15 décembre 1985. Ce

¹⁷⁷ Bandolo, "Le président Ahidjo a été écouté...", *Cameroon Tribune*, n°1816 du 05 juillet 1980, p.3.

¹⁷⁸ Anonyme, "Réponse du chef de l'Etat à l'ambassadeur du Canada", *Cameroon Tribune*, n° 1920 du jeudi 06 novembre 1980, p. 3.

¹⁷⁹ Anonyme, "Présentation des vœux du corps diplomatique", *Cameroon Tribune*, n° 1963 des dimanche 28 et lundi 29 septembre 1980, pp. 2 et 3.

¹⁸⁰ Ngoh, *Cameroun (1885-1984) ...*, 1990, p. 266.

dernier, venu le remercier pour l'aide multiforme accordée à son mouvement, présente le Cameroun comme "l'un des pays membres de l'OUA qui fournissait une importante aide aux combattants pour la liberté"¹⁸¹. Dans une ambiance festive très détendue, Paul Biya plaide, treize jours plus tard en recevant les vœux des grands corps de l'État et du corps diplomatique accrédité à Yaoundé, "pour un retour aux préoccupations qui ont présidé à la naissance" de l'OUA, et par conséquent, à la lutte contre le colonialisme et le racisme.

En effet, depuis 1963 date de la création de l'OUA, il n'existe aucun système qui ait été aussi décrié ni aussi condamné que celui de l'apartheid. Et dès la première réunion constitutive de l'organisation, les nombreuses mesures et résolutions que les États membres sont appelés à respecter sont adoptées. Mais, il apparaît qu'au fur et à mesure que les années déclinent, le nombre de pays qui demeurent assidus au principe sus-évoqué et boycottent irrévocablement le régime de Pretoria se résorbe de plus en plus. Les pays africains ne dénoncent plus que de bouche le système honni ; sur le plan commercial les liens se font plus étroits¹⁸². Le boycott souscrit par l'OUA devient en fin de compte un contrat moral, vu qu'il n'existe aucun moyen de pression contre les contrevenants au règlement. L'un des cas le plus probant est celui du Gabon.

En visite officielle en avril 1987 au Maroc, Paul Biya évoque avec le roi Hassan II, l'aversion qu'il porte au système d'apartheid en Afrique du Sud¹⁸³.

Au cours du 24^{ème} sommet de l'UDEAC à Yaoundé du 07 au 08 décembre 1988, il participe à la signature de la "célèbre déclaration de Yaoundé" dans laquelle les chefs d'États s'engagent à déployer leur solidarité aux "peuples d'Afrique australe en butte quotidiennement à la guerre que leur impose le régime minoritaire et ségrégationniste d'Afrique du Sud". Sa volonté se dévoile une fois de plus à l'occasion de la présentation des vœux du corps diplomatique quelques mois plus tard. Devant les différentes personnalités, le président de la république, en réponse au doyen des diplomates, déclare :

Je souhaite très sincèrement que l'odieuse politique de l'Apartheid soit enfin totalement abolie en Afrique du Sud en 1990. Un pas a été franchi, je m'en réjoui pour nos frères noirs, Africains à part entière. La

¹⁸¹ Anonyme, "Le président de la République S.E. Paul Biya reçoit en audience M. Sam Nujoma", *Cameroon Tribune*, n° 3251 du 17 décembre 1985, p. 3.

¹⁸² Le 9 janvier 1989, à Paris, en pleine conférence sur les armes chimiques, avec des responsables venus de cent quarante États. Le ministre sud-africain des affaires étrangères, Pik Botha, parvenu à la tribune où il va prendre la parole, constate avec effarement le départ de ses collègues africains. Devant tant zèle, il dénonce "l'hypocrisie" de ses compères alors que tous les gouvernements dont ils font partie à l'exception d'un seul (la Guinée Bissau), ont des relations commerciales avec l'Afrique du Sud depuis 1988 ; *Dossiers secrets de l'Afrique contemporaine*, pp. 79-101.

¹⁸³ Anonyme, "Le président Biya au Maroc", *Cameroon Tribune*, n° 3850 du 16 avril 1987, p. 3.

communauté internationale doit continuer de réclamer le démantèlement complet d'une telle politique. Et le gouvernement de Pretoria se doit d'achever ce qu'il a commencé d'entreprendre¹⁸⁴.

Ce souhait du président Paul Biya se vérifie au soir du 31 décembre 1989. Par une vision prophétique, il souhaite une année pleine de promesses pour les frères d'Afrique du Sud " qui commencent à entrevoir la fin d'un long calvaire. [...] M. De Klerk semble sur la bonne voie, la voie d'une société multiraciale ". Il émet en outre le vœu que la nouvelle année soit source d'espoir pour le peuple opprimé. Paul Biya se risque même à prédire la libération en 1990 de Nelson Mandela¹⁸⁵ ; les événements lui donnent raison. En effet, dès le mois de février 1990, le président sud-africain promulgue un certain nombre de réformes. Il s'agit de : la réhabilitation et la légalisation des partis nationalistes, la libération des prisonniers politiques arrêtés pour leur simple appartenance à l'une ou l'autre organisation, la suspension des peines capitales, la libéralisation de la presse, la suppression des restrictions prises dans le cadre de l'État d'urgence¹⁸⁶, et enfin, le lancement de la lutte contre les lois symboliques de l'apartheid.

Conscient que l'instauration d'une société multiraciale et égalitaire n'est pas en elle-même une tâche aisée, et qu'elle nécessite beaucoup de courage, le chef d'État camerounais se déclare prêt au nom de son pays et de l'Afrique à encourager Frederik De Klerk à la suppression complète de l'apartheid¹⁸⁷.

En somme, il dévoile à la face du monde l'un des points-pivots de sa politique et de la diplomatie du Renouveau à œuvrer pour la liberté et le rapprochement des peuples, pour la paix et pour la solidarité internationale. L'aboutissement en est heureux : Nelson Mandela accède au pouvoir, après la victoire de son parti politique (l'ANC) aux toutes premières élections générales démocratiques et multiraciales organisées. Néanmoins, alors que la délégation de ses pairs défile en Afrique du Sud pour participer à l'allégresse du peuple azanien, Paul Biya n'en fait pas partie. Il a pourtant activement participé à la chute de l'un des derniers bastions du colonialisme en Afrique¹⁸⁸.

¹⁸⁴ "Message de fin d'année du président Biya à la nation", *Cameroon Tribune*, n° 4548 du vendredi 29 décembre 1989, p. 3.

¹⁸⁵ Ses prédictions se sont révélées vraies lorsque, F. De Klerk lâche du lest et amorce une série de mesures devant permettre l'ouverture des négociations entre le régime blanc et la majorité noire à travers la légalisation de l'*African National Congress* (ANC), du parti communiste sud-africain (PCSA) et du *pan-africanist congress* (PAC), et qu'il annonce la libération future de toutes les personnes emprisonnées pour leur appartenance à l'une ou l'autre de ces organisations. *Ibid.*

¹⁸⁶ D. Bouchard, "Afrique du Sud : des lueurs d'espoir, l'histoire reprend son cours", *L'Union*, n° 4225 du lundi 5 février 1990, p. 8.

¹⁸⁷ Message de fin d'année 1989 de M. Paul Biya, président de la république du Cameroun aux Camerounais. Le samedi 31 décembre 1989.

¹⁸⁸ C'est Luc Ayang, alors président du Conseil Économique et Social, qui a été dépêché en Afrique du Sud lors de la prestation de serment en tant que représentant du chef de l'État camerounais. Il était à la tête d'une délégation

Son absence semble compréhensible quand on conçoit que les dissidents sud-africains en exil ont pendant longtemps soutenu les nationalistes camerounais qui secouaient le pays de l'intérieur et de l'extérieur. George Katito, de l'institut des relations internationales de Johannesburg, adhère à cette hypothèse, lorsqu'il déclare que "la solidarité de Mbeki à l'égard des dirigeants des mouvements de lutte anticoloniale a toujours primé sur le respect de la démocratie"¹⁸⁹. Autrement dit, les nationalistes sud-africains, devant le souvenir de leur lutte contre le système de l'apartheid ont le plus souvent favorisé les mouvements nationalistes contre le régime en place. On comprend que Paul Biya ait boudé le nouveau gouvernement. Un gouvernement dont les membres étaient accusés d'avoir pris parti contre le régime au pouvoir à Yaoundé. Charles Okala¹⁹⁰ l'explique fort-à-propos : au moment de notre accession à l'indépendance, nous avons dû compter nos amis ; et ceux qui nous ont fait confiance ont mérité toute notre estime et notre considération¹⁹¹. En effet, ils n'étaient pas très nombreux les pays qui ont reconnu de *Jure* le nouvel État et envoyé leur représentant assister à l'accession à la souveraineté internationale du Cameroun¹⁹². C'est avec ces États que le Cameroun renforce plus tard les contacts. Or, les responsables de l'ANC n'en faisaient pas partie. Ils avaient rompu par leur propre initiative, la solidité des liens qui auraient pu les unir à Yaoundé.

En écoutant les propos d'autres chefs d'États (particulièrement ceux de Nelson Mandela lui-même)¹⁹³, on comprend que cette maxime leur est commune à tous. Ils restent fidèles aux nations qui les ont soutenus durant les moments difficiles. Dès lors, l'on saisit aisément l'excuse du gouvernement camerounais. Quoiqu'il en soit, une interrogation se dessine : est-il indispensable d'ancrer la morale à la politique, ou l'idéal politique doit-il, à l'exemple de la

comprenant, entre autres, Francis Nkwain, alors ministre délégué auprès du MINREX. Mais, il importe de rappeler ici que, pour cette prestation de serment le nouveau chef d'État avait envoyé des invitations à tous les présidents des pays frères qui avaient combattu de près ou de loin pour pouvoir éradiquer d'Afrique du Sud le régime de l'Apartheid. *Cameroon Tribune* du 12 et 13 mars 1990, p. 9.

¹⁸⁹ V. Hirsch, "Le silence sud-africain profite à Mugabe", url : [http : //www.liberation.fr/actualite](http://www.liberation.fr/actualite), consulté le 29 décembre 2021 à 13h28.

¹⁹⁰ René-Guy Charles Okala est né le 9 octobre 1910 à Bilomo dans l'actuel département du Mbam et Kim. Écrivain-interprète, il se lance en politique et est élu membre de l'ARCAM le 19 janvier 1947 et membre du Conseil de la République le 10 février 1947. En janvier 1953, il crée l'Union Sociale Camerounaise. Le 23 décembre 1956, il est élu Conseiller à l'ATCAM qui devient ALCAM le 10 mai 1957. Élu député à l'Assemblée Nationale le 10 avril 1960, il occupe les postes de Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Mines puis, Ministre des Affaires Étrangères à partir du 16 mai 1960. En juin 1962, il est arrêté, jugé et condamné pour complot et opposition à l'idée du parti unifié du président Ahidjo. Libéré en 1965, il rejoint l'Union Camerounaise. Il est nommé Ambassadeur itinérant le 17 août 1968. À la veille de l'unification de 1972, il tombe en disgrâce de l'administration camerounaise et meurt à Paris le 16 septembre 1973.

¹⁹¹ Koufan Menkene J., 69 ans, professeur d'histoire à l'Université de Yaoundé 1, Yaoundé le 12 octobre 2018.

¹⁹² Selon Rose Gisèle Ndo'o, Ahmadou Ahidjo fait mention d'une cinquantaine de pays, parmi lesquels toutes les grandes puissances.

¹⁹³ Interview de Nelson Mandela par le journaliste américain Ken Adleman, au Aaron David Hall City College de New York, au cours d'une visite officielle aux USA en 1995.

théorie réaliste, être uniquement le fait de l'intérêt ? Autrement dit, le fait que deux pays aient été ennemis hier ou ne se soient pas entendus autrefois, dans une autre époque, une autre configuration, un autre paradigme, ne peut-il pas être différent de nombreuses années plus tard ? Ne peuvent-ils aujourd'hui regarder dans la même direction au regard des intérêts réciproques de leurs États ? Yaoundé ne peut-il essayer de valoriser la relation de coopération qui le lie à Pretoria, afin de favoriser son évolution et de s'abreuver au savoir-faire de celui-ci ? Autant de questions qui laissent entrevoir que la diplomatie a, elle aussi, une codification ; elle s'appuie sur l'entente existant entre leaders. Si ceux-ci n'ont aucune connexion, les relations entre leurs pays reflètent la tiédeur, la lourdeur. On conçoit donc que les relations entre le Cameroun et l'Afrique du Sud aient connu moins de passion et d'éclat que celles qui existent entre le Gabon et cette dernière.

2) Léon Mba, Omar Bongo et l'apartheid

De manière générale, la politique menée par Libreville a été, en partie, différente de celle qui prévalait au Cameroun. Léon Mba et Omar Bongo Ondimba travaillent certes, entre 1963 et 1991, pour la libération du continent africain encore sous domination coloniale ; mais en même temps, le pays reste focalisé sur l'idée du dialogue avec Pretoria.

a) Léon Mba dans la lutte contre l'apartheid

En 1960, alors qu'il vient d'accéder au pouvoir, Léon Mba révèle sa détermination de voir tous les pays du continent devenir souverains, et expose l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère du jeune État gabonais : la libération du continent africain du joug colonial. Ce choix tire ses racines de la charte des Nations-Unies qui promeut le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et se trouve confortée par les opérations que le chef d'État institue pour promouvoir ses idéaux. Ainsi, tant dans ses allocutions nationales ou internationales, il dénigre et dénonce les politiques de servitude en Afrique centrale et australe (Rio Muni¹⁹⁴, Sao Tomé, Angola, Namibie, Rhodésie, Mozambique et Afrique du Sud), et s'insurge principalement contre le régime qui avait pris racine en Afrique du Sud. Cependant, ses actions ne se limitent pas sur le continent. Dans un discours prononcé au sein de l'organe suprême de l'ONU¹⁹⁵, il réclame, à l'instar de ses homologues camerounais, la libération totale du continent africain encore victime d'asservissement, d'humiliation et de brimades.

¹⁹⁴ Le Rio Muni ici correspond à l'actuelle Guinée Équatoriale et la Rhodésie, au Zimbabwe.

¹⁹⁵ Le Gabon s'est engagé dans le strict respect des principes qui sous-tendent sa politique étrangère à défendre les causes et les combats qu'il estimait juste, puisqu'ils entraient en conformité avec l'ensemble des valeurs qu'il a toujours prônées.

Lors du premier anniversaire de l'État gabonais, il se définit comme un combattant pour l'émancipation des peuples et la dignité de l'homme noir et qualifie d'héroïque, le combat mené par les populations africaines contre l'oppression et la discrimination raciale¹⁹⁶. En janvier 1963, en sa qualité de président en exercice de l'UAM, il se déclare pour une Afrique pacifique, unie par l'amitié, la tolérance et le dialogue. Il interpelle ses pairs à œuvrer pour la libération totale du continent, car dit-il, "cette volonté de paix ne nous fait pas oublier que certains peuples d'Afrique souffrent et meurent encore sous le joug colonial. Demain comme hier, nous ne leur ménagerons pas notre appui sous toutes les formes qu'il pourra revêtir"¹⁹⁷.

En avril 1964, alors que l'on fête le dix-neuvième anniversaire de l'ONU, il se félicite que l'action de cette dernière n'ait pas différé depuis sa création et que la lutte contre l'apartheid, une tare qu'il juge anachronique, en soit restée un de ses objectifs majeurs¹⁹⁸. On convient qu'à l'exemple de ses confrères camerounais, Léon Mba a travaillé à l'éradication de l'apartheid. Plus tard, son successeur Omar Bongo continue sur ses traces.

b) Œuvres d'Omar Bongo

À l'exemple de son prédécesseur, Omar Bongo combat farouchement le régime raciste sud-africain. Mais à la différence de celui-ci, il dépasse la théorie pour englober les aides multiformes¹⁹⁹. En effet, au cours des entretiens qui ont lieu durant la visite qu'il effectue en juillet 1974 au Cameroun, il revient sur les problèmes qui secouent l'Afrique australe, réitère son soutien infaillible à tous les mouvements africains de libération nationale et renouvelle son souhait pour la libération totale du continent. Lorsqu'Ahmadou Ahidjo et lui se rencontrent en juin 1976 à Ngaoundéré, il revient sur la prise de position commune aux deux pays sur les "problèmes africains et mondiaux de l'heure", dénonce l'oppression de la majorité africaine par les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie et rappelle le rôle conjoint au Cameroun et au Gabon dans la libération du continent et son unité.

Par ailleurs, l'aversion d'Omar Bongo contre le régime en place en Afrique du Sud n'a pas été uniquement manifestée lors des rencontres avec ses pairs, mais aussi à chaque prise de parole au sein des grandes tribunes. Aussi bien en 1970 à la tribune des Nations-Unies, en 1972 et 1973 à l'OUA ou en septembre 1973 au sommet des Non-Alignés, il réitère sa volonté de voir la lutte contre l'oppression coloniale et l'impérialisme s'intensifier.

¹⁹⁶ Saulet, *Discours et déclarations de Léon Mba (1957-1967)...*, 2017, pp. 226-233.

¹⁹⁷ *Ibid.* pp. 310-311.

¹⁹⁸ Saulet, *Discours et déclarations de Léon Mba (1957-1967)...*, 2017, pp. 356-357.

¹⁹⁹ Anonyme, "Le président Bongo s'est adressé à la nation samedi dernier", *Gabon Matin*, n° 1225 du lundi 14 juin 1971, p. 2.

Toutefois, force est de constater que Libreville et Pretoria ont évolué uniquement à couteaux tirés sur le plan politique. En effet, après la signature du Manifeste de Lusaka en 1969, Omar Bongo, dans sa volonté de protéger les intérêts nationaux, est le premier à s'aligner derrière Houphouët-Boigny et Karmuzu Banda pour le dialogue avec le régime raciste de Pretoria. Pour ces derniers, il est question de ne pas commettre la même discrimination qu'impose Pretoria aux populations marginalisées. En outre, ils espèrent, en instituant le dialogue avec l'Afrique du Sud, être à même de pousser le régime de Vorster à cesser la politique raciale pratiquée et à promouvoir l'égalité pour tous. Enfin, le dernier argument de poids concerne la domination politique, économique et militaire sud-africaine. La puissance sud-africaine étant supérieure à celle du reste du continent, Pretoria reste une force sur laquelle il faut compter et non avec qui en découdre ; car une guerre avec elle ne serait nullement profitable aux pays africains²⁰⁰.

À la décharge du président gabonais, la place symbolique des notions de paix et de dialogue dans la devise, les discours et les allocutions au sein du parti unique, le Bloc Démocratique Gabonais explique certainement le rapprochement qui intervient entre Libreville et Pretoria, allant à l'encontre de la charte promulguée par l'OUA. Mais cette raison devient caduque si l'on prend en compte les liens économiques entre les deux pays aux matins des indépendances. Néanmoins, tout en valorisant le dialogue, le Gabon a aussi tenu à rappeler que son insistance pour ledit concept avec Pretoria n'annulait aucunement un autre noumène clé de sa politique étrangère, à savoir le combat pour la libération totale du continent de toutes formes de colonisation et la fin de la discrimination raciale en Afrique du Sud. Omar Bongo, alors président en exercice de l'OUA en 1978, l'explique fort à propos. Devant le secrétaire général des Nations-Unies, il évoque son souhait de voir cesser la politique d'apartheid qu'il qualifie de système méprisant et d'insulte à la dignité humaine²⁰¹.

Quoiqu'il en soit, devant l'échec des négociations entamées par les présidents africains pour stopper l'apartheid et l'avancée vertigineuse du système, il s'implique dès 1985 dans les négociations autour de la libération de Nelson Mandela et la transition politique en Afrique du Sud. Dans le même sillage, il tisse des liens très étroits avec l'ANC et apporte son aide à tous les mouvements anti-apartheid sud-africains, ainsi qu'à toutes les personnalités en exil²⁰². Il

²⁰⁰ Chapitre 2, l'évolution industrielle de l'Afrique du Sud.

²⁰¹ E. Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast : 1969-1994", Thèse de PhD en Histoire, Université de Stellenbosch, 2008.

²⁰² Avec la Côte d'Ivoire, le Gabon sera l'un des rares pays africains à apporter un appui continu et conséquent à l'ANC ; Le Gabon soutiendra financièrement la famille Mandela pendant les années d'exil de même que certaines personnalités de la lutte contre l'apartheid. Nous citons l'exemple de la chanteuse Myriam Makeba à qui le président Omar Bongo apporta son aide.

peut conclure au lendemain du discours historique prononcé par De Klerk le vendredi 02 février 1990 : " la patience a fini par payer et le dialogue a triomphé à la place des armes "²⁰³.

On constate que cette bienveillance lui vaut la reconnaissance symbolique de Nelson Mandela à sa sortie de prison. En effet, ce dernier effectue l'un de ses tous premiers voyages en qualité d'homme libre au Gabon du 14 au 17 février 1991. Devant la presse, la société civile et le parterre de personnalités présentes à l'Université Omar Bongo, il déclare être venu "rendre hommage au président gabonais et lui marquer sa reconnaissance pour toute l'œuvre accomplie en faveur de la libération du peuple sud-africain". "Ma délégation et moi-même avons répondu à l'invitation envoyée par le président Bongo parce que nous souhaitons remercier le président et le peuple gabonais des efforts considérables qu'ils ont consentis pour obtenir ma libération et celles de mes camarades "²⁰⁴.

Au lendemain de son retour d'Afrique du Sud où il vient de participer à l'investiture de Nelson Mandela, Omar Bongo réitère à ce dernier un hommage mérité :

Ce que je viens de vivre, se passe de commentaire. Honnêtement, je souhaite que tous les africains puissent se comporter de la même manière, c'est-à-dire comme si le pays appartient à tout le monde [...] Mandela et De Klerk viennent de nous donner aux gouvernants comme aux chefs de l'opposition une leçon. Mandela a choisi de laisser le passé derrière lui et ne pas exclure les blancs, il n'a pas cherché à se venger parce qu'il était le plus vieux prisonnier, devenu premier président noir, il n'a pas dit qu'il ne gouvernerait qu'avec son parti et ses amis, il a tendu la main à tous²⁰⁵.

De ce fait, en novembre 1996, alors qu'il le reçoit en visite d'État, Nelson Mandela n'a pas tari d'éloges sur celui qu'il considérait comme "l'un des plus grands hommes d'État africains, un vrai faiseur de paix et un médiateur "²⁰⁶, traduisant ainsi l'étendue des actions de médiation menées par Omar Bongo. Au-delà de cette entente symbolique entre les deux hommes, existe les nombreuses visites effectuées par Nelson Mandela dans ce pays considéré comme "ami". D'abord en 1999, à l'issue de son mandat présidentiel pour un repos d'une quinzaine de jours ; ensuite en 2008, quand il reçoit la distinction de Docteur Honora Causa de l'Université Omar Bongo²⁰⁷.

Tels sont les actes entrepris par les chefs d'États du Cameroun et du Gabon entre 1963 et 1994. On constate que les quatre hommes politiques ont œuvré avec un double objectif :

²⁰³ D. Bouchard, "Afrique du Sud : des lueurs d'espoir, l'histoire reprend son cours", *L'Union*, n° 4225 du lundi 5 février 1990, p. 8.

²⁰⁴ Mbégah Effa, "Le Président Omar Bongo de retour d'Afrique du Sud", *L'Union* n° 5500, du jeudi 12 mai 1994, p. 2.

²⁰⁵ *Ibid.*, ... p. 2.

²⁰⁶ A. Ndiaye, "Omar Bongo et Nelson Mandela : une amitié au service de la paix", url : [http : medias241.com](http://medias241.com), consulté le 31 mai 2023 à 08h21.

²⁰⁷ Anonyme, "Nelson Mandela au Gabon en février 1991 : première visite d'homme libre en Afrique francophone",...

d'une part, la fin du colonialisme sur le continent et la disparition de l'apartheid en Afrique du Sud ; et d'autre part, la promotion du développement économique commun à toute l'Afrique.

Au sortir de ce chapitre liminaire, il a surtout été question de retracer les faits majeurs qui ont marqué le continent africain de 1960 à 1991. Ces deux dates ont été d'une très grande importance, vu qu'elles ont jeté les bases d'une approche analytique dans notre étude. Nous avons précisément tâché de comprendre le système qui a prévalu en Afrique du Sud pendant quarante-trois ans. En effet, cette période est marquée par l'instauration vertigineuse de l'apartheid, son apogée, et le début de son enlisement, notamment avec les combats menés par les nationalistes sud-africains, accompagnés en cela par les actions des pays du continent, au nombre desquels le Cameroun et le Gabon. D'un autre côté, il s'est agi d'analyser l'évolution politique des deux États d'Afrique centrale durant la période concernée, puis, de présenter la politique étrangère de ces deux nations. Celle-ci a essentiellement été définie par un besoin de reconnaissance et de respect d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité nationales des États nouvellement libres, et par le désir de voir disparaître irrémédiablement le colonialisme et le racisme sous ses formes diverses sur le continent. Et enfin, nous avons examiné les actions des hommes d'États qui se sont succédé au Cameroun et au Gabon, consistant à participer à l'extermination de ces maux. Ce combat a fait l'unanimité, même s'il s'est parfois heurté à des considérations d'ordre économiques du côté gabonais.

Toutefois, au-delà de tous ces combats, il reste à se questionner sur la manière dont intervient réellement la fin du système ségrégationniste en Afrique du Sud et le retour de cette dernière dans les hautes sphères mondiales. Cette préoccupation fera l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE II : LA FIN DE L'APARTHEID ET L'INSTAURATION DES RELATIONS OFFICIELLES

Le 30 juin 1991, l'apartheid est publiquement aboli en Afrique du Sud. Cependant, cette fin n'est que politique et juridique, au regard des conséquences économiques et sociales qui minent les promesses de réconciliation. Les changements amorcés par l'État conduisent à l'organisation des premières élections multiraciales, qui portent, le 24 avril 1994, Nelson Mandela à la tête de l'État sud-africain. On assiste ainsi à la naissance de la Nouvelle Afrique du Sud (NAS).

Dès son accession au pouvoir, le nouveau chef de l'État entreprend une série de réformes et balise une politique étrangère pragmatique, basée sur deux points saillants : le panafricanisme et la coopération sud-sud²⁰⁸. Le pays s'ouvre au reste du monde et rayonne sur la scène continentale et internationale.

En considérant que la politique étrangère d'un pays évolue avec sa politique intérieure, on peut aisément comprendre que celle de l'Afrique du Sud en transition se déploie à trois échelons. Au niveau national, elle adopte une politique de réconciliation. Sur la scène continentale, le pays porte la priorité de sa politique étrangère sur les regroupements régionaux et l'unité africaine. Il s'appuie sur la coopération sud-sud et privilégie les alliances avec les pays du continent et ceux en développement. Sur le plan international, l'Afrique du Sud opte pour son redéploiement dans un objectif de conquête de puissance. Aussi peut-on se questionner sur le contexte politique et social dans lequel lesdits changements interviennent.

Pour y répondre, nous étudions, à la lumière des données en notre possession, les facteurs précurseurs à l'établissement des liens de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud. Ensuite, nous examinons les relations entre l'Afrique du Sud et le Gabon sous l'apartheid. Et pour terminer, nous analysons le redéploiement de l'Afrique du Sud sur le plan national et international²⁰⁹.

²⁰⁸ “*White paper on South Africa's Foreign policy, Final Draft*”, 13 May 2011.

²⁰⁹ Sur le plan continental, la nation arc-en-ciel est présentée avec une volonté de leadership et d'implication à la construction des grands ensembles appelés à participer à l'édification et à l'émergence du continent. Sur le plan international, elle justifie une volonté de rayonnement et d'imposition. Nous parlons ici d'imposition, car l'Afrique

I- LES FACTEURS PRÉCURSEURS À L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD

Étudier les facteurs précurseurs à l'établissement des liens de coopération entre le Cameroun, le Gabon et la République d'Afrique du Sud nous conduit à nous attarder sur le déclin de l'apartheid, avec comme corollaire les combats des nationalistes sud-africains, le rôle de l'Église et la conjoncture mondiale.

A- En Afrique du Sud

L'histoire de l'Afrique du Sud durant cette période est marquée par l'évolution des mouvements nationalistes et de la lutte armée. Cette bataille est soutenue par les actions du clergé.

1) Les luttes nationalistes

La reprise des combats contre le système ségrégationniste est, en grande partie, l'œuvre syndicale de la classe ouvrière "non blanche", de la branche armée de l'ANC "*Umkonto we Sizwe*" et de la ligue de la jeunesse de l'ANC. Dans les années 1960 et 1970, ces groupes reprennent le flambeau de la lutte et multiplient revendications, révoltes, grèves... Ils sont rejoints par le PC (Parti Communiste), dont les membres ont progressivement intégré l'ANC au début des années 1950. Ainsi, les luttes qui, dans un premier temps, s'opèrent sur la base de la non-violence connaissent une évolution vers la lutte armée.

Durant la même période, le gouvernement de Pretoria entamait un renforcement de son arsenal militaire établi dans les années 1960, certainement dans le but de contrer les velléités de revendications à l'encontre de son régime²¹⁰. Cependant, cette assertion a été rejetée par le régime de Vorster, pour lequel le renforcement militaire sud-africain avait pour objectif de contrer les attaques des pays voisins²¹¹. De ce fait, entre 1960 et 1975, l'Afrique du Sud utilise un budget hors norme (40% de son PIB annuel) pour permettre la viabilité de cette consolidation militaire, comme le montre le tableau suivant :

du Sud en faisant incursion sur la scène internationale, souhaite y occuper une place de choix. Elle donne pour raison à son ambition la nécessité de la représentation du continent africain et se positionne en qualité de porte-parole. Toutefois, cette place ne lui est pas reconnue par les États africains. Comme autre argument, elle avance sa position stratégique sur le continent, au regard de son ouverture sur l'océan indien.

²¹⁰ L'accroissement du budget militaire sud-africain intervient aux lendemains des massacres de Sharpeville et aux matins de la création de l'OUA et de la branche armée de l'ANC.

²¹¹ Archives du MINREX, Groupe de l'apartheid, (*South Africa's military establishment*), Note et documents n°25/72, du 08 mars 1975, p. 3.

Tableau n°2: L'accroissement du budget militaire sud-africain entre 1960 et 1975.

<u>Années d'exercices</u>	<u>Estimation des dépenses afférentes à la défense (en millions de rands)</u>
1960-1961	44
1961-1962	72
1962-1963	120
1963-1964	122
1964-1965	233
1965-1966	229
1966-1967	256
1967-1968	266
1968-1969	254
1969-1970	272
1970-1971	257
1971-1972	316
1972-1973	344²¹²
1973-1974	172
1974-1975	702²¹³
1975-1976	940

Source : Archives du MINREX : Groupe de l'apartheid, (*South Africa's military establishment*), Note et documents n°25/72, p.3.

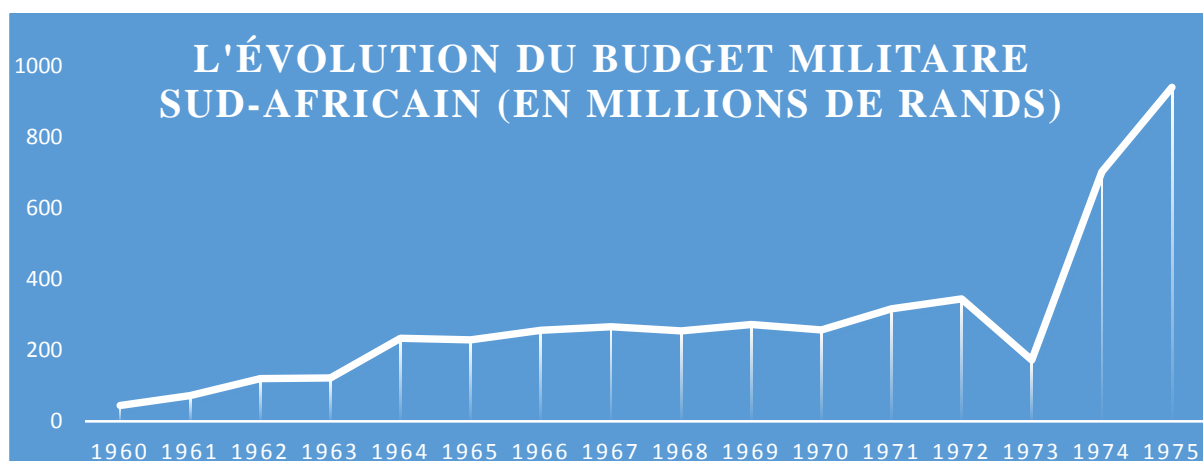
À l'analyse de ce tableau, on constate une envolée des dépenses allouées au budget de la défense entre 1960 et 1964 (passant de 44 à 233 millions de rands). En effet, le début de ce renforcement militaire coïncide de manière singulière avec de nombreux événements : les émeutes de Sharpeville, les premières sanctions onusiennes à l'encontre du régime de Pretoria, mais aussi les décolonisations en masse sur le continent. Cette consolidation représentait pour l'État sud-africain un moyen de répondre aux éventuelles ripostes populaires, de se braquer contre l'ingérence de l'ONU, des mouvements anti-racistes en exil, ou encore de répliquer face aux intrusions des États anti-apartheid matérialisée par la création de l'OUA en 1963. Elles diminuent en 1965 (229 millions), alors que certaines têtes pensantes de l'ANC (Mandela, Sisulu, Kathrada, Mbeki, ...), sont envoyés à Robben Island ; et remontent les années suivantes (256 millions en 1966 et 266 millions en 1967). En 1968, elles baissent à nouveau et grimpent un an plus tard avec la signature du traité de Lusaka. On observe une petite évolution en dents de scie et un retour à la hausse en 1971 (316 millions) ; puis l'année suivante (344 millions), avec le refus des chefs d'États africains d'entériner le dialogue prôné par Abidjan et Libreville avec l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la décennie 1970 marque la reprise des combats. Ils sont entamés par la radicalisation de la jeunesse, qui conduit à la grève des étudiants de 1972. Au

²¹² Archives du MINREX, Groupe de l'apartheid, (*South Africa's military establishment*), ..., p. 3.

²¹³ Archives du MINREX, Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, vingt-neuvième session, supplément n°22 (A/9622), annexe I-E.

cours de la même année, des milliers de métis de Port Elisabeth marchent contre l'augmentation de 30 cents sur le transport en autobus ; puis, débute la grève de 2000 ouvriers à Durban. Les dépenses baissent à nouveau de manière drastique en 1973 (172 millions de rands) ; au cours de cette année les nombreuses grèves imposées par les masses aboutissent, pour la plupart, à des augmentations salariales²¹⁴. C'est dire qu'en 1973, le budget de la défense a été redirigé au niveau social. En 1974, il atteint le niveau record de 702 millions de rands à cause de la résurgence des luttes nationalistes, et l'année suivante, il touche le seuil sans précédent de 940 millions de rands. La cause en est certainement la proclamation des indépendances au Mozambique et en Angola. De fait, ces indépendances conduisent les jeunes à combattre pour la mutation de la société. Ce combat aboutit, le 16 juin 1976 à Soweto, à la plus grande émeute réprimée jamais connue en Afrique du Sud. Par la suite, on assiste à des arrestations en masse, à des tortures, à des assassinats de nombreux prisonniers politiques et autres militants. L'un des cas les plus célèbres est celui de Steve Biko²¹⁵, arrêté, torturé et battu à mort²¹⁶.

Graphique n° 2: L'évolution du budget militaire sud-africain.



Source : Graphique élaboré à partir des données des archives du MINREX.

²¹⁴ Les ouvriers des mines vont en trois ans de luttes et ce, malgré toutes les répressions, les meurtres, voir leur salaire être multiplié par quatre.

²¹⁵ Steve Biko, de son vrai nom Stephen Bantu Biko, est né le 1946 à *King's Williams Town* en Afrique du Sud, dans la *Township* de Ginsberg. Il grandit dans une atmosphère continuelle de révolte née de l'assassinat en 1951 de son père lors d'un rassemblement militant. Son cursus secondaire est entrecoupé d'expulsions. Il est influencé par les théories de la Négritude et du *Black power* qui le pousse tout naturellement au niveau supérieur, à participer à la création du *Black consciousness movement*, et du mouvement des étudiants noirs, la *South African Students Organisation* (SASO). Accusé de terrorisme, il est interpellé plus d'une fois. D'abord en 1975, où il est placé en garde à vue ; puis, en 1976, après les massacres de Soweto, il est assigné en résidence surveillée, après des mesures de bannissement ; il est arrêté définitivement le 21 août 1977 et meurt en prison le 12 septembre de la même année dans une cellule de la prison centrale de Pretoria. Les versions officielles évoquent près de huit idées comme cause de sa mort, parmi lesquelles, les plus célèbres sont une grève de la faim et une chute accidentelle, mais de nombreux documents parlent de tortures subies par le nationaliste africain. Son assassinat suscite l'indignation générale et oblige les Nations-Unies à appliquer définitivement en Afrique du Sud, un embargo sur les armes qui tardaient à pendre effet.

²¹⁶ A. Conchiglia, "Steve Biko, la conscience noire", *Le Monde diplomatique* du 11 septembre 2007, url : <http://www.lemondediplomatique.fr>, consulté le 12 mars 2019 à 12h39.

De cette image l'évolution du budget militaire est graduelle ; toutefois, on note quelques ruptures durant les années 1963, 1965, 1968, 1970 et 1973. Nonobstant ces baisses, la courbe se ploie sur une pente évolutive. Cet aspect montre que les années de forte expansion comme 1971, 1972, 1974 et 1975 sont le fait des situations de crise externes (de 1971 à 1972, la question du dialogue avec les pays africains, entre 1974-1975, les indépendances des colonies portugaises).

Toutefois, on constate que de la fin des années 1970 au début des années 1980, l'Afrique du Sud fait face à un regain de tensions sociales et politiques. De nouvelles crises naissent en réponse à l'inflation et aux licenciements en masse. Une fois de plus débute le soulèvement de la population composée de nationalistes et militants, d'ouvriers, de chômeurs, d'enfants, de jeunes, d'adultes, de grands et de petits, mais surtout de l'Église. Ils descendent dans les rues, opèrent des destructions massives auxquelles le gouvernement répond par des séries de massacres, des arrestations multiples et des meurtres. L'ANC elle-même, bien qu'en exil, organisait des groupes paramilitaires, les "unités d'autodéfense" (SOU) pour répondre à la violence gouvernementale. Le caractère de cette effervescence conduit le régime à décréter l'état d'urgence en 1985, condamnant toutes formes de rencontres publiques, de manifestations ou d'autres réunions. Cependant, ces réponses musclées n'ont pas affaibli la population combattante soutenue par le clergé.

2) Le rôle de certaines Églises

La lutte contre l'apartheid s'intensifie et intègre certaines Églises, qui s'élèvent contre le principe fondamental de l'apartheid, lequel prône l'injustice sociale. La participation du clergé est d'un précieux apport tant sur le plan national qu'international. Elle se réfère aux Saintes Écritures sur l'égalité des Hommes de toutes les races, s'oppose à la politique ségrégationniste instituée par Pretoria et véhicule des concepts d'égalité, de liberté et de respect.

Dans une allocution prononcée devant le parlement ougandais en 1969, Jean Paul 1^{er} revenait sur la question du racisme et déclarait :

Nous devons toujours nous rappeler que la vie d'une civilisation s'achemine vers la reconnaissance de l'égalité des hommes, revêtus en tant que tels, d'une même dignité fondamentale et des droits qui en dérivent. C'est pourquoi, nous déplorons le fait que, dans plusieurs parties du monde, persistent des situations sociales fondées sur la discrimination de la race souvent voulue et soutenue par des systèmes idéologiques. Ces situations constituent un affront manifeste aux droits fondamentaux de la personne humaine et aux lois de la vie civile²¹⁷.

Ces propos renseignent sur la position du saint siège face au problème de l'apartheid et montrent que le combat contre le racisme a la même portée aussi bien sur le plan national qu'international.

²¹⁷Anonyme, "Discours du Pape Jean Paul 1^{er} en Ouganda", *Gabon Matin*, n° 672 du samedi 2 août 1969.

Au niveau national, de nombreux mouvements religieux travaillent à l'éradication du système ségrégationniste. Parmi ceux-ci : la *Tembu Nationals Church* créée en 1882 par Néhemiah Tile, un prédicateur méthodiste ; l'*African Methodist Episcopal Church of America*, de James Dwane et du pasteur Mokobe ; la Nazaretha, dirigée par le prêtre-roi Isaiah Shembe. L'objectif de ces mouvements était de réveiller la conscience des peuples noirs qui, selon eux, s'étaient laissés absorber par la domination étrangère. Le mot d'ordre de la Nazaretha était : "Afrique relève toi ! Et trouve ton sauveur ! Aujourd'hui, tes fils et tes filles sont esclaves"²¹⁸.

L'Église anglicane dirigée par Monseigneur Reeves, un ancien évêque de Johannesburg, incrimina la politique menée par le régime de l'apartheid et dénia aux Afrikaners le droit suprême dont ils s'étaient auto-investi. À leurs côtés travaillait l'Église catholique, où les membres se croyaient revêtus de l'obligation morale de dénoncer les exactions dont étaient victimes les populations marginalisées. Pour elle, "la discrimination raciale est contraire aux droits de la personne humaine". Elle rejetait dès lors, dans leur intégralité, les mesures érigées par le système en place. F. Beyers Naude, ancien membre de la Broederbond, une association secrète afrikaner, créait en 1962, dans le Transvaal, la *Christian Institute*. Son objectif était de redéfinir les lois chrétiennes dans une société à tendance discriminatoire²¹⁹ ; et pour y parvenir, il combattait la ségrégation raciale et prêchait l'égalité entre tous les hommes.

Tout ce qui précède témoigne de la participation significativement active du clergé à la lutte contre le système de ségrégation en Afrique du Sud. Toutefois, ses efforts combinés aux actions des populations n'ont pas réussi à réformer l'administration ségrégationniste, laquelle est restée campée sur ses positions. Les premiers changements apparaissent seulement avec l'intervention de la communauté internationale.

B- L'influence de l'environnement international

La communauté internationale n'a pas toujours réagi positivement au combat que menait la population africaine en Afrique du sud. Sur le plan continental ou international, les grandes organisations (ONU, OUA) ont combattu avec ardeur la fin du système de ségrégation raciale. Mais il en est autrement des États membres de ces institutions (États-Unis, de la Grande Bretagne, de la France, d'Israël...). Ils ont, pour la plupart, délibérément montré leur engagement à la cause du régime raciste, et ce, pour différentes raisons. En effet, entre 1970 et 1990, alors que la guerre froide divise les pôles du monde, le gouvernement de Pretoria,

²¹⁸ Kebano Mpemba "La politique raciale en Afrique du Sud...", 1995, p. 68.

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 101-103.

nonobstant les exactions commises au vu et au su du monde entier et les appels aux sanctions réitérés par l'ONU et des pays africains, continue à recevoir l'appui des puissances occidentales à l'instar des États-Unis, de la Grande Bretagne, de la France, d'Israël... Ceci apporte, en somme, un discrédit à la charte fondatrice de l'organisation suprême, qui se veut par essence antiraciste et anticoloniale.

1) Les Nations-Unies dans la lutte contre l'apartheid

C'est en 1946, soit un an après sa création, que le problème de l'apartheid est porté pour la première fois aux Nations Unies par le gouvernement indien. Dans une plainte formulée à l'endroit du régime sud-africain, il s'insurgeait contre les traitements subis par la population indienne qui y est établie. Par la suite, la lutte suivit son cours en alliant à la fois recommandations, amendements, résolutions, conventions et, plus tard, sanctions. Dans l'optique de combattre l'apartheid, l'organisation mère adopta de nombreuses résolutions. La première intervint le 1^{er} avril 1960 au lendemain des massacres de Sharpeville. Le 6 novembre 1962, la résolution 1761 demanda aux États membres d'appliquer des sanctions diplomatiques contre l'Afrique du Sud et les pria d'opter pour des mesures fortes, visant la dissolution de l'apartheid.

Il leur fut en outre recommandé : de rompre toutes relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud raciste ou de s'abstenir d'en établir²²⁰ ; de fermer leurs ports à tous navires battant pavillon sud-africain ; d'empêcher que leurs navires ne s'arriment dans des ports sud-africains ; de boycotter les produits sud-africains, de s'abstenir de les exporter ou d'exporter des armes et munitions sud-africaines ; de refuser le droit d'atterrissage et les facilités de passage aux aéronefs sud-africains ou à des sociétés enregistrées en conformité avec les normes sud-africaines.

La portée de cette requête s'étendit par la suite aux relations politiques, consulaires et officielles²²¹. Toujours en 1962, l'ONU créa un comité spécial contre l'apartheid, dont les

²²⁰ Archives du MINREX, Rapport adressé par le comité spécial de l'apartheid à l'AG de l'ONU, lors de la vingt-huitième session de l'assemblée générale de l'ONU.

²²¹ Rapport du Comité spécial de l'apartheid sur l'application par les États des résolutions de l'organisation des Nations-Unies, relatives à l'apartheid (A/9168). Il est accompagné d'une annexe où sont consignés les noms des pays ayant une représentation diplomatique en Afrique du Sud et où, l'Afrique du Sud est représentée. Confère Rapport adressé par le comité spécial de l'apartheid, lors de la vingt-huitième session de l'assemblée générale de l'ONU.

objectifs visaient le suivi de l'évolution de la politique raciale en Afrique du Sud. Mais ces demandes restèrent toutes lettres mortes.

En 1963, les Nations-Unies firent face au refus de la France, de la Grande Bretagne et des États-Unis de se prononcer sur la résolution enjoignant aux États membres de l'organisation de cesser la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Lors de cette session, l'organisation fut contrainte à adopter la résolution 101 commandant à "tous les pays membres de l'organe de mettre immédiatement fin à la vente, à l'expédition d'armes, de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud"²²² ; puis 182, demandant l'effectivité de l'application de la résolution précédente. Cette nouvelle sollicitation reste sans effet.

En juin 1964, l'ONU se prononça une nouvelle fois en faveur d'un embargo total sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Et le 9 juin, elle intenta la résolution 190 qui appelait l'Afrique du Sud à cesser ses procès politiques et à renoncer à l'exécution de deux Africains noirs condamnés à morts. Mais l'ensemble des pays sollicités passèrent à nouveau outre les recommandations de l'organisation mère. Le 20 novembre 1965, la résolution 1984 (XVIII) de l'Assemblée Générale fut instaurée sur la déclaration de l'élimination de toutes formes de discriminations raciales²²³. Le 22 décembre 1965, l'ONU instruisit, à travers la résolution 95 B (XX), la création d'un fonds spécial d'aide aux victimes de l'apartheid. Cette convention devait entrer en vigueur le 14 janvier 1969. Un an plus tard, le 16 décembre 1966, l'Assemblée Générale des Nations Unies, suivant la résolution 2202 A et B (XXI), réunit une conférence internationale contre l'apartheid. Pour la première fois, l'apartheid fut dépeint comme un "crime contre l'humanité"²²⁴.

Parallèlement, les organisations connexes à l'ONU veillèrent, elles aussi, à l'application des sanctions contre le régime raciste de Pretoria. Qu'il s'agisse de l'OIT, lequel en novembre 1963 créa une commission appelée à étudier les conséquences de l'apartheid ou encore de l'OMS qui adopta une position similaire sur la suspension de tout État membre allant à l'encontre des principes humanitaires et pratiquant, de manière opportune, le racisme sous une forme quelconque.

Le 2 décembre 1968, l'Assemblée générale de l'ONU encouragea ses États membres à aller contre l'immigration de tous personnels techniques vers l'Afrique du Sud. Elle appela ses

²²² Archives du MINREX, Rapport du Comité spécial de l'apartheid sur l'application par les États des résolutions de l'organisation des Nations-Unies, relatives à l'apartheid (A/9168). .

²²³ Archives du MINREX, Résolution Assemblée Générale 2106 A (XX). Document officiel de la 20^{ème} session, de l'AG NU, n°14, doc. A/6014 (1965).

²²⁴ Document officiel, AG des Nations Unies, 21^{ème} année, 1416^{ème} séance, Document des N.U. A6316 (1966).

États et organisations à "suspendre les échanges culturels, éducatifs, sportifs et autres avec le régime raciste et avec les organisations ou institutions d'Afrique du Sud pratiquant l'apartheid". En 1973, elle organisa, en collaboration avec l'OIT, la première Conférence Internationale des Syndicats contre l'Apartheid. Au cours de la même année, la résolution 3068 adoptée par l'ONU qualifia l'apartheid de crime contre l'humanité, et s'imposa en soutien des minorités anti-apartheid disséminés dans le monde. Du 24 au 28 mai 1976, l'ONU organisa, à la Havane à Cuba, un séminaire international sur l'apartheid et la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud. Durant ce séminaire, la sellette fut mise sur le combat pour la libération totale du pays et la condamnation des nations en rapports privilégiés²²⁵ avec le régime de Pretoria²²⁶. L'institution suprême appela "tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les peuples à s'associer dans une action internationale concertée, en vue d'appuyer les mouvements de libération de l'Afrique australe dans ce dernier stade vital de la lutte pour l'émancipation totale de l'Afrique"²²⁷.

La cause déclinait du constat de la non-application par les puissances de l'OTAN de l'embargo sur les armes et ressortait *a contrario*, "un transfert considérable de connaissances pratiques intenses entre l'Afrique du Sud et ses alliés"²²⁸. Les autres souhaits validés lors de cette rencontre portaient sur : la sensibilisation de l'opinion mondiale sur la situation des prisonniers politiques sud-africains ; la création d'un tribunal spécial avec pour objectif de rassembler des informations, des témoignages, et d'autres données pour analyser, dénoncer et condamner les crimes de l'apartheid²²⁹ ; l'entrave des activités des sociétés transnationales investissant en Afrique du Sud ; la création des comités anti-apartheid dans plusieurs parties du monde, dans l'objectif de contrecarrer la portée perverse de la propagande sud-africaine sur l'opinion internationale.

En 1977, l'organisation mère décrétait une fois de plus un embargo sur les ventes d'armes en direction de l'Afrique du Sud, et appelait à l'application des sanctions contre le régime de Pretoria. Mais force est de constater que les nations occidentales, nonobstant les

²²⁵ On parle de rapports privilégiés quant à leur teneur. Il est ici question des relations économiques, culturelles et sportives.

²²⁶ Archives du MINREX, Note circulaire n°16, du Secrétariat Général Permanent du Comité Africain de Coordination et d'Actions Syndicales contre l'apartheid et la colonisation, fixé à Kinshasa, Zaïre sur "les informations diverses sur la situation en Afrique Australe".

²²⁷ *Ibid.*, Note circulaire n° 2485, du 16 juillet 1976, du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'apartheid et le colonialisme. P. 2.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Ibid.*

multiples appels à l'ordre, intensifient au contraire leurs relations avec le gouvernement raciste au mépris des conventions internationales et du respect de la dignité humaine.

Le 9 décembre 1982, l'Assemblée Générale des Nations-Unies adoptait la résolution 37/69 B dans laquelle elle se disait

vivement préoccupée par la situation en Afrique du Sud, en particulier par les efforts faits par le régime raciste d'Afrique du Sud pour perpétuer l'apartheid et continuer à déporter les populations africaines, à nier les droits inaliénables du peuple africain par la création de bantoustans prétendument indépendants et à réprimer impitoyablement tous les opposants à la politique criminelle de l'apartheid.

Et, dans la résolution 38/39 A du 5 décembre 1983, elle prohibait farouchement

le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, pour ses actes de répressions brutales contre tous les opposants au système, ainsi que la torture et le massacre de prisonniers, l'exécution de combattants de la liberté et ses actes répétés d'agression, de subversion et de terrorisme contre les États africains indépendants.

En décembre 1985, l'organisation s'insurgeait, dans sa résolution 40/64, "contre les massacres, les meurtres et autres atrocités sans défense de l'apartheid à Sharpeville, Soweto, Sebokeng et d'autres municipalités noires", "les arrestations et détentions massives de dirigeants et de militants d'organisations de libération dans le pays ainsi que par le nombre croissant des décès résultant des brutalités et des tortures infligées par la police au cours des détentions". Allant plus loin, elle condamnait avec force le système pour le meurtre d'Africains s'opposant à leur éloignement forcé des centres urbains et l'incarcération illégale des membres d'organisations anti-apartheid²³⁰. Toujours en 1985 se tint à Edmonton, aux États-Unis, la conférence sur l'apartheid et le rôle des Églises du Canada, des syndicats et des organismes de coopération. Durant ladite rencontre, M. Chibu Osakwe²³¹ s'en pris à la Grande Bretagne et aux États-Unis, leur reprochant de ne pas "endosser les résolutions condamnant la politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud". Pour lui, les sanctions diplomatiques et économiques contre le régime de Pretoria constituaient de bons moyens pour s'opposer à l'apartheid. "Investir en Afrique du Sud", continua-t-il,

c'est prendre part à un système vicieux et spoliateur et en plus de légitimer le régime sud-africain. Les investisseurs étrangers dans ce pays participent au financement de l'un des plus puissants régimes militaires du continent africain, lui permettant de mener des actions contre les pays voisins"²³².

²³⁰ B. Kossi Moupoubi, "Les Nations-Unies dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne : cas de l'Afrique du Sud de 1989 à 1994", Mémoire de Maîtrise en histoire des Relations Internationales, Libreville, Université Omar Bongo, 2004, pp. 22-24.

²³¹ Responsable du comité spécial de lutte contre l'apartheid à l'ONU entre 1979 et 1990.

²³² Anonyme, "Discours de M. Chibu Osakwe à Edmonton", *Cameroon Tribune*, n° 3181 du mardi 29 janvier 1985, p. 16.

De nombreux faits lui donnèrent raisons. En effet, on observe que les agissements des puissances alliées avaient permis à Pretoria d'asseoir son pouvoir (politique, économique et militaire) en Afrique australe. Ainsi réussit-elle à occuper illégalement la Namibie.

En avril 1987, l'ONU condamnait avec force l'Afrique du Sud et ses alliés qui lui faisaient des livraisons d'armes et exigea des sanctions fortes contre Pretoria. L'objectif des sanctions était d'abord de contraindre l'Afrique du Sud à respecter les résolutions votées par l'ONU sur la libération de la Namibie, et ensuite sa mise sous embargo d'armes.

Cependant, malgré cet ensemble de résolutions et de sanctions, le régime raciste a continué à commercer avec les pays occidentaux. Dès lors, l'Organisation des Nations-Unies devient elle-même responsable des actes de ses États membres. Elle a certainement participé activement à la lutte pour la libération des territoires africains, et ses actions se sont pour la plupart heurtées aux agissements réfractaires des pays occidentaux. Toutefois, elle en a en partie été l'instigatrice. Nous insistons sur le terme "en partie", étant donné qu'au moment même où les Nations Unies pratiquaient à l'égard de l'Afrique du Sud une politique dite "d'isolation", cette dernière participait encore aux travaux de l'Assemblée Générale de ladite organisation en qualité de membre. Les lettres de créance de ses ambassadeurs y étaient encore reçues²³³. Cette action a, à de nombreuses reprises, suscité le courroux des États africains opposés à la politique de l'apartheid. Par ailleurs, il n'existe aucune véritable sanction adressée par l'ONU aux États en relation avec Pretoria. Cette permissivité des Nations-Unies dans la prise des décisions et leur application a dissuadé les nations occidentales de se conformer au respect des sanctions prônées par l'organe suprême.

a) La complicité des États occidentaux

Plusieurs États membres de l'ONU sont allés pendant de longues années à l'encontre des prescriptions de l'institution suprême. Ceci est le cas des États-Unis, lesquels se sont servis du régime sud-africain pour contrecarrer les plans de l'Union soviétique en Afrique. Il en est de même de la Grande Bretagne et de la France. Elles sont cataloguées comme les plus grands

²³³ En octobre 1973, aux Nations-Unies, à New York, les États africains tentent de faire invalider la représentation sud-africaine. Selon le quotidien *Gabon Matin*, par cinq voix contre quatre, la commission des Nations-Unies qui vérifie les pouvoirs de chaque délégation nationale a refusé d'invalider l'accréditation des Sud-africains à l'ONU. Cette demande avait été exprimée par le Sénégal au nom des pays africains. La motion demandant ce boycott de l'Afrique du Sud, a été votée par 80 voix pour, 26 contre et 27 abstentions. Une procédure qui a momentanément empêché le représentant sud-africain de faire son discours à la tribune de l'ONU. Mais, au final, gain de cause sera donné à ce dernier, il sera habilité à faire son discours au terme de l'apologie du Sénégal. Les États membres africains présents et leurs amis, ont sous la houlette de M.R.K. Ramphyl, représentant mauricien et président du groupe africain, déserté la salle alors que le représentant sud-africain montait à la tribune.

fournisseurs d'armes modernes à l'Afrique du Sud²³⁴. Contrairement aux pays qui ont officiellement rompu leurs relations avec Pretoria, ces dernières se sont plusieurs fois opposées aux décisions prises par l'organisation mère à son endroit. Ainsi en août 1963, alors que les Nations-Unies appelaient à voter la résolution 101, laquelle ordonne à tous les pays membres de l'organisation de mettre immédiatement fin à la vente, à l'expédition d'armes, de munitions, de véhicules militaires à l'Afrique du Sud, la Grande Bretagne et la France s'en abstinrent. Ils arguèrent pour la première, de la non-obligation de ladite résolution, "la situation en Afrique du Sud ne constituant pas, à son avis, une menace pour la paix mondiale ni un acte d'agression au sens de la charte des Nations-Unies"²³⁵.

Il en est de même en 1964²³⁶, en 1971²³⁷ et en 1973 quand les États membres des Nations-Unies sont appelés à invalider les créances de la délégation sud-africaine. Les États occidentaux importants s'en abstiennent, comme le confirme les propos du Premier ministre sud-africain de l'époque, M.J.B. Vorster : "Une analyse du vote par lequel l'Assemblée Générale a décidé de ne pas reconnaître la validité de la délégation sud-africaine à l'ONU montre très clairement que les pays et les États responsables n'ont pas voté contre l'Afrique du Sud"²³⁸. Les États responsables dont il est question sont, entre autres : les États-Unis, la France, la Grande Bretagne. On conclut que les ségrégationnistes agissaient selon leur bon vouloir parce qu'ils se savaient investis de l'appui des puissances occidentales.

La France, nonobstant les prises de position africaine et mondiale, alla à l'encontre de l'opinion internationale lorsque De Gaulle, après le massacre de Sharpeville, s'opposa au texte de condamnation débattu au Conseil de Sécurité. La même année, il contourna une fois de plus ces textes et s'abstint de se prononcer sur la résolution qui enjoignait les États membres de l'organisation de stopper immédiatement la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Il prit ainsi sur la France la responsabilité de vendre deux centrales nucléaires aux racistes de la République sud-africaine. Selon la brochure anti-apartheid de Londres, "l'armée de l'air de la République

²³⁴ Archives du MINREX, note circulaire n° 2485, Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'apartheid et le colonialisme, 16 juillet 1976, P. 1.

²³⁵ Rapport du Comité spécial de l'apartheid sur l'application par les États des résolutions de l'organisation des Nations-Unies relatives à l'apartheid (A/9168), p. 7.

²³⁶ En novembre 1964, le gouvernement travailliste promet de respecter l'embargo sous la seule condition que soient honorés les contrats déjà passés. Il en sera de même lorsque le gouvernement conservateur arrive au pouvoir en 1970.

²³⁷ Gruhn et Isebill, "British arms sales to South Africa", *Studies on Peace and Nations*, Study n° 3, University of Denver, 1971-1972, p. 8.

²³⁸ Anonyme, "Les Etats africains tentent de faire invalider la représentation sud-africaine", *Gabon Matin*, n° 1438 du lundi 08 octobre 1973.

Sud-africaine est équipée de 36 mirages français 111-CZ à usage multiple, capables d'opérer en tant qu'avions de chasse, bombardier, avions de harcèlement à terre ou en reconnaissance²³⁹. En outre, il existait aussi des C-130, des avions de transport nord-aviation, seize hélicoptères super-frelon, une cinquantaine d'hélicoptères alouettes, des sous-marins devant assurer la mobilité de l'armée sud-africaine ; des armes vendues gracieusement par la France²⁴⁰. Celle-ci avait aussi contribué à la formation des soldats sud-africains, à la lutte antiguérilla et aux interrogatoires musclés. En somme, ces actions du gouvernement français montraient son refus de se mettre à dos le régime de Pretoria. De fait, elle allait à l'encontre des idéologies inscrites dans sa devise qui prônait la liberté, l'égalité et la fraternité.

Les relations effectives entre l'Afrique du Sud et Israël dans le cadre diplomatique, économique, stratégique et militaire sont élaborées dès 1949. Selon un article du New York Times du 30 avril 1971, "l'Afrique du Sud fabriquait le fusil mitrailleur *Usi* mis au point par Israël sous licence belge". De plus, une mission sud-africaine s'est rendue en Israël au cours de la guerre de juin 1967, afin d'étudier l'utilisation de certains armements et la tactique de l'attaque éclair²⁴¹. Les propos de l'écrivain canadien Abdelkader Benabdallah le résume de manière fort précise : "Les armes automatiques sont fabriquées sous licence *israélienne* par les racistes blancs d'Afrique du Sud. Ceux-ci expédient en retour à leurs compères de Tel-Aviv les tanks lourds destinés aux armées colonialistes israéliennes"²⁴². Au printemps 1974, le ministre K. Vorster se rend en Israël, accompagné du chef de la marine israélienne, dans l'optique de visiter un patrouilleur lance-missile construit dans la ville de Haïfa, un chasseur bombardier, un char érigé pour les déserts et un hélicoptère anti-char qu'Israël était en train de mettre au point²⁴³.

On remarque ainsi que la coopération entre les deux États a, en grande partie, porté sur le domaine stratégique et militaire. En effet, Pretoria se retrouvait dans une impasse de guerre et recherchait de nouvelles tactiques pour asservir la majorité non blanche et la cantonner dans

²³⁹ Archives du MINREX, Note circulaire n°16 du Secrétariat Général Permanent du Comité Africain de Coordination et d'Actions Syndicales contre l'apartheid et la colonisation fixé à Kinshasa, sur "les informations diverses sur la situation en Afrique Australe".

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ L'ouvrage de R. Kasrils fait état de similitudes troublantes entre l'apartheid et la politique israélienne envers les palestiniens. De nos jours, des hommes tels l'archevêque Desmond Tutu et l'écrivain R. Kasrils évoquent les conditions de la vie en Cis Jordanie, considérées comme "pires que celles en cours sous l'apartheid" (*Le Monde*, du 22 juillet 2015), p. 15.

²⁴² A. Benabdallah, *L'alliance raciste israélo-sud-africaine, relations politiques, économiques et militaires*, Ottawa, Les éditions Canada-Monde-Arabe, 1979, p. 7.

²⁴³ *The Economist* du 17 avril 1976, in Archives du MINREX, p. 10.

les réserves (*homelands*) créées à cet effet. Israël représentait ces moyens, puisqu'il avait, à plusieurs reprises, vaincu les palestiniens et occupé leurs territoires. À côté de ces États, l'Afrique du Sud commerçait aussi avec de nombreuses multinationales à l'instar d'Exxon Mobil, de BP, de Ford, de Shell, de Total...²⁴⁴.

b) Les raisons de la course vers l'Afrique du Sud

Cette ruée vers l'Afrique du Sud nonobstant les sanctions qui lui étaient imposées, est à notre avis, fonction de deux raisons principales. La première est l'image d'une assimilation de l'ANC et des autres mouvements nationalistes sud-africains au régime communiste soviétique. Selon M.P.W. Botha, "l'Afrique du Sud est vitale pour la défense, et même pour la survie de l'Occident puisqu'elle garde la route du Cap, la route du pétrole"²⁴⁵. L'idée du monde occidental capitaliste visait donc à détruire les ambitions communistes d'abord à l'intérieur du pays, et à s'en servir comme base pour une éradication complète sur le continent²⁴⁶. On comprend *ipso facto* que l'Afrique du Sud et le Sud-Ouest Africain aient servi de bras armé aux Occidentaux dans une zone stratégique où, selon eux, l'URSS ambitionnait de s'infiltrer. La seconde raison, ancrée sur le plan économique, avait trait, pour les puissances occidentales, aux nombreuses richesses dont regorgent le sol et le sous-sol sud-africains. Il leur fallait protéger ces ressources afin de s'en servir dans leur effort de guerre contre le bloc communiste.

Néanmoins, si les sanctions prônées par l'ONU n'ont pas obtenu les résultats escomptés auprès des gouvernements occidentaux, la lutte contre l'apartheid se développe dans les différentes contrées du monde sous l'action des groupes particuliers. De nouveaux heurts sanglants à la fin des années 1970 contraignent l'organisation mère à rendre effectives et obligatoires les sanctions à l'encontre du régime sud-africain.

c) Le réveil des nations occidentales

Le réveil des nations occidentales intervient à la fin des années 60. Il est l'œuvre des populations, des mouvements syndicaux, de la société civile, des artistes de renommée internationale et des puissants lobbies de la communauté noire en Amérique. Ces derniers se lancent dans des manifestations et initient des campagnes de boycott des produits alimentaires sud-africains à l'instar des pommes *Granny Smith* et des oranges *Outspan*. De fait, la

²⁴⁴ G. Rist, "Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud", Groupe de l'apartheid, notes et documents, 9/74, p. 3. Archives du MINREX, p. 9.

²⁴⁵ J. Marchand, *La propagande de l'apartheid*, Paris, Karthala, 1985, p. 77.

²⁴⁶ R. Goldstone, "Ambiguity and America: South Africa and US foreign policy", *Social research*, vol.72, n°4, 2005, pp. 811-824.

communauté noire américaine, victime des dérives similaires, joue un rôle majeur dans la sensibilisation de l'opinion publique et influence la politique officielle du pays à l'encontre de l'Afrique du Sud. Sur le continent européen, la campagne *anti-outspan* qui assimile les oranges sud-africaines aux fruits du racisme naît en 1971 au Pays-Bas, et embrase de nombreuses nations. Son objectif est de rompre le silence dont le pouvoir et la quasi-totalité des médias en Occident entourent l'oppression des "non-blancs", d'informer les vendeurs et les acheteurs des conditions dans lesquelles ces fruits sont produits, et enfin, de faire connaître et de dénoncer le régime de l'apartheid²⁴⁷.

Dans le domaine sportif, les équipes nationales sud-africaines subissent de grands revers. Elles semblent écartées des grandes compétitions dès 1961²⁴⁸. Pourtant, ces mises à l'écart sont un leurre au regard du possible éclatement dont est victime le Comité Olympique International en 1968, après l'adoption d'une motion²⁴⁹ qui admet l'Afrique du Sud aux jeux olympiques de Mexico²⁵⁰. Ledit comité va ainsi à l'encontre de l'article premier de sa charte, lequel promet qu'"aucune discrimination n'est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des raisons raciales, religieuses ou politiques". Toutefois, ces semi-écartements se sont véritablement transformés en exclusions dès 1976²⁵¹.

La même année, le Commonwealth, sous la pression vigoureuse des pays africains enjoignait les membres de son organisation à rompre incessamment leurs relations avec la nation raciste. Cette idée fut approuvée par de nombreux États, à l'instar de la Nouvelle

²⁴⁷ Anonyme, "Une mobilisation lors de la campagne anti-outspan", url : [http : these.univ-lyon2.fr](http://these.univ-lyon2.fr), consulté le 20 février 2022 à 15h09.

²⁴⁸ Dans l'ouvrage de R. Kasrils, l'Afrique du Sud est écartée officiellement des jeux olympiques en 1964, le journal *La Presse du Cameroun* du samedi 17 février 1968, évoque la menace d'éclatement du comité olympique après l'admission par le CIO de l'Afrique du Sud aux jeux olympiques de Mexico. Ceci à la suite du vote d'une motion adoptée sur la possible évolution de la situation en Afrique du Sud.

²⁴⁹ Le texte de la motion dont il est question explique en droite ligne les raisons du Comité International Olympique qui ayant étudié le rapport de la commission pour l'Afrique du Sud. Celui-ci note avec un profond souci que la politique intérieure de discrimination raciale du gouvernement de l'Afrique du Sud empêche le Comité National Olympique de ce pays d'accomplir pleinement ses buts, en accord avec le principe fondamental numéro un des règles olympiques. Il est cependant encouragé par les efforts positifs du Comité National Olympique d'Afrique du Sud, lesquels ont permis de nets progrès dans les propositions énoncées au comité où il fut annoncé qu'une équipe multiraciale serait sélectionnée d'après les mérites de chacun. Il décide maintenant que le Comité National Olympique d'Afrique du Sud peut présenter une équipe se conformant au principe fondamental numéro un aux jeux olympiques de 1968 à Mexico, et ce, compte tenu que des efforts seront poursuivis avec la plus grande vigueur afin que toutes les formes de discrimination raciale dans le sport amateur n'aient plus cours. Le Comité International Olympique reconsidèrera la question à la fin de 1970.

²⁵⁰ Anonyme, "Le mouvement olympique menacé d'éclatements après l'admission par le CIO de l'Afrique du Sud aux jeux de Mexico", *La Presse du Cameroun*, n° 27 du samedi 17 février 1968, p. 4.

²⁵¹ Kasrils, *L'improbable espionne...*, 2016, pp. 21-22.

Zélande. Dans une lettre datée du 14 juillet 1977, elle amorça le premier pas vers la rupture des relations sportives avec Pretoria²⁵². En effet, il y était écrit :

I have the honour to transmit herewith, for your information, a copy of a verbal note n°64/198/1 dated 21 July 1977 communicated to our embassy in Ottawa by the New Zealand High Commissioner, Ottawa and concerning recent developments in sporting relations between New Zealand and South Africa.

*You will also find attached a copy of the evening post of June 30 published in Wellington and the text of a press statement learned by the New Zealand prime minister on the 11 July 1977 regarding his government's unequivocal adherence to the agreement which calls for severance of sporting links with nations practising racism in sports.*²⁵³

J'ai l'honneur de transmettre à votre information une copie du procès-verbal n°64/198/1 du 21 juillet 1977 communiqué à notre ambassade à Ottawa par le Haut-commissaire de la Nouvelle Zélande, concernant les récents développements dans les relations sportives entre la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud.

Vous y trouverez également joint une copie du Post du 30 juin paru à Wellington et le texte d'un communiqué de presse du premier ministre néo-zélandais du 11 juillet 1977, concernant l'adhésion sans équivoque de son gouvernement à l'accord qui appelle à la rupture des liens sportifs avec les nations pratiquant le racisme dans le sport.

De nombreux États occidentaux suivirent son exemple et, le 14 décembre 1977, l'AG de l'ONU adopta la résolution 32/105 M qui, dans ses principes, ordonnait aux États de refuser toute aide financière ou non qui puisse permettre aux organisations, équipes sportives ou sportifs, d'assister à des compétitions dans des pays pro-apartheid. La même résolution enjoignait aux États membres de refuser le droit d'entrer sur leur territoire aux nations pro-apartheid ainsi qu'à tous leurs représentants dans le domaine du sport. Enfin, les organisations sportives à l'échelle locale, régionale et même mondiale furent appelées à stopper toute relation avec les nations pro-apartheid, tout en encourageant et en assistant les organisations sportives anti-raciales.

Le 9 décembre 1982, les Nations Unies initiaient par la résolution 37/69 B, la proclamation d'une "année internationale de mobilisation en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste". La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) s'y était déjà prêtée en amorçant en 1976 des sanctions sévères allant jusqu'à exclure à vie de ses compétitions quiconque irait à l'encontre de ces résolutions. De nombreuses équipes et des sportifs de renommée à quelques exceptions près²⁵⁴, lui emboîtèrent le pas.

Au sein des gouvernements et particulièrement aux États-Unis, la nouvelle vague de terrorisme vécu par les militants sud-africains dans les années 1980 poussa le Congrès américain, nonobstant le veto imposé par le président Ronald Reagan sur les sanctions contre le régime de Pretoria, à adopter en 1986, la *Comprehensive Anti-Apartheid Act*, synonyme de

²⁵² Archives du MINREX, "Relations sportives entre la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud", note n° 64/198/1 du 21 juillet 1977.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ Le *Cameroon Tribune*, n° 3251 du 13 juin 1983, p. 10 parle des joueurs du club de Valence Ardiles et Kempès.

la fin des investissements américains en Afrique du Sud. Sur le vieux continent, la fin de la guerre froide conduisit les nations à réviser leur politique envers le régime raciste. C'est ainsi qu'elles fermèrent leurs frontières au commerce avec l'Afrique du Sud et recommandèrent l'arrêt des investissements directs étrangers et des transactions financières avec le pays. Ceci entraîna, dans les années 1989 et 1990, une récession que Pretoria ne parvint pas à juguler. La solution proposée fut la négociation de la transition.

2) Sur le plan continental

Cette partie analyse le contexte de la création de l'OUA et l'ensemble des actions menées par l'organe dans la lutte contre le système ségrégationniste.

a) Le contexte de la création de l'OUA

Les indépendances en masse des anciennes colonies et leur volonté de voir le reste du continent encore sous domination parvenir à la libération totale, ouvrent la voie aux regroupements au sein desquels des mots d'ordre sont lancés pour appeler la communauté internationale à appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste. Le plus important de ces organes est l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

L'OUA apparaît de manière fort opportune au moment où les États africains nouvellement autonomes expérimentent une indépendance à peine acquise et cherchent à conforter leur autorité. Il leur semble dès lors important de susciter une plate-forme qui serve à la fois de tremplin à leurs idéaux unitaires, développementalistes et à la protection de leur souveraineté. Le 23 mai 1963, trente-sept chefs d'État²⁵⁵ se réunissent à Addis-Abeba. L'empereur Haile Sélassié, dans son mot de bienvenue, prescrit l'objectif de la rencontre : la création d'un organe africain suprême, porte-parole du continent, au sein duquel soient traités les problèmes comme l'unité africaine et la décolonisation du continent²⁵⁶.

Le président Ben Bella d'Algérie, dans son discours, esquisse la vocation de l'organe à créer : apporter un soutien inconditionnel aux peuples encore sous domination coloniale à l'exemple de ceux de l'Afrique australe. Il appelle ses confrères à agir jusqu'à ce que les populations opprimées parviennent à la liberté et que l'unité africaine dont il est question ne reste pas un mot vide de sens. Dans cette logique du "à qui mieux mieux", Milton Obote de

²⁵⁵ Les pays présents sont : Algérie, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo Léopoldville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute Volta, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Arabe Unie, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

²⁵⁶ Z. Cervenka: *The Organisation of African Unity and its Charter*, pp. 1-13, and C.O.C Amate; *Inside the OAU, Pan-Africanism in practice*, pp. 34-51. Cité par E. Ndzeng Nyangone, in "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast: 1969-1994", Thèse de Doctorat PhD, University of Stellenbosch, March 2008, p. 62.

l'Ouganda offre son pays comme base d'entraînement des troupes africaines pour éjecter les gouvernements blancs hors du continent. Sédar Senghor du Sénégal et Julius Nyerere de la Tanzanie proposent, quant à eux, le boycott politique et économique immédiat du Portugal et de l'Afrique du Sud²⁵⁷.

Toutes les propositions convergent vers la nécessité, pour les États présents, de mettre leurs efforts en commun pour promouvoir l'indépendance des territoires africains encore sous domination coloniale.

b) Les actions menées par l'OUA contre la politique de l'apartheid

La lutte débute dans les États indépendants et se poursuit au sein de l'Organisation fraîchement créée. Dans sa charte, elle appelle tous les pays signataires à mettre hors du continent le colonialisme sous toutes ses formes. Pour y parvenir, l'organe africain suprême adopta des lois contre l'Afrique du Sud raciste, notamment la fin de toutes relations commerciales avec le régime de Pretoria. Il fut aussi recommandé un blocus à la compagnie aérienne sud-africaine dans les aéroports africains, de même qu'au survol des espaces aériens de ses États membres. Elle appela, lors du sommet du Caire de 1964, les nations européennes en relations commerciales avec l'Afrique du Sud à se conformer au boycott imposé²⁵⁸.

Au cours de sa sixième session ordinaire en septembre 1969, l'organisation promulgua une importante déclaration contre l'apartheid : le Manifeste de Lusaka. Celui-ci expliquait les raisons des pays africains à aller à l'encontre de la politique pratiquée par Pretoria. Parmi celles-ci, la décolonisation et l'élimination de toutes formes de discrimination raciale du continent sans violence, comme l'indique son préambule :

Nous préférons la négociation à la destruction, la parole au meurtre. Nous prônons la fin de la violence contre la dignité humaine établie par les oppresseurs de l'Afrique, et s'il est possible que des moyens pacifiques soient utilisés pour y parvenir, ils seront utilisés par les mouvements de résistance²⁵⁹.

Le document soulignait l'urgence pour les chefs d'État africains de trouver des solutions définitives aux épineux problèmes de l'apartheid et du colonialisme sur le continent. Il était question de recourir à des mesures circonspectes pour préserver la paix et l'unité du continent. Cependant, l'OUA fit face à une fin de non-recevoir de la part de Pretoria.

Un an plus tard, l'organe mère remontait au créneau pour dénoncer la collaboration politique et militaire des États-Unis, de la Grande Bretagne, de la France, du Japon et de

²⁵⁷ Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008, p. 62.

²⁵⁸ *Jeune Afrique Economique*, 1970, pp. 24-25.

²⁵⁹ Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008, p. 76.

l'Allemagne de l'Ouest avec l'Afrique du Sud, en dépit de ses appels réitérés au boycott de cette dernière. Durant les mois de septembre et octobre 1970, l'OUA mit sur pied une délégation composée de ministres des affaires étrangères²⁶⁰ ayant à sa tête le président Kenneth Kaunda. L'objectif de cette mission était de faire du lobbying auprès des États occidentaux afin qu'ils cessent leurs relations commerciales avec le régime ainsi que leurs activités illicites dans le domaine militaire. En 1971, l'organisation statuait sur la question d'un possible dialogue avec l'Afrique du Sud raciste, dans une déclaration publiée au terme de la 17^{ème} session ordinaire du conseil des chefs d'États et de gouvernements tenue à Addis-Abeba du 21 au 23 juin.

Dans ses points saillants, le conseil réuni réitérait :

"son attachement total aux principes et objectifs énoncés dans les articles 2 et 3 de la charte de l'OUA, particulièrement en ce qui concerne l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes et le dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants " ;

Le Manifeste de l'Afrique australe comme seule base légale de discussion avec le régime raciste de Pretoria ; et enfin, la légitimité de la lutte menée par les peuples opprimés dans la recherche de l'indépendance, de la dignité et de l'égalité, mettant ainsi fin aux actions des États membres susceptibles d'amoindrir ou d'annuler les engagements solennels énoncés dans ladite charte²⁶¹.

En 1972, l'OUA formait le comité national de libération chargé de financer et de soutenir les mouvements de libération dans leurs opérations de guérilla contre les régimes minoritaires blancs d'Afrique. En juillet 1976, son Secrétariat Général Permanent, établi à Kinshasa, condamnait avec vigueur la vente d'armes orchestrée par les nations européennes (la France particulièrement) à l'endroit du régime raciste sud-africain. Il remettait ainsi en cause les rapports d'amitié entre les anciennes métropoles et leurs anciennes colonies. En outre, il réitérait la recommandation aux Nations-Unies de la création d'un comité (Tribunal International), appelé à rassembler divers témoignages, informations et autres données aux seules fins d'analyser, de dénoncer et pourquoi pas, de condamner les "excès" de l'apartheid. Dix ans plus tard, en mars 1986, le conseil des ministres de l'OUA condamnait à nouveau les politiques américaine, britannique, française et ouest-allemande de l'Afrique australe²⁶². Outre

²⁶⁰ La mission Kaunda est composée des ministres des affaires étrangères de l'Algérie, du Cameroun, du Mali, du Kenya et de la Zambie.

²⁶¹ Anonyme, "La présence gabonaise à l'OUA", *Gabon Matin*, n° 1234 du jeudi 24 juin 1971.

²⁶² Dans le *Cameroon Tribune*, n° 3519 des dimanche 2 et lundi 3 mars 1986, p. 23, le conseil des ministres de l'OUA réuni en assemblée plénière, va mobiliser l'opinion publique contre les politiques reaganienne, instruite par l'abrogation de l'amendement Clark qui interdisait toute aide directe ou indirecte des USA à l'UNITA, mouvement d'opposition armée au régime angolais. Il prône en outre le boycott des produits britanniques et ouest-allemands à leur descente des ports.

ces condamnations, de nombreuses protestations, et les vives réactions de l'opinion publique africaine²⁶³ furent utilisées pour justifier la prise de position des États africains à l'égard du régime de Pretoria.

Toutefois, cette action n'a pas fait l'unanimité au sein même des pays africains. En effet, au début des années 1970, la Côte d'Ivoire ouvre la voie à la politique du dialogue avec l'Afrique du Sud²⁶⁴. Elle est soutenue dans cette initiative par le Gabon, les pays de l'Afrique australe et Madagascar. La raison de cette alliance est donnée par le président malawite Karmuzu Banda, au cours du banquet qu'il offre à l'occasion de la fête nationale de son pays : "Les pays africains qui font le vide autour de l'Afrique du Sud pratiquent l'apartheid à l'envers. Ils n'ont donc aucune raison de se plaindre du régime décrié ". C'est sur cette mise au point qu'il établit des relations de coopération avec la République Sud-africaine, allant ainsi à l'encontre des résolutions prises au sein de l'OUA. En 1967, trois ministres malawites effectuent une visite à Pretoria afin d'y conclure un accord de coopération commercial et, le 10 septembre de la même année, Pretoria et Lilongwe établissent officiellement des relations diplomatiques. Ces agissements des nations réfractaires à la politique d'isolation initiée par l'OUA entraînent, dans les années 1970, la question du dialogue avec le régime sud-africain.

- La conférence des ministres des affaires étrangères de l'OUA, du 17 au 19 juin 1971

Outre les pays sus-cités, de nombreux autres ont fait la part belle à l'Afrique du Sud. Le tableau suivant présente les États ayant pris position sur la question du dialogue avec l'Afrique du Sud, lors de la 17^{ème} session ordinaire de la conférence réunissant les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OUA.

²⁶³ Anonyme, "Londres, la levée de l'embargo sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud ne fait plus de doute", *La Presse du Cameroun*, n° 6034 des samedi 4 et dimanche 5 juillet 1970, pp. 1 et 4.

²⁶⁴ Anonyme, "Une atmosphère de crise présiderait le sommet d'Addis-Abeba", *Gabon Matin*, n° 1223 du vendredi 11 juin 1971, p. 4.

Tableau n°3: Le choix des représentants des États africains sur la question du dialogue avec l'Afrique du Sud durant le conseil des ministres des affaires étrangères en 1971

PAYS	CONTRE LE DIALOGUE	POUR LE DIALOGUE	ABSTENTION	ABSENTS	ABANDON
Algérie	X				
Botswana	X				
Burundi	X				
Cameroun	X				
Congo Brazzaville	X				
Côte d'Ivoire					X
Dahomey (Benin)			X		
Égypte	X				
Éthiopie	X				
Gabon					X
Gambie	X				
Ghana	X				
Guinée Conakry	X				
Guinée Équatoriale	X				
Haute Volta (Burkina Faso)					X
Kenya	X				
Lesotho		X			
Liberia	X				
Libye	X				
Madagascar		X			
Malawi		X			
Mali	X				
Mauritanie	X				
Maurice				X	
Maroc	X				
Niger			X		
Nigeria	X				
République centrafricaine				X	
Rwanda	X				
Sénégal	X				
Sierra Léone	X				
Somalie	X				
Soudan	X				
Swaziland		X			
Tanzanie	X				
Tchad	X				
Togo					X
Tunisie	X				
Ouganda				X	
Zambie	X				
Zaire				X	
Total	27	04	02	04	04

Source: Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008.

Il apparaît à l'examen du tableau ci-dessous que des trente-sept États présents susnommés, vingt-sept se sont insurgés contre le dialogue avec l'Afrique du Sud, quand quatre étaient pour (Lesotho, Madagascar, Malawi et Swaziland), tous de l'Afrique méridionale. Deux se sont abstenus de tout vote (Niger et Benin) et les quatre derniers ont abandonné la conférence (Côte d'Ivoire, Gabon, Haute Volta et Togo)²⁶⁵. Le départ de ces derniers s'explique par un fait tout simple sus-évoqué : en novembre 1970, la Côte d'Ivoire ouvrait la voie à une proposition de dialogue avec l'Afrique du Sud ; selon elle, le problème de l'apartheid n'aurait pu résolu par la force. Au-delà de son rejet du traité de Lusaka, elle proposait que soient établies des relations diplomatiques et économiques entre les États indépendants et l'Afrique du Sud²⁶⁶. De fait, Houphouët-Boigny s'engageait personnellement à entreprendre la tournée des chefs d'États africains afin de présenter ce qu'il considérait comme les bienfaits d'une entame de dialogue avec le régime de Vorster.

Le Gabon a été l'un des premiers États indépendants à répondre favorablement à la proposition ivoirienne, compte tenu des relations socio-économiques qu'il entretenait bien avant l'acquisition de son autonomie avec le pays de Vorster. En effet, le rapport du secrétaire au commerce et à l'industrie sud-africain montre qu'en 1959, les importations gabonaises en provenance de l'Afrique du Sud s'élevaient à 4.630.662 francs CFA, quand les exportations revenaient à 20.302.030 francs CFA²⁶⁷. Outre l'existence de cette relation commerciale antérieure entre les deux États, leurs engagements s'étendaient aussi au niveau des projets gabonais financés par le gouvernement sud-africain. On comprend *ipso facto* pourquoi le Gabon a approuvé le dialogue avec le régime Vorster. Son souhait était certainement d'officialiser des relations longtemps restées dans l'anonymat. Cependant, ce dernier mit en avant-garde de son choix, la devise du Parti Démocratique Gabonais qui prônait les notions de Dialogue-Tolérance-Paix. Omar Bongo déclarait à cet effet :

Notre politique à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur obéit aux principes énoncés dans la devise du Parti Démocratique Gabonais. La paix par le dialogue et la tolérance. L'aspiration à la paix sociale nous dicte une attitude de tolérance, de respect de la personne humaine et de dépassement de la tribu, de la région et de la race. Bref, elle nous prescrit un certain humanisme. C'est au nom de cet humanisme que j'ai déjà exprimé mon adhésion à l'idée d'un dialogue avec l'Afrique du Sud, pour épargner à ce continent, déjà dépeuplé et spolié, déjà appauvri et ensanglanté par de dramatiques guerres fratricides, de nouveaux déchirements et de nouvelles guerres meurtrières²⁶⁸.

²⁶⁵ Le journal *Gabon Matin*, n° 1230 du samedi 19 juin 1971 fait état du refus du ministre des affaires étrangères ivoirien de voir l'affaire du dialogue avec l'Afrique du Sud être examinée par le conseil des ministres. Devant le refus du conseil de prendre en compte sa considération, il conclut : "Nous ne pouvons accepter le diktat de certains États et c'est pourquoi, nous quittons la conférence de l'OUA et demandons aux autres États d'en tirer les conséquences".

²⁶⁶ Anonyme, "Une Atmosphère de crise présiderait le sommet d'Addis-Abeba", *Gabon Matin*, n° 1223 du vendredi 11 juin 1971.

²⁶⁷ Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008.

²⁶⁸ Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", *Gabon Matin*, n° 1225 du lundi 14 juin 1971.

Il s'appuyait effectivement sur la devise du PDG pour justifier le choix du dialogue avec l'Afrique du Sud. Pourtant, d'après Louis C. D. Joos et l'historien Ndzeng Nyangone, l'Afrique du Sud était déjà un pays industrialisé, et les deux États entretenaient des relations socio-économiques depuis 1959²⁶⁹. On convient donc que ce n'est certainement pas par aspiration pacifique que le Gabon a adhéré à l'idée du dialogue avec le régime de Pretoria. Il privilégiait ainsi ses intérêts économiques au détriment des millions de Noirs marginalisés par le régime.

Devant le rejet de la proposition ivoiro-gabonaise, le problème du dialogue avec le régime de Pretoria fut porté à l'assentiment des chefs d'États et de gouvernements au cours de l'assemblée générale du 21 juin 1971²⁷⁰.

- La conférence des chefs d'États et de gouvernement du 21 au 23 juin 1971

Elle se tient à Addis-Abeba où le problème du dialogue avec l'Afrique du Sud est remis sur la table par les délégués de la Côte d'Ivoire. Une fois de plus, Arsène Assouan, le ministre des affaires étrangères ivoirien, en l'absence du président Houphouët-Boigny expose les raisons de l'ambition ivoirienne à instituer à tout prix le dialogue entre les pays africains et le régime de Pretoria. Il réitère les propos tenus à la conférence des ministres et déclare que la force n'est en aucun cas le meilleur moyen pour faire céder Pretoria à la demande des États indépendants. En entrant en guerre contre l'Afrique du Sud, les États africains seraient rapidement mis en déroute au regard de la puissance militaire de cette dernière. De plus, la violence ne saurait être une issue pour résoudre le problème de l'apartheid, ni en aucun cas être d'une aide aux forces qui militent pour un dénouement pacifique en Afrique du Sud. Ce réquisitoire est à nouveau majoritairement rejeté par les chefs d'États présents ou leurs représentants. L'assemblée adopte par vingt-huit voix contre six, la négation de tout type de dialogue avec l'Afrique du Sud coloniale et raciste, comme ce fut le cas à la conférence des ministres et réitère sa lutte pour la libération totale du continent contre le colonialisme et le racisme²⁷¹.

²⁶⁹ Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud, ... 1965*. Lire aussi Ndzeng Nyangone, "*South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...*", 2008.

²⁷⁰ Anonyme, "La question du dialogue avec Pretoria porté à l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements", *Gabon Matin*, n° 1231 du lundi 21 juin 1971.

²⁷¹ *Ibid.*

Tableau n°4: La cooptation des États pour le dialogue avec l’Afrique du Sud durant la conférence des chefs d’États de l’OUA en 1971.

PAYS	CONTRE LE DIALOGUE	POUR LE DIALOGUE	ABSTENTION	ABSENTS
Algérie	X			
Botswana	X			
Burundi	X			
Cameroun	X			
Congo Brazzaville	X			
Côte d’Ivoire		X		
Dahomey (Benin)			X	
Égypte	X			
Éthiopie	X			
Gabon		X		
Gambie	X			
Ghana	X			
Guinée Conakry	X			
Guinée Équatoriale	X			
Haute Volta (Burkina Faso)			X	
Kenya	X			
Lesotho		X		
Liberia	X			
Libye	X			
Madagascar		X		
Malawi		X		
Mali	X			
Mauritanie	X			
Maurice		X		
Maroc	X			
Niger			X	
Nigeria	X			
République centrafricaine				X
Rwanda	X			
Sénégal	X			
Sierra Léone	X			
Somalie	X			
Soudan	X			
Swaziland			X	
Tanzanie	X			
Tchad	X			
Togo			X	
Tunisie	X			
Ouganda				X
Zambie	X			
Zaïre	X			
Total	28	06	05	02

Source: Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008.

En examinant de près ce second tableau, on constate que sur les quatre États qui avaient préalablement claqué la porte durant la conférence des ministres du 15 juin, deux ont rejoint les États en faveur du dialogue avec l’Afrique du Sud (la Côte d’Ivoire et le Gabon), quand les deux autres (la Haute Volta et le Togo) se sont abstenus de tout vote. On peut donc conclure que la Côte d’Ivoire et le Gabon ont clairement affiché leur position en faveur du dialogue avec l’Afrique du Sud, ce qui n’avait pas été le cas durant la conférence des ministres du 17 juin.

On convient que les États frontaliers à l’Afrique du Sud aient œuvré pour que le dialogue soit institué avec cette dernière, au regard de leur dépendance accrue à son égard. Mais on s’interroge sur le cas de la Côte d’Ivoire et du Gabon, situés pour la première en Afrique de l’Ouest et pour le second en Afrique centrale. Pourquoi ces deux nations ont-elles usé de toute leur autorité pour instaurer le dialogue avec Pretoria ? Cette question est d’autant plus importante que le reste de l’Afrique semblait contre cette proposition.

- Les raisons du choix du dialogue avec Pretoria

Au cours des années 1970, les pays nouvellement indépendants sont à la recherche de l’autonomie économique, et tous les moyens sont bons pour y parvenir. Le Gabon dans cette logique prône une diplomatie de développement, qui conduit son président à suivre de près toutes les relations économiques fructueuses. De fait, les propos d’Eustache Mandjouhou Yolla sur Omar Bongo sont fort révélateurs : "lorsque Omar Bongo arrive au pouvoir en 1968, vis-à-vis de l’extérieur, ses préoccupations sont d’ordre économique. Son action externe vise à rechercher les voies et moyens pour sortir son pays de l’état de sous-développement²⁷²". L’instauration du dialogue avec le pays le plus industrialisé du continent semblait donc en être un. On conclut, et à juste titre, que les visées du Gabon étaient purement économiques. Nous reviendrons dans nos développements ultérieurs sur les raisons qui conduisent ce dernier, en tant qu’acteur de notre étude, à s’associer à la stratégie ivoirienne pour le dialogue avec le régime de Pretoria. Mais auparavant, il importe de s’attarder sur les actions entreprises par une frange de la minorité blanche pour que le changement survienne en Afrique du Sud.

3) Les réformes de la minorité blanche

Si l’on reconnaît que la politique intérieure d’un État détermine ses agissements sur la scène internationale, il faut aussi convenir que la politique étrangère internationale a des

²⁷² Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003, p. 80.

répercussions sur la vie intérieure d'un État et lui impose le plus souvent des contraintes dans la conduite de sa politique interne. Ceci est le cas de la politique sud-africaine face aux critiques internationales. Ces jugements poussent dans les années 1970, le premier ministre Vorster à engager une politique de rapprochement avec les autres États africains.

a) Aux origines de l'initiative des réformes

Durant de nombreuses années, la politique de discrimination raciale pratiquée en Afrique du Sud a été le point focal de multiples dissensions entre les États africains et occidentaux. Elle a conduit à l'application d'un ensemble de résolutions prises par les nations africaines, l'OUA et l'ONU pour discréditer le régime en place. Le gouvernement de Pretoria dirigé dans les années 1970 par John Balthazar Vorster, face aux sanctions internationales, à la déchéance de l'empire portugais en Afrique et à l'accession des colonies de cette dernière à l'indépendance, initie une politique pour redorer son blason. Ladite politique intervient d'une part, dans l'optique de créer un système de constellation pour garantir ses intérêts politiques, économiques et militaires dans la sous-région ; et d'autre part, afin de normaliser les liens déjà défaits entre le continent et lui. Son nom est la Détente.

b) Naissance et évolution de la politique de détente

Le 6 décembre 1974, le bureau de la sécurité de l'État sud-africain (BOSS) instruisait un éditorial intitulé "*Southern Africa new era*"²⁷³. Ce document développait l'urgence de la normalisation des liens entre l'Afrique du Sud et les États africains comme vecteur de la consolidation de l'hégémonie sud-africaine sur le continent. Mais quelle est l'explication du terme "détente" usité dans le contexte pro-apartheid ?

Denis Venter le définit dans son ouvrage *South Africa and Black Africa*, comme la bonification des relations entre deux États qui, par le passé, n'étaient pas amis et ne se faisaient pas confiance²⁷⁴. Le Cambridge English Dictionary rejoint cette définition et présente la détente comme "*an improvement in the relationship between two countries which in the past were not friendly and did not trust each other*". En d'autres termes, une amélioration des relations entre deux pays qui par le passé, n'étaient pas amis et ne se faisaient pas confiances. Pour Camille Grand et Pierre Grosser, la détente est synonyme de relâchement de tensions. C'est une politique organisée autour d'orientations et de choix diplomatiques et stratégiques

²⁷³ *Le Point*, du 6 décembre 1974, cité par Ndzeng Nyangone, p. 17.

²⁷⁴ D. Venter, *South Africa and Black Africa: some problems areas and prospects for rapprochement*, Pretoria, African Institute for South Africa, 1980, pp. 12-14, *ibid*.

initiés par les dirigeants d'un pays²⁷⁵. De fait, ceci explique la préférence du gouvernement de Pretoria pour cette initiative. Quoiqu'il en soit, on conclut que le terme détente tire son origine de la guerre larvée qui a opposé les États-Unis à l'URSS dans les années 1960 à 1990. Mais, l'expression tient sa place dans le cas de figure entre l'Afrique du Sud et le reste du continent.

Cette politique est initiée par Pretoria au lendemain de sa mise à l'écart par les nations africaines et l'OUA. Elle avait pour objectif de briser sa claustration afin d'entamer une politique de coexistence pacifique et de coopération fructueuse avec les autres États. En effet, le système d'apartheid avait créé au lendemain des années 1960, une séparation radicale entre le régime de Pretoria et les États avec lesquels il partageait le continent, car durant de nombreuses années, la politique étrangère du pays était restée calquée sur la promotion, la protection et la continuité de la suprématie blanche, au détriment de la majorité. Pour combler le fossé, les premiers ministres de l'époque Verwoerd et plus tard John Balthazar Vorster, optèrent pour la politique de la détente. Celle-ci consistait à redéfinir les liens entre l'Afrique du Sud et les autres États, particulièrement ceux de sa sous-région, afin d'assainir et d'ajuster des attaches normales et amicales qui lui permettent de garder la main mise sur le marché intérieur, la main d'œuvre africaine et les matières premières. Seulement, ladite politique fut mise en difficulté par ses velléités annexionnistes sur le Sud-ouest africain et sa volonté de protéger son système politique.

De notre point de vue, l'Afrique du Sud en instruisant la détente était d'abord à la quête d'une approbation tacite de la politique discriminatoire qu'elle exerçait dans sa sous-région. Ensuite, elle cherchait à s'imposer en tant que première puissance en Afrique sub-saharienne²⁷⁶. Et enfin, elle estimait que changer la conception des États africains hostiles à son égard reviendrait à avoir la considération des États occidentaux. Cependant, sa politique ségrégationniste a plutôt eu l'effet inverse de diviser et de politiser le continent. Si on occulte les États alliés à sa cause, l'idée du dialogue a été majoritairement rejetée, renforçant ainsi la prise de position politique du continent.

L'échec de la politique de la détente confronte l'Afrique du Sud à une double crise à la fois externe et interne. Dans les années 1980, son économie est exposée à la crise mondiale et subit de plein fouet la chute vertigineuse des prix des matières premières et de l'or. De plus,

²⁷⁵ C. Grand, P. Grosser, " La Détente", *Les relations internationales depuis 1945*, (2000), url : [http : www.cairn.info](http://www.cairn.info), consulté le 12 mars 2019 à 12h.

²⁷⁶ A. T. Mugomba, "Kenya historical review, The rise and the fall of Pax Suid-Afrika : A historical analysis of South Africa's Black african foreign policy", (*Kenya historical review*), Vol. 3, n°1, 1975, pp. 127-130, cité par Ndzeng Nyangone in "South's Africa relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008.

elle fait aussi face aux dépenses issues des défis sécuritaires et militaires, et aux sanctions imposées par l'ONU. À partir de ce moment, les pressions auxquelles le pays est soumis conduisent Pieter Willem Botha à penser des stratégies de changements. Et le 18 janvier 1989, alors qu'il vient de tomber malade, atteint d'une congestion cérébrale, Chris Heunis qui assure l'intérim à la tête de l'État, et le premier ministre de l'époque Frederik De Klerk, se lancent dans l'élaboration de mesures qui portent le gouvernement à "réexaminer" certaines lois qualifiées "d'obstacles à la réconciliation des races".

La première à être indexée est la loi sur l'habitat séparée en fonction des races. Elle est peu à peu remplacée par la loi sur l'existence des quartiers mixtes ; la *Free Settlement Areas Act*. La deuxième loi considérée comme la clé de voûte du système raciste portait sur la classification de la population en fonction de la race (*Population Registration Act*). Sa finalité introduisit la création d'un cinquième groupe, ouvert à quiconque ne souhaitait plus être identifié à l'une des quatre races existantes : blanche, indienne, métis et noire. Enfin, les lieux publics séparés sont ouverts à toutes les populations, quelle que soit la couleur de leur peau. À partir du mois de juin 1991, on assiste à la Convention Nationale pour la Paix et à l'abolition des lois maîtresses de la ségrégation, dont la fin des bantoustans.

c) La fin des bantoustans en Afrique du Sud

C'est en 1913 sous le gouvernement Botha-Smuts que naît la *Native Land Act* qui concentre l'entière appropriation des terres aux Blancs, soit 86,3%, quand les 13,7% restantes étaient réparties entre le reste de la population. Les contrées accordées aux "non blancs" sont essentiellement des régions pauvres, situées dans des bidonvilles arides, sans aucune industrie, ni ressources exploitables, bref elles ne disposent d'aucune facilité, les Blancs ayant réquisitionné les zones riches à leur avantage. L'objectif de cette répartition était de concrétiser la séparation entre Blancs et "non blancs", d'implanter le mythe de la conquête de l'Afrique du Sud par l'homme blanc²⁷⁷, et de convertir à la longue le pays en une contrée exclusivement blanche. Mais, c'est sous Hendrick Verwoed²⁷⁸ que la politique des bantoustans fut instituée. Elle repartit l'espace sud-africain en zones géographiquement séparées. Cette politique aboutit en 1951 à la naissance des bantoustans (pays bantous), rebaptisés " *homelands* " (foyers nationaux) dans les années 1970.

²⁷⁷ Anonyme, *Le racisme et l'apartheid en Afrique australe...*, 1975.

²⁷⁸ Ministre des affaires indigènes de 1950 à 1958 ; premier ministre de 1958 à 1966, lorsqu'il est assassiné.

Les bantoustans concordaient au nombre de tribus noires existant en Afrique du Sud. Ils avaient été créés pour servir en quelque sorte de réserves pour les Noirs, comme celles qui ont autrefois existé en Amérique du sud. On en dénombrait neuf : Transkei, Ciskei, Kwa zulu, Lebowe, Venda, Gazankoulou, Bophutha Tswana, Basotho Qwagwa, Swazi. C'est au sein de ces réserves que les Noirs, selon leurs ethnies respectives, étaient appelés à évoluer vers l'autonomie et à parvenir à la souveraineté²⁷⁹. Néanmoins, cette ségrégation résidentielle fut mise en difficulté par les "non blancs" qui, depuis le début des années 1980, s'étaient installés arbitrairement dans des zones interdites, violant de ce fait la loi sur l'habitat séparé en fonction des races²⁸⁰. Mais à partir de 1988, le NP allait adopter de nouvelles lois dont la *Free Settlement Areas Act*. Ainsi assiste-t-on à la naissance des quartiers "mixtes" qui s'étendent plus tard sur le reste du pays et favorisent les changements politiques apparus en Afrique du Sud. À ceci s'ajoute les actions menées par des individus.

d) Les actions individuelles

Dans chaque régime, il existe une marge d'hommes réfractaires au système en place. Il en a été de même de la doctrine de l'apartheid où, des personnalités issues de la minorité blanche se sont élevées contre la ségrégation raciale. Outre les actes entrepris par les groupes, de nombreuses opérations de lutte contre le système raciste sont à l'actif des individus, des Afrikaners pour la plupart. Nous en évoquons quelques-uns dans cette partie.

D'abord le journaliste André Blanchet. En 1954, il utilisa son talent pour tenter de sortir les populations marginalisées de l'oppression dont elles étaient victimes, en publiant des articles qui portaient atteinte au régime en place. Dans les années 1960, V.D. Kemp, un fervent adhérent de l'église protestante, s'insurgea contre la politique raciale et la sujétion des Noirs par les Blancs. Il s'éleva contre les lois racistes desquelles il se mit en marge, en épousant une femme d'origine malgache, et s'opposa à la *prohibition of mixed marriages*. Dans les milieux politiques, le Secrétaire général du syndicat de l'habillement E. Sachs, se donna pour mission de défendre les intérêts des ouvriers "non blancs" et d'instaurer une démocratie multiraciale.

²⁷⁹ Dans les années qui vont de 1976 à 1981, quatre bantoustans deviennent indépendants. Les conséquences sont la perte pour les populations de ces bantoustans de la nationalité sud-africaine. Ceci devait contribuer comme il est souligné plus haut, à la conversion de l'Afrique du Sud en un pays uniquement composé de Blancs.

²⁸⁰ Le ministre de l'administration et du développement bantous, M.C.M. Botha, déclarait en 1969 que, la politique du parti nationaliste repose sur l'évidente différence entre les Blanc et les Bantous, si bien qu'il est impossible de concevoir une quelconque égalisation entre eux. La seule marche à suivre pour chacune de ces races est d'évoluer vers le développement séparé. La présence des Bantous dans les zones blanches est synonyme de main-d'œuvre, et rien d'autre.

Pour lui, le développement séparé était un outil de propagande utilisé par le régime de l'apartheid pour imposer et maintenir la domination blanche²⁸¹.

Abram Fisher fut condamné à la prison à vie pour sabotage en 1966. Il faisait partie des rares Blancs opposés ouvertement à l'apartheid. Issu d'une ancienne famille de Boers, il était fils d'avocats et petit-fils d'un ancien ministre. Diplômé d'Oxford et membre imminent du barreau sud-africain, il devint l'un des avocats de la défense au procès de Rivonia. Membre du parti communiste en 1950, il est arrêté pour trahison en 1964. Libéré de manière conditionnelle quelques mois plus tard, il entre dans la clandestinité en janvier 1965, et poursuit sa lutte contre l'apartheid, avant d'être arrêté en novembre de la même année. Dans sa plaidoirie, il se répand dans un réquisitoire contre l'apartheid et se met en faveur des mouvements de libération nationale. Pour lui, si son combat peut inciter ne serait-ce que quelques personnes à comprendre et à abandonner la politique qu'elles suivent avec tant d'acharnement, il ne déplorerait aucune des sanctions qu'il peut encourir car, si l'ensemble de ce régime n'est pas radicalement et rapidement modifié, il va produire un effroyable bain de sang et une guerre civile inévitable²⁸².

Helen Suzman, femme politique et activiste antiapartheid, a été professeur d'histoire économique à l'université de Witwatersrand. Elle a tour à tour été députée pour le parti uni et pour le Parti Fédéral Progressiste et antiapartheid²⁸³. Dans les années 1970, elle fondait une branche du parti uni, en réaction à la politique raciale de l'État d'apartheid. Jack Hodgson fut un activiste antiapartheid, membre du Parti Communiste, secrétaire national de la *Springboks Legion*, une organisation antifasciste de vétérans de la deuxième guerre mondiale. Cofondateur et premier secrétaire du Congrès des Démocrates, il a participé à la formation des recrues du MK. Banni par le gouvernement de l'apartheid, il figurait parmi les conspirateurs établis par l'acte d'accusation du procès de Rivonia.

Dans les milieux religieux, le pasteur Fourie, considérant la loi qui frappait les unions multiraciales, enseigna qu'il n'est prouvé nulle part que les mésalliances menacent l'équilibre de la branche humaine ; mais au contraire, les mélanges sont sources de découvertes pour l'humanité. En réponse aux critiques des presbytériens selon lesquelles les Noirs détruisaient le sol où ils s'installaient par leur manque d'expérience agricole, le Révérend Paul Bester s'insurgea, accusant les autorités de vouloir repousser toujours plus au fond, les agriculteurs

²⁸¹ Kebano Mpemba "La politique raciale en Afrique du Sud...", 1995, pp. 101-103.

²⁸² Anonyme, *Le racisme et l'apartheid en Afrique australe...*, 1975, pp. 40-41.

²⁸³ N. Mandela, *Conversations avec moi-même, lettres de prison, notes et carnets intimes*, Paris, éd. De la Martinière, 2011. pp. 451-486.

africains. Selon cet ecclésiaste, l'unité chrétienne ne pouvait s'accomplir dans un pays régi par une politique interdisant toute communication. Pour lui, le changement de la structure étatique passait par l'intégration des Noirs et ne pouvait se faire qu'à travers une éducation perfectionnée²⁸⁴.

Cependant, l'action la plus importante a été à l'initiative de Willem De Klerk, le cadet du premier ministre Frederik De Klerk. Il fut le chef de file du Parti National Anti-Apartheid. Ledit parti véhiculait l'idée d'une politique non- raciale pour l'Afrique du Sud et prônait la fin de l'apartheid et de ses lois maîtresses.

En somme, nous constatons qu'elles sont nombreuses les élites blanches qui se sont élevées contre le racisme en Afrique du Sud et ont œuvré pour la fin de la ségrégation raciale. La présentation des militants antiapartheids ainsi faite, analysons les relations entre l'Afrique du Sud et le Gabon durant la période qui va de 1960 à 1990.

II- L'AFRIQUE DU SUD, LE CAMEROUN ET LE GABON ENTRE 1960 ET 1990

Entre Yaoundé et Pretoria, il n'existe aucune relation formelle durant les années qui vont de 1960 à 1990. Cet argument, Julius Victor Ngoh le valide lorsqu'il déclare, "avant 1982, le Cameroun noua des relations diplomatiques avec presque tous les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud"²⁸⁵. Ceci, à cause de la politique ségrégationniste et annexionniste pratiquée par cette dernière en Afrique australe. A la différence du couple Cameroun-Afrique du Sud, les relations entre Pretoria et Libreville de 1960 à 1990 sont surtout axées sur l'apport sud-africain vers Libreville. Et, les faits les plus importants se manifestent dès 1969²⁸⁶.

A) Le choix de l'Afrique du Sud

C'est pour des raisons essentiellement économiques que le Gabon se tourne vers l'Afrique du Sud sous l'apartheid. En effet, entre 1930 et 1960, cette dernière est passée du stade de pays "sous-développé" à celui de pays "hautement industrialisé"²⁸⁷. Ce mérite n'est pas à accrédi ter uniquement à ses administrateurs étatiques, mais aussi, d'une part aux influences

²⁸⁴ Kebano Mpemba "La politique raciale en Afrique du Sud...", 1995, pp. 101-103.

²⁸⁵ Ngoh, *Cameroun (1884-1985) cent ans d'histoire...*, 1990, p. 301.

²⁸⁶ Selon le journal *Gabon Matin*, n° 684 du samedi 09 août 1969, c'est en 1969 que les premières personnalités gabonaises se rendent en Afrique du Sud. Il s'agit en l'occurrence du conseiller personnel d'Omar Bongo, Maricheau-Beaupré et des médecins E. Chambrier, G. Moutsinga...

²⁸⁷ L. C. D. Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, édition du Centurion, 1966, pp. 275-279.

internationales de la deuxième guerre mondiale ; et d'autre part, aux énormes et multiples ressources à la disposition des Afrikaners.

1) L'apport de la deuxième guerre mondiale

La défaite des puissances de l'Axe en Europe apporte une reconfiguration économique mondiale. En effet, l'Angleterre est contrainte à chercher de nouveaux partenaires pour lui permettre de relever ses industries à la dérive. L'Afrique du Sud, quoi que située à l'autre extrémité du monde, lui apparaît dès lors comme une assise essentielle. Le choix de cette dernière conduit l'Angleterre à accélérer le développement de ses importantes ressources minières et de guerre. Ainsi assiste-t-on à un renforcement de la production sud-africaine de charbon, à la fabrication des simples matériaux de guerre et à l'accroissement de sa production agricole, dans le but de pourvoir à l'approvisionnement de la Grande Bretagne et de ses alliées. Cette accélération économique entraîne l'industrialisation de l'Afrique du Sud.

2) L'industrialisation de l'Afrique du Sud

L'industrialisation de l'Afrique du Sud débute avant la Deuxième Guerre mondiale, précisément dans les années 1930. Mais, c'est durant le conflit qu'elle s'accélère. En effet, entre 1930 et 1940, le revenu national oscillait entre 500 et 800 millions de rands. Au cours des dix années suivantes, les chiffres explosèrent ; le PIB tripla, soit plus de deux milliards de rands en 1950²⁸⁸. Même les évènements qui jonchèrent la vie politique et sociale du pays (les massacres de Sharpeville, les tueries de Soweto et les multiples grèves) ne parvinrent pas à influencer sur cette transformation économique. Plusieurs raisons en sont la cause : tout d'abord la mutation politique liée au boom des années 1944 et 1945. Elle poussa le pays à asseoir ses assises économiques dans l'optique de faire croître ses richesses ; ensuite l'existence de multiples possibilités pour les investisseurs étrangers. Le pays disposait en son sein d'une main-d'œuvre nombreuse, accessible, et à moindre coût ; enfin, les innombrables richesses du sol et du sous-sol. Elles furent pour l'Afrique du Sud un atout additionnel sur la carte stratégique de l'Afrique et du monde. La nation était tributaire d'environ 87% des réserves de charbon extrait en Afrique, fournissait l'électricité à moindres coûts et disposait d'importantes réserves de minerais d'or, de platine, de cuivre, de manganèse et d'uranium²⁸⁹.

²⁸⁸ Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud...*, 1966, p.281.

²⁸⁹ *Ibid.*, pp. 275-279.

Mais la raison la plus importante demeure sans conteste le grand nombre de sanctions qui lui ont été imposé, et le fossé avec le reste du monde. D'abord le fossé avec le reste du monde ; la politique ségrégationniste pratiquée par Pretoria a créé une séparation entre le pays et le reste du monde, particulièrement les États africains nouvellement indépendants. Ensuite les sanctions internationales ; les réactions hostiles des grands organismes internationaux à l'apartheid ont conforté les dirigeants sud-africains dans l'idée de parfaire l'industrialisation du pays, afin d'apporter un contrepoids aux sanctions externes. L'objectif était de faire de l'Afrique du Sud "un bastion capable de résister à toutes les répressions économiques appliquées par l'extérieur et de juguler tous les mouvements séditieux jaillis de l'intérieur"²⁹⁰. Au final, les sanctions prises au niveau international²⁹¹ ne parviennent nullement à stopper ni la volonté de Pretoria de continuer dans le régime qu'il s'est choisi ni la croissance exponentielle de son potentiel économique et militaire²⁹².

On pourrait déduire que cette industrialisation lui permettait de rester insensible aux conjonctures internationales, mais surtout de garder sous sa coupe, les pays de la sous-région dépendants de ses grandes richesses. Ce dynamisme économique explique aussi certainement l'attrait du Gabon, État nouvellement indépendant, à la recherche du développement économique, vers l'Afrique du Sud.

B) Naissance et évolution des relations Gabon-Afrique du Sud

Les rapports entre le Gabon et l'Afrique du Sud touchent particulièrement les domaines politique, militaire et socio-économique.

1) Les échanges de personnalités

Les premières visites amicales entre le Gabon et l'Afrique du Sud interviennent en 1969. De fait, durant le mois de février, Mauriceau-Beaupré, le conseiller personnel d'Omar Bongo effectue le premier déplacement dans le pays de Vorster à la recherche des capitaux pour favoriser le développement économique du Gabon²⁹³. Deux mois plus tard, les éminents

²⁹⁰ Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud...*, 1966, p.281.

²⁹¹ Pour le cas d'espèce, en 1962 l'Assemblée Générale de l'ONU, adopte une loi qui recommande à ses États membres de s'abstenir d'investir en Afrique du Sud.

²⁹² Dans un rapport du comité spécial de l'apartheid aux Nations Unies, le rapporteur népalais P.B. Khatri, évoque l'accélération de l'économie sud-africaine depuis 1962 et la participation des investisseurs étrangers à cette évolution. La Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, certainement faute de capitaux, se retrouvent uniquement dans l'industrie automobile. Le Japon, l'Allemagne, la Suisse, le Canada et l'Italie y ont la part belle, allant ainsi à l'encontre de toutes les recommandations de l'organisation.

²⁹³ South African DFA 1/178/3, vol.3: Technical aid to Gabon, from Glen Babb, 31 December 1972, p.1, cité par Ndzeng Nyangone in "South's Africa relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008.

chercheurs sud-africains C. Barnard et J. Penn²⁹⁴ se rendent au Gabon sur invitation spéciale du corps médical gabonais. La fin de la visite donne lieu à l'invitation en Afrique du Sud des spécialistes gabonais Éloi Chambrier, Hervé Moutsinga et Chastel²⁹⁵. Cette invitation intervient durant le mois d'août 1969. Parvenus au Cap, ces derniers se ressource au savoir sud-africain, intègrent les connaissances sanitaires et s'approprient de la technologie nationale²⁹⁶. Un mois plus tard, le président Bongo requiert la présence d'une mission sud-africaine constituée d'experts. Ceux-ci sont conviés à examiner les conditions nécessaires pour de possibles investissements sud-africains au Gabon.

Il apparaît que le Gabon et l'Afrique du Sud développent des rapports officieux dès 1969. C'est certainement dans l'optique de recouvrir ces relations du manteau de la légitimité que Libreville s'ouvre à la symbolique du dialogue avec l'État honni en 1971.

2) Le Gabon et la politique du dialogue

L'échec des politiques de sanctions initiées par les pays africains au sein des grands ensembles internationaux conduit la Côte d'Ivoire de Houphouët-Boigny à opter le 6 novembre 1970, dans un autre cas de figure, au dialogue comme une panacée. Il est suivi dans cette issue par quelques chefs d'États, dont Omar Bongo. Les raisons avancées par ce dernier pour soutenir une politique rejetée par la majorité des chefs d'États du continent trouvent leur assise dans les principes énoncés par la devise du Parti Démocratique Gabonais créé en mars 1968, Paix-Dialogue-Tolérance. L'objectif étant selon le président gabonais, d'épargner à l'Afrique déjà dépeuplée, spoliée, appauvrie et ensanglantée par d'innombrables guerres, une autre hécatombe²⁹⁷.

En outre, avant de s'opposer à l'Afrique du Sud, il préconisait que les États africains calculent ensemble les retombées d'une telle prise de risque face à un pays aussi puissant. Car, à défaut de combattre cette dernière par les armes, au regard de son arsenal militaire hyper développé, il importait de choisir une autre solution. Et le dialogue semblait tout indiqué. Le président Omar Bongo déclarait à cet effet :

Il convient de ne rien entreprendre sans mesurer ses moyens et d'éviter de prendre ses rêves pour des réalités alors que nous ne pouvons même pas fabriquer de la poudre à canon. Le souvenir des récentes guerres éclairs est encore trop frais dans notre mémoire pour nous abuser de l'illusion que les quinze millions de Noirs parqués dans des réserves pourraient écraser la minorité occupante des millions de

²⁹⁴ Anonyme, "Visite des médecins sud-africains au Gabon", *Gabon Matin*, n° 684 du samedi 09 août 1969.

²⁹⁵ Il s'agit des Docteurs Eloi Chambrier (Président du conseil de l'ordre des médecins gabonais), Moutsinga (chef du cabinet du président Omar Bongo) et Chastel (médecin chef).

²⁹⁶ Anonyme, "Le Dr Chambrier se déclare impressionné par l'importance de l'infrastructure médicale en Afrique du Sud", *Gabon Matin*, n° 686 du mardi 12 août 1969, pp. 1 et 2.

²⁹⁷ Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", *Gabon Matin*, n° 1225 du lundi 14 juin 1971.

Blancs. Les armes seules ne sauraient suffire aux Noirs africains pour combattre la citadelle raciste d'Afrique du Sud²⁹⁸.

Ceci semble plausible lorsqu'on remarque que les luttes menées par les nationalistes n'ont eu aucun effet sur la politique pratiquée par Pretoria. De même, les mots d'ordre et sanctions initiés par les organismes internationaux sont tout aussi restés lettre morte. Cela explique à suffisance l'engagement de Libreville pour le dialogue. Cependant, l'apport de Pretoria vers ce dernier peut être perçu comme l'autre raison du choix de la politique du dialogue.

3) L'apport sud-africain au développement du Gabon

L'apport sud-africain dans le développement du Gabon a été effectif dans les domaines militaire, technique, économique et l'investissement pour les projets.

a) Dans le domaine militaire

Dans le domaine militaire, le Gabon, dans son choix politique pour la sécession du Biafra, a servi de base militaire à la France et aux pays d'Afrique subsaharienne associés à la même cause²⁹⁹. En 1969, l'échec de la sécession biafraise et les appétences communistes en Afrique centrale (au Cameroun, en Guinée Équatoriale et en République Démocratique du Congo) confortent le président Bongo à faire appel à Botha pour un approvisionnement d'armes vers le Gabon afin de protéger son pays. La raison s'en trouve avérée, car la bipolarisation du monde (1960-1990) conduit les États nouvellement indépendants à s'arrimer à l'une ou l'autre puissance. Ceux-ci épousent pour la plupart les idéaux capitalistes de la métropole colonisatrice, conduisant l'URSS à se contenter des combattants nationalistes. On comprend *ipso facto* que le Gabon se soit heurté à l'urgence d'un appui logistique militaire. Mais, pourquoi l'Afrique du Sud et non pas la France aux côtés de laquelle il a aussi combattu durant cette aspiration sécessionniste biafraise ? La France qui est la métropole colonisatrice avec laquelle il a beaucoup plus d'affinités.

- Les raisons du choix de l'Afrique du Sud

Le constat qui se dégage de cette interrogation est que la période indiquée (1970-1971) correspond à la naissance de la politique du dialogue avec l'Afrique du Sud. Il faut aussi voir

²⁹⁸ Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", ... pp. 2 et 3.

²⁹⁹ A. Olajide, *France and South Africa...*, pp. 59-76, cité par Ndzeng Nyangone in "South's Africa relations with Gabon and the Ivory Coast". Lire aussi C. Kerdellant, "Les clients africains de Pretoria", B. Ben Yahmed, R. De Rochebrune et als, *Jeune Afrique Livres, Dossiers secrets de l'Afrique contemporaine, t. 2, Paris, JAPRESS, 1989.*

les nombreux investissements que Pretoria avait déjà consenti à faire au Gabon. En outre, le Gabon considérait l'Afrique du Sud comme une puissance montante avec laquelle il faudrait compter à l'avenir. Aussi accueille-t-il durant l'automne 1971, la conférence des États africains pour le dialogue avec le régime de Pretoria.

Pour en revenir à l'aide militaire octroyée, le Département des affaires étrangères sud-africain présente, dans une lettre adressée par Omar Bongo à Pieter Willem Botha, l'appui militaire requis par ce dernier. Il consistait en trois avions T6, des avions Harvard d'origine américaine, des avions de surveillance et d'entraînement, la construction d'une base militaire effective au Gabon, les missions d'entraînement des soldats gabonais dans les forces armées sud-africaines (navales, aériennes et armées).... Botha répondit favorablement à cette demande dans une lettre datée du 2 décembre 1970,

*it gives me pleasure to inform you that I have approved of both requests and then the items in question will be delivered to you in accordance with arrangements to be made by Major General Loots in collaboration with our mutual friend Mr Beaupré. No charge will be levied on these items*³⁰⁰.

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'approuve les deux demandes et par la suite, les articles en question vous seront livrés conformément aux dispositions prises par le Major Général Loots en collaboration avec notre ami mutuel Mr Beaupré. Aucun frais ne sera prélevé sur ces articles.

À l'analyse de la réponse du premier ministre sud-africain, il ressort que l'arsenal militaire gabonais a effectivement été renforcé par le gouvernement de Pretoria. Il y'a lieu de souligner que ces dons ont été gracieusement offerts au gouvernement gabonais, car financés par le Département des Affaires Étrangères sud-africain. On pourrait penser que Pretoria faisait un cadeau à Libreville, or nous savons que les États n'ont pas d'amis, mais uniquement des intérêts. Toutes ces libéralités avaient donc un seul objectif, celui d'obliger Libreville à Pretoria. Ceci a été effectif avec la question du dialogue. Outre le domaine militaire, la participation sud-africaine au développement du Gabon s'est aussi étendue sur le plan de l'aide.

b) Les aides

L'aide sud-africaine a été tangible à de multiples niveaux. D'abord dans la construction du Transgabonais³⁰¹ ; ensuite, durant la visite des experts formés dans le domaine des mines, de l'agriculture, de l'élevage et de l'aéronautique. Ceux-ci, après descente sur le terrain et observation, ont ressorti les différents manquements gabonais et les besoins immédiats à combler par le gouvernement sud-africain. En effet, le Gabon, sur la demande expresse d'Omar Bongo, a bénéficié entre le 12 et le 18 avril 1970, d'une mission de visite sud-africaine

³⁰⁰ Ndzeng Nyangone, "South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast...", 2008, pp. 124-130.

³⁰¹ Mezui Me Nguema R., 50 ans, responsable de la cellule statistique et des accords commerciaux à la Délégation Générale du Commerce, Libreville le 19 novembre 2019.

constituée d'experts dans le commerce, les mines, l'agriculture, l'élevage, l'économie, la recherche scientifique, les travaux publics et bâtiments, les finances et la santé. L'objectif de ladite mission était, selon Emmanuel Ndzeng Nyangone, d'observer et d'évaluer l'évolution du pays dans les différentes activités sus-citées, de déceler les manquements et les limites dans lesdits domaines, d'adjoindre des propositions pour pallier aux carences trouvées et de remettre d'aplomb une économie stagnante. Toujours selon l'auteur, l'apport sud-africain dans le domaine de l'assistance technique ne s'est pas cantonné à une observation, une évaluation et à des propositions. Elle a aussi été quantifiée financièrement et matériellement (plants d'ananas, plants de maïs hybride, vaccins, médicaments, véhicules, bétails et produits vétérinaires).

c) Dans le domaine agricole et de l'élevage

Dans le registre de l'agriculture et de l'élevage, le Gabon a longtemps été dépendant des produits charcutiers étrangers. La fourniture locale en viande était principalement l'apanage de la Rhodésie³⁰². Dans les années 1966, au moment où celle-ci fit face à des sanctions économiques prônées par l'ONU, le Gabon se retrouva paralysé. Il dut trouver des solutions pour pallier à cette carence. Parmi celles-ci, la demande d'assistance de Bongo au gouvernement sud-africain. Cette solution prit la figure d'un plan nommé OGAPROV (Office Gabonais pour l'Amélioration et la Production de la Viande). L'objectif clé de ce projet consistait comme précédemment allégué à réduire la dépendance gabonaise pour les produits charcutiers importés, à trouver des moyens pour lutter contre les maladies animales tropicales et à découvrir des traitements efficaces pour les besoins vétérinaires. Ledit projet s'est étendu sur deux quinquennats.

Tableau n°5: L'évolution du bétail gabonais entre 1975 et 1985

Années	Bétails	Ovins et Caprins
1975	2427	47000
1976	2852	112000
1981	6180	136225
1985	17391	186000

Source : www.fao.org, consulté le 12 juin 2019 à 12h20.

À l'analyse des données de ce tableau, on souscrit que l'aide sud-africaine apportée dans le cadre de l'OGAPROV a été bénéfique pour le milieu de l'élevage gabonais. En effet, elle a

³⁰² Bah L. A., 61 ans, Conseiller n°2 chargé des affaires consulaires à l'ambassade du Gabon à Yaoundé, Yaoundé le 12 avril 2017. Lire aussi Kerdellant, "Les clients africains de Pretoria", *Dossiers secrets de l'Afrique contemporaine...*, 1989, pp. 90 à 91.

permis de mettre en valeur un domaine quasi-inexistant, car entre 1975 et 1985, on note une envolée de la production animale du pays (de 2.427 têtes en 1975 à 17.391 en 1985 pour le bétail et 47.000 têtes en 1975 à 186.000 en 1985, pour les ovins et caprins). Toutefois, ledit projet n'a pas entièrement comblé les besoins du Gabon. Après les pressions internationales contre Salisbury, Pretoria devint, dès 1974, le fournisseur exclusif de Libreville en tonnes de viande. Ceci explique certainement la construction près de Franceville d'un aéroport devant recevoir des avions gros porteurs, transportant la viande de bœuf issue d'Afrique du Sud, et l'existence dans la même ville d'un ranch installé par des spécialistes sud-africains pour la production animale³⁰³.

En conclusion, l'on retient que le projet OGAPROV a certes participé au développement du secteur de l'élevage au Gabon. Cependant, il n'a pas permis à Libreville de diminuer sa dépendance des produits charcutiers issus de l'Afrique australe, et ce, malgré les sanctions de la communauté internationale contre l'Afrique du Sud et la proscription des échanges commerciaux avec cette dernière.

4) Les relations commerciales entre le Gabon et l'Afrique du Sud

Le tableau ci-dessous présente de manière explicite l'évolution des relations commerciales entre les deux nations avant l'abolition de l'apartheid.

Tableau n°6 : L'évolution des échanges commerciaux entre le Gabon et l'Afrique du Sud (en million de rands) entre 1969 et 1994

Années	Exportations sud-africaines vers le Gabon	Importations sud-africaines vers le Gabon	Balance commerciale
1969	0.049	0.001	0.048
1970	0.067	0.069	-0.002
1971	0.109	0.051	0.058
1972	0.28	0.015	0.013
1973	0.292	0.084	0.208
1974	0.046	0.22	-0.174
1975* ³⁰⁴			
1976*			
1977	0.584	0.002	0.582
1978	0.22	0.246	-0.026
1979	1.559	0.482	1.117
1980*			
1981	0.127	0.047	0.08

³⁰³ Kerdellant, "Les clients africains de Pretoria"..., 1989, pp. 90 à 91.

³⁰⁴ * données non disponibles pour l'année en cours.

1982*			
1983*			
1984*			
1985	5.105	4.487	0.618
1986	7.748	2.675	5.073
1987	7.574	3.108	4.466
1988	8.018	5.804	2.214
1989	5.735	6.452	-0.717
1990	7.57	8.263	-0.693
1991	9.226	8.888	0.338
1992	13.989	3.825	10.164
1993	21.966	4.66	17.306
1994	13.463	0.416	13.047

Source : E. Ndzeng Nyangone, "*South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast: 1969-1994*".

Ce tableau nous permet de souligner que la balance commerciale des échanges entre les deux États a le plus souvent été en faveur du Gabon. Ceci est perceptible durant les années 1969, 1971, 1972, 1973, 1977, 1979, 1981, 1985, 1986, 1987, 1988, 1991, 1992, 1993, 1994. Ces échanges après trois années d'interruption vont d'abord s'accroître graduellement, puis, monter de manière fulgurante entre 1991 et 1993, années au cours desquelles l'apartheid est aboli et les relations officielles instituées entre les deux États, avant de décroître en 1994. Il y'a lieu de souligner qu'au cours de cette année, l'Afrique du Sud noue des relations de coopération avec de nombreux autres États, dont le Cameroun. Entre 1969 et 1994, l'Afrique du Sud a plus exporté au Gabon qu'elle n'en a importé. On ressort cinq années durant lesquelles les échanges entre les deux nations ont été en faveur de l'Afrique du Sud : 1970, 1974, 1978, 1989 et 1990. On pourrait donc conclure que les liens commerciaux entre le Gabon et l'Afrique du Sud étaient bel et bien effectifs durant la période de l'apartheid.

Au sortir de cette sous-section, il apparait que des relations profondes existaient entre l'Afrique du Sud et le Gabon durant l'apartheid. Au regard de l'apport sud-africain dans le développement économique de ce dernier, il est possible de conclure que Pretoria s'est appuyé sur ces connexions pour sortir de l'immobilisme où l'avait confiné sa politique raciste. Elle tenait aussi certainement à montrer à la société internationale qu'il existait des liens forts entre elle et les pays africains. En outre, le Gabon lui servait de base pour atteindre les autres États encore réfractaires à son système interne. Cependant, la richesse du sous-sol gabonais a sans doute aussi été un atout essentiel, car entre 1960 et 1990, le Gabon exportait le pétrole³⁰⁵, le bois et les produits dérivés vers l'Afrique du Sud, et importait les produits manufacturés et

³⁰⁵ Selon C. Kerdellant, il existe une certitude qui fait du Gabon le seul pays africain qui n'a pas toujours respecté l'embargo des Nations Unies sur la livraison de pétrole vers l'Afrique du Sud, décrété en 1978. L'organisme néerlandais spécialisé dans la recherche sur la navigation maritime, la *Shipping Research Bureau*, fait état de 215 205 tonnes exporté par Libreville vers Pretoria sur le seul mois de septembre 1988.

alimentaires à l'instar de la viande, du poisson, des agrumes. En 1987, Pretoria occupait la première place des fournisseurs de Libreville. Elle se situait en pôle position, devant la France et l'Italie, pour l'exportation des tomates³⁰⁶.

Au demeurant, les attaches entre les deux pays se sont étendues uniquement sur le plan économique. Dans le domaine politique, le Gabon a refusé de communier avec l'Afrique du Sud, car il désavouait sa politique de ségrégation. C'est ainsi qu'au cours de son passage à l'ONU, il a, à plusieurs reprises, approuvé les nombreuses résolutions du Conseil voté contre le régime de Pretoria, démontrant *de facto* que les relations économiques entre eux n'ont en aucun cas altéré la lutte pour l'émancipation des peuples marginalisés de l'Afrique australe.

III- LES CHANGEMENTS POLITIQUES EN AFRIQUE DU SUD

Le début des années 1990 voit tour à tour intervenir en Afrique du Sud la fin de l'apartheid, l'ouverture progressive du pays au reste du monde, les premières élections multiraciales qui se soldent par la victoire de l'ANC et l'accession au pouvoir d'un leader de la lutte anti-apartheid : Nelson Mandela. Ces élections entraînent aussi une nouvelle répartition des cartes politiques nationales et internationales.

A- Les premières élections multiraciales et l'accession de Nelson Mandela au pouvoir

Le passage d'un régime racial à un système démocratique au lendemain de l'apartheid n'a pas été un fait aisé au regard d'un côté, des dissensions entre le gouvernement et les fractions afrikaners non-réceptives à l'idée du démantèlement du système ; et d'autre part, des difficultés issues des leaders politiques africains eux-mêmes. L'étude de cette partie nous conduit à revisiter les fondements du régime démocratique pluraliste qui naît en Afrique du Sud et l'apport des particuliers, des organismes internationaux ou de leurs sous-groupes.

1) Vers la naissance d'un régime démocratique pluraliste.

En 1990, l'histoire est en marche. Elle est l'œuvre de deux hommes et des entités. D'abord, le président Frederik De Klerk qui continue l'œuvre débutée par son prédécesseur Willem Botha³⁰⁷, ensuite la communauté internationale, et enfin le leader noir Nelson Mandela.

³⁰⁶ Kerdellant, "Les clients africains de Pretoria" ... p. 91. Lire aussi Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003, p. 195.

³⁰⁷ Au printemps 1982 Pieter Willem Botha promulgue une loi constitutionnelle qui accorde aux métis et aux Indiens, en omettant les Noirs, le droit d'avoir des représentants élus dans des chambres séparées au parlement sud-africain. Ceci, dans l'optique de changer les conditions sociales de ces derniers. Devant l'ampleur des dégâts

La valeur concédée à chacun dans la création d'une Afrique du Sud nouvelle n'est pas exagérée, car ils ont participé à l'éclaircissement du paysage politique sud-africain. Les actes et agissements de la communauté internationale ayant été répertoriés plus haut, nous n'y reviendrons plus.

a) **Frederik De Klerk**

En septembre 1989, le nouveau président ne cachait pas son dessein de mettre un terme au régime de ségrégation raciale en vogue dans le pays. De fait, il s'attela à rompre avec les fondements qui avaient des décennies durant bâti le socle de la vie socio-politique et économique de l'Afrique du Sud. Pour ne pas créer une rupture radicale, il opta pour une avancée à "petits pas". Dans son discours du 02 février 1990, il énonça un ensemble de réformes devant conduire au démantèlement de l'apartheid. Aussi, ses premières actions se manifestèrent par la reconnaissance et la réhabilitation, le jour même³⁰⁸, de tous les partis politiques exerçant à l'extérieur ou dans l'illégalité. Elles furent suivies par la libération des prisonniers arrêtés pour leur appartenance à l'une ou l'autre organisation, la suspension des peines capitales, la libéralisation de la presse, la suppression des restrictions prises dans le cadre de l'État d'urgence³⁰⁹, et enfin, le lancement de la lutte contre les lois symboliques de l'apartheid. Ces actes entraînèrent l'ouverture des négociations sur la nouvelle constitution et accordèrent le droit de vote aux Noirs.

De nombreuses raisons seraient à la source de ce changement, mais nous nous contentons d'en recenser trois. D'abord la fin de la guerre froide en décembre 1989 ; ensuite, les conditions économiques de plus en plus ardues sur le sol sud-africain. En effet, la récession économique qui a frappé le pays dans les années 1980 n'a pas uniquement eu un impact sur les populations noires, elle a aussi entraîné la déchéance de la frange de la population blanche bénéficiaire des privilèges octroyés par le régime au pouvoir. Et enfin, les velléités insurrectionnistes dans les bantoustans³¹⁰. Ce sont autant de faits qui auguraient de la fin du système de l'apartheid.

occasionnés par l'omission de la population noire, l'homme de Pretoria propose le 31 janvier 1985, la libération de Mandela à la condition expresse qu'il épouse une politique de non-violence.

³⁰⁸ Olivier. Moucketou "Fin de la réunion de l'ANC", *L'Union*, n° 4247 des samedi 3 et dimanche 4 mars 1990, p. 7.

³⁰⁹ Dady Bouchard, "Des lueurs d'espoir, l'histoire reprend son cours", *L'Union*, n° 4224 des samedi 3 et dimanche 4 février 1990, p. 8.

³¹⁰ En janvier 1990, le général Holomisa, arrivé en décembre 1987 après un coup d'État, à la tête du bantoustan du Transkei, indépendant depuis 1976, selon les lois de Pretoria, décide d'organiser un référendum qui porte soit sur l'indépendance, soit sur la réincorporation au sein d'une Afrique du Sud nouvelle parce que, le considérant comme inscrit en droite ligne des revendications permises à tout sud-africain dans son pays. Mais, il faut dire que, cette

Pour ne pas en pâtir, De Klerk joue la carte du compromis et calque ses agissements sur les changements survenus sur la scène nationale et internationale. C'est ainsi qu'il choisit de sortir son pays de l'isolement et opte pour l'avènement d'une société post-apartheid. Pour ce faire, il favorise le dialogue avec la majorité noire. Fut-il sincère ou non³¹¹, l'histoire retient qu'il est l'instigateur du dialogue entre le pouvoir et les "non Blancs", comme l'énonce fort à propos Nelson Mandela : "il a sa place dans l'histoire. Sans son soutien au processus de négociations, nous n'aurions jamais fait la paix"³¹². Autrement dit, Frederik De Klerk reste l'un des artisans du changement en Afrique du Sud.

b) Nelson Mandela

Le combat de Mandela contre l'apartheid débute par la lutte non violente. Devant le peu d'effets de ses résultats, il s'engage dans la lutte armée au lendemain des événements de Sharpeville, avant d'être arrêté, puis emprisonné. Toutefois, le combat diffère à sa sortie de prison, puisqu'il revient à la non-violence à l'instar des icônes que sont Martin Luther King ou Gandhi. Choisi pour représenter les mouvements nationalistes sud-africains, Mandela devient l'interlocuteur privilégié du pouvoir durant les pourparlers entre Pretoria et la majorité noire, et conduit les négociations avec le gouvernement au sein de la CODESA³¹³ (Convention pour une Afrique du Sud Démocratique). Son objectif était de dessiner de nouvelles perspectives pour les peuples marginalisés. La suite de notre propos nous conduit à examiner l'arrivée de Nelson Mandela au pouvoir.

2) L'arrivée de Nelson Mandela au pouvoir

Après les premières élections au sein de l'ANC, Nelson Mandela devient le vice-président et prend la direction du parti aux côtés d'Olivier Tambo, de Thabo Mbeki, de Cyril Ramaphosa et de Chris Hani³¹⁴. L'année 1991 voit son élection à la tête du parti et lui accorde de fait de superviser et de diriger les négociations de la transition. Le 22 décembre 1993, il œuvre pour l'adoption d'une constitution intérimaire pour le pays. Entre le 26 et le 29 avril

aspiration du général va à l'encontre de la pensée de De Klerk. De plus, il (le général) commence sans coup férir, à appliquer les résolutions prônées par l'ANC. Ces deux situations, et particulièrement, le référendum, jette un froid sur le régime de Pretoria et appelle à l'action du gouvernement De Klerk ; car l'idée d'un référendum avec réincorporation, remet en cause l'existence des bantoustans.

³¹¹ Dans une lettre destinée à De Klerk le 4 septembre 1992, Nelson Mandela lui reproche de jouer double jeu. De pratiquer une politique contraire à ses paroles. Confère *Conversations avec moi-même*, pp. 352-353.

³¹² *Le Point* n° 2152, du jeudi 12 décembre 2013, p. 30-43.

³¹³ CODESA, forum de négociations multipartites qui débute le 21 décembre 1991 au World Trade Center de Johannesburg.

³¹⁴ A. Sampson, *Mandela: the Authorized Biography*, Harper Collins Publishers, 2011, p.704.

1994, se tiennent les premières élections multiraciales auxquelles les Noirs participent pour la première fois. Elles conduisent à la victoire de l'ANC avec 63% de voix³¹⁵. Et le 10 mai 1994, Mandela est investi premier président noir de la République d'Afrique du Sud avec comme vice-présidents, Thabo Mbeki et Frederik De Klerk.

Photo n° 8: Prestation de serment devant l'Assemblée au Cap en 1994.



De droite à gauche, Frene Ginwala, Thabo Mbeki, Nelson Mandela et Frederik De Klerk.

Source : webdoc.rfi.fr

Au cours de la cérémonie d'investiture à laquelle participent d'innombrables personnalités venues du monde entier, et de nombreux chefs d'États africains dont Omar Bongo, le président Paul Biya, l'un des artisans de la chute de l'apartheid en Afrique du Sud n'est pas présent. En effet, il s'est fait représenter par Luc Ayang, alors président du Conseil Économique et Social à l'époque.³¹⁶ Pour ce qui est des raisons de cette absence, nous y reviendrons dans nos développements ultérieurs.

³¹⁵ L. Mouaoued, V. Barral, "Mandela, sur les pas d'un géant", url : [https:// :webdoc.rfi.fr/03-president](https://webdoc.rfi.fr/03-president), consulté le 25 janvier 2024 à 22h30.

³¹⁶ Pour cette prestation de serment le nouveau chef d'État avait envoyé des invitations à tous les présidents des pays frères qui avaient combattu de près ou de loin pour pouvoir éradiquer d'Afrique du Sud le régime de l'Apartheid.

B- Le redéploiement de l’Afrique du Sud

Les changements intervenus en Afrique du Sud au début des années 1990 marquent le retour du pays sur la scène internationale. Cette incursion est l’apanage d’une démocratisation accrue, d’une économie fortifiée capable de concurrencer les économies internationales et du poids de son espace financier³¹⁷ qui la positionne parmi les nations émergentes.

1) La restructuration politique sur l’échiquier national

Avec l’éradication de l’apartheid et l’arrivée au pouvoir d’un gouvernement à majorité africain, le pays adopte de nouvelles constitutions et règles de vies pour régler la coexistence pacifique des peuples qui le composent. Il se définit comme un État multiracial et multiculturel, ancré sur le concept de "l’Ubuntu", lequel prône le respect et l’affirmation de son humanité propre et celle des autres. Cet idéal tient une place de choix dans le processus de construction de la conscience nationale engagé par le gouvernement post-apartheid. Le pays se fait alors champion des valeurs réformistes comme les droits de l’homme, la démocratie, la réconciliation nationale mais surtout la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Ces notions figuraient en droite ligne de ses programmes et politiques gouvernementales.

Sur le plan économique, il s’agissait d’opérer une sortie du développement séparé pour intégrer le développement collectif. Pour ce faire, le gouvernement promeut des ambitions qui visaient la bonification de la situation sociale et économique du pays. La politique étrangère ainsi façonnée permit de sortir des décennies d’injustices pour atteindre ses ambitions de développement et de croissance, et tendre vers une diplomatie de transformation. En d’autres termes, il était question de faire de l’Afrique du Sud d’une part, un citoyen modèle sur la scène internationale et d’autre part, de forger une société non- raciale, juste, démocratique et prospère.

Le gouvernement en place, pour réussir dans cette initiative, porta son choix sur le libéralisme économique et l’économie de marché. De nouveaux programmes de développement furent utilisés dont la théorie de la discrimination. Celle-ci promouvait l’enrôlement des Noirs aux postes clés autrefois réservés aux Blancs. Dans le domaine militaire, les forces de sécurité furent réformées. Elles intégraient dorénavant tous les anciens membres des cellules combattantes des mouvements nationalistes.

³¹⁷ P. G. Lambony, “Une puissance émergente à l’échelle mondiale”, *La Documentation française*, n° 8088, (juillet-août 2012).

L'arrivée de Thabo Mbeki au pouvoir en 1999 coïncide avec la volonté du gouvernement sud-africain de travailler sur la croissance, le développement et la modernisation de l'économie pro-apartheid afin de soutenir les challenges de l'économie post-apartheid. En effet, l'on constate que malgré ses évolutions notables (reprise de la croissance économique, stabilisation des taux de changes), l'Afrique du Sud fait face à de graves problèmes structurels, dont une corruption endémique, des entreprises publiques mal gérées, le manque d'emplois... qui rendent sa société inégalitaire³¹⁸.

Dans le même élan, le président de la République priorise le continent et le sud dans sa globalité. Selon lui, les inégalités prégnantes sur la scène internationale entre le Nord toujours plus riche et le Sud de plus en plus pauvre sont le fruit de la conception selon laquelle le monde fait face à un "apartheid global"³¹⁹ qu'il faut combattre. Il déclare à ce sujet :

*The social behaviour has produced and entrenched a global system of apartheid. The suffering of the billions who are the victims of this system call for the same responsibility that drew the people of the world into the struggle for the defeat of apartheid in this country*³²⁰.

En d'autres termes, le comportement social a produit et enraciné un système mondial d'apartheid. La souffrance des milliards de victimes de ce système appelle la même responsabilité qui a entraîné les peuples du monde dans la lutte pour la défaite de l'apartheid dans ce pays.

Il a raison sur ce point, car on observe un écart de plus en plus considérable dans les échanges entre les pays pauvres et les pays riches. Ce fossé Nord-Sud traduit l'existence d'une riche minorité qui jouit d'un degré élevé de confort quand la grande majorité vit dans une crise déshumanisante. Il s'agit donc de réduire ce fossé. L'objectif de la lutte est de mettre fin au sous-développement et à la pauvreté ambiante des millions d'Africains.

Pour ce faire, Thabo Mbeki prépare l'Afrique du Sud à faire irruption en qualité de vainqueur dans le vingtième siècle. En d'autres termes, il s'agit de lui tailler une identité politique afin d'en faire un acteur de choix sur la scène internationale. Cette construction passe par le rejet des divisions, la promotion de la cohésion sociale et de l'éthique de stabilité et la recherche de la croissance économique indispensable au bien-être et au développement de la nation.

³¹⁸ E. Oesterle, "Les grands défis de l'Afrique du Sud à la veille des élections générales", url : [http : www.bsi-economics.org](http://www.bsi-economics.org), consulté le 05 mars 2022 à 03h.

³¹⁹ J. P. Marthoz, "The challenges and ambiguities of South Africa foreign policy ", *Noref Report*, September 2012, p.3.

³²⁰ Discours de Thabo Mbeki à la cérémonie d'accueil du sommet sur le développement durable à Johannesburg en août 2002.

Toutefois, l’Afrique du Sud après vingt-trois années post-apartheid n’a pas réussi à résoudre les difficultés sociales et économiques qui ont fait leur lit dans la société durant la période de l’apartheid³²¹. En effet, le pays fait partie des plus riches du continent, mais il est aussi l’un des plus inégalitaires au monde avec entre autres, un niveau de chômage très élevé (25% en 2013)³²², des inégalités salariales et un déficit dans l’éducation et l’emploi.³²³ Plus de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté, le pays connaît de très mauvaises performances dans les domaines de l’éducation et de l’emploi (éducation à deux vitesses, formations professionnelles peu nombreuses ou mal adaptées et des écarts dans le monde professionnel)³²⁴. En définitive, on convient que l’Afrique du Sud a encore beaucoup à faire pour permettre à la grande partie de sa population de sortir de la misère héritée de l’apartheid.

2) Le redéploiement sur l’échiquier continental

La puissance économique de l’Afrique du Sud alliée à son ouverture sur la mer la placent parmi les têtes de proue du continent. En 2012, elle occupait le premier rang sur une cinquantaine de pays, suivie de l’Algérie. Ceci est compréhensible au regard des performances affichées pendant l’apartheid et même après. En outre, le pays détenait à lui seul le quart des plus grandes entreprises africaines³²⁵, et possédait 60% du chiffre d’affaires de l’ensemble de ces entreprises. De plus, il est présent sur le continent dans de nombreux secteurs d’activités tels les mines, les travaux publics, l’énergie, l’agro-industrie, le textile, la chimie, la téléphonie, le transport, l’industrie du papier et du bois. On constate que la majorité des entreprises sud-africaines ont profité de la sortie du pays de l’apartheid pour se déployer et s’étendre sur le continent. Les plus grandes sont Ekson dans le domaine énergétique, *Shoprite* dans l’agro-alimentaire, *Sasol* dans les mines et la chimie ou Mtn et Vodafone dans la téléphonie mobile³²⁶.

³²¹ On déplore un grand nombre de morts dans le pays entre 1994 et le début des années 2000, 200 000 personnes de toutes les races ont été assassinées. 100 000 personnes ont subi des agressions, faisant de la criminalité une des tares les plus décriées dans le pays ; plus d’un million de personnes sont mortes du sida alors que sept autres millions sont sans emploi, l’indice de pauvreté s’étant accru depuis 1994 ; on note un écart considérable croissant entre les riches et les pauvres.

³²² Anonyme, "L’Afrique du Sud, champion des inégalités de revenus", url : [http : www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 25 mai 2015, consulté le 23 décembre 2021 à 13h47.

³²³ Rapport du cabinet de conseil Boston Consulting Group (BCG). Rapport publié le 25 mai 2015.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Sur les 500 premières entreprises installées sur le continent africain, l’Afrique du Sud en détient 127.

³²⁶ Ekson, Société enracinée en Afrique australe, avec des tentacules vers l’Afrique centrale en République Démocratique du Congo, en Afrique de l’ouest au Nigéria et en Afrique du nord. Shoprite, groupe privé installé dans plus d’une quinzaine de pays africain ; Sasol, société parapublique, présente dans le domaine de l’exploration et l’exploitation des hydrocarbures sur le continent. Vodafone et MTN, groupes leaders dans la téléphonie mobile continentale.

En 2015, l'Afrique du Sud perd sa première place au profit du Nigéria ; et en 2017, elle se classe troisième derrière le Nigéria et l'Égypte³²⁷.

Dans le cadre de sa sous-région, la domination sud-africaine s'étale dans les domaines politique, économique, culturel, militaire et des infrastructures. Sur le plan économique par exemple, en 2014 seulement, le PIB sud-africain avoisinait les 349 milliards de dollars, soit 62% du PIB d'Afrique australe et 21% du PIB d'Afrique sub-saharienne, ceci selon P. Mc Gowan fait du pays, le géant économique du continent³²⁸. En effet, son économie représente à elle-seule trois fois celles des économies des autres États de la sous-région de l'Afrique australe. Elle possède 13% de la superficie de l'Afrique australe, environ 21% de sa population, la moitié du réseau ferroviaire et des routes bitumées de la SADC, les 7 ports les plus importants parmi les 19 que compte la région. En 2000, ses exportations au sein de la SADC se sont élevées à 28 millions de rands contre 5,3 millions d'importations³²⁹. Sur le plan continental, la nation représente un quart du PIB africain avec un taux de croissance moyen de 5% par an, son réseau de transport, sa bourse, ses installations énergétiques en font un pays quasi développé.³³⁰

Au-delà de cette compétence économique, l'Afrique du Sud est particulièrement présente dans le domaine politique et mène avec vigueur une diplomatie de constance qui lui permet d'imposer son leadership sur le continent. C'est pourquoi elle a opté pour la promotion des valeurs qui renforcent l'unité continentale et porté la priorité de sa politique étrangère sur un afro-centrisme ancré autour des notions telles la libération nationale, la quête de la renaissance africaine, et la négation de l'héritage coloniale. Aussi ces efforts la conduisent-ils à être en première ligne dans la concrétisation de grands ensembles comme le *New Partnership for African Development* (NEPAD) ou l'Union Africaine. De fait, Nelson Mandela pouvait déjà dire en 1994, " le défi majeur qui se pose à nous, est de savoir, compte tenu de l'interdépendance du monde actuel, ce que nous pouvons faire et ce que nous pourrions faire pour asseoir partout la démocratie, la paix et la prospérité ". Ces propos sont corroborés en 2004 par la ministre des

³²⁷ V. Forson, "Économies africaines-FMI : l'Égypte surclasse l'Afrique du Sud", *Le Point*, publié le 18 mai 2016, url : <http://www.lepoint.fr>.-Économie, consulté le 12 juillet 2023 à 08h07.

³²⁸ P. Mc Gowan, " The Regional sub-system of South Africa ", in P. Mc Gowan et P. Nel (eds), *Power, Wealth and Global Equity*, Cape Town, UCT Press, 2002, pp. 267-295, évoque de manière plus explicite cette puissance. L'Afrique du Sud, bien que ne possédant que 13 % de la superficie de la sous-région, et 21% de l'ensemble de la population confondue, détient à peu-près la moitié du réseau ferroviaire et des routes bitumées de la zone ; les ports les plus importants, les plus actifs et les plus dynamiques. Et surtout, elle monopolise à elle-seule les domaines de l'hôtellerie et de la téléphonie. Et enfin, en 2000, ses exportations dans la sous-région s'élevaient à 28 milliards de rands, contre 5,3 milliards pour les importations.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ L. Daziano, "Où va l'Afrique du Sud ?", *Le Point Afrique* du 19 août 2014, lire en ligne.

affaires étrangères D. Zuma : " Au cours des dix dernières années, notre implication dans les affaires internationales s'est fondée sur la vision selon laquelle la puissance (force) de notre nation dépend de la force de notre continent entier "³³¹.

Ce propos nous donne de penser qu'après l'intérêt national, le continent tient une place importante dans les visées sud-africaines. En effet, Thabo Mbeki sous sa présidence a fait de l'Afrique l'une des priorités de la politique étrangère sud-africaine. La prérogative accordée à l'Afrique s'évalue par la série d'actions initiée sur le continent. Aussi bien dans le renforcement de la CER de sa sous-région, la transformation de l'OUA en l'UA, un organisme doté de nouvelles prérogatives, équipé d'une philosophie inédite, de nouvelles agences et institutions, ou encore, les missions de paix et l'assistance humanitaire. Le pays a aussi épousé les idéaux de la renaissance africaine, de la coopération internationale, la lutte contre la pauvreté et le retard accumulé par les pays africains, en promouvant l'idéal de bonne gouvernance et l'assistance aux nations en difficultés. Toutes ces actions contribuent à son hégémonie et lui ouvrent *de facto* la voie pour s'imposer dans les instances supérieures.

3) L'Afrique du Sud sur la scène mondiale

L'insertion sud-africaine dans les chaînes de valeur mondiale est fonction de sa politique développée d'industrialisation, d'avantages compétitifs obtenus de ses firmes multinationales, et de sa stratégie d'attractivité de capitaux. En décembre 2012, l'Afrique du Sud intègre officiellement le groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), bien qu'elle y soit considérée comme le petit poucet. En fait, son PIB représente le quart de celui de l'Inde et son poids démographique (51 millions d'habitants) est inférieur à celui du Brésil (191 millions) ou de la Chine (1 milliard 300 millions)³³². Par ailleurs, ses prévisions de croissance atteignaient 3% en 2010, un niveau jugé très faible par rapport aux autres pays du groupe. Toutefois, la nation arc-en-ciel représente pour ces pays un port d'entrée en Afrique, un moyen de consolider leur présence sur le continent et un accès au marché africain.

L'Afrique du Sud fait aussi partie de l'India, Brazil and South Africa (IBSA), du G20... Ces positions lui offrent une ascendance géopolitique, au vu de ses aspirations mondiales. En effet, elles lui permettent de jouer le rôle de leader sur le continent et d'amener le plus grand nombre de pays à s'aligner derrière elle pour lui permettre de briguer un siège de membre

³³¹ Dlamini Zuma, Présentation du budget du Ministère des Affaires Étrangères, Le Cap, 3 juin 2004, cité, par Dika, " La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud, p. 5. Pdf.

³³² L. Oesterle, "Les grands défis de l'Afrique du Sud à la veille des élections générales", url : <http://www.bsi-economics.org>, consulté le 05 mars 2022 à 03h15.

permanent au conseil de sécurité des Nations Unies. Son objectif étant de tenter d'équilibrer le poids des pays du nord, de représenter le continent africain au haut niveau et surtout, de disposer d'un droit de regard sur les questions mondiales.

En 2014, le pays a entièrement réintégré la communauté internationale. Deux fois, elle siège au conseil de sécurité des Nations Unies en qualité de membre non permanent ; de plus, elle accueille les événements d'assise mondiale (la Conférence Internationale contre le Racisme à Durban en 2001, la coupe du monde de rugby en 2009, la coupe du monde de football de 2010 ou encore le sommet sur les changements climatiques de 2011. Enfin, elle agit de concert avec les autres États émergents pour débrider peu à peu les différences qui stigmatisent le monde, en l'occurrence le problème de la dette, les inégalités économiques, la réforme des institutions multilatérales, et redonner un nouveau souffle aux économies du Sud.

Toutefois, il existe à côté de cette face de la médaille, un revers assez sombre³³³ qui la déconsidère comme destination de rêve. De nombreuses années après l'apartheid, l'Afrique du Sud n'a pas réussi à concrétiser la vision d'une nation qui appartienne à tous. Bien qu'il y ait eu une évolution sur la question de la ségrégation raciale, le racisme et la xénophobie restent selon de nombreux analystes des problèmes non réglés. En effet, la commission vérité et réconciliation créée avec le changement de régime politique a abordé tous les crimes de l'apartheid sans pour autant se pencher sur l'apartheid en tant que crime, les auteurs et les victimes des délits n'ayant jamais comparus. De plus, la question de la race prohibée dans les constitutions post-apartheid continue à définir l'ordre politique, économique et social du pays. Voilà qui nous conduit à étudier la politique extérieure de la NAS.

C- La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud

Entre 1948 et 1994, la politique étrangère de Pretoria était restée calquée sur le modèle du protectionnisme. Mais avec le changement de système, l'Afrique du Sud adopte une politique fondée sur les principes qui ont été la proue de la lutte anti-apartheid de l'ANC. Les grandes lignes sont dévoilées par Alfred Nzo³³⁴ devant le comité de libération de l'OUA à Tunis en juin 1994. Il est question de la promotion des droits de l'homme, de la liberté et de la démocratie, de l'appropriation des moyens pacifiques pour la résolution des conflits sur le

³³³ L'Afrique du Sud continue à être confrontée à de nombreux dilemmes qui l'empêchent de tenir une place de choix. Évoquons la faiblesse et l'inefficacité de sa bureaucratie, une force de travail aux compétences inadaptées, le problème de la criminalité, des lois de travail restrictives, la corruption, pour ne citer que ceux-là.

³³⁴ Premier ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud post-apartheid, sous la présidence de Nelson Mandela entre 1994 et 1998.

continent, de la promotion des intérêts continentaux sur la scène internationale et de l'accroissement de la politique économique au niveau régional et international. Ces propos sont confirmés par Nelson Mandela lorsqu'il parle des droits de l'homme comme idéal devant promouvoir les affaires étrangères du nouvel État³³⁵. Et depuis qu'elle ambitionne de jouer les rôles de premier plan sur la scène continentale et internationale, l'Afrique du Sud a choisi d'investir à grande échelle dans le domaine de la politique étrangère, ainsi que l'explique le tableau suivant au cours de l'année budgétaire 2006-2007.

Tableau n°7: L'allocation du budget sud-africain entre 2006 et 2007

DÉPARTEMENTS	ALLOCATION DU BUDGET 2006-07 en (Millions de RAND)
Affaires étrangères	3.042.149
Affaires internes	2.800.405
Énergies et minerais	2.548.272
Affaires environnementales et Tourisme	2.018.053
Arts et Culture	1.957.648
Agriculture	1.512.749
Travail	1.318.476
Communications	1.280.194
Entreprises Publiques	683.457

Source: Republic of South National Treasury Budget 2006, National Medium-Term Expenditure Estimates, url : <http://www.treasury.gov.za>, consulté le 12 janvier 2016 à 12h08.

Cette figure révèle que sur les neuf grands départements budgétisés par le gouvernement sud-africain entre 2006 et 2007, les affaires étrangères y ont occupé la place centrale avec un budget estimé à plus de trois millions de rands, devant les affaires internes 2,8 millions de rands, l'énergie et les minerais (2,5 millions de rands) et les affaires environnementales (2 millions de rands). En tenant compte de tous ces chiffres, il paraît que l'Afrique du Sud conduit sa politique extérieure de manière à s'imposer sur la scène internationale et à favoriser son rayonnement international.

La politique étrangère sud-africaine s'appuie sur six principes primordiaux : l'engagement à la promotion des droits de l'Homme, la promotion de la démocratie, la justice et le droit international, la promotion de la paix internationale et de mécanismes internationaux pour la résolution des conflits, la promotion des intérêts de l'Afrique dans le monde des affaires et enfin le développement économique à travers l'intégration régionale et la coopération

³³⁵ N. Mandela, "South Africa's Future Foreign Policy", *Foreign Affairs*, novembre /décembre 1993, p. 89, cité par Dika in "La politique étrangère de la Nouvelle Afrique du Sud...", pdf

internationale³³⁶. La politique étrangère étant fonction de l'évolution socio-politique et économique d'une nation, force est de constater que les priorités de l'Afrique du Sud au lendemain de l'apartheid se portent sur son intérêt national, son développement socio-politique et économique et celui du continent.

1) De la promotion des droits de l'homme

La question des droits de l'homme occupe au lendemain de l'apartheid une place de choix dans l'élaboration de la grille constitutionnelle de la nouvelle politique sud-africaine. La pensée politique du régime moderne est de permettre aux races longtemps marginalisées de réhabiliter leurs droits. Ainsi, en 1994, l'Afrique du Sud sous l'égide de Nelson Mandela, opte pour une rupture brutale avec le passé et choisit de calquer son gouvernement sur un système politique entièrement dénué de l'idéologie de la séparation des races. Le postulat de la valorisation des droits de l'homme trouve son fondement au sein de la situation politique vécue par les populations non blanches et des luttes menées pour s'en libérer, ce qui fait dire au chef de l'État "*human rights will be the light that guides our foreign policy*"³³⁷, les droits de l'Homme seront la lumière qui guide notre politique étrangère.

Deux ans plus tard, Alfred Nzo, le ministre des affaires étrangères réitère des propos similaires: "*Since South Africa itself has been the scene of grave ... abuses of human rights ... we have vowed to play a leading role in the promotion of human rights and democracy internationally*"³³⁸. En d'autres termes, depuis que l'Afrique du Sud a subi elle-même de graves abus en matière de droits de l'Homme, nous avons choisi de jouer un rôle de premier plan dans la promotion internationale des droits de l'homme et de la démocratie. Aussi, les années 1994 à 1998 lui servent-elles de prélude pour se lancer dans une campagne pour la promotion des droits de l'homme et des libertés sur le continent, conformément à l'article 12 de sa constitution de 1996, qui reconnaît le droit des peuples et par ricochet au peuple sud-africain à l'autodétermination³³⁹. Sur le plan continental, la nation s'oppose fermement aux violations des droits de l'homme commises par les régimes autocratiques à l'instar du Nigéria sous Sani Abacha, de la RDC sous Mobutu Sese Seko et de Robert Mugabe au Zimbabwe. C'est aussi le cas de la crise au Darfour ou encore de la guerre en Côte d'Ivoire.

³³⁶ *White paper on South African participation in international peace missions, Department of Foreign Affairs, Pretoria, October 1998*, p. 20.

³³⁷ Marthoz, "The challenges and ambiguities of South Africa's foreign policy" ..., p.4.

³³⁸ Hughes, *Composers, conductors and players: Harmony and discord in South African foreign policy making* ... p. 21.

³³⁹ Article 235 de la Constitution sud-africaine du 8 mai 1996.

L'objectif de ce principe est de faire de l'Afrique du Sud un élève modèle sur la scène continentale et internationale. Cependant, ce fondement est remis en cause par les nombreuses privautés de l'administration sud-africaine. D'abord, avec l'existence au sein même du parti au pouvoir des factions autoritaires qui marginalisent les populations ; ensuite, par l'accointance de l'administration avec des régimes despotiques sous le prétexte qu'ils ont été leur soutien durant l'apartheid (Cuba, Iran, Libye...) ³⁴⁰ Et enfin, à cause des considérations économiques. La nation subit aussi les critiques de nombreux organismes internationaux des droits de l'homme qui lui reprochent son parti pris dans la gestion des crises sur le continent et sa politique intérieure abjecte ³⁴¹.

2) Des missions de paix sur le continent

Faire de la paix un idéal de politique étrangère a été le souci de plusieurs États africains. Aussi bien du Cameroun ou du Gabon dans les années post-indépendance, et plus récemment de l'Afrique du Sud. Cette dernière a particulièrement veillé à ne pas renfermer ses discours pacifiques à des propos théoriques, et elle a toujours milité pour des actions concrètes.

Au regard des nombreux intérêts impérialistes sur le continent et de la multitude de conflits que connaît l'Afrique depuis les indépendances ³⁴², l'Afrique du Sud s'est sentie investie de la mission d'œuvrer pour la construction d'une Afrique en paix, dénuée de conflits. Dans le livre blanc ³⁴³ du ministère de la défense sud-africain sur la participation du pays aux missions de paix continentale, elle a basé sa politique de coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral. Cette politique porte sur le traitement pacifique des conflits. Elle soutient le maintien de la paix régionale et continentale, recherche la racine des troubles, favorise la promotion des solutions internes et participe aux interventions humanitaires. La stratégie politique de Pretoria est fondée sur la diplomatie préventive qui est selon Boutros Boutros Ghali "*an action to prevent existing disputes from arising between parties, to prevent existing disputes from escalating to conflicts and to limit the spread of the later when they occur*" ³⁴⁴, autrement dit : une action visant à empêcher que les différends existants ne dégénèrent en conflits et à limiter la propagation de ces derniers lorsqu'ils surviennent. On convient que l'Afrique du Sud se fonde d'une part sur

³⁴⁰ Interview de Nelson Mandela par Ben Adelman au City Hall College de New York en 1995.

³⁴¹ En juillet 2012, le gouvernement lance une action en justice contre trois journalistes du journal *Weekly Mail and Guardian* sur un scandale de vente d'armes.

³⁴² E. Ndzeng Nyangone, "Les bons offices du Gabon pour la paix en Afrique : 1967-2009, carte des principaux conflits sur le continent entre 1974 et 2003", url : [http : www.caardis.org](http://www.caardis.org), consulté le 12 janvier 2016 à 12h12.

³⁴³ *White paper on South Africa participation*, Department of Foreign Affairs (DFA), Government Gazette, notice 2216 of 1999, Pretoria.

³⁴⁴ Boutros Boutros Ghali, *An agenda for peace*, 2^e éd, New York, UN Department of public information, 1992.

ce postulat pour prévenir les crises et les conflits sur le continent. D'autre part, elle s'appuie sur les mandats des organismes internationaux tels l'ONU, l'OUA et la SADC pour agir.

Enfin, les hommes qui se sont succédés à la tête de l'État ont, pour chacun, joué un rôle de médiateur dans la résolution de plusieurs crises sur le continent. Aussi bien Nelson Mandela dans les conflits burundais et congolais entre 1994 et 2001 que Thabo Mbeki dans les conflits ivoirien et soudanais. En 1995, dans le cadre du conflit rwandais, l'Afrique du Sud favorise, aux côtés des USA, l'adoption de la résolution 1011 des Nations Unies, laquelle abroge l'exportation des armes au Rwanda. Entre 1996 et 1997, Nelson Mandela joue le rôle de médiateur dans le conflit inter congolais. En août 1998, dans le cadre de la guerre civile au Congo RDC, il essaie de ramener le calme dans la sous-région en convoquant à Pretoria le sommet tripartite RDC-Ouganda-Rwanda. Il faut attendre l'année 1999 pour parvenir au règlement du conflit à travers la signature des accords de Lusaka du 11 juillet 1999.

Toujours en 1998, Mandela s'implique dans le conflit burundais et relance les accords d'Arusha qui conduisent le 11 octobre 2001 à la signature, à Pretoria, des "modalités juridiques sur la transition"³⁴⁵. Au terme de son mandat présidentiel, il prend la tête du groupe des sages, une structure de prévention de conflits de l'Union Africaine qui a joué les médiateurs au Kenya ou encore au Soudan. Le 30 juillet 2002, les présidents Paul Kagamé et Joseph Désiré Kabila signent l'accord de Pretoria sous la médiation de Thabo Meki. Et plus tard, en décembre 2003, l'Afrique du Sud conduit la délégation africaine sur l'accord transitionnel aux Comores. Depuis 2010, le pays opère dans la réforme des institutions de l'UA en termes de maintien de la paix, en choisissant la médiation à la force armée. Aussi s'est-il engagé dans les médiations en Sierra Léone, au Soudan, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Burundi et au Congo. Il est à l'initiative du dialogue de Sun City entre les deux Congo qui s'est soldé par la signature d'un accord de paix entre les protagonistes.

Le passage de Thabo Mbeki à la tête de l'État a permis au pays de se repositionner en Afrique et sur la scène internationale par sa participation accrue aux initiatives des opérations de missions de paix³⁴⁶. Toutefois, les agissements sud-africains dans le domaine de la

³⁴⁵ S. Hipungu Dja Kaseng, "L'Afrique du Sud et la sécurité sous-régionale des grands lacs", *Actualité et Droit International, Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale*, url : [http : www.ridi.org](http://www.ridi.org), consulté le 10 décembre 2020 à 15h30.

³⁴⁶ Durant l'année 2010, elle a officié au quatorzième rang mondial des pays contribuant aux missions de paix de l'ONU.

promotion de la paix ne participent pas uniquement au soutien des causes régionales, ou continentales. Ils participent surtout, à la poursuite de son intérêt national³⁴⁷.

3) De l'intégration régionale

Le mot intégration est issu du latin *integrare* ; il signifie renouveler, rendre entier. L'intégration désigne le fait de s'introduire dans un tout, dans un groupe. Selon le dictionnaire sociologique, c'est un processus ethnologique qui admet à une personne ou à un groupe de personnes de faire le rapprochement et d'incorporer un ensemble plus vaste en adoptant les valeurs et les normes de ce groupe social, sous certaines conditions. Le dictionnaire de droit international public, quant à lui, définit l'intégration comme la fonction d'une organisation internationale visant à unifier progressivement par des mécanismes appropriés l'économie voire le système politique des États membres. Au final, le procédé d'intégration régionale désigne tout rapprochement entre les nations afin de supprimer progressivement les entraves à la liberté de circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, des facteurs de production, et favoriser les échanges. Henri Nonn parle alors de solidarité consciente et voulue chez les habitants d'une région donnée.

L'intégration en Afrique australe peut être étalée sur deux phases. D'abord l'ancien régionalisme qui couvre les années 1960 à 1980. Il est marqué par le renfermement de la sous-région dans l'idéologie apartheid (1960-1970), et le regroupement des États autre que l'Afrique du Sud pour la lutte contre l'apartheid durant la décennie 1980. Ensuite, le nouveau régionalisme qui naît en 1990 et coïncide avec la fin de l'apartheid. C'est durant cette période qu'apparaît le plus grand nombre d'institutions devant conduire les pays dans leur union.

Dans la relation avec les pays de sa sous-région, l'Afrique du Sud joue le rôle de pôle pivot au regard de sa puissance à la fois géopolitique et géostratégique. Et c'est ainsi qu'elle devient au lendemain de sa sortie de l'apartheid membre du COMESA, de la SACU, de l'IIR et de la SADC³⁴⁸ (*Southern African Development Community*), dont l'objectif est d'encourager le développement économique des pays membres en apportant de l'aide aux secteurs les plus défavorisés et en luttant pour éliminer la pauvreté. Avant son entrée au sein de la SADC, les

³⁴⁷ Nous parlons d'intérêt national ici, parce qu'il apparaît évident que l'ensemble des agissements sud-africain, que ce soit au niveau régional ou continental, participent à la recherche de la notoriété internationale.

³⁴⁸ La SADC est composée de 16 membres que sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, le Lesotho, Madagascar (suspendue suite au coup d'état de 2009, puis réintégrée le 30 janvier 2014), le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République Démocratique du Congo, les Seychelles (adhère une fois en septembre 1997, s'y retire en juillet 2004 et se réintègre en 2008), le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

échanges entre les pays membres étaient maigres, avec de faibles taux variant entre 4% pour ce qui est des exportations et 2,5% pour les importations. Mais son arrivée ouvre de plus grandes perspectives au commerce intra régional. Ceci est dû à l'accélération et à la croissance des flux des échanges proéminents entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. À eux deux, ils représentent 85% des échanges commerciaux effectués dans la SADC. Outre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, aucun autre État membre de la SADC ne dispose de biens ni de services compétitifs pour le marché régional, ceci entraîne d'énormes déséquilibres commerciaux entre les différents protagonistes. Autre fait saillant, la soumission de la SADC au Rand augmente encore plus l'hégémonie sud-africaine dans la sous-région.

On décèle cependant de nombreux autres handicaps à la cohésion du groupe. Parmi ceux-ci : les inégalités significatives entre les États membres ; la différence colossale entre l'activité économique sud-africaine et celles des autres États, ce qui crée un manque d'homogénéité dans les économies ; la fermeture de l'Afrique du Sud aux produits des autres pays de la SADC par des barrières douanières très élevées³⁴⁹ et de fait, la loi prédominante devient celle de la nation la plus puissante. Elle peut, si elle le souhaite, influencer les processus de décisions et pourquoi pas, agir en qualité de force impériale au regard de sa supériorité financière³⁵⁰.

4) Du panafricanisme, de la renaissance et de l'unité africaine

Au moment où le concept d'État-nation perd de la vitesse et que la constitution de grands ensembles politico-économiques s'impose comme entités opératoires dans les relations internationales, il est important que l'Afrique trouve sa voie dans l'édification d'un groupe qui lui permette de consolider sa place sur la scène internationale. Cette aspiration se projette dans l'unité politique du continent sous la forme des États-Unis d'Afrique³⁵¹. La conception d'une idée panafricaniste trouve sa solution avec la création de l'OUA en 1963, mais de nombreuses luttes intestines nées des idées séparatistes y affluent, et entraînent le remplacement de l'organisation en 2001 par l'Union Africaine.

L'idée centrale du panafricanisme et de la renaissance africaine est de permettre au continent africain d'occuper une place de choix sur la scène internationale. Pour ce faire, les

³⁴⁹ G. Milles, *From isolation to integration: The South African economy in the 1990s*, Johannesburg, South African Institute of International Affairs, 1996, p. 37.

³⁵⁰ La monnaie utilisée par l'ensemble des pays de la sous-région est le Rand.

³⁵¹ A. Wade, *Un destin pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 1989, p. 98.

deux premiers présidents noirs à la tête de l'État sud-africain ont mis l'Afrique en ligne de front aux difficultés africaines. Selon eux, il faut appliquer "la solution africaine aux problèmes africains". Pour rendre ce postulat possible, il s'agissait de commencer par la promotion et le renforcement des institutions continentales comme cela a été le cas de l'Union Africaine, du NEPAD, de l'*African Peer Review Mechanism* (mécanisme africain d'évaluation par les pairs). Les objectifs étant de promouvoir le développement individuel et collectif des pays du continent et de les mettre sur la route de la croissance et du développement durable, tout en restant connectés à la marche politique et économique du monde. Il faut souligner que l'apport des pays africains pour que cesse l'apartheid est à l'origine des actions significatives de l'Afrique du Sud pour l'édification de l'UA. Or en étudiant la constitution sud-africaine de près, on constate qu'à la différence des constitutions de nombreux autres États africains, celle-ci n'évoque nullement la valorisation de l'unité africaine, quoi que ses deux premiers dirigeants aient voué un attachement à cet idéal, considéré comme un gage de paix et de stabilité sur le continent. À ceci s'ajoute la promotion de liens étroits avec les autres pays du continent dans le cadre de la coopération sud-sud.

5) De la coopération sud-sud

La sortie de l'apartheid promeut le balisement de soubassements porteurs de changement socio-économique et politique en Afrique du Sud. Si en interne il est question de réparation, en externe la question la plus importante porte sur la relation qui va exister désormais entre le pays et les nations avec lesquelles il partage le continent. La réponse naît de la bouche de Nelson Mandela, quelques temps avant son élection. Il évoque le repositionnement de l'Afrique du Sud en sa qualité de pays du sud, et le renforcement des relations sud-sud comme priorité de la politique étrangère pour anéantir toutes formes de marginalisation économique.

Le 16 septembre 1996, Thabo Mbeki suit dans la mêlée et annonce, dans une déclaration au *Times Magazine*, souhaiter établir des liens étroits avec les pays du sud, que ce soit en Afrique, en Asie et dans une certaine mesure en Amérique du Sud. C'est l'évidence même que la rupture des liens avec le passé n'est pas uniquement nationale, mais elle touche aussi le domaine de la politique étrangère sud-africaine. On assiste ainsi à la réduction des liens de coopération avec les puissances du nord et la valorisation de la coopération sud-sud. Ainsi, le pays effectue-t-il son entrée au sein des regroupements conjoints aux nations en développement. Aussi bien le G77, le mouvement des non-alignés, l'OUA et plus tard l'UA. La cause reste le dédouanement de la nation arc-en-ciel et le rétablissement des liens brisés sous le régime de

l'apartheid³⁵². De plus, l'Afrique du Sud participe activement à la construction des grandes alliances et des institutions appelées à promouvoir la sortie des pays africains de la crise, parmi celles-ci : l'Union Africaine et le NEPAD.

Sous Nelson Mandela, la politique étrangère sud-africaine est ancrée sur la promotion des liens de coopération avec les pays africains. Sous l'ère Thabo Mbeki, elle touche particulièrement les pays émergents aux côtés desquels elle s'engage, avec pour option de former un contrepoids au G8, afin que soient pris en compte les revendications politiques, économiques et sociales des pays du sud. La réponse se dessine avec l'institution de l'alliance Inde, Brésil, South Africa (IBSA) en 2006 et plus tard, Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine (BASIC). La création du groupe Brésil, Russie, Inde, Chine (BRIC) par la banque d'affaires Goldman Sachs coïncide avec l'arrivée de Jacob Zuma au pouvoir et son souhait de voir l'Afrique du Sud œuvrer à une plus grande échelle sur la scène internationale. Cette ambition se traduit par un ensemble de campagnes d'activisme et de lobbysme, de visites présidentielles et promotionnelles qui aboutissent en décembre 2010 à l'invitation sud-africaine au troisième sommet BRIC à Sanya en 2011. Enfin, il faut souligner que l'Afrique occupe une place prioritaire dans l'élaboration de la politique étrangère de la nation, comme le montre le tableau ci-dessous entre 2005 et 2007.

Tableau n°8: L'estimation des dépenses du département des Affaires Étrangères entre 2005 et 2007

Zone	Année 2005-06	Année 2006-07	Évolution
Afrique	588.151	628.521	+7%
Asie et Australie	368.857	376.929	+2%
Amérique et Europe	661.084	646.566	-2%
Multilatéral	130.454	131.830	+1%
Total	1.736.546	1.783.845	+3%

Source: RSA Department of Finances, 2006-2007 Appropriation Bill, Vote 3, Foreign Affairs.

Il ressort à l'analyse de ce tableau qu'au cours des années 2005-2006 et 2006-2007, le budget du département des affaires étrangères sud-africaines priorisait les pays du sud, particulièrement ceux du continent africain, de l'Asie et de l'Australie. Ainsi, durant ces années, le budget des dépenses a évolué de 7% sur le continent africain, de 2% en Asie-Australie, tandis que le budget du département Amérique-Europe diminuait de 2%. On convient donc qu'à partir

³⁵² Folashadé Soulé-Kohndou, "L'Afrique du Sud dans la relation BRICS-Afrique : Ambitions, défis et paradoxes", in *Afrique contemporaine*, n° 248, avril 2013, pp. 31-41, url : [http : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-4-page 31](http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-4-page-31), consulté le 21 juin 2018 à 13h12.

de 2006, la coopération avec les États du sud et particulièrement ceux du continent africain a connu un dynamisme qui intervient aux matins de l'adhésion de l'Afrique du Sud aux groupes émergents comme l'IBSA, les BASIC et les BRICS.

À la fin de ce chapitre, il est possible d'évoquer de nombreuses raisons pour expliquer la naissance de la nouvelle Afrique du Sud. La plus importante reste le démantèlement de l'apartheid. Cette cause a longtemps été le cheval de bataille des grands organismes et des nombreux régimes à la tête des États africains. Toutefois, la lutte n'a pas toujours fait l'unanimité. On comprend que les nations occidentales aient fait fi de l'oppression subie par les populations marginalisées, et continué à entretenir des relations avec le régime raciste, leurs intérêts politiques et économiques étant en jeu. Mais, le raisonnement devient caduc lorsqu'on évoque les pays africains qui ont fait la part belle au système.

Ceci nous ramène à convoquer les deux acteurs de notre étude. Ces derniers ont joué des rôles, quoiqu'asymétriques, dans le démantèlement du système sud-africain. Si le Cameroun souhaitait *mordicus* la fin de l'apartheid et s'alignait contre toutes formes de relations avec Pretoria tant que perdurait le système décrié, il n'en a pas été de même du second. Celui-ci, à l'opposé, œuvrait en soubassement pour que soit instauré le dialogue avec le régime raciste. Deux raisons expliqueraient le choix de Libreville : tout d'abord, la question du dialogue prôné par la devise du parti phare, le BDG (Dialogue, Tolérance et Paix)³⁵³. Le Gabon étant un pays de paix, ouvert à tous, il est évident que la seule main qu'il puisse tendre aux autres nations soit celle de la paix. Et la paix ici implique le dialogue, car sans dialogue, on ne peut construire une paix durable. Ensuite, la position de l'Afrique du Sud sur la scène continentale et internationale. De par sa puissance économique et militaire, elle est et reste supérieure à tous les États africains nouvellement indépendants. C'est donc une nation avec laquelle il vaut mieux se lier qu'entrer en guerre.

Au-delà de ces deux raisons, il subsiste une volonté gabonaise de rendre officielles des relations économiques qui existaient entre les deux pays sous l'apartheid. On pourrait dès lors conclure que l'apartheid, au-delà de sa dimension idéologique, a permis de jeter les bases de la relation entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud.

Toutefois, les changements amorcés aux matins des années 90 conduisent à la naissance de la NAS. Aussi, le pays reconfigure sa position sur l'échiquier national et international, au

³⁵³ *Magazine Afrique Express*, du mois de novembre 1970.

regard des transformations qu'il opère dans son système politique. Il balise une politique étrangère pragmatique et utilitaire, ancrée sur le poids de son histoire et son souhait de rattacher son rayonnement à celui du reste de l'Afrique. Cela lui permet de nouer officiellement des relations de coopération avec les autres nations, dont le Cameroun et le Gabon.

CHAPITRE III :

LE CADRE D'ANALYSE JURIDIQUE DES RELATIONS GABON-AFRIQUE DU SUD ET CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD

La fin de la doctrine raciste et l'ouverture de l'Afrique du Sud au reste du monde entraînent des relations de coopération basées sur des fondements juridiques et institutionnels avec les autres nations, dont le Cameroun et le Gabon. Cependant, une question se dessine: celle de savoir quels sont les types de rapports instaurés et les enjeux liés à leur établissement.

Pour répondre à cette interrogation, nous choisissons de présenter dans la première partie de ce chapitre, le contexte qui a stimulé l'élaboration des relations de partenariat entre les trois États. Par la suite, nous énumérons les accords signés, ratifiés ou non entre le Cameroun et l'Afrique du Sud d'abord, puis entre le Gabon et cette dernière. La troisième partie, quant-à-elle, examine le cadre de coopération, mais aussi les mécanismes et les instruments de suivi desdites coopérations.

I- LES RAISONS DE L'ÉLABORATION DES PARTENARIATS

Au-delà des conjonctures historiques ou géopolitiques, le développement économique reste un élément de choix dans l'élaboration des partenariats entre États. Ceci est notamment le cas des relations entre l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Gabon. Néanmoins de nombreuses autres raisons justifient ces associations. D'abord, le souhait de ne pas perdre les débouchés privilégiés que peut offrir une nation en pleine expansion continentale et mondiale comme l'Afrique du Sud ; ensuite, la collaboration entre pays en voie de développement, particulièrement ceux du continent africain est une originalité. Elle est aussi le lieu indiqué pour dévoiler les difficultés que connaissent les pays africains dans le cadre des relations Nord-Sud. Ceci nous introduit dans le jeu des relations de coopération Sud-Sud, entre États avancés et États moins avancés. On convient que la problématique du développement fait paraître cette association avec un autre État du tiers-monde, certes mieux nanti, et qui plus est, appartenant au même continent, comme une sorte de sinécure aux maux auxquels l'Afrique fait face. *In fine*, l'institution des rapports entre ces États a pour objectif d'apporter une réponse aux besoins des parties contractantes afin de promouvoir le développement du continent.

A- La coopération Cameroun-Afrique du Sud

Les relations de coopération entre les deux États sont établies au lendemain du changement de régime politique en Afrique du Sud ; c'est-à-dire le 24 avril 1994¹. Mais la signature des accords de coopération proprement dite intervient cinq jours plus tard à New York, le 29 avril 1994 ; lorsque les deux pays établissent des relations diplomatiques au niveau d'ambassades par un communiqué y afférant². Le choix de la ville de New-York est élémentaire, car en 1994, il n'existe pas encore de cadre formel dans l'un ou l'autre pays pour accueillir la signature des accords de coopération. Et lorsqu'il n'existe pas de missions diplomatiques, la signature des accords de coopération se fait uniquement au niveau multilatéral³. Voilà pour le cas du Cameroun et de l'Afrique du Sud. Qu'en est-il du Gabon et de cette dernière ?

B- La coopération Gabon-Afrique du Sud

Au lendemain de son indépendance, le Gabon entre en guerre contre le système d'apartheid en Afrique du Sud, mais dans les années 1970, l'antagonisme demeure au niveau politique, exemptant le domaine économique et social. Ceci s'explique par le fait que le Gabon, dans la quête de la promotion de sa politique étrangère, opte une visée à la fois géostratégique et géopolitique. En effet, il privilégie la coopération internationale pour l'avancement du progrès économique et social et *ipso facto*, conçoit l'établissement des alliances hégémoniques comme une obligation des États à coopérer ensemble⁴.

Cette approche géostratégique du Gabon le conduit à rechercher l'intérêt national par-dessus tout. L'exemple patent de cette promotion du "Gabon d'abord" est l'appel au dialogue et au rapprochement avec le régime de Pretoria dans les années 1970⁵, en dépit des divergences idéologiques énormes qui les séparaient et de l'opposition connue des autres pays africains,

¹ Cette date correspond à la victoire de Nelson Mandela aux toutes premières élections multiraciales en Afrique du Sud.

² Selon le *Cameroun Tribune* n°5586 du mardi 03 mai 1994, les représentants permanents du Cameroun et de l'Afrique du Sud aux Nations Unies ont signé à New York un communiqué conjoint qui marque l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau des ambassades. Le Cameroun était représenté par l'ambassadeur du pays auprès de l'auguste institution en la personne de Pascal Biloa Tang. D'après Monique Ngan, les accords n'auraient pu être signés ailleurs puisque, il n'existait aucun cadre formel dans l'un ou l'autre pays qui puisse accueillir la signature des dits accords.

³ Ngan M., 53 ans, Enseignante, ancien Chef service Afrique Australe au MINREX, Yaoundé les 22 février et 13 juin 2013.

⁴ Ndzeng Nyangone, CAARDIS-2009-Les-bons-offices-du- Gabon-pour-la-paix-en-Afrique-1967-2009.pdf

⁵ Anonyme "Le président Bongo s'est adressé à la nation samedi dernier", *Gabon Matin*, n° 1225 du lundi 14 juin 1971.

dont son voisin le Cameroun. Ces liens économiques et sociaux demeurent jusqu'à la signature officielle des relations de coopération entre les deux États le 15 octobre 1992.

II- LES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION

Pour favoriser le dynamisme de la relation de partenariat entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, de nombreux outils sont utilisés. Ce sont : des accords, des conventions, des protocoles, des MoU... Ils favorisent la praticabilité des connexions entre les États.

A- Les accords de coopération

Très souvent, les rapports entre nations sont canalisés par des textes ou d'autres instruments destinés à piloter la coopération dans le sens voulu par les États. Ce sont des prescriptions contractées entre eux dans différents domaines. Pour mieux comprendre la notion d'accord, il serait opportun de revenir sur certains termes qui nous aident à mieux appréhender le domaine du droit international. Ce sont entre autres : adoption, État contractant, convention, entrée en vigueur, partie, protocole, ratification, acception ou approbation, traité, traité bilatéral, traité multilatéral, diplomatie.

1) Brève présentation des notions sur le commerce

L'adoption consiste en l'aval de tous les États participant à l'élaboration d'un accord⁶. La convention est le terme généralement utilisé pour désigner les traités multilatéraux en forme solennelle ; les instruments négociés sous les auspices des organisations internationales sont généralement appelés conventions.⁷ L'entrée en vigueur définit le moment où un traité devient juridiquement contraignant pour les Parties, en application des dispositions du traité, c'est-à-dire à la date spécifiée par le traité ou la date à laquelle un nombre déterminé de ratifications, d'approbations, d'acceptations ou d'adhésions ont lieu.⁸ L'État contractant est celui qui consent à être lié par le traité, que le traité soit ou non entré en vigueur.⁹ Les Obligations d'après Patrice Gourdin se définissent comme l'ensemble des droits, garanties, avantages et devoirs qui résultent des accords contractés entre deux États¹⁰. Ce sont surtout les domaines dans lesquels les États peuvent avoir des intérêts et rechercher une coopération, déterminer des règles ou fixer des limites.

⁶ Convention de Vienne sur le droit des traité, Article 9, url : <http://www.legal.un.org>, consulté le 12 juillet 2023 à 08h39.

⁷ Manuel des Traités des Nations Unies, url : <http://www.treaties.un.org>, consulté le 12 juillet 2023 à 08h39.

⁸ Convention de Vienne sur le droit des traité, Article 24...

⁹ Article 2(1) (f) de la Convention de Vienne.

¹⁰ P. Gourdin, *Géopolitiques, manuel pratique*, Paris, éd. Choiseul, 2010, sur www.diploweb.com, consulté le 22 septembre 2021 à 13h.

La partie désigne le plus souvent un État qui a consenti à être lié par le traité et pour lequel le traité est en vigueur¹¹. Le protocole est identique au traité ; il amende, complète ou clarifie généralement un traité ou une convention et est ouvert à la participation des Parties de l'accord auquel il se réfère¹². La ratification, l'acceptation ou l'approbation indiquent à l'échelle internationale l'engagement d'un État à mettre en œuvre les obligations édictées par un traité. Dans le cas de traités bilatéraux, la ratification est généralement accomplie par l'échange des instruments requis alors que dans le cas des traités multilatéraux, la procédure habituelle est la collecte par le dépositaire des instruments de ratification de tous les États¹³. La Signature, quant à elle, est un moyen d'authentification qui exprime la volonté de l'État signataire à poursuivre le processus de conclusion du traité. Elle crée une obligation à ne pas aller à l'encontre des actes qui seraient en contradiction avec l'objet et le but du traité.¹⁴

Le traité est un accord international conclu entre États sous forme écrite, et signifiant que les Parties entendent créer des droits et obligations applicables en droit international. Il s'élabore entre un ou plusieurs États et une ou plusieurs organisations internationales ; ou entre un État et une ou plusieurs organisations internationales. Et aussi entre organisations internationales. Cet accord peut être consigné dans un instrument unique, dans deux ou plusieurs instruments connexes, et ce, quelle que soit sa dénomination particulière¹⁵. Et le traité bilatéral est un accord international conclu entre deux Parties, chacune possédant la capacité de conclure des traité¹⁶.

2) Des notions de cadre juridique et d'accord de coopération

Le cadre juridique représente le fondement de la relation de coopération, c'est le ciment sur lequel elle repose ; c'est l'outil qui guide et aiguillonne la relation. Il est l'émanation des besoins, des attentes, des souhaits et des désirs des partenaires d'une part, et d'une capacité de réponse d'autre part¹⁷. En tant qu'acte politique, il traduit la volonté des États de voir leur relation évoluer et porter des fruits. Le cadre juridique s'appuie sur la signature d'un ensemble d'accords qui décrivent la vision et les attentes des acteurs de la coopération.

¹¹ Article 2(1) (g) Convention de Vienne.

¹² *Manuel des Traités des Nations Unies*.

¹³ *Manuel des Traités des Nations Unies* ; Articles 2(1) (b), 14(1) et 16 de la Convention de Vienne.

¹⁴ Articles 10, 12, 18 de la Convention de Vienne.

¹⁵ Convention de Vienne sur le droit des traités entre État et organisations internationales ou entre organisations internationales de 1986.

¹⁶ *Manuel des Traités des Nations Unies*, Article 2 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.

¹⁷ J. Buffet, D-A. Camous, "Cadre juridique imprécis, niveau d'exigence faible : quelle place pour l'efficacité de l'action ?", *Revue Internationale des Études de développement*, Numéro 2017/4n° 232, url : [http : www.cairn.info](http://www.cairn.info), consulté le 3 décembre 2021 à 15h20.

En Droit international, le terme "accord " s'entend comme un contrat international. Dans la pratique constitutionnelle française, il suppose un engagement international soumis à l'approbation du gouvernement.¹⁸ Les accords renvoient également à des textes de références qui définissent le cadre de coopération et expriment juridiquement le désir réciproque d'entretenir de bonnes relations¹⁹. En même temps, ils anticipent d'éventuels dérapages²⁰, tout en garantissant les étapes des niveaux classiques de coopération internationale comme : le politique, l'économie, le culturel, le technique...

La signature d'un accord de coopération symbolise théoriquement le stade suprême de l'édifice institutionnel dans une relation inter États et constitue une action à la fois politique et juridique. Comme fait politique, elle formule l'expression des États signataires d'entrer en relation pour traiter des objectifs définis de concert ; c'est donc un acte volontaire qui découle de l'assentiment des deux parties impliquées. Le domaine politique, tout en étant l'émanation d'une volonté partagée comporte une dimension juridique non négligeable qui engage les partenaires à différents niveaux (diplomatique, économique, socio-culturel et technique...).

Somme toute, les accords de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud sont régis par un accord général de coopération. Celui-ci tient une place de choix dans l'élaboration du cadre juridique, car il permet de déchiffrer les autres accords sur lesquels la coopération va porter. Narcisse Mouéllé Kombi écrit à ce sujet que les accords de coopération sont des vecteurs juridiques par excellence, des apports et soutiens d'une nation à la politique nationale de développement d'une autre nation²¹. Il a raison dans la mesure où la coopération internationale est devenue une exigence des relations inter-étatiques, basée beaucoup plus sur la nécessité de l'entraide et de la solidarité internationale. La coopération a donc pour but de sécuriser et de régulariser les relations entre États. De fait, son objectif premier est de synchroniser les politiques entre nations afin d'instaurer des échanges politiques, économiques, scientifiques et socio-culturels. Mais comment se dessine le cadre juridique des coopérations Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud ?

B- Le cadre juridique de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud

Dans la relation qui unit le Cameroun à l'Afrique du Sud, le cadre juridique comporte six accords signés et ratifiés pour la plupart ; du côté gabonais et sud-africain, il est fait état de

¹⁸ MEAÉ, Guide des bonnes pratiques en matière de négociation et de conclusion des engagements internationaux de la France, éd. 2020, pdf, pp. 1-24, url : [http : diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr). Consulté le 4 juin 2023.

¹⁹ Zang, "coopération Sud-Sud " ..., 1999, p.98.

²⁰ M. Flory, *Droit international du développement*, Paris, PUF, 1977, p.128.

²¹ Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996, p. 84.

seize accords. Il y'a lieu de souligner que deux principes clairs se dégagent de ces différents accords. Il s'agit des principes d'égalité et de réciprocité. Selon le Droit International, le principe d'égalité est synonyme de souveraineté et le principe de réciprocité explique qu'un État ne confère des droits et des privilèges à un autre État qu'à la condition *sine qua none* que ce dernier lui accorde les mêmes droits et privilèges. Néanmoins, on convient que ces deux principes comportent des limites dans le cadre de la coopération Cameroun, Gabon et Afrique du Sud. Premièrement, la notion d'égalité est une simple fiction lorsqu'on considère les niveaux de développement inégaux entre les États. Car il existe de fait, des inégalités dans ces relations bilatérales sud-sud ; ensuite il serait difficile de parler de réciprocité quand on a deux pays (Cameroun et Gabon) qui se retrouvent perpétuellement en position d'États assistés, attendant beaucoup de l'Afrique du Sud (technologie, financements des projets...). On se retrouve dès lors dans le cas de figure des relations nord-sud, avec d'un côté les pays souteneurs et de l'autre, les pays soutenus.

Les tableaux suivants présentent les accords de coopération initiés par le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud au sein de leurs coopérations.

Tableau n°9: Les principaux accords de coopération signés par le Cameroun et l'Afrique du Sud entre 2006 et 2015

Années	Types d'accords	Signataires	Lieu	Observation
22 septembre 2006	Accord général de coopération	- Laurent Ezzo - Mandisi Mpahlwa	Yaoundé	Ratifié
	Accord de coopération commercial	- Laurent Ezzo - Mandisi Mpahlwa	Yaoundé	Ratifié
	Mémorandum d'entente économique	- Laurent Ezzo - Mandisi Mpahlwa	Yaoundé	Ratifié
20 avril 2008	Accord de coopération sanitaire	- Mama Fouda - Tsabala-Msimaga	Yaoundé	En vigueur
14 juillet 2011	Accord dans le domaine aérien	/	Yaoundé	En vigueur
19 février 2015	Accord de coopération visant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale	/	Yaoundé	Ratifié

Source : Les données ayant servi à la réalisation de ce tableau sont tirées des archives du Ministère des Relations extérieures du Cameroun "état des relations Cameroun-Afrique du Sud".

L'examen du tableau ci-dessus montre que le Cameroun et l'Afrique du Sud sont liés par six accords, dont 4 ratifiés dans les domaines économique et commercial, financier, sanitaire et aérien. lesdits accords ont été signés dans un intervalle de neuf ans (2006-2015), et tous sur le sol camerounais. Ces signatures sont certes éloignées de l'année de l'établissement des liens de coopération entre les deux États (1994) ; néanmoins le Cameroun se classe au 13^{ème} rang sur les vingt premiers pays africains ayant noué des relations de coopération avec l'Afrique du Sud. A la différence, la coopération Gabon-Afrique du Sud est régie par seize accords, lesquels englobent des domaines variés, tel que répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°10: Les principaux accords de coopération signés par le Gabon et l’Afrique du Sud entre 1993 et 2012

Années	Types d’accords	Lieu	Observations
8 juillet 1993	Mémorandum d’entente entre les autorités aéronautiques	Pretoria	Révisé par le mémorandum d’entente entre les autorités aéronautiques des deux pays. Signé à Pretoria, le 30 mars 2004. Accord en vigueur.
27 février 1995	Accord bilatéral en matière de transport aérien	Cap Town	En vigueur. Accord paraphé à Libreville le 04 septembre 2014.
26 novembre 2003	Accord général de coopération - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping	Libreville	En vigueur
	Accord de Coopération Touristique - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping	Libreville	En vigueur
22 mars 2005	Accord de coopération commerciale - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping	Pretoria	À ratifier
	Accord pour une consultation diplomatique Régulière - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping	Pretoria	En vigueur
	Convention en vue d’éviter la double imposition et de prévenir l’évasion fiscale en matière d’impôt sur le revenu - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping	Pretoria	À ratifier
2 Août 2005	Additif à la convention visant à éviter la double imposition et de prévenir l’évasion fiscale en matière d’impôt sur le revenu, paraphé par : - Paul Biyoghé Mba - Mandisi Mabuto Mpahlwa	Libreville	Accessoire à l’accord principal signé le 22 mars 2005 à Pretoria. À ratifier par approbation après adoption de la loi de ratification de l’accord principal
	Accord sur la Promotion et la protection réciproque des Investissements, paraphé par : - Paul Biyoghé Mba	Libreville	En cours de ratification

	<ul style="list-style-type: none"> - Mandisi Mabuto Mpahlwa 		
	<p>Accord de Coopération Culturelle paraphé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Amoughé Mba - Zwele-linga Pallo Jordan 	Accord paraphé à Libreville	En vigueur
	<p>Accord en matière de Marine Marchande, paraphé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alice Lamou - Jeffrey Thamsanga Radebe 	Libreville	En vigueur
	<p>Accord de coopération en matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur, paraphé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vincent Moulengui Boukossou - Grâce Naledi Mansisa Pandor 	Libreville	<p>Caduc.</p> <p>Entrée en vigueur dès la signature, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an.</p> <p>Faire le bilan de la mise en œuvre de cet accord, le renégocier si possible.</p>
1^{er} novembre 2006	<p>Accord de coopération en matière de défense</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping 	Libreville	En vigueur
12 août 2007	<p>Protocole d'accord pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique de 52,5 MW à Poubara</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nkosazana Dlamini-Zuma - Jean Ping 	Libreville	Absence de document physique dans les archives.
29 juillet 2011	<p>Convention relative à l'établissement d'une représentation du conseil gabonais des chargeurs pour la zone Afrique australe établie en Afrique du Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maite Nkoana-Mashabane - Paul Toungui 	Libreville	En vigueur
26 avril 2012	<p>Convention de jumelage entre les villes de Durban et de Libreville paraphée par</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-François Ntoutoume Emame - Nomvuzo Shabalala 	Libreville	En vigueur

Source : Les données ayant servi à la réalisation de ce tableau sont tirées des archives du Ministère des Affaires étrangères du Gabon.

Au regard de ce tableau, il ressort que le cadre juridique du Gabon et de la nation arc-en-ciel est parsemé de seize accords portant sur des domaines variés, tels : le transport aérien, le commerce, la culture, l'enseignement, la défense, le tourisme, les finances ... ils ont tous été signé dans un intervalle de neuf ans (juillet 1993-avril 2012), dont cinq en Afrique du Sud et onze au Gabon.

La signature des premiers accords de coopération entre l'Afrique du Sud et le Gabon intervient en 1993²² au lendemain de l'ouverture de l'ambassade gabonaise à Pretoria. Il s'agit du mémorandum d'entente entre les autorités aéronautiques du 8 juillet 1993, et de l'accord bilatéral de transport aérien paraphé le 27 février 1995. Mais au-delà de ces premiers accords, l'acte le plus important est entrepris le 26 novembre 2003, lorsqu'est signé l'accord général de coopération qui traduit la volonté des deux États de coopérer ensemble. Ledit accord intervient pour définir le type de relation qui doit régir leurs rapports et décrire les différents secteurs sur lesquels la relation de coopération va porter. Nous notons qu'il existe un écart considérable entre la signature des deux premiers accords de coopération et les accords suivants ; l'on quitte de février 1995 à novembre 2003, soit huit années d'écart. Mais, à l'écoute des dignitaires gabonais, il n'existe aucune justification à apporter à ce *black-out* dans l'espace-temps²³.

De fait ces chiffres (six accords pour le binôme Cameroun-Afrique du Sud, et seize pour le couple Gabon-Afrique du Sud) traduisent à suffisance de la densité et de la diversité de la coopération entre l'Afrique du Sud et le Gabon, au détriment de la relation Cameroun-Afrique du Sud.

Le tableau suivant présente les 20 premiers États africains à se mettre en relation avec l'Afrique du Sud.

²² Comme préalablement souligné, le Gabon fut le premier d'Afrique francophone à ouvrir une ambassade à Pretoria.

²³ MOUNGUENGUI G. C., 55 ans, Ambassadeur, Directeur de la Coopération Internationale au Ministère des affaires étrangères du Gabon, Libreville le 25 octobre 2019.

Tableau n°11: Les 20 premiers pays africains à amorcer des relations de coopération officielles avec l’Afrique du Sud Tableau n° 12

N°	PAYS	DATE DE SIGNATURE
01	Malawi	1967
02	Maroc	2 septembre 1991
03	Côte d’Ivoire	Mai 1992
04	Gabon	15 Octobre 1992
05	Lesotho	1 ^{er} décembre 1992
06	Comores	22 mars 1993
07	Guinée Équatoriale	5 mai 1993
08	République Centrafricaine	23 août 1993
09	Égypte	11 octobre 1993
10	Nigéria	21 février 1994
11	Cap Vert	4 avril 1994
12	Kenya	12 avril 1994
13	Cameroun	29 avril 1994
14	Zimbabwe	29 avril 1994
15	Sénégal	6 mai 1994
16	Sao-Tomé et Príncipe	10 mai 1994
17	Mali	16 mai 1994
18	Benin	19 mai 1994
19	Ghana	25 mai 1994
20	Angola	27 mai 1994

Source : Tableau réalisé à partir des données recueillies sur le site webographie <http://www.dirco.gov.za/foreign/bilateral/relations.html>, consulté le 31 octobre 2021 à 20h58

D’après cette disposition graphique, le Malawi est le tout premier pays africain à nouer des relations de coopération avec Pretoria, dès 1967. Les autres rapports sont effectifs dès l’apparition des premiers changements en Afrique du Sud. Le Gabon est le premier pays d’Afrique centrale à entreprendre des relations avec le Gouvernement sud-africain, et le troisième en Afrique subsaharienne (après le Malawi et la Côte d’Ivoire). Le Cameroun, quant à lui, est le premier État à nouer des relations de coopération avec le régime post-apartheid. En conclusion, contrairement au gouvernement camerounais qui a patiemment attendu la mutation du paysage politique en Afrique du Sud, Libreville s’est contenté des premiers changements pour officialiser ses rapports avec Pretoria.

1) Les différents accords de coopération entre le Cameroun et l’Afrique du Sud

C’est au cours du mois de septembre 2006 que les premiers accords qui consolident les relations entre les deux États sont établis. On en dénombre trois. Il s’agit notamment de : l’accord général de coopération du 22 septembre 2006 ; l’accord de coopération commerciale du 22 septembre 2006 ; et enfin, le mémorandum d’entente économique du 22 septembre 2006 ;

Ils sont renforcés plus tard par l'accord de coopération sanitaire, l'accord dans le domaine aérien, l'accord de jumelage des communautés urbaines de Douala et Étékwiné en Afrique du Sud et l'accord sur la non double imposition.

- **L'accord général de coopération**

Signé à Yaoundé le 22 septembre 2006 entre les représentants de la République du Cameroun et ceux de la République d'Afrique du Sud. Il est paraphé du côté camerounais par Laurent Easo, ministre des Relations Extérieures et du côté sud-africain par Mandisi Mpahlwa, ministre du Commerce et de l'Industrie. Cet accord, en tant qu'instrument central dans tout cadre juridique comporte un double objectif : structurer le type de relation qui doit exister entre deux pays et promouvoir leur coopération dans tous les domaines d'intérêts communs possibles, ainsi que stipulé dans le premier article.

Pour atteindre les objectifs soulignés, il est convenu d'instituer des commissions mixtes de coopération. Celles-ci ont pour but de contraindre à l'application de l'accord et à l'évaluation de la coopération entre les pays (art. 3 et 4). Selon Alphonse Tonye, les coopérations mixtes représentent "le cadre politique chargé d'examiner à intervalles réguliers les rapports entre deux États et d'y apporter les réajustements nécessaires compte tenu des évolutions dans l'un et l'autre pays"²⁴. Cependant, on constate que depuis 2006, aucune commission mixte ne s'est tenue. Elles ont plutôt été transformées en 2014 en concertations sectorielles et/ou concertations intergouvernementales, les départements des deux pays ayant préféré se déployer par secteurs d'activités. L'article 5 dispose que "les deux parties s'engagent à promouvoir les relations d'affaires entre entrepreneurs publics et privés, Organisations Non Gouvernementales (ONG), associations civiles, opérateurs économiques, chercheurs et autres organismes ou parties prenantes au développement dans les deux pays"²⁵. Au regard de cette disposition, il apparaît que le souhait du Cameroun était de relever son tissu économique. Ce qu'il choisit de faire en s'alliant avec l'Afrique du Sud dans le cadre de la coopération sud-sud.

Le second accord signé ce jour porte sur la coopération commerciale.

- **L'accord de coopération commerciale**

Convenu à Yaoundé le 22 septembre 2006, il a été paraphé du côté camerounais par Laurent Easo, ministre des relations extérieures et représentant de la République du Cameroun, et du côté sud-africain par Mandisi Mpahlwa, ministre du commerce et de l'industrie,

²⁴A. M. Tonye, "Les commissions mixtes dans la diplomatie camerounaise. Contribution à la connaissance de la diplomatie et de la politique étrangère du Cameroun", Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, IRIC, 1989, p. 18.

²⁵ Voir en annexe, l'article 5 de l'accord général de coopération entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

représentant de la République sud-africaine. Cet accord fort de dix-sept articles présente dans son préambule les raisons qui ont amené les deux parties à coopérer. Il s'agit notamment : de préserver les liens d'amitié existant entre leurs deux pays, mais aussi de consolider, de renforcer et de diversifier les relations commerciales afin de satisfaire leurs intérêts sur une base mutuellement bénéfique, conformément à la clause de la nation la plus favorisée²⁶, telle que régie par les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)²⁷. L'article 12 de cet accord stipule à cet effet que

les domaines de coopération comprennent entre autres, les échanges de visites et de délégations du secteur privé des deux Parties ; la coopération dans les secteurs de production, des infrastructures, et d'autres projets de développement ; l'échange d'informations sur le commerce et la technologie ; et l'échange des compétences et la formation du personnel²⁸.

À l'analyse de cette ordonnance, il ressort que les deux parties s'engagent à coopérer sur une base égale. Cependant, au regard de leurs économies, on constate qu'il existe une inégalité de développement qui rend nulle le postulat de l'égalité. Par ailleurs, sur l'ensemble des clauses soulignées, de nombreux efforts ont été faits dans le sens de la promotion et du respect des principes, mais la coopération n'a pas eu l'effet bénéfique énoncé dans les articles 4 et 12, lesquelles stipulent :

les deux parties s'engagent à encourager et faciliter la coopération entre leurs Chambres du Commerce et de l'Industrie ; encourager et faciliter les visites d'opérateurs économiques et délégations commerciales, faciliter activement leur participation mutuelle aux foires organisée par l'une ou l'autre partie ; et organiser des expositions commerciales par l'une ou l'autre partie sur le territoire de l'autre. ... les Parties encouragent la coopération technique entre leurs ressortissants y compris les personnes physiques et morales. Les domaines de coopération comprennent entre autres : les échanges de visites et de délégations du secteur privé des deux Parties ; la coopération dans les secteurs de production, des infrastructures et d'autres projets de développement ; l'échange d'informations sur le commerce et la technologie ; et l'échange des compétences et la formation du personnel.

En effet entre 2010 et 2013, des visites de travail, des foires et des expositions commerciales... ont été organisées dans l'un ou l'autre pays dans l'optique de relever le tissu économique, et principalement la balance commerciale déficitaire à l'endroit du Cameroun. Malgré cela, le solde commercial est resté à l'avantage de l'Afrique du Sud (54.377 milliards en 2010, 62.609 milliards en 2011, 52.391 milliards en 2012, 37.876 milliards en 2013 et 49.229 milliards en 2014).

Le troisième accord signé ce jour est le mémorandum d'entente économique.

²⁶ R. G. Ndo'o, " La coopération israélo-camerounaise, Thèse de PhD en Histoire des Relations internationales, Université de Yaoundé 1, 2014, p. 98.

²⁷ Archives du MINCOMMERCE, "Accord de coopération commerciale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud", du 26 septembre 2006.

²⁸ *Ibid.*

- **Le mémorandum d'entente économique**

S'il est vrai que la notion d'accord tend à établir une coopération sur plusieurs domaines, tout en indiquant les modalités d'action, les organismes coopérateurs, les obligations et moyens des parties contractantes, le mémorandum d'entente (MoU) ou protocole d'entente est un document-cadre. Il décrit un accord ou une convention bilatérale ou multilatérale entre deux parties et détermine les sujets sur lesquels va porter la coopération. C'est l'aboutissement d'une préparation dont l'objectif est de déterminer les préoccupations principales des États²⁹.

Le mémorandum d'entente économique du 22 septembre 2006 a été convenu à Yaoundé entre les représentants des gouvernements sud-africain et camerounais, Laurent Ezzo et Mandisi Mpahlwa³⁰. Quant aux dispositions libellées sous forme d'articles, il en ressort que les deux États, conscients des enjeux et opportunités économiques inhérents aux relations entre les deux pays dans le cadre du NEPAD, considérant le nouvel ordre mondial en construction, sont déterminés à rechercher de nouvelles approches stratégiques pour consolider, étendre et approfondir la coopération dans les domaines économique, industriel et commercial. De ce fait, ils consentent d'une part à travailler au renforcement et à l'approfondissement des relations d'amitié entre eux ; et d'autre part à coopérer avec les institutions publiques et privées compétentes de leurs pays, en vue de contribuer à la conception des projets de développement industriel au Cameroun. Les différents domaines touchés sont énumérés à l'article 3. Il s'agit notamment : de l'énergie, des infrastructures de communication et de transport, de l'agriculture et de l'agro-industrie, du tourisme, de l'exploitation minière, des petites et moyennes entreprises, de la pêche et de l'élevage.

Cet accord répond à deux préoccupations : la volonté des deux parties de travailler pour intensifier leurs relations commerciales afin d'accroître le volume de leurs échanges, d'une part ; et d'autre part, le souci d'équilibrer la balance commerciale par la sensibilisation, l'encouragement, l'aide aux opérateurs économiques dans l'entreprise d'actions conjointes pour la promotion commerciale, la participation aux foires nationales et internationales, l'organisation d'expositions individuelles et une étroite coopération entre les chambres de commerce³¹.

Au regard des clauses de cet accord, on constate que les dispositions prises entre les deux États en sont restées au stade de projets devant être réalisés. En effet, l'engagement des

²⁹ J. Touscoz, *Annuaire français du droit international*, Paris, A.F.D.J, vol.14, p.683.

³⁰ Archives du Ministère du Commerce, " mémorandum d'entente économique " du 26 septembre 2006.

³¹ Cf. Mémorandum d'entente économique du 26 septembre 2006.

deux parties à coopérer avec les institutions publiques et privées compétentes pour la conception des projets de développement industriel au Cameroun (article 3), n'est pas encore visible. De plus, il était question à l'article 4 d'intensifier les efforts dans le cadre de la coopération afin de promouvoir et renforcer les relations commerciales, accroître le volume des échanges et équilibrer la balance commerciale. Mais, ladite balance demeure largement déficitaire côté camerounais, et ce, malgré les actions commises par les deux gouvernements.

- L'accord de coopération sanitaire

Convenu par les gouvernements camerounais et sud-africain le 03 septembre 2008 à Yaoundé, il est paraphé par Mama Fouda et Tsabala-Msimaga, ministres de la santé respectifs des deux pays.

À travers cet accord, les deux États désireux de contribuer à l'établissement des relations diversifiées dans un esprit de solidarité et d'amitié s'engagent à promouvoir, à développer et à intensifier la coopération sur leurs territoires respectifs, en explorant les possibilités d'une coopération sur une base équitable et mutuellement bénéfique (art.2). De ce fait, chaque autorité compétente s'engage à coopérer à travers : l'échange des professionnels de la santé pour le partage des expériences, des techniques et de la technologie ; l'échange des programmes de formation et d'enseignement ; l'échange et la diffusion d'informations sur les questions de santé ; la création de partenariat entre institutions et organisations sanitaires des deux pays ; l'échange dans le domaine de la recherche biomédicale, et du système de santé ; le jumelage entre établissements publics ; l'échange d'expériences en gestion des ressources humaines, dans un contexte de décentralisation vers les structures sociales (art.5).

La coopération devait toucher les domaines de : la recherche et la lutte contre le paludisme ; l'enseignement technique et la formation des professionnels de santé ; l'appui technique aux hôpitaux camerounais dans les domaines de la gestion et des technologies sanitaires ; l'échange d'expériences dans la télémédecine et les soins de santé à distance ; la recherche, le développement, la surveillance, le contrôle et la gestion des maladies ; l'évacuation des malades en Afrique du Sud selon le respect strict des lois et réglementations sur l'immigration en vigueur dans le pays hôte (art.4 et 5)³².

³² L'évacuation sanitaire dont il est ici question s'élevait à 38 millions de francs CFA. Un taux jugé exorbitant par le gouvernement camerounais.

Enfin, les Parties s'engageaient à procéder à des missions d'évaluation dans l'autre pays à la seule fin d'étudier et d'analyser l'évolution des projets soumis à l'article 4, mais aussi dans le but d'identifier les manquements et d'y remédier³³.

Au terme de l'analyse de cet accord, il paraît que seule l'évacuation sanitaire des malades vers l'Afrique du Sud est effective. Cependant, les deux Gouvernements devaient revoir à la baisse les prix jugés exorbitants par le gouvernement camerounais, mais aucun consensus n'a été trouvé dans ce sens. Du point de vue d'Engelberg Manga, tous les projets soumis entre les deux États sont restés au stade d'ambitions, de listings théoriques, puisqu'il n'y a eu aucune avancée notable³⁴. Cette opinion traduit un manque d'implication de la partie sud-africaine. Pourtant, de l'avis de la Diplomate Dorothy Bekolo³⁵, sur "l'appui technique aux hôpitaux camerounais dans les domaines de la gestion et des technologies sanitaires", les autorités compétentes n'ont pas toujours accordé à Pretoria la latitude de se déployer dans le pays et de poser des actes concrets. L'exemple patent reste le projet du gouvernement arc-en-ciel pour la construction d'un hôpital aux normes sud-africaines au Cameroun. Cet hôpital, Pretoria avait proposé et souhaité le construire dans le cadre de ses *BOT* entendez *Built Operated Transfert*, mais un appel d'offre à soumission a été lancé par les autorités camerounaises, contraignant l'Afrique du Sud à se retirer du projet³⁶.

Signalons aussi, pour le déplorer, que de nombreux autres *BOT* ont été sollicités par Pretoria, mais ils ne leur ont pas toujours été accordés et ceci a créé une fissure dans l'évolution de la relation de coopération entre les deux États, et entraîné le refroidissement des liens. Nous y reviendrons en temps opportun au cours de l'élaboration de ce travail afin de cerner les difficultés qui en ont découlées.

Au final, sur les accords sus-cités, quatre ont vu leur ratification par le chef de l'État. Il s'agit de : l'accord général de coopération signé le 22 septembre 2006 et ratifié par décret présidentiel le 06 avril 2018 ; l'accord commercial signé le 22 septembre 2006, ratifié par le décret présidentiel numéro 2009/ 142 du 28 mai 2009 ; le mémorandum d'entente économique signé le 22 septembre 2006 et ratifié le 06 avril 2018 ; et enfin, l'accord sur la non double

³³ Archives du Ministère de la santé, "Accords de coopération sanitaire" du 20 avril 2008.

³⁴ Manga E., 58 ans, chef de la cellule de partenariat international au ministère de la santé, Yaoundé le 24 novembre 2014. Selon ce dernier, aucune raison n'a été évoquée quant à la lenteur dans la mise en œuvre des dits engagements.

³⁵ Bekolo D., 60 ans, Diplomate, Directrice de l'intégration régionale au MINEPAT, Yaoundé le 16 juin 2018.

³⁶ *Ibid.*

imposition signé le 19 février 2015 et ratifié par décret présidentiel numéro 2017/133 du 18 avril 2017.

Il faut souscrire qu'il existe dans le cadre de la relation Cameroun-Afrique du Sud, de nombreux autres accords non signés à ce jour. Il s'agit de l'accord sur la non double taxation dans le domaine douanier, des MoU dans les domaines de la défense, de la sécurité sociale et des investissements qui restent en attente de signature³⁷. On retrouve aussi un grand nombre d'accords pour la plupart inconnus. Ceci est dû au fait qu'ils sont en majorité l'œuvre d'organismes parapublics, ce qui rend difficile leur contrôle³⁸.

En somme, de nombreux projets en marge de ces accords sont en cours d'étude dans les domaines de la défense, de l'éducation, de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et des télécommunications, tels que l'indiquent les tableaux ci-dessous.

Tableau n°13: Les propositions de projets camerounais

N°	Projets d'accords camerounais	État d'avancement desdits projets	Projets d'accords sud-africain	État d'avancement des projets
01	Projet d'accord de coopération dans le domaine de la marine marchande	Contre-proposition sud-africaine attendue	Projet d'accord de coopération en matière de tourisme	Contre-proposition camerounaise attendue. Le MINTOUR a suggéré des amendements sur certains points ainsi qu'un jumelage de certains points
02	Projet de MoU entre l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et l'Autorité Indépendante des communications d'Afrique du Sud dans le domaine de la régulation des communications électroniques	Contre-proposition sud-africaine attendue. La partie sud-africaine soumet la signature de l'accord à l'exigence préalable d'un accord entre les ministères homologues en charge de cette question.	Projet de plan d'action en matière de santé	Proposition camerounaise attendue
03	Projet d'accord de coopération en matière de jeunesse	Contre-proposition sud-africaine attendue	Projet d'accord en matière de	Contre-proposition camerounaise attendue. La partie

³⁷ Archives du MINREX, État des relations entre le Cameroun et l'Afrique du Sud, août 2020.

³⁸ Moutomby J. Ntumba, 49 ans environ, Inspecteur principal des régies financières impôts / Directeur du commerce extérieur au MINCOMMERCE, Yaoundé le 06 octobre 2019.

			renseignement militaire	sud-africaine a transmis sa proposition depuis mai 2014
04	Projet d'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur	Contre-proposition sud-africaine attendue	Projet d'action de coopération en matière de défense	Proposition camerounaise attendue. Lettre du MINREX au MINDEF demandant d'intégrer les modifications de forme dans l'accord
05	Projet d'accord en matière de développement social et sécurité sociale	Contre-proposition attendue. La proposition camerounaise a été transmise en 2017. Le MINAS souhaite que cet accord soit signé lors des troisièmes concertations intergouvernementales de 2018.	Projet d'accord en matière judiciaire	Le MINREX actuellement en train de d'élaborer des accords judiciaires (extradition, transfert et matière civile).
06	Projet d'accord de coopération dans le domaine de l'agriculture et du développement rural	Proposition sud-africaine attendue. La proposition camerounaise a été transmise en février 2015. Dossier mis en instance après le dernier remaniement ministériel en Afrique du Sud, le nouveau ministre a émis le souhait de s'imprégner du dossier en profondeur.		

L'observation de ces données déduit que sur les projets soumis entre les deux États, six sont issus de la partie camerounaise et cinq viennent du gouvernement sud-africain. Ces projets touchent trois secteurs d'activité : le développement économique, la sécurité et le plan social. Parmi les projets instruits par la partie camerounaise, outre le second qui a obtenu l'accord du gouvernement sud-africain, lequel souhaite une entente préalable des départements ministériels concernés, les autres sont restés en attente de la réponse de Pretoria. Quant aux projets élaborés par le gouvernement sud-africain, l'administration camerounaise a esquissé des pas dans l'étude

de trois d'entre eux. Il s'agit : du tourisme, de la défense et de la justice. En conclusion, on constate que c'est dans le cadre des projets d'accords que la coopération entre le Cameroun et l'Afrique du Sud commence à se diversifier.

À ces accords et projets d'accords déjà soumis, s'ajoutent d'autres en attente de précision : le projet de protocole d'accord de coopération technique dans les domaines du sport et de l'éducation physique. Il est en instance au MINSEP, en attente de la contre-proposition sud-africaine. Le projet d'accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements entre l'Agence de Promotion des Investissements et *l'Investment Development Corporation* d'Afrique du Sud ; le projet d'accord entre l'agence des normes et de la qualité (ANOR) et la *South African Bank of Standards* (SABS) ; et enfin le projet de MoU entre la Chambre de Commerce du Cameroun et la Chambre de Commerce de Johannesburg³⁹. Il y'a lieu de souligner que les trois derniers projets restent en attente de validation, de confirmation et de signature des autorités camerounaises et sud-africaines. Dans la suite de ce propos, analysons la coopération entre le Gabon et de l'Afrique du Sud.

2) Les accords de coopération entre l'Afrique du Sud et le Gabon

Les relations bilatérales Gabon-Afrique du Sud repose sur 16 accords dans des domaines divers

- L'accord général de coopération

Le 26 novembre 2003, l'Afrique du Sud et le Gabon signent l'accord général de coopération entre leurs deux Gouvernements. Il est paraphé côté du sud-africain par la ministre des affaires étrangères Nkosazana Dlamini-Zuma, et côté gabonais par Jean Ping. Cet accord intervient dans le but de définir le type de relation qui doit régir les rapports entre les deux États. Sa substance stipule la collaboration des deux partenaires en leur caractère de collaborateurs égaux, dans le but d'intensifier leur coopération sur l'ensemble des intérêts d'ordre commun. Ledit accord, tout en promouvant l'égalité entre les deux partenaires, les incite à établir des liens qui les guident sur de solides fondements, et leur permettent de maintenir des relations d'amitié, de fraternité et de coopération. Pour atteindre ces différents objectifs et faciliter l'application effective des relations, il est fait mention de la tenue régulière des commissions mixtes de coopération entre les États.

³⁹ Archives du MINEPAT, "État des relations commerciales entre le Cameroun et l'Afrique du Sud", décembre 2017.

- **La convention de jumelage des villes de Durban et de Libreville**

Convenu à Libreville le 26 avril 2012, il a été paraphé du côté gabonais par le maire de la commune de Libreville, représentant de la République du Gabon, et du côté sud-africain par le maire adjoint de la ville de Durban, représentant de la République sud-africaine.

Cet accord de sept articles ressort le désir des deux États de renforcer leurs liens d'amitié et de fraternité à travers des échanges multiformes et une politique réelle de coopération décentralisée. Il y est aussi stipulé que les deux Gouvernements, "s'appuyant sur les principes d'égalité et d'avantages réciproques, lesquels unissent leurs États, entreprennent à travers leurs communes des échanges dans le domaine de la sécurité urbaine, de la santé, de l'éducation, de la famille, de la jeunesse, des sports, des loisirs, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la communication, de la protection de l'environnement urbain et tout autre domaine connexe d'intérêt commun (art. 2)⁴⁰.

L'article 1^{er} illustre la volonté des deux parties de travailler pour approfondir les liens d'amitié et de fraternité déjà existants. Les articles 3 et 5 évoquent les échanges de visites des délégations et leur prise en charge. L'article 4 quant à lui fait état des arrangements spécifiques liés à l'exécution des projets et autres programmes définis par lesdites nations. Afin de faciliter l'application effective de ladite convention, les parties conviennent en premier arrangement de mettre en place une commission de jumelage.

On constate au terme de l'année 2016 que le jumelage prôné a bel et bien été mis en place. En ce qui concerne les commissions de jumelage entre les deux États, il n'y en a eu aucune pourtant, elles représentent un point focal dans la relation, car elles permettent d'analyser en temps réel l'évolution de la coopération dans un cadre bien défini.

- **Le Mémoire d'entente entre les autorités aéronautiques sud-africaines et gabonaises**

Signé à Pretoria le 8 juillet 1993 entre autorités administratives gabonaises et sud-africaines, il a fait l'objet en 2003 lors de la visite au Gabon de Dlamini-Zuma, ministre des affaires étrangères sud-africaine, des discussions en vue de son entrée en vigueur définitive. Cependant, celle-ci tarde encore⁴¹.

⁴⁰ Archives de la Mairie de Libreville (AML), " Convention de jumelage entre la ville de Durban et de Libreville ", avril 2012.

⁴¹ Assoumou Ndong N., 52 ans environ, Diplomate Chef de division de la Cellule scientifique et technique au Ministère des affaires étrangères du Gabon, Libreville le 29 octobre 2019.

- **L'accord bilatéral de transport aérien**

Le 27 février 1995 intervient en Afrique du Sud, la signature de l'accord bilatéral de transport aérien entre les deux gouvernements. Son rôle est de favoriser l'ouverture du ciel de chaque État aux compagnies aériennes de l'autre. Cet accord est porteur d'un autre avantage : sa signature exempte les ressortissants gabonais et sud-africains de visas pour leur déplacement dans l'un ou l'autre pays⁴².

- **L'accord de coopération touristique**

Il a été convenu et signé à Libreville le 26 novembre 2003 entre le Gouvernement de la République Gabonaise représenté par Jean Ping, et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud représenté par Nkosazana Dlamini-Zuma. L'Accord de Coopération Touristique vise à promouvoir l'évolution du tourisme entre les deux États au regard de l'énorme potentiel sud-africain dans ledit domaine.

- **L'accord de coopération commerciale**

Convenu et signé à Pretoria le 22 mars 2005 entre le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud représenté par Nkosazana Dlamini-Zuma et le Gouvernement de la République Gabonaise représenté par Jean Ping, cet accord engage les deux nations à inciter, affermir, moduler et consolider la coopération commerciale entre elles. Il y est aussi fait état de leur volonté commune d'encourager, de raffermir et de déployer leurs rapports afin de promouvoir le commerce comme un vecteur principal de développement⁴³.

- **L'accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements**

Il a été convenu par les gouvernements gabonais et sud-africain le 2 août 2005 à Libreville. Il est paraphé par Paul Biyoghé Mba et Mandisi Mabuto Mpahlwa, respectivement ministres du commerce du Gabon et de l'Afrique du Sud. À travers cet accord, les deux États s'engagent à multiplier les échanges et à promouvoir les affaires, lesquels restent d'une importance capitale dans le développement des relations entre deux nations. Il s'agit de favoriser et de développer la relation économique qui existe en s'appuyant sur la promotion de l'investissement croisé. Ledit accord ressort aussi les différents domaines d'action dans lesquels les deux États s'engagent à collaborer. Outre la promotion des investissements, il est aussi fait état de la subrogation, du traitement des investissements, des indemnisations et autres

⁴² Ndembet L. J., "Le Gabon et l'Afrique du Sud signent quatre accords pour renforcer la coopération", *L'Union*, n°8882 du mardi 03 août 2005, p. 3.

⁴³ Cadre juridique de la coopération Gabon-Afrique du Sud, octobre 2019.

compensations pour toutes expropriations, ainsi que du transfert des investissements et des revenus de tout genre⁴⁴.

- **L'accord de coopération en matière d'art et de culture**

Convenu à Libreville le 2 août 2005 entre les Gouvernements des Républiques du Gabon et d'Afrique du Sud, il est signé par Pierre Amoughé Mba, ministre de la culture gabonais et son homologue Zwele-linga Pallo Jordan de l'Afrique du Sud. L'Accord de Coopération Culturelle visé ce jour encourage les échanges dans les domaines de la culture, de la langue et des arts. Ayant été paraphé en présence des plus hautes autorités des deux pays, il traduit inévitablement de la volonté des deux présidents d'implémenter des programmes, des connexions et des intentions culturelles et artistiques indispensables à l'évolution de la coopération entre leurs nations⁴⁵.

- **L'accord en matière de marine marchande**

L'accord sur la coopération maritime est convenu et signé à Libreville le 02 août 2005 par les ministres Alice Lamou de la République du Gabon et Jeffrey Thamsanga Radebe de la République d'Afrique du Sud. Il vise à établir des relations bénéfiquement mutuelles entre les deux pays dans le domaine susnommé et d'autres domaines connexes. Il introduit des rapports basés sur la réciprocité et l'égalité dans les actions et les prestations des partenaires. Par ailleurs, il encadre les échanges d'informations, l'utilisation et le traitement des navires, la protection de l'environnement, le droit de transit de marchandises, de séjour des marins, la formation des marins et la reconnaissance de tout document y relatif⁴⁶.

- **L'accord de coopération en matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur**

Signé à Libreville le 2 août 2005 par Vincent Moulengui Boukosso du Gabon et Grâce Naledi Mansisa Pandor de l'Afrique du Sud, ledit accord souligne dans son entièreté les questions relatives à l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur. Ici, les différentes parties s'engagent à galvauder les échanges directs, dans l'optique de vulgariser les ententes entre les différentes institutions de leur pays respectifs par des échanges de personnels, de délégations, d'institutions, d'informations, d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants ou de

⁴⁴ Ndembet L. J., "Le Gabon et l'Afrique du Sud signent quatre accords...", *L'Union*, n°8882 du mardi 03 août 2005, p. 3.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

stagiaires... La partie gabonaise devait au terme de ce processus, bénéficier de la technologie et de l'expertise utilisée par l'Afrique du Sud dans le domaine de l'éducation.

Outre ces accords, on dénombre aussi quelques conventions et protocole. La première a été signée le 22 mars 2005 à Pretoria entre les deux Républiques afin d'éviter la non double imposition dans le domaine douanier. La seconde signée à Libreville le 02 août 2005, vise à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu. La troisième, relative à l'établissement d'une représentation du conseil gabonais des chargeurs pour la zone Afrique australe est signée entre les représentants des deux nations, le 29 juillet 2011 à Libreville. Et enfin, le protocole d'accord du 12 août 2007 pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique de 52,5 MW à Poubara.

Force est de constater à l'analyse de ces accords que l'implication d'un chef d'État a effectivement une valeur symbolique dans la conduite d'une relation de coopération,⁴⁷ car elle y apporte un certain dynamisme. En effet, le 2 août 2005, pendant la visite officielle que Thabo Mbeki effectue en terre gabonaise, cinq accords ont été signés entre les deux gouvernements dans les domaines de l'éducation, de la marine marchande, du commerce, des finances et de la culture. C'était la première fois depuis l'initiation de la coopération entre les deux États qu'autant d'accords étaient signés le même jour. Ceci fait dire à Pierre Amoughe Mba que "la coopération entre les deux États ne peut être qu'enrichissante"⁴⁸. Ce propos est fondé car la visite du président sud-africain a permis de donner une certaine impulsion à la relation. Avant sa visite, les activités dans les domaines suscités ne reposaient sur aucune base légale, le cadre juridique étant inexistant. Cette présence a donc permis de codifier des relations informelles afin de les rendre officielles.

En marge des accords soulignés, de nombreux projets sont en cours d'étude dans les domaines de l'aviation civile, de la marine marchande, de la culture, de la santé, de la communication, de l'économie, de l'éducation et de l'agriculture, comme le montrent les tableaux suivants.

Tableau n°14: Les propositions de projets présentées par le Gabon

N°	INTITULÉS	OBSERVATIONS
01	Projet de protocole relatif à l'établissement d'une représentation du Conseil Gabonais des Chargements (CGC) en Afrique du Sud	Paraphé à Libreville le 29 juillet 2011 par les organismes compétents.

⁴⁷ Ngan M., 53 ans, Diplomate, ... Yaoundé les 22 février et 13 juin 2013.

⁴⁸ L.-J. Ndembet et C. Kouiga, "Entretien avec le ministre de la culture au terme de la visite d'État du président d'Afrique du Sud au Gabon, *L'Union* n°8890 du jeudi 11 août 2005, p. 3.

02	Projet d'accord relatif à la circulation et au séjour des personnes	La partie sud-africaine a apporté ses contre-propositions, lesquelles ont été transmises au Ministère de l'Intérieur. Réaction dudit ministère attendue.
03	Projet de protocole de partenariat d'assistance technique en matière de signalisation et d'études de projets maritimes	Transmis à la partie sud-africaine. En attente de leur réaction.
04	Projet d'Avenant complétant l'accord en matière de marine marchande	Transmis à la partie sud-africaine. En attente de leur réaction.
05	Projet de protocole de partenariat en matière de formation en anglais maritime	Transmis à la partie sud-africaine. En attente de leur réaction.
06	Projet d'accord de coopération dans le domaine agricole	Transmis à la partie sud-africaine. En attente de leur réaction.
07	Projet de protocole de coopération en vue de la mise en œuvre de l'article 83 bis de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, signée le 07 décembre 1944 à Chicago.	Transmise à la partie sud-africaine lors des consultations aéronautiques des 03 et 04 septembre 2014. En attente de leur réaction.
08	Projet de programme d'exécution de l'accord de coopération artistique et culturel pour la période 2016-2018	Le Ministère de la Culture a marqué son accord pour la signature de ce programme. Une note au MINAE a été initiée en vue de recevoir ses hautes instructions quant à la cérémonie protocolaire de signature.
09	Projet de protocole de coopération sur les services hospitaliers	Transmis au Ministère de la Santé. En attente de sa réaction.

Source : Tableau réalisé à partir des archives du Ministère des Affaires Étrangères du Gabon.

Tableau n°15: Les propositions de projets instruits par la partie sud-africaine

N°	TITRES	OBSERVATIONS
01	Projet de protocole relatif à la coopération économique et industrielle	Ce projet inclut les domaines suivants : - Industrie ; - Économie ; - Tourisme ; - Commerce ; La réaction sud-africaine a été transmise aux ministères techniques compétents. Le Ministère de l'Économie a fait connaître sa contre-proposition qui a été transmise à la partie sud-africaine. Le Ministère en charge du Commerce et du Tourisme n'a pas encore réagi aux correspondances qui lui ont été adressées. En attente de réaction.
02	Projet de protocole sur les services hospitaliers	Transmis au Ministère de la Santé. En attente de réaction.
03	Projet d'accord dans le domaine de la santé	Transmis au Ministère de la Santé. En attente de réaction.
04	Projet d'accord de coopération dans le domaine de l'Éducation	Contre-proposition gabonaise en cours de transmission à la partie sud-africaine.

Source : Tableau réalisé à partir des archives du Ministère des Affaires Étrangères du Gabon

Au regard de ces tableaux, il apparaît qu'au total treize projets ont été élaborés entre les deux parties. Neuf (9) sont à accrédi-ter à la partie gabonaise et les quatre (4) autres au côté sud-africain. Sur les quatre propositions sud-africaines, le Gabon a transmis deux contre-

propositions. Pour ce qui est des neuf propositions gabonaises, deux ont été étudiées ; aussi, le ministère de la culture sud-africain et le MINAE du Gabon ont pris des résolutions en ce qui concerne le cadre de la cérémonie de signature protocolaire d'un accord dans le domaine des arts et de la culture. Enfin, il faut souligner que la coopération entre les deux nations s'est diversifiée au fil du temps, elle englobe aujourd'hui le secteur minier. En 2005, le domaine a vu la signature de quatre (04) autorisations de prospections délivrées à la société minière sud-africaine *Avalanche South Africa*⁴⁹.

Pour conclure, les accords, les conventions, les protocoles... sont des mécanismes conventionnels qui façonnent les relations entre deux pays, car ils en dépeignent le mode de normalisation, la conduite des États et les acquis devant en découler. Ils seraient donc le résultat d'un choix politique délibéré et d'une option voulue puisqu'ils sont basés sur le consentement libre et réciproque, et l'égalité absolue des partenaires. Ainsi, le grand nombre d'accords signés par le Gabon et l'Afrique du Sud traduit la volonté des chefs d'États de ces deux pays de voir leur relation de coopération se diversifier et s'épanouir.

Toutefois, force est de constater que si le volume des accords a été un vecteur de renforcement des liens d'amitié entre les deux nations, la coopération est quant à elle restée fébrile. À l'instar de la relation Afrique du Sud-Cameroun, il en résulte de nombreux manquements dus pour la plus part à la non-application des clauses formulées par les Parties lors de la signature des accords. On se serait attendu à ce que les nombreuses visites effectuées par les différents chefs d'États d'un pays à l'autre conduisent à une redynamisation des relations, et entraînent le transfert de la technologie sud-africaine vers le Gabon. Pourtant, tel n'a pas été le cas.

Néanmoins, de nombreuses actions sont pensées par les différents acteurs pour relever le niveau de la coopération et permettre au Gabon d'en tirer des bénéfices. Malheureusement, elles ne trouvent aucune structure juridique solide pour se faire légitimer⁵⁰. On pourrait donc conclure que cette faiblesse de résultats est issue des imprécisions et des manquements qui découlent du libellé du cadre juridique de la coopération entre les deux États. Nous reviendrons sur ce point dans nos développements ultérieurs.

Cette observation atypique dans la mise en œuvre de la coopération au niveau du cadre juridique nous conduit à étudier les organes utilisés dans la programmation des dites symétries.

⁴⁹ S.A.M., "Le Gabon et l'Afrique du Sud prêts à améliorer le volume de leurs échanges commerciaux", *L'Union*, n°8892 du mercredi 17 août 2005, p. 6.

⁵⁰ Menyem M. E., 50 ans environ, Diplomate, Directrice des Affaires Africaines au Ministère des Affaires Étrangères du Gabon, Libreville le 09 décembre 2019.

Car le Cameroun, le Gabon ou encore l'Afrique du Sud, ont chacun, pour sa part, une philosophie propre en matière de coopération.

III- LES INSTRUMENTS ET LES PRINCIPES DE LA COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD

L'analyse de cette partie permet d'examiner les mécanismes et les principes directeurs de la coopération au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud.

A- Les mécanismes de la coopération

La coopération est issu du terme coopérer qui signifie travailler ensemble. C'est l'action de participer à une œuvre ou un projet commun. D'après le dictionnaire de politique, c'est une politique d'aide économique, financière, culturelle et technique mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Ainsi, l'existence d'une coopération digne de ce nom ne peut se faire que si les États dans leur engagement réaffirment leur volonté commune de travailler ensemble, tout en encourageant les échanges mutuels. Leur motivation se marque dès lors par l'établissement d'un cadre juridique de coopération, l'ouverture des missions diplomatiques et le choix de leurs représentants.

De fait, il existe au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud, des institutions chargées d'appliquer la politique de coopération telle que stipulée et définie dans les stratégies gouvernementales. Sont ici concernés les missions diplomatiques (Hauts commissariats et Ambassades), le Ministère des relations extérieures au Cameroun, Le Ministère des relations internationales et de la coopération en Afrique du Sud, le Ministère des affaires étrangères au Gabon, les ministères techniques et les Chambres consulaires.

1) Les missions diplomatiques

Elles constituent les premiers organes au sein desquels se déploie la coopération entre le Cameroun et l'Afrique du Sud d'une part, le Gabon et l'Afrique du Sud d'autre part. Ce sont les principaux instruments centralisateurs et coordonnateurs des relations de coopération.

Conformément aux conventions de Vienne de 1961 et 1963 sur les relations diplomatiques et consulaires, l'installation de missions diplomatiques permanentes sur le territoire étranger se fait sur l'accord mutuel des États, et constitue le moyen idéal pour maintenir de bonnes relations diplomatiques. C'est ainsi qu'on retrouve au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud, des chancelleries appartenant à l'autre nation. Il convient de signaler que le Cameroun et l'Afrique du Sud appartiennent à une organisation d'intégration à

caractère culturel : le Commonwealth⁵¹ au sein de laquelle ils interagissent, d'où les vocables utilisés de hauts commissariats d'Afrique du Sud au Cameroun et du Cameroun en Afrique du Sud. À l'opposé, l'Afrique du Sud et le Gabon, nonobstant leur attachement à des communautés différentes : le Commonwealth pour la première et la Francophonie pour le second, interfèrent au niveau des ambassades. On parle à ce moment d'Ambassade d'Afrique du Sud au Gabon et du Gabon en Afrique du Sud.

La consolidation des relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Afrique du Sud intervient le 29 avril 1994 et elle est suivie par l'ouverture de la mission diplomatique camerounaise le 02 janvier 1997 à Pretoria, après la signature du décret portant sa création par le chef de l'État un jour plutôt⁵². Le haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun est ouvert le 20 août 2003, soit six ans après celui du Cameroun en Afrique du Sud. Cela signifie que de 1994 à 2003, il n'existe pas au Cameroun de structure officielle qui coordonne les relations avec l'Afrique du Sud. Pourtant, de l'avis d'Augustin Kontchou Kouomegni, l'échange des ambassades considérées comme des missions de haut niveau, constitue la marque d'un intérêt particulièrement important entre deux États. Tous les autres types de légation marquent un intérêt moins grand.⁵³ En s'attardant sur ces propos, on pourrait déduire que cette ouverture tardive traduit un manque d'intérêt de la part du gouvernement camerounais pour la coopération avec l'Afrique du Sud.

À l'inverse, les relations diplomatiques entre le Gabon et l'Afrique du Sud sont établies le 15 octobre 1992 au lendemain de l'abolition de l'apartheid. La mission diplomatique gabonaise est ouverte à Pretoria, capitale politique sud-africaine, le 12 août 1993 après la signature du décret portant sa création par le chef de l'État. Elle intervient sept mois après l'ouverture de la mission diplomatique sud-africaine au Gabon. On convient que la dynamique se penche du côté du Gabon qui montre de fait, un grand intérêt pour la nation sud-africaine.

2) Les chefs de mission diplomatiques

⁵¹ Le Cameroun intègre le Commonwealth en 1995. L'Afrique du Sud quant à elle, intègre le Commonwealth en 1910 lorsque la *South African Act* crée le dominion de l'Union avant d'en sortir en 1961 à cause du régime d'apartheid qui sévissait dans le pays et qui était honni de tous. Mais, elle réintègre le système en 1994 après la mise sur pied des élections libres et non raciales.

⁵² La création de cette ambassade était une aubaine pour les hommes d'affaires camerounais, car depuis 1993, date du début des relations commerciales avec leurs homologues sud-africains, ils faisaient face à de nombreuses difficultés, la première étant l'entrée dans le dit pays. Ils devaient se rendre à Libreville pour acquérir un visa d'entrée en Afrique du Sud. Ce décret leur donne beaucoup d'espoir pour la facilitation de leur déplacement et autres contacts avec leurs homologues. Lire aussi *Cameroon Tribune* n°6361 du 04 juin 1997.

⁵³ A. Kontchou Kouomegni, *Le système diplomatique africain, bilan et tendances de la première décennie*, Paris, Pedone, 1977, p. 20.

Pour approfondir les relations internationales, les nations procèdent à l'échange de représentants, qu'ils soient résidents ou non. Ce sont des chefs de mission diplomatiques.

a) Les chefs de mission diplomatiques d'après la convention de Vienne

La convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 dans son article 14, repartit les chefs de mission diplomatiques en trois classes : les Ambassadeurs et les Nonces accrédités auprès des Chefs d'États ; les Envoyés extraordinaires, les Ministres et les Internonces accrédités auprès des Chefs d'États ; et enfin, les Chargés d'affaires accrédités auprès des ministres des affaires étrangères. Il est important de signaler que le choix d'un Chef de mission diplomatique est le plus souvent mue par la profondeur ou non, des liens politiques, économiques, culturels mais surtout historiques entre deux pays, comme cela est le cas du Cameroun, du Gabon et de l'Afrique du Sud avec l'apartheid. Toutefois, la préséance et le protocole mis à part, les trois classes bénéficient des fonctions et des privilèges similaires, car leur catégorisation est fonction de l'État accréditeur.⁵⁴ Autrement dit, c'est le Cameroun ou le Gabon qui décide de la classification des représentants qu'il envoie dans un pays tiers. La convention de Vienne du 18 avril 1961, dans son article 14 alinéa 2, précise à cet effet : "sauf en ce qui touche la présence et l'étiquette, aucune différence n'est faite entre les chefs de mission en raison de leur classe". Ainsi, un chef de mission diplomatique peut porter le titre d'Ambassadeur ou de chargé de mission qu'il n'y aurait pas de grande différence⁵⁵. Cependant, c'est le lieu d'accréditation qui diffère. Comme nous l'avons précédemment souligné, l'Ambassadeur est accrédité auprès du président de la République à qui il rend compte, quand le Chargé d'affaires l'est auprès du ministre des affaires étrangères.

b) Les chefs de missions dans la coopération Cameroun-Afrique du sud

Entre 1997 et 2008, le Cameroun nomme comme chefs de missions diplomatiques en Afrique du Sud, deux Chargés d'affaires (William Eyambe Eyambe 1997-2006 et Albert Fotabong Njoteh⁵⁶ 2006-2008). En s'appuyant sur l'analyse précédente, il ressort que c'est au Ministre des affaires étrangères sud-africain que les deux Chargés d'affaires camerounais

⁵⁴ Article 15 de la Convention de Vienne sur les Relations Diplomatiques de 1961.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Né le 22 janvier 1959 à Lewoh dans la région du Sud-Ouest, Albert Fotabong Njoteh est titulaire d'un PhD en relations internationales. Entre 2000 et 2002, il sert en qualité d'attaché au Cabinet civil de la présidence. De 2002 à 2006, il est Conseiller technique au Cabinet civil de la présidence de la République. De 2006 à 2008, il est nommé Chargé d'affaires au Haut-commissariat du Cameroun en Afrique du Sud. Entre 2008 et 2017, il occupe le poste de Ministre-conseiller dans le même haut-commissariat. Depuis le 18 septembre 2018, il est nommé Haut-commissaire du Cameroun en Grande Bretagne et en Irlande du Nord par décret présidentiel n°2018/487.

rendaient compte tout au long de leur mandat. On peut donc se demander si la nomination de ces deux Chargés d'affaires à Pretoria ne faisait pas partie de la stratégie de Yaoundé, qui continuait à montrer son désintérêt pour le régime de Pretoria et ses deux premiers présidents. Cette analyse semble d'autant plus plausible que le tout premier haut-commissaire extraordinaire et plénipotentiaire Adrien Kouambo Jomague⁵⁷, est nommé par décret présidentiel le 24 février 2008, au moment où Thabo Mbeki traverse des difficultés qui entraînent son désaveu en qualité de président de l'ANC en décembre 2007, et sa démission du poste de président de la République d'Afrique du Sud en septembre 2008.

Le tout premier haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun en la personne de Mokgethi Samuel Monaisa⁵⁸, avec pour résidence Libreville, présente les copies figurées de ses lettres de créance au MINREX Kontchou Kouomegni le 3 décembre 1999. Il est remplacé quatre ans plus tard par Rina-Louise Pretorius⁵⁹, la première chargée d'affaires sud-africaine avec elle aussi pour résidence Libreville. Elle est reçue en audience par le MINREX François-Xavier Ngoubeyou, le 20 août 2003, avec pour mission d'établir une commission diplomatique au Cameroun.

Comme sus-examiné, jusqu'en 2003 une mission diplomatique sud-africaine n'avait pas encore été ouverte au Cameroun, les autorités sud-africaines accrédités à Yaoundé résidaient au Gabon. On pourrait s'interroger sur l'écart constaté entre l'établissement des relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Afrique du Sud en 1994 et l'ouverture des missions diplomatiques du Cameroun en Afrique du Sud (janvier 1997) et d'Afrique du Sud au Cameroun (août 2003). Pourquoi le Cameroun, qui a usé de toute son autorité pour que cesse l'apartheid, accueille-t-il aussi tardivement une représentation diplomatique sud-africaine sur son territoire ? Cette question est d'autant plus importante que le voisin gabonais avait déjà

⁵⁷ Adrien Kouambo Jomague est un Administrateur civil principal hors échelle. De 1998 à 2003, il est nommé Gouverneur de la région du Nord-Ouest. Entre 2003 et 2008, il occupe le poste de ministre délégué auprès du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation chargé des collectivités territoriales. Depuis le 25 mars 2008, il est le Haut-commissaire du Cameroun en Afrique du Sud, avec compétence en Afrique du Sud, au Mozambique, en Namibie, à Madagascar et au Zimbabwe.

⁵⁸ Né en 1948, Mokgethi Samuel obtient son baccalauréat en 1971 au collège de Barolong. Il débute sa vie professionnelle dans le département des affaires bantoues de l'époque où il occupe plusieurs fonctions. D'abord comme employé de douane, officier d'état civil et membre du parquet. En 1978, il est transféré au ministère des affaires étrangères du Bophuthatswana où il occupe des fonctions essentiellement administratives et consulaires, y compris celle de chef de mission consulaire, dans plusieurs missions du Bophuthatswana avant de rejoindre le ministère sud-africain des Affaires étrangères en 1994. De 1995 à sa nomination au Cameroun, il était directeur des droits de l'homme au ministère sud-africain des Affaires étrangères.

⁵⁹ À son arrivée au Cameroun, Rina-Louise Pretorius dans une interview accordée aux journalistes a déploré le fait qu'il ait fallu attendre si longtemps et prendre autant d'années pour voir enfin s'ouvrir un haut-commissariat sud-africain au Cameroun et comme réponse aux questions qui lui sont posées en ce qui concerne ce retard, elle a évoqué des raisons administratives inhérentes aux gouvernements. À lire dans *Cameroon Tribune* n°7015/4204 du 25 août 2003, p.29.

ouvert un poste diplomatique à Pretoria, et accueilli la mission diplomatique sud-africaine à Libreville. Ainsi qu'on peut le constater, Yaoundé accuse certes un retard, mais si l'on s'en tient à l'idée selon laquelle le président camerounais boudait le régime de Pretoria, cette attitude du Cameroun trouve son explication.

Cependant, ce manque d'engagement des autorités camerounaises décide le gouvernement sud-africain à couvrir le Cameroun depuis Libreville,⁶⁰ la capitale d'une nation dont le président avait su tisser des liens avec le gouvernement postapartheid. Dès lors, la seule représentation diplomatique ayant compétence sur le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine se retrouvait au Gabon.

Avec la création du haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun, le Dr Siméon Selby-Ripinga, avec résidence au Cameroun est installé en 2004. Il présente la copie figurée de ses lettres de créance au MINREX⁶¹ et au président de la République successivement le 1^{er} et le 29 octobre 2004. C'est le tout premier haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun depuis la réadmission de ce pays au sein de la communauté internationale⁶². Il y reste jusqu'en 2008, lorsqu'il est remplacé par Ntshade Martha Tsheole. Arrivée le 10 décembre 2008, elle repart le 13 décembre 2012. Sa remplaçante Zanele Makina nommée le 11 mars 2013, présente ses lettres de créance à la Présidence de la République le 17 mai 2013.

Photo n° 9: la cérémonie de présentation des lettres de créance de Zanele Makina, l'Ambassadeur Sud-africain au chef de l'État camerounais en mai 2013



**S.E. Zanele MAKINA,
Haut-Commissaire de la République d'Afrique du Sud au Cameroun**
Source : *Cameroon Tribune* du mardi 21 mai 2013, p. 2.

⁶⁰ L'ambassade d'Afrique du Sud installé au Gabon devait non seulement couvrir le Cameroun en Afrique centrale mais aussi, la République Centrafricaine et le Tchad.

⁶¹ Lorsque le premier haut-commissaire sud-africain avec résidence au Cameroun est nommé, la République Centrafricaine et le Tchad rentrent géostratégiquement sous le giron du haut-commissariat sud-africain au Cameroun.

⁶² B.N., "Deux nouveaux diplomates reçus au MINREX", *Cameroon Tribune*, n° 8195/4484 du 04 octobre 2004, p.11.

Elle repart en janvier 2018 et est remplacée par Kgomotso Ruth⁶³, qui arrivée le 02 février 2018, présente ses lettres de créance au Président de la République le 5 juillet 2018. Au total, de 1999 à 2018, six Hauts commissaires et Chargé d'affaire sud-africains se sont succédés à Yaoundé contre trois Chefs de missions diplomatiques à Pretoria, comme le déclinent les tableaux suivants.

Tableau n°16: Les Chefs de missions diplomatiques camerounais en Afrique du Sud

N°	Chefs de missions	Classification	Date du séjour
01	Eyambe Eyambe William	Chargé d'affaire	1997- 2006
02	Fotabong Njoteh Albert	Chargé d'affaire	2006-2008
03	Kouambo Jomague Adrien	Haut-commissaire extraordinaire et plénipotentiaire	2008-

Source : Tableau élaboré à partir des données du MINREX.

L'analyse de ces données montre que le Cameroun a envoyé trois chargés de mission diplomatique en Afrique du Sud : deux Chargés d'affaires et un Haut-commissaire. William Eyambe Eyambe y a été en poste pendant neuf ans, Albert Fotabong Njoteh deux ans, et Adrien Kouambo Jomague, plus de dix ans.

Tableau n°17: Les Chefs de missions diplomatiques sud-africains au Cameroun

N°	Chefs de missions	Classification	Date de séjour
01	Mokgethi Samuel Monaisa	Haut-commissaire	1999-2003
02	Rina-Louise Pretorius	Chargée d'affaires	2003-2004
03	Siméon Selby-Ripinga	Haut-commissaire	2004-2008
04	Ntshade Martha Tsheole	Haut-commissaire	2008-2012
05	Zanele Makina	Haut-commissaire	2013-2018
06	Kgomotso Magau Ruth	Haut-commissaire	2018-

Source : Tableau élaboré à partir des données des archives du MINREX.

À l'observation de ce tableau, on constate que six chefs de mission diplomatique sud-africain ont été en poste au Cameroun. La durée moyenne du mandat de chacun était de quatre

⁶³ Enseignante de formation et ancienne parlementaire de l'ANC, Kgomotso Magau Ruth a servi avant son arrivée au Cameroun, en qualité d'ambassadeur d'Afrique du Sud au Vietnam.

ans, mis à part Rina-Louise Pretorius (août 2003-octobre 2004), dont la mission était d'ouvrir une mission diplomatique sud-africaine au Cameroun. Depuis 1997, trois chefs de mission diplomatique camerounais ont été affectés en Afrique du Sud, contre six du côté sud-africain. On peut donc conclure que la rotation est plus effective du côté sud-africain.

c) Les Chefs de missions diplomatiques dans la coopération Gabon- Afrique du sud

Dans la coopération Gabon-Afrique du Sud, Thomas Souah⁶⁴, le tout premier ambassadeur arrive le 12 août 1993 et repart le 20 avril 1997. Il est remplacé par Jacques Ehoumba, lequel arrive le 27 juillet 1997 et présente ses lettres de créance au président Nelson Mandela. Il quitte l'Afrique du Sud le 1^{er} octobre 2000, après trois années passées à la tête de l'ambassade gabonaise. À sa suite Paul Bie Eyene⁶⁵ prend le relais. Il tient les rênes de l'ambassade du Gabon en Afrique du Sud du 26 octobre 2000 au 30 juin 2005, date à laquelle il est rappelé au Gabon pour servir sous d'autres cieux.

Le 29 juillet 2005, Marcel J. Odongui Bonnard⁶⁶ présente ses lettres de créance au président Jacob Zuma. Il repart le 02 novembre 2011, et laisse la place à Sanni Aoudou⁶⁷, l'unique personnalité féminine parmi les diplomates gabonais accrédités en Afrique du Sud. Elle prend fonction le 16 janvier 2012, termine le 21 septembre 2015 et est remplacée par André

⁶⁴ Thomas Souah (1944-2015), Directeur Général de l'Office des Postes et Télécommunication entre 1972 et 1990, il est nommé après le "scandale de 1990", premier Ambassadeur du Gabon à Pretoria, où il met en place les mécanismes destinés au renforcement de la coopération bilatérale dans de nombreux domaines, notamment politique, économique et sanitaire. En 1997, il est rappelé pour restructurer l'OPT, en proie à d'énormes difficultés. Restructuration à la suite de laquelle naissent deux entités, Gabon Poste et Gabon Télécom dont il va assurer l'administration en qualité de PCA, jusqu'à sa privatisation en 2004, Directeur Général de Libertis, il décède le 9 décembre 2015 à Paris de suite de diabète.

⁶⁵ Paul Marie Bie Eyene. De 1996 à 2000, précisément le 25 août, il est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Luanda ; du 26 octobre 2000 au 30 juin 2005, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Pretoria ; de novembre 2005 à 2009, il est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon dans la fédération de Russie. De 2009 à 2011, il est Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères du Gabon ; 2012-2017, il devient membre de l'Assemblée Nationale, Député de Cocobeach, représentant du PDG (Parti Démocratique Gabonais).

⁶⁶ Anonyme, "Les anciens ambassadeurs", url :http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/ambassade/south_africa/2-ambassade/319-les-anciens-ambassadeurs/, consulté le 22 janvier 2013 à 13h16.

⁶⁷ Née le 9 septembre 1966 à Bitam, elle obtient son baccalauréat au lycée Léon M'Ba de Libreville en 1988. Diplômée de l'ENA de Libreville, option diplomatie en 1993. Septembre 1993, elle rentre au ministère de la fonction publique en qualité de conseillère aux affaires étrangères avant d'être transférée au ministère des affaires étrangères. Novembre 1995, elle est promue au grade de chef du protocole dans le même ministère ; août 1998, chef du département Europe de l'Est et Union Européenne. 2007-2011, inspecteur général puis, secrétaire général au ministère des affaires étrangères (coordination et contrôle des affaires étrangères), avec rang d'ambassadeur ; 2011-2015, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la république du Gabon en Afrique du Sud, au Botswana et au Mozambique, avec pour résidence Pretoria. Depuis septembre 2015, elle est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon au Royaume-Uni de Grande Bretagne avec pour résidence Londres ; représentante permanente de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et ambassadeur non-résident en Norvège, Suède, Finlande, Danemark et Irlande.

William Anguille⁶⁸. Ce dernier présente ses lettres de créance et d'accréditation le 13 mai 2016 au président Jacob Zuma.

Voilà pour les ambassadeurs gabonais ayant effectué leur service à Pretoria.

Photo n° 10: La cérémonie de présentation de lettres de créances de l'ambassadeur du Gabon André William Anguille au président sud-africain, Jacob Zuma



Source : [https://gaboninfoslive.wordpress.com /](https://gaboninfoslive.wordpress.com/), consulté le 13 janvier 2019 à 15h26.

En ce qui concerne les ambassadeurs sud-africains au Gabon, nous en dénombrons six. Parmi ceux-ci : Willem Steenkamp, il est le tout premier ambassadeur affecté au Gabon. Il présente la copie figurée de ses lettres de créances le 13 janvier 1993 au ministre des affaires étrangères gabonais Pascaline Bongo. Il y passe cinq ans, et est remplacé par Mokgethi Samuel Monaisa. Celui-ci, arrivé en 1999 repart en 2004. La même année, Mahlomola Jomo Khasu prend les rênes de l'ambassade d'Afrique du Sud à Libreville, et ce, jusqu'en juillet 2008, lorsqu'il est rappelé dans son pays natal. Le 29 août 2008, Thaninga Pandit Shope Linney, en sa qualité de nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire présente la copie figurée de ses lettres de créance au ministre Jean-François Ntoutoume Emane. Elle repart le 07 décembre

⁶⁸ William André Anguille, est né le 19 mai 1958 à Libreville. Il fait ses études universitaires en France, où il obtient une maîtrise de droit, option sciences politiques en juin 1984. Passionné par les relations internationales, il obtient un diplôme de cycle A1 en diplomatie et un master de l'Art en relations internationales en juillet 1989. D'août 1990 à octobre 1997, il est nommé conseiller d'ambassade à Londres et à Bruxelles. De 1999 à 2004, il est du personnel au ministère de la justice, garde des sceaux, en charge des droits de l'Homme. De janvier à juillet 2004, il est ministre plénipotentiaire à la direction générale du ministère des affaires étrangères du Gabon. Septembre 2004 à juin 2005, spécialiste des questions politiques au secrétariat des Nations-Unies, division Afrique. 2005-2006, il est représentant-adjoint du secrétaire général de l'ONU. 2006-2007, ministre plénipotentiaire à la direction générale du ministère des affaires étrangères du Gabon, section Afrique. 2007-2010, il est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon au Canada. 2010-2015, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon en Éthiopie, représentant permanent de l'UA, de la CENA, et du PNUE. Depuis novembre 2015, il est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon en Afrique du Sud, avec juridiction sur le Mozambique et le Botswana. Il est marié et père de cinq enfants.

2012⁶⁹ et est remplacée par Pearl Nomvume Magaqa. Celle-ci arrive en 2013 et repart en 2017, en laissant la place à Queen Anne Zondo⁷⁰.

Photo n° 11: La cérémonie de présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur d’Afrique du Sud, Queen Anne Zondo au chef de l’État gabonais, Ali Bongo



Source : <https://gaboninfoslive.wordpress.com/2018/05/02/diplomatie>, consulté le 13 janvier 2019 à 15h26.

Contrairement à la grosse disparité observée dans l’échange des personnalités diplomatiques entre le Cameroun et l’Afrique du Sud, on constate une parfaite égalité dans la relation Gabon-Afrique du Sud, ainsi que le confirment les tableaux suivants.

Tableau n°18: Les Chefs de missions diplomatiques gabonais en Afrique du Sud

N°	Chefs de missions	Classification	Date de séjour
01	Thomas Souah	Ambassadeur	1993-1997
02	Jacques Ehoumba	Ambassadeur	1997-2000
03	Paul Bie Eyene	Ambassadeur	2000-2005
04	Marcel J. Odongui Bonnard	Ambassadeur	2005-2011
05	Sanni Aoudou	Ambassadeur	2012-2015
06	André William Anguille	Ambassadeur	2016-

Source : Tableau élaboré à partir des données des archives du MINAE du Gabon.

⁶⁹ S. Jordan " L’ambassadeur d’Afrique du Sud quitte le Gabon ", url : [http : www.gabonreview.com/lambassadeur-dafrique-du-sud-quitte-le-gabon/](http://www.gabonreview.com/lambassadeur-dafrique-du-sud-quitte-le-gabon/), consulté le 10décembre 2018 à 13h59.

⁷⁰ Née le 2 juillet 1958 à Johannesburg, Queen Anne Zondo est titulaire d’une licence en pédagogie obtenue en 1984 à l’Université de Sofia en Bulgarie ; d’un Certificat d’Études Approfondies et d’une Maitrise en Éducation obtenus à l’Université de Newcastle au Royaume-Uni en 1993, année où elle rentre dans le monde professionnel. De 1994 à 1996, elle est Secrétaire administrative du Conseil Mondial de la Paix à Johannesburg ; de 1996 à 2006, Coordinatrice des politiques de l’ANC ; 2006 à 2008, Directrice de cabinet du Gouverneur de la Province North West ; 2009 à 2012, Directrice de cabinet au Ministère du Développement Social. En 2012, elle rejoint le monde diplomatique ; 2013-2017, elle est nommée Ambassadeur d’Afrique du Sud en Norvège et en Islande ; depuis 2018, elle est l’Ambassadeur d’Afrique du Sud au Gabon. Elle est célibataire et mère d’un enfant.

Tableau n°19: Les Chefs de mission diplomatiques sud-africains au Gabon

N°	Chefs de missions	Classification	Date de séjour
01	Willem Steenkamp	Ambassadeur	1993-1998
02	Mokgethi Samuel Monaisa	Ambassadeur	1999-2004
03	Mahlomola Jomo Khasu	Ambassadeur	2004-2008
04	Thaninga Pandit Shope Linney	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire	2008-2012
05	Pearl Nomvume Magaqa	Ambassadeur	2013-2017
06	Ms Queen Anne Zondo	Ambassadeur	2017-

Source : Tableau élaboré à partir des données des archives de l'ambassade d'Afrique du Sud au Gabon⁷¹.

L'observation des tableaux ci-contre révèle que six ambassadeurs se sont succédés de part et d'autre. De plus, la durée moyenne des chefs de missions diplomatiques sud-africains au Gabon est de quatre ans. En ce qui concerne le Gabon, deux Ambassadeurs ont été en poste en Afrique du Sud pendant trois ans : Sanni Aoudou et Jacques Ehoumba ; Jacques Souah l'a été pendant quatre ans, Paul Eyene, cinq ans et Marcel Ondigui, six ans. On peut donc conclure qu'ici aussi, la rotation est plus effective du côté sud-africain.

Au regard de tout ce qui précède, on convient qu'à la différence de la coopération Gabon/Afrique du Sud, la relation Cameroun/Afrique du Sud à ses débuts ne semblait pas avoir un grand intérêt aux yeux du gouvernement camerounais. A titre d'illustration : le retard dans l'ouverture de la mission diplomatique sud-africaine au Cameroun ; l'accréditation de deux Chargés d'affaires pour représenter le Cameroun à Pretoria en lieu et place des Hauts commissaires ; le nombre de chefs de missions accrédités côté camerounais (03), contre (06) pour l'Afrique du Sud. Ce sont autant d'éléments qui relèvent de l'atonie de la relation entre les deux États. Mais comment se présentent les autres instruments de la coopération ?

B- Les autres instruments de la coopération

Le principal organe qui centralise et coordonne la coopération avec le monde extérieur est le ministère en charge des affaires étrangères. Mais il est de plus en plus concurrencé par les ministères techniques et les chambres consulaires.

Cependant, le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, ayant opté pour des régimes présidentiels, on constate que le président de la République joue le rôle prépondérant dans l'élaboration et la gestion de la politique étrangère. En effet, il possède des prérogatives constitutionnelles très étendues puisque la politique étrangère est soumise à sa primauté, et il

⁷¹ Ramatlape B., 60 ans environ, Secrétaire n°1 à l'Ambassade d'Afrique du Sud au Gabon, Libreville le 25 novembre 2019.

en a toute la prééminence⁷². Il en fixe les règles et les directives, selon le décret 652 du 21 mai 2003⁷³, les autres acteurs ne détenant qu'un rôle secondaire. Le chef de l'État, grâce aux dispositions constitutionnelles et législatives, détermine les compétences de chaque acteur. Ceux-ci n'ont qu'un unique objectif : celui de veiller à la réalisation des décisions qu'il prend, car il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'État⁷⁴. Il veille à la ratification et à la négociation des traités et des accords internationaux, il nomme et envoie les ambassadeurs à l'étranger et reçoit les ambassadeurs étrangers⁷⁵.

Il ressort de ce qui précède que la primauté du président dans la conception et la conduite de la politique étrangère est une pratique institutionnelle constante sur le continent africain. On pourrait dès lors conclure avec Sammy Cohen que celle-ci est la " chasse gardée" du président de la République.

En effet, Omar Bongo a occupé deux fois de suite le poste de ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, en plus de celui de chef d'État (janvier-juillet 1968) et (octobre 1973-janvier 1975)⁷⁶. Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, Ahmadou Ahidjo occupe conjointement les fonctions de ministre de l'intérieur et des affaires étrangères jusqu'en mai 1960, date de la nomination de Charles Okala, le premier ministre des affaires étrangères du pays⁷⁷. Devenu président de la République, il est celui qui négocie avec la France, la clause de la représentativité commune auprès de plusieurs États étrangers⁷⁸. Cet état de fait ne change pas lorsque le Président Biya arrive au pouvoir en 1982 ; il décide du rétablissement des relations diplomatiques avec Israël, au mépris des réserves du ministre des affaires étrangères de l'époque, William Eteki Mboumoua⁷⁹. Selon N. M. Kombi, il y "opposa moins des arguties juridiques qu'un argument d'ordre politique : sa liberté de choix en matière de relations extérieures"⁸⁰. Il appuyait en effet que c'était "une décision prise dans l'exercice de notre souveraineté, dans notre option de non-alignement, sans hostilité aucune vis-à-vis de qui

⁷² Mouelle-Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996.

⁷³ La politique étrangère du Gabon est conçue par le président de la république et exécutée par le ministre des affaires étrangères.

⁷⁴ Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003, p. 23.

⁷⁵ Mouelle-Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996. Lire aussi l'article 43, loi n° 2008/001, du 14 avril 2008, Constitution du Cameroun ou encore, la Constitution de la République du Gabon, dans ces lois n°1/94 du 18 mars 1994, n°18/95 du 29 septembre 1995, n°1/97 du 22 avril 1997 et n°14/2000 du 11 septembre 2000, Article 113 de la constitution gabonaise, Loi 1/94, du 18 mars 1994.

⁷⁶ Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003, p. 23.

⁷⁷ Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996, p. 33.

⁷⁸ Ndo'o "La coopération israélo-camerounaise...", 2014.

⁷⁹ Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996, p. 19.

⁸⁰ *Ibid.*, pp. 19, 49-50.

que ce soit"⁸¹. On pourrait donc conclure qu'en tant que politique, le chef de l'État a le pouvoir d'orienter la politique étrangère de la nation comme il le souhaite. Toutefois, il est assisté dans ses fonctions par le ministère qui a la charge des affaires étrangères.

1) Les instruments de la coopération au Cameroun

Au Cameroun, l'organe en charge du suivi de la coopération est le ministère des relations extérieures. Il est secondé par les ministères techniques et les différentes chambres consulaires, lesquelles jouent des rôles bien définis.

a) Le Ministère des relations extérieures

Après 1960, le ministère des affaires étrangères devient le principal organe qui centralise et coordonne la coopération entre le Cameroun et les pays étrangers. Il joue un rôle central dans la vulgarisation de la politique étrangère, en sa qualité d'élément de la structure gouvernementale. Il a pour fonction de garantir la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtée par le Président de la République. Ses compétences s'étendent à tous les domaines relatifs aux relations internationales, c'est donc un organe incontournable.

À ce titre, il est chargé entre autres : des relations avec les États étrangers, les organisations internationales et les autres sujets membres de la communauté internationale ; de la protection des ressortissants et des intérêts camerounais à l'étranger⁸².

En outre, Il rassemble et répartit auprès des autres départements ministériels, des informations corrélatives aux États étrangers et organismes internationaux. Le Ministère des Relations Extérieure informe les gouvernements étrangers, leur opinion publique, ainsi que les organismes internationaux sur le développement politique, économique, social et culturel du Cameroun. Dans cette optique, il travaille en relation avec le ministre de la communication. De même, il gère les carrières du personnel diplomatique.

Même si son organisation et sa structure lui permettent d'exécuter les missions qui lui sont conférées, ses compétences sont très limitées. Il est en réalité exécutant et non pas concepteur, puisqu'il se voit concurrencer par les ministères techniques, lesquels détiennent de plus en plus des prérogatives en matière de relations internationales.

⁸¹ Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996, p. 50.

⁸² *Ibid.*, p.29.

b) L'apport des ministères techniques

Puisqu'il n'existe pas au sein du ministère des Relations extérieures des organes habilités à traiter les affaires techniques, scientifiques, culturelles, économiques et financières internationales, le MINREX perd de nombreux dossiers au profit des ministères techniques avec lesquels il a, aujourd'hui, obligation de partager ses compétences. Parmi ceux-ci : le Ministère de l'agriculture et du développement rural ; le Ministère du commerce ; le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire ; le Ministère de l'enseignement supérieur ; le Ministère des finances ; le Ministère de l'industrie des mines et du développement technologique ; le Ministère des postes et télécommunications ; le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ; le Ministère de la santé publique...

Outre le ministère des relations extérieures et les ministères techniques, la coopération se déroule aussi avec les chambres consulaires et d'autres groupements d'affaires.

c) Les Chambres consulaires

Il en existe deux sur lesquelles il convient de s'attarder dans cette étude : La Chambre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) et la Chambre d'Agriculture, des Pêches de l'Élevage et des Forêts (CAPEF).

- La Chambre de commerce (CCIMA)

La Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, (CCIMA) est un organisme consultatif et représentatif des milieux d'affaires. C'est un établissement public à caractère administratif, plus perçue comme le prolongement de l'administration⁸³. Elle est créée en 1921, et agit dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des mines et des prestations de services. Sa première mission consiste à jouer le rôle de courroie de transmission entre les milieux d'affaires privées d'une part, et les pouvoirs publics en matière de consultation et de représentation d'autre part. En son sein, on retrouve le centre de ressources AGOA, la bourse de sous-traitance et le centre de gestion agréé⁸⁴. La CCIMA gère les activités d'encadrements et de promotion des entreprises industrielles et commerciales en termes : de collecte, de traitement et de diffusion des informations économiques et commerciales ; de réalisation des publications ; d'appui à la création des entreprises ; d'échanges internationaux ;

⁸³ BAD, *Environnement de l'investissement privé...*, 2012, p.41.

⁸⁴ *Ibid.*

de promotion des exportations par le biais de la participation aux foires et aux salons ; d'assistance en matière de recherche des partenaires ; de formation, séminaires, conférences⁸⁵.

La CCIMA entretient un large réseau de relations avec les assemblées consulaires de tous les pays, ainsi qu'avec les organismes internationaux intéressés par les activités du secteur privé. Ses produits et ses prestations sont nombreux et variés.

Sa deuxième mission concerne le service public : les projets de lois et textes réglementaires relatifs aux activités économiques commerciales ; la création, la réglementation, le fonctionnement ou la suppression des bourses de valeur et de commerce et, enfin ; la vente aux enchères des marchandises tombées en rebut⁸⁶.

Cependant, la CCIMA se heurte à deux difficultés dans l'accomplissement de ses tâches. Tout d'abord, sa bourse de sous-traitance n'a pas encore commencé à fonctionner et ensuite, le centre de gestion agréé n'attire toujours pas de candidats⁸⁷.

- La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF)

La CAPEF ou encore Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun a été créé en 1954. Elle est comme sa consœur, un établissement public doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Elle est administrée par des membres nommés par décret présidentiel, et se déploie sous la férule conjointe des Ministères de l'Agriculture et du développement rural, de l'élevage, des pêches et des industries animales. Son rôle premier est de représenter les intérêts agricoles, pastoraux et forestiers auprès des pouvoirs publics. Ainsi en est-il des instruments de la coopération au Cameroun. *Quid* de l'Afrique du Sud.

2) Les acteurs traditionnels de la coopération en Afrique du Sud

Les organes de la coopération en Afrique du Sud sont : le Ministère des Relations internationales et de la coopération, les ministères techniques et les chambres consulaires.

⁸⁵ Archives de la CCIMA, "Présentation de la CCIMA" du 13 mai 2013.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ La CCIMA reste tributaire de son statut d'établissement public qui ne lui permet pas d'être reconnue comme une structure paritaire par les opérateurs économiques, alors qu'elle est plus perçue comme un organe de transmission et d'exécution par les organes de l'État. De ce fait, son audience et la portée de ses actions demeurent limitées. Au-delà de son statut, les moyens et les ressources dont elle dispose ne contribuent pas non plus à renforcer son efficacité.

a) Le Ministère de la Coopération et des Relations internationales

Naguère connu sous le nom de Ministère des Affaires Étrangères, il est rebaptisé Ministère des Relations internationales et de la coopération en 2009 par le président Jacob Zuma⁸⁸, et aussi appelé en anglais DIRCO (*Department of International Relations and Cooperation*). Le ministère sud-africain des relations internationales et de la coopération est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique étrangère sud-africaine. Il est le garant de l'implémentation des relations entre l'Afrique du Sud, les pays étrangers et les organisations internationales et participe à l'exécution des missions diplomatiques en Afrique du Sud.

Ledit ministère dirige 103 ambassades à l'étranger, 14 consulats généraux, 53 consulats honoraires et deux bases de liaison. Il entretient également des relations diplomatiques avec l'Union Européenne (UE), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la République de Chine⁸⁹.

Dans l'élaboration de ses activités, il est assisté de nombreux ministères techniques.

b) Les ministères techniques

À l'instar du MINREX, le Ministère des relations internationales et de la coopération est assisté dans ses actions par d'autres organes. De fait, le grand nombre d'activités initiées par le gouvernement dans le cadre de la coopération au développement sont menées par divers ministères, organismes parapublics ou gouvernementaux. Parmi ceux-ci : le Ministère du commerce et de l'industrie ; le Ministère de la défense ; le Ministère de l'éducation ; le Ministère de l'enseignement supérieur ; le Ministère de l'intérieur ; le Ministère des sciences et de la technologie... À côté de ces ministères, œuvrent en parallèles, des organes consulaires.

c) Les chambres consulaires

L'équivalent de la CCIMA et du CAPEFC en Afrique du Sud correspond à trois chambres qui ont chacune un rôle bien déterminé et travaillent en étroite collaboration : la chambre de commerce, la chambre du commerce et de l'industrie et la chambre des mines.

⁸⁸ Décret du 21 mars 2009 portant nomination du ministère des affaires étrangères sud-africain.

⁸⁹ Anonyme, "Présentation de l'Afrique du Sud", sur www.diplomatie.fr, consulté le 11 avril 2021 à 8h53. Lire aussi "*South Africans Representatives International Organisations Abroad*", url : <http://www.dirco.gov.za>, consulté le 11 avril 2021 à 9h.

La chambre de commerce : ses missions consistent à la promotion des échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et les autres pays. Elle offre des gammes de services et d'activités et facilite les échanges avec les milieux d'affaires sud-africains.

La chambre de commerce et de l'industrie : elle joue un rôle semblable à celui de la chambre de commerce ; et enfin,

La chambre des mines : elle assure un rôle de plaidoyer et de lobbying avec le gouvernement, les syndicats et les autres parties prenantes. Elle se fonde sur l'information, la transparence, la franchise et opère comme multicanal pour le flux des informations. Son œuvre consiste à faire croître l'industrie minière et à améliorer sa compétitivité et son interaction, d'abord en Afrique du Sud, et ensuite dans le monde entier. Les organismes et forums suivants sont quelques-unes des plates-formes au sein desquelles elle interagit : les associations de l'industrie minière de l'Afrique Australe ; le *black management forum* ; la chambre sud-africaine des affaires ; le comité pour l'éducation et la formations des entrepreneurs en Afrique du Sud ; la communauté de développement de l'Afrique Australe ; le conseil international sur les métaux des mines ; les divers comités de partenariat tripartite de secteur ; le forum de la pollution de Gauteng ; le forum consultatif sur l'exploitation minière et l'environnement.

La présentation des organes de la coopération en Afrique du Sud ainsi faite, nous examinons les outils de la coopération au Gabon.

3) Les outils de coopération au Gabon

Le Gabon dans la mise en application de sa politique de coopération s'appuie sur certains éléments institutionnels : le Ministère des Affaires Étrangères, les ministères techniques et la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie des Mines et de l'Artisanat du Gabon (CCAIMAG).

a) Le Ministère des Affaires Étrangères

Le Ministère des Affaires Étrangères tient une place de choix dans l'agencement gouvernemental, car il conçoit, coordonne, conduit et applique⁹⁰ les décisions prises par le chef de l'État dans ce domaine. Selon Antoine-Denis N'Dimina Mougala le rôle du Ministère des Affaires Étrangères consiste à : "assurer l'application et l'exécution des instructions du chef de l'État par le biais de l'administration centrale, du ministère et de ses services extérieurs, c'est-

⁹⁰ Ces buts lui sont assignés en compatibilité avec le décret présidentiel n° 000652/PR/MAECF, du 21 mai 2003 lui accordant compétence pour toutes questions relatives.

à-dire les missions diplomatiques, les délégations permanentes auprès des organisations internationales et les postes consulaires ⁹¹. Son ressort est donc du domaine des relations internationales.

Le ministère des Affaires Étrangères est créé par décret n° 161/PM du 14/10/1960 et plusieurs fois, il a été réorganisé et renommé⁹². Le domaine de ces fonctions se présente ainsi qu'il suit : concevoir et appliquer la politique extérieure du Gabon dans le cadre des orientations générales décidées par le président de la république. Ces responsabilités, il les assure dans le cadre de la coopération internationale en relation avec les autres ministères ; il est le seul autorisé à instruire et à diriger les représentants gabonais à l'étranger, et tout échange entre ces représentations et les autres ministères passent par lui. En outre, il gère les correspondances avec les autorités étrangères ou leurs représentations installées au Gabon, ainsi qu'avec les organisations internationales, et enfin il négocie les contacts avec l'extérieur ; il suit les préparations des rencontres et conférences internationales, y participe et représente le Gabon ; il est le seul à même de ratifier, de publier des traités, des conventions, des accords, des protocoles et des règlements internationaux, lesquels engagent la République⁹³. En un mot, il fait office d'exécutant possédant un rôle politico-juridique selon l'article 41 alinéa 2 de la convention de Vienne de 1961⁹⁴.

De plus, en sa qualité de dépositaire des traités et accords internationaux de l'État, il a pour missions d'orienter la politique étrangère présidentielle et gouvernementale, de conduire et d'harmoniser les relations extérieures dans le cadre de la coopération internationale⁹⁵ et de la francophonie⁹⁶.

Enfin, le ministère veille au rayonnement de la république gabonaise sur la scène internationale⁹⁷. On constate que le MINAE joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et

⁹¹A.-D. N'Dimina Mougala, "La politique étrangère du Gabon 1960 à 1967", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°196, Dossier : Afrique, partenariat international et conflits régionaux, Paris, PUF, 1999, p. 70, url : [http : www.jstor.org/stable/25732614](http://www.jstor.org/stable/25732614), consulté le 13 janvier 2019 à 15h26.

⁹² D'abord ministère des Affaires Étrangères et de l'Économie nationale au lendemain des indépendances, ensuite ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération en 1976, puis ministère des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale, chargé des Gabonais de l'étranger et enfin, depuis 2018 ministère des affaires étrangères.

⁹³ Articles 1, 2, 3 et 4 du décret n°00774/PR-MAEC du 25 août 1976, portant attribution et réorganisation du Ministère des Affaires Étrangère et de la Coopération. Cité par Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003.

⁹⁴ N'Dimina Mougala, "La politique étrangère du Gabon 1960 à 1967" ..., 1999, p. 70.

⁹⁵ Le ministère veille à la préparation, la mise en œuvre et la coordination des politiques de coopération bilatérale, multilatérale et sectorielle ; à l'attraction des IDE et à la promotion du Gabon à l'étranger.

⁹⁶ Pour ce qui est du domaine de la francophonie, le ministère participe à la promotion et à la coordination des événements relevant de ladite organisation aux niveaux national et international.

⁹⁷ Il est question ici de veiller à la défense des intérêts gabonais dans toutes les instances internationales et au droit des ressortissants.

la mise en pratique de la politique étrangère du Gabon, mais sous la férule du président de la République. Malgré cette assise, le ministère fait tout de même face à l'intervention des ministères connexes que nous déclinons ici sous le terme de ministères techniques.

b) Les ministères techniques

À l'exemple du Cameroun ou de l'Afrique du Sud, la politique internationale s'étend de plus en plus aux domaines transversaux que sont : l'économie, les finances, la santé, l'enseignement, les Bâtiments et Travaux Publics... Le Ministère des Affaires Étrangères est dès lors appelé à agir conjointement avec d'autres ministères afin de mener à bien la conduite de ses objectifs de coopération. Nous citons ici en exemple : le ministère des Infrastructures, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire ; le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres ; le ministère du commerce ; le ministère de l'agriculture ; le ministère du Pétrole et des Hydrocarbures ; le ministère des finances ; le ministère de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits humains ; le ministère de l'Eau et de l'Énergie ; le ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du développement de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion durable des écosystèmes ; le ministère de la Promotion des investissements privés, du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie ; le ministère des Mines.

Outre ces ministères, la relation de coopération entre le Gabon et ses partenaires s'opère au niveau d'organismes très spéciaux : les chambres consulaires. Alors que nous en dénombrons trois en Afrique du Sud, deux au Cameroun, il n'en existe qu'une seule au Gabon : la CCAIMAG (Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon).

c) La Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon

La CCAMAIG est un organisme juridique disposant d'une autonomie propre et placée sous l'autorité du ministère de l'économie gabonais. Elle veille en sa qualité d'organe consultatif à la promotion des intérêts des opérateurs économiques sur l'ensemble du territoire national. Créé par l'arrêté présidentiel du 29 mai 1935, elle exerce ses activités sur l'ordonnance 41/78/PR du 15 avril 1978.

Le rôle de la chambre de commerce du Gabon est d'encourager et de favoriser le développement du secteur privé à travers la participation au renforcement du climat des affaires et à l'amélioration de l'économie gabonaise. Ses missions, quant à elle, s'étalent sur trois points : la représentation, la consultation et l'assistance.

Par sa fonction de représentante, la chambre de commerce du Gabon est un intermédiaire entre les entreprises du secteur privé, les pouvoirs publics et les organismes nationaux ou internationaux. Elle établit le dialogue entre les différents groupes, sert de pont aux pouvoirs publics dans le domaine de la propagation de l'économie nationale⁹⁸, et elle a la lourde charge d'initier des concertations entre les différentes parties.

La deuxième mission de la chambre est la consultation. C'est l'organe habilité à répondre aux questions économiques et commerciales. À ce titre, elle peut donner ses avis tant au gouvernement qu'aux entreprises publiques ou privées, sur toutes interrogations pouvant être soumises à sa défiance⁹⁹. Celles-ci peuvent être du domaine de règlement de conflits, de la constitution de bourses de commerce, de l'établissement de mercuriales pour tous produits et services, de la fixation de taxes ou des impôts relatifs à l'économie nationale, internationale, à la concurrence, à la libre entreprise ou à l'octroi des avantages.

Enfin, la CCAIMAG œuvre dans l'assistance et l'accompagnement des entreprises dans leurs activités. Cette assistance consiste à promouvoir les PME, PMI et autres entreprises privées nationales auprès des investisseurs nationaux ou internationaux, tout en certifiant et en vantant les produits qu'elles proposent. Toutes ces missions, si elles sont respectées, pourraient entraîner la clarification et le développement du tissu commercial national. Enfin, aux côtés de ces institutions, se positionnent désormais de nouveaux acteurs.

4) L'opinion publique et la presse

Autrefois soupçonnée d'être irresponsable, changeante, mal informée et émotive, l'opinion publique a longtemps été jugée inapte à prendre part à la gestion des affaires publiques et de la politique étrangère. Mais, depuis les années 1950, sous l'ascendant de certains courants

⁹⁸ Anonyme, "Présentation de la chambre de commerce du Gabon", url : http://www.assecaa.org/french/F_Gabon.htm, consulté le 12 décembre 2017 à 18h.

⁹⁹ Chambre de Commerce du Gabon, "Présentation de la CCAIMAG", url : <http://www.ccigabon.com>, consulté le 12 décembre 2017 à 18h11.

de la sociologie politique américaine, elle a été reconnue et est aujourd'hui considérée comme un facteur entrant dans le processus de prise de décision politique¹⁰⁰.

En effet, l'opinion publique et la presse jouent de plus en plus des rôles de premier ordre dans le cadre de la politique nationale comme internationale d'un pays. Au Cameroun, au Gabon ou en Afrique du Sud, ces structures, de nos jours, font et défont les politiques élaborées par les États. En fait, on constate que le ministère des relations extérieures, le ministère des affaires étrangères, le ministère des relations internationales, les ministères techniques et les chambres consulaires restent des structures administratives, mais ces deux organes, quant à eux, font partie de la société civile. Ainsi, dans les cas les plus décisifs, ils peuvent devenir des acteurs de la plus haute importance et par leurs propos et actions, faire converger les agissements gouvernementaux en leur sens¹⁰¹. Ceci montre qu'ils sont à même d'influencer les attitudes étatiques.

On peut conclure au terme de cette section que le domaine de la politique étrangère au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud est régi par de nombreux acteurs. Les principaux étant les chefs d'État qui en détiennent la primauté. Ils sont secondés par les ministères des affaires étrangères, considérés comme des organes centralisateurs et coordonnateurs de la coopération entre États, les ministères techniques et les chambres consulaires qui servent de relais dans les relations inter-états et enfin par la presse et l'opinion publique, dont le rôle va grandissant sur la scène internationale. Cependant, s'il existe des similitudes au niveau des mécanismes et instruments de la coopération usités par le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, qu'en est-il des stratégies nationales dans ledit domaine ?

C- Les principes directeurs de la coopération au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud

Il s'agit d'analyser les stratégies de coopération optées par le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud.

¹⁰⁰ F. Blanc et als, "Politique étrangère et opinions publiques : les stratégies gouvernementales d'influence et de contrôle de l'opinion publique à l'épreuve de son internationalisation", in *Raisons politiques*, 2005/3 (n°19), pp. 119-141, url : [http : www.cairn.info](http://www.cairn.info), consulté le 18 mai 2022 à 14h50

¹⁰¹ Mandjouhou Yolla, *La politique du Gabon...*, 2003, pp. 61-69.

1) La stratégie camerounaise de coopération

Dans le cadre global de sa politique étrangère et depuis son accession à la souveraineté internationale qui lui confère des privilèges tel celui de l'adhésion au concert des nations, le Cameroun s'est doté d'une politique étrangère qui définit son action internationale. Il a opté pour une "diplomatie de responsabilité, de paix, de présence et de participation", dans l'optique de consolider ses "amitiés traditionnelles", d'en nouer de nouvelles, diversifiant ainsi ses partenaires au mieux de ses intérêts.

Ceci est d'autant plus vrai que le président Ahmadou Ahidjo avait compris que l'absence de coopération rend hypothétique la survie des nations à travers les jeux des intérêts auxquels elles sont exposées sur la scène internationale. C'est ainsi qu'il déclarait en 1971 qu'on admet communément que la politique extérieure des États est souvent à l'image de leur préoccupation interne. Il n'y a pas de doute que dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, seuls les États forts et stables et les nations solidement unies peuvent avoir la chance de survivre à travers le jeu des forces contradictoires auxquels ils font face et remplir efficacement leur mission pour être appelés à jouer un rôle dans la société des nations¹⁰². Partant de cette axiome, le Cameroun noue des relations avec d'autres États, dont l'Afrique du Sud. En effet, celle-ci est un acteur clé dans les institutions internationales¹⁰³, et elle joue un rôle primordial dans la redéfinition de la gouvernance mondiale et de l'architecture financière et commerciale.

La raison de la coopération du Cameroun avec l'Afrique du Sud réside simplement dans le fait que cette dernière, en tant que NPI, est la locomotive de l'Afrique Australe, et l'a aussi été du continent. Elle pourrait dès lors apporter son aide au Cameroun dans le domaine de la construction des routes, des autoroutes, des aéroports, des ports et des logements sociaux... En d'autres termes, le Cameroun recherche l'investissement privé sud-africain dans les secteurs scientifique, technologique, sanitaire, éducatif..., une main d'œuvre de qualité, la mise en valeur de son potentiel minier, le développement de son secteur énergétique, l'amélioration des capacités de production de ses entreprises et surtout, les techniques de travail sud-africaines.

2) L'approche gabonaise

L'objectif principal du Gabon dans l'élaboration de la coopération a toujours été de

¹⁰² Communication de S.E. El Hadj A. Ahidjo, président de la République Fédérale du Cameroun, à l'occasion du séminaire sur "l'harmonisation régionale de coopération entre pays africains et étrangers et, institutions internationales", Yaoundé, ACAP, n° 210 du 14 septembre 1971, p.2.

¹⁰³ BAD, *République d'Afrique du Sud...*, 2015, p.7.

soutenir sa politique de développement par la mobilisation des ressources internationales, pour appuyer les programmes de développement initiés et orientés vers sa croissance. La coopération internationale se veut donc être une mise en œuvre des objectifs, stratégies et priorités de développements arrêtés par l'État, en tenant compte des caractéristiques et des potentialités du pays. Dans la recherche de ces objectifs, le Gabon met l'accent sur : le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; l'allègement du fardeau de la dette, laquelle constitue un obstacle majeur aux perspectives de développement à long terme du Gabon. Et enfin, la recherche, la promotion et la mise en valeur des ressources naturelles du pays¹⁰⁴.

Dans le même ordre d'idée, il a toujours évoqué la consolidation des liens entre pays du tiers-monde, particulièrement ceux du continent africain. Pour lui, l'action essentielle réside dans la promotion de la solidarité entre les pays en voie de développement, afin de leur permettre de bénéficier des compétences spécialisées et des expériences acquises par d'autres pays en développement. C'est ainsi que la coopération entre le Gabon et les autres pays du sud a connu un essor considérable depuis 1970, et entraîné la signature de plusieurs accords de coopération¹⁰⁵. En effet, pour ce dernier, le regroupement des pays en développement au regard de leurs besoins communs reste un préalable pour la validité de la coopération sud-sud, un impératif de premier ordre et non une option.

Outre la question du développement économique, le Gabon a opté pour la promotion des relations d'amitié et de coopération avec les autres États, à la seule fin de contribuer à la paix et à la sécurité internationale. Sa stratégie de coopération se fonde sur deux points. D'une part, le respect rigoureux des principes du droit international conformément à la charte des Nations unies ; Et d'autre part, le développement des relations amicales entre les nations. Ceci lui permet de se focaliser sur la représentation, la négociation, l'information et la protection de ses intérêts, avec comme objectifs essentiels : la mobilisation des ressources extérieures disponibles, notamment en attirant l'investissement étranger, la préservation de son intégrité territoriale, la présence et la crédibilité sur le plan international (cohésion et pertinence du discours, des votes et des alliances), l'activité et la réactivité sur les places d'affaires internationales et auprès des grands centres de décisions mondiales¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Anonyme, "Coopération", url : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/-relations-externes/politique-etrangere>, publié le 03 novembre 2011, consulté le 12 décembre 2017 à 18h05.

¹⁰⁵ Anonyme, "Politique étrangère", url : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/-relations-externes/politique>, publié le 03 novembre 2011, consulté le 12 décembre 2017 à 18h15.

¹⁰⁶ *Ibid.*

3) La pensée sud-africaine de la coopération

En admettant avec Maurice Merle que l'étude de la politique extérieure d'un État ne saurait être dissociée de sa politique intérieure,¹⁰⁷ on parvient à la conclusion selon laquelle la politique menée à l'intérieur d'un pays se reproduit indubitablement sur la scène internationale. En effet, la politique extérieure de l'Afrique du Sud s'appuie sur la recherche de la croissance, dans l'optique de trouver des solutions à ses problèmes économiques et sociaux. Ceci faisait déjà dire à Nelson Mandela en 1993, que la première motivation de la politique économique extérieure de l'ANC était de placer l'Afrique du Sud sur la voie d'un développement économique rapide, de manière à relever trois défis importants : la lente croissance du pays, la diminution de la pauvreté extrême des Noirs, et les très fortes inégalités de niveaux de vie. Pour ce faire, le gouvernement sud-africain de concert avec le secteur privé, s'est engagé dans un vaste programme de promotion des exportations afin d'élargir le marché des investisseurs sud-africains sur le continent. Et justement, sa configuration topographique en forme d'entonnoir¹⁰⁸ la pousse vers le haut du continent et par conséquent, vers le Cameroun et le Gabon.

L'Afrique du Sud en se liant avec le Cameroun et le Gabon, peut bénéficier du pétrole, des mines, des matières premières pour entretenir ses nombreuses industries et des espèces ligneuses. Elle a enfin besoin de renforcer sa position stratégique dans le monde pour s'imposer en termes de puissance¹⁰⁹. Voilà pour les stratégies de coopération.

Ressortir la quintessence de ce troisième chapitre a consisté à analyser l'établissement des relations diplomatiques entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud. Ces relations interviennent au matin des années 90 avec les changements opérés en Afrique du Sud. Comprendre l'essence de ces connexions nous a conduit à examiner les accords signés ou ratifiés d'une part entre le Cameroun et l'Afrique du Sud ; et d'autre part entre le Gabon et cette dernière. Il a ensuite été question de présenter les instruments de la coopération. Ont été répertoriés : les missions diplomatiques, le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de la Coopération et des Relations Internationales, selon que l'on est au Cameroun, au Gabon ou en Afrique du Sud, et les chambres consulaires. Il s'est enfin agi de repérer les stratégies de coopération utilisées par chaque nation.

¹⁰⁷ M. Merle, *Sociologie des Relations Internationales*, 2^e éd., Paris, Dalloz, 1976, p.306.

¹⁰⁸ J. V. Ntuda Ebodé, "Structuration de la puissance continentale : l'Afrique occidentale hors-jeu ?" *Diplomatie hors-série* n° 12, (juin-juillet 2010) url : [http : diplomatie-presse.com](http://diplomatie-presse.com), consulté le 12 décembre 2017 à 18h25

¹⁰⁹ L'Afrique du Sud occupe une place de choix au sein de l'Union Africaine ; elle recherche maintenant une place de membre permanent au sein du conseil de sécurité des Nations Unies.

In fine, on pourrait conclure que trois éléments ressortent de ce chapitre. Tout d'abord, il faut retenir que deux principes clairs se dégagent de l'ensemble des accords soulignés ; les principes d'égalité et de réciprocité. Ensuite, il subsiste de très grandes disparités entre les deux coopérations. La première spécificité apparaît au niveau du nombre d'accords signés. Si dans la première relation il est fait état de six accords, il en va autrement de la deuxième où seize accords ont été dénombrés. La seconde dissemblance naît au niveau des responsables diplomatiques accrédités çà et là. Force est de constater que le Cameroun, depuis l'établissement des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud n'y a envoyé que trois Chefs de missions diplomatiques, dont deux Chargés d'affaires ; quand six diplomates sud-africains, dont cinq Hauts commissaires ont eu à défiler dans le sens inverse. Dans l'autre coopération, l'échange des diplomates reste à égalité parfaite, soit six Ambassadeurs pour le Gabon et six Ambassadeurs pour l'Afrique du Sud. Si l'on se réfère à la Convention de Vienne de 1961 qui reconnaît à l'État accréditeur le choix de la classe du Chef de mission diplomatique envoyé dans un pays tiers, on conclut que Yaoundé n'a pas souhaité approfondir ses liens avec Pretoria sous ses deux premiers chefs d'États post-apartheid. Cette idée se vérifie enfin par le retard prononcé dans l'ouverture de la mission diplomatique sud-africaine au Cameroun, quand on sait que l'échange des ambassades constitue la marque d'un intérêt particulièrement important dans une relation de coopération. On convient dès lors que la coopération Cameroun/Afrique du Sud a été atone, quand la relation Gabon/Afrique du Sud restait dynamique.

Il faut juste espérer que cette apathie du côté camerounais ne soit pas en définitif une source de lourdeur dans la suite de la coopération, car chacun des deux États d'Afrique centrale peut, s'il ficelle bien ses engagements, parvenir au concept de l'avantage mutuel prôné par Pretoria.

CHAPITRE IV :
LES RELATIONS SOCIO-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN,
LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD ; DEUX RELATIONS A DOUBLE
VITESSES (1993-2016).

L'établissement des relations de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud introduit la construction des liens politique, diplomatique, économique et socio-culturel entre lesdits États. Pour les gouvernements camerounais et gabonais, le choix des partenaires semble être le fil d'ariane de leurs diplomaties, et la conduite des rapports avec l'Afrique du Sud évoque un réalisme guidé par un impératif de développement et un idéal de coopération bénéfique¹¹⁰.

Ces relations interviennent principalement en octobre 1992 pour le couple Gabon-Afrique du Sud et en juin 1994 pour le ménage Cameroun-Afrique du Sud, et entraînent le déploiement de nombreuses visites de personnalités. Ceci permet aux nations de mieux se connaître, mais surtout d'évaluer pleinement le potentiel, les besoins et les apports à tirer de chaque partie en collaboration. Il faut souligner que les liens entre ces pays n'ont pas toujours été assidus et ponctuels. Si l'on note une certaine constance dans la relation entre le Gabon et l'Afrique du Sud, il n'en est pas de même du Cameroun et de cette dernière. En effet, jusqu'en 1993, la question du système d'apartheid a été un facteur de discorde entre Yaoundé et Pretoria. Et aussi longtemps qu'a duré le régime ségrégationniste, le Cameroun s'est mis en marge de la politique sud-africaine. Il faut attendre l'année 1994 pour voir naître et évoluer les rapports entre les deux pays. De fait, cela a entraîné une apathie dans l'établissement des relations diplomatiques entre ces pays.

À ce stade de l'étude, il convient de se questionner sur l'évolution socio-politique de ces coopérations. Quelles ont été leurs caractéristiques ? Ont-elles conservé cette atonie et/ou ce dynamisme qui les symbolisait au moment de leur mise en place ? L'objectif de ce questionnement est d'analyser les mutations des relations entre les deux binômes sur les plans diplomatiques et socio-culturels, de l'établissement des relations de coopération à 2016.

¹¹⁰ Mouelle-Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1998, p. 84.

Pour ce faire, nous examinons les relations diplomatiques, les rapports para-diplomatiques au sein de la coopération décentralisée et le volet social de la coopération (la santé, la culture et l'éducation) entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud.

I- LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD

Quel que soit ce soit le processus de coopération dans lequel on émerge, les rencontres et échanges de visites de personnalités d'un pays à un autre tiennent une place particulière dans l'évolution des rapports entre eux. Elles œuvrent au renforcement des relations entre partenaires, permettent l'intensification et la fructification des liens, et surtout favorisent la promotion des échanges francs et directs entre les différents pays¹¹¹. Elles sont aussi des occasions de rencontre entre les responsables ayant en charge le processus de décision dans une coopération. Elles sont le lieu indiqué pour des chefs d'États de converser sur des sujets communs qui engagent leur pays ou non, mais surtout de trouver des issues conjointes à leurs préoccupations. C'est par ces visites qu'on évalue la profondeur et la force des liens qui unissent deux nations.

Les relations de coopération entre le Cameroun et l'Afrique du Sud d'une part, le Gabon et l'Afrique du Sud d'autre part, sont soumises depuis leurs institutions à des trajectoires perpendiculaires au regard de leur agencement. Si elles semblent fructueuses du côté Gabon-Afrique du Sud, il n'en est pas de même de l'autre bord, où elles restent confrontées à un quasi-manque d'initiatives observé de part et d'autre des autorités administratives. La raison demeurant inconnue pour les nombreux administrateurs camerounais rencontrés. L'étude des visites est analysée d'abord sous le prisme des visites d'États, des visites officielles et des visites au sommet ; ensuite dans le cadre des visites de travail et d'amitié ; et enfin, à travers les autres rencontres de coopération.

A- Les voyages officiels des présidents camerounais et gabonais en Afrique du Sud

Comprendre l'importance des visites conduit à connaître tout d'abord leur historique.

1) La typologie des voyages

Les protocoles gouvernementaux distinguent les types de visites effectués par des chefs d'État dans un pays tiers. Aussi, on parle de visite d'État, de visite officielle, de visite d'amitié

¹¹¹ B. E. Ngo Njom, "La coopération entre la Corée du Sud et le Cameroun (1960-2006) ", mémoire de Maitrise en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé 1, 2008, p.38.

et de visite au sommet. Ces visites allient le plus souvent un programme, un protocole et des modalités pratiques qui influent selon le format et le rang du visiteur¹¹². Ainsi, la visite d'État est le déplacement d'un chef d'État ou d'un souverain régnant sur invitation expresse de son homologue. Ce type de visite traduit la marque de bonnes relations entre deux pays. Ici, la particularité se trouve au niveau du protocole (cérémonie officielle d'accueil et d'adieu dans tout le faste et les commodités dû au rang du visiteur, escorte de motards, dîner de gala offert par le chef de l'État hôte et une visite de la ville). La visite officielle par contre répond à une invitation adressée à un chef d'État ou de gouvernement pour discuter avec les autorités locales au cours des séances de travail sur des questions sensibles. Cette cérémonie est moins importante et moins solennelle car elle repose généralement sur une cérémonie officielle d'accueil, un entretien et un dîner offert par le chef de l'État hôte¹¹³. La visite d'amitié vise à consolider et à perpétuer les liens d'amitié qui existent entre deux États. Et enfin, la visite au sommet renvoie à toutes les rencontres effectuées par des chefs d'État ou de gouvernement au niveau multilatéral.

Dans le cadre des visites des chefs d'États camerounais et gabonais en Afrique du Sud, on observe une immense carence lorsqu'on analyse les tournées du président camerounais en Afrique du Sud mais la cadence devient plus soutenue quand on examine les déplacements des présidents gabonais vers l'Afrique du Sud.

2) Les visites de Paul Biya en Afrique du Sud : l'opacité totale

Étudier les visites du président Paul Biya en Afrique du Sud consiste à présenter d'une part ses voyages d'État dans ce pays, et d'autre part les déplacements qu'il y a effectué au haut sommet. Nous l'avons dit plus haut, les visites d'État représentent le niveau le plus élevé de contacts diplomatiques dans la relation entre deux États. C'est le moyen utilisé pour garantir la qualité et la profondeur des liens entre deux pays. Il s'agit de ce fait de vérifier si oui ou non, le président Paul Biya a usé de ce moyen pour renforcer les liens qui existent entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

¹¹² J-C. Verhaegen, "Visites d'État : généralités", url : [http : www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu), consulté le 07 janvier 2022 à 16h34. Lire aussi L. Monsen, "Quelle est la différence entre une visite d'État et une visite officielle ?", url : [http : www.share.america.gov](http://www.share.america.gov).

¹¹³ Anonyme, "Visites de Chefs d'État et de gouvernement", url : [http : monarchie.lu](http://monarchie.lu), consulté le 11 janvier 2022 à 16h39. Lire aussi F. Jobard, "Quelques notions de protocole diplomatique", url : <https://www.territorial.fr>.

a) L'absence de visites du chef d'État camerounais en Afrique du Sud

Dans la relation de coopération qui unit le Cameroun à l'Afrique du Sud, il n'y a jamais eu de visites d'État du président camerounais en Afrique du Sud. Autrement dit le président Paul Biya n'a, à aucun moment, manifesté sa volonté de se rendre dans le pays de Nelson Mandela en visite d'État ou en visite officielle. Or cette occasion lui a été offerte à plusieurs reprises. En effet, il a officiellement été invité à prendre part à d'importants événements en Afrique du Sud, mais à chacune des invitations, il s'est fait représenter par un membre de son gouvernement. Ayang Luc pendant la prestation de serment de Nelson Mandela en 1994, Marafa Hamidou Yaya en 1999, au cours de la première prestation de serment de Thabo Mbeki. Ayang Luc lors de sa seconde prestation en 2004, ou encore Cavaye Yegue Djibril en 2009 lors de la prestation de serment de Jacob Zuma. Il en est de même en 2013, alors qu'un grand nombre de présidents se rendent à Johannesburg pour les obsèques de Nelson Mandela, Paul Biya se fait une nouvelle fois représenter par Pierre Moukoko Mbondjo. Un an auparavant, au cours du centième anniversaire de l'ANC, lequel se déroulait le 08 janvier à Bloemfontein, il était à nouveau absent, remplacé cette fois-là par le vice-premier ministre Amadou Ali¹¹⁴. Il ressort de ces observations que le président Paul Biya n'a pas saisi la perche qui lui était tendu par l'Afrique du Sud pour réchauffer les liens entre les deux pays. Voilà qui nous emmène à nous questionner sur les raisons d'une telle attitude.

b) Les raisons de ce gel dans les relations diplomatiques

Aux matins des indépendances, les membres de l'ANC en exil auraient apporté leur soutien aux nationalistes africains, particulièrement camerounais contre le régime en place¹¹⁵. Cette assertion semble être validée par George Katito, professeur à l'institut des relations internationales de Johannesburg. Selon lui, "la solidarité de Mbeki à l'égard des dirigeants des mouvements de lutte anticoloniale a toujours primé sur le respect de la démocratie". On peut dès lors concevoir, à l'analyse de ces propos, que Paul Biya ait boudé le gouvernement post-apartheid. Ce gouvernement dont les membres étaient accusés d'avoir pris parti contre le régime au pouvoir au Cameroun. Charles Okala souscrit à cette idée lorsqu'il déclare : au moment de notre accession à l'indépendance, nous avons dû compter nos amis ; et ceux qui nous ont fait confiance ont mérité toute notre estime et notre considération. Autrement dit, les autorités

¹¹⁴ État des relations Cameroun-Afrique du Sud, MINREX, notes d'archives, août 2020.

¹¹⁵ Koufan Menkene, ... Yaoundé le 12 octobre 2018.

camerounaises ont favorisé et renforcé les liens avec les nations qui ont aidé le régime de Yaoundé à asseoir son pouvoir. Or l'Afrique du Sud n'en faisait pas partie.

On pourrait voir dans cette manie camerounaise une stratégie de sa politique sud-africaine, laquelle consistait en un climat de gel des relations politiques avec Pretoria. S'il est vrai que le Cameroun a reconnu l'apartheid comme un système inique et lutté pour son éradication définitive, il ne parvient toutefois pas à se rapprocher des bâtisseurs de l'Afrique du Sud post-apartheid, considérés dans les années 60 comme réfractaires à son gouvernement. Ceci explique certainement que Paul Biya n'ait jamais exprimé le vœu de se rendre en Afrique du Sud. À moins que ces absences ne soient le fruit d'un manque de représentativité.

c) Le Cameroun et la question de la représentativité

La présence en politique vise à influencer ou à contrôler l'environnement ainsi que le comportement de l'autre. Le président de la République Paul Biya semble pourtant se désintéresser de tout ce qui concerne l'Afrique du Sud, et ce, même lorsque les intérêts du pays en dépendent. En effet, nous l'avons dit, il s'est fait représenter à chacun des événements marquants en Afrique du Sud, et pourtant cette nation est l'une des plus importantes du continent. Toutefois, ce comportement n'est pas uniquement l'apanage de l'Afrique du Sud, car même en Afrique centrale où le Cameroun fait pourtant figure de leader, on observe des attitudes similaires. De fait, lors de la cérémonie d'investiture de Muhammadu Buhari, il s'est fait représenter par le vice premier ministre chargé des assemblées ; par Alain Mebe Ngo'o au sommet des chefs d'État de la CBLT, par Pierre Moukoko Mbondjo au sommet de l'Union Africaine, au Nigéria, et même pour passer le témoin de la présidence en exercice de l'UA à Robert Mugabe en 1990, il était absent¹¹⁶.

Le Cameroun excelle dans l'absence, le silence, la discrétion et la passivité. De fait, son peu d'intérêt pour les sommets, ses absences répétées aux foras internationaux sont des manifestations d'un manque de volonté hégémonique. Ce qui le déconsidère sur la scène internationale et crée par la même occasion la "politique de la chaise vide"¹¹⁷, alors qu'il pourrait jouer un rôle de premier plan dans la sous-région et sur le continent. Narcisse Mouelle Kombi observe à cet effet que

le Cameroun capitalise divers atouts qui le prédestinent à un leadership naturel dans l'ensemble de l'UDEAC. Les atouts procédant de facteurs dimensionnels et structurels en matière géostratégiques, économiques et démocratiques en font la première puissance de la sous-région ; cependant, les éléments

¹¹⁶ M. C. Embielle Emballa, "La présidence de la République et la position d'impuissance du Cameroun en Afrique centrale, CEMAC, in *Revue Dialectique des Intelligences, Penser la politique étrangère en Afrique*, n°08, 2020, pp.98-122.

¹¹⁷ *Ibid.*

objectifs ne sont pas systématiquement confortés par l'ingrédient subjectif qui est la volonté de domination ou d'hégémonie¹¹⁸.

Il y'a effectivement lieu de souligner que le Cameroun semble complètement dénué de tout élan hégémonique¹¹⁹. En effet, son président déclare lui-même que le pays "ne nourrit aucune ambition de puissance, il est un État libre dont le développement n'est possible que dans la paix et la stabilité"¹²⁰. À la différence de celui-ci, l'Afrique du Sud et le Gabon pratique une diplomatie de présence et d'actions. Ainsi, la première s'appuie sur les atouts dont elle dispose pour imposer ses opinions sur la scène internationale en faisant preuve d'un activisme diplomatique développé. Omar Bongo, sous ses mandats, a contribué au rayonnement de son pays. De fait, il saisissait la plus petite occasion pour mettre le Gabon en avant, d'où son axiome "le Gabon d'abord". Aussi, il a par ses actions, donné de la légitimité et de la puissance à son régime. On constate dès lors que le Cameroun, à cause de son inertie politique, se retrouve confronté à des luttes de leadership avec ses États voisins, (le Gabon ou même de la Guinée Équatoriale) qui entendent l'évincer de sa place de leader de la sous-région.

Somme toute, cette logique d'absence a souvent fait l'objet de nombreuses incompréhensions aussi bien au niveau de l'administration sud-africaine que camerounaise, gênées par cette situation de "légèreté"¹²¹. De pareilles attitudes (les absences répétées du président de la république aux évènements marquants) peuvent générer des interprétations négatives¹²² de l'administration sud-africaine, et traduire de fait un refroidissement des autorités administratives Sud-africains. *Quid* des visites au haut sommet ?

d) Les visites au haut sommet

En ce qui concerne les visites au haut sommet, le président Paul Biya s'est rendu une seule fois en Afrique du Sud, du 03 au 05 septembre 1998 dans le cadre du 12^{ème} sommet des Non-Alignés qui se tenait à Durban. Il était accompagné par : MM. Augustin Kontchou Kouomegni, ministre d'État chargé des Relations Extérieures, Ferdinand Léopold Oyono, ministre d'État chargé de la Culture, Peter Abety, ministre chargé des missions à la présidence de la République, et de Edgar Alain Mebe Ngo,o, directeur du cabinet civil. *Le Cameroon*

¹¹⁸ Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun...*, 1996, p. 98.

¹¹⁹ *Ibid.*

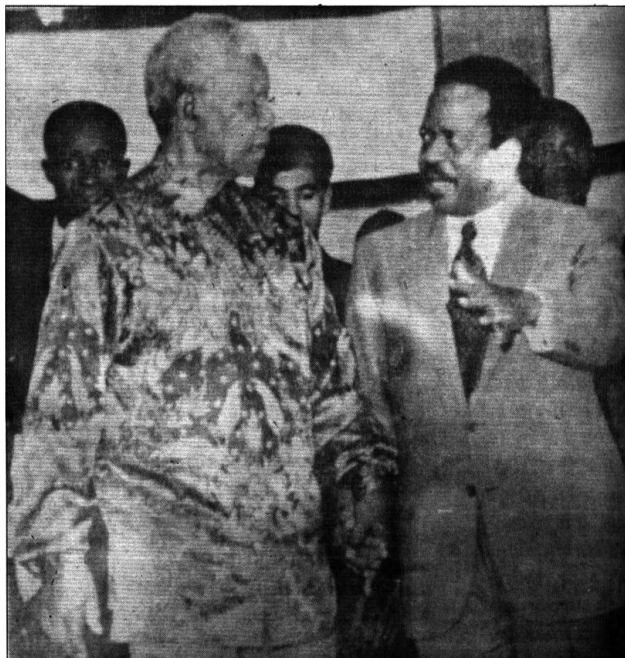
¹²⁰ Extrait du discours du président Paul Biya, à l'occasion du triomphe de la promotion "Unité et solidarité de l'ÉMIA, le 1^{er} décembre 1996. Texte cité par M. C. Embielle Emballa.

¹²¹ D'après nos entretiens avec certains membres de l'administration camerounaise, cette coopération pourrait être porteuse de nombreux fruits si jamais la partie camerounaise essayait de s'impliquer davantage à travers une visite d'État. Et ce, au vu des opportunités offertes. Pour ce qui est de la partie sud-africaine, de nombreuses propositions ont été faites par l'ambassadeur Martha Ntsheole pour résorber les difficultés entre les deux nations.

¹²² Ndo'o "La coopération israélo-camerounaise...", 2014, p. 339.

Tribune du 04 septembre 1998 présente les chefs d'États camerounais et sud-africain en grande conversation. Cependant, Il n'est nullement fait mention d'une prochaine rencontre officielle entre les deux hommes sur le sol camerounais¹²³.

Photo n° 12: Paul Biya et Nelson Mandela au 12e sommet du MNA à Durban en 1998



Presidents Paul Biya and Nelson Mandela

Source : *Cameroon Tribune* du 4 septembre 1998.

Les chefs d'État camerounais et sud-africain main dans la main et en pleins échanges

- Les enjeux de la présence du chef de l'État camerounais à Durban

Le séjour du président Paul Biya en Afrique du Sud faisait suite à une invitation du chef de l'État sud-africain, Nelson Mandela, à participer au 12^{ème} sommet du Mouvement des Non Alignés (MNA) qui a lieu à Durban¹²⁴. En outre cette présence se justifiait par le discours qu'il devait y prononcer¹²⁵. Dans sa plaidoirie, il relève le symbolisme du choix de la nation arc-en-ciel comme hôte du sommet et souligne la nécessité de réduire l'écart toujours croissant entre pays riches et pays pauvres¹²⁶. Au terme du sommet, les chefs d'État sud-africain et camerounais sont respectivement nommés à la tête de l'organe pour une durée de trois ans. Le premier en devient le président et le second, le vice-président. Le passage du président Paul

¹²³ F. Moudji, "Non-aligned leaders re-dedicate to peace and development", *Cameroon Tribune* n° 6676, vendredi 4 septembre 1998, p. 2.

¹²⁴ J. Ngandjeu, "12^e sommet des non-alignés, sur fond de dénonciation du déséquilibre Nord-Sud", *Cameroon Tribune* n° 6674, mercredi 02 septembre 1998, p. 2.

¹²⁵ Nyonka'a, "Politique étrangère et diplomatie...", 2021.

¹²⁶ Extrait du discours du président Paul Biya, *Cameroon Tribune* n° 6676, vendredi 4 septembre 1998, p. 21.

Biya présenté, attelons-nous par la suite à examiner les visites des chefs d'État gabonais en Afrique du Sud.

3) Une constance dans les visites des présidents gabonais en Afrique du Sud

La densité des relations de coopération entre le Gabon et l'Afrique du Sud est en grande partie matérialisée par les visites effectuées par les présidents gabonais en Afrique du Sud après l'apartheid.

a) Une consistance dans les visites des chefs d'États

Les visites des chefs d'États gabonais et sud-africains ont toujours occupé une place centrale dans les relations de coopération entre les deux nations. Elles sont nées des actions entreprises par Omar Bongo pour que l'Afrique du Sud devienne une nation multiraciale, et ont contribué à renforcer le climat d'amitié qui existait entre eux. Ainsi, dans le cadre des visites des chefs d'États gabonais en Afrique du Sud, on peut en citer deux¹²⁷. La première est effectuée par Omar Bongo Ondimba, du 20 au 22 novembre 1996 sous le régime de Nelson Mandela ; et la seconde, par Ali Bongo, du 21 au 22 mai 2010 sous Jacob Zuma. Outre ces visites des chefs d'États pour réchauffer les relations de coopération, les présidents gabonais ont aussi effectué le déplacement en Afrique du Sud dans le cadre des visites officielles et des rencontres au haut sommet.

Dans le cadre des visites officielles, Omar Bongo et Ali Bongo se sont rendus en Afrique du Sud à cinq reprises. Le premier, deux fois sur invitation spéciale de Nelson Mandela et le second, trois fois sur invitation de Jacob Zuma. Ainsi, du 10 au 11 mai 1994, Omar Bongo participe à l'investiture du Président Nelson Mandela et, du 15 au 17 juin 1999, il se rend à la cérémonie de passation de pouvoir entre Nelson Mandela et Thabo Mbeki. Entre le 04 et le 06 mai 2011, Ali Bongo effectue le déplacement pour Cape Town à l'occasion de la tenue du 21^{ème} Forum économique mondial sur l'Afrique. Il s'y rend en qualité de porte-parole de la sous-région Afrique centrale sur les questions environnementales¹²⁸. Le 07 janvier 2012, il participe en Afrique du Sud aux commémorations du centenaire de l'ANC¹²⁹. Et en mai 2018, il est invité au dixième sommet des BRICS, lequel se tient à Johannesburg sous le thème : "Les BRICS en Afrique : Collaboration pour une croissance inclusive et une prospérité partagée dans la 4^{ème} révolution industrielle". En sa qualité de président en exercice de la CEEAC, il présente les

¹²⁷ MOUNGUENGUI, Libreville le 06 octobre 2019 à . Toutefois, il nous est impossible de parler en détails des dites visites, car les archives du Ministère des affaires étrangères du Gabon ont été détruites.

¹²⁸ J. P. Tedga, "Ali Bongo, Sa plaidoirie au 21^e forum économique mondial sur l'Afrique", url : <http://innovation-democratique.com/ALI-BONGO-ONDIMBA.html>, consulté le 23 novembre 2020 à 08h55.

¹²⁹ Gabonews, "Retour d'Ali Bongo Ondimba d'Afrique du Sud", url : <https://www.bdpgabon.org>, publié le 09 janvier 2012, consulté le 23 novembre 2020 à 09h32.

opportunités d'investissement dont regorge la sous-région et soutient l'établissement d'un partenariat entre les États de la CEEAC et les BRICS¹³⁰.

b) Les rencontres au sommet

Le président Omar Bongo se rend en Afrique du Sud dans le cadre des rencontres au haut sommet à quatre reprises. Entre le 04 et le 07 septembre 1998, il assiste au 12^{ème} sommet du mouvement des Non-alignés à Durban. Du 10 au 13 octobre 2001, il est présent au sommet des Chefs d'État des pays des Grands Lacs sur le Burundi à Pretoria. Durant la période du 1er au 4 septembre 2002, le chef de l'État gabonais participe à Johannesburg au sommet Mondial sur le Développement Durable. Et enfin, du 08 au 11 juillet 2002, il prend part au sommet de l'Union Africaine à Durban. Le président Ali Bongo Ondimba, quant à lui, assiste à l'ouverture officielle de la dix-neuvième édition de la coupe du monde de football le 11 juin 2010 à Johannesburg, et du 10 au 11 décembre 2013, il prend part aux funérailles de l'ancien Président Nelson Mandela. Entre le 02 et le 05 décembre 2015, le président gabonais participe à Johannesburg au deuxième sommet du FOCAC (Forum de Coopération Chine-Afrique)¹³¹.

A l'étude des données précédentes, sept déplacements d'États/officiels ont été effectués par les présidents gabonais en Afrique du Sud ; quand du côté camerounais, on n'en dénombre aucun. Pour ce qui est des visites au sommet, il est aussi fait mention de sept déplacements des présidents gabonais, pour un seul du président camerounais. On convient ainsi que les présidents Omar et Ali Bongo ont favorisé le réchauffement des liens entre le Gabon et l'Afrique du Sud et participé à leur dynamisme, à la différence de la coopération Cameroun-Afrique du Sud qui s'est refroidie avec le temps¹³². La situation est similaire lorsqu'on examine les déplacements des présidents sud-africains au Cameroun ou au Gabon.

B- Les visites des chefs d'État sud-africain au Cameroun et au Gabon

L'étude des visites des chefs d'États sud-africains au Cameroun et au Gabon nous conduit à analyser en premier lieu les visites d'État et/ou officielles ; et ensuite, les visites au haut sommet.

1) Les visites des chefs d'État sud-africains au Cameroun

À l'instar des visites camerounaises en Afrique du Sud, on constate qu'il n'y a jamais eu de déplacements des chefs d'État sud-africains au Cameroun. Aussi bien pour des visites d'État ou des visites officielles.

¹³⁰ Ministères des Affaires Étrangères, "État des relations Gabon-Afrique du Sud".

¹³¹ Anonyme, " 2^{ème} Sommet du Forum sur la Coopération Chine-Afrique" url : <http://www.amba-afriquedusud.ga>, publié le 22 décembre 2015, consulté le 23 novembre 2020 à 09h58.

¹³² Cf. tableau des échanges économiques entre les deux pays.

a) Une carence dans les visites des présidents sud-africains au Cameroun

Lorsqu'on part du postulat selon lequel la visite d'État est le déplacement d'un chef d'État sur invitation expresse de son homologue, et la visite officielle répond à une invitation adressée à un chef d'État ou de gouvernement pour discuter avec les autorités locales au cours des séances de travail sur des questions sensibles. On convient que Paul Biya n'a jamais favorisé le déplacement des présidents sud-africains vers le Cameroun. En effet, aucune invitation n'a été adressée à l'un des trois hommes qui se sont succédés à la tête de l'État sud-africain depuis 1994. Pourtant, il y'a lieu de signaler que Nelson Mandela particulièrement, a exprimé le désir de se rendre au Cameroun en visite d'État et même officielle si jamais cette occasion lui était donnée, mais une telle opportunité ne lui a nullement été offerte¹³³.

b) Les rencontres au sommet

Pius N. Njiawe, le fondateur du journal *Le Messenger* rapporte de manière explicite dans son quotidien, la venue de la légende sud-africaine au Cameroun. Selon lui, une occasion historique aurait apparemment été offerte à la population camerounaise de célébrer le héros qu'est Nelson Mandela¹³⁴ en terre camerounaise.

En effet, du 8 au 10 juillet 1996, le chef de l'État sud-africain participe au 32^{ème} sommet de l'OUA organisé à Yaoundé. Il n'y est présent qu'une partie de la première journée, car il doit poursuivre son voyage vers Londres¹³⁵ où l'attend la reine Elizabeth. À peine a-t-il atterri à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, qu'il est accueilli par une foule en liesse. Il

¹³³ Lire à ce propos l'interview du président Nelson Mandela dans le *Cameroon Tribune* n° 6143 du 18 juillet 1996.

¹³⁴ Nelson Mandela (1918-2013), est né dans le village de Qunu, au sein de la famille royale des Thembus, la plus importante tribu Xhosa. A 20 ans, il s'inscrit à l'Université pour Noirs de Fort Hare d'où il est expulsé en 1940 pour avoir organisé un boycott des élections estudiantines. En 1941, il fait alors la rencontre de Walter Sisulu qui le présente au leader de l'ANC, à l'époque, une simple association de notables à laquelle Mandela adhère en 1944. En 1949, un an après l'arrivée au pouvoir du parti nationaliste et de la politique de l'apartheid, Mandela, Sisulu, Olivier Tambo et d'autres jeunes noirs créent une ligue de la jeunesse au sein de l'ANC. Membre du comité exécutif de l'ANC (1949), président de la ligue de jeunesse en 1951, président de l'ANC pour le Transvaal et adjoint au président général du mouvement en 1952.

Avec la répression, il est condamné à 9 mois de prison avec sursis et interdit d'assister à tout meeting public pendant 9ans). Entretemps, il crée avec Tambo, une étude d'avocats. En 1956, il est l'un des 156 opposants inculpés de trahison, ils seront acquittés en 1959. En avril 1960, le pouvoir interdit l'ANC et jette en prison 1800 opposants dont Nelson Mandela qui, libéré quelques mois plus tard, entre en clandestinité.

Après les événements de Sharpeville de 1960, Mandela passe à la lutte armée et crée en 1961, la première branche armée de l'ANC dont il est le secrétaire Général et se rend à Londres pour plaider la cause des Noirs. À son retour, il est arrêté le 05 août 1962. Le 12 juillet 1964, Mandela et 7 co-accusés sont condamnés à la prison à vie pour "complot visant à renverser le régime ". Après 27 années passées en prison, il sort le 11 février 1990. Premier président noir de la république sud-africaine (1994-1999), il a été prix Nobel de la paix en 1993 ; il a aussi réussi à devenir un "symbole contre l'injustice raciale et sociale". Il meurt le 05 décembre 2013.

¹³⁵ Y. Atanga, "Mandela et nous", url : <http://www.cameroon-tribune.cm>, publié le 11 décembre 2013, consulté le 05 juillet 2023 à 09h48.

continue vers le palais des Congrès, où il prononce son discours avant de retourner à l'aéroport. Aux journalistes qui se rapprochent de lui, il émet le vœu de visiter officiellement le pays si jamais une invitation lui est adressée "*well, when i visited West Africa, i went to Mali and Togo ; i also asked to visit Cameroon but you must have been very busy because youd did not reply. That is the only reason why i did not come but i was about to come*"¹³⁶. En d'autres termes, lorsque j'ai visité l'Afrique de l'Ouest, je suis allé au Mali et au Togo ; j'ai par la même occasion sollicité visiter le Cameroun mais vous avez dû être trop occupé, car vous n'avez pas répondu. C'est la seule raison pour laquelle je ne suis pas venu, mais j'étais prêt à venir. Cependant aucune suite n'ait été donnée à ce souhait. Le chef de la lutte anti-apartheid à sa sortie de prison, et plus tard lorsqu'il accède à la magistrature suprême, a entrepris de visiter l'Afrique et le monde. Son objectif était de remercier les régimes et les nations qui ont accompagné l'ANC dans la lutte contre le régime de l'apartheid. Mais, il n'a jamais reçu l'invitation officielle du Cameroun. Néanmoins, quelques jours plus tard, il fait une escale à Yaoundé.

Le mercredi 17 juillet 1996, le président Nelson Mandela est reçu par son homologue camerounais pour un tête à tête "dans le cadre d'une escale de fraternelle amitié et de travail" d'une heure et vingt-minute. A sa descente d'avion, il est chaleureusement accueilli par ce dernier et d'autres membres du Gouvernement, avec tous les honneurs dus à son rang.

Photo n° 13: Deuxième séjour de Nelson Mandela au Cameroun



Source : Cameroon Tribune n° 6143, jeudi 18 juillet 1996, p. 1.

Chaleureuse accolade entre les deux chefs d'Etat

¹³⁶ Interview du président sud-africain, *Cameroon Tribune* n° 6136, mardi 09 juillet 1996, p. 16.

Photo n° 14: Arrivée Nelson Mandela à l'aéroport de Yaoundé Nsimalen



Source : *Cameroon Tribune* n° 6143, jeudi 18 juillet p. 2.

Le Chef de l'Etat Sud-Africain est accueilli par son homologue camerounais.

Photo n° 15: Paul Biya et Nelson Mandela en communion



Source : *Cameroon Tribune* n° 6143, jeudi 18 juillet p. 3.

Les habitants de la capitale se pressant pour saluer et toucher les deux chefs d'État.

La deuxième visite au haut sommet intervient le 19 janvier 2001, lorsque Jacob Zuma, alors vice-président de la République d’Afrique du Sud participe au XXI^e sommet Afrique-France à Yaoundé. Telles sont les visites effectuées par les chefs d’États sud-africains au Cameroun. Mais, qu’en est-il du Gabon ?

2) Les déplacements des présidents sud-africains au Gabon

À la différence de la relation Cameroun-Afrique du Sud où il n’existe pas de visites d’État ou officielle, les chefs d’État sud-africains se sont à maintes reprises rendus au Gabon pour des visites d’État, des visites officielles, des visites au haut sommet et des visites d’amitié.

a) La visite d’État de Thabo Mbeki au Gabon

Photo n° 16: Thabo Mbeki à Libreville du 02 au 05 août 2005



Source : *L’Union*, n°8883 du mercredi 03 août 2005, p. 1.

Omar Bongo et Thabo Mbeki accueillies par les populations gabonaises au cours du séjour du président sud-africain à Libreville.

Le mardi 2 août 2005, Thabo Mbeki effectue sa première visite d’État au Gabon pour deux jours. À sa descente d’avion à Libreville, il est chaleureusement accueilli par Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba et son épouse Édith-Lucie. À leurs côtés se trouvent le vice-président de la République, Didjob Divungi Di Ndinge, le Premier ministre Jean-François Ntoutoume Emame, les membres du gouvernement, ceux du cabinet présidentiel ainsi

que plusieurs personnalités administratives, politiques et militaires¹³⁷ Cet accueil chaleureux symbolise la profondeur des liens qui unissent les deux nations depuis la période de l'apartheid.

Le Chef de l'État sud-africain est accompagné au cours de son voyage d'une députation de membres officiels et non officiels. Mis à part Zanele Mbeki son épouse, figurent dans la délégation ainsi constituée : Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre des Affaires Étrangères ; Manto Tshabalala-Msimang, Ministre de la Santé ; Mandisi Mpahlwa, Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Pallo Jordan, Ministre des Arts et de la Culture ; Jeffrey Thamsanga Radebe, Ministre des Transports ; et Naledi Pandor de l'Éducation Nationale, ainsi que de nombreux hommes d'affaires, représentant différents secteurs de l'économie sud-africaine.

Cette visite marque la volonté des deux pays de renforcer les liens de coopération et d'amitié qui unissent autant les chefs d'État que leurs nations. Dans l'après-midi, le couple présidentiel sud-africain s'est rendu à l'Hôtel de Ville de Libreville où Thabo Mbeki s'est vu remettre la clé de la ville, faisant de lui par la même occasion, le "Citoyen d'honneur de la capitale gabonaise"¹³⁸. Omar Bongo et Thabo Mbeki ont eu un long entretien en tête-à-tête, lequel portait sur les questions d'intérêt commun (politique, économique, sécurité et diplomatie). Au cours de cette même rencontre, quatre accords de coopération ont été signés entre les responsables gabonais et sud-africains dans les domaines des investissements, des arts et de la culture, des questions maritimes, de l'éducation et de la formation. La soirée s'est terminée par un dîner de gala offert au couple Mbeki par le couple présidentiel gabonais au palais des banquets de la cité de la Démocratie.¹³⁹

Outre les domaines sus-évoqués, l'État gabonais espérait bénéficier davantage de l'expertise et de la technologie sud-africaine, afin de créer une plus-value dans ses secteurs productifs et des investissements directs étrangers. Il attendait aussi l'apport sud-africain pour relever son secteur touristique par le projet de la "Marina"¹⁴⁰. On pourrait donc conclure que la rencontre entre les deux dirigeants avait pour objectif de dynamiser et de viabiliser la coopération afin qu'elle atteigne des sommets très élevés. De fait, les accords signés durant ladite visite ont servi de socle pour consolider les relations et les échanges entre les nations.

¹³⁷ Ondouba Ntsibah, "Le couple Mbeki accueilli dans la ferveur africaine", *L'Union*, n° 8883 du mercredi 03 août 2005, pp.1et 2.

¹³⁸ Ondouba Ntsibah, "Thabo Mbeki fait citoyen d'honneur de Libreville", *L'Union*, n° 8883 du mercredi 03 août 2005, p 2.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴⁰ Le projet de la "Marina" consistait en l'ouverture d'un site touristique sur le boulevard du bord de la mer

b) Le bilan du séjour d'État du président Thabo Mbeki à Libreville

Tout d'abord, cette rencontre a permis aux deux Chefs d'État de travailler pour que les échanges entre les deux pays soient plus francs et qu'ils aboutissent à des résultats concrets. On comprend ainsi que Thabo Mbeki et Omar Bongo ambitionnaient conforter dans la pratique, les résolutions prises au cours de la visite. C'est ainsi que quatre accords de coopération ont été signés¹⁴¹. Cette amélioration du cadre juridique de coopération a favorisé le dynamisme de ces relations d'amitié et de coopération et permis de hisser la connexion entre les deux États à un niveau élevé.

Cette visite va aussi tonifier la relation et l'influer. En effet, à la mort de son prédécesseur, le président Ali Bongo va poursuivre les visites en terre sud-africaine. Ce qui a contribué à diversifier et à intensifier les relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud.

Photo n° 17: Thabo Mbeki et Omar Bongo s'entretenant avec les représentants du monde des affaires à Libreville, le 04 août 2005



Source : *L'Union* n°8884, du jeudi 04 août 2005, p. 1.

c) Les visites d'amitié

Nelson Mandela a effectué à trois reprises le déplacement vers le Gabon dans le cadre des visites d'amitié. D'abord en 1991 après sa sortie de prison,¹⁴² lorsqu'il réserve au Gabon sa

¹⁴¹ Ndembet L.J., "Bongo Ondimba et Thabo Mbeki se félicitent du renforcement des relations d'amitié et de la coopération gabono-sud-africaine", *L'Union*, du mercredi 03 août 2005, p. 3.

¹⁴² Anonyme, "Nelson Mandela au Gabon en février 1991 : Première visite d'homme libre en Afrique francophone", url : <https://www.legabonemergent.over-blog.com>, consulté le 10 janvier 2024 à 22h02.

première visite d'homme libre ;¹⁴³ ensuite en 1999 au terme de son mandat présidentiel et enfin, en 2008.

Photo n° 18: Nelson Mandela à Libreville du 15 au 17 février 1991



**LIBREVILLE
FÊTE
MANDELA**

Source : *L'Union* n°4514, p. 1. À l'aéroport Omar Bongo, au cours de sa première visite au Gabon, du 15 au 17 février 1991, après sa sortie de prison.

Photo n° 19: Nelson Mandela à Libreville en 1999



Source : media241.com

De gauche à droite : Omar Bongo, Laura Olga Gondjout, conseillère particulière et proche collaboratrice d'Omar Bongo, et Nelson Mandela.

En observant de près les dates de visites du président Nelson Mandela en terre gabonaise (1991, 1999 et 2008), on constate que ce dernier n'y est jamais allé en visite d'État ou officielle, durant le mandat de quatre qu'il a passé à la tête de la nation sud-africaine. Tous ses déplacements ont consisté en des visites d'amitié avec le président gabonais.

¹⁴³ Interview de Laure Olga Gondjout par Mounir El Figuigui, url : [http : www.afrique.latribune.fr](http://www.afrique.latribune.fr) Laura Gondjout est femme politique, conseillère particulière, proche collaboratrice, ancienne ministre sous Omar Bongo, ancienne médiateur du Gabon.

d) Les présidents sud-africains au Gabon dans le cadre des visites au sommet

Outre dans le cadre de la visite d'État, Thabo Mbeki s'est rendu au Gabon à deux occasions pour des rencontres interafricaines et internationales. D'abord au cours du premier sommet des ACP organisé à la cité de la Démocratie en 2001. Ensuite, en 2003 il prend une part active au Sommet du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui se tient à Libreville. Voilà pour ce qu'il en est des visites des chefs d'État camerounais, gabonais et sud-africains dans l'un ou l'autre État.

On convient à l'analyse de ce qui précède que les visites des chefs d'État camerounais et sud-africains, d'un pays à l'autre ont connu une certaine tiédeur, à la différence de la relation Gabon-Afrique du Sud où les liens sont plus fermes, plus forts. Toutefois, cette moiteur n'a en aucun cas annihilé le développement d'autres relations entre Yaoundé et Pretoria. En effet, force est de constater que même s'il persiste une carence dans les visites entre chefs d'États, il en va autrement des rencontres avec les autres membres des deux gouvernements dans le cadre des visites de travail.

C- Les visites de travail entre le Cameroun et l'Afrique du Sud

On entend par visite de travail, tout déplacement qui vise à dynamiser un ou plusieurs secteurs de la coopération entre deux pays.

1) Les visites de travail et d'amitié des officiels sud-africains au Cameroun

Les visites entre le Cameroun et l'Afrique du Sud dans le cadre des rencontres de travail sont assez nombreuses. Toutefois, il faut préciser que celles du pays arc-en-ciel au Cameroun ont la primauté, les autorités sud-africaines ayant à plusieurs reprises effectué le déplacement vers Yaoundé. En outre, on note la présence de nombreux envoyés spéciaux porteurs de messages sur des sujets d'ordre commun, parmi lesquels, le soutien des candidatures aux organisations internationales.

Ainsi le 29 novembre 2004, le premier ministre Peter Mafany Musonge reçoit en audience le haut-commissaire de la République d'Afrique du Sud au Cameroun, Siméon Selby Ripinga, qui a pris fonction deux mois plus tôt. Au cours de cette visite de courtoisie, ils discutent du renforcement des relations entre les deux pays. Durant le mois de septembre 2007¹⁴⁴, c'est au tour du premier ministre Éphraïm Inoni de recevoir la visite d'une délégation

¹⁴⁴ Avant cette année-là, nous sommes dans l'incapacité de trouver des éléments qui renseignent sur les échanges interministériels entre les deux pays, les informations trouvées au MINEPAT, ne se relayant qu'à partir de 2011.

d'hommes d'affaires sud-africains conduite par Tokyo Sexwale¹⁴⁵, alors ministre des mines et de l'énergie. Ils sont venus converser des avancées camerounaises dans le domaine de l'énergie et d'une possibilité d'apport sud-africain dans ledit domaine. Un an plus tard, c'est avec le ministre de la santé Msimang Tshabalala, qu'Éphraïm Inoni débat de l'amélioration de la qualité des soins médicaux au Cameroun.

Au courant du mois de janvier 2011, la vice-ministre sud-africaine du commerce et de l'industrie Elizabeth Thabethe séjourne au Cameroun¹⁴⁶. Elle est accompagnée d'un parterre d'opérateurs économiques venus apprécier à leur juste valeur les potentialités offertes par le pays et les possibilités d'investissements. Un an et demi plus tard, entre septembre et octobre 2012, le Cameroun reçoit la visite d'une nouvelle délégation d'opérateurs économiques sud-africains¹⁴⁷. Le dimanche 22 janvier 2012, le Premier ministre chef du gouvernement Philémon Yang reçoit un émissaire sud-africain, le vice-ministre chargé du suivi et de l'évaluation à la Présidence de la république, Obed Bapela. Il est porteur d'un pli fermé du président Jacob Zuma à son homologue camerounais¹⁴⁸. Il indique être là pour solliciter le soutien du Cameroun à la candidature de Nkosazana Dlamini Zuma, l'ancienne ministre sud-africaine des Affaires étrangères à la tête de la commission de l'UA. Pour ce faire, il met en avant la place importante que le Cameroun occupe sur la scène continentale.¹⁴⁹ Cependant, le soutien du Cameroun est allé au gabonais Jean Ping. En effet, voici ce que relate le quotidien *L'Union*, n°10907 des 14 et 15 avril 2012 :

Le ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale du Gabon a pris connaissance sur les ondes de Radio France Internationale des propos tenus par S.E. Idriss Deby Itno le lundi 9 avril, selon lesquels il apporte son soutien à la candidature sud-africaine à l'élection du président de la commission de l'Union Africaine. Prenant acte de cette déclaration, le ministre tient à marquer sa stupéfaction parce que contrairement au communiqué final de la 15^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'États et de gouvernements de la CEEAC tenue à N'Djamena le 15 janvier 2012 et qui apporte notamment son plein soutien au renouvellement du mandat de Jean Ping à la présidence de la commission.

En 2014, le directeur du commerce international au ministère du commerce visite le Cameroun. Il est accompagné du premier conseiller au haut-commissariat d'Afrique du Sud à

¹⁴⁵ Anonyme, "South African investor's eye Cameroon's mining, energy sectors", *Cameroon Tribune*, du 19 septembre 2007, p. 7.

¹⁴⁶ Archives du MINEPAT, " Rapport de la mission économique " tenue du 22 au 29 janvier 2011 au Cameroun.

¹⁴⁷ Archives du MINEPAT, " Rapport de la mission économique" tenue du 30 septembre au 06 octobre 2012 au Cameroun.

¹⁴⁸ À lire dans le journal *Le Messager* du 23 janvier 2012.

¹⁴⁹ L'Afrique du Sud s'affirme comme le premier pays développé du continent, elle est présente dans le monde où elle veut s'imposer en termes de puissance. Elle recherche une place comme membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies et par conséquent, elle requiert le soutien de l'Afrique pays par pays et, zone par zone, pour y parvenir.

Yaoundé, du responsable des relations internationales, département Afrique de la ville de Durban, du sous-directeur du commerce international au ministère du commerce et de l'industrie, de deux représentants du ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches. L'objectif de leur venue est d'évaluer l'évolution des relations commerciales entre les deux pays. Toujours en 2014, Élisabeth Thabethe la vice-ministre du commerce et de l'industrie et un parterre de personnalités sud-africaines participent à l'édition 2014 de la foire PROMOTE. Au mois de décembre 2015, le MINEPAT Nganou Djoumessi reçoit en audience la haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun ; leurs échanges portent essentiellement sur la consolidation de la coopération entre les deux pays, avec une emphase sur le partage de l'expérience sud-africaine en matière de travaux routiers.

Le 18 juin 2017, Ousmane Alamine Mey le MINEPAT, reçoit une délégation sud-africaine en visite au Cameroun pour recenser les opportunités d'investissements pour le pays arc-en-ciel. Ladite délégation est conduite par Zanele Sanni, directeur de l'investissement au ministère du commerce et de l'industrie en Afrique du Sud. Il expose le souhait sud-africain pour le Cameroun. D'abord l'investissement au sein des secteurs clés que sont : les infrastructures routières, portuaires et ferroviaires, l'énergie et le développement agricole ; ensuite, l'apport dans la réalisation des études subséquentes des projets camerounais nécessitant des financements. Cette offre est agréée par le MINEPAT, lequel valorise le partenariat public-privé qui existe entre le Cameroun et les investisseurs étrangers, la promotion des IDE et les rencontres entre les opérateurs économiques des deux pays¹⁵⁰. Ainsi en est-il des visites sud-africaines en terre camerounaise.

2) Les visites de travail et de courtoisie des officiels camerounais en Afrique du Sud

En ce qui concerne les visites camerounaises en Afrique du Sud, soulignons celle effectuée du 23 octobre au 02 novembre 2010 par le MINEPAT Louis Paul Motaze. Il était accompagné des membres du gouvernement et d'une délégation d'hommes d'affaires¹⁵¹ appelée à prospector en Afrique du Sud. En août 2012, Paul Tasong le secrétaire général du MINEPAT et un parterre d'administrateurs gouvernementaux effectuent une visite en Afrique du Sud¹⁵², dans le cadre des missions économiques. Parmi les membres de cette escorte se

¹⁵⁰ Anonyme, "Coopération internationale : l'Afrique du Sud veut investir au Cameroun ", url : <http://www.actucameroun.com>, consulté le 27 juillet 2019 à 09h50.

¹⁵¹ Archives du MINEPAT, " Rapport de la mission économique " tenue du 23 octobre au 02 novembre 2010 en Afrique du Sud.

¹⁵² Archives de l'IRAD, "Rapport de la mission économique" du 24 au 31 août 2012 en Afrique du Sud.

trouvent : la directrice de l'intégration régionale et le chef de division de la promotion des relations publiques et de la communication. À ceux-ci se joignent sur instruction du haut-commissaire, le ministre chargé des affaires, le ministre plénipotentiaire et le premier secrétaire d'État du Cameroun¹⁵³. En août 2013, les MINEPAT et MINCOMMERCE se rendent en Afrique du Sud pour préparer avec leurs homologues sud-africains la toute première concertation sectorielle, laquelle doit se tenir en terre camerounaise en 2014. Et régulièrement depuis cette période, une fois tous les deux ans, les responsables camerounais et sud-africains se rencontrent dans l'un ou l'autre pays pour des séances de travail et des concertations.

Il y'a lieu de souligner que toutes ses visites ont pour objectif de renforcer les liens entre les deux pays, et principalement de renverser la balance commerciale déficitaire pour le Cameroun. Toutefois, elles restent sans grande incidence sur l'évolution des relations entre les deux États.

3) Les autres rencontres de coopération

En plus des échanges de visites de personnalités, les rapports entre le Cameroun et l'Afrique du Sud ont consisté en des séances de travail, des concertations intergouvernementales, des commissions mixtes commerciales, des forums et des foires professionnelles.

a) Les séances de travail

Avant la tenue de chacune des commissions tenue au Cameroun ou en Afrique du Sud, les membres des diverses délégations ont, à chaque fois, présidé des séances de travail et des séminaires dans l'optique de répondre aux besoins desdites commissions.

Ainsi, le 08 juin 2007, une délégation sud-africaine composée de Moketsi Modisenyane, Directeur du département Afrique et Relations extérieures au ministère sud-africain de la santé, de Pitsi Moloton, directeur adjoint des hôpitaux et de Simon Selby Ripinga, haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun est reçue en audience par le MINSANTE. Cette visite fait suite à celle effectuée par les personnels camerounais de la santé, un peu plutôt en septembre 2006 en Afrique du Sud. Les débats durant cette séance de travail portent sur les possibilités de partenariat, d'échanges et aussi sur la signature d'une convention entre les deux pays. La convention susmentionnée est appelée à s'appuyer sur deux domaines précis. D'abord le problème des évacuations sanitaires et ensuite, le contrôle sur des maladies comme le SIDA ou

¹⁵³ Dans les rapports obtenus à l'IRAD, les noms desdites personnalités ne sont pas mentionnés.

encore le paludisme. Deux domaines sur lesquels la technologie sud-africaine est très avancée et pourrait servir de promontoire au Cameroun. Au terme de la rencontre, les points saillants dégagés portent sur : les facilités dans le cadre des évacuations sanitaires ; le jumelage des hôpitaux camerounais et sud-africains ; le renforcement des capacités des professionnels de la santé ; Et enfin, la formation des diplômés¹⁵⁴.

Le 13 septembre 2010, en prélude à la mission économique¹⁵⁵ prévue entre les délégations camerounaises et sud-africaines en Afrique du Sud, des séances de travail ont été organisées dans les villes de Douala et de Yaoundé. Elles regroupaient les chefs de mission diplomatiques, les membres des délégations sud-africaines, les représentants des départements ministériels de la République du Cameroun et différents experts des deux parties.

Lesdites séances se sont déroulées pendant près d'une semaine dans un climat d'amitié, de fraternité et de franche collaboration. Elles ont débuté dans la ville de Douala où les différentes délégations ont visité la Chambre de commerce, des industries, des mines et l'artisanat (CCIMA), le Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM), la Société Nationale des Raffineries du Cameroun, la *Cameroon Development Corporation* (CDC) à Limbé, le Port Autonome de Douala (PAD), ainsi que la Communauté Urbaine de Douala (CUD). Ensuite, les délégués ont participé à un séminaire préparatoire à la mission économique en Afrique du Sud dans les locaux de la Chambre de commerce de Douala. Cette rencontre était coprésidée par les hauts commissaires de l'Afrique du Sud au Cameroun et du Cameroun en Afrique du Sud, le Directeur général de l'économie, de la programmation des investissements Publics du MINEPAT, les présidents de la Chambre du commerce et du GICAM et la Directrice générale de la promotion des investissements¹⁵⁶.

Dans la ville de Yaoundé, les experts et opérateurs économiques ont été reçus en audience au MINREX, au MINEPAT et au MINCOMMERCE. Ici, le séminaire préparatoire s'est déroulé à la Chambre d'agriculture de Yaoundé et s'est terminé par la visite de plusieurs structures ; dont une ferme de production à l'IPAVIC, l'IRAD, la SNI, l'Université de Yaoundé I (ENSP, CHUY) et la SNH.

¹⁵⁴ M. E. Etoa, " Évacuations sanitaires : la piste sud-africaine ", url : [http : www.cameroon-info.net](http://www.cameroon-info.net), consulté le 12 novembre 2020 à 18h28.

¹⁵⁵ Allocution de clôture du Directeur Général de l'économie et de la programmation des investissements publics du MINEPAT

¹⁵⁶ Archives du MINEPAT, " Rapport de la mission économique " tenue du 23 octobre au 02 novembre 2010 en Afrique du Sud.

Durant cette semaine de travail, les différentes parties ont entrepris des échanges sur les questions économiques et d'intérêts communs. Ils ont examiné les voies et moyens leur permettant de renforcer leur relation tant politique, socioculturelle qu'économique, surtout dans les domaines aussi variés que ceux du commerce, de la formation professionnelle, de l'élevage, de la science ou encore, la technologie. De ladite séance de travail, de nombreuses recommandations ont été adoptées dans le souci de diversifier et de densifier la coopération entre États. De fait le pragmatisme et le sens élevés des responsabilités de chacune des délégations ont démontré, s'il en était encore besoin, la volonté commune aux deux États de renforcer, de resserrer et de raffermir leur coopération dans un climat de concorde, de convivialité et de sérénité¹⁵⁷.

En marge des concertations sectorielles, lesquelles se déroulent depuis 2014 entre les deux pays, des séances de travail ont à de nombreuses reprises été instituées au préalable pour le suivi des différents projets de coopération. À cet effet, au mois de décembre 2015, Emmanuel Nganou Djoumessi le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, reçoit en audience Zanele Makina, le haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun. Ils discutent ensemble de la consolidation de la coopération entre les deux pays avec une emphase sur le partage de l'expérience sud-africaine en matière de travaux routiers¹⁵⁸. L'objectif visé par le MINEPAT au cours de cette présentation est "d'encourager les investisseurs" tant camerounais que sud-africains,¹⁵⁹ à se déployer dans l'un et l'autre pays. Ainsi en est-il des séances de travail recensées.

b) Les concertations intergouvernementales

Depuis 2014, il a été institué entre le Cameroun et l'Afrique du Sud, des rencontres intergouvernementales. Elles interviennent une fois tous les deux ans et se tiennent dans l'un ou l'autre État. Ces entrevues tiennent lieu de commissions mixtes, et ont pour but d'évaluer l'évolution de la coopération. Mais, leur objectif principal est d'identifier les axes stratégiques de développement socio-économiques et les projets à élaborer conjointement. Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons uniquement sur la concertation intergouvernementale de 2016.

¹⁵⁷Archives du MINEPAT, " Rapport de la mission économique " tenue du 23 octobre au 02 novembre 2010 en Afrique du Sud.

¹⁵⁸ Archives du MINEPAT, "Fiche technique de la coopération économique bilatérale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud", avril 2020, p. 1.

¹⁵⁹ A. Mbouhou, "Coopération Cameroun-Afrique du Sud : des facilités économiques en vue", url : <http://www.camer-info.net>, consulté le 12 novembre 2020 à 19h37.

Initiée du 28 au 29 septembre 2016, la deuxième concertation intergouvernementale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud s'est tenue à Pretoria sous la supervision de Maite Nkoana-Mashabane, ministre des relations internationales et de la coopération. La délégation camerounaise était quant à elle conduite par le Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures, Félix Mbayu. La réunion a été officiellement ouverte par le Directeur Général Adjoint du Ministère des Relations Internationales et de la Coopération, Ex Makaya. Dans son allocution de bienvenue, il a présenté le Cameroun comme l'un des État clé du continent et un partenaire stratégique pour l'Afrique du Sud. Il a salué les programmes déjà élaborés entre les deux nations et évoqué le désir de son pays de renforcer la relation privilégiée au bénéfice des deux pays et du continent africain. Pour clôturer ses propos, il déplore les retards observés dans les rencontres des hauts cadres et souhaite la mise en place d'un mécanisme permettant la tenue régulière des échanges plus structurés¹⁶⁰.

Le représentant du Cameroun, prenant la parole à son tour a énuméré les mesures prises par son pays pour relever et améliorer son économie dans le cadre du programme des grandes réalisations initié par le président de la république. Parmi celles-ci : le développement du secteur de l'énergie, le renforcement des capacités dans le domaine des TIC et enfin, l'amélioration du climat des affaires avec un meilleur système d'octroi des licences. Il a par ailleurs invité la nation sud-africaine et ses hommes d'affaires à prendre en compte la malléabilité du climat des affaires au Cameroun pour y investir.

Durant cette rencontre, une évocation a été faite des questions économiques, politiques, de l'éducation et des affaires internes.

Dans le domaine économique, les participants sont revenus sur de nombreux points : la ratification dans les plus brefs délais du MoU relatif à la coopération économique, signé le 22 septembre 2006 ; le rapport de la commission mixte commerciale tenue à Douala du 29 août au 1^{er} septembre 2016, avec la mise en fonction de l'accord de jumelage entre les municipalités d'Ethekwini et la Communauté Urbaine de Douala ; la finalisation et la ratification avant fin 2016 de l'accord entre les deux gouvernements sur la non double imposition et la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et gains en capital ; la proposition d'un texte pour le MoU entre les deux gouvernements, relatif à la promotion de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des industries animales, de la foresterie, de la faune et du développement rural ; la finalisation de l'accord relatif à la marine marchande proposée par le Cameroun en

¹⁶⁰ Archives du MINEPAT, " Compte rendu de la réunion des hauts responsables, entre la République d'Afrique du Sud et la République du Cameroun". Pretoria, du 28 au 29 septembre 2016.

février 2016 ; le projet d'un MoU relatif au commerce ; la réponse sud-africaine avant fin 2016 sur la question de la signature du MoU entre l'ART et ICASA, dans le domaine de la régulation des communications électroniques.

Dans le cadre des questions liées à la politique, à l'éducation et aux affaires internes, les participants ont évoqué : l'évolution de la proposition d'un projet d'accord dans le domaine des arts et de la culture ; l'évolution de la proposition d'un projet d'accord dans le domaine de l'enseignement supérieur ; la révision du projet d'accord dans le domaine de la défense ; l'examen et le retour avant fin 2016 par le Cameroun d'un projet de plan d'action sud-africain dans le domaine de la santé ; l'évolution du projet d'accord de coopération dans le domaine du sport et de l'éducation physique ; la proposition d'un accord de coopération en matière de développement et de jeunesse ; le point sur la réglementation en vigueur en Afrique du Sud en matière de visas, et enfin; la proposition d'un projet d'accord sur le développement social et la sécurité sociale.

Outre ces points en séance plénière, des audiences ont été accordées aux membres de la délégation camerounaise, des discussions politiques informelles sur les questions régionales, continentales et mondiales ont été débattues, et la troisième session a été renvoyée en 2018 au Cameroun.

Au regard de toutes ces propositions, il en ressort que l'ensemble des initiatives mises sur pied par les membres des gouvernements camerounais et sud-africains visait à identifier les axes stratégiques du développement socio-économique du Cameroun, l'intensification et le renforcement de la relation privilégiée qui unissait les deux partenaires. Mais, quelques années après cette deuxième et dernière concertation intergouvernementale, on constate que seuls deux projets ont connu une suite favorable. Il s'agit : des ratifications par le président Paul Biya du MoU relatif à la coopération économique le 06 avril 2018, et celui sur la non double imposition le 18 avril 2017. Les autres souhaits par contre restent en attente de finalisation.

c) Les commissions mixtes économiques

Elles ont été instaurées entre les deux pays depuis 2014, et se tiennent de manière conjointe tous les ans dans l'un ou l'autre pays. Les concertations et travaux entre délégations donnent le plus souvent naissance à de nombreuses recommandations, et favorisent la soumission des projets élaborés par les États. À titre d'illustration, les commissions mixtes du commerce se sont tenues à Douala au Cameroun du 29 août au 1^{er} septembre 2016, et à Pretoria l'année suivante.

Au cours des travaux de Douala, le Cameroun a soumis à la partie sud-africaine de nombreux projets, dont la phase 2 de la construction du PAK (Port Autonome de Kribi. À Pretoria, trois nouveaux projets ont été proposé par la partie camerounaise. Il s'agissait : du projet de construction de la route régionale RP 33 Obout-Endom-Akonolinga ; de la mise en place d'un parc technologique (Technopole) industriel au Cameroun, dans le Centre à Nkoteng, et au Littoral, à Edéa ; du projet *upgrading of Tombel-Bangem-Melon-Road*/construction de la route Tombel-Bangem-Nguti/Melon au Cameroun. Ces projets sont encore en attente de la réaction sud-africaine¹⁶¹.

La lecture de ces projets laisse apparaître que le Cameroun et l'Afrique du Sud ont travaillé de concert pour permettre au premier de bénéficier du savoir-faire du second. À titre illustratif, les actions posées et les points étudiés tout au long des rencontres entre les deux gouvernements. Toutefois, force est de constater que les moyens mis en place de part et d'autre pour dynamiser la relation n'ont pas eu l'effet escompté, puisque la technologie sud-africaine dont il est question reste inaccessible pour le Cameroun.

d) Les forums, les foires promotionnelles et les salons artisanaux

Mis à part les séances de travail, les concertations intergouvernementales et les commissions mixtes sur le commerce, les échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud se déploient aussi au niveau des forums, des foires promotionnelles et artisanales. Ces évènements ont plusieurs fois réunis les opérateurs économiques et hommes d'affaires des deux pays sur les sols camerounais et sud-africains.

En effet, bien avant la signature de l'accord de coopération générale qui marquait l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1994, le Cameroun avait reçu une importante délégation d'hommes d'affaires sud-africains venus participer au forum panafricain des affaires à Yaoundé du 28 au 31 octobre 1991. L'année d'après, du 05 au 12 juillet 1992, les Camerounais ont rendu la politesse à l'Afrique du Sud, sous la conduite de René Owona, le ministre en charge du commerce de l'époque. Durant cette rencontre, le Cameroun a acquis des avions de chasse de marque IMPALA, que le public a découvert lors de la Fête nationale du 20 mai 1997¹⁶². Outre ces deux forums auxquels les deux pays ont participé

¹⁶¹ Archives du MINEPAT, "Fiche technique de la coopération économique bilatérale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud", avril 2020.

¹⁶² Anonyme, "Aermacchi MB-326-Pays utilisateurs", <https://www.techno-science.net/Aermacchi/MB/326>, consulté le 10 janvier 2024 à 21h47.

avant la signature des accords de coopération, de nombreux autres suivront l'institution de leurs relations de coopération.

Dans le cadre des foires promotionnelles, les délégations sud-africaines sont présentes à la foire " PROMOTE " de Tsinga tous les deux ans, pour apprécier le développement du tissu commercial et industriel camerounais. Il en va de même des fora économiques sud-africains auxquels participent les délégations camerounaises. À titre illustratif, la participation du Cameroun au forum économique de Santon près de Johannesburg le 26 août 2012. L'objectif étant d'apprendre de l'Afrique du Sud, afin de trouver des voies et moyens pour renverser la tendance actuelle de la balance commerciale déficitaire au Cameroun, et à long terme d'inverser son cours¹⁶³.

Les salons artisanaux favorisent aussi l'échange de compétence entre les opérateurs de chaque pays. Ainsi, durant les derniers salons internationaux de l'artisanat en Afrique du Sud, (le forum de Santon, le forum INDABA et la *Durban Business Fair*), de nombreuses camerounaises se sont inscrites dans les différents centres de formation où elles ont pu apprendre le montage des perles, la tannerie *made in South Africa*... Du côté camerounais, le SIARC (salon international de l'artisanat du Cameroun)¹⁶⁴ et le CIMEC ont permis aux populations de faire apprécier leur savoir-faire dans le domaine de la tannerie, du tissage, de la poterie, du travail du bois, du cuivre, du bronze, de la sculpture sur bois, de la broderie, de la vannerie, de la décoration et de l'art floral, du textile et de l'habillement.

Le troisième salon de l'artisanat du Cameroun (SIARC 2012) a reçu la présence d'une invitée de marque : Elizabeth Thabethe, la vice-ministre sud-africaine du commerce et de l'industrie. Elle est venue connaître et observer les œuvres camerounaises, mais aussi présenter les produits artisanaux sud-africains avec lesquels elle avait fait le déplacement¹⁶⁵. Au terme de cette visite, on convient que l'échange des produits artisanaux a été effectif de part et d'autre et les deux nations ont acquis l'expertise de l'autre dans ledit domaine.

¹⁶³ Archives de l'IRAD, " Rapport de la mission économique du Cameroun en Afrique du Sud ", conduite par le secrétaire général du MINEPAT, du 24-31 août 2012, p.3.

¹⁶⁴ En créant le MINPMEESA en décembre 2004, l'État du Cameroun a mis en place un cadre institutionnel qui a permis d'élever l'artisanat au rang de fonction gouvernementale. La loi n° 2007/004 du 3 juillet 2007, est venue consolider cet acquis en règlementant ce sous-secteur d'activités. Pour l'État camerounais, ce corps de métiers devient un facteur de croissance et un vecteur de lutte contre le chômage endémique et la pauvreté.

¹⁶⁵ L. Mbessa Ndzana, "3^{ème} salon international de l'artisanat du Cameroun (SIARC2012) : les artisans exposent leur savoir-faire", url : <http://barcelona-drassanes-per-africa.org>, consulté le 26 juin 2013 à 14h28,

À l'étude de la typologie des actions entreprises par les deux partenaires, l'on conclut que ces diverses rencontres leur ont permis de mieux se connaître, d'apprécier le savoir-faire de l'autre, mais surtout de voir dans quelle mesure ils pourraient en tirer profit.

Avant d'entrer dans la quintessence des liens qui unissent le Gabon à l'Afrique du Sud, il importe de s'attarder sur le domaine militaire. Un registre dans lequel les deux États ont été lié, Yaoundé et Pretoria ayant partagé leur expérience dans ledit domaine. Ainsi, le Cameroun a profité de l'expertise sud-africaine à travers la formation à Pretoria de 120 techniciens d'aviation appelés à rejoindre l'armée camerounaise à la fin de leur cycle d'études. Dans les années 2000, il bénéficie des avions de chasse de marque " impala", fabriqués par la société sud-africaine *Denil Aviation*. Et dans le même ordre d'idée, une mission militaire sud-africaine a servi en 2005 au sein du haut-commissariat du Cameroun en Afrique du Sud¹⁶⁶. La formation s'est terminée par un voyage d'études d'officiers stagiaires de la *south african national college* au Cameroun, du 31 août au 08 septembre 2009¹⁶⁷.

En somme, la coopération est bel et bien effective entre les deux États, même s'il lui manque le dynamisme observé dans le cas de la relation Gabon/Afrique du Sud.

D) Les visites de travail entre le Gabon et l'Afrique du Sud

La toute première visite des autorités administratives gabonaises intervient au lendemain de l'abolition de l'apartheid ; plus particulièrement, en septembre 1991. Elle avait pour objectif de définir et d'harmoniser les lois devant conduire à l'institution des relations de coopération entre les deux États.

Un an plus tard, du 28 au 29 octobre 1992, le ministre des Affaires Étrangères sud-africain Renier Stephanus Shoeman conduit au Gabon une importante délégation appelée à officialiser les liens de coopération avec échange d'ambassadeurs entre les gouvernements gabonais et sud-africain. De nombreuses autres visites au haut niveau suivent dans l'optique de promouvoir les liens entre les deux nations. Nous les développerons dans le cadre des visites de travail entre les différentes délégations.

1) Les réunions de travail

¹⁶⁶ Le comment et le pourquoi de ceci ne nous a pas été expliqué par les responsables en charge de la coopération au MINREX.

¹⁶⁷ Archives du MINREX, "État des lieux de la coopération Cameroun-Afrique du Sud", août 2020.

Il est question d'analyser ici les séances de travail, les séminaires, les commissions mixtes, les journées économiques, les forums, foires et expositions...

a) Les séances de travail et séminaires

Des échanges diplomatiques sur la promotion des investissements et le climat des affaires ont été entrepris par les responsables administratifs du Gabon et de l'Afrique du Sud. Comme susmentionné, les premières visites de travail interviennent avant les années 1990. Toutefois, nous débutons nos analyses en 2003. Une année symbolique pour les deux pays.

Les 25 et 26 novembre 2003, Nkosazana Dlamini-Zuma, la ministre des affaires étrangères sud-africaine effectue une visite de travail en terre gabonaise, avec pour finalité de tracer les contours de la nouvelle impulsion à donner aux relations bilatérales entre les deux États. Elle est accompagnée dans son déplacement par les ministres de la Santé, du Transport, du Commerce, des Arts et de la Culture et de l'Éducation. Durant deux jours, les travaux entre les différentes délégations portent essentiellement sur la redéfinition des liens de coopération et le renforcement desdites relations.

Le 17 mars 2005, la société sud-africaine Ophir energy company limited effectue une entrée officielle au Gabon pour participer aux activités sur la recherche pétrolière. Son président est reçu par le ministre du pétrole Richard-Auguste Onouvié, avec qui il signe quatre conventions d'exploration et de partage de production. Cette rencontre est suivie durant le mois d'août 2005 par des séances de travail au cours de la visite présidentielle de Thabo Mbeki en terre gabonaise. Les travaux se tiennent à la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Libreville, entre les milieux d'affaires gabonais et sud-africain. Ils ont pour objectif de renforcer le climat des affaires entre les deux pays et de consolider le caractère économique desdites relations.

En 2012, une deuxième série de travaux s'ouvre à Libreville avec pour ambition cette fois-ci, de faciliter les relations économiques entre les deux pays, et de promouvoir la consolidation des échanges. Toujours en 2012, les officiels sud-africains se sont rendus au Gabon dans le cadre de la mise en œuvre du jumelage des villes de Libreville et Durban. En prélude à cette manifestation sur laquelle nous reviendrons de long en large dans la deuxième partie de cette étude, des séances de travail ont été entreprises à l'hôtel le Méridien Ré-Ndama de Libreville entre les responsables des mairies des villes sollicitées. Durant ces travaux, de

nombreux projets gabonais ont été présentés aux hôtes sud-africains. Ces moments ont aussi été l'occasion des séances de travail entre les différents émissaires. La partie gabonaise était représentée par le maire de Libreville et diverses associations, et du côté sud-africain, étaient présents Nomwuzo Shabalala, la Députée-maire de Durban, l'ambassadeur sud-africain au Gabon et quelques associations sud-africaines ... La rencontre s'est clôturée par la signature de nombreux accords et la présentation des multiples opportunités d'affaires au Gabon.

La deuxième séance de travail a eu lieu le jour suivant à l'hôtel de ville de Libreville. Elle a vu la participation des personnels sus-énoncés et des hommes d'affaires. Il était question pour les différents protagonistes de trouver des moyens pour élever le volume des échanges entre les deux États. L'accent a aussi été mis sur les opportunités commerciales offertes par le Gabon, le souci étant d'augmenter l'aide sud-africaine.

Le 10 octobre 2012, Elizabeth Thabethe, la Ministre déléguée sud-africaine du commerce et de l'industrie effectue avec sa délégation une nouvelle visite de travail à Libreville. Le but de son séjour est de développer des stratégies qui rendent plus fluides les échanges entre les deux nations.

Le 27 novembre 2013, une importante délégation gabonaise se rend en Afrique du Sud¹⁶⁸. Elle est rejointe par le personnel de l'ambassade du Gabon en Afrique du Sud. La mission conduite par Célestine Oguewa Bâ, Ministre déléguée à l'agriculture et Yves Sylvain Moussavou Boussougou, Secrétaire Général-adjoint du gouvernement, participe à Cape Town au forum du Plan Stratégique du Gabon Émergent (PSGE). Ce déplacement est une initiative de l'Ambassadeur gabonais en Afrique du Sud, et du bureau de coordination du PSGE. Il a deux desseins : le premier est de faire la promotion dudit plan et le second, de redynamiser les liens de coopération entre les deux nations. Il s'agit donc de présenter et de vendre le Gabon en sa qualité de terre d'investissement, ensuite de dévoiler et de valoriser les opportunités d'affaires qui y existent. Au niveau de son potentiel en ressources naturelles, il est enfin question de rappeler la place que le pays occupe en Afrique centrale et sur le continent.

Par la suite, les piliers stratégiques de la vision du Gabon pour 2025 ont été détaillés. Ils consistaient à présenter les stratégies d'industrialisation du pays, l'objectif étant de favoriser son indépendance économique à travers une industrialisation tournée vers la transmutation des richesses du sol et du sous-sol. Un appel a été lancé à l'endroit des investisseurs sud-africains pour les convier à investir dans le domaine de l'agriculture dont les différents aspects portent

¹⁶⁸ Interview de l'ambassadeur du Gabon en Afrique du Sud, *l'Union*, du 11 décembre 2013.

sur : la croissance durable des productions animales et végétales ; l'agrandissement du domaine de la pêche et de l'aquaculture ; l'amélioration du système de gestion de l'information et de l'innovation ; la facilitation de l'accès à la terre et au financement ; la garantie de la sécurité alimentaire ; le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources dans le secteur de l'agriculture ; le renforcement du système de collecte et de commercialisation des produits agricoles ; Et enfin, la promotion des investissements dans le domaine de l'énergie.

Pour terminer, un exposé a été fait sur l'énorme potentiel énergétique et hydroélectrique du Gabon. L'ambition du pays à ce niveau est d'établir un programme de développement de mix énergétiques pour soutenir ses grandes visées d'industrialisation¹⁶⁹.

Du 26 au 30 octobre 2015, le Ministre du pétrole et des hydrocarbures représente le Gabon à la 22^{ème} semaine du pétrole au Cap. Durant cette rencontre où sont représentés près de 1600 délégués, dont plus de 140 représentants de gouvernements et d'entreprises, les participants évoluent de tables rondes en conférences, et reviennent sur "la sécurisation et l'exploration de la production centralisée en Afrique et hors du continent". Ce dernier y participe aussi en qualité d'intervenant sur le thème : "l'offshore ultra profond gabonais".

Un mois plus tard, une délégation du Ministère sud-africain du commerce conduite par Elizabeth Thabete, la vice-ministre au commerce entreprend un voyage au Gabon. La délégation sud-africaine est composée, outre de la Ministre déléguée au Commerce et à l'Industrie, de Pandit Shope-Linney, ambassadeur d'Afrique du Sud au Gabon et d'un parterre d'opérateurs économiques. Cette mission ambitionne d'évaluer les possibilités d'investissement sud-africain au Gabon. Il s'agit donc de travailler sur le renforcement des liens entre les deux États, et de trouver des stratégies pour accentuer la coopération afin de pratiquer des échanges plus fluides. Un programme étendu a guidé le cours de cette visite, il a consisté en des tables rondes, des séances de travail, des mini-expositions, des visites, dont celle de la zone industrielle de Libreville.

Cette visite des autorités sud-africaines en terre gabonaise a aussi permis de revenir sur les moyens utilisés par le Gabon pour l'attraction des investissements et des investisseurs étrangers, et par extension sud-africains. Ainsi a été créé en 2009 le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS), dont le but est de favoriser un environnement favorable aux investisseurs et de soutenir les entreprises qui souhaitent faire des affaires au Gabon. en

¹⁶⁹ S. Mounombou, " Commerce : Pour un renforcement de la coopération Gabon-Afrique du Sud", *Économie* du 27 novembre 2015, url : <http://gabonreview.com/blog/commerce-pour-un-renforcement-de-la-coopération-gabon-afrique-du-sud/>, consulté le 10 décembre 2018 à 13h59.

outre, il a aussi été question d'explorer les possibilités de commerce et d'investissement afin d'augmenter ou de booster les échanges bilatéraux entre les deux nations¹⁷⁰.

À l'analyse de ces propos, le Gabon et l'Afrique du Sud ont œuvré de concert pour intensifier, dynamiser et renforcer la relation privilégiée qui existait entre les deux pays. De plus, le Gabon a su trouver et mettre en place un moyen pour attirer les investisseurs étrangers et par ricochet sud-africains sur son territoire, à travers le FGIS. Enfin, à la différence du Cameroun, Libreville a réussi à organiser sur le territoire sud-africain une foire, dont l'objectif était de présenter et de vendre le Gabon. L'énoncé des rencontres de travail entre responsables des pays ainsi faite, nous examinons par la suite l'opérationnalisation des commissions mixtes.

b) Les commissions mixtes

Elles sont instaurées dans le cadre de l'accord général de coopération signé à Libreville le 26 novembre 2003. Les commissions mixtes ont pour objectif de renforcer et d'harmoniser les relations de coopération entre deux États. C'est un dispositif diplomatique qui unit les États. Le dictionnaire de la terminologie du droit international présente la commission mixte comme un organe interétatique chargé d'examiner et de régler par voie d'entente les questions soumises à son attention¹⁷¹. Dans son exercice, il réunit les responsables et experts de diverses commissions techniques.

Durant une commission mixte, de nombreux sujets sont évoqués entre différentes parties. Les questions essentielles portent sur le cadre juridique des accords déjà signés, les relations de coopération dans les domaines socio-politique, culturel, scientifique, technique, économique, commercial, industriel et consulaire. Y prennent part les experts issus de divers domaines de compétences, mais aussi les responsables administratifs des pays sollicités.

Les commissions mixtes permettent de remettre au bout du jour les accords de coopération entre États, de travailler à leur suivi, de ressortir les avancées significatives, les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites relations et d'apporter des solutions qui permettent à la longue le redéploiement des coopérations. Toutefois, il y'a lieu de signaler qu'à l'exemple de la coopération Cameroun-Afrique du Sud, il n'y a jamais eu de commission mixte entre le Gabon et l'Afrique du Sud.

¹⁷⁰ S. Mounombou, " Commerce : Pour un renforcement de la coopération Gabon-Afrique du Sud", ... *Économie* du 27 novembre 2015.

¹⁷¹ Dictionnaire de la terminologie du droit international, volume 8, publié en ligne par la *Cambridge University Press*, mai 2009.

2) Les expositions et forums professionnels

Les foires et expositions engagées entre les deux États leur ont permis de mieux apprécier les facilités offertes par l'un et l'autre. Ainsi, le lundi 23 avril 2012, la place de Gabon expo de Libreville a vu l'organisation d'une mini-foire d'exposition avec pour objectif d'encourager le dialogue entre les deux nations et de valoriser les différentes cultures. La manifestation entraine dans le cadre des activités marquant le jumelage des villes de Libreville et Durban, laquelle devait se tenir trois jours plus tard¹⁷².

Toujours en prélude au jumelage des villes gabonaise et sud-africaine, des rencontres ont permis de présenter le tissu artistique des nations mis en exergue à travers des masques, des créations en raphia, des sculptures taillées, du mobilier en rotin, des tenues et parures traditionnelles, des rites et croyances, du culinaire... Chaque acteur n'a pas manqué d'exposer les atouts touristiques de son pays et les lieux de rêves qui méritent d'être visités. Cette rencontre des cultures s'est achevée par les prestations des artistes traditionnels modernes, locaux, indiens et zoulous, et sur la présentation et la vente des collections de stylistes des deux pays. *In fine*, on peut convenir que les foras et autres expositions ont servi de plateforme pour étaler le savoir-faire et faire découvrir les atouts du Gabon et de l'Afrique du Sud. Toutefois, la coopération entre les trois États, au-delà du domaine diplomatique intègre aussi la coopération décentralisée.

II- LES RELATIONS PARA-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD

La coopération décentralisée est perçue comme une panacée aux mouvements démocratiques apparus sur le continent africain, et particulièrement en Afrique sub-saharienne. Depuis quelques années, le phénomène a pris de l'envergure et se retrouve aujourd'hui en droite ligne des discours et réformes entreprises par les différents gouvernements et organismes. La question de la décentralisation présente trois cycles de rupture dans l'histoire des États et, notamment, ceux de l'Afrique centrale. D'abord, la tranche des années 70 durant laquelle les populations subissent la faillite de la gestion centralisée des affaires publiques ; ensuite, l'échec

¹⁷² D.-C. Dzonteu, " Une mini-foire pour vanter le jumelage Libreville-Durban", url : <http://gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/>, consulté le 10 décembre 2018 à 14h28.

des programmes de développement intégrés initié au soir des années 80 ; et enfin, la recherche de la démocratie aux matins des années 90¹⁷³.

Pour mieux cerner l'objet de la coopération décentralisée, il est question de revenir sur certaines points stratégiques : la définition du concept, ses objectifs, ses buts et principes, ses enjeux pour le Cameroun et le Gabon... La question de fond étant d'examiner la contribution de l'Afrique du Sud dans le processus de décentralisation de ces deux États. Cependant, il faut souligner que la coopération décentralisée dans le cas de l'Afrique du Sud se veut être un appui au développement des communes étrangères.

A- La coopération décentralisée et sa portée

Pour parvenir à entériner la portée significative de la coopération décentralisée, il est nécessaire d'apporter des définitions appropriées au terme, avant de présenter l'évolution desdites relations entre le Cameroun et l'Afrique du Sud d'abord, puis entre le Gabon et cette dernière. Car le plus souvent, le terme se confond à d'autres comme la déconcentration, la délégation ou encore le transfert de compétence.

1) L'étymologie de la coopération décentralisée

Trouver une définition adéquate à la coopération décentralisée n'est pas aisé en raison des différentes écoles et des thèses qui s'affrontent. De plus, la conception que l'on en tire peut avoir une influence sur l'analyse de ses enjeux et objectifs. Pour cette raison, nous choisissons de présenter ladite coopération en nos propres termes, avant de prolonger avec des thèses avancées par les écoles françaises et anglo-saxonnes. De ce fait nous expliquons les termes coopération, décentralisation et coopération décentralisée. Ceux-ci nous permettront de mieux saisir les subtilités du mot souligné.

La coopération est selon Eustache Mandjouhou Yolla, "l'élaboration et la gestion d'un cadre juridique concrétisant les échanges avec les autres États ou les organisations internationales"¹⁷⁴.

S'agissant de la décentralisation, la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 la définit dans son article deuxième comme : " un transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées "les collectivités territoriales", de compétences particulières

¹⁷³ Service public fédéral, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Direction Générale de la Coopération au Développement "Évaluation du thème" Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale", avril 2016, pp. 23-24.

¹⁷⁴ Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon...*, 2003, p. 15.

et de moyens appropriées ¹⁷⁵. Autrement dit c'est le moyen utilisé pour promouvoir le développement, la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local. On pourrait donc y voir un transfert de compétences de l'autorité suprême à l'autorité locale. Cette expression est corroborée par le journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales gabonais *HEBDO*. Celui-ci présente la décentralisation comme " le transfert de compétences et de moyens de l'État à une collectivité locale placée sous sa tutelle". Selon le vocabulaire juridique, la décentralisation est un moyen par lequel l'État enclenche un processus d'administration de son territoire, délègue une partie de ses pouvoirs à des assemblées locales élues et les dote d'une autonomie financière et d'une personnalité morale.

Émmanuel Edou, le ministre délégué auprès du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation chargé des collectivités du Cameroun, dans un exposé sur " La mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies" analyse la décentralisation comme " l'existence et la responsabilisation des démembrements de l'État ". Elle " consacre la gestion des affaires locales par des responsables et élus locaux, et reconnaît la pertinence et l'efficacité de la gestion de proximité ¹⁷⁶. Le phénomène ainsi évoqué suppose trois conditions essentielles : la présence d'une sphère de compétences au bénéfice des collectivités locales ; la gestion des affaires locales par des autorités compétentes, indépendantes du pouvoir central ; l'autonomie desdites autorités dans la gestion des activités de leurs collectivités.

La décentralisation englobe ainsi une variété de concepts issus de la notion centrale. On parlera ainsi de décentralisation politique, décentralisation administrative ou encore de décentralisation financière.

La coopération décentralisée renvoie quant-à-elle aux actions menées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités locales étrangères, ou les partenaires au développement¹⁷⁷. La coopération décentralisée est multidimensionnelle et peut revêtir divers sens. Elle peut être perçue comme un ensemble d'échanges internationaux entre les acteurs autre que les États, à l'instar des organisations non gouvernementales, des firmes internationales, mais surtout, des collectivités locales, des groupes d'intérêts, des administrations centrales, des entreprises... Elle renvoie aussi aux relations entre deux

¹⁷⁵ Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation au Cameroun.

¹⁷⁶ E. Edou, "Mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies ", url : [http : docplayer.fr](http://docplayer.fr), consulté le 27 décembre 2018 à 17h20.

¹⁷⁷ Archives de la Mairie de Libreville, *Le Journal Hebdo Informations*, p. 2.

collectivités territoriales pour des entreprises publiques d'intérêt local, et touche les domaines variés tels : le politique, le socio-culturel et l'économie.

Les deux principales thèses qui s'affrontent sur la question de la coopération décentralisée tendent vers ces définitions. Selon la thèse anglo-saxonne considérée comme plus étendue, "les associations et organisations de solidarité internationale jouent un rôle central dans l'émergence des collectivités et autorités territoriales de coopération". Pour cette théorie, la coopération décentralisée renvoie à "toute action internationale mise en œuvre par des acteurs infra-étatiques, pas nécessairement territoriaux"¹⁷⁸.

La thèse francophone, quant à elle, est considérée comme plus prohibitive, et accorde le caractère d'agent de coopération exclusivement aux collectivités et autorités territoriales avec leurs groupements¹⁷⁹. C'est ce qu'explique de manière plus large le titre IV de la loi sur l'administration territoriale de la République française de 1992. Il définit la coopération décentralisée comme "l'ensemble des actions de coopération internationales menées par convention dans un but d'intérêts communs par une ou plusieurs collectivités". Il y est ajouté que "les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités locales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux"¹⁸⁰. On va constater l'étendue de ces spécificités lorsque nous reviendrons sur l'évolution de la coopération dans le cadre des pays qui nous concernent.

2) De la décentralisation à la coopération décentralisée : Naissance et évolution du concept au Cameroun et au Gabon

La municipalisation n'a pas suivi une évolution similaire au Cameroun ou au Gabon, car elle est ancrée dans des contextes et des processus historiques différents.

a) Au Cameroun

La décentralisation apparaît en 1922 dans le *Southern Cameroon* avec la politique de l'*indirect rule*. Puis, en 1941 au Cameroun français avec l'établissement des communes mixtes, lesquelles voient la nomination des maires et l'élection des premiers conseillers municipaux. En 1955, on assiste à la naissance des communes de plein exercice et des communes de moyen

¹⁷⁸ Assemblée Parlementaire de la Francophonie, "La coopération décentralisée dans l'espace francophone", projet de rapport, *Document n° 12*, Abidjan, 9-12 juillet 2013, p. 3.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ B. Gallet, " Les enjeux de la coopération décentralisée, *Revue internationale et stratégique* 2005/1 (N°57), pp. 67-70, url : [http : www.cairn.info](http://www.cairn.info), consulté le 27 décembre 2018 à 17h40.

exercice. Elles opèrent par élection pour les premières et par nomination pour les secondes. Deux ans après la réunification de 1972, une nouvelle réforme est établie. Elle uniformise les législations ayant existé dans les deux entités du Cameroun¹⁸¹. La commune devient dès lors une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public, dotée de la personne juridique et de l'autonomie financière.

En 1987, les communes se transforment en communautés urbaines et sont constituées des communes urbaines d'arrondissements, avec à leur tête des maires élus ; et un an plus tard, se tiennent les premières élections municipales sous le régime de parti unique. En 1992, la loi énonçant les conditions d'élections des conseillers municipaux est promulguée et le 18 janvier 1996, la révision constitutionnelle décentralise l'État, formule les principes généraux de la décentralisation et crée un autre type de collectivité territoriale décentralisée appelée la région. Les dispositions constitutionnelles de cette loi sont adoptées en 2004¹⁸².

b) Au Gabon

Les premières formes de décentralisation intègrent le paysage politique gabonais avec l'ordonnance n°24/PR/MI.TC du 06 avril 1963, portant organisation des municipalités et déterminant leur mode de fonctionnement. Toutefois, la première loi relative à la décentralisation est instituée le 6 juin 1996. Durant plus de vingt-cinq ans elle régit les relations entre l'État et les collectivités locales, ou encore les rapports entre les collectivités locales. Face aux enjeux qui impactent le monde, et la place attribuée à la décentralisation au sein de l'appareil étatique, l'État gabonais adopte en 2015 la loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation¹⁸³. Cependant, cette ordonnance reste éphémère car elle octroie très peu de compétences aux collectivités locales. Il faut attendre trois ans pour que le transfert des compétences devienne effectif, lorsqu'est promulguée l'ordonnance qui fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de décentralisation. On constate que jusqu'à l'adoption de l'ordonnance de 2015, les modalités de transfert avaient juste été fixées. Mais, c'est la loi suivante qui vient les rendre effectives.

B- Les acteurs de la coopération décentralisée

¹⁸¹ Y. F. Pegui, "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé", Université de Yaoundé II, Master en sciences économiques, option économie de territoire, de l'environnement et de la décentralisation, 2012, url : <http://www.memoireonline.com>, consulté le 04 janvier 2021 à 17h33.

¹⁸² Anonyme, "Historique de la décentralisation", url : <http://decentralisation-cameroun.fr.gd>, consulté le 16 juillet 2023 à 17h19.

¹⁸³ B. Obiang, "Étude comparative des lois n° 15/9 du juin 199 et n° 001/2014 du 15 juin 2015, relative à la décentralisation", url : <http://www.queditlalo.com>, consulté le 27 décembre 2018 à 17h52.

De par sa pluri dimension, la coopération décentralisée touche de nombreux acteurs publics comme privés des relations internationales. De plus en plus, elle écarte les acteurs communs que sont les États au profit : des Organismes non gouvernementaux, des firmes internationales et dans une supra mesure, des collectivités locales qui interviennent activement dans le domaine des relations internationales. Ces agents sont donc : les collectivités et autorités locales ou territoriales, les associations, les établissements et entreprises des secteurs publics et parapublics, les partenaires de la société civile ou les partenaires extérieurs, les organisations non gouvernementales, les firmes internationales et tous autres partenaires publics ou privés.

Ces entités à travers leur qualité de personne morale de droit public ou privé, jouissent d'une autonomie administrative et financière dans la gestion des intérêts régionaux et locaux. Au Cameroun, au Gabon comme en Afrique du Sud, les acteurs de la coopération décentralisée sont constitués en premier lieu des communes et des régions¹⁸⁴.

1) Au Cameroun

L'organe suprême qui veille à la mise en œuvre de la politique de décentralisation est le Ministère de la décentralisation et du développement local. Ce travail, il l'opère dans l'exercice de la tutelle de l'État, sous la férule du président de la république. Il veille dès lors : à la conception de la politique de décentralisation et de sa régulation, dans la quête d'une optimisation dans son fonctionnement ; à la planification et au suivi de la réglementation, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées ; à la consolidation de l'autonomie financière des communes à travers le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale (FEICOM), et le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM).

Le FEICOM est une administration chargée du développement local. Il agit dans l'assistance des communes, particulièrement dans l'octroi des prêts. Créée par la loi n°74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun, son officialisation intervient par le décret n°77/85 du 22 mars 1977¹⁸⁵. Le FEICOM est administré à la fois par un conseil d'administration présidé par le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et par une direction générale. Ses missions recouvrent : l'entraide aux communes à travers des contributions de solidarité et des avances de trésorerie ; le financement des travaux d'investissement communaux et intercommunaux ; la centralisation et la redistribution des centimes additionnels aux communes ; la couverture des frais relatifs à la

¹⁸⁴ Cf. article 3 de la Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation au Gabon.

¹⁸⁵ Décret 77-85 du 22 mars 1977.

formation du personnel communal et du personnel d'État-civil. Mais, sa principale fonction est de favoriser le développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées, sur la base de la solidarité nationale et de l'équilibre inter-régional et intercommunal, en liaison avec les administrations concernées.¹⁸⁶

Le CEFAM est créé en 1969 par décret présidentiel, et a comme missions : la formation des personnels administratifs et techniques des communes, syndicats de communes et autres établissements communaux, et ; la formation des personnels chargés de la tutelle sur les communes ou encore, des personnels chargés de l'État civil¹⁸⁷.

À côté de ces deux organes agit le Conseil National de la Décentralisation (CND), sous l'autorité du premier ministre chef du gouvernement, et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL). Le rôle du premier consiste au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation. Le second, en sa qualité d'organe de concertation interministériel, veille à la préparation et au suivi des transferts de compétences et des ressources aux collectivités¹⁸⁸. Il existe aussi d'autres organismes de décentralisation répertoriés et répartis ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°20: Les organismes publics et privés de la décentralisation

N°	Organismes institutionnels	Date de création	Organismes de la société civile	Date de création
01	Ministère de la décentralisation et du développement local	2018	Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)	2003
02	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	/	Association des Communes et du Villes Cameroun (ACVC)	1996
03	Conseil National de la Décentralisation (CND)	2014	Union des Communes et Villes du Cameroun (UCVC)	1996
04	Comité Interministériel des Services Locaux	2004	Care Cameroun	/
05	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM)	1974	(CANADEL) Centre d'Accompagnement des Nouvelles Alternatives de Développement Local	/
06	Programme National de Développement Participatif (PNDP)	2004	/	/

¹⁸⁶ Anonyme, "Qui sommes-nous ?", url : <http://feicom.cm>, consulté le 27 décembre 2018 à 18h14.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ G. Biwolé, "Organes d'accompagnement et de suivi", url : <http://www.observatoire.feicom.com>, consulté le 16 juillet 2023 à 17h59.

07	Centre de Formation pour l'administration municipale	1977	/	/
08	<i>National School of Local Administration (NASLA)</i>	2020	/	/
09	Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC)	/	/	/
10	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL)	2003	/	/
11	Programme d'Appui au Développement Communal (PRADEC)	2017	/	/

Source : Feicom.cm, consulté le 27 décembre 2018 à 17h.

À l'observation de ce tableau et à l'analyse des propos ci-dessus, on constate que le domaine de la coopération décentralisée est réglementé au Cameroun par quinze organismes, dont onze institutionnels et quatre issus de la Société civile. Toutefois, on a du mal à cerner la portée réelle de leurs actions dans le cadre de la coopération qui nous concerne. Il semblerait en effet que leurs activités consistent à favoriser le développement harmonieux des collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale et non internationale. La suite de nos nous conduit à étudier l'effectivité de la coopération décentralisée au Gabon.

2) Au Gabon

Le journal *l'HEBDO* n° 340 article 219, dans sa présentation de la loi n° 15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation, limite le cadre de la coopération internationale entre collectivités locales à la seule forme de jumelage. Cette notion est révisée dans le quotidien *l'HEBDO* n° 635, du 29 août 2015. Le journal, dans son article 201, examine la coopération décentralisée sous plusieurs formes parmi lesquelles : le jumelage, l'entente pour la réalisation des projets communs de développement et les échanges techniques ou toute autre forme de partenariat. L'État dans la promotion de la décentralisation est assisté de trois organes. Ce sont : la Commission Nationale de la Décentralisation (CND), le Comité Technique de la Décentralisation (CTD) et les Commissions Provinciales de la Décentralisation (CPD). A la tête de ce chapeau se trouve le Ministre de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires¹⁸⁹.

¹⁸⁹ L'hebdomadaire Hebdo Informations, Journal d'informations et d'annonces légales n° 635, du 15-29 août 2015.

La Commission nationale de la décentralisation est placée sous l'autorité du chef du gouvernement. Son rôle est de faire des propositions au président de la république sur les questions et mesures de mise en œuvre relatives à la décentralisation, lesquelles sont arrêtées par le comité technique qui en a la charge.

Le Comité technique de la décentralisation est placé sous la tutelle du ministre en charge de la décentralisation. En sa qualité d'organe de régulation, il a pour objectif : de proposer les compétences de l'État à transférer aux collectivités locales ; d'évaluer les incidences financières, humaines et matérielles liées au transfert des compétences ; de proposer à la commission nationale de la décentralisation des compétences à transférer, en fonction du type et de la catégorie des collectivités locales ; d'asseoir le cadre de suivi, d'orientation stratégique et de concertation pour la mise en œuvre des transferts de compétence ; de présenter à la commission nationale de la décentralisation les rapports d'évaluation et d'élaboration du processus de décentralisation¹⁹⁰.

Les commissions provinciales, quant-à-elles, sont placées sous l'autorité du secrétariat permanent du comité technique de la décentralisation. Elles sont administrées par les gouverneurs de province et travaillent à l'harmonisation des programmes de réalisations économiques, sociales et culturelles de l'ensemble des collectivités locales de la province. Elles établissent, discutent et formulent des avis écrits sur les projets de budgets et sur les politiques économiques et financières de l'ensemble des collectivités locales de la province.¹⁹¹ En outre, pour chaque commission de jumelage établie entre deux villes de deux pays différents, un bureau de suivi de ladite coopération est mis sur pied, comme cela a été le cas dans le cadre du jumelage des villes de Libreville et Durban. Le comité ainsi créé était composé de dix membres, dont les plus importants étaient : le Secrétaire Général de la Mairie de Libreville, au poste de Président ; le Directeur de la Coopération Décentralisée, comme Rapporteur ; le Conseiller Diplomatique du Maire de Libreville ; le Directeur Général de l'Urbanisme, des Aménagements Urbains et du Cadastre ; le Directeur Général de la Culture, de l'Art de l'Artisanat, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs¹⁹².

Il ressort de tout ce qui précède que la décentralisation est bel et bien effective au Gabon. En effet, c'est sous l'appellation du jumelage que la coopération décentralisée s'effectue entre

¹⁹⁰ L'hebdomadaire Hebdo Informations, Journal d'informations et d'annonces légales n° 635, du 15-29 août 2015.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² Décision n°00001/PE/CL, du 29 avril 2014, portant désignation des membres de la commission de jumelage Durban-Libreville.

les autorités locales et étrangères, pour l'accomplissement des projets communs de développement et les échanges techniques. Mais qu'en est-il de l'Afrique du Sud ?

3) En Afrique du Sud

La coopération décentralisée intervient en Afrique du Sud au lendemain de l'apartheid. Introduite dans l'ébauche de la constitution de 1993, elle est renforcée par celle de 1996. Son opérationnalisation vise une rupture avec l'ancien régime. Ici, le gouvernement est divisé en trois sphères, lesquelles occupent la même hiérarchie de manière constitutionnelle, avec chacune un parlement et un gouvernement. Il en est de même au sein des neuf provinces que compte le pays. La constitution garantit aux municipalités les pleins pouvoirs dans l'exercice de leurs fonctions, car l'État fonctionne avec l'idée selon laquelle les villes restent le poumon du développement économique et social du pays¹⁹³.

Les fonctions des municipalités ou gouvernements locaux consistent à : la gestion des services publics (en eau, électricité, assainissements, collecte des ordures, transports municipaux...) ; la promotion du développement local (économique et social) ; la facilitation au domaine foncier et aux transferts locaux.¹⁹⁴

On constate qu'il existe en Afrique du Sud un principe d'égalité des statuts entre le gouvernement national et le gouvernement provincial, accordé par le chapitre 7 section 151-4 de la constitution adoptée en 1996. On pourrait dès lors conclure avec Tapscott que l'État sud-africain présente certaines caractéristiques d'un État fédéral. Toutefois, cette hypothèse reste à vérifier car il ne pourrait exister aucune similitude entre une municipalité rurale située au fond du *Western Cape* et celles de Johannesburg ou même de Pretoria (note de bas de page).

C- La cadre de la coopération décentralisée

L'étude de la coopération décentralisée entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud nous conduit à examiner l'implémentation des relations entre lesdits États et à évaluer l'impact de ladite coopération dans le cadre des jumelages.

1) De l'étymologie du jumelage

Pour mieux comprendre le domaine du jumelage, il importe de définir préalablement des termes proches comme : échanges techniques, déconcentration, collectivités locales, libre administration et dans une moindre mesure, jumelage.

¹⁹³ B. Lootvoet, S. Khan, "La décentralisation sud-africaine et les métropoles : les défis de Durban", *Autrepart* 2002/1 n°21, p. 101-118, url : <http://www.cairn.info>, consulté le 27 décembre 2018 à 18h33.

¹⁹⁴ *Ibid.*

Le terme jumelage renvoie à la forme de coopération décentralisée dans laquelle, une ou plusieurs collectivités locales, entrent en coopération avec les collectivités locales étrangères, dans l'optique de réaliser un idéal commun et surtout, de susciter les échanges entre les diverses communautés. En 1971 déjà, Omar Bongo le présentait comme "une expression importante de la solidarité humaine et de l'amitié entre citoyens de communes différentes". Elle se traduit donc par une assistance prêtée à la commune la moins favorisée et constitue un complément apprécié de la coopération des États et Organisations intergouvernementales¹⁹⁵.

Les échanges techniques se déploient d'une part, à travers le transfert des compétences et des technologies et, d'autre part, à travers le renforcement des capacités dans le domaine du développement local¹⁹⁶.

La déconcentration est la délégation de pouvoirs, de décision et de contrôle de compétences et de moyens des services centraux, aux agents de l'État placés à la tête des circonscriptions territoriales, ou des services extérieurs de l'État.

La collectivité locale renvoie au département, à la commune, ou à toute autre collectivité territoriale, qui pourrait être dotée par la loi de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

La libre administration des collectivités locales détermine le principe constitutionnel selon lequel, dans les conditions prévues par les lois, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus. Elles disposent de pouvoirs réglementaires pour l'exercice de leurs compétences, elles gèrent librement leurs personnels et bénéficient des ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions¹⁹⁷.

Le jumelage ainsi défini, a pour objectif, le brassage des populations grâce à la fusion des cultures et la création des opportunités d'affaires.

2) La coopération décentralisée entre le Cameroun et l'Afrique du Sud

L'examen de la relation entre les deux pays passe dans un premier temps par la lecture du cadre institutionnel, et ensuite par l'évaluation de l'apport sud-africain au développement des collectivités camerounaises.

a) Le cadre institutionnel

¹⁹⁵ Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", *Gabon Matin*, n° 1234, du jeudi 24 juin 1971, p. 1.

¹⁹⁶ Loi n° 1/2014 du 15 juin 2015, relative à la décentralisation au Gabon, l'*HEBDO* du 29 août 2015.

¹⁹⁷ L'hebdomadaire *Hebdo Informations*, Journal d'informations et d'annonces légales n° 635, du 15-29 août 2015, p.1.

Le Cameroun et l’Afrique du Sud sont liés par une convention de jumelage et un additionnel d’arrangement à travers les communautés urbaines de Douala et Etékwiné. Ladite convention a été signée à Yaoundé par les représentants des deux États¹⁹⁸.

b) L’évolution de la coopération

Les deux États interagissent au niveau de cinq projets de jumelage. Le premier concerne le jumelage des communautés. Cependant, on note qu’outre la séance de signature de l’accord, le jumelage proprement dit n’a pas encore eu lieu. Au cours de la concertation intergouvernementale tenue en 2016, les parties camerounaises et sud-africaines ont proposé que ledit projet soit débattu au cours de la prochaine concertation, laquelle devrait avoir lieu en 2018. Mais elle n’a jamais eu lieu. Le deuxième projet consistait en la construction d’un marché de vivres frais dans la ville de Douala. Ce marché aurait été à l’image de la *Fresh produce market* de Durban. Cependant, on constate que ce projet a lui aussi été mis entre parenthèse.

Or, Le marché camerounais dispose de produits de contre-saisons, lesquels font défaut à l’Afrique du Sud (ananas, bananes). Selon Monique Ngan, les délégations sud-africaines sont présentes en tout temps à l’IRAD dans l’optique d’obtenir une production d’ananas semblable à la nôtre¹⁹⁹. Les ananas et la banane camerounais auraient pu être exportés en Afrique du Sud, mais il était question que le gouvernement camerounais se charge tout d’abord d’éliminer la drosophile qui infestait les fruits²⁰⁰. Ce qui n’a pas été fait. Aussi le gouvernement sud-africain a-t-il interdit l’entrée des fruits camerounais (ananas, bananes) sur son territoire. Au final, de l’avis de Bernard Tchinda, Directeur marketing de la CDC, c’est la banane ghanéenne qui a été finalement préférée à celle du Cameroun²⁰¹.

La construction d’un tel espace au Cameroun aurait d’abord permis au pays de devenir un fournisseur agréé dans la sous-région Afrique centrale, au Nigéria, et surtout, sur le marché sud-africain²⁰². Ensuite, le pays aurait bénéficié d’un marché

¹⁹⁸ Cf. Cadre juridique des accords de coopération Cameroun-Afrique du Sud, au Chapitre 3.

¹⁹⁹ Selon Monique Ngan, les ananas au Cameroun sont très gros quand en Afrique du Sud, la production ne réussit qu’à donner de tous petits ananas.

²⁰⁰ Ngan, ... Yaoundé le 12 juin 2013.

²⁰¹ Tchinda B., 49 ans, Directeur marketing à la CDC, le 10 décembre 2013 en ligne.

²⁰² Le marché de vivres frais de Johannesburg était le 4^e plus grand marché dans le monde, il a finalement perdu cette place au profit du marché de Singapour. Il était donc question que, grâce aux produits de contre-saisons du camerounais le marché sud-africain récupère cette 4^e place et qui sait, qu’elle en gagne une de plus.

de nouvelle génération. Et enfin, ce projet lui aurait permis de booster son domaine agropastoral

Le prochain projet souligné entre les deux pays consistait au jumelage²⁰³ des communautés urbaines de Nkongsamba et de Johannesburg. Cependant, l'on ne note aucune avancée puisqu'aucun projet n'a été initié dans ce sens. Tout ceci nous conduit à déduire que l'apport sud-africain au Cameroun dans le cadre de la coopération décentralisée n'a pas tenu toutes ses promesses, et ce, pour de nombreuses raisons. La première est l'absence d'assise véritable pour soutenir les projets soumis, en effet, il n'existe pas de cadre juridique pour légaliser la coopération dans ledit domaine ; ensuite, les tracasseries administratives énoncées de part et d'autre, particulièrement du côté camerounais ; et enfin, un certain manque de crédibilité imputé à nos gouvernements. La situation se présente sous un autre angle lorsque l'on aborde la question de la coopération décentralisée dans la relation Gabon-Afrique du Sud.

3) Au Gabon et en Afrique du Sud

L'étude de la coopération décentralisée entre le Gabon et l'Afrique du Sud nous conduit à examiner les accords qui régissent la coopération, mais aussi les actions menées par les deux nations pour promouvoir et dynamiser la relation.

a) Le cadre institutionnel de la coopération

Le Gabon et l'Afrique du Sud, à travers les villes de Durban et Libreville sont liés par une convention de jumelage et un additionnel d'arrangement signés à Libreville le 22 avril 2012, par les représentants des deux États ; Nomvuzo Shabalala, Députée-maire de la ville de Durban, et Jean-François Ntoutoume Emame, Maire de la ville de Libreville.

b) Le déroulement et l'évolution de la coopération

L'accord de convention de jumelage est né au terme de nombreuses rencontres, des séances de travail, et autres activités subséquentes, lesquelles ont permis d'examiner la faisabilité et d'éprouver la viabilité et la solidité dudit projet. Elles ont débutées au mois d'août 2011 à Durban en Afrique du Sud, à la suite des entretiens entre les autorités municipales de la ville et l'Ambassadeur d'Afrique du Sud au Gabon, Thaninga Shope-Linney²⁰⁴.

²⁰³ Le jumelage consiste à construire ou à transférer toutes les facilités qui existent dans une ville sud-africaine dans une ou plusieurs villes du Cameroun.

²⁰⁴ M. Idoundou, "Coopération décentralisée, Libreville désormais liée à Durban" L'Union 10917, du vendredi 27 avril 2012, p. 2.

c) Les séances de travail

Pour permettre au projet de jumelage de voir le jour, cinq séances de travail de travail ont été entreprises.

La première rencontre, initiée le 28 février 2012 réunit la délégation de la mairie de Libreville constituée de Jean Marie Mboumbou Makanga, Secrétaire Général de la Mairie de Libreville, Adrien Nguema Mba, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Libreville, Edgard Mesmer Mvele Obiang, Directeur de la Coopération Décentralisée et Guy Ndong Nguema, Chargé d'Études au Secrétariat Général de la Mairie de Libreville. L'objectif était d'une part, la création d'un comité élargi aux ministères sectoriels et à la chambre de commerce ; et d'autre part, le cadrage du projet²⁰⁵.

La deuxième rencontre se tient six jours plus tard et est conduite par Adrien Nguema Mba, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Libreville et renforcée par Jean Heny Revignet Ingueza, Directeur Général de la Culture, Serge Otsaghe, Responsable de la Cellule Technique Municipale, Augustin Ondong Mba, Conseiller du Secrétaire Général et Saïd Omar Massande, Directeur des Statistiques et des Enquêtes Économiques. Cette réunion avait trait aux amendements du projet et à la détermination de l'implication de la Mairie de Libreville dans les activités souscrites²⁰⁶.

La troisième rencontre qui a lieu le 13 mars 2012 présente les projets soumissionnés par la Mairie de Libreville. Ceux-ci couvrent : la construction d'un abattoir municipal moderne ; la création de parkings horizontaux, verticaux et en spirales ; la création d'une usine de fabrication de briques et de pavés en béton ; la création de passerelles sur les voies à grandes vitesses et enfin ; l'aménagement du lac artificiel de Nzeng-Ayong²⁰⁷.

La quatrième séance de travail intervient le 20 mars 2012, et porte sur deux points essentiels. L'adoption de la technique de communication et le choix du logo officiel qui portera les manifestations. Et enfin, le 13 avril 2012, se tient la dernière réunion au cours de laquelle sont adoptés le plan d'action définitif et la fixation des charges que doit supporter la mairie de Libreville. Il s'agit de la location de bus, la prise en charge du maire de Durban et de sa suite et le renforcement du protocole et de la sécurité de ce dernier²⁰⁸.

²⁰⁵ Mairie de Libreville, "notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban", mars 2015.

²⁰⁶ Mvele Obiang E. M., 43 ans, Directeur de la Coopération Décentralisée à la mairie de Libreville, Libreville le 29 octobre 2019.

²⁰⁷ Mairie de Libreville, "notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban", mars 2015.

²⁰⁸ Mvele Obiang, 43 ans, ... entretien du 29 octobre 2019.

d) Le déroulement du jumelage

Du 21 au 27 avril 2012, les activités du jumelage ont été pratiquées simultanément avec les festivités de la fête de l'indépendance en Afrique du Sud. Le programme articulé a été reparti en journées symbolisées par les couleurs du drapeau arc-en-ciel : le *red day* (samedi 21 avril 2012), correspondant à la cérémonie solennelle d'ouverture ; le *blue day* (dimanche 22 avril 2012), journées d'exposition d'arts culinaires ; le *white day* (lundi 23 avril 2012), journée d'exposition de médecine traditionnelle ; le *black day* (mardi 24 avril 2012), présentation d'un show artistique et culturel ; le *green day* (mercredi 25 avril 2012) a consisté en des rencontres d'affaires et la présentation des dix projets municipaux à la délégation d'hommes d'affaires sud-africains ; le *yellow day* (jeudi 26 avril 2012), se sont effectués des présentations de mode et d'arts vestimentaires de chaque pays et la signature de l'accord de jumelage ; la journée arc-en-ciel (vendredi 27 avril 2012), commémorait la fête de l'indépendance de la république sud-africaine²⁰⁹.

À l'issue du programme de jumelage et des nombreuses journées interculturelles qui y ont été organisés, des séances de travail ont réuni les responsables des deux mairies et leurs collaborateurs au Méridien Ré-Ndama le 23 avril. Durant cette première rencontre, les projets suscités ont été discutés et d'autres ajoutés.

Le 24 avril, une deuxième assise a uni à la salle des maires de l'hôtel de ville, les hommes d'affaires des deux villes sous les auspices de Jean Baptiste Bikalou, président de la chambre de commerce du Gabon. Une fois de plus, les travaux entre les délégations ont porté sur le renforcement de la coopération entre les pays²¹⁰.

e) L'évolution du jumelage

Quatre activités ont été menées par les deux villes durant la période du jumelage : d'abord, la mise en place de la première commission de jumelage Libreville-Durban, selon la décision présidentielle n°000448/PE/CLE/CAB/CML du 05 décembre 2012 ; ensuite, la participation de la mairie de Libreville aux manifestations du *Celebrate Durban* du 19 au 24 septembre 2013 en Afrique du Sud. Y étaient présents, les autorités municipales, les cadres municipaux et les artistes gabonais invités par le maire de Durban ; puis la mise en place d'une nouvelle commission de jumelage statué par la décision n°00001/PE/CL du 29 avril 2014²¹¹ ;

²⁰⁹ Mairie de Libreville, "notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban", mars 2015.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*

et enfin, la participation de la mairie de Libreville aux manifestations de la célébration des 20 ans de liberté de la République d'Afrique du Sud.

Quant aux projets proposés par la mairie de Libreville, des cinq initialement prévus se sont greffés six autres : l'aménagement et la sécurisation des plages ; l'aménagement d'aires de jeu et de plateaux multisports ; la construction d'un centre médical municipal à Ozangué ; la construction des centres de santé communaux ; enfin la construction et la valorisation des monuments de culture.

Au terme de cette sous-partie, force est de constater que l'ensemble des projets présentés par les officiels gabonais a bel et bien reçu l'approbation des représentants sud-africains et leur accord de principe²¹², toutefois de nombreux écueils parsèment encore le chemin qui mène à leur accomplissement. Outre le domaine para diplomatique, il existe une relation très dynamique entre les deux pays, dans le domaine de la coopération parlementaire

En somme, du Cameroun et du Gabon, Libreville semble avoir tiré un grand parti de la relation qui l'unit à l'Afrique du Sud dans le domaine para diplomatique. En témoignent le jumelage des villes, l'échange de visites des maires et la soumission des projets sociaux faite par les autorités gabonaises aux membres des délégations sud-africaines... Ceci nous conduit à examiner les relations entre ces pays dans le cadre socio-culturel.

III- LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL

Les échanges socio-culturels tiennent une place assez importante dans les relations internationales contemporaines. Selon Koïchiro Matsuura²¹³, c'est devenu une habitude d'associer dans le champ des relations internationales, culture et politique²¹⁴. Ainsi, qu'elle soit soumise ou non à un cadre institutionnel, la coopération sociale et culturelle joue un rôle important entre les pays. En ce qui concerne le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, l'étude du domaine socio-culturel est essentiellement consacrée à l'éducation, la culture et la santé.

²¹² Mairie de Libreville, "notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban", mars 2015.

²¹³ Ancien premier secrétaire de la délégation japonaise à l'OCDE. Il mène une longue carrière politique, durant laquelle, il représente le Japon au sommet du G-7. En 1999, il devient le directeur général de l'UNESCO.

²¹⁴ Matsuura Koïchiro, "L'enjeu culturel au cœur des relations internationales", *Politique Étrangère*, avril 2006. Cité par P. Toug, "Offensive politico-diplomatique et communautés chinoises et indiennes au Cameroun : quelles implications dans le partenariat entre le Cameroun et les pays asiatiques ?", mémoire de Master 2, Université de Douala, FSJP, 2010.

A) L'éducation

Dans le cadre de l'enseignement, les relations entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud reposent sur des bases bien différentes. L'une est régie par un accord, quand l'autre ne dispose pas encore d'assise juridique.

1) Le Cameroun et l'Afrique du Sud sur le plan de l'enseignement

L'Afrique du Sud reste d'emblée une destination de rêve pour les études universitaires, car elle possède l'un des systèmes éducatifs le plus évolué en Afrique subsaharienne, et même sur le continent²¹⁵. De ce fait, le pays attire de nombreux étudiants étrangers, dont des ressortissants camerounais. Toutefois, l'enseignement n'est pas accessible à tous, et ce, pour de multiples raisons, dont les plus importantes sont : le coût élevé des études et la barrière linguistique²¹⁶.

Pour pallier à cette déconvenue, un projet a été initié entre les deux États dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il devait débiter par un travail de familiarisation des deux nations, afin d'entamer les discussions relatives à un éventuel accord de coopération dans ledit cadre. Et c'est ainsi qu'au mois de novembre 2015, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation sud-africain (DHET) a reçu la visite du Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP). Au cours du mois de juillet 2016, c'est le MINSUP qui a invité les membres du DHET pour une visite de familiarisation au Cameroun. Le but de ces différentes visites était de permettre aux deux nations d'identifier et d'évaluer les besoins camerounais dans le domaine de l'enseignement supérieur et les possibilités sud-africaines, afin de statuer les domaines sur lesquels la coopération pourrait s'appuyer. Force est de constater que durant la concertation intergouvernementale de 2016, ledit projet avait été statué et renvoyé à la concertation de 2018 pour solutions. Cependant, depuis cette date, il n'y a plus eu de concertations entre les deux gouvernements.

Il n'existe pas non plus de bourses d'études accordées par le gouvernement sud-africain aux étudiants camerounais. À l'inverse du Gabon où l'État subventionne les études de ses apprenants, les étudiants camerounais doivent trouver leurs propres subventions pour continuer leurs études à l'étranger. Pour rendre possible l'entrée des étudiants étrangers sur son sol, le gouvernement sud-africain travaille en partenariat avec des institutions étrangères pour

²¹⁵ Essomba P. B., 70 ans environ, Professeur retraité, ancien chef du Département d'histoire à l'Université de Yaoundé 1, Yaoundé le 07 novembre 2020. Lire aussi le classement 2021 des meilleures universités d'Afrique.

²¹⁶ Pour faire des études en Afrique du Sud, il faut être capable de parler couramment la langue anglaise. Si vous en êtes incapable, vous ne trouverez pas d'interlocuteur. Par conséquent, tout étudiant étranger issu des zones francophones doit passer par des cours de mise à niveau en langue anglaise.

subventionner les bourses. L'une des principales est le programme allemand Gerda Hegel et les bourses Pangea²¹⁷.

Au final, il ne semble pas exister d'engouement véritable dans ce domaine de la coopération. Ceci est certainement dû à l'absence d'une plate-forme unissant institutionnellement les deux États. Il subsiste pour le moment une proposition de projet d'accord dans le cadre de l'enseignement supérieur, laquelle attend encore d'être finalisée et avalisée par les deux gouvernements²¹⁸. On convient aussi pour le déplorer que ce défaut d'accord entre les deux pays rend difficile, voire même impossible l'opérationnalisation de cette relation. *Quid* de la coopération Gabon-Afrique du Sud ?

2) L'éducation, la formation et l'enseignement supérieur dans la relation Gabon-Afrique du Sud

Dans le secteur de l'éducation, les échanges entre les deux États sont issus de l'accord de coopération signé au cours de la visite de Thabo Mbeki en terre gabonaise le 2 août 2005. Selon ledit accord, ces échanges devaient se matérialiser par des permutations de chercheurs, d'enseignants, des octrois de bourse d'études ou des voyages d'études aux étudiants et aux chercheurs. Ceci a vraisemblablement été le cas avant les années 2010, le Gabon ayant sollicité dans le domaine de l'enseignement, la présence des formateurs venus de nombreux pays étrangers, dont l'Afrique du Sud²¹⁹. Toutefois, depuis les années 2010, lesdits déplacements se sont raréfiés malgré les accords de coopération qui lient les deux États.

Il en est de même pour l'octroi des bourses ou des voyages d'études. Selon Gilles Évrard Mayagui Manamy, chef service à la direction de l'orientation et de la scolarité de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG), les échanges d'étudiants ne se font plus dans le cadre des offres de bourses ; car l'État sud-africain ne fait aucune opération boursière à l'endroit des étudiants gabonais. Aussi, les étudiants gabonais présents dans les universités sud-africaines y sont envoyés sur l'initiative du gouvernement. En 2018, on en dénombrait 10²²⁰. Un chiffre jugé bien dérisoire quand on connaît la grande prévalence des étudiants gabonais dans les universités étrangères,²²¹ et la place de choix des universités sud-africaines sur le continent.

²¹⁷ Medjo Medjo M., 30 ans étudiant à l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud, Yaoundé le 07 novembre 2020.

²¹⁸ Confère tableau des propositions d'accords établis au chapitre 3, page 195 et 196.

²¹⁹ MOUNGUENGUI, ... Libreville le 29 octobre 2019.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Lors de notre visite dans le département d'histoire et d'archéologie de l'Université Omar Bongo, nous avons remarqué qu'il n'y a aucune thèse qui y ait été soutenue. Les étudiants du niveau supérieur préfèrent aller terminer leur cycle supérieur dans les universités étrangères.

L'analyse de ces éléments donne à penser que cette faible proportion d'étudiants gabonais en Afrique du Sud est certainement dû à la barrière linguistique ; le Gabon et l'Afrique du Sud usitant deux langues officielles bien distinctes. Le candidat gabonais qui s'y rend pour les études doit couvrir au moins six mois d'études de la langue anglaise pour pouvoir être performant. Par ailleurs, les autres difficultés inhérentes à ce domaine sont certainement liées au manque de valorisation de l'accord liant les deux pays, comme initialement soulignés dans le tableau des accords au chapitre 3. On constate que la coopération entre les deux binômes rencontre des difficultés quasi-similaires. Si tel est le cas de l'éducation, comment évolue le domaine culturel ?

B- La culture

A l'exemple de la coopération dans le cadre de l'éducation, la relation culturelle entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud repose sur des fondements distincts. L'une est régie par un accord, quand l'autre ne s'appuie sur aucun soubassement juridique.

1) Le Cameroun et l'Afrique du Sud dans le domaine de la culture

Issue de la proposition de projet d'accord soumise par le gouvernement sud-africain au gouvernement camerounais, la coopération culturelle entre les deux États n'est pour le moment sanctionnée par aucun accord de coopération. Toutefois, elle se dessine autour des activités menées par les deux gouvernements aussi bien dans le cadre de la célébration des fêtes nationales sud-africaines (la fête de l'indépendance, la journée Nelson Mandela...), ou encore lors des foires, fora et autres rencontres culturelles, au cours desquelles les potentialités des deux nations sont mises en exergue.

Dans le cadre de la commémoration des fêtes nationales de l'Afrique du Sud, la journée du *mandela's day* est célébrée le 18 juillet toutes les années. Cet évènement a vu le jour en 2009 en Afrique du Sud et est par la suite devenu mondial, par la résolution A/RES/64/13 de l'ONU. Ainsi, dans les pays où se retrouve une représentation sud-africaine, cette date est l'un des moments idéals pour promouvoir les valeurs de la culture arc-en-ciel et les idéaux de paix et de liberté incarnés par l'icône noire. Il faut ajouter que cette résolution reconnaît la contribution de l'ancien président sud-africain à la lutte pour la démocratie et la promotion d'une culture de paix et de liberté à l'échelle internationale²²². Ainsi, depuis 2015, les ambassadeurs d'Afrique du Sud au Cameroun organisent des programmes, des conférences, des remises de dons... afin de rendre les relations plus attractives.

²²² Anonyme, "Journée internationale Nelson Mandela", url : <http://www.un.org-events>, consulté le 20 mai 2022 à 14h44.

À titre d'exemple, nous soulignons à cet effet que le 16 juillet 2015, Zanele Makina, le haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, en présence du ministre de la santé publique André Mama Fouda, fait à l'hôpital de district d'Olembe, un don destiné à l'amélioration des conditions de santé des nouveau-nés et des mères. Il s'agit d'un équipement de photothérapie néonatale bilirubine, des écailles de salle de bains pour mamans, des équipements de pesage et de prises de sang, des brosses à dents et des dentifrices...²²³. Cette présentation de la coopération Cameroun-Afrique du Sud dans le domaine de la culture justifie le choix de la nation arc-en-ciel de renforcer et de booster ses relations avec Yaoundé. Mais comment se présente la relation entre le Gabon et cette dernière ?

2) Au Gabon et en Afrique du Sud

L'accord de coopération culturelle est établi le 2 août 2005 à la suite de la visite d'État de Thabo Mbeki à Libreville. Depuis lors, la relation culturelle entre les deux nations a suivi de nombreux canons. Elle s'est déployée par le biais de leur patrimoine national ou encore au travers des foires et des expositions. Libreville et Pretoria ont, plus d'une fois, valorisé leur culture respective par l'organisation des grands concerts et fêtes de la musique, des foires et expositions, des défilés de mode auxquels ont, à maintes reprises, participé les autorités administratives de chaque nation. Soulignons par exemple, les innombrables expositions d'objets d'arts effectuées en marge des rencontres gabono-sud-africaines (les masques, les sculptures en pierre de noigou, les pièces de raphia, les instruments de musique, les ustensiles de cuisine et le mobilier en rotins présentés par la partie gabonaise)²²⁴. Du côté sud-africain, c'est surtout par le registre vestimentaire que le pays s'impose, avec des tenues traditionnelles, des bonnets, des colliers et des produits de la pharmacopée. À côté de ces objets d'arts, les deux pays ont souvent présenté leur savoir-faire dans le registre culinaire²²⁵.

Dans un autre registre de la culture, Nelson Mandela, au cours de la visite qu'il effectue au Gabon en 1991 fait un passage remarqué à l'Université Omar Bongo (UOB). Au terme de sa visite, le pavillon C du département des sciences sociales de cet établissement est surnommé "Soweto", en hommage d'abord au chef de la lutte contre l'apartheid ; mais aussi à ces nombreux jeunes qui périrent durant les émeutes de 1976 à Soweto, en Afrique du Sud. Outre

²²³ Anonyme, "L'Ambassadeur sud-africain visite l'hôpital de district d'Obala", *Cameroon Tribune*, n°10968 du 16 juillet 2015.

²²⁴ D.-C. Dzonteu, " Une mini-foire pour vanter le jumelage Libreville-Durban", url : [http : // gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/](http://gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/), consulté le 10 décembre 2018 à 14h28.

²²⁵ *Ibid.*

ce symbolisme, Mandela sera honoré une seconde fois en 1999. En effet, au cours de sa deuxième visite d'amitié à Libreville, le "lycée technique des jeunes filles Omar Bongo" change d'appellation et devient le "Lycée d'application Nelson Mandela"²²⁶, afin de resserrer les liens d'amitié et de partenariats entre les deux nations.

Photo n° 20: La plaque du lycée d'Application Nelson Mandela.



Source : Photo réalisée par Ngo Boumtje Odile.

Depuis son changement de dénomination, le lycée a reçu la visite et les dons de nombreuses personnalités tant sud-africaines que gabonaises, à l'exemple de Shope Tanney, l'ambassadeur sud-africain au Gabon. Elle y a effectué une visite d'imprégnation et de dotation le 30 juillet 2010, ou encore du président de la République Ali Bongo en 2011. Quelques années plus tard, l'ambassade gratifie le lycée de matériaux informatiques, dont une pondeuse nouvelle génération.

²²⁶ Ochoffa T., 54 ans, responsable de la cellule informatique au lycée d'application Nelson Mandela, Libreville le 06 novembre 2019.

Photo n° 21: La pondeuse nouvelle génération



Source : Photo réalisée par Ngo Boumtje Odile.

Le LANM pourrait-être assimilé à un objet de propagande de la culture sud-africaine, car tous les ans, il y est commémoré le *Mandela's day*. Toutefois, cette célébration n'est pas uniquement son apanage, puisque cet évènement et bien d'autres sont aussi célébrés par une grande frange de la population gabonaise, et constituent à n'en point douter, un moyen de propagation de la culture sud-africaine. Pour mieux démontrer ce qui vient d'être avancé, il y'a lieu de souligner que pendant les journées de célébration des fêtes nationales de leur nation, les ambassadeurs sud-africains qui se sont succédés au Gabon ont initié une série d'actions visant à promouvoir la culture arc-en-ciel. Ainsi, en 2012, durant la cérémonie de jumelage des villes de Libreville et Durban instruite par Shope Tanney, des activités ont été pratiquées simultanément avec les festivités de la fête de l'indépendance en Afrique du Sud. Le programme articulé a été reparti en journées symbolisées par les couleurs du drapeau arc-en-ciel : le *red day* correspondait à la cérémonie solennelle d'ouverture ; le *blue day* aux journées d'exposition d'arts culinaires ; le *white day* à la journée d'exposition de médecine traditionnelle ; le *black day* à la présentation d'un show artistique et culturel ; le *green day* a consisté en des rencontres d'affaires et la présentation des dix projets municipaux à la délégation des hommes d'affaires sud-africains ; le *yellow day*, se sont effectués des présentations de mode et d'arts vestimentaires de chaque pays et la signature de l'accord de jumelage, et enfin la journée arc-en-ciel commémorait la fête de l'indépendance de la république sud-africaine²²⁷.

²²⁷ Mairie de Libreville, "notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban", mars 2015.

Un an plus tard, le centenaire de Nelson Mandela célébré en Afrique du Sud l'était aussi au Gabon. En effet, Queen Zondo, l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Gabon, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, le ministre de l'enseignement supérieur du Gabon et les autorités de l'UOB ont organisé une conférence et une exposition sous le thème "sois l'héritage". L'objectif en était de faire de Nelson Mandela un modèle sur lequel pourrait s'appuyer la jeunesse gabonaise et leur rappeler l'héritage légué par ce dernier à l'Afrique. Et enfin en 2016, Pearl Nomvume Magaqa choisit la journée de la célébration de la fête nationale de son pays pour organiser un colloque sur la promotion des investissements et du commerce entre les deux nations.

Photo n° 22: La célébration du National day 2016 à l'hôtel Re-ndama de Libreville



Source : www.gov.za, consulté le 22 juillet 2019 à 10h17.

À gauche, Madeleine Berre, la ministre gabonaise du commerce, des petites et moyennes entreprises, des arts, du tourisme et du développement. À sa droite, Pearl Nomvume Magaqa, l'ambassadeur sud-africaine au Gabon.

Photo n° 23: Le personnel de la société OMEGA Gabon à l'UOB à l'occasion de la célébration du *Mandela's day*



Source : www.gov.za, consulté le 22 juillet 2019 à 11h36.

Le personnel de la Société OMEGA Gabon en plein travail manuel à l'Université Omar Bongo.

On peut donc conclure à l'analyse de tout ce qui précède que les dignitaires sud-africains réservent une place de choix à la culture dans les relations de coopération avec les deux États d'Afrique centrale. Qu'en est-il de la coopération sanitaire ?

C- Le domaine de la santé

À l'instar des deux premiers domaines de la coopération sus-évoqués, la relation sanitaire entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud repose sur des fondations opposées. La première est régie par un accord, quand la seconde ne s'appuie sur aucune base juridique.

1) Au Cameroun

Les Sud-africains viennent coopérer au Cameroun dans les domaines de la santé, des BTP et des infrastructures. Ceci est l'avis de Dorothy Bekolo, Directrice de l'intégration régionale au MINEPAT. La branche de la santé est donc l'un des choix prioritaires des investisseurs sud-africains. De fait, la relation dans ledit domaine est soutenue par l'accord de coopération en matière de santé, signé le 03 septembre 2008 à Yaoundé par les ministres de la santé des deux États. Dans l'élaboration de leurs rapports, deux axes ont été retenus : le premier concerne la prise en charge des cas de maladie par les évacuations des patients camerounais vers les formations sanitaires en Afrique du Sud ; le second porte sur l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires à travers des dons en équipements médicaux, médicaments, consommables et autres dispositifs médicaux.

Après huit années de coopération intense, on note quelques acquis au niveau de ces deux secteurs. Premièrement, la prise en charge des cas difficiles est effective ; en effet, le nombre

de malades évacués vers l'Afrique du Sud s'accroît au fil des années²²⁸. Toutefois, les effectifs restent minimes à cause du coût astronomique de ces évacuations (38 millions de francs CFA). Deuxièmement, l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires se manifeste à travers la remise des dons en équipements et en dispositifs médicaux par les partenaires sud-africains. A titre d'exemple, citons cette remise de dons effectuée par Zanele Makina, le haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, à l'hôpital de district d'Olembé, le 16 juillet 2015, durant la célébration de la journée internationale Nelson Mandela²²⁹.

Au-delà de ces avancées, il existe néanmoins de nombreux manquements. Tout d'abord, l'absence d'un quelconque document de planification assorti de plan d'action, ni de cadre de suivi et d'évaluation de l'accord signé en 2008 au ministère de la santé. Ensuite, le peu d'engagement démontré à certains niveaux de la coopération par les autorités camerounaises. Pour preuve, les investisseurs sud-africains, sous l'égide de leur gouvernement ont pensé construire au Cameroun un hôpital de 500 lits. La construction dudit bâtiment avait bel et bien débuté, mais elle a été stoppée en chemin pour des raisons inconnues²³⁰. Néanmoins, l'administration camerounaise sortie de sa léthargie a pensé relancer les Sud-africains pour la reprise de ces travaux, et surtout retrouver l'entreprise qui avait débuté lesdits ouvrages. Toutefois, sans résultat.

Nonobstant cette triste réalité, des projets sous formes de perspectives ont été initiés pour permettre la viabilité de ladite coopération. Parmi ceux-ci : l'actualisation et la validation du projet de plan d'action proposé par la partie sud-africaine ; le renforcement des capacités en santé néonatale ; l'échange d'expériences en santé préscolaire et le développement de la petite enfance ; le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche en santé de l'enfant et du nouveau-né ; le développement des services de la transfusion sanguine, et le développement de la recherche en santé.

Outre ces perspectives, douze autres projets susceptibles de recevoir l'appui financier des entreprises et des particuliers sud-africains ont été élaboré par les responsables camerounais. Il s'agit de : l'implémentation des mini-centrales hybrides dans certaines formations sanitaires de 5^{ème} ou 6^{ème} catégorie, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et des services de santé ; la construction des centres d'urgences dans les villes de Douala et de Bafoussam ; la construction et la réhabilitation des services d'imagerie médicale

²²⁸ Les entretiens avec Fabrice Fokoue n'ont pas permis d'avoir le nombre exact de malades évacués vers l'Afrique du Sud depuis 2008.

²²⁹ Archives du MINSANTE, "États des lieux de la coopération sanitaire entre le Cameroun et l'Afrique du Sud".

²³⁰ Les responsables du ministère de la santé consultés, n'ont pas pu nous fournir de raisons valables, quant à l'arrêt de ces travaux.

de 200 hôpitaux de districts ; l'amélioration des structures d'accueils (SAMU) ; la construction et l'exploitation du complexe hospitalier multifonctionnel de Kribi ; la construction de 100 forages dans les dix régions ; le projet de construction d'un centre de références de soins et de prévention en addictologie ; l'érection de l'hôpital de Dschang en Centre Hospitalier Universitaire (CHUR) ; le projet d'aménagement et de développement intégré autour de la boucle minière du Dja (PADI-DJA), volet santé publique ; la mise en place des services de gériatrie dans les hôpitaux de district ; la construction des écoles de formation regroupées dans le même espace (soins infirmiers, techniciens médico-sanitaires).

Les projets ci-dessus, élaborés après la concertation intergouvernementale de 2016 devaient être présentés à la partie sud-africaine au cours de la concertation intergouvernementale suivante, mais elles attendront finalement celle de 2021²³¹.

En conclusion, le champ de la coopération sanitaire paraît très prometteur au vu de l'hyper développement de l'Afrique du Sud dans ledit domaine, et il pourrait devenir un tremplin pour notre pays qui peut s'en inspirer, notamment dans le domaine de la santé néonatale²³². De plus, d'après Fabrice Fokoue, le Ministère de la santé continue de recevoir des entreprises sud-africaines désireuses de financer les projets camerounais dans le registre de la santé. Le Cameroun pourrait au final beaucoup obtenir de cette union, s'il évolue main dans la main avec la nation-arc-en-ciel, et surtout, s'il crée un cadre au sein duquel la coopération peut éclore, comme cela a le plus souvent été le cas du Gabon.

2) Au Gabon

Dans le domaine de la santé, les relations entre les deux États datent de 1969 avec la visite au Gabon de l'éminent cardiologue sud-africain Christian Barnard. Mais, bien qu'elles soient aussi vieilles, il n'existe pour le moment aucun cadre juridique légitime entre les deux pays dans le domaine de la santé. Le Gabon et l'Afrique du Sud n'y ont fait référence que dans le registre des projets initiés. L'année 1969 correspond certes aux premiers échanges de personnalités médicales entre les deux nations, mais on ne saurait parler de coopération proprement dite, car d'après nos recherches, aucune véritable connexion ne s'est dessinée entre les deux États au fil des années. Toutefois, depuis l'élaboration du projet d'accord dans le domaine de la santé et sur les formations hospitalières, les relations entre ces pays ont pris une connotation différente. Ainsi, elles se sont axées d'une part sur les séances de travail entre

²³¹ Après le manqué de 2018, il était question d'étudier les projets au cours de la concertation de 2020 mais, pandémie internationale oblige, la concertation a été renvoyé à l'année 2021.

²³² Fokoue F., 45 ans, Chargé d'études, assistant n°1 à la cellule du partenariat international de la direction de la coopération au ministère de la santé, Yaoundé le 09 novembre 2020.

responsables administratifs ; et d'autre part, dans le cadre des évacuations sanitaires entreprises par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).

Créée en janvier 2007 sur ordonnance présidentielle n°002/PR/2007 du 4 janvier 2007, la CNAMGS débute ses activités en Afrique du Sud en 2010 et travaille à apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les populations gabonaises dans le domaine médical. Son efficacité se trouve avérée aux moments où le pays fait face à un défaut de plateaux techniques, et à un manque de ressources humaines de qualité. Les objectifs de cette institution consistent ainsi : à favoriser l'accès des populations aux soins de santé de qualité ; à garantir le financement durable de l'offre des soins par le paiement régulier des prestations sanitaires ; à lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale face à la maladie.

Dans le cadre de sa relation avec l'Afrique du Sud, la CNAMGS établit des partenariats pour l'assistance et l'évacuation sanitaire des malades assurés. Ainsi, elle opère au niveau de : l'accueil et l'hébergement des patients ; la prospection des hôpitaux sud-africains pour la prise en charge des malades, et l'assistance administrative.

On conclut que les activités de la CNAMGS ne concernent pas les patients qui ne possèdent pas d'assurance maladie.

Par ailleurs, la CNAMGS est confrontée en Afrique du Sud à de multiples difficultés inhérentes aux deux États, et particulièrement au Gabon. En effet, Ce dernier manque de stratégies pour viabiliser la relation qui le lie à son partenaire. En témoignent : l'absence de partenariats directs avec les hôpitaux sud-africains. La CNAMGS travaille avec le ministère de la santé sud-africain qui choisit les institutions sanitaires vers lesquelles il la dirige ; la non maîtrise des coûts d'hospitalisation en raison d'une tarification qui varie d'une structure sanitaire à une autre, et plus important, l'obstacle de la langue dans les échanges directs entre les patients et le personnel soignant²³³.

À la différence de la coopération Cameroun-Afrique du Sud où il existe un accord dûment signé par les deux États dans le domaine sanitaire, le manque d'accord entre le Gabon et cette dernière rend difficile le dynamisme des activités entreprises par la CNAMGS en Afrique du Sud. Or l'existence d'un tel document aurait tonifié, voire fortifié les relations entre les formations hospitalières des deux pays, et rendu effectif le transfert de technologies

²³³ Archives de la CNAMGS, "notes d'informations". Libreville le 10 décembre 2019.

largement prôné dans le cadre des coopérations sud-sud. En outre, le personnel hospitalier gabonais aurait bénéficié des compétences scientifiques et du savoir-faire sud-africains.

Il importe donc que le gouvernement gabonais initie un cadre formel de coopération, lequel lui permettrait de s'appuyer sur la théorie de l'avantage mutuel proposée par la nation arc-en-ciel. Il pourrait ainsi : s'approprier la technologie sud-africaine dans le domaine médical ; établir des missions scientifiques de coopération bilatérale ; impliquer l'ambassade du Gabon en Afrique du Sud dans l'accueil, le suivi, ou encore le retour des patients évacués. Ce sont autant de préoccupations qui montrent l'étendue des limites de la coopération Gabon-Afrique du Sud pour atteindre les sommets souhaités.

Pour clore ce chapitre, on observe que les relations entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud dans le domaine socio-diplomatique ressortent l'existence de deux types de coopération. D'une part, nous avons une coopération ambivalente entre le Cameroun et l'Afrique du Sud ; et d'autre part, une coopération constante et fusionnelle entre le Gabon et cette dernière. Le terme ambivalent est utilisé ici pour souligner l'absence de visites des dirigeants camerounais et sud-africains dans un pays ou dans l'autre, quand on sait l'importance que revêt la présence d'un chef d'État en visite d'État et/ou officielle dans un pays. La constance, quant à elle, se traduit dans le cadre de la relation qui unit Libreville à Pretoria, au regard de la présence accrue des chefs d'État dans l'un et l'autre pays. Néanmoins, il en va autrement lorsqu'on examine les autres rencontres administratives, car les autorités camerounaises, gabonaises et sud-africaines ont entreprises de multiples visites d'amitié ou de travail dans l'autre pays.

Cet effritement dans les relations est aussi pointé du doigt dans le cadre des interactions para-diplomatique et socio-culturelle. En font foi les jumelages inachevés, le non accomplissement des projets soumissionnés et l'absence d'un cadre juridique fiable pour régir les agissements des deux pays d'Afrique centrale. Tous ces manquements rendent difficile et contraignant l'application du concept de l'avantage mutuel en verve dans le jargon politique de la nation arc-en-ciel.

Au final, on constate pour le déplorer que les relations diplomatiques entre les deux binômes seraient chacune à l'image du cadre institutionnel qui le régit. Atones, timides pour le couple Cameroun/Afrique du Sud et dynamiques et constantes pour le ménage Gabon/Afrique du Sud. En tout état de cause, il serait souhaitable pour le Cameroun que les relations économiques et commerciales avec Pretoria ne suivent pas un cours semblable aux relations diplomatiques décriées.

CHAPITRE V :

ANALYSE COMPARÉE DES RELATIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LES BINÔMES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD

Les relations commerciales Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud sont encadrées par les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, lesquels régissent les échanges commerciaux entre les différents pays membres. Elles trouvent également leur fondement juridique dans les accords de coopération économique établis pour le premier couple le 26 septembre 2006 à Yaoundé entre gouvernements camerounais et sud-africain, et le 22 mars 2005 à Pretoria entre administrations gabonaise et sud-africaine, pour le second ménage. Ces deux accords, nantis pour le premier de dix-sept articles, et pour le second de vingt-trois articles¹, soulignent la forme de coopération et répertorient la liste indicative des produits troqués par les protagonistes.

Les relations entre ces deux États et l'Afrique du Sud sont fondées sur l'impératif du développement. Ceci explique que les questions économiques et techniques seraient la clé de voûte de ces partenariats avec un pays africain émergent, et qu'elles restent au centre de leurs préoccupations. De fait, le Cameroun et le Gabon ont toujours exprimé leur souhait de voir ce domaine de la coopération se développer au contact d'une nation pleine de potentialités. Ainsi, les échanges en plein essor touchent de nombreux secteurs d'activités au regard de la demande de plus en plus croissante de chaque État.

Malheureusement, il ressort à l'examen des chiffres du commerce général que les potentialités économiques du Cameroun et du Gabon ne sont pas pleinement mises à profit dans le cadre de cette coopération. De plus, le Cameroun à l'inverse du Gabon sort perdant du jeu de puissance qui le lie à l'Afrique du Sud, car sa balance commerciale reste largement déficitaire. Dans cette optique, il convient de s'interroger sur la quintessence des liens économiques entre ces nations et leur évolution.

La réponse à cette interrogation nous conduit tout d'abord à présenter les économies du Cameroun, du Gabon et d'Afrique du Sud ; ensuite à exposer l'état des relations de coopération

¹ Mezui Me Nguema R., 50 ans, Responsable de la cellule statistique et des accords commerciaux à la Direction Générale du Commerce du Gabon, Libreville le 19 novembre 2019.

économique et commerciales entre les Binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud ; et à la fin, à examiner les échanges sur le plan technique.

I- PRÉSENTATION DES ÉCONOMIES DU CAMEROUN, DU GABON ET DE L'AFRIQUE DU SUD

Dans les années 1990, trois faits majeurs marquent la conjoncture politico-économique du Cameroun et du Gabon. D'abord les premières élections présidentielles depuis l'avènement du multipartisme ; ensuite la baisse de la masse salariale des fonctionnaires, née de la crise économique de 1985 ; et enfin, la dévaluation de 50% du franc CFA. Ces événements entraînent des politiques d'ajustements structurels, lesquelles déterminent à ce jour, les activités économiques et sociales des pays en développement. Devant la forte récession qui s'ensuit, les gouvernements camerounais et gabonais définissent un ensemble de mesure de relance économique, et recherchent des bailleurs de fond et des investissements qui leur permettent de résorber les déséquilibres, et de relever le tissu économique de leurs pays. L'accent est mis sur l'Afrique du Sud², laquelle vient de s'ouvrir au monde extérieur et dispose d'un niveau industriel très élevé³. Pour une meilleure compréhension de ce sujet, l'étude de la coopération économique et commerciale entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud implique de présenter les économies camerounaises, gabonaises et sud-africaines au moment de la signature des accords commerciaux avec Pretoria.

A- L'état des lieux de l'activité économique du Cameroun à partir des années 90

L'économie du Cameroun est la plus bigarrée d'Afrique centrale grâce à la diversité de ses nombreuses richesses naturelles (pétrole et gaz, minerais et bois précieux), et agricoles (café, cacao, coton, maïs et manioc). Elle se repose sur trois secteurs d'activités : le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le secteur primaire concentre les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, de l'élevage, des ressources du sol et du sous-sol. Le secteur secondaire s'examine à trois niveaux : les mines et énergies (rutile, diamant, fer, bauxite, or, marbre, pouzzolanes, pétrole, gaz naturel...), l'industrie (agro-alimentaire, boissons, tabacs, textiles cuir, industries chimiques, le métal et les industries manufacturières), et les bâtiments et travaux publics. Et enfin, le secteur tertiaire s'organise autour des activités économiques

² Ngodwe A., 52 ans environ, Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires africaines au Ministère des Relations Extérieures, Yaoundé le 03 mars 2020.

³ Joos, *Histoire de l'Afrique du Sud...*, 1966, p.281.

créées par les grands projets énergétiques innovants, initiés par le gouvernement.⁴ C'est le plus important au Cameroun ; de fait entre 1991 et 2006, la contribution de ce secteur au PIB national a été de 42,50% contre 29,25 et 21,30% pour les secteurs primaires et secondaires⁵. Le tableau suivant présente l'évolution du PIB du Cameroun par secteurs d'activités entre 1965 et 2005.

Tableau n°21: L'évolution du PIB par secteurs d'activités entre 1965 et 2005

Années	Les différents secteurs		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1965-1975	31,1	19,2	49,7
1976-1985	28,2	27,0	44,8
1986-1995	24,3	30,3	45,4
1996-2005	22,6	31,5	45,9

Source : les informations ayant servi à la réalisation de ce tableau sont tirés de l'ouvrage de Sophie Chauvin, "Cameroun : les enjeux de la croissance", url : <http://www.cairn.info>, consulté le 23 décembre 2021 à 18h12.

À l'analyse de ce tableau, on constate que l'économie nationale est restée très peu compétitive depuis 1986. En effet, les données économiques des différents secteurs sont demeurées stagnantes. Le secteur primaire évalué à 31,1% entre 1965 et 1975 est allé en décroissant (28.2, 24.3 et 22.6). Le secteur secondaire, pour sa part, a connu de légères augmentations (19.2, 27.0, 30.3 et 31.5). Le secteur tertiaire qui est le plus important a aussi vu son PIB régresser les trente premières années, avant de croître imperceptiblement (49.7, 44.8, 45.4 et 45.9). Cette asthénie a conduit le gouvernement camerounais à se doter de trois tableaux de bord (le dossier "Cameroun vision 2035", le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et le SND_30), pour moderniser l'économie, accélérer la croissance et permettre au pays d'avoir une économie capable de créer des richesses pour sa prospérité et de faire face à la concurrence mondiale.

B- L'économie du Gabon

Le Gabon a, quant à lui, une économie peu diversifiée, caractérisée par un dualisme sectoriel avec d'une part, les domaines fortement capitalistiques et d'autre part, des domaines traditionnels relativement marginalisés. L'économie du pays repose sur trois secteurs : le secteur primaire très développé, le secteur secondaire embryonnaire et peu performant et le secteur tertiaire très important⁶, bien qu'il soit mis en marge par la population. La structure économique ici est marquée par la prépondérance des activités extractives, car l'accent a été

⁴ G. Amougou, "Esquisses d'histoire des politiques de développement au Cameroun : Un regard contextuel", p. 9, url : <http://www.hypotheses.org>, consulté le 25 février 2022 à 16h31.

⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁶ Anonyme, "L'économie du Gabon", 7^{ème} édition, EDIAFRIC, *La Documentation française*, p. 233.

mis au sortir de la colonisation sur le secteur primaire avec l'exploitation des matières premières. C'est donc un modèle économique hérité de la colonisation.

L'exploitation est principalement basée sur le pétrole, les produits miniers (le manganèse, l'uranium...), le bois et des produits en petite quantité comme le caoutchouc, le café...⁷. Cette absence de diversification a entraîné la spécialisation des exportations qui résultent en totalité du secteur primaire, et la dévalorisation des autres secteurs d'activités que sont les industries et l'agriculture. Au regard de ce qui précède, il ressort que l'économie gabonaise reste fortement dépendante des matières premières et importe en grande partie ses produits de consommation. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis sur pied le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), dont l'objectif est de faire de l'économie gabonaise une économie à fort taux de croissance d'ici 2025.

On convient donc que dans leurs échanges économiques avec les autres nations, les exportations du Cameroun et du Gabon vont porter en priorité sur les produits du secteur primaire, quand les importations seront concentrées sur les produits manufacturés et les produits alimentaires. En conclusion, le Cameroun tout comme le Gabon restent économiquement dépendants de leurs marchés des produits de base, et les recettes de leurs exportations en dépendent structurellement. Or, avec les enjeux actuels de développement et la concurrence mondiale des économies, il serait souhaitable que ces deux pays aient un tissu économique qui leur permette de tirer profit des échanges internationaux pour s'assurer une croissance à long terme.

C- L'économie sud-africaine aux lendemains de l'apartheid

L'Afrique du Sud est considérée comme le "golfe persique" des minerais⁸. En 1995, elle occupe le premier rang mondial sur la production d'or (23%), d'aluminosilicates (34,2%), de chrome (35%) et de platine (48%).

L'économie sud-africaine porte sur trois secteurs : le secteur primaire (agriculture), le secteur secondaire (secteur des mines et des industries) et le secteur tertiaire qui est le secteur des services, notamment financiers. Depuis 1994, le secteur tertiaire est devenu l'un des plus importants de l'économie. En effet, il génère de gros revenus et représente une part importante de PIB de la nation (67%) contre 30,6% pour le secteur industriel et minier et 2,4% pour le secteur agricole, qui emploie une grande partie de la population active⁹. Toutefois, l'économie

⁷ C. Mvié Nguema, "Le Gabon dans le commerce mondial : 1986-2000", Mémoire de Maitrise en histoire économique et sociale, Université Omar Bongo, 2005, p. 61.

⁸ O. Guitard, *L'apartheid*, 2^{ème} édition, Paris, PUF, 1986, p. 6.

⁹ Economie-Ambassade d'Afrique du Sud en France, url : <http://www.afriquedusud.net>, consulté le 23 mai 2022 à 12h35.

reste dépendante du secteur industriel et minier¹⁰. Le pays possède un potentiel agricole, industriel et minier incomparable sur le continent ; des infrastructures de communication modernes et fonctionnelles, une connaissance très développée dans les domaines de l'armement, de la production et de la distribution de l'électricité, de la liquéfaction du charbon, de la maîtrise de l'énergie nucléaire et des technologies de pointe. Mais surtout il dispose de structures bancaires assez performantes¹¹. En Afrique du Sud, "les métaux et les minerais constituent les principaux produits d'exportation... les véhicules, les produits chimiques manufacturés ainsi que le pétrole sont également massivement importés¹²". On convient donc que le pays a encore besoin de ressources naturelles pour ses propres exportations et pour booster son potentiel industriel.

Ce sont autant d'éléments qui la contraignent à rechercher les matières premières dans le cadre de sa coopération avec le Cameroun et le Gabon, tout en exportant des produits manufacturés.

II- LES RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ENTRE LES BINOMES CAMEROUN/AFRIQUE DU SUD ET GABON/AFRIQUE DU SUD

A- Les référentiels de la politique commerciale

Pour mieux saisir les données relatives au commerce inter-états, il importe de revenir sur quelques notions qui ont trait au commerce international.

1) Définition de quelques termes clés liés aux relations commerciales entre États

Les mouvements de marchandises concernent les exportations et les importations, et renvoient le plus souvent aux biens de consommation ou de production d'un pays. Toute marchandise qui sort est une exportation et elle donne lieu à une rentrée de monnaie. Toute marchandise qui entre s'appelle importation et donne lieu à une sortie de monnaie.

La balance commerciale est le calcul des valeurs des importations et des exportations. Elle peut être déficitaire ou excédentaire.

Les mouvements de service : ils sont semblables aux mouvements de marchandises sans toutefois être matérialisé par des marchandises. On retrouve dans ce groupe des données comme le tourisme, les assurances, le transport international...

¹⁰ Anonyme, "L'Afrique du Sud en bref", url : <http://www.ccifrance-international.org>, consulté le 16 février 2021 à 13h48.

¹¹ J-B. Onana, "L'Afrique du Sud colonisateur de l'Afrique ?", in *Outre-terre* 2005/2 (n°11), pp437-449), url : <http://www.cairn.info>, consulté le 8 mars 2021 à 09h36. Lire aussi SAIIA, "From isolation to integration, The South African economy in the 1990s" pdf.

¹² Economie-Ambassade d'Afrique du Sud en France, url : <http://www.afriquedusud.net>, consulté le 23 mai 2022 à 12h35.

Le mouvement de capitaux : ils renvoient aux entrées et sorties des capitaux d'un pays. Ils peuvent être conçus sous forme d'aides, de dons, de prêts, d'emprunts, de remboursements, ou encore d'indemnités.

La balance de paiements peut être déficitaire ou excédentaire. Elle est déficitaire lorsqu'un pays a des dettes vis-à-vis d'un pays étranger, ou lorsque les réserves de liquidités faiblissent. C'est le cas lorsqu'un pays fait sortir plus de monnaie qu'il n'en fait rentrer¹³.

2) Quelques accords commerciaux signés par le Cameroun et le Gabon

Les accords commerciaux dans le cadre bilatéral déterminent les accords signés entre deux États dans un cadre autre que l'OMC. Dans le cas d'espèce de leurs activités économiques, le Cameroun et le Gabon ont signé de nombreux accords économiques avec plusieurs États disséminés dans le monde, dont l'Afrique du Sud, tel que le montrent les tableaux suivants.

Tableau n° 22: Les accords ou conventions économiques et commerciales signés ou en cours de signature entre le Cameroun et certains de ses partenaires¹⁴

N°	PAYS	NATURE	DATE DE SIGNATURE	DATE DE RÉVISION	OBSERVATION
01	Côte d'Ivoire	Accord commercial	1962		
02	Japon	Accord commercial	1962		
03	Fédération de Russie	Accord commercial	29 septembre 1962		En cours d'actualisation
04	Égypte	Accord commercial	24 octobre 2000		Ratification attendue
05	République Populaire de Chine	Accord de coopération commerciale, économique et technique	30 mai 2002		
06	Fédération du Nigéria	Accord commercial	06 février 1963	Janvier 1982	
07	Mali	Accord commercial	1964		
08	Sénégal	Accord commercial	1974		
09	Libye	Accord de coopération commerciale et économique	20 mai 1975		Ratifié
10	Maroc	Accord commercial	1987		
11	Tunisie	Accord commercial	05 août 1999		

¹³ Y. de Wasseige, *Les mécanismes de l'économie moderne*, 7^e édition, Bruxelles, Vie ouvrière, 1974, p. 117.

¹⁴ Il existe de nombreux autres accords de chaque côté. Mais nous avons choisi de ne présenter que les accords signés ou en cours de signature avec dix-huit États.

12	France	Accord commercial	24 janvier 1960		
13	République sud-africaine	Accord commercial	22 septembre 2006		Ratifié
14	Brésil	Accord commercial			En cours de Négociation
15	Inde	Accord commercial			En cours de Négociation
16	Turquie	Projet d'accord commercial préférentiel			En cours de Négociation
17	Tunisie	Projet d'accord commercial préférentiel			En cours de Négociation
18	Maroc	Projet d'accord commercial préférentiel			En cours de Négociation

Source : tableau élaboré à partir des données obtenues sur le site web du ministère du commerce du Cameroun.

La disposition ci-dessus montre que sur les dix-huit (18) pays susnommés, treize (13) ont signé des accords ou des conventions commerciales avec le Cameroun. Les trois derniers (Tunisie, Turquie et Maroc) en sont encore au stade de projet d'accord commercial préférentiel en cours de négociation, et les accords commerciaux du Brésil et de l'Inde sont tout aussi en cours de négociation. Ceci signifie qu'il n'existe aucune base légale dans les échanges entre ces États et le Cameroun. Il faut aussi noter que les premiers accords commerciaux entre le Cameroun et certains partenaires sont établis au lendemain des indépendances, précisément en 1960 et 1962 (France, Côte d'Ivoire, Japon et Fédération de Russie). L'accord le plus récent est à l'actif de l'Afrique du Sud (septembre 2006). Enfin sur les treize accords signés, seulement deux ont déjà été ratifiés (Libye et Afrique du Sud), l'accord avec l'Égypte est en attente de ratification et celui avec la Russie, en cours d'actualisation. Ceci nous conduit à examiner quelques accords de coopération économique initiés par Libreville.

Tableau n° 23: Les accords ou conventions économiques signés ou en cours de signature entre le Gabon et certains de ses partenaires

N°	PAYS	NATURE	DATE DE SIGNATURE	DATE DE RÉVISION	OBSERVATION
01	France	Accord économique, monétaire et financier	août 1960	Il entre en vigueur le 14 février 1961	Accord approuvé le 31 décembre 1985
02	Lybie	Convention de coopération économique et financière	Septembre 1973		
03	Maroc	Accord commercial	novembre 1974		
04	Ouganda	Accord commercial	décembre 1975		
05	Burundi	Accord commercial	décembre 1975		
06	Égypte	-Accord de coopération économique et technique -Accord commercial	juillet 1978		
07	Congo	Accord de coopération économique et technique	juillet 1978		
08	Guinée Équatoriale	Accord commercial	juillet 1980		
09	Algérie	Accord commercial	mai 1981		
10	Angola	Accord commercial	janvier 1982		
11	Nigéria		octobre 1982		
12	Mauritanie	Accord commercial	novembre 1983		
13	Burkina Faso	Accord commercial	juillet 1984		
14	Benin	Accord de coopération économique et commercial	août 1986		
15	Tunisie	Accord commercial	février 1986		
16	Zimbabwe	Accord commercial Accord de coopération économique, scientifique et technique	décembre 1986		
17	Maroc	Mémoire d'entente sur la coopération industrielle et commerciale	février 2005		
18	République sud-Africaine	Accord commercial	mars 2005		

Source : tableau réalisé à partir des données du site web du ministère des Affaires Étrangères du Gabon.

Dans ce support, la première nation avec laquelle le Gabon a signé des accords commerciaux est la France, le jour même de l'indépendance (le 17 août). De plus, mis à part l'accord avec la France, il n'existe aucun autre accord ratifié, accepté ou approuvé dans ce tableau, or la ratification, l'acceptation ou l'approbation d'un accord est très symbolique en relation internationale. En effet, elle justifie les engagements d'un ou de plusieurs États à respecter les obligations édictées dans le traité¹⁵. Ce postulat aurait dû donner un gros avantage au Cameroun qui a vu la ratification de son accord de coopération économique et commercial avec l'Afrique du Sud. Malheureusement, les chiffres du commerce extérieur tiennent un langage contraire.

B- La coopération commerciale entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud

L'officialisation des échanges économiques et commerciaux entre les binômes Cameroun, Gabon/Afrique du Sud intervient tardivement. De fait, c'est le 22 septembre 2006, soit douze ans après la signature des accords de coopération de 1994 que le Cameroun et l'Afrique du Sud signent à Yaoundé, l'accord commercial qui guide leur relation. Le rapport commercial Gabon-Afrique du Sud, quant à lui, trouve son fondement juridique dans les accords de coopération économiques établis le 22 mars 2005 à Pretoria, entre les deux gouvernements. Il intervient douze ans après la signature des accords de coopération de 1993. Ces accords de dix-sept articles pour le premier, et de vingt-trois pour le second répertorient la liste indicative des produits échangés, les pratiques commerciales à encourager et celles à éradiquer.

1) L'Afrique du Sud dans le commerce extérieur du Cameroun et du Gabon

La base des données des services statistiques du commerce extérieur du Cameroun et du Gabon montre que l'Afrique du Sud ne figure pas parmi les premiers pays de destination des exportations camerounaises et gabonaises. En effet, nous avons pu dénombrer les potentiels clients de Yaoundé depuis 2006. Ce sont prioritairement l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Chine. L'Afrique du Sud, quant à elle, se classe aux alentours de la cinquantième place dans le tableau des pays clients du Cameroun. En ce qui concerne le Gabon, elle ne fait certes pas partie de ses premiers clients et/ou fournisseurs, mais ses positions restent enviables (30^{ème} position environ).

¹⁵ *Manuel des Traités des Nations Unies* ; Articles 2(1) (b), 14(1) et 16 de la Convention de Vienne.

On constate après étude des tableaux ci-dessous que les principaux partenaires commerciaux du Cameroun sont issus de l'Union Européenne, et l'Espagne est son premier interlocuteur. Entre 2006 et 2014, cette dernière a, à de nombreuses reprises, occupé le premier rang parmi ses exportateurs (2008, 2010, 2011), les autres années elle occupait la deuxième place. Sur le plan continental, les exportations camerounaises au cours de l'année 2011 sont en majorité acheminées vers les pays de l'Afrique centrale. Le Tchad est le premier pays africain dans ce tableau et le seul à faire partie du top 10 (8^{ème}) ; il est suivi de la Guinée Équatoriale (14^{ème}) et du Gabon (17^{ème}).

À la différence du Cameroun, le Gabon est parvenu à diversifier ses partenaires commerciaux en retirant à l'Union Européenne les parts importantes de ses marchés d'exportations. Entre 2005 et 2011, les principaux débouchés de ses produits sont les USA, suivi de loin par les Pays-Bas, l'Australie, la Chine et la Malaisie. Le premier pays africain dans son tableau mondial est le Ghana, qui y occupe la onzième place avec des exportations s'élevant à 100.789 USD. Il est suivi par l'Algérie, dont les exportations se chiffrent à 91.030 USD et le Congo Brazzaville, 35.555 USD. L'Afrique du Sud, quant à elle, oscille entre la quinzième et la trente et unième place de ce classement.

Tableau n°24: Les principaux clients du Cameroun sur la période allant de 2006 à 2011

PAYS	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Afrique du Sud	11.8	8 ^e	0.9	53 ^e	1.04	48 ^e	0.4	60 ^e	0.5	55 ^e	0.7	59 ^e
Allemagne	14.8	5 ^e	13.4	20 ^e	34.3	11 ^e	11.8	20 ^e	31.1	14 ^e	36.1	15 ^e
Belgique-Luxembourg	65.3	2 ^e	31.7	12 ^e	34.1	12 ^e	32.6	9 ^e	37.7	11 ^e	56.4	12 ^e
Chine	63.3	3 ^e	46.0	11 ^e	209.1	4 ^e	137.1	4 ^e	162.6	4 ^e	192.4	3 ^e
Espagne			362.4	2 ^e	447.1	1 ^{er}	141.9	2 ^e	353.5	1 ^{er}	313.2	1 ^{er}
États-Unis			106.4	4 ^e	288.3	3 ^e	70.4	6 ^e	134.2	5 ^e	129.1	6 ^e
France			352.0	3 ^e	145.0	6 ^e	110.9	5 ^e	118.9	6 ^e	171.7	4 ^e
Gabon			43.2	12 ^e	102.5	7 ^e	29.3	11 ^e	28.1	16 ^e	33.1	17 ^e
Guinée-Équatoriale			60.9	6 ^e	30.4	14 ^e	19.4	13 ^e	20.1	25 ^e	37.7	14 ^e
Inde			57.6	7 ^e	40.1	9 ^e	42.2	8 ^e	68.2	8 ^e	103.9	7 ^e
Italie			373.1	1 ^{er}	314.4	2 ^e	141.1	3 ^e	185.5	3 ^e	158.7	5 ^e
Pays-Bas			99.4	5 ^e	180.9	5 ^e	251.4	1 ^{er}	260.0	2 ^e	214.5	2 ^e
Tchad			46.2	10 ^e	6439	8 ^e	66.7	7 ^e	93.2	7 ^e	81.9	8 ^e

Source : CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale ...*⁷⁰⁸

⁷⁰⁸ CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique Centrale*, Centre de documentation international, AIS édition, Libreville/Yaoundé, 2012, pp.107 et 109.

Tableau n°25: Les principaux clients du Gabon entre 2005 et 2011

n°	Pays /	Année/Valeur							Rang en 2011
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
01	Afrique du Sud	70801	88397	13996	16778	60174	14947	13.043	31 ^{ème}
02	Algérie	457	619	151	233	12	21	91.030	12 ^{ème}
03	Australie	49435	0	0	101	169	194764	900.645	3 ^{ème}
04	Chine	153597	477063	413158	805115	434676	440462	591.434	4 ^{ème}
05	Corée du Sud	2564	3765	5673	1329	86156	/	/	
06	Espagne	81296	61838	65671	201133	282292	263166	349.935	6 ^{ème}
07	États-Unis	1940730	2403410	2304160	3164839	3162068	5017578	4.648.925	1 ^{er}
08	France	176833	318886	490197	366783	244631	326809	229.764	7 ^{ème}
09	Ghana	160	32830	27758	53797	1075	1189	100.789	11 ^{ème}
10	Indonésie	/	/	/	/	169	124823	178.808	10 ^{ème}
11	Italie	/	/	/	/	36242	54935	204.859	8 ^{ème}
12	Japon	/	/	/	/	5446	10055	88.907	13 ^{ème}
13	Malaisie	/	/	/	/	215426	443979	561.744	5 ^{ème}
14	Pays-Bas	/	/	/	/	1.825.900	958.456	1.365.247	2 ^{ème}
15	Thaïlande	/	/	/	/	173.189	201.028	191.203	9 ^{ème}

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'INS et de la douane du Gabon.

Pour ce qui est des exportations par zones géographiques, en 2011 le continent européen tient la première place des exportations camerounaises avec 950,6 milliards de francs CFA, l'Asie occupe la deuxième place avec 296,3 milliards de francs CFA, l'Afrique se classe à la troisième position avec 153,4 milliards, et l'Amérique clôture ce tableau avec des exportations à 129,1 milliards de francs CFA. En ce qui concerne le Gabon, le Continent américain tient le premier rang de ses clients avec 2.324,5 milliards de francs, l'Europe la deuxième place avec des exportations à 1.074,5 milliards de francs. L'Asie vient en troisième position avec 806 milliards de francs. Le Continent africain occupe la quatrième place avec des exportations à hauteur de 450 milliards de francs, et l'Australie est la dernière avec 102 milliards de francs CFA.

De nombreuses raisons pourraient expliquer la faible place de l'Afrique du Sud dans le commerce extérieur du Cameroun (55^e rang) et du Gabon (31^e rang).

Tout d'abord, la maigre part des produits que le Cameroun (pétrole, caoutchouc, cacao, café, bois...) et le Gabon (pétrole, manganèse, uranium, caoutchouc, bois...) proposent sur la scène de l'économie mondiale. Ces produits sont très peu compétitifs, car l'Afrique du Sud est, elle aussi, détentrice de considérables richesses du sol et du sous-sol. De plus, les coûts de productions de ses produits sont élevés et les quantités de la production locale insuffisantes.

Ces déductions soulignent *de facto* la faible compétence des économies camerounaise et gabonaise sur le marché extérieur et se vérifient lorsqu'on examine les archives du ministère du Commerce et de l'Institut National de la Statistique de chaque pays. Il ressort que les valeurs des exportations camerounaises et gabonaises vers l'Afrique du Sud ont connu des baisses drastiques entre 2003 et 2016. Ceci a conduit les pays importateurs de pétrole à protéger leurs réserves en laissant les taux de change s'ajuster. Les exportations camerounaises sont ainsi passées de 30,6 milliards de francs en 2003 à 1,182 milliards de francs CFA en 2016. Du côté gabonais, elles sont allées de 49,3 milliards en 2005 à 2,899 milliards de francs CFA en 2016.

En conclusion, la place marginale de l'Afrique du Sud dans le commerce extérieur du Cameroun et du Gabon s'explique par la faiblesse de leurs exportations, en majorité constitué pour Yaoundé de produits agricoles (le bois, le coton, le textile, le tabac et le café) ;⁷⁰⁹ et manufacturés (le pétrole et ses dérivés, le caoutchouc, le bois, l'agroalimentaire, le textile, les chantiers navals, les produits artistiques...)⁷¹⁰. Libreville pour sa part exporte principalement

⁷⁰⁹ CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique Centrale*, ... pp. 105-110.

⁷¹⁰ *Ibid.*

des matières premières vers l'Afrique du Sud. Il s'agit entre autres du pétrole brut et ses dérivés, du manganèse, du bois, de l'uranium.

Cependant, s'il est vrai que l'Afrique du Sud occupe une place négligeable parmi les pays clients du Cameroun et du Gabon, les choses évoluent autrement lorsqu'on examine les pays auprès desquels ils se fournissent.

En effet, l'analyse des tableaux ci-dessous montre qu'entre 2006 et 2012, les importations camerounaises et gabonaises proviennent de plusieurs pays du globe terrestre (l'Afrique, l'Union Européenne, l'Asie et l'Amérique. Trois principales zones géographiques concentrent plus de 60% sur l'ensemble des importations camerounaises. Il s'agit de la France, des USA et de la Chine. L'Afrique du Sud tient une place assez importante parmi les fournisseurs du Cameroun (13^e place), la primauté allant au géant voisin qu'est le Nigéria ; puis, à la France, la Chine et les pays de l'Union Européenne. En ce qui concerne le Gabon, ses principaux fournisseurs sont la France, les États-Unis, la Chine, l'Italie et l'Allemagne. L'Afrique du Sud fait son entrée dans le top huit de ses partenaires. C'est le premier pays africain avec un montant d'exportations de 115.789 USD. Elle est suivie sur la scène continentale par le Benin 72.022 USD et le Cameroun 44.222 USD.

Tableau n° 26: Les principaux fournisseurs du Cameroun de 2006 à 2012

Pays	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Afrique du Sud	22.6	7 ^e	26.1	15 ^e	58.3	13 ^e	41.8	13 ^e	54.9	13 ^e	63.3	12 ^e	52.9	13 ^e
Allemagne			67.7	8 ^e	85.4	7 ^e	82.3	5 ^e	95.0	4 ^e	109.4	4 ^e	97.7	10 ^e
Belgique-Luxembourg	66.5	4 ^e	75.0	7 ^e	76.3	8 ^e	82.5	4 ^e	76.1	8 ^e	84.3	8 ^e	101.5	8 ^e
Brésil	44.9	6 ^e	75.1	6 ^e	75.4	9 ^e	40.5	15 ^e	44.0	14 ^e	73.5	11 ^e	52.7	14 ^e
Chine	104.1	3 ^e	147.1	3 ^e	177.4	4 ^e	207.6	3 ^e	271.0	3 ^e	348.1	3 ^e	346.1	3 ^e
Espagne			24.6	16 ^e	36.0	16 ^e	39.8	16 ^e	37.0	17 ^e	56.5	14 ^e	64.6	12 ^e
États-Unis	47.1	5 ^e	121.1	4 ^e	120.0	5 ^e	70.1	7 ^e	72.4	9 ^e	109.3	5 ^e	116.7	6 ^e
France			348.8	2 ^e	375.5	2 ^e	326.0	1 ^{er}	365.8	2 ^e	411.5	2 ^e	393.9	2 ^e
Guinée-Équatoriale			105.6	5 ^e	204.1	3 ^e	59.8	9 ^e	61.1	12 ^e	54.0	17 ^e	52.6	15 ^e
Inde			52.7	12 ^e	49.5	14 ^e	52.9	11 ^e	64.5	10 ^e	83.6	9 ^e	131.5	5 ^e
Italie			65.5	9 ^e	62.5	12 ^e	54.3	10 ^e	61.8	11 ^e	93.9	6 ^e	106.0	7 ^e
Japon			53.8	10 ^e	69.6	11 ^e	64.9	8 ^e	77.0	6 ^e	80.8	10 ^e	80.5	11 ^e
Mauritanie			22.0	17 ^e	36.8	15 ^e	46.0	12 ^e	39.6	16 ^e	52.2	18 ^e	28.2	16 ^e
Nigéria			590.6	1 ^{er}	476.7	1 ^{er}	255.1	2 ^e	461.6	1 ^{er}	723.8	1 ^{er}	590.8	1 ^{er}
Pays-Bas			53.4	11 ^e	106.9	6 ^e	40.8	14 ^e	41.6	15 ^e	49.4	19 ^e	135.8	4 ^e
Thaïlande	20.7	8 ^e	41.1	13 ^e	69.7	10 ^e	79.8	6 ^e	76.5	7 ^e	92.0	7 ^e	98.6	9 ^e

N.B. la valeur dans ce tableau est exprimée en milliards de francs CFA.

Source : CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale ...*⁷¹¹

⁷¹¹ CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique Centrale*, Centre de documentation international, AIS, édition, Libreville/Yaoundé, 2012, pp.106 et 108.

Tableau n° 27: Les principaux fournisseurs du Gabon entre 2005 et 2011

n°	Pays /	Année/Valeurs							Rang en 2011
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
01	Afrique du Sud	15.164	14. 612	23.705	21.688	44.779	48.365	115.789	8 ^{ème}
02	Allemagne	31.286	26.061	21.094	20.619	36.999	47.237	123.542	6 ^{ème}
03	Belgique	37.095	77. 648	132.275	178.903	388.427	402.089	78.129	11 ^{ème}
04	Benin	230	348	5.152	8.715	24.494	64.182	72.022	13 ^{ème}
05	Cameroun	24.162	33.348	46.313	53.435	52.160	48.646	44.222	16 ^{ème}
06	Chine	12.249	15.542	19.003	26.981	122.304	209.670	266.140	3 ^{ème}
07	Espagne	34.134	19.293	25.900	29.212	46.000	50.688	63.596	14 ^{ème}
08	États-Unis	146. 667	115.668	112.613	95.219	178.483	322.336	311.178	2 ^{ème}
09	France	443.304	490.679	522.828	578.300	824.165	913.293	965.430	1 ^{er}
10	Royaume-Uni	/	/	41.325	61.029	72.147	113.716	110.235	9 ^{ème}
11	Inde	/	/	28.874	30.112	31.685	31.231	44.265	15 ^{ème}
12	Italie	/	/	63.417.	61.387	128.826	78.899	124.358	5 ^{ème}
13	Japon	/	/	55.883	58.123	52. 651	54.801	120.772	7 ^{ème}
14	Russie	/	/	143	158	133	147	171.010	4 ^{ème}
15	Pays-Bas	/	/	80.122	87.001	95.541	121.031	85.924	10 ^{ème}
16	Thaïlande	/	/	28.741	69. 532	23.403	57.897	75.144	12 ^{ème}

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale

Tableau n° 28: Les fournisseurs africains du Gabon entre 2009 et 2011

Pays	Années			Rang en 2011
	2009	2010	2011	
Afrique du Sud	44.779	48.365	115.789	1 ^{er}
Benin	24.494	64.182	72.022	2 ^{ème}
Cameroun	52.160	48.646	44.222	3 ^{ème}
Congo	19.518	27.490	15.198	4 ^{ème}
Égypte	11.166	8.067	12.969	5 ^{ème}
Côte d'Ivoire	12.952	24.917	11.709	6 ^{ème}

Source : CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique centrale ...*

Entre 2003 et 2016, les importations camerounaises d'origine sud-africaine concernent principalement : les véhicules automobiles, les cigares, la viande et le poisson, les papiers et cartons, les insecticides, les bateaux, les fruits (pommes, poires...), les matériaux de construction, le pétrole. De 2005 à 2016, les importations gabonaises d'origine sud-africaines concernent les biens énergétiques, les biens intermédiaires, les biens d'équipement et enfin, les biens de consommation.

L'examen du tableau 27 montre que sur les dix premiers fournisseurs africains du Gabon susnommés, on ne compte aucun pays de la sous-région Afrique centrale. Ce qui était différent en 2011 puisque le Cameroun et le Congo y occupaient simultanément les deuxième et troisième places. Cependant, à partir des années 2013, date de la visite de Mohammed VI au Gabon, un caractère privilégié a été accordé à la coopération entre les deux pays. Ceci attestait du souhait des deux chefs d'États de donner aux relations gabono-marocaines "un nouvel élan qualitatif pour en faire un véritable partenariat stratégique"⁷¹². Aussi, la primauté des importations va aller au Maghreb avec 49%, soit 36,8% de part pour le seul Maroc ; Puis vient l'Afrique australe avec 30%, dont 24,8% pour l'Afrique du Sud. L'Afrique de l'Ouest occupe la troisième place avec 20% et enfin, l'Afrique de l'Est surgit avec 1%. On constate qu'à eux seuls, les trois premiers fournisseurs du Gabon représentent 74% du total des importations du pays en provenance du continent africain.

2) Nature des produits exportés par le Cameroun et le Gabon vers l'Afrique du Sud

a) Les produits exportés par le Cameroun vers l'Afrique du Sud

Comme nous l'avons précisé plus haut, les exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud concernent en majorité les produits agricoles et les produits manufacturés. En effet le Cameroun, à l'exemple de nombreux pays africains est assez porté sur le secteur primaire et particulièrement sur l'agriculture, laquelle est une force pour son économie. Dans les années 2010, la population active dans ce secteur d'activité s'élevait à 70% de la population totale du pays, pour des rendements très peu productifs. En 2015, le PIB dans ledit domaine est estimé à 22,3% ; après les secteurs des services 47,9% et industriel 29,9%. Les éléments les plus exportés sont : le bois, le coton, le textile, le tabac et le café⁷¹³. Les produits manufacturés constituent le

⁷¹² Anonyme, "Communiqué conjoint publié au terme de la visite de travail et de fraternité effectuée par SM le Roi au Gabon", url : <http://www.mediterranee.com>, consulté le 14 juillet 2023.

⁷¹³ CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique Centrale*, ... pp. 105-110.

deuxième secteur d'activité du pays avec un taux d'actions estimé à 13% au cours de l'année 2012. Sont ici concernés : le pétrole et ses dérivés, le caoutchouc, le bois, l'agroalimentaire, le textile, les produits artistiques ...⁷¹⁴.

b) Les parts des exportations du Gabon vers l'Afrique du Sud

Entre 2012 et 2016, les exportations du Gabon vers l'Afrique du sud concernent essentiellement les biens énergétiques, lesquels englobent près de 86,99% des parts de son commerce. Viennent ensuite, les biens intermédiaires 11,38%, les biens d'équipement 1,52% et enfin les biens de consommation 0,12%, tel que représenté ci-dessous.

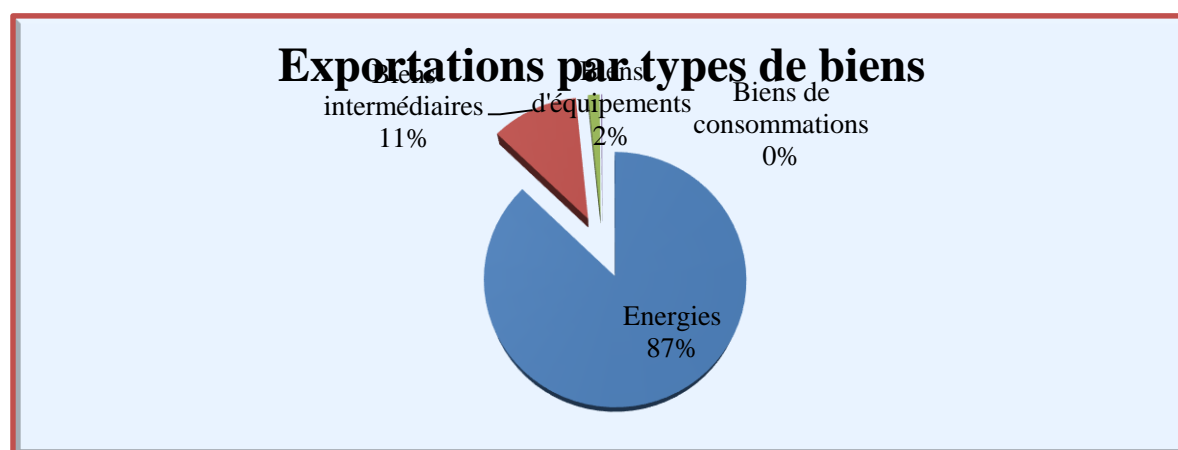
Tableau n° 29: La répartition des exportations du Gabon par types de biens entre 2012 et 2016

N°	Types de biens	Part en %
01	Énergies	86,99
02	Biens intermédiaires	11,38
03	Biens d'équipements	1,52
04	Biens de consommations	0,12

Source : Données des archives de l'Institut National de la Statistique du Gabon.

Le support ci-dessus présente les types de biens exportés par le Gabon vers l'Afrique du Sud. Ils sont essentiellement composés de produits énergétiques (plus de 80%), les autres productions ne représentent qu'une très petite part des échanges (moins de 20%).

Diagramme n°1: La répartition des exportations gabonaises par type de biens entre 2012 et 2016



Source : Données des archives de l'Institut National de la Statistique du Gabon

À l'analyse de cette illustration, on constate que les exportations gabonaises sont essentiellement composées de produits énergétiques. En effet, ces derniers occupent une place

⁷¹⁴ CEEAC, *Annuaire statistique du commerce des États de l'Afrique Centrale*, ... pp. 105-110.

prépondérante dans le commerce extérieur du Gabon, près de 90%, ne laissant qu'une infime part (moins de 13%) aux autres avoirs, tel que représenté sur le diagramme.

Le tableau suivant présente globalement les produits exportés par leur valeur qualitative et quantitative. Il dévoile les sept produits qui occupent la première place dans les exportations sud-africaines depuis le Gabon. Ce sont par ordre d'importance le pétrole brut, avec une place prépondérante ; ensuite viennent les matières en bois sciés ou autres ouvrages dérivés, les produits dérivés du pétrole, le manganèse, les eaux minérales naturelles, l'Uranium, l'Or sous forme brute, le tabac, les bières, les produits dérivés du fer, de la silicone et du manganèse, le poisson et les produits de la pêche ; et enfin, la canne à sucre⁷¹⁵. On conclut dès lors qu'à l'instar des exportations camerounaises, les exportations gabonaises vers l'Afrique du Sud sont essentiellement constituées des produits du sol et du sous-sol.

Tableau n° 30: La part des produits prépondérants sur l'ensemble des exportations gabonaises entre 2012 et 2016

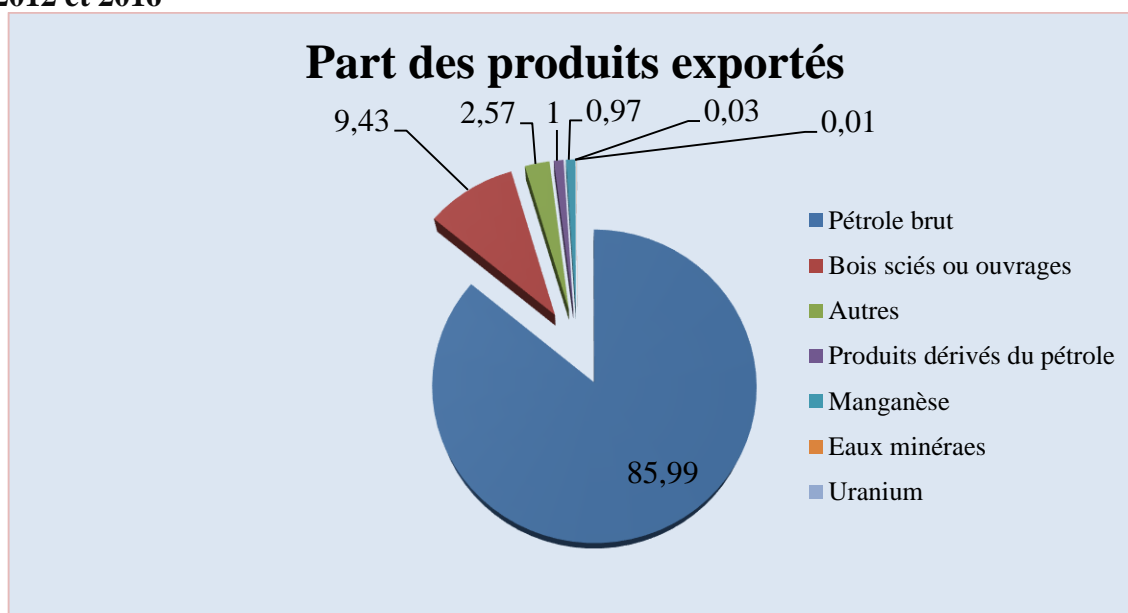
N°	Produits	Part en pourcentage
01	Pétrole brut	85,99
02	Bois sciés et ouvrages	9,43
03	Autres	2,57
04	Produits dérivés du pétrole	1,00
05	Manganèse	0,97
06	Eaux minérales naturelles	0,03
07	Uranium	0,01

Source : Données des archives de l'Institut National de la Statistique du Gabon.

Comme sus-évoqué, le pétrole brut représente l'essentiel des exportations gabonaises vers l'Afrique du Sud (près de 87%). A la seconde place se positionne le bois dans toute son étendue, en petite proportion (9%) et à la dernière place des matières premières comme le manganèse ou l'uranium avec moins de 1%. ;

⁷¹⁵ Données des archives de l'Institut National de la Statistique du Gabon.

Diagramme n°2: La part des produits gabonais exportés vers l’Afrique du Sud entre 2012 et 2016



Source : Données des archives de l’Institut National de la Statistique du Gabon.

Le diagramme montre que la principale exportation du Gabon vers l’Afrique du Sud est le pétrole brut et ses dérivés. Il est suivi du bois, en très petite quantité ; les autres produits, avec entre autres le manganèse, les eaux minérales et l’uranium se vendent à des parts très infimes.

Au final, on constate que le Cameroun et le Gabon exportent des produits similaires, à des quantités variables vers l’Afrique du Sud. Ceci risquerait d’introduire un système de concurrence entre les deux pays, et faire du Gabon qui dispose de réserves énormes, surtout dans le cas du pétrole brut, un partenaire privilégié pour Pretoria.

c) Evolution des exportations du Cameroun et du Gabon vers l’Afrique du Sud

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la progression des exportations camerounaises et gabonaises vers l’Afrique du Sud entre 2003 et 2016.

Tableau n° 31: Les produits exportés du Cameroun vers l'Afrique du Sud entre 2003 et 2016 (en milliards de francs CFA)

ANNÉES / NATURE DES PRODUITS EXPORTÉS (en milliards de francs)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produit du travail du bois	123,48	58,3	213,68	263,12	398,44	560,72	187,75	293,79	391,51	356,69	409,57	328,23	506	437
Produits laitiers	505,77	50,06	290,01	140,36	317,69	1,2	24,65	5,39	3,09	1,39	0,7	1,55		
Produits métalliques de base		11,23	9,52	1,06		22,9	7,62	0,03	0,9	13,77	15,88	4,75		176
Produits chimiques	11,89	50,29	90,9	161,03	55,59	0,44	5,62		189,75	326,45	86,68	497,26		
Produits sylvicoles	15,84				11,16		1,52					0,01		
Matériels de transport		36,71	0,5			15,86	17,9	45,75	0,5		17061,61	4,07		
Machines, appareils électriques	9,97	3,04	355,43	6,09	17,21	198,04	100,12	72,49	90,19	49,1	36,24	433,99	15	
Meubles et produits des industries	6,63	1,92	3,86	13,29	17,99	13,02	12,5	12,36	24,35	9,92	19	51,22		
Produits de l'élevage et de la pêche	2,26	0,35	0,72					0,35		0,11				
Équipements et appareils audio		87,91	1,99		0,25	127,83	44,48	60,18	42,4	133,9	13,46	399,5		
Produits du cacao, du café	0,4		0,08	42,84			19,89	22,18	35,68	33,58	45,54	36,44		
Arts statuaire et sculpture	0,3		0,64	0,39	0,68								48	21
Produits énergétiques/Huiles brutes de pétrole	30178,07	11760		11000				0,02					26220	73682
Produits de l'industrie textile		421,72		195,65	110,82	0,34		10,67	0,39			0,11		
Caoutchouc brut			1,01	0,21	1,56	0,7	1,57	2,6	2,72		0,05	4,01	78	
Produits du raffinage, de la cokéfaction et des industries nucléaires		4049,1	27832,48						0,02			15,82		
Produits de l'agriculture	8,59	6,26	5,54	5,57	14,87	29,17	25,88	0,46	0,68	17,63	13,56	0,03		
Papiers et cartons		0,51				74,47						0,31		
Oléagineux et aliments pour animaux			0,36	2,06	1,65	0,74	1,95	2,1	2,75	1,53	0,4	0,39		
Autres produits				0,04		0,71		1,6	0,02	0,1		0,33	969	67
TOTAL EXP.	30863,2	16537,57	28836,96	11898,13	947,91	1046,93	451,98	530,25	785,13	944,14	17703,91	1849,04	27836	74384

Source : Tableau élaboré à partir des données du MINCOMMERCE et de l'INS du Cameroun.

Tableau n°32: Les produits exportés du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2003 et 2016

Nature des produits exportés (en milliards de francs CFA)	ANNÉES					Total général
	2012	2013	2014	2015	2016	
Pétrole brut	124 597 877 484	88 808 830 437	30 409 104 334			243 815 934 475
Bois sciés et ouvrages	6 874 428 981	4 858 814 204	5 353 897 152	1 697 112 053	3 406 625 161	24 325 153 010
Autres	912 778 711	416 740 147	2 143 387 144	411 869 980	2 928 216 938	6 944 907 814
Produits dérivés du pétrole	77 012	64 069	639 536 909	862 019 272	658 343 221	2 812 804 044
Manganèse	1 144 000 000			1 614 076 000		2 758 076 000
Eau minérale naturelle	38 742 422	40 763 520	5000			79 510 942
Uranium	6 214 322	14 226 497	1 800 000	1 895 859	300 000	24 436 678
Or sous forme brute		867 600				867 600
Tabacs			58 500		7 871	63 371
Bières					50 000	50 000
Ferro-silico manganèse		20 000				20 000
Poissons et produits de la pêche		3 995			280 761 828 429	3 995
Sucres de canne		500				500
Total général	133 574 118 932	94 140 330 469	38 547 789 539	4 586 973 164	6 993 543 191	280 761 828 429

Source : Archives de la douane gabonaise traitées par le service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon.

Les tableaux 34 et 35 présentent les types de produits exportés par l'Afrique du Sud depuis les deux pays de l'Afrique centrale. Ils sont en majorité composés en ce qui concerne le Cameroun de : pétrole, bois, meubles, cacao et des produits agricoles. Pour le Gabon, il s'agit principalement : du pétrole brut et dérivés et du bois, les autres produits se vendent à des parts infimes.

Tableau n° 33: Les exportations du Cameroun entre 2003 et 2016

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations (en milliards de francs CFA)	30.863	16.538	28.837	11.898	948	1.047	452	530	785	944	17.704	1.849	27.836	74.383

Source : Données des archives de l'Institut National de la Statistique et du ministère du commerce.

N.B : Toutes les données obtenues à partir de l'année 2015 nous viennent exclusivement du Ministère du commerce ; or, celles qui vont de 2003 à 2014 sont issues de l'INS.

Tableau n° 34: Les exportations du Gabon vers l'Afrique du Sud de 2005 à 2016

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations en (en milliards de francs CFA)	49.307	61.542	8.949	8.717	27.476	47.275	52.831	133.574	94.140	38.547	4.586	6.993

Source : Archives de la douane gabonaise, traitée par le service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon.

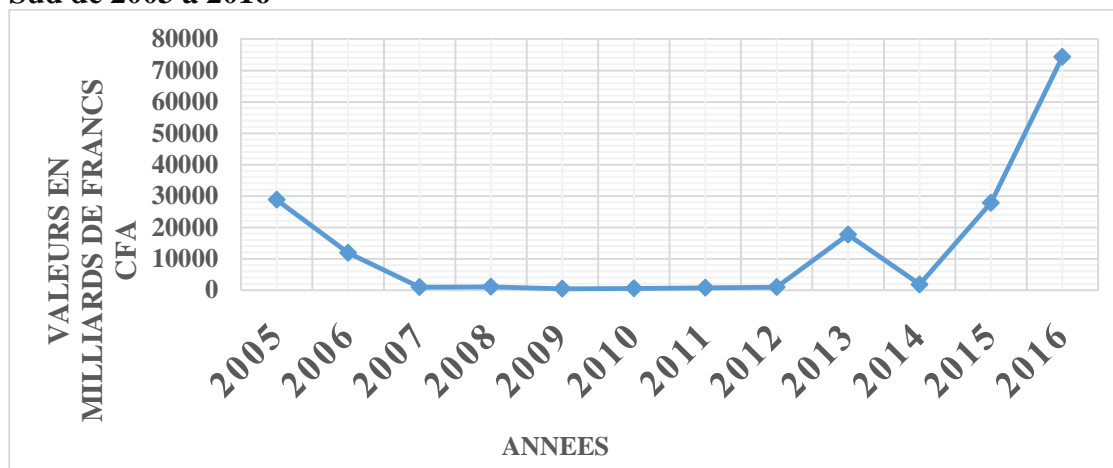
Du tableau 30, les exportations camerounaises en 2003 s'élèvent à 30 milliards 863 millions, elles diminuent de près de 13 milliards l'année d'après. En 2005, elles grimpent à nouveau à 28 milliards 837 millions de francs. À partir de 2006, nous avons une baisse des exportations à 11 milliards 898 millions, elles stagnent durant quelques années sous la barre des 1 milliards. 948 millions en 2007, 1 milliard 047 millions en 2008, 452 millions en 2009, 530 millions en 2010, 785 millions en 2011 et 944 millions de francs CFA en 2012. Entre 2013 et 2016, elles évoluent en dents de scie. 17 milliards 703 millions en 2013, 1 milliard 849 millions en 2014, 27 milliards 836 millions en 2015. Elles atteignent le seuil sans précédent de 74 milliards 383 millions en 2016, et dégringolent l'année suivante à 3 milliards 411 millions de francs CFA.

Dans le support 31, le Gabon par contre exporte en 2005 pour une valeur de 49 milliards 307 millions. Les chiffres s'élèvent à 61 milliards 542 millions en 2006, avant de décroître les années suivantes. 8 milliards 949 millions en 2007 ; puis, 8 milliards 717 millions en 2008. À partir de 2009, on note une envolée graduelle, 27 milliards 476 millions d'abord ; ensuite 47 milliards 275 millions en 2010 ; puis 52 milliards 831 millions en 2011 ; et enfin 133 milliards 574 millions de francs CFA en 2012. Les exportations recommencent à décroître les années suivantes, 94 milliards 140 millions de francs en 2013, 38 milliards 546 millions de francs en 2014 et 4 milliards 587 millions de francs en 2015. En 2016, elles remontent légèrement à près de 7 milliards de francs avant de baisser à nouveau pour atteindre le seuil sans précédent de 2 milliards 900 millions de francs CFA.

Ces baisses drastiques des exportations camerounaises et gabonaises vers l'Afrique du Sud sont principalement dues à la réduction des exportations des produits énergétiques (pétrole) vers Pretoria durant les années maigres. En effet, au cours des années 2005, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014, les exportations camerounaises de pétrole ont pointé zéro. Du côté gabonais, elles oscillent entre 124 milliards 597 millions de francs CFA en 2012 à 88 milliards 808 millions de francs en 2013 ; puis, 30 milliards 409 millions en 2014. Entre 2015 et 2016, les compteurs pointent à zéro. Durant cette année, le Gabon fait face à la chute mondiale des cours du prix de pétrole⁷¹⁶.

⁷¹⁶ Tv5 monde, "Gabon : le secteur pétrolier en crise", url : <http://www.tv5monde.com>, publié le 25 août 2016, consulté le 17 juillet 2023 à 00h35.

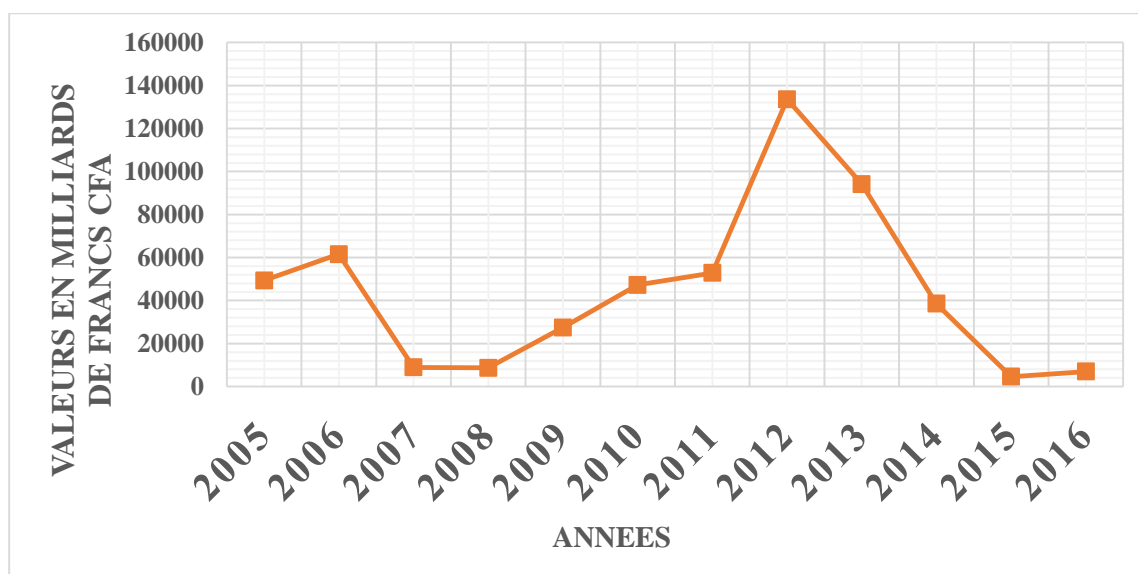
Graphique n° 3: La courbe de valeurs des exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud de 2003 à 2016



Source : Graphique élaboré à partir des données du Ministère du commerce et des archives de l'INS du Cameroun.

S'agissant de cette illustration, les données des exportations présentent quelques variations et très peu de séquences évolutives. En 2003, le volume des exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud est de 30 milliards de FCFA contre 74 milliards de FCFA en 2016. Il faut noter que la courbe est plus stagnante qu'évolutive. En effet, on observe une situation décroissante entre 2005 et 2007. De 2007 à 2012, les chiffres restent stagnants. La courbe remonte quelque peu durant l'année 2013, avant de décroître à nouveau en 2014. En 2015, on note une nouvelle hausse qui va croissant en 2016, pour atteindre un seuil jamais atteint précédemment.

Graphique n° 4: La courbe des valeurs d'exportations du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016



Source : Graphique élaboré à partir des données du service de la statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon

Sur cette figure, les données des exportations présentent quelques variations et des séquences évolutives. En 2005, le volume des exportations du Gabon vers l’Afrique du Sud est de 49 milliards de CFCA contre 7 milliards de FCFA en 2016. Ici, la courbe a autant de périodes de régression que d’évolution. Le commerce semble être égal entre les deux partenaires. En effet, on constate une légère évolution dès l’entame du graphique, entre 2005 et 2006. Entre 2007 et 2008, c’est le statu quo. A partir de 2009, les chiffres amorcent une légère évolution, avant de prendre de l’ampleur et d’atteindre le point culminant en 2012. A partir de 2013, on fait face à de nouvelles régressions qui vont jusqu’en 2015. En 2016, on observe une imperceptible évolution. Ceci pourrait s’expliquer par la qualité et la quantité des produits exportés.

d) Le tableau comparatif des exportations Cameroun, Gabon/Afrique du Sud

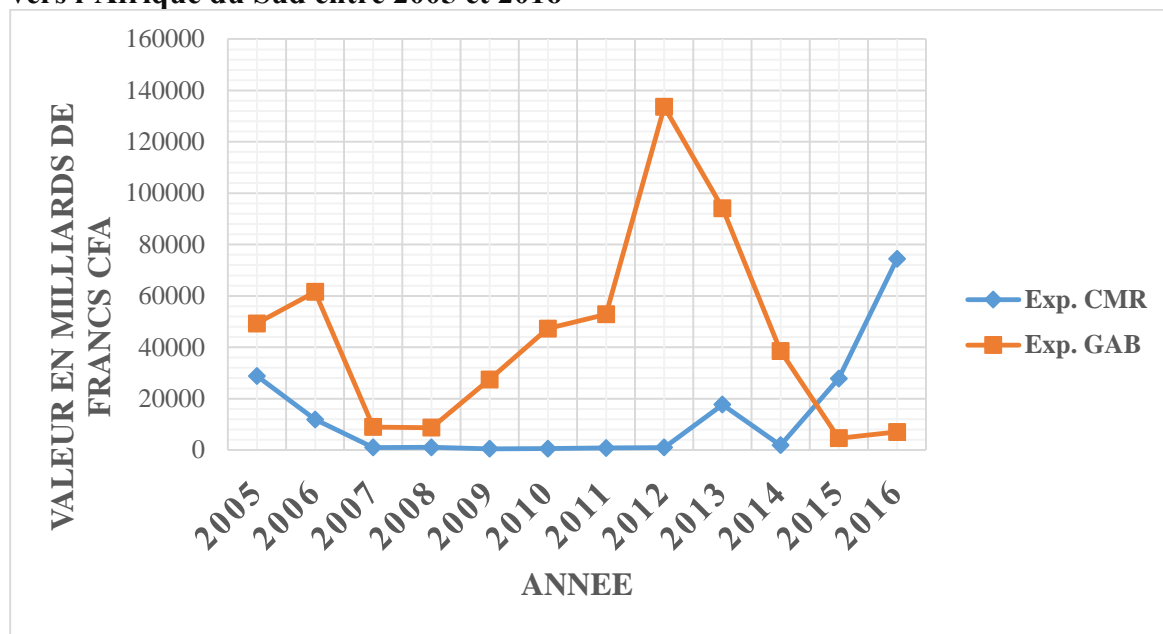
Tableau n° 35: Le tableau comparatif des exportations du Cameroun et du Gabon vers l’Afrique du Sud entre 2005 et 2016

Années / Exportations (en milliards de francs CFA)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exp CMR	28837	11898	948	1047	452	530	785	944	17704	1849	27836	74384
Exp GAB	49307	61542	8949	8717	27476	47275	52831	133574	94140	38547	4586	6993

Source : Archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon et archives de l’Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

Du tableau comparatif des exportations du Cameroun et du Gabon, on constate qu’entre 2005 et 2012, les exportations du Gabon vers l’Afrique du Sud dépassent largement celles du Cameroun dans la même direction. En 2013, elles baissent de manière drastique et passent de 133 milliards 574 millions de francs CFA à 9 milliards 414 millions. Durant la même année, le Cameroun qui voit ses exportations croître de 944 millions de francs à 17 milliards 704 millions passe devant lui. L’année suivante, les exportations du Gabon remontent à la hausse. Mais à partir de 2015, elles décroissent à nouveau, ce qui permet au Cameroun de terminer en tête de ce tableau. Nous l’avons dit, cette dégringolade du Gabon entre 2015 et 2016 est due à la baisse des exportations de produits pétroliers vers l’Afrique du Sud.

Graphique n° 5: La courbe comparative des exportations du Cameroun et du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016



Source : Tableau élaboré à partir des archives de la douane et des archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun et du Gabon.

La figure comparative des exportations du Cameroun et du Gabon vers l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016 montre que les exportations gabonaises surclassent largement celles du Cameroun dans la même direction. De fait, on constate que même durant les périodes de récession comme 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, Libreville a plus exporté que Yaoundé et ce, 10 années de suite. En 2012, on a un pic qui surpasse la barre des 100 milliards de F CFA. Toutefois, Yaoundé est parvenu à inverser la tendance durant les deux dernières années (2015 et 2016). En 2016, elle a même obtenu des chiffres jamais égalés (près de 80.000 milliards de F CFA). Cette diminution drastique des exportations gabonaises durant les deux dernières années peut s'expliquer par la baisse des exportations des produits pétroliers.

3) Nature des importations sud-africaines vers le Cameroun et le Gabon

L'importation se définit comme l'approvisionnement des biens et services par l'extérieur. On peut y inclure la valeur des marchandises, du fret, du transport ou des assurances... on constate dans le cadre des importations que, quoique le Cameroun et le Gabon soient ouverts sur l'Océan atlantique et pourvu de quelques industries manufacturières, ils prennent la majorité des produits qu'ils consomment à l'extérieur. Lesdits produits sont pour la plus-part l'apanage des pays membres de l'Union Européenne, des pays asiatiques, particulièrement la Chine, des pays africains frontaliers et dans la moindre mesure, des États-Unis.

a) Les importations sud-africaines vers le Cameroun entre 2003 et 2016

Depuis les années 2000, les matériaux de transport occupent la première place dans les importations camerounaises en provenance de l’Afrique du Sud. Ils sont suivis de près par les produits à base de tabac et les produits chimiques. En ce qui concerne les biens de consommation courante, nous avons les produits frais à l’exemple de la viande, du poisson, des fruits et des produits laitiers⁷¹⁷.

La viande, le poisson et les crustacés sont devenus les principaux produits d’importation du Cameroun en provenance d’Afrique du Sud⁷¹⁸. Si entre 2003 et 2007 les importations sont nulles, elles connaissent un accroissement fulgurant entre 2008 et 2013. En 2009, ces produits occupent le premier rang sur les importations camerounaises en provenance de l’Afrique du Sud. De 2010 à 2011, elles se situent à la seconde place devant les produits à base de tabacs, lesquels se positionnent au troisième rang des importations camerounaises depuis l’Afrique du Sud entre 2012 et 2016. Cette croissance dans les importations des produits de la pisciculture est certainement due au fait que l’Afrique du Sud s’ouvre de part et d’autre sur les océans atlantique et indien, dont les eaux sont très poissonneuses. Quoiqu’il en soit, ces importations de poissons interviennent à un moment où le Cameroun connaît des pénuries en produits halieutiques. Outre ces trois produits, nous avons les hydrocarbures, les matières plastiques, les fruits (comestibles ou préparés), les préparations à base de céréales, le bois et les ouvrages en bois ou encore les produits chimiques divers, dont les insecticides⁷¹⁹.

b) Les produits importés par le Gabon depuis l’Afrique du Sud

Les importations gabonaises depuis l’Afrique du Sud sont constitués de plusieurs types de biens.

Tableau n° 36: La répartition des importations gabonaises par type de biens entre 2012 et 2016

N°	Types de biens	Pourcentage
01	Biens de consommations	35,4
02	Biens d’équipements	46,84
03	Biens intermédiaires	15,28
04	Énergies	2,84

Source : Données de l’Institut Nationale de la Statistique du Gabon

À l’image du Cameroun, les biens d’équipements se situent en première position des importations gabonaises avec un chiffre de 47%. Ils sont suivis de près par les biens de

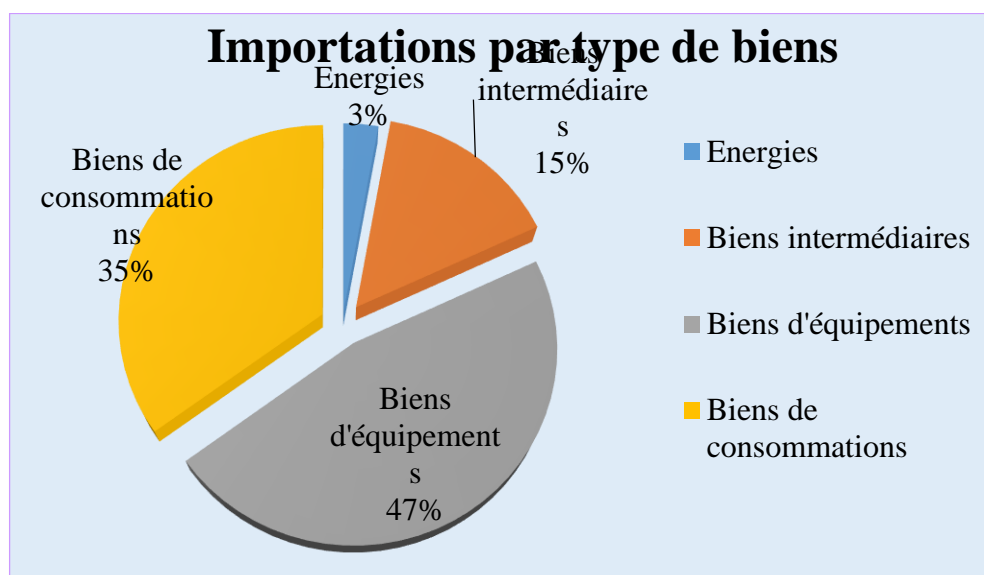
⁷¹⁷ Cf. tableau des importations de l’Afrique du Sud vers le Cameroun (2003-2017), en annexe.

⁷¹⁸ *Ibid.*

⁷¹⁹ Tableau des importations de l’Afrique du Sud vers le Cameroun (2003-2017).

consommation (35%), puis les biens intermédiaires (15%), et enfin les ressources énergétiques (3%)⁷²⁰. Le diagramme ci-dessous repartit de manière plus explicite ces différents biens.

Diagramme n° 3: Les types de biens d'importation



Source : Données de l'Institut Nationale de la Statistique du Gabon.

La lecture du graphique ci-dessus permet de constater que les biens d'équipements occupent une part assez importante parmi les importations gabono-sud-africaine ; ils sont suivis par les biens de consommation, les biens intermédiaires et l'énergie en part infime. On constate au regard des tableaux des importations Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud en annexe, il ressort qu'entre 2003 et 2016, les importations sud-africaines vers ces deux pays d'Afrique centrale sont essentiellement constituées des biens d'équipement (des véhicules, des voitures automobiles, des outils pour la navigation aérienne, maritime, spatiale ou fluviale, des ouvrages en fonte, en fer ou en acier, des armes, des munitions et accessoires, des machines et des appareils électriques et mécaniques...). Des biens de consommation (des produits d'origine animales, des boissons, des liquides alcooliques, du vinaigre, du cacao et des préparations, du thé, du café, du caoutchouc, des fruits comestibles, des melons, des écorces d'agrumes, du lait et des produits de laiteries, des légumes, des plantes, des racines et des tubercules, de la préparation de viandes, poissons et crustacées, des préparations à base de céréales, de la farine, des préparations diverses...). Des biens intermédiaires (l'aluminium et les ouvrages en aluminium, du textile et des fibres textiles, des métaux communs, du bois, du charbon, du fer,

⁷²⁰ Données de l'Institut Nationale de la Statistique du Gabon

de la fonte et de l'acier, de la tannerie, des gommes, des résines et autres suc...) ; et des ressources énergétiques, dont les combustibles minéraux et les huiles minérales⁷²¹.

En analysant les tableaux ci-dessous, on note que le Cameroun et le Gabon s'intéressent particulièrement aux matériaux de transport, aux tabacs et aux succédanés de tabac sud-africains. En outre, le Cameroun y ajoute de la viande, du poisson et des crustacés, des hydrocarbures, des matières plastiques et des fruits⁷²². Le Gabon joint aux tabacs et aux matériaux de transport des appareils mécaniques, des produits alimentaires et des fruits, des instruments chirurgicaux, de la viande et des boissons⁷²³. En ce qui concerne le matériel de transport acquis par Yaoundé, on constate une évolution des importations en dents de scie entre 2003 et 2016. Trois fois de suite, elles dépassent la barre de 20 milliards. En 2008 avec 21 milliards 668 millions, 20 milliards 496 millions en 2013 et 29 milliards 433 millions en 2015.

⁷²¹ Cf. tableau des importations Gabon-Afrique du Sud en annexe.

⁷²² Cf. tableau des importations Cameroun-Afrique du Sud en annexe.

⁷²³ Cf. tableau des importations Gabon-Afrique du Sud...

Tableau n° 37: Les montants des importations du Cameroun depuis l’Afrique du Sud entre 2003 et 2016

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Importations en (milliards de francs CFA)	25.589	19.215	21.360	22.613	26.142	58.231	41.871	54.908	63.394	52.987	55.580	51.078	102.657	74.170

Source : Tableau élaboré à partir des données des archives de l’Institut National de la Statistique du Cameroun.

Tableau n°38: Les importations du Gabon depuis l’Afrique du Sud de 2005 à 2016

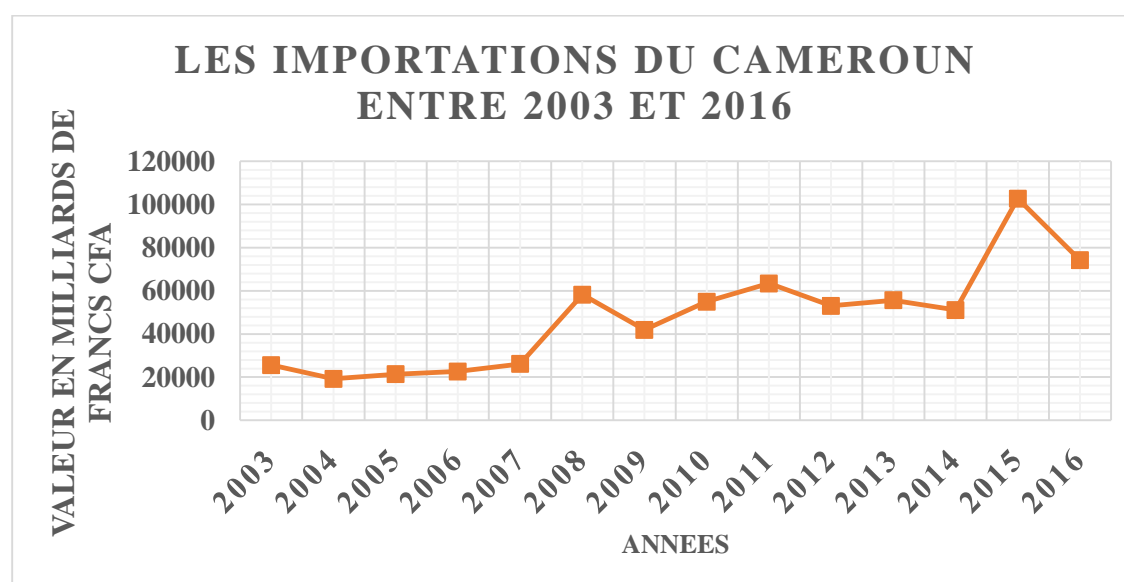
Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Importations en (milliards de francs CFA)	10.918	14.865	21.364	27.442	21.609	24.097	58.473	32.893	38.169	36.510	30.130	27.979

Source : Tableau élaboré à partir des données de l’Institut National de la Statistique du Gabon.

Le tableau 36 explique en détail la progression des entrées sud-africaines au Cameroun. Entre 2005 et 2015, les importations camerounaises depuis l’Afrique du Sud sont allées croissantes, à quelques exceptions près. En 2003, elles s’élèvent à 25 milliards 595 millions, elles descendent à 19 milliards 215 millions en 2004. À partir de 2005, elles recommencent à grimper : 21 milliards 360 millions en 2005, 22 milliards 613 millions en 2006, 26 milliards 142 millions en 2007 et 58 milliards 231 millions en 2008. Les chiffres connaissent une légère chute en 2009 (41 milliards 871 millions), ceci est certainement dû aux effets de la crise économique internationale. À partir de 2010, elles répètent leur progression jusqu’à atteindre le plafond de 102 milliards 657 millions en 2015. En 2016 elles baissent à nouveau de 74 milliards 170 millions à 39 milliards 550 millions.

S’agissant du tableau 37, les importations gabonaises depuis l’Afrique du Sud connaissent une évolution graduelle entre 2005 et 2008. Elles régressent l’année d’après, car elles passent de 27 milliards 442 millions en 2008 à 21 milliards 609 millions en 2009. Ces régressions sont consécutives de notre point de vue à deux évènements majeurs. Le décès de l’ancien chef d’État Omar Bongo et la crise financière internationale. Entre 2010 et 2011, les chiffres évoluent à nouveau (24 milliards 097 millions et 58 milliards 473 millions) ; puis, ils chutent en 2012 avant de remonter légèrement en 2013. Après 2013, ils iront en décroissant : 36 milliards 510 millions, 30 milliards 130 millions et 27 milliards 979 millions.

Graphique n° 6: La courbe de valeurs des importations Cameroun-Afrique du Sud

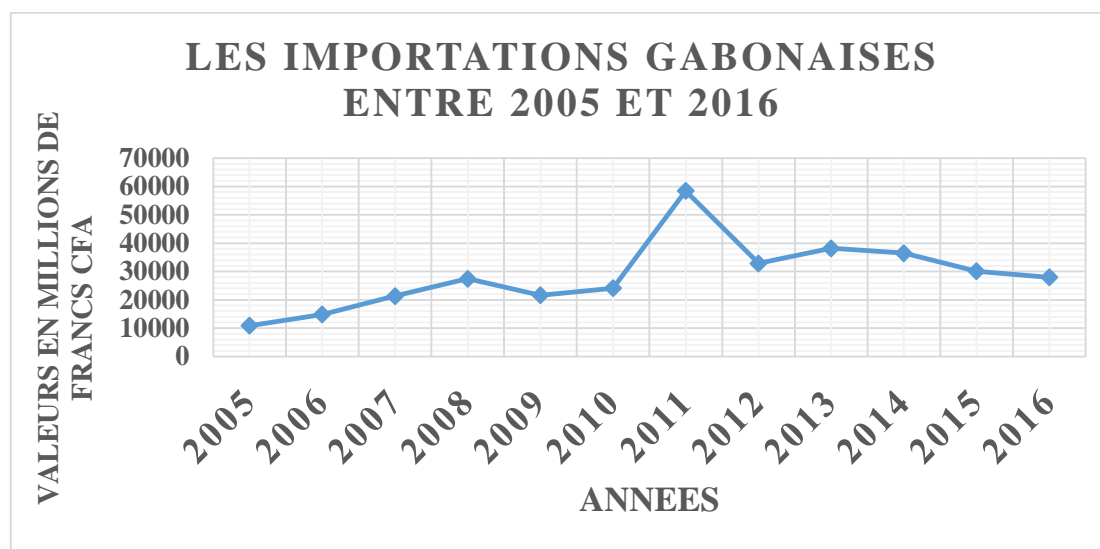


Source : Graphique élaboré à partir des données de l’Institut National de la Statistique du Cameroun.

La courbe ci-dessus présente une évolution assez graduelle des importations du Cameroun depuis l’Afrique du Sud, avec quelques périodes stagnantes et d’autres évolutives.

Entre 2004 et 2007, la courbe semble stagnante, cependant on observe une évolution assez imperceptible des données. La croissance est plus perceptible en 2008, puisqu'ici on examine un petit pic. Entre 2009 et 2011, on note une montée légère, puis de légères régressions en 2012 et en 2014. Et en 2015, c'est à nouveau le pic avec les premières importations au-delà des 100.000 milliards de F CFA.

Graphique n° 7: La courbe de valeurs des importations Gabon-Afrique du Sud entre 2005 et 2017



Source : Graphique élaboré à partir des données de l'Institut National de la Statistique du Gabon

Cette figure présente une évolution graduelle des importations gabonaises depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2008. Celles-ci régressent en 2009, puis évoluent de manière imperceptible l'année d'après. En 2011, elles connaissent une grande envolée, car le pic avoisine les 60.000 milliards de F CFA, avant de dégringoler l'année suivante. Elles remontent légèrement à la hausse en 2013. Mais, à partir de 2014, elles vont décroissantes, et ce, jusqu'en 2016.

c) Les tableaux comparatifs des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016

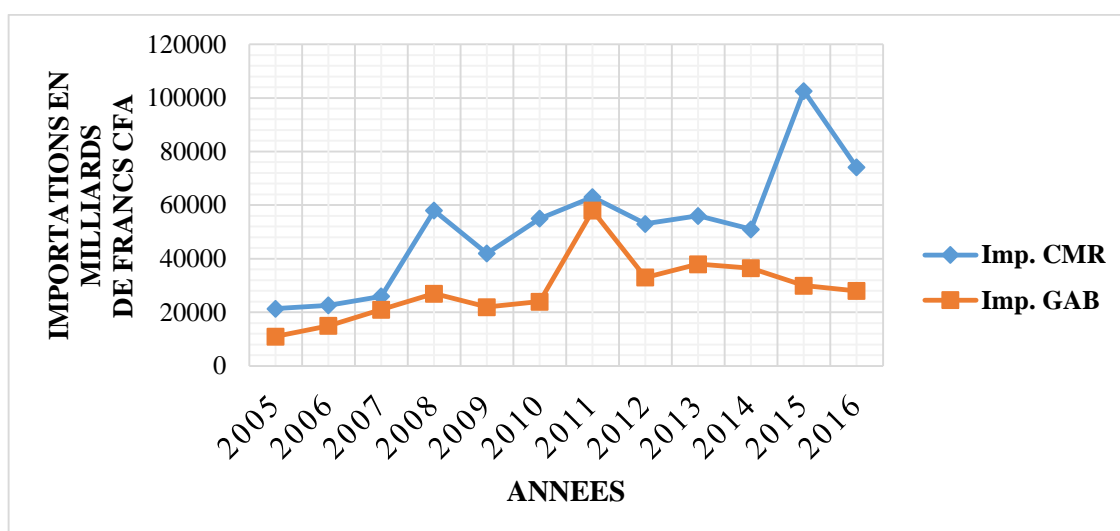
Tableau n°39: Le tableau comparatif des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016

Années / Importations (en milliards de francs CFA)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imp. CMR	21.360	22.613	26.141	58.231	41.871	54.908	63.394	52.987	55.580	51.078	102.657	74.140
Imp. GAB	10.918	14.865	21.364	27.442	21.609	24.097	58.473	32.893	38.169	36.510	30.130	27.979

Source : Archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon et archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

À l'analyse des données du tableau comparatif des importations du Cameroun et du Gabon, il en ressort qu'entre 2005 et 2016, les importations du Cameroun depuis l'Afrique du Sud sont largement au-dessus de celles du Gabon durant la même année. Cela se vérifie sur le graphique ci-dessous.

Graphique n° 8: La courbe comparative des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016



Source : Graphique élaboré à partir des archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon, et des archives de l'INS et du Ministère du commerce du Cameroun.

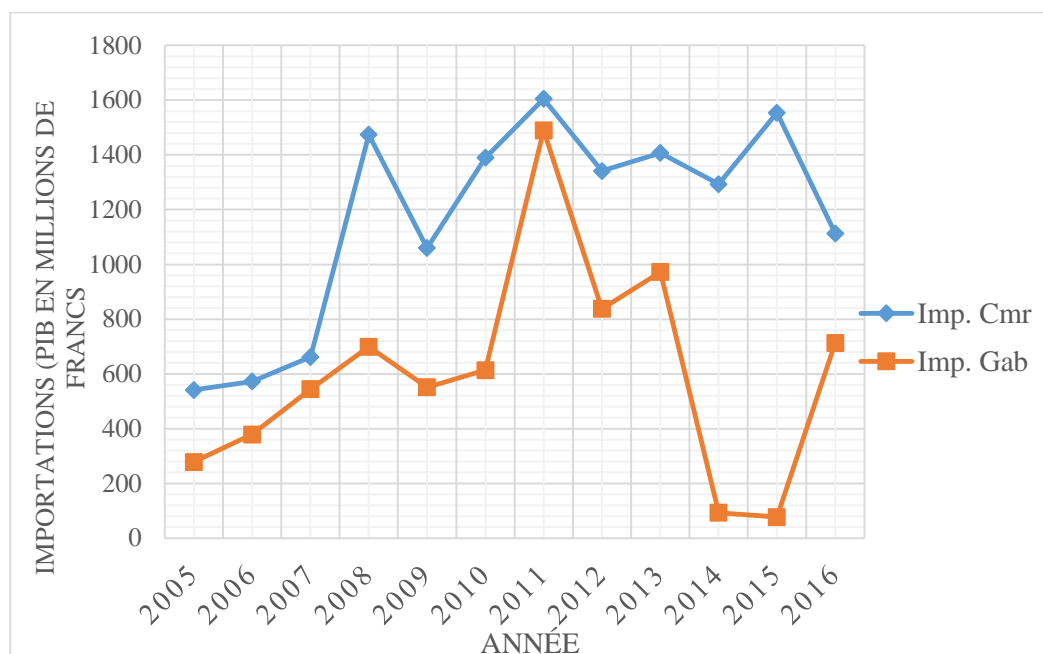
De cette illustration, on constate qu'entre 2005 et 2016 les importations camerounaises surpassent celles du Gabon. Cela signifie que durant ces années, le Cameroun a plus acheté en Afrique du Sud que le Gabon. De fait, le graphique montre trois pics évolutifs côté camerounais (2008, 2011 et 2015), contre un seul du côté gabonais (2011). En effet, Yaoundé achète plus qu'il ne vend à l'Afrique du Sud. D'où le solde commercial déficitaire de son commerce extérieur. Ces chiffres sont aussi fonction du PIB national de chacun de ces deux États de l'Afrique centrale.

Tableau n° 40: Le tableau comparatif des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016 Par rapport au PIB (Importations/PIB)

Années / Importations (en millions de francs CFA)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imp CMR	541	572	662	1474	1060	1390	1605	1341	1407	1293	1554	1113
Imp GAB	278	379	544	699	551	614	1490	838	972	93	77	713

Source : Archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon, et archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

Graphique n° 9: La courbe comparative des importations/PIB du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016



Source : Graphique réalisé à partir des archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon et archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

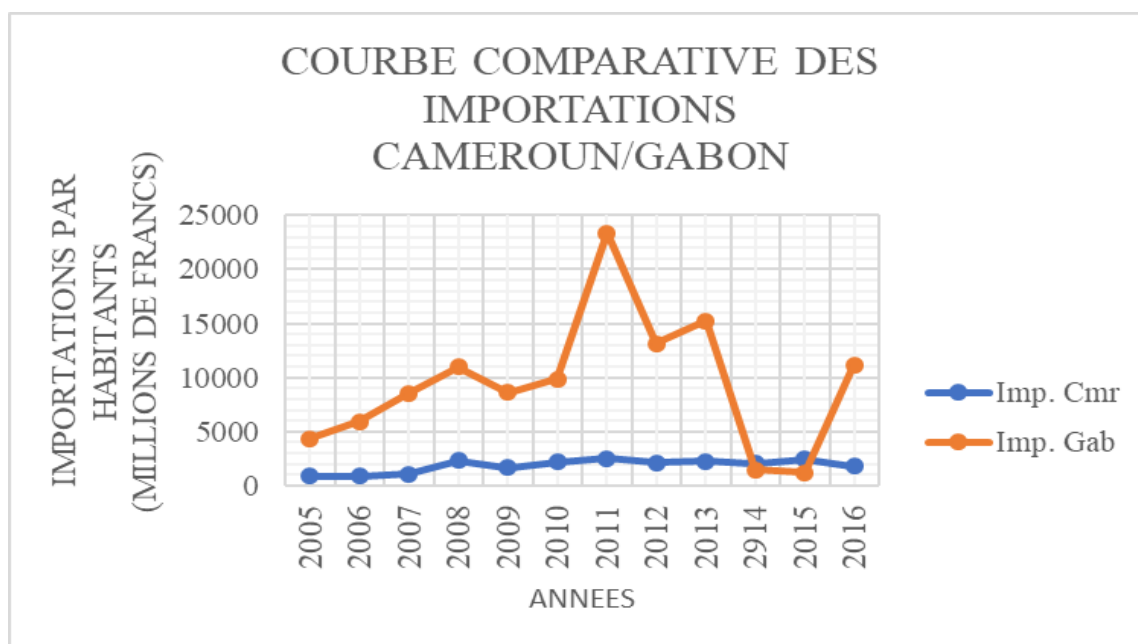
A l'observation de cette figure, il apparaît qu'en divisant les chiffres des importations du Cameroun et du Gabon par le PIB national de chaque pays, le premier achète plus en Afrique du Sud que le second. En effet, la courbe des importations camerounaises est ascendante, constellée de 4 pics évolutifs (2008, 2011, 2013 et 2015) ; de même, celle du Gabon est plus ascendante que descendante. Cela signifie qu'en valeur absolue et selon le PIB, l'Afrique du Sud vend plus au Cameroun qu'elle ne vend au Gabon. Par conséquent, le Cameroun devient un client important pour Pretoria. On convient dès lors que le Gabon achète assez, mais dans une proportion faible par rapport à son PIB

Tableau n° 41: Le tableau comparatif des importations Par habitant du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016

Années / Importations (en milliards de francs CFA)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imp CMR	854,4	904,5	1045,6	2329,2	1674,8	2196,3	2535,7	2119,4	2223,1	2043,1	2454,9	1758,72
Imp GAB	4367,2	5946	8545,6	10976,8	8643,6	9638,8	23389,2	13157,2	15267,6	1460,4	1205,2	11191,6

Source : Archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon et archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

Graphique n° 10: La courbe comparative des importations/par habitants du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016



Source : Graphique réalisé à partir des archives de l'INS du Cameroun et du Gabon

A l'analyse du tableau ci-dessus, on constate lorsqu'on vient à diviser les valeurs des importations par le nombre de la population, que le Gabon, de manière relative, est celui qui a le plus acheté en Afrique du Sud, excepté durant les années 2014 et 2015. En effet, la courbe des importations gabonaises par habitants est en grande partie constituée de données évolutives, quand celle du Cameroun stagne en dessous de la barre des 5 millions. On peut donc conclure que par habitants, le Cameroun achète très peu en Afrique du Sud. De façon individuelle, le Gabon consomme davantage de produits sud-africains que gabonais par habitants. Les propos suivants nous conduisent à examiner l'évolution du solde commercial des échanges entre les deux États.

4) Évaluation de la balance commerciale des échanges Cameroun, Gabon et Afrique du Sud

Les échanges entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud touchent de nombreux secteurs d'activités : les biens de consommation, l'énergie, les biens intermédiaires et les biens d'équipements.

Mais, avec les exigences graduelles du partenaire sud-africain, le Cameroun et le Gabon ont dû diminuer leurs exportations, et de fait, ils achètent plus qu'ils ne vendent. Entre 2003 et 2016, les exportations de ces deux pays d'Afrique centrale se composent essentiellement : du bois, du lait, du fer, du cacao, du café, du pétrole, du caoutchouc, du textile, du manganèse, de

l'or et du sucre. Les importations, quant à elles, concernent les produits chimiques, les papiers cartons, les véhicules et autres matériaux de transport, les machines, les appareils électriques et mécaniques, les équipements audio-visuels et communication, la viande, le poisson, les meubles, les boissons, les fruits et légumes, les travaux de construction, le cuir et les chaussures, le tabac, les céréales et les produits laitiers.

L'analyse des chiffres du commerce extérieur montre que la balance des échanges entre le Gabon et l'Afrique du Sud reste en faveur du Gabon, même si ces dernières années, les exportations gabonaises vers l'Afrique du Sud sont en chute vertigineuse. Avec un déficit de 16 milliards 427 millions au cours de l'année 2016, les importations gabonaises depuis l'Afrique du Sud se sont élevées à plus de 19 milliards, quand les exportations durant la même année avoisinaient les trois milliards. Cette réduction drastique des chiffres est fonction de la baisse des exportations des produits pétroliers, lesquelles restent l'un des produits clés sur les marchés sud-africains. En effet, ils ont continuellement décliné entre 2012 et 2016 : 124 milliards 597 millions en 2012, 88 milliards 808 millions en 2013, 30 milliards 409 millions en 2014, 0 en 2015 et 2016.

Dans la relation Cameroun-Afrique du Sud, un coup d'œil sur les données chiffrées obtenues du ministère du commerce montrent que de 2015 à 2016, le Cameroun exporte principalement dix produits vers l'Afrique du Sud. A l'opposé, les produits importés sont trois fois plus nombreux⁷²⁴. Ceci explique à suffisance, les chiffres élevés des importations et le déficit énorme qui découle de la balance commerciale. En effet, depuis 2003, le solde commercial des échanges Cameroun-Afrique du Sud est régulièrement en déclin. En 2016, ce déficit s'élève à près de 40 milliards de francs CFA et représente le volume des importations camerounaises en Afrique du Sud, quand les exportations durant la même période s'élèvent à trois milliards de francs CFA, et ce, en dépit des nombreuses matières premières dont dispose le pays. On convient qu'à l'image du Gabon, la faiblesse des exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud est due au déficit de ses exportations du pétrole brut : 0t durant les années 2012, 2013 et 2014 ; 26.220 en 2015 et 73.582 en 2016. La seule année où le pays exporte en grande quantité (73.582 en 2016), la balance commerciale est à son avantage. Ceci implique que de plus grandes exportations de pétrole brut ou de toute autre matière première (cacao, bois), vers l'Afrique du Sud auraient certainement permis au Cameroun de voir les chiffres de sa balance commerciale croître.

⁷²⁴ Cf. tableau des importations et des exportations.

Outre cette réduction, il faut citer la diversification des produits en provenance d’Afrique du Sud⁷²⁵, et les différentes offensives de charme lancées par Pretoria dès 2006. C’est à partir de cette année que le gouvernement sud-africain entreprend une série de visite au Cameroun dans l’optique de mieux connaître le pays, particulièrement ses marchés, ainsi que les atouts qu’il propose et ses manquements. Le gouvernement camerounais aurait dû faire pareil. Effectivement, dans une interview accordé le 13 décembre 2012 aux journalistes camerounais par le haut-commissaire d’Afrique du Sud au Cameroun, Martha Ntshadi Tsheole, elle relève que le seul moyen pour le Cameroun de s’en sortir dans les échanges et d’essayer de rééquilibrer la balance commerciale est qu’un accent particulier soit mis sur ce que le Cameroun produit et qui soit susceptible d’être exporté en Afrique du Sud.⁷²⁶

Mais comment connaître ce qui est susceptible d’intéresser les Sud-africains si les autorités adéquates et les hommes d’affaires camerounais ne se rendent pas sur place pour étudier en profondeur les marchés sud-africains ? Continuant sur la même lancée, elle ajoute qu’il existe de nombreux produits qui peuvent intéresser les Sud-africains et qu’il appartient aux Camerounais d’en prendre conscience.⁷²⁷ On peut dès lors conclure que l’intensification des flux commerciaux entre le Cameroun et l’Afrique du Sud devrait passer par la prospection, l’accroissement et la diversification des produits exportés par les deux pays. Ceci permettrait ainsi de relever le taux de croissance de ces économies et de contribuer à rééquilibrer la balance commerciale.

Le tableau ci-dessous présente l’historique des importations et exportations Cameroun-Afrique du Sud de 2003 à 2016.

Tableau n° 42: L’état des échanges commerciaux entre le Cameroun et l’Afrique du Sud de 2003 à 2016 (données en milliards de francs CFA)

NATURE/ ANNÉES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE COMMERCIAL
2003	30863	25889	5274
2004	16538	19215	-2678
2005	28837	21360	7477
2006	11898	22613	-10715
2007	948	26142	-25194
2008	1047	58231	-57194
2009	452	41871	-41419
2010	530	54908	-54377
2011	785	63394	-62609

⁷²⁵ Les exportations sud-africaines vers le reste de l’Afrique ont enregistré une croissance spectaculaire au cours des dernières années. En 2003, elles dépassaient celles des États-Unis et de l’Union européenne dont la part des exportations est généralement comprise entre 15 et 20%.

⁷²⁶ *Cameroun Tribune* n°10241/6442 du 13 décembre 2012, p.5.

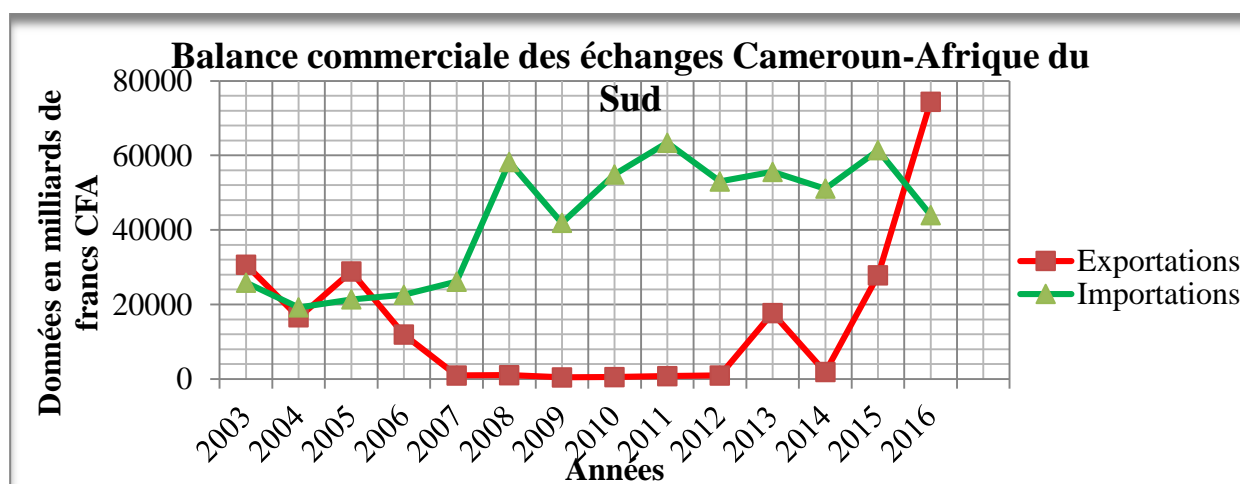
⁷²⁷ *Ibid.*

2012	944	52987	-52391
2013	17704	55580	-37876
2014	1849	51078	-49229
2015	27836	61373	-33537
2016	74383	43968	30415
Total	218025	638159	-420134

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'Institut National de la Statistique et du ministère du commerce du Cameroun.

Dans les échanges commerciaux Cameroun-Afrique du Sud, le flux commercial est presque à sens unique. Entre 2003 et 2016, la balance commerciale desdits échanges se caractérise par un énorme excédent à l'endroit de l'Afrique du Sud. Cet excédent est strié quelque rare fois d'un solde créditeur pour le Cameroun, et ce, à trois reprises (2003, 2005 et 2016). En 2003, le solde commercial des échanges entre les deux pays est de 5 milliards 274 millions de francs CFA, cette belle lancée dans les chiffres des échanges serait sans nul doute due à l'ouverture de l'ambassade du Cameroun en Afrique du Sud. 2005 voit le Cameroun revenir à la charge avec un solde commercial de 7 milliards 477 millions de francs CFA et onze ans plus tard, en 2016, au moment de la deuxième concertation intergouvernementale Cameroun/Afrique du Sud, on observe un nouveau coup d'éclat. La balance commerciale tourne à nouveau à l'avantage du Cameroun pour 30 milliards 415 millions de francs CFA. On peut dès lors conclure que les douze autres années, cette balance commerciale est désavantageuse pour le Cameroun. Cependant, le carrefour entre les deux pays reste l'activité commerciale et c'est certainement la raison pour laquelle le gouvernement camerounais, en partenariat avec les homologues sud-africains a mis en place des missions économiques dans l'optique de rééquilibrer la coopération entre les deux États.

Graphique n° 11: La courbe de la balance commerciale des échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud



Source : Graphique élaboré à partir des données de l'Institut Nationale de la Statistique du Cameroun.

On constate à l'analyse de ce graphique que les importations camerounaises dominent sur les exportations. De fait, le Cameroun achète plus en Afrique du Sud qu'il ne vend. Entre 2003 et 2016, la balance commerciale a été trois fois à l'avantage du Cameroun (2003, 2005 et 2016). Le reste des années, elle a été déficitaire. Entre 2007 et 2012, les exportations du Cameroun vers l'Afrique du Sud sont restées stagnantes, avoisinant la barre du zéro ; mais à partir de 2013, elles commencent à évoluer, et ce jusqu'en 2016. En ce qui concerne les importations, elles semblent stagnantes entre 2003 et 2007 ; dès 2008 elles évoluent en dents de scie. Ce qui est différent dans la relation commerciale qui unit le Gabon à l'Afrique du Sud.

Tableau n° 43: L'État des échanges commerciaux entre le Gabon et l'Afrique du Sud de 2005 à 2016 (en milliards de francs).

Années / Natures	Exportations	Importations	Solde commercial
2005	49.307	10.918	38.389
2006	61.542	14.865	46.677
2007	8.949	21.364	-12.415
2008	8.717	27.442	-18.725
2009	27.476	21.609	5.867
2010	47.275	24.097	23.178
2011	52.831	58.473	-5.642
2012	133.574	32.893	100.681
2013	94.140	38.169	55.971
2014	38.547	36.510	2.037
2015	4.586	30.130	-25.544
2016	6.993	27.979	-20.986
Total	536.836	363.775	173.061

Source : Tableau élaboré à partir des données de l'Institut Nationale de la Statistique du Gabon

L'étude des relations commerciales entre le Gabon et l'Afrique du Sud présente des dissimilitudes à quelques exceptions près. Les relations économiques entre ces deux États ont connu une prépondérance quasi similaire aux relations politiques, car le solde commercial des échanges est resté en faveur du Gabon. L'examen des données du commerce montre qu'à sept reprises (2005, 2006, 2009, 2010, 2012, 2013, 2014), la balance commerciale des échanges Gabon-Afrique du Sud a été avantageuse à Libreville ; quant cinq fois, Pretoria a pris le dessus sur son partenaire (2007, 2008, 2011, 2015, et 2016). Tout ceci renseigne sur la place de choix des produits gabonais (qualité et quantité) sur les marchés sud-africains, mais surtout, cela traduit de l'ampleur des impulsions effectuées par le gouvernement gabonais pour vendre son pays en Afrique du Sud.

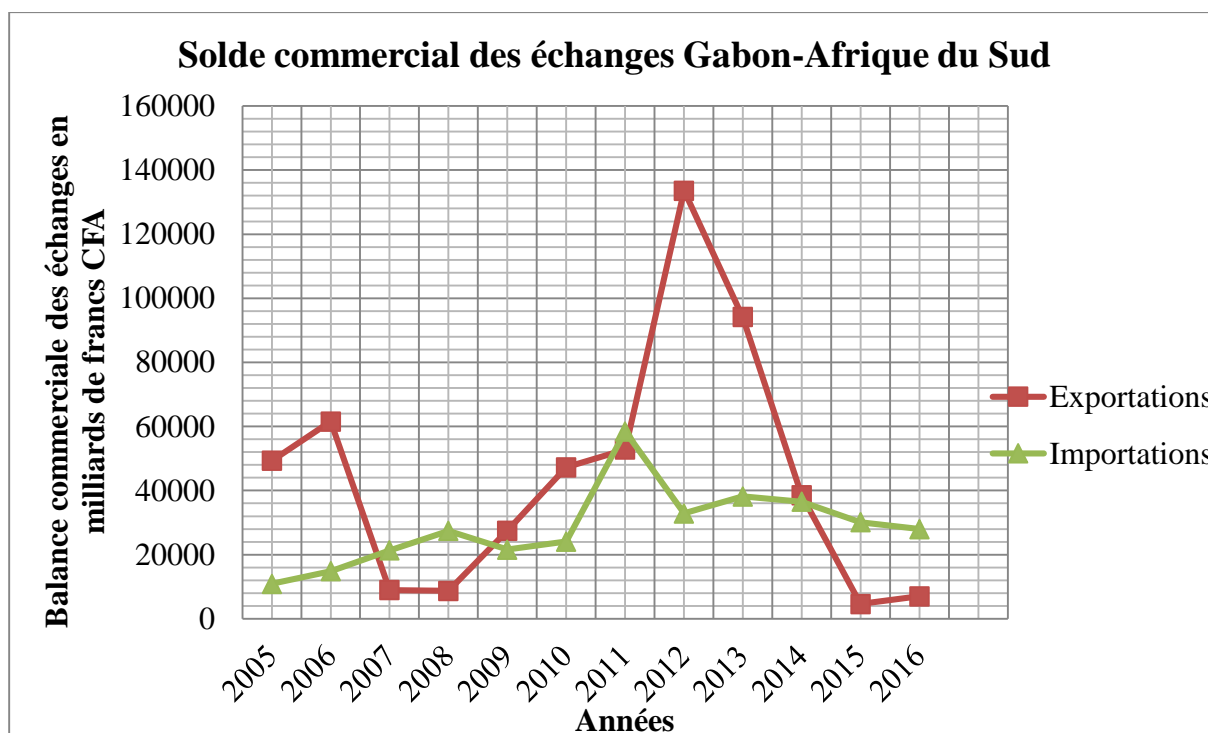
En effet, les autorités gabonaises ont créé en 2009 un fonds stratégique spécial pour soutenir et accompagner les entreprises étrangères qui souhaitent investir ou faire des affaires

au Gabon : le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS). À ce propos, Guy Christian MOUNGUENGUI, le directeur général de la Coopération internationale s'adressant aux investisseurs sud-africains explique :

nous avons mis en place un fonds d'investissement pour veiller à ce que nous créons un environnement favorable et que nous soutenions les entreprises qui sont prêtes à prendre un commerce dans notre pays. Il est de ma conviction que, grâce à ces mesures que nous avons mises en place, vos entreprises vont certainement se développer au Gabon et conduire à la croissance du commerce intra-africain avec nos collègues des pays voisins⁷²⁸.

L'objectif des autorités gabonaises à la création de ce plan était de vendre le Gabon, mais surtout d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs étrangers en proposant les innombrables opportunités d'affaires dont regorge le pays. Ce pari a été réussi. Outre ce moyen d'attraction, le gouvernement par le biais de l'ambassadeur William Anguille a aussi organisé le 27 novembre 2013 à *Cape Town*, un forum économique appelé "*Gabon Business Day*". L'objectif en était de redynamiser les relations économiques et commerciales entre les deux pays, de présenter aux investisseurs sud-africains les actions et projets en cours au Gabon, et de drainer un flux énorme d'investissements dans tous les secteurs de l'économie gabonaise.⁷²⁹

Graphique n° 12: La courbe de la balance commerciale des échanges entre le Gabon et l'Afrique du Sud



Source : Graphique élaboré à partir des données de l'Institut Nationale de la Statistique du Gabon.

⁷²⁸ Mounombou, "Commerce : Pour un renforcement de la coopération Gabon-Afrique du Sud", url : <http://www.gabonreview.com> en ligne le 27 novembre 2015, consulté le 26 janvier 2018.

⁷²⁹ *L'Union*, du mercredi 11 décembre 2013, p. 1-2.

Cette figure montre qu'à la différence du solde commercial des échanges Cameroun-Afrique du Sud, les exportations gabonaises dominent sur les importations. De fait, le Gabon vend plus en Afrique du Sud qu'il n'achète. Entre 2005 et 2016, la balance commerciale a été sept fois à son avantage (2005, 2006, 2009, 2010, 2012, 2013 et 2014). Le reste des années, elle a été déficitaire.

a) Le tableau comparatif des soldes commerciaux Cameroun/Afrique du Sud et Gabon/Afrique du Sud

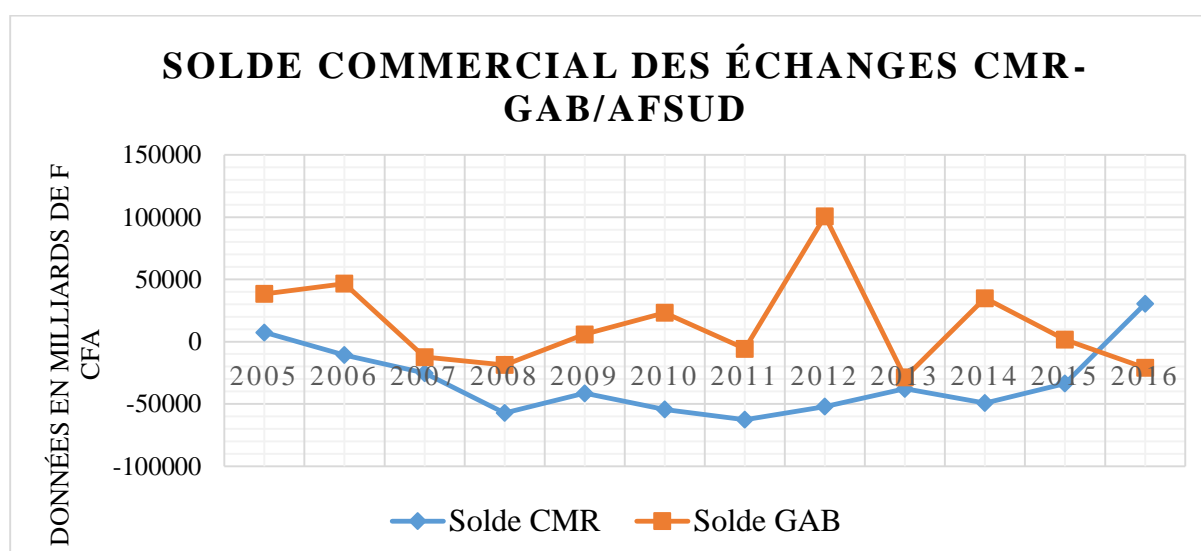
Tableau n° 44: La comparaison des soldes commerciaux du Cameroun et du Gabon

Années / Exportations (en milliards de francs CFA)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde CMR	7477	-10715	-25193	-57184	-41419	-54377	-62609	-52043	-37876	-49229	-33537	30416
Solde GAB	38389	46677	-12415	-18725	5867	23178	-5642	100681	-28755	34896	1573	-20986

Source : Archives de la douane et du service statistique de la Direction Générale du Commerce du Gabon et archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

À l'analyse de ce support on observe que le solde commercial des échanges entre le binôme Cameroun, Gabon/Afrique du Sud entre 2005 et 2016 est entièrement à l'avantage du Gabon, sauf pour l'année 2016. Durant cette année, les exportations de pétrole brut du Cameroun vers l'Afrique du Sud ont dépassé la valeur de 70.000t, quand celles du Gabon vers l'Afrique du Sud pointaient zéro.

Graphique n° 13: La courbe comparative des soldes du Cameroun et du Gabon



Source : Graphique réalisé à partir des archives de la douane et du service statistique de la DGC du Gabon et des archives de l'Institut National de la Statistique et du Ministère du commerce du Cameroun.

Le solde commercial des échanges Gabon-Afrique du Sud surpasse constamment celui du binôme Cameroun-Afrique du Sud. On constate que ledit solde commercial est constamment excédentaire. De fait, il est presque toujours au-dessus du chiffre 0, excepté durant les années 2007, 2008, 2011, 2013 et 2016. L'on peut donc conclure que Libreville a plus vendu à l'extérieur qu'il n'y a acheté. Dans le cas du Cameroun, la balance commerciale des échanges avec l'Afrique du Sud est constamment déficitaire, c'est-à-dire en dessous du point zéro, hormis les années 2005 et 2016. Par conséquent, le Cameroun achète plus en Afrique du Sud qu'il n'y vend.

En somme, la construction des exportations entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud est fragile, car elle se concentre beaucoup plus sur les hydrocarbures et le bois (85% et 2% pour le Cameroun, 89% et 9% pour le Gabon), les autres produits d'exportations restant très épisodiques. Pourtant, le Cameroun représente le deuxième massif forestier d'Afrique, après la RDC (avec 600 essences commercialisables)⁷³⁰, on se serait attendu à ce que ses exportations aillent au-delà de 2%. De plus, à la différence du Gabon, il est un pays producteur de cacao⁷³¹ et de café ; on aurait pu penser qu'il exporterait des quantités assez importantes dans ce domaine, mais il est absent dans ledit secteur d'activité (- de 1%). Cette faiblesse dans la diversification est aussi perçue dans les chiffres du commerce extérieur. Pour ce qui est des importations, leur structure est certes beaucoup plus diversifiée (les véhicules, les automobiles et autres produits manufacturés), avec une demande constante et croissante qui entraîne de fait l'augmentation du déficit remarqué principalement dans les estimations du solde commercial Cameroun-Afrique du Sud. Toutefois, les quantités d'exportations des hydrocarbures restent presque égales entre les deux pays d'Afrique centrale. Les échanges sont certes à l'avantage du Gabon mais on pourrait souligner que c'est parce que ce dernier est un gros producteur d'hydrocarbures. De fait, Libreville vend plus parce qu'il dispose d'une énorme réserve de barils qui correspondent aux besoins du partenaire sud-africain.

Au final, il faudrait juste espérer que cette faiblesse dans les chiffres du commerce extérieur ne soit pas aussi justifiée par une atonie dans le cadre des investissements directs de l'Afrique du Sud vers le Cameroun ou le Gabon.

⁷³⁰ MINEPAT, *Cameroun, potentialités économiques et opportunités d'investissements*, édition 2010.

⁷³¹ Voir en annexe, la répartition géographique des producteurs de fèves de cacao depuis 1961.

III- LES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LES ÉTATS

Rappelons-le, l’Afrique du Sud vient en Afrique centrale coopérer dans le domaine de la santé, des infrastructures, du bâtiment et des travaux publics. Ainsi, l’ensemble des projets qu’elle initie avec les pays de cette zone géographique se renferme pour la plus part dans lesdits domaines. Toutefois, il faut souligner que ce n’est pas le gouvernement sud-africain qui finance les projets soumissionnés. Ce sont plutôt des organismes publics ou privés, des opérateurs économiques et des hommes d’affaires. Ceux-ci opèrent en partenariats, accordant ainsi à leur gouvernement la latitude d’accompagner lesdits projets⁷³².

A- Les relations scientifiques et techniques entre le Cameroun et l’Afrique du Sud

L’Afrique du Sud se trouvant dans l’incapacité de faire des dons ou d’apporter une aide financière au Cameroun ou au Gabon, s’y déploie à travers des organismes parapublics et privés, lesquels participent à la réalisation des projets qui lui sont confiés dans certains domaines. Ainsi, la coopération technique entre Yaoundé et Pretoria porte sur une vingtaine de projets des secteurs publics et parapublics. Avant de faire état des projets publics ou parapublics qui requièrent l’attention sud-africaine dans leur exécution, il importe de lister les organismes sud-africains soumissionnaires dans le pays.

1) Les partenaires sud-africains au Cameroun

De nombreux organismes publics et paraétatiques sont cooptés dans le cadre de la coopération entre le Cameroun et l’Afrique du Sud. Il est question dans le secteur public de : UNISA, MINTEK, DE BEERS, SASOL, ENGEN, IDC, BUILT AFRICA, ICI, ESKOM, SEDA, JACA, ARC, ABSA, DTI, l’Université de Stellenbuch, le *Council for Scientific Research* (CSIR), le *Leadership for Conservation in Africa* (LCA), l’*African Park Board* (APB), la *Johannesburg Chamber of Agriculture*, la *Johannesburg Fresh Market*, les centres hospitaliers de Johannesburg, Pretoria ou Capetown, pour ce qui est du domaine médical.

Dans le domaine parapublic, les établissements sud-africains qui interagissent au Cameroun sont pour la plupart des établissements financiers, à l’exemple de : l’*Investments Development Corporation* (IDC), la *Development Bank of South Africa* (DBSA). Au Cameroun, ces deux établissements travaillent en coopération avec Crédit Garantie et la Société Nationale d’Investissement (SNI) dans le cadre des prêts aux PME et PMI. À côté du secteur

⁷³² MINEPAT, *Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun*, DPPS, édition 2011, p. 46.

bancaire se tiennent Spoomet, une société d'exploitation ferroviaire active dans de nombreux pays africains, ou encore Eskom dans le domaine de l'électricité, *Built Africa*, la *Coastal Engeneering Consulltant*, la *South Africa Housing Cooperation*, Wesgro, la *Johannesburg National Fresh Produce Market*.

Après un tour d'horizon de ces acteurs, il s'agit par la suite de présenter les projets ayant bénéficié ou non de l'appui de la nation arc-en-ciel.

2) Les projets du secteur public au Cameroun

Dans le domaine public, le Cameroun et l'Afrique du Sud interagissent dans les secteurs des infrastructures, de la santé, du tourisme, des mines, de l'agriculture, des PME, de l'éducation et de la formation.

a) Le domaine des infrastructures

Dans le secteur des infrastructures, les deux États coopèrent dans le domaine des routes, des ports, des barrages et de la cimenterie.

- Présentation des projets

Les routes et autoroutes : L'Afrique du Sud s'est proposée de participer à la construction de quatre routes camerounaises. Le tout premier projet était celui de la construction de l'autoroute Douala-Yaoundé. L'objectif de cette action était de permettre l'accessibilité et la sécurité des personnes et des biens. Le deuxième projet concernait la construction du deuxième pont sur le Wouri pour faciliter les échanges entre les différentes régions du pays et le déploiement vers le Tchad, la République Centrafricaine et le nord du Congo. Le troisième projet visait la construction de la route Ebolowa-Sangmélima et le dernier, la construction de la route Ebolowa-Kribi⁷³³. Sur les projets susmentionnés, le Cameroun attendait de l'Afrique du Sud une expertise technique et une contribution au financement en ce qui concerne les deux premiers projets.

Les ports : L'apport sud-africain dans le domaine portuaire devait englober ceux de Limbe, Douala et Kribi. Il était attendu de cette dernière la création d'un complexe portuaire sur les côtes camerounaises de Limbe et Kribi, et aussi l'extension et la modernisation du port

⁷³³ Archives du MINRESI " Projets du secteur public ", p. 1.

de Douala. Le gouvernement camerounais espérait de l'Afrique du Sud une expertise technique et une contribution au financement⁷³⁴.

Les barrages : Les projets soumis à l'Afrique du Sud dans le domaine des barrages concernaient Mandourou dans le Faro, Lom Pangar, Memve'ele, et Bini à Warack. Dans le cas du barrage de Mandourou, le gouvernement camerounais attendait des Sud-africains qu'ils contribuent à la réalisation du plan de développement du secteur énergétique, afin de participer à la satisfaction de la demande en énergie au Cameroun et au Nigéria. Le barrage de Lom Pangar demandait la participation sud-africaine pour l'amélioration des capacités de production des entreprises industrielles, et l'accroissement du temps de fonctionnement des usines afin de satisfaire les besoins en énergie électrique des ménages. Pour Memve'ele, les investisseurs sud-africains étaient appelés à participer à la réalisation du plan de développement du secteur énergétique dans la zone, tout en satisfaisant à la demande en énergie au Cameroun et en Guinée Équatoriale. Quant au barrage de Bini, les attentes du gouvernement restaient les mêmes, à savoir la fourniture de la demande en énergie au Cameroun et au Tchad.

- La réalisation des projets dans le cadre des infrastructures

Dans le cadre des projets proposés par le Cameroun à l'Afrique du Sud, on constate que l'aide attendue de Pretoria n'a pas été effective, et les projets ont été soutenus par d'autres organismes. D'après B.P. Dassié dans son article " Cameroun-deuxième pont sur le Wouri : pourquoi le marché a été attribué à SATCOM ? ", la débandade sud-africaine a permis à deux entreprises françaises d'apporter leur contribution à la construction du pont sur le Wouri. Ainsi, l'AFD (Agence Française de Développement) et le C2D (deuxième Contrat de Désendettement et de Développement) ont contribué à hauteur de 65,5 milliards de francs CFA pour le premier et 21,6 milliards de francs CFA pour le second. Le solde restant de 119 milliards a été imputé au Cameroun⁷³⁵. Il en est de même de la construction du tronçon devant relier Ebolowa à Kribi. Le 8 avril 2014, un décret du président de la république Paul Biya autorise le ministre de l'économie Emmanuel Nganou Djoumessi à signer avec le groupe chinois *Exim Bank of China*, un accord de prêt de 192,9 milliards de francs CFA représentant le financement de cette route qui doit desservir le port en eau profonde de Kribi⁷³⁶.

⁷³⁴ Archives du MINRESI, " Projets du secteur publics ", p. 1.

⁷³⁵ B.P. Dassié, "Cameroun-deuxième pont sur le Wouri : pourquoi le marché a été attribué à SATCOM ? ", dans le journal *Le Messager*, url : <http://www.camer.be>, consulté le 12 novembre 2018 à 15h36.

⁷³⁶ M. Omboui, " Le port en eau profonde de Kribi aura le meilleur chenal sur toute la côte ouest-africaine ", url : <http://www.Camer-report.com>, consulté le 12 novembre 2018 à 15h48.

À l'instar des projets de construction routière, l'apport sud-africain a fait défaut dans le domaine portuaire, le projet du port de Douala a été l'objet d'un partenariat entre le Cameroun et la Grande Bretagne pour un montant global de 20 milliards de francs CFA⁷³⁷. Les deux autres ports sont toujours à la recherche de partenaires au financement pour leur réalisation. De même, la réalisation du barrage de Lom Pangar a été l'œuvre de sept multinationales. D'abord la *China International Water and Electric Corporation (CWE)*, à hauteur de 35%. Les 65% restants ont été répartis entre la Banque Mondiale, soit 66 milliards de francs CFA, la Banque Européenne d'Investissement pour 19,7 milliards, la Banque Africaine de Développement à raison de 33 milliards, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale moyennant 20 milliards et enfin, l'Agence Française de Développement pour 39,3 milliards de francs CFA⁷³⁸. Quant au barrage de Memve'ele, il a reçu le cofinancement des Chinois *d'Exim Bank* pour un montant de 243 milliards de francs CFA, de la BAD à hauteur de 112 milliards de francs, les 65 milliards de francs restant ont été complété par le gouvernement camerounais⁷³⁹.

- Les raisons de cette absence sud-africaine

Deux raisons pourraient expliquer le silence de la République sud-africaine. Tout d'abord, le coût de financement jugé élevé des projets qui lui ont été soumissionnés, ou tout simplement le manque de maturation desdits projets. Cependant, la seconde explication semble plus plausible. De l'avis de Biban Biban, Sous-directeur de l'intégration économique en Afrique centrale au MINEPAT, c'est le niveau de maturation d'un projet qui en fait l'objet d'une entente entre deux parties. Car la réalisation du projet intervient au moment où les échanges deviennent concluants. Ce qui n'a certainement pas été le cas des projets abandonnés par le Gouvernement sud-africain.

Toutefois, il convient de souligner que l'Afrique du Sud s'est désistée de ces projets tout en manifestant son intérêt pour d'autres champs d'actions dans les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'agriculture.

b) Le secteur minier

Trois projets ont été portés à l'attention des organismes sud-africains dans le domaine des mines. Le tout premier consistait en l'ouverture d'une filière de génie minier dans le cadre

⁷³⁷ Anonyme, " Cameroun : le président Paul Biya lance la construction d'un 2^{ème} pont et inaugure une centrale de gaz ", url : <http://www.fr.africatime.com>, consulté le 08 mars 2021 à 09h42.

⁷³⁸ Anonyme, "Cameroun : Le barrage réservoir de Lom Pangar, déjà construit à plus de 50% ". À lire sur url : <http://www.investiraucameroun.com>. Consulté le 08 mars 2021 à 10h.

⁷³⁹ Agence Ecofin, " Le Cameroun à la recherche de 23 milliards de Fcfa pour financer le barrage de Memve'ele ", le 10 décembre 2013 sur url : <http://www.agenceecofin.com>, consulté le 08 mars 2021 à 10h08.

de la Zone Franche Universitaire (ZFU) à l'École Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP). L'objectif recherché était de rendre attractif l'investissement privé dans les domaines à forte intensité scientifique et technologique, grâce à la disponibilité d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Mais ce projet à l'exemple de tous les autres n'a pas été exécuté. Dans un entretien avec Awono Onana, Directeur des Études de l'école Polytechnique de Yaoundé, le gouvernement camerounais a décidé dans ce cadre particulier de se passer de la coopération sud-africaine, en optant pour la création d'une école de mines à Meiganga : l'École de Géologie et d'Exploitation Minière (EGEM)⁷⁴⁰.

Le deuxième projet requérait la participation des sociétés sud-africaines dans la recherche gazière, l'exploitation minière, l'extraction du pétrole, du gaz ou tout autre minerais, et ce, en partenariat avec le gouvernement camerounais. L'objectif visé était la mise en valeur du potentiel minier du Cameroun (bauxite, uranium...). Le dernier projet visait l'extension de la SONARA à travers l'augmentation des capacités de traitement et d'épuration des résidus du brut lourd afin de les transformer en produits nobles⁷⁴¹. Soulignons que la coopération attendue du gouvernement sud-africain à travers ses partenaires était son expertise et une contribution au financement desdits projets⁷⁴².

c) Le domaine de l'éducation

Dans le domaine des enseignements secondaires et supérieurs, il était premièrement attendu de l'Afrique du Sud de pourvoir aux besoins des institutions scolaires camerounaises avec des kits de microsciences et d'autres matériels didactiques. Ceci, pour permettre la vulgarisation de la recherche au niveau de l'enseignement. Ensuite, il s'agissait de promouvoir d'une part l'entraînement des enseignants et d'autre part, le développement et l'implémentation du phénomène des cours à distance dans l'optique de renforcer les capacités des enseignants étudiés. Ce projet réclamait l'expertise technique sud-africaine puisque le système éducatif de ce pays reste l'un des meilleurs sur le continent⁷⁴³. On note que la visite du DHET sud-africain au Cameroun a permis d'étudier en profondeur les projets proposés dans le domaine de l'enseignement. Toutefois, celui-ci reste en attente d'exécution.

⁷⁴⁰ Awono Onana, 53 ans environ, Directeur des Études à l'École Nationale Supérieures Polytechnique. Yaoundé le 16 décembre 2013.

⁷⁴¹ Archives du MINRESI "Projets du secteur publics ", p. 1.

⁷⁴² *Ibid.*

⁷⁴³ Essomba et Medjo, ... Yaoundé le 7 novembre 2020.

d) Le secteur de la santé

L'Afrique du Sud dans le domaine de la santé, s'engageait à : accroître les capacités de la télémédecine ; transférer son savoir-faire médical à travers l'échange des spécialistes ; pratiquer la formation des formateurs camerounais ; matérialiser les évacuations sanitaires ; favoriser l'acquisition des technologies médicales afin de réduire les évacuations sanitaires ; construire des unités de production locale de médicaments de grande consommation ; construire des hôpitaux de régions.

L'objectif de ce projet était d'améliorer la couverture sanitaire du Cameroun et de réduire les évacuations sanitaires, dont le coût s'élève à 38 milliards par an ; une somme jugée inaccessible pour de nombreux Camerounais. Du gouvernement sud-africain, il était attendu un apport en expertise et une contribution au financement⁷⁴⁴. Le domaine de la santé faisant partie des secteurs clés choisis par le gouvernement sud-africain dans le cadre de la coopération avec le Cameroun, il aurait été judicieux que le Cameroun profite pleinement de l'expertise sud-africaine dans ledit domaine. Or dans un entretien avec Dorothy Bekolo, la Directrice de l'intégration régionale au MINEPAT, il est clairement fait état des attermoissements du Cameroun devant le vœu sud-africain de construire un hôpital à ses normes sur notre territoire. Notons cependant qu'il existe des accords en cours de finalisation entre les deux États qui n'attendent plus que leur signature et ratification⁷⁴⁵.

e) Le tourisme et les forêts

Sur la question du tourisme et des forêts, il s'agissait de promouvoir l'appui à la gestion des parcs nationaux et de favoriser le développement du tourisme dans les aires protégées à l'instar de celles des parcs de Lobéké à l'Est et de Boubandjida dans la région du Nord. L'objectif visé était d'une part, la conservation de la biodiversité et d'autre part, la valorisation du tourisme national. Du gouvernement sud-africain, les autorités camerounaises attendaient une expertise technique, au regard de son avancée dans le domaine touristique et une contribution au financement des travaux⁷⁴⁶.

f) L'agriculture

Dans le cadre du secteur agricole, la recherche visait l'intensification de la production agropastorale et halieutique du pays, mais aussi la réduction des pertes post-récoltes. Le but

⁷⁴⁴ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", p. 3.

⁷⁴⁵ Fokoue, ... Yaoundé le 10 novembre 2020.

⁷⁴⁶ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", p. 4.

poursuivi dans ce domaine était la valorisation de la production agropastorale et halieutique, afin de la rendre plus compétitive. À l'exemple des autres projets, l'expertise technique et la contribution financière restaient la quote-part souhaitée du gouvernement de Pretoria⁷⁴⁷.

g) Le secteur des Petites et Moyennes Entreprises

Le secteur des PME requérait la mise sur pied d'un programme d'appui à leur création et à leur développement. Il s'agissait de favoriser la transformation et la conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME), afin de supporter le renforcement des capacités de production des PME. L'aide requise restait uniquement l'expertise technique⁷⁴⁸.

Au terme de cette sous-partie, force est de constater que sur l'ensemble des projets publics présentés par le gouvernement camerounais à son homologue sud-africain, aucun n'a été accompli. De nombreuses raisons sont à la racine de ces manquements. Nous y reviendrons dans le chapitre six de notre travail ; auparavant, il y'a lieu d'examiner les projets parapublics soumis par le Cameroun au gouvernement sud-africain.

3) Les projets du secteur parapublic

Sont ici présentées les sociétés parapubliques ayant souhaité initier des projets avec les organismes et partenaires sud-africains. Il s'agit du Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM), du Crédit Foncier du Cameroun (CFC), du FEICOM, de la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FMSB), du Port Autonome de Douala (PAD), de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et de la Société Nationale Investissements (SNI) ...

a) Le CAPAM

Le rôle de cet organisme intégré au ministère des mines est de coordonner, organiser et faciliter l'appui, la promotion et le développement de l'artisanat minier. Créé par l'arrêté n°064 du 25 juillet 2003 par le premier ministre, chef du gouvernement, le CAPAM a pour missions principales : le développement de l'artisanat minier et la canalisation de la production dans les circuits formels ; le développement des activités minières industrielles ; l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations concernées par les projets.

⁷⁴⁷ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", p. 4.

⁷⁴⁸ *Ibid.*

Le projet initié avec l’Afrique du Sud dans le cadre minier s’étalait en sept points : l’appui au développement de la petite mine ; la mécanisation de la petite mine ; l’appui au développement de la mine industrielle ; la transformation et la valorisation des produits miniers ; le renforcement du CAPAM, comme centre moteur du développement socio-économique dans les arrondissements ; la consolidation du développement minier et socio-économique. L’apport sud-africain reposait sur son expertise technique⁷⁴⁹.

b) Le CFC

En partenariat avec les organismes sud-africains, le CFC avait pour rôle d’accompagner les opérateurs économiques camerounais dans l’élaboration des programmes de construction des habitats sociaux à moindre coût⁷⁵⁰.

c) Le FEICOM et la CUD

Le gouvernement sud-africain à travers la *Durban Produce Fresh Market* devait permettre au FEICOM, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala (CUD), de construire un marché régional de vivres frais et d’agrumes au Cameroun, dans l’optique de renforcer l’approvisionnement du marché régional de Douala. Les autorités camerounaises attendaient de la société sud-africaine un partenariat à la fois technique et financier pour la mise en application dudit projet⁷⁵¹. La Communauté urbaine de Douala devait, quant à elle, mettre à la disposition des partenaires sud-africains appelés à financer la construction dudit marché un espace de 30 hectares. Mais, force est de constater que ce projet à l’instar de tous les autres suscités est resté en attente. Pour ce cas particulier, l’échec du projet est totalement attribué à l’atermoiement du Cameroun, et ce, pour deux raisons principales. Tout d’abord l’étroitesse de la superficie allouée à la construction du marché. Les Sud-africains ont estimé que la portion de terrain attribuée était insuffisante pour construire un marché qui aurait dû être le troisième plus grand du continent, après ceux de Durban et Johannesburg. Par la suite, cet espace a été jugé litigieux⁷⁵², poussant ainsi les Sud-africains à se désolidariser du projet.

d) La Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales

Le partenariat entre la FMSB et les sociétés sud-africaines reposait sur trois grands axes : tout d’abord, la mise en application des MoU déjà signés entre certaines universités sud-africaines et la FMSB de Yaoundé I. L’objectif souhaité était le renforcement des capacités de

⁷⁴⁹ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", pp. 7 et 8.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁵² Moussa Kouoh, 56 ans environ, Président de la CAPEF, Yaoundé le 09 octobre 2019.

formation et le concours sud-africain consistait en une expertise technique, un échange d'enseignants, l'envoi des étudiants en formation et la formation des formateurs ; ensuite, la recherche de partenariat dans les domaines de la médecine dentaire, de la pharmacie, de la chirurgie cardiaque, de la cancérologie, de la néphrologie, de l'orthopédie et du VIH-SIDA. Le but étant de renforcer les capacités de formation, de recherche et l'amélioration de la prise en charge des malades ; et enfin, la recherche des partenariats en pharmacologie et pharmacothérapie, afin de favoriser la recherche sur les plantes médicinales et leur mise en valeur⁷⁵³.

e) Le Port Autonome de Douala

Dans le cadre du PAD, les projets engagés consistaient en : la réhabilitation des quais n°12 et 13 du port ; la réhabilitation des entrepôts de douanes du port ; la reconstruction du quai 51 abritant les usines de minoteries et de dépôts HEVECAM et ; la construction du schéma directeur de développement du port.

L'objectif de ces travaux était de favoriser la réduction des coûts de la chaîne de transport et des délais de passage au port, mais surtout de permettre une bonne prise de décisions dans le choix des investissements de développement. L'apport requis du gouvernement sud-africain consistait en un partenariat financier et technique⁷⁵⁴.

f) La Société Immobilière du Cameroun

Les soumissions présentées par la Société Immobilière du Cameroun aux partenaires sud-africains étaient élaboré en cinq projets : la construction d'une centaine de logements collectifs de haut standing à l'Hippodrome (projet ex-résidence DG SIC) ; la construction de trente logements collectifs de haut standing à Bastos ; la construction de quinze logements de standing moyen à la Cité Verte ; la construction d'une centaine de logements collectifs de standing moyen à l'Hippodrome (Immeuble 93) ; l'élaboration d'un programme gouvernemental de construction de deux mille logements sociaux, dont mille à Yaoundé et mille à Douala. Ces travaux avaient été initiés dans le but de combler le déficit en logements sociaux dans les villes de Yaoundé et de Douala⁷⁵⁵.

g) La Société Nationale des Hydrocarbures

Les doléances de la SNH étaient réparties en six points et concernaient : la construction d'un centre de traitement de gaz naturel à BIPAGA ; la construction du pipeline Bipaga1-

⁷⁵³ Moussa Kouoh, ..., Yaoundé le 09 octobre 2019.

⁷⁵⁴ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", pp. 5.et 6.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 7.

Mpolongwe ; la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel au Cameroun ; l'opérationnalisation du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels des Hydrocarbures (PNLDAH) ; la construction du terminal de stockage des GPL de Kribi.

L'objectif global de ces travaux visait la relance de la recherche de l'exploitation pétrolière au Cameroun et nécessitait le partenariat financier des investisseurs sud-africains⁷⁵⁶. Mais au final, le Cameroun a reçu l'appui financier des Français Perenco et Engie pour l'accomplissement de ce projet (source).

h) La Société Nationale d'Investissement

Selon la loi n° 001 du 16 avril 2001 portant organisation du code minier au Cameroun, la SNI contrôle près de 40% de l'exploitation des ressources minières du pays. La recherche des partenariats avec les investisseurs sud-africains l'a conduite à la signature des joint-ventures avec la *Investment Development Corporation* (IDC), pour le financement de ses projets. Les travaux entrepris entre les deux organismes ont eu pour conclusion, la création à la SNI d'une ligne de crédit pour l'approvisionnement et/ou le fonctionnement des PME⁷⁵⁷.

Au terme de cette étude, on constate que sur la vingtaine de projets initiés entre les deux États, deux seulement (le domaine de la santé et la *joint-venture* entre la SNI et la IDC), ont reçu l'assentiment du gouvernement sud-africain. Les autres projets ont connu l'apport des investisseurs et partenaires étrangers ou tout au plus, ont été abandonnés, faute de partenariats solides. La raison de ce désistement sud-africain est expliquée par Jérémie Biban Biban. À cet effet, il déclare : "tant qu'un projet n'est pas mûri, il ne fait pas l'objet d'une entente entre deux parties. C'est au moment où les échanges deviennent concluants que l'on peut entamer la réalisation des projets⁷⁵⁸". On pourrait donc conclure que l'entente entre les gouvernements camerounais et sud-africains n'a pas été concluante. Ce qui a conduit Pretoria à se retirer de l'accomplissement des projets susmentionnés. La lecture des relations scientifiques et techniques entre le Cameroun et l'Afrique du Sud terminée, nous entrons dans le cadre qui unit cette dernière au Gabon.

B- La coopération scientifique et technique Gabon-Afrique du Sud

À l'instar du Cameroun, le Gabon ne reçoit pas de dons ou d'aide financière du gouvernement sud-africain. Mais, l'Afrique du Sud y agit à travers des organismes publics ou

⁷⁵⁶ Archives du MINRESI " Projets du secteur publics ", pp. 6 et 7.

⁷⁵⁷ *Ibid*, p. 7

⁷⁵⁸ Biban Biban J., 51 ans, Sous-directeur de l'intégration économique en Afrique centrale au MINEPAT. Yaoundé le 15 juillet 2021.

privés, lesquels investissent ou participent à la réalisation des projets qui leurs sont soumis dans de nombreux domaines. Au cours de nos entretiens avec les personnalités ressources du Gabon, il est fait état de quatre projets initiés par les deux nations. Cependant, le gouvernement gabonais reste sceptique quant à leur évolution. De l'avis de Guy Christian MOUNGUENGUI, il n'existe pas réellement de projets scientifique ou technique entre Pretoria et Libreville. En effet, des dissensions sont nées entre les deux gouvernements à la suite de quelques dossiers querellés par l'administration gabonaise, et les sociétés sud-africaines (ENGEN, OMEGA et SOLENTA). Pretoria à travers ses partenaires financiers a pris la décision de stopper ses investissements vers le Gabon jusqu'à ce que des solutions soient apportées aux projets disputés⁷⁵⁹. Nous y reviendrons un peu plus en profondeur dans le chapitre six de ce travail. Néanmoins parmi les partenaires sud-africains au Gabon, l'on peut citer : OMEGA, SOLENTA, ENGEN, Denel Aviation, Aquila Ressources, Anglo Gold, Pellerade et *Palace Group*.

On pourrait dès lors conclure, à l'analyse de ce qui précède que l'Afrique du Sud a une grande marge de manœuvre au Cameroun, au regard du nombre de sociétés d'investissements qui souhaitent y investir.

Outre les projets du jumelage entre les Mairies de Libreville et de Durban ou la construction de la Marina, il y a eu, entre autres, la convention signée entre le gouvernement gabonais et la *Housing Africa* (HAM), une filiale de la société sud-africaine *Palace Group*, pour le financement et l'exécution des travaux de construction de 6000 logements à Libreville, dans la périphérie d'Angondje. L'objectif du groupe était d'apporter son expertise dans le domaine des travaux publics avec la construction des voiries et des réseaux divers, la réhabilitation des habitations et maisons pré-fabriquées, la construction des écoles, des cliniques et des postes de police⁷⁶⁰... ; la signature en 2007 d'une convention entre le gouvernement gabonais et l'entreprise sud-africaine Omega international. Cette convention reposait sur l'installation des vidéos de surveillance à travers la capitale, et à l'intérieur du pays. La quote-part attendue du groupe sud-africain était le préfinancement du projet et l'entretien des installations. Mais, les lenteurs et pesanteurs perçues au sein de l'administration gabonaise ont poussé le partenaire à ajourner ses activités⁷⁶¹. La Société sud-africaine de raffinage et de distribution ENGEN International. Le 24 avril 2008, elle lance ses activités au Gabon en rachetant les parts pétrolières en aval de *SHELL Petroleum Company Limited*. Elle œuvre sur

⁷⁵⁹ MOUNGUENGUI ..., Libreville le 25 octobre 2019.

⁷⁶⁰ A. Mengue, "Le Sud-africain *Palace Group* lance la construction de 6000 logements à Libreville", url : <http://www.agenceecofin.com>, consulté le 08 mars 2021 à 11h.

⁷⁶¹ Anonyme, "L'alpha des problèmes d'Omega Gabon", url : <http://www.gabonreview.com>, publié le 17 janvier 2012, consulté le 08 mars 2021 à 11h25.

les marchés des produits pétroliers raffinés et dans les activités connexes. Ses principales fonctions consistent en : le raffinage du brut, la commercialisation des produits pétroliers raffinés et la fourniture des services de commodités via le réseau de vente en détail, et enfin ; la SOLENTA Aviation, une compagnie aérienne spécialisée dans les solutions d'aviation, notamment la formation aéronautique et la maintenance des appareils et des installations. Cette société de droit sud-africaine dont le siège se trouve à Johannesburg est implantée à Libreville en 2001. Elle est spécialisée dans le transport de fret et la location des avions dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Au demeurant, la signature des accords de coopération économique et commerciale qui intervient le 22 septembre 2006 entre le Cameroun et l'Afrique du Sud, et le 22 mars 2005 entre le Gabon et cette dernière, donne lieu à la régulation des rapports entre les États. On observe après examen que la coopération reste assez fructueuse, au regard de la multitude de secteurs qu'elle englobe et de l'importance des moyens mis en jeu de part et d'autre pour parvenir à rééquilibrer lesdites relations. Toutefois, à l'analyse du commerce extérieur de ces deux États d'Afrique centrale, on constate qu'à l'instar des coopérations politiques, les relations dans le domaine économique et commercial ont suivi une tangente similaire. En effet, la collaboration semble inerte, figée dans la relation Cameroun-Afrique du Sud ; quand la coopération Gabon-Afrique du Sud paraît dynamique, en mouvement.

Dans son commerce extérieur avec l'Afrique du Sud, le Cameroun a une balance largement déficitaire, à l'avantage de Pretoria. À *contrario*, le Gabon domine les débats dans la réciproque. On pourrait justifier cette faible proportion des chiffres du commerce extérieur camerounais par la faiblesse de ses produits d'exportations. Entre 2015 et 2017, les données des échanges du Ministère du commerce font état de onze produits exportés sur 39 produits importés. Mais, cette perspective devient caduque si l'on se penche sur le cas du voisin gabonais. Celui-ci, bien qu'exportant tout aussi peu vers l'extérieur, voit tout de même sa balance commerciale être à son avantage. Ceci montre que la relation entre Yaoundé et Pretoria a besoin d'un souffle nouveau, elle a besoin de sortir de l'atonie dans laquelle elle se trouve pour être redynamisée. Pour y parvenir, il importe que les autorités camerounaises et sud-africaines mettent sur pied des stratégies qui portent la coopération à un niveau supérieur et rendent les échanges plus fluides.

Toutefois, les deux pays gagneraient tout aussi à diversifier les produits qu'ils présentent sur le marché sud-africain, à lancer des offensives de charme et à donner plus de considération à cette coopération, car elle semble prometteuse. Il devient important après examen, de proposer

quelques solutions qui permettent au Cameroun et au Gabon de valoriser leurs relations pour parvenir à l'avantage mutuel prôné par l'Afrique du Sud. Ceci est l'objet de du sixième et dernier chapitre de ce travail.

CHAPITRE VI :

LES RELATIONS BILATÉRALES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD ; ESPOIR OU DÉSILLUSION ?

L'objectif de ce chapitre est de faire une évaluation critique de la coopération entre le binôme Cameroun/Gabon et l'Afrique du Sud. Pour parvenir à dessiner des perspectives qui rendent la coopération plus attractive, il importe de se faire une idée de la portée du concept de l'avantage mutuel prôné par Pretoria dans son engagement avec les États du sud. Autrement dit, il est question de savoir si la théorie de la réciprocité avancée par l'Afrique du Sud se vérifie dans le cadre de sa relation avec les deux États d'Afrique centrale que sont le Cameroun et le Gabon. Ou si au contraire, cet idéal est à l'image de celui prônée par la Chine, un leurre de plus dans l'histoire des relations entre États émergents et pays en voie de développement.

Pour certains observateurs, cette relation peut être d'un apport précieux pour le développement économique du Cameroun et du Gabon. Cependant, elle comporte une multitude de carences et de déficiences, lesquelles l'empêchent de développer des perspectives prometteuses. Ceci nous conduit à nous questionner sur les stratégies et les stratagèmes utilisés et mis en place au Cameroun ou au Gabon pour conduire les relations avec l'Afrique du Sud. La réponse à cette interrogation nous emmène à faire une évaluation des coopérations Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud, dans l'optique de ressortir l'apport de cette dernière sur le développement économique des deux premiers. Ensuite, il est question de revenir sur les moyens mis en jeu pour revaloriser les relations ; et enfin, il s'agit de ressortir quelques perspectives pour permettre à long terme, la viabilité desdites collaborations.

I- ÉVALUATION DES COOPÉRATIONS CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD

Évaluer les coopérations Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud consiste à faire un bilan des réalisations et des limites dans chacune des connexions.

A- Le Cameroun et l'Afrique du Sud

La relation qui unit les deux pays a connu de nombreuses avancées significatives mais aussi quelques difficultés d'implémentation.

1) Un apport indéniable au vu des réalisations

De nombreux points positifs ont été décelés dans l'évolution de la relation Cameroun-Afrique du Sud sur les plans politique, économique et socio-culturel.

a) Sur le plan politique

Le Cameroun a à de nombreuses reprises reçu la visite d'émissaires sud-africains et d'envoyés spéciaux venus, soit pour quérir son appui pour la nomination de l'Afrique du Sud au sein des grandes instances internationales, aussi bien au niveau de l'UA que de l'ONU ; soit pour des sujets de préoccupations d'intérêts communs. Il s'agit en l'occurrence de Lindiwe Sisulu, le 05 octobre 2011, de Jeff Radebe et Charles Nqakula en janvier 2012. Ces visites des personnalités sud-africaines montrent que Yaoundé serait un partenaire non négligeable sur le continent.

Dans le domaine militaire, le Cameroun a bénéficié de l'expertise de son vis-à-vis à de nombreuses reprises. De fait, il n'existe certes pas d'accord juridique dans ledit cadre, pourtant les jalons de la coopération ont été installés du début des années 1990 à 2000 entre l'armée de l'air camerounaise et l'entreprise d'État sud-africaine *Denel Aviation*. Celle-ci a participé à fournir aux forces de défense camerounaises des avions de chasse de marque impala. En outre, la République sud-africaine a aussi contribué à la formation de 120 techniciens d'aviation camerounais qui ont rejoints les rangs de l'armée à la fin de leur formation¹. Par ailleurs, de nombreuses autres perspectives non accomplies sont à signaler dans le cadre des relations entre les deux États. Elles sont bloquées par l'absence d'un document légal, lequel pourrait resserrer les liens entre les pays dans le domaine de la défense².

b) Sur le plan économique

L'opérationnalisation des relations économiques entre les deux États avance de manière quasi timide. Cependant, de nombreux faits augurent de la densité des relations entre Yaoundé et Pretoria. Ce dynamisme se manifeste par les multiples visites économiques effectuées par les délégations camerounaises et sud-africaines dans l'autre pays, afin de relever le tissu commercial et de renverser la balance commerciale déficitaire du Cameroun.

¹ MINREX, "État des relations Cameroun-Afrique du Sud", août 2020.

² La coopération est en voie de consolidation avec la signature d'un accord déjà finalisé et pour lequel, le ministère de la défense a reçu par message le 27 octobre 2017, de la présidence de la république, les pleins pouvoirs en vue de sa signature.

En effet, les responsables camerounais de la coopération ont pensé rééquilibrer la balance commerciale des échanges en amenant l'Afrique du Sud à participer à un certain nombre de projets structurants. L'objectif en était, rappelons-le, d'inverser la tendance du solde commercial déficitaire pour le Cameroun. Ceci a entraîné l'organisation d'un ensemble des missions économiques entre leurs représentants d'octobre 2010 à août 2014.

La première mission intervient du 23 octobre au 02 novembre 2010 en Afrique du Sud. Elle est conduite par le MINEPAT Louis Paul Motaze. Cette mission est marquée par des audiences entre les membres des gouvernements et des rencontres avec le patronat et les milieux d'affaires sud-africains. Durant ce déplacement, un certain nombre d'avantages ont été acquis ; notamment la signature de trois conventions de partenariat. La première, entre le Cameroun et le centre minéralogique sud-africain MINTEK, la deuxième avec la *Business Unity of South Africa* (BUSA) et la dernière, entre la Communauté Urbaine de Douala et la *Johannesburg Fresh Produce Market*, dans le cadre de la construction d'un marché sous régional de vivres frais³.

La vice-ministre sud-africaine du commerce et de l'industrie, effectue le déplacement retour du 22 au 29 janvier 2011, accompagnée d'un parterre d'officiels et d'opérateurs économiques. Au cours de cette mission, elle souhaite que les deux nations parviennent à la signature d'accords qui participent à réformer les conditions de vie des populations par l'atteinte des objectifs de croissance et la création d'emplois⁴. Le MINEPAT et Elle mettent un accent particulier sur des projets structurant dans les domaines de l'agriculture, l'agro-industrie, l'énergie, la foresterie, les hydrocarbures, l'industrie, les infrastructures, les logements sociaux, les mines, la santé, les télécommunications et le transport.⁵ La visite se poursuit par la signature de nombreux protocoles d'accords et des contrats d'affaires entre les opérateurs économiques des deux pays. Outre la construction du marché de vivres frais sus-évoqué, les autres soumissions ont consisté en la construction des logements sociaux à moindre coût, la réparation et la maintenance des infrastructures navales et pétrolières, la recherche et la coopération universitaire, le jumelage des villes camerounaises et sud-africaines et la signature des *Memoranda of Understanding* (MoU) dans les domaines de l'énergie, *l'agro-processing*, les infrastructures, l'enseignement supérieur...⁶

³ Archives du MINEPAT, "Rapport de la mission économique du Cameroun en Afrique du Sud, du 23 octobre au 02 novembre 2010".

⁴ Archives du MINEPAT, "Rapport de la mission économique d'Afrique du Sud au Cameroun, du 22 au 29 janvier 2012".

⁵ *Ibid.*

⁶ Yombo Bodjong, 42 ans, Cadre au MINEPAT. Yaoundé le 26 octobre 2012.

Par ailleurs, trois importants MoU ont été signés. Le premier établissait les partenariats entre l'*Agricultural Research Council of South Africa* (ARCSEA) et l'IRAD. Le second MoU entre le PAD et les ports d'Afrique du Sud devait favoriser le jumelage des côtes camerounaises et sud-africaines. Et le dernier liait l'Université du Kwazulu-Natal à celle Yaoundé I. Ce moment a aussi servi de cadre à la signature de nombreux memoranda entre hommes d'affaires sud-africains et camerounais, dans le but de promouvoir et d'augmenter les échanges entre les deux pays, et de favoriser la création de nouveaux *business commitments*⁷. C'est certainement la raison pour laquelle Abdoulaye Yaoubou, le ministre délégué au MINEPAT, émet le vœu de voir l'Afrique du Sud assister le Cameroun dans ses projets d'émergence à l'horizon 2035⁸. Toutefois, il y'a lieu de souligner que ce souhait reste sans suite, car les MoU susnommés ont certes été signés par les deux États, mais ils n'ont pas reçu l'accompagnement adéquat pour leur accomplissement, si bien qu'ils ont, soit été abandonnés, soit mis en attente.

Du 24 au 31 août 2012, le MINEPAT Emmanuel Nganou Djoumessi initie la seconde mission économique du Cameroun vers l'Afrique du Sud. Elle est conduite par le Secrétaire Général du ministère Paul Tassong. L'objectif de cette mission est de rééquilibrer et pourquoi pas, d'inverser le cours de la balance commerciale déjà déficitaire pour Yaoundé⁹. Durant cette rencontre qui se déroule en trois étapes (Pretoria, Johannesburg et Durban), il a été question de : travailler au renforcement de la coopération sud-sud entre les deux États au vu de leurs différents atouts ; examiner, valider et signer les memoranda existants entre les deux pays depuis 2010 ; le jumelage des villes, des ports ou des universités ; la recherche des financements sur les différents projets proposés par la partie camerounaise. En marge de ces actions, des entrevues ont été instruites dans les cadres *business to business*, *one to one* ou encore des *joint-ventures*.

En outre, les représentants camerounais ont tenu à présenter les atouts du pays et le climat des affaires, afin d'attirer le plus grand nombre d'IDE. Les projets soulignés ont été renvoyé pour signature à l'occasion de la tenue de la mission économique prévue le 26 septembre de la même année au Cameroun.

⁷ La cérémonie de signature desdits accords s'est tenue à la salle de conférence du MINEPAT, en présence de nombreuses personnalités dont, le haut-commissaire du Cameroun en Afrique du Sud, Adrien Kouambo, le ministre délégué au MINEPAT, Abdoulaye Yaoubou et la ministre déléguée sud-africaine au Commerce, Elisabeth Thabethe.

⁸ Interview du ministre délégué au MINEPAT, Abdoulaye Yaoubou, *Cameroon Tribune*, n° 9776 du 31 janvier 2011, p. 10.

⁹ Archives de l'IRAD, "Rapport de la mission économique du Cameroun en Afrique du Sud du 24 au 31 août 2012", p. 1.

Du 26 septembre au 02 octobre 2012, la vice-ministre du commerce et de l'industrie Elizabeth Thabethe instruit une visite de prospection au Cameroun dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications (TIC), des infrastructures, de l'art, de l'agriculture et du bois. Les objectifs de cette rencontre consistaient à : identifier et évaluer les capacités d'investissements sur le sol camerounais et la pertinence des marchés locaux ; explorer les possibilités de commerce et d'investissements en Afrique du Sud à travers des rencontres formelles ou informelles, ayant pour but d'accélérer les échanges commerciaux entre les deux nations ; promouvoir le commerce intra-africain et établir un partenariat bénéfique aux deux États.

Le MINEPAT Emmanuel Nganou Djoumessi adhère à cette idée et déclare dans son discours de bienvenue : " au Cameroun, nous sommes une économie stable où les opportunités d'investissements sont nombreuses et les mesures d'accompagnements multiples et diverses"¹⁰. Autrement dit, le Cameroun est une terre aux potentialités immenses, d'une quasi stabilité malgré les conflits qui secouent le pays au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et à l'Extrême Nord ; il est signataire de nombreuses conventions internationales, avec un accès privilégié aux marchés régionaux et internationaux ; il dispose d'un cadre juridique et fiscal incitatif, d'une économie saine et de quelques infrastructures modernes. Ceci est certes vrai, cependant on constate que la situation politique et socio-économique au Nord-Ouest et au Sud-Ouest serait devenue un obstacle à l'implantation et à la création des entreprises dans le pays¹¹.

- La concertation sectorielle du 20 au 21 août 2014

Les 20 et 21 août 2014, la première concertation sectorielle en terre camerounaise s'est déroulée au MINCOMMERCE. Cette session de travail a réuni une délégation sud-africaine ayant à sa tête le directeur du commerce international au ministère du commerce en Afrique du Sud. Il était accompagné du premier conseiller au haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun, du responsable des relations internationales, département Afrique de la ville de Durban, du sous-directeur du commerce international au ministère du commerce et de l'industrie, de deux représentants du ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches, et de deux représentants du haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun. Du côté camerounais, étaient présents le directeur du commerce international au MINCOMMERCE, les représentants du MINADER, du MINREX, de l'OAPI, de la chambre du commerce, de la chambre

¹⁰ Archives du MINEPAT, "Rapport de la mission économique d'Afrique du Sud au Cameroun, du 22 septembre au 6 octobre 2012. ", p. 1.

¹¹ GICAM " Insécurité dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest", url : <http://www.legicam.cm>, publié en juillet 2018, consulté le 15 mai 2022 à 08h24.

d'agriculture, de l'IRAD, de l'Association Africaine d'ananas et de bananes, de l'ANOR et de la SNI...

Ladite concertation faisait suite à la toute première, tenue un an auparavant en Afrique du Sud. Elle avait pour objectif de veiller à la mise en œuvre de l'accord commercial signé le 26 septembre 2006 à Yaoundé¹². Mais, au terme de la rencontre, les entretiens entre les deux départements n'ont connu aucune avancée significative.

- Le comité conjoint sur le commerce

Il se tient tous les ans dans l'un ou l'autre pays, sous la coordination des ministères du commerce camerounais et sud-africain. Son objectif premier est la promotion des échanges commerciaux et des investissements entre les deux États. Dans le domaine du transport, le gouvernement camerounais a bénéficié durant de nombreuses années de l'expertise sud-africaine en ce qui concerne l'entretien des aéronefs camerounais. En outre, les avions de la compagnie sud-africaine *South African Airways* ont pendant de longues années desservi la ville de Douala.

Pour terminer, il y'a lieu de souligner l'implantation au Cameroun des agents économiques sud-africains, à l'instar de la succursale *Tiger Brands* ou encore de la société de téléphonie mobile MTN. Ces deux sociétés sont de véritables atouts pour l'économie camerounaise, car elles génèrent de milliers d'emplois au sein de la population et participent à la croissance du PIB du pays.

MTN Cameroun est né en février 2000 du rachat par le groupe sud-africain de la licence de CAMTEL mobile. Et depuis son entrée dans le pays, il s'est imposée comme un collaborateur essentiel dans "la croissance socio-économique du Cameroun". Au 31 décembre 2008, la société se classe parmi les entreprises les plus importantes, avec un chiffre d'affaire de 182 milliards de francs CFA¹³. En effet, elle a investi dans la construction des réseaux 2G, 3G et 4G, lesquels lui permettent de couvrir environ 93% de la population¹⁴. Dans le domaine économique, elle est l'un des principaux investisseurs privés avec près de 1,5 milliard de dollars investi depuis l'année 2000¹⁵. De plus, elle tient la deuxième place des contributeurs des recettes de l'État en termes de taxes et de droit de douanes. Ses investissements ont permis la croissance

¹² Un comité conjoint avait été mis en place après la signature de l'accord commercial de septembre 2006, en vue d'assurer la mise en œuvre dudit accord.

¹³ Missone Missone, "Enjeux et perspectives de la communication corporate dans les multinationales au Cameroun", Mémoire de Master, Université de Douala, Communication et journalisme, 2010. url : <http://www.memoireonline>, consulté le 07 janvier 2021 à 17h19.

¹⁴ Historique MTN, url : <http://www.mtn.cm>, consulté le 07 janvier 2021 à 17h27.

¹⁵ *Ibid.*

de plus d'un millier de PME partenaires. Et depuis 2000, elle génère en moyenne 74 emplois directs chaque année, pourvoyant ainsi un revenu quotidien à des milliers de famille¹⁶.

c) Sur le plan socio-culturel

Dans le domaine de l'éducation, de la culture ou de la santé, de nombreux avancements ont pu être notés. Ils soulignent la volonté du Cameroun et de l'Afrique du Sud d'œuvrer de concert pour le développement de leurs nations respectives. Comme exemple d'apport sud-africain dans le domaine social, nous revenons sur l'impact de la société MTN Cameroun.

En 2005, MTN crée la première fondation d'entreprise qui contribue au bien-être des communautés dans le domaine de la santé, du développement communautaire et de l'éducation. Il est à l'avant-garde de la transformation digitale au Cameroun¹⁷. En 2010, il lance un soutien aux championnats professionnels de première et deuxième division, *MTN Elite one* et *MTN Elite two*. Il y injecte dès lors chaque année, un capital d'un milliard de francs CFA en moyenne, en soutien à ces deux compétitions. Le tiers de cette somme devait servir à assurer une meilleure gestion des clubs et des compétitions, la formation des dirigeants, le renforcement de la médecine sportive et la professionnalisation de l'arbitrage¹⁸.

Entre 2002 et 2013, l'opérateur injecte plus de 7 milliards pour venir en aide aux clubs, et contribue à l'organisation des championnats et de la coupe du Cameroun. Il a aussi participé à la construction des stades de Mbouda à l'Ouest et de Guider au Nord. Mais, la crise de leadership au sein de la FECAFOOT perturbe cette collaboration et pousse le géant à stopper ses investissements¹⁹.

Sur le plan sanitaire, nous retenons la remise de dons en matériels de l'ambassadeur sud-africain, Makele Zakina à l'hôpital de District d'Olembé (matériels de pesage, gants pour accouchements, produits de maternité pour les mères et les nouveau-nés, matériels de buriburline, etc.)²⁰.

¹⁶ Historique MTN, url : <http://www.mtn.cm>, consulté le 07 janvier 2021 à 17h27.

¹⁷ Missone Missone, "Enjeux et perspectives de la communication ...", consulté le 07 janvier 2021 à 17h19.

¹⁸ O. Mbadi, "MTN injecte plus de 4,5 millions d'euros dans le foot camerounais", url : <http://www.jeuneaafrique.com>, consulté le 07 janvier 2021 à 17h24.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Dans un entretien, Fabrice Fokoué revient sur les dons du Haut-commissaire Makina Zanele à l'hôpital de district d'Olembé. Notre visite dans ledit hôpital nous a permis d'entrer en contact avec deux responsables, dont le Directeur Général qui affirment n'avoir jamais entendu parler de ces dons. Ils n'auraient rien trouvé à leur arrivée en 2018. Lire aussi le *Cameroon Tribune*, du 16 juillet 2015.

2) Les difficultés rencontrées

De nombreux obstacles ont été observés dans l'exécution des projets au niveau socio-politique et économique.

a) Évaluation critique des accords de coopération liant les deux pays

La balance commerciale des échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud demeurant au fil des années à l'avantage de cette dernière, et la multitude des projets mis en attente montre qu'il y'a problème dans la conduite de la coopération entre les deux pays. Pour essayer de toucher du doigt le nœud de la difficulté, il est question d'évaluer de manière critique les fondements de cette relation à savoir, le cadre juridique de cette coopération.

- L'accord général de coopération

L'accord général de coopération dans son article 1^{er} stipulait que les deux États devaient collaborer en qualité de partenaires égaux afin de promouvoir leur coopération dans tous les domaines d'intérêts communs possibles²¹. Ce qui est quelque peu difficile, puisqu'on ne saurait égaler le Cameroun et l'Afrique du Sud dans un quelconque domaine. On a par exemple comparé le PIB des deux pays durant l'année 2014 (34,99 milliards USD pour le Cameroun contre 350,9 milliards USD pour l'Afrique du Sud)²², soit un écart de 315,91 milliards USD. D'entrée de jeu, on conclut que cette coopération repose sur des bases fausses.

- L'accord de coopération commercial

Il préconisait dans son préambule, de renforcer et de diversifier les relations commerciales entre les deux pays dans la pleine mesure de leurs potentialités et de satisfaire leurs intérêts communs sur une base mutuellement bénéfique. Au regard de ce principe, on constate que le Cameroun ne tire pas de grands bénéfices dans la coopération qu'il entretient avec l'Afrique du Sud²³, il en sort même perdant. En effet, le premier dispose de nombreuses matières premières prisées par le second, des produits qu'il pourrait échanger contre l'expertise sud-africaine tant recherchée. Cependant, on constate que quoique l'Afrique du Sud exporte les matières premières camerounaises (bois, pétrole), le Cameroun, quant à lui, n'a pas encore réussi à accéder à l'expertise sud-africaine. De plus, la balance commerciale entre les deux pays reste défavorable à ce dernier²⁴. Ce même accord encourageait la coopération technique entre

²¹ Cf., Accord général de coopération Cameroun-Afrique du Sud du 22 septembre 2006, en annexe.

²² "Le PIB du Cameroun et de l'Afrique du Sud en 2014", Données de la Banque mondiale.

²³ Le terme en tant que tel est utilisé pour noter quelque apport sud-africain, que ce soit dans les formations accordées aux Camerounais ou dans les investissements halieutiques et le projet *Hifor International*.

²⁴ Article 5, 6,7 et 8 de l'accord de coopération commercial signé entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

les ressortissants des deux pays, y compris les personnes morales et physiques²⁵. Mais, à ce jour, il n'y a eu aucun transfert technologique et aucun échange de personne physique ressource d'un pays à l'autre.

Sur le plan financier, il n'existe pas d'accord de transfert d'argent d'Afrique du Sud vers le Cameroun. Force est de constater que les investisseurs sud-africains présents au Cameroun ont la latitude de faire sortir leurs économies du pays, mais les ressortissants camerounais en Afrique du Sud se heurtent à de nombreuses difficultés en ce qui concerne le retour des fonds souverains de la diaspora camerounaise²⁶. La cause en est que, les gouvernements camerounais et sud-africain n'ont pas encore établi de base juridique qui permette aux investisseurs camerounais en Afrique du Sud de jouir de leurs capitaux. Ceci empêche la densité du flux commercial entre les deux pays²⁷. Cette situation selon Monique Ngan, gêne quelque peu les relations du couple, car le ministère de la justice camerounais est en tout temps submergé de nombreuses affaires opposant les hommes d'affaires nationaux à ceux d'Afrique du Sud²⁸.

Enfin, l'accord sur la marine marchande qui devait être à l'origine de nombreuses ouvertures du côté camerounais comme sud-africain n'a pas encore été signé par les deux pays ; or il est en gestation depuis 2005.

- Le mémorandum d'entente économique

Cet accord de coopération commerciale prévoyait d'intensifier les efforts des deux pays afin de promouvoir et de renforcer leur relation commerciale. Il aurait permis d'accroître le volume des échanges commerciaux et d'équilibrer la balance commerciale à travers la sensibilisation, l'encouragement, l'aide aux opérateurs économiques dans l'entreprise d'actions conjointes pour la promotion commerciale. Cette aide portait sur la participation aux foires nationales et internationales, l'organisation d'exposition individuelle et une étroite coopération entre les chambres de commerce²⁹.

À la lecture de cet article, on constate que malgré toutes les actions entreprises par les deux gouvernements pour booster les échanges commerciaux et rééquilibrer la balance commerciale, le volume des échanges est resté très bas. À *contrario*, les importations sud-

²⁵ Article 12 de l'accord de coopération commercial.

²⁶ Enongene Sone, 48 ans environ, Senior lecturer à l'Université de Stellenbush en Afrique du Sud, le 12 mars 2013 en ligne.

²⁷ C'est le gouvernement sud-africain qui fixe le taux et la marge de liquidités avec lequel un Camerounais vivant en Afrique du Sud peut sortir du pays.

²⁸ Ngan, ... le 12 juin 2013.

²⁹ Article 5 du mémorandum d'entente économique signé entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

africaines au Cameroun se sont considérablement accrues entre 2008 et 2011. De plus, il n'existe aucune coopération réelle entre les chambres de commerce des deux pays³⁰.

L'on pourrait donc conclure que l'ensemble des moyens proposés par les deux partenaires sont demeurés inefficaces, au regard de l'état de la balance commerciale.

- L'accord de coopération sanitaire

Il prévoyait une base équitable et mutuellement bénéfique pour les deux pays. En d'autres termes, les deux parties s'engageaient à coopérer à travers l'échange des professionnels de la santé pour le partage des expériences, des techniques et de la technologie, l'échange des programmes de formation et d'enseignement, l'échange et la diffusion d'informations sur les questions de santé. Il était aussi question de la création de partenariat entre institutions et organisations sanitaires des deux pays, l'échange dans le domaine de la recherche biomédicale et du domaine de la santé, le jumelage des établissements publics, l'échange et le partage d'expériences dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Cependant, la seule avancée significative dans ce secteur a été la visite des personnels de santé sud-africains au Cameroun.

Outre les échanges, il s'agissait aussi de revoir à la baisse le coût exorbitant des évacuations sanitaires des malades camerounais vers l'Afrique du Sud, ou alors de construire un hôpital aux normes sud-africaines à Yaoundé. Mais, aucun de ces deux projets n'a été réalisé. En effet, les malades camerounais ne disposent toujours pas d'assurance maladie s'élevant à 38 milliards de francs CFA³¹ et le projet de la construction d'un hôpital de 500 places n'est pas plus effectif.

b) Dans le domaine socio-politique

On ne le dira jamais assez, les rencontres au haut niveau constituent l'écheveau de base des relations entre deux nations. Ainsi, on constate que l'absence de visites des chefs d'États au Cameroun et en Afrique du Sud a certainement fortement contribué à la tiédeur des liens entre les deux pays. L'autre point qui pourrait desservir le renforcement des liens entre ces derniers, est le fait qu'au nom des droits de l'Homme, le gouvernement sud-africain soit soupçonné de servir de base aux dissidents camerounais, lesquels cherchent à renverser le

³⁰ Yeming S., 56 ans, Directeur des études et de l'information économiques à la CCIMA. Yaoundé le 10 octobre 2019.

³¹ L'assurance précise que, si les malades camerounais veulent aller se faire soigner en Afrique du Sud, qu'ils donnent des garanties au gouvernement sud-africain. Mais, si sur place ils se retrouvent dans l'incapacité de payer leur dû, que le gouvernement camerounais prenne le relais. Ce qui bien entendu, s'avère impossible.

pouvoir en place³². En effet, d'après le document sur l'État des relations Cameroun-Afrique du Sud obtenu au MINREX, l'administration camerounaise a maintes fois, durant les rencontres de travail entre membres de leurs gouvernements respectifs, accusé Pretoria de protéger les dissidents camerounais qui opéraient depuis l'extérieur³³. Mais cette assertion a toujours été rejetée par l'Afrique de Sud³⁴.

Sur le plan social, de nombreux BOT engagés entre les deux pays n'ont pas toujours rencontré l'assentiment des responsables de Yaoundé. Ceci a, en grande partie, créé l'échec du transfert de technologie prôné, et installé le Cameroun et l'Afrique du Sud dans cette inertie qui caractérise leur relation. Si l'on se réfère aux projets sollicités par le gouvernement sud-africain, à savoir : la construction d'un hôpital aux normes sud-africaines afin de diminuer le quota d'évacuations sanitaires vers Pretoria, ou encore ; la construction d'un marché de vivres frais dans la Communauté Urbaine de Douala, à l'exemple de celui de Durban.

Force est de constater qu'il s'est à chaque fois trouvé des défis empêchant la réalisation desdits projets. Ces difficultés ont le plus souvent été soulevées par les autorités camerounaises. En effet, dans le cadre de la construction de l'hôpital aux normes sud-africaines, les opérateurs économiques sud-africains se sont trouvés confrontés à une fin de non-recevoir des autorités camerounaises du MINSANTE, leur demandant de s'appliquer au "gré à gré"³⁵. L'objectif visé par l'administration camerounaise était qu'ils soumissionnent les projets brigüés, et qu'ils soient mis en compétition avec d'autres opérateurs étrangers, afin que les meilleures soumissions obtiennent l'aval du gouvernement. Un jeu auquel les responsables sud-africains ont refusé de se plier. Pour Bekolo Dorothy, en venant construire au Cameroun un hôpital aux normes sud-africaines dans le cadre des *BOT*, les partenaires n'attendaient rien du Cameroun. Ils apportaient leur compétence et leurs finances qu'ils auraient à terme récupéré avant de s'en aller. Cette opération aurait été bénéfique à Yaoundé, mais celui-ci ne l'a sans doute pas compris, ni estimé à sa juste valeur, puisque à ce jour ledit hôpital n'a pas encore été construit et par ailleurs, le projet ne semble plus être d'actualité³⁶.

Quant à la construction du marché de vivres frais dans la Communauté Urbaine de Douala, les opérateurs économiques sud-africains se sont heurtés à un énième obstacle. Il s'agit

³² Ministère des Relations Extérieures, "État des relations Cameroun-Afrique du Sud", août 2020.

³³ Il n'existe pas de preuves possédées par Yaoundé pour accuser Pretoria de protéger les dissidents.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Bekolo ..., Yaoundé le 21 février 2019.

³⁶ Nous n'avons reçu aucune réponse du Ministère de la Santé. Les résultats obtenus et délivrés ici, sont ceux des entretiens avec la DIRCOOP du MINEPAT.

de la question de la propriété foncière. Au final, le Cameroun ne bénéficie toujours pas du marché de vivres frais dont le projet de construction avait pourtant été signé en janvier 2011.

c) L'inefficacité du transfert des technologies

Lorsqu'on observe les différents chantiers et projets dans leur réalisation, force est de constater que la construction des infrastructures au Cameroun par les entreprises occidentales et asiatiques laisse entrevoir une très faible implication des ouvriers camerounais.

Ce postulat se vérifie dans la mesure où les sociétés de construction étrangères préfèrent le plus souvent recourir à la main d'œuvre provenant directement de leur pays de résidence, ceci cause ainsi préjudice à la main-d'œuvre locale qui ne demande qu'à être valorisée et formée³⁷. Il n'existe pas de projets de construction qui ait été confié à la réalisation d'un ingénieur local, les ingénieurs camerounais jouent le plus souvent un rôle subalterne. Cette situation montre une fois de plus, le leurre qu'est celui du transfert des technologies entre le Cameroun et ces nations, et illustre la marginalisation des acteurs du secteur privé dans la tenue des accords de partenariat.

3) Les faiblesses endogènes au Cameroun

Il s'agit d'analyser la faiblesse des produits camerounais, la prédominance de l'État et la marginalisation du secteur privé.

a) La faiblesse des produits camerounais

On peut déplorer le fait que les produits qui sortent du Cameroun restent très peu compétitifs par rapport à ceux proposés par les Sud-africains.

En matière de compétitivité, le Cameroun est confronté à un coût élevé des facteurs de production, du fait notamment d'une offre inférieure aux besoins, d'une faible densification du réseau routier et d'un manque d'efficacité de nos services portuaires³⁸. Cette faiblesse s'explique aussi par la complexité du climat des affaires, la déficience des marchés financiers, l'attractivité du marché des biens et le manque de formation des acteurs. Autant d'indicateurs qui confirment la nécessité pour le gouvernement de poursuivre des réformes en vue d'améliorer l'environnement du secteur privé.

³⁷ P. Toug, "Offensive politico-diplomatique et communautés chinoises et indiennes au Cameroun : quelles implications dans le partenariat entre le Cameroun et les pays asiatiques ? ", Mémoire de Master, Université de Douala, FSJP, 2010. p.65.

³⁸ D'après Monique Ngan, les marchandises en partance pour le Cameroun quittent facilement les côtes d'Afrique du Sud. Mais, parvenues au port de Douala, elles mettent plus de temps qu'il n'en faut pour sortir du port.

Plusieurs éléments reliés expliquent la particularité préjudiciable des échanges extérieurs du commerce camerounais.

- **Les exportations de produits primaires (aluminium, caoutchouc, banane, bois grumes, cacao, café...) au détriment des produits manufacturés.**

Les matières premières qui constituent l'essentiel des marchandises exportées exposent le Cameroun à une forte variation des termes de l'échange, et à une forte volatilité du revenu du commerce extérieur³⁹ ; de plus, ces produits sont susceptibles d'être importés dans la SADC, ou de mettre le Cameroun en concurrence avec d'autres pays de la CEMAC. Ceci fait dire à Martha Ntshadi Tsheole, haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, que le seul moyen pour le Cameroun de s'en sortir dans les échanges et d'essayer de rééquilibrer la balance commerciale, est de mettre un accent particulier sur ce que le pays produit et qui soit susceptible d'être exporté en Afrique du Sud⁴⁰. Selon elle encore, il existe de nombreux produits qui peuvent intéresser les Sud-africains, il appartient aux Camerounais d'en prendre conscience⁴¹. On convient que l'intensification des flux commerciaux devrait passer par l'accroissement et la diversification des produits exportés par le Cameroun.

- **Le poids des importations de biens de consommation des ménages.**

La structure des importations révèle la qualité irréductible des produits importés, notamment les denrées alimentaires, les produits finis (pour la plupart, les équipements) et les produits énergétiques. Dès lors, le Cameroun subit toutes les augmentations des prix de ces produits, au regard de son incapacité à réduire les quantités importées. D'où une tendance à la hausse régulière du niveau des importations. Or, ceci n'est nullement le cas du Gabon, et pourtant leurs exportations restent quasi similaires. Ces augmentations ne se ressentent tout simplement pas sur l'économie gabonaise à cause du nombre réduit de sa population (2,12millions), contre (25 millions) pour le Cameroun. Ceci contraint le Cameroun à acheter en très grande quantité en Afrique du Sud.

b) Sur le plan agricole

Alors que la recherche se fait très avancée en Afrique du Sud, on observe l'inverse au Cameroun, où les recherches se poursuivent mais à petits pas. En effet, les délégations sud-africaines sont présentes en tout temps à l'IRAD, afin d'étudier les mécanismes pour obtenir

³⁹ Les performances du commerce extérieur du Cameroun dépendent fortement des fluctuations des cours de ces matières premières déterminés sur le marché international.

⁴⁰ Anonyme, "Le commerce extérieur du Cameroun", *Cameroon Tribune*, n°10241/6442 du 13 décembre 2012, p.5.

⁴¹ *Ibid.*

une production d'ananas semblable à la nôtre⁴². L'occasion avait été donné au gouvernement camerounais d'exporter ses produits fruitiers sur les marchés sud-africains, à condition qu'il élimine au préalable la drosophile qui infestait les fruits⁴³. Ce qui n'a pas été fait ; aussi le gouvernement sud-africain a-t-il interdit l'entrée des fruits camerounais (ananas, bananes) sur son territoire, leur préférant la banane ghanéenne⁴⁴.

En somme, on constate qu'il existe un apport assez considérable de l'Afrique du Sud au Cameroun, cependant il reste noyé dans les difficultés qui entravent le dynamisme de la coopération entre les deux pays. Mais qu'en est-il de la relation Gabon-Afrique du Sud ?

B- Le Gabon et l'Afrique du Sud

Dans la relation qui l'unit avec l'Afrique du Sud, le Gabon tire des avantages multiformes. Toutefois, on ne saurait à l'analyse des données en notre possession, se défaire de l'idée selon laquelle l'apport de la nation arc-en-ciel dans cette coopération reste mitigé.

1) La contribution sud-africaine au développement du Gabon

L'examen de cette sous-partie nous conduit à nous attarder sur l'évaluation des relations entre les deux pays dans les domaines politique, économique et socio-culturel.

a) Dans le domaine politique

La présence des présidents sud-africains au Gabon, et gabonais en Afrique du Sud dans le cadre des visites d'États a été une initiative de grande portée, car ces rencontres sont le pas assuré vers la bonification des relations entre deux États. Par ailleurs, ces occasions ont aussi été le lieu idéal pour la signature de nombreux accords, conventions ou *joint-ventures* bénéfiques, entre partenaires et investisseurs publics ou privés. Le ton a été donné avec la visite de Thabo Mbeki à Libreville en 2005. Pour rappel, au cours de cette circonstance quatre accords de coopération ont été signés, des propositions d'affaires étudiées, des projets soumissionnés... Dans le domaine militaire, le Gabon a bénéficié de l'expertise sud-africaine. La société sud-africaine *Denel Aviation* a, à de nombreuses reprises, effectué la maintenance des avions militaires gabonais et formé de nombreux soldats. En outre, les écoles militaires sud-africaines offrent un cadre de formation aux officiers de la marine et de l'armée de l'air gabonaise⁴⁵.

⁴² Dans un entretien, Monique Ngan fait une étude comparative de la production des ananas camerounais et sud-africains. Au Cameroun les fruits obtenus sont très gros quand en Afrique du Sud, la production ne réussit qu'à donner de très petits ananas.

⁴³ Ngan, ... Yaoundé le 12 juin 2013.

⁴⁴ Tchinda, ... le 10 décembre 2013 en ligne.

⁴⁵ Ministère des Affaires Étrangères du Gabon, "État des relations Gabon-Afrique du Sud", novembre 2019.

b) Sur le plan économique

Sur le plan économique, le commerce entre le Gabon et l’Afrique du Sud a eu un impact positif, dans la mesure où il a permis aux ménages gabonais de s’offrir de nombreuses denrées difficiles à trouver sur le territoire national. Ces propos s’illustrent par les tableaux des importations déroulés en annexe de notre travail de recherche.

En analysant les flux commerciaux des échanges entre les deux pays, on constate que les exportations du Gabon vers l’Afrique du Sud restent très faibles. Si l’on s’en tient aux données de l’Institut National de la Statistique et de la douane gabonaise, Pretoria ne figure pas parmi les principaux clients de Libreville. Ceci se justifie par le petit nombre⁴⁶ de produits que le Gabon présente sur le marché international (pétrole brut, bois, manganèse, eaux minérales et uranium) et leur faiblesse. En effet, ce sont des produits quasi similaires que le Cameroun exporte vers Pretoria.

Au demeurant, de nombreuses rencontres et séances de travail ont été initiées dans l’optique de rendre le Gabon plus compétitif. Ainsi, les 25 et 26 novembre 2003, la ministre des affaires étrangères sud-africaine Nkosazana Dlamini-Zuma effectue une visite de travail en terre gabonaise, l’objectif étant de tracer les contours de la nouvelle impulsion à donner aux relations bilatérales entre les deux États. Cette rencontre est suivie durant le mois d’août 2005 par des séances de travail qui se déroulent au cours de la visite présidentielle de Thabo Mbeki au Gabon. Les travaux se tiennent à la Chambre du Commerce et de l’Industrie de Libreville, entre les milieux d’affaires gabonais et sud-africain et permettent de renforcer le climat des affaires et de consolider le caractère économique desdites relations. En 2012 à Libreville, une deuxième série de travaux s’ouvre, avec pour ambition cette fois-ci de faciliter les relations économiques entre les deux pays, mais surtout de promouvoir le renforcement des échanges.

Lorsqu’on observe les données du commerce extérieur gabonais, on constate que ces visites ont eu l’impact escompté. Elles ont permis au Gabon entre 2008 et 2012, de faire croître les chiffres de son commerce extérieur avec un solde commercial de 100 milliards 681 millions de francs CFA pour la seule année 2012.

c) Dans le cadre socio-culturel

À l’instar du Cameroun, l’Afrique du Sud a participé à l’exécution de quelques projets gabonais. Parmi ceux-ci : les constructions du Transgabonais, de l’aéroport militaire de

⁴⁶ Entre 2005 et 2017, le tableau des exportations Gabon-Afrique du Sud fait état de 7 produits exportés par le Gabon vers Pretoria.

Libreville, ou encore de l'aéroport Léon Mba⁴⁷. Elle a aussi participé à la mise sur pied d'un projet de logements sociaux, jusqu'au stade des appartements témoins avant que le projet n'entre en hibernation⁴⁸.

Les foires et expositions engagées entre les deux États leur ont permis de mieux apprécier les facilités offertes par l'autre. C'est ainsi que le lundi 23 avril 2012, la place de Gabon expo de Libreville a vu l'organisation d'une mini-foire exposition qui avait pour objectif d'encourager le dialogue entre les deux nations et de valoriser les différentes cultures. La manifestation entrainait dans le cadre des activités marquant le jumelage des villes de Libreville et Durban⁴⁹. Par ailleurs, sur le plan socio-économique, nous avons l'implantation des grandes sociétés sud-africaines au Gabon (Solenta, ENGEN, Omega...). Elles ont permis de générer une multitude d'emplois au sein de la population⁵⁰.

2) Les difficultés liées à la coopération

Après une évaluation de la contribution sud-africaine au développement socio-économique du Gabon, il est question dans la suite de ce travail de revenir sur les manquements observés dans la relation entre les deux pays.

a) Sur le plan économique

De nombreux points de ruptures ont été décelés à ce niveau de la coopération.

Tout d'abord, le Gabon en sa qualité de pays bénéficiaire des retombées de la coopération devrait en première instance veiller à ce que les accords initiés avec l'Afrique du Sud soient ratifiés. En effet, si l'on prend en compte le domaine commercial et technologique, nœud gordien des relations de coopération entre les deux pays, on constate que l'accord de coopération commercial initié entre eux le 26 novembre 2003 à Pretoria tarde à être ratifié par le gouvernement de Libreville⁵¹. Selon Menyem Marie, Directrice des Affaires Africaines au Ministère des affaires étrangères de Libreville, ce défaut de ratification est un véritable manque à gagner pour l'État gabonais car il nuit gravement à l'intensification des relations. En revenant sur la définition de la ratification des accords de coopération qui est l'engagement d'un État à

⁴⁷ Mezui Me Nguema ..., Libreville le 19 novembre 2019.

⁴⁸ Les raisons de cet échec n'ont pas été révélées par les diplomates gabonais.

⁴⁹ D.-C. Dzonteu, " Une mini-foire pour vanter le jumelage Libreville-Durban", url : <http://gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/>, consulté le 8 février 2020 à 13h28.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Menyem... Libreville le 19 novembre 2019.

mettre en œuvre les obligations édictées par un traité, on comprend que ce défaut crée un précédent, il souligne le refus du Gabon de respecter les obligations y afférentes. Cela constitue un sujet de préoccupation pour Pretoria, qui en a fait un préalable à la relance économique et commerciale avec le Gabon⁵².

La question de la lisibilité dans l'élaboration des rapports avec les investisseurs étrangers dans ces pays introduit la participation à grande échelle de l'État dans la conduite des affaires extérieures de la nation. Certes, il pourrait permettre aux groupes privés de nouer des partenariats, ou d'entrer en affaires avec des organismes étrangers, mais il doit avoir un droit de regard sur les activités existantes, afin de pouvoir parer aux déconvenues qui peuvent en résulter. Le cas patent est celui des nombreux litiges ayant opposé les gouvernements gabonais et sud-africains. Ces mésententes ont créé un fossé considérable dans leurs relations, et empêchent aujourd'hui l'Afrique du Sud de participer à l'exécution des projets gabonais, si jamais lesdits différends ne sont pas réglés. Ils concernent les entreprises sud-africaines Solenta, Omega et Engen⁵³. Voilà pourquoi il n'existe aucun investissement actif de la part d'entreprises sud-africaines dans le pays. De l'avis de Mboma Ghislain, Le dernier projet à avoir été conçu est celui de la marina, mais ledit projet s'est trouvé confronté aux dissensions nées entre les deux gouvernements.

En effet, au courant de l'année 1997, Omar bongo lance ce vaste projet d'aménagement du front de mer, afin de faire de Libreville la plaque économique et touristique incontournable de la sous-région. Il fait appel à deux entreprises sud-africaines *V&A Waterfront et Entech Consultants*, pour la prise en charge des travaux estimée à un coût global de près de 280 millions de dollars⁵⁴. Le projet ne connaîtra pas de suite, le gouvernement sud-africain ayant requis de Libreville de solutionner premièrement les querelles entre les hommes d'affaires sud-africains et gabonais. Devant le refus de la partie sud-africaine, le projet est par la suite confié à la *China Harbour Engineering Company*, chargée des travaux de dragage, de remblais et de terrassement d'un coût estimé à 89,5 millions d'euros. Au printemps 2017, l'entreprise française Colas remporte l'appel d'offres pour achever les travaux de viabilisation. Et aujourd'hui, les gabonais ont décidé grâce au fonds spécial du FGIS de concrétiser eux même la réalisation de cette plateforme⁵⁵.

⁵² Archives du Ministère des Affaires Étrangères, "État des relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud", novembre 2019.

⁵³ Mounquengui ..., Libreville le 25 octobre 2019.

⁵⁴ R. Gras, "Gabon : le chantier de l'aménagement littoral de la baie des rois à Libreville se concrétisera-t-il ? url : <http://www.jeuneafrique.com>, publié le 23 décembre 2019, consulté le 17 décembre 2020 à 14h08.

⁵⁵ *Ibid.*

Au-delà de toutes les difficultés soulignées, il réside un réel intérêt des autorités gabonaises pour les investissements sud-africains. De nombreux travaux de prospection sont menés dans le pays afin d'y attirer le plus grand nombre d'investisseurs. Le secteur minier occupe la première position dans la recherche des investissements, et suscite les nombreux intérêts de la nation arc-en-ciel. Cette attractivité se vérifie au nombre des visites effectuées par les responsables gabonais et sud-africains, d'un pays à l'autre ; à l'instar du Ministre du pétrole, du gaz et des hydrocarbures Noël Mboumba,⁵⁶ ou encore des dignitaires sud-africains comme Tokyo Sexwale⁵⁷.

b) Sur le plan socio-politique

L'objectif dans cette sous-partie consiste à revisiter l'ensemble des accords qui régissent les relations entre les États, afin d'améliorer leur portée.

Il existe de nombreux manquements aux propositions de projets faites par le Gabon au moment de la signature de l'accord de jumelage présenté au chapitre quatre de ce travail de recherche. Les sujets prioritaires comme ceux de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage y sont absents, or il aurait certainement fallu les prioriser, puisqu'ils sont à la base de nombreuses économies en Afrique sub-saharienne. En outre, il faut que le jumelage tant vanté arrive à dépasser l'aspect culturel ressorti par les divers journaux officiels du Gabon pour s'étendre sur ces points, considérés comme focaux.

Au niveau du jumelage des villes par exemple, les deux pays sont en grande partie des zones balnéaires, car ouverts sur l'océan. Si la coopération est bien établie, les villes gabonaises pourraient, à l'instar de Durban, augmenter leurs profits touristiques. Elles réussiraient ainsi à recueillir les dividendes d'un secteur qui tarde à prendre ses marques. En cooptant l'exemple sud-africain, le Gabon tirerait d'énormes bénéfices permettant à coup sûr, de créer un "véritable pôle de développement".

C- Les difficultés générales

Lorsqu'on analyse les relations économiques entre le binôme Cameroun-Gabon/Afrique du Sud, on constate de nombreux obstacles. Ils sont imputables aux ressources humaines et sociales, à la non application des clauses énumérées dans les accords de

⁵⁶ Archives de l'ANPI, "État des relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud".

⁵⁷ *Gabon matin*, n° du 8767 du jeudi 17 mars 2005.

coopération signés, à l'absence des acteurs du secteur privé dans la signature des accords avec les partenaires étrangers.

1) Les obstacles humains et sociaux

Les obstacles humains et sociaux sont multiples. Nous avons pensé ressortir quelques-uns, qui s'ils sont résolus, pourraient permettre l'éclosion de la coopération entre le Cameroun, le Gabon et leurs partenaires. Il est question de l'absence de volonté politique des autorités, des tracasseries administratives et policières, d'un manque criard d'infrastructure et l'absence de diversification des produits d'exportation.

a) Une absence de volonté politique

Le manque de volonté politique est fonction des administrateurs politiques en charge de la coopération à un moment donné. Dorothy Bekolo déclare à cet effet : le *feeling* ressenti par un responsable par rapport à une coopération définit le degré d'implication de celui-ci dans ladite coopération. En effet, en s'appuyant sur ces allégations, on constate que durant les passages de Louis Paul Motaze et Emmanuel Nganou Djoumessi à la tête du MINEPAT, une multitude de moyens ont été mis en jeu pour valoriser et dynamiser la relation entre le Cameroun et l'Afrique du Sud (missions économiques, foires promotionnelles...). Après leur départ, il n'a plus jamais été question de missions économiques vers l'Afrique du Sud. On peut donc conclure avec Dorothy Bekolo, la Directrice de l'intégration au MINEPAT, que si une coopération revêt assez d'importance pour un responsable, il la valorise mais, dans le cas contraire, elle reste sans grande importance pour lui et devient semblable à toutes les autres coopérations.

Patrice Libong Badjan renchérit à son tour que le Cameroun fait face à tout moment à des changements inopportuns de négociateurs, alors que du côté sud-africain les mêmes demeurent en poste pendant de nombreuses années. Cela devient un peu comme si chez nous, on inventait la roue à chaque fois⁵⁸. La conséquence de cette action s'observe dans l'abandon de nombreux projets porteurs initiés par les prédécesseurs et la mise en place de nouvelles idées par les nouveaux acteurs en charge de la coopération.

b) Les tracasseries administratives

On constate que les PME, qui le plus souvent génèrent la plus grande partie du PIB d'un pays ont du mal à s'arrimer au commerce international. Les raisons mises en avant pour

⁵⁸ Libong Badjang P., 43 ans, Ingénieur d'études n°1 à la direction de l'intégration régionale au MINEPAT, Yaoundé les 13-16 juillet 2013.

expliquer cette faible prépondérance sont les obstacles administratifs, tant interne qu'externe. A titre illustratif, nous pouvons citer : le manque de transparence dans les prescriptions en matière de documentation, le coût élevé des formalités douanières et autres taxes illicites, qui a le plus souvent, conduit à la corruption et à la concision des agents publics, le harcèlement sexuel dans le cadre de l'entreprenariat féminin, les actions de collusion entre les transporteurs et le corps habillé (la police, la gendarmerie, la douane ou encore la prévention routière). Mais surtout, l'insuffisance des infrastructures de transport...⁵⁹. Ils mettent en péril la compétitivité à l'exportation, et le plus souvent l'afflux d'investissements étrangers directs. Or selon l'OMC, "la facilitation des procédures commerciales peut entraîner des gains considérables en termes de temps, d'argent et de ressources humaines, lesquels seraient profitables à toutes les économies"⁶⁰.

2) Les obstacles économiques

Comme obstacles économiques, relevons ici : le manque d'infrastructure et la faiblesse des produits exportés par le Cameroun et le Gabon vers l'Afrique du Sud.

a) Un manque criard d'infrastructures

La création des infrastructures de transports vise à améliorer les échanges de marchandises et la mobilité des personnes. Ceci fait du transport, l'un des principaux moteurs de l'économie et du développement. Or, le niveau des infrastructures de transport au Cameroun ou au Gabon ne correspond pas encore aux besoins des populations ou d'une économie d'expansion. Même si de nombreux efforts sont fournis depuis des années pour améliorer et réhabiliter certains axes routiers, ce domaine souffre encore d'un manque de financements réguliers et des nombreux retards qu'accusent certains chantiers. Cette absence d'infrastructures (routières, électrique et de télécommunication) est le plus souvent fonction du manque de technologie nécessaire pour leur construction, du manque de budget consistant, des lenteurs administratives, d'un contrôle accentué sur les fonds y impartis ; et enfin, du manque d'engagement des gouvernements sur la question des infrastructures. Il s'agit donc pour les autorités camerounaises et gabonaises de pallier à cette carence, car les infrastructures pourraient à la longue jouer un rôle important sur la croissance économique⁶¹ si elles sont

⁵⁹ OMC, "Facilitation des échanges", .url : <http://www.wto.org>, consulté le 12 juillet 2023 à 13h31.

⁶⁰ Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 2001, url : <http://www.wto.org>, consulté le 17 mars 2021 à 8h56.

⁶¹ S. Coorey et B. Akitoby, "Le déficit d'infrastructures dans les pays de la CEMAC : problèmes et solutions possibles", url : <http://www.elibrary.imf.org>, consulté le 17 mars 2021 à 9h43. Selon les deux auteurs, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaires, le manque d'infrastructures entrave considérablement l'exercice des activités économiques et il réduit la productivité des entreprises d'environ 40%.

améliorées. Pour rattraper ce retard infrastructurel, les gouvernements devraient par exemple lever davantage de fonds, et concevoir un large éventail de programmes d'investissements qui convergent vers les domaines sus cités⁶².

b) La faiblesse des produits d'exportations

Le gouvernement sud-africain a très souvent reproché à l'administration camerounaise de ne pas présenter un large éventail de produits à l'exportation sur les marchés internationaux⁶³. En effet, dans une interview accordé le 13 décembre 2012 aux journalistes camerounais par le haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, Martha Ntshadi Tsheole, elle relève que le seul moyen pour le Cameroun de s'en sortir dans les échanges et d'essayer de rééquilibrer la balance commerciale est qu'un accent particulier soit mis sur ce que le Cameroun produit et qui soit susceptible d'être exporté en Afrique du Sud.⁶⁴ Elle ajoute qu'il existe de nombreux produits qui peuvent intéresser les Sud-africains et qu'il appartient aux Camerounais d'en prendre conscience⁶⁵. Pour revaloriser la coopération avec l'Afrique du Sud, les deux pays gagneraient à diversifier les marchandises qu'ils exportent, car cela leur permettrait d'être plus compétitifs et de créer une plus-value. Le Cameroun en particulier serait ainsi à mesure de relever les chiffres de son commerce extérieur.

II- DÉFIS ET PERSPECTIVES

Pour booster la coopération entre le Cameroun, le Gabon/l'Afrique du Sud, Il est question de formuler quelques propositions sur les opérations à entreprendre par les différentes parties.

A- De la nécessité de revaloriser la coopération avec l'Afrique du Sud

La revalorisation des relations avec l'Afrique du Sud passe par la fortification des liens de coopération, le respect des accords initiés, la diversification des produits présentés dans le cadre du commerce inter-états et l'amélioration du climat des affaires.

1) La revalorisation des relations interafricaines, un impératif socio-politique

Calqué sur les idéaux de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, la coopération intra-africaine reste une référence pour permettre au continent d'accéder à un développement inclusif et permanent. Ce concept est né de la volonté d'unité, de progrès et de prospérité collective des

⁶² S. Coorey et B. Akitoby, "Le déficit d'infrastructures dans les pays de la CEMAC...".

⁶³ Interview d'Elizabeth Thabete, vice-ministre sud-africaine du commerce, durant son passage au Cameroun, lors de la foire PROMOTHE en 2014. *Cameroun Tribune* n°10241/6442 du 13 décembre 2012, p.5.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

leaders africains. L'idée de l'agenda découle de la prise de conscience par les dirigeants africains de la nécessité de recentrer et de redéfinir les priorités du programme de l'Afrique. Le plan énoncé part de la lutte contre l'apartheid et la réalisation de l'indépendance politique du continent, au repositionnement de l'Afrique comme un acteur dominant sur la scène internationale⁶⁶. Ce repositionnement augure la priorisation du développement social et économique, l'intégration régionale et continentale, la pratique de la bonne gouvernance, l'aspiration à la paix et à la sécurité...

Pour concrétiser ces actions, il est question de former une élite qui permette au continent de parvenir au sommet qu'il s'est fixé. C'est-à-dire, celui d'une "Afrique intégrée, prospère, pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale"⁶⁷. L'atteinte de cette trajectoire de développement à long terme passe par 20 points résumés comme suit : l'unité du continent ; la promotion de la paix et la diminution du nombre de conflits ; le bien-être social des citoyens ; la promotion du genre et l'autonomisation des jeunes générations ; la modernisation des économies et des infrastructures ; la création des institutions financières et monétaires fiables et fonctionnelles ; la bonne gouvernance et la renaissance culturelle ; la recherche de la croissance économique et du progrès social ; l'examen des opportunités de développement et d'investissements sur le continent⁶⁸.

2) Sur le plan économique

Sur le plan économique, la revalorisation de la coopération englobe de nombreuses actions à entreprendre par le Cameroun et le Gabon. Dans un rapport élaboré par la Banque Mondiale en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention 2012-2016 au Gabon, l'organisme présente en filigrane les points sur lesquels nous souhaitons nous attarder, car compatibles aux deux États. Il s'agit ici de la diversification des produits d'exportations, la transformation locale des matières premières, l'apport aux PME et l'initiation des programmes connexes. Le rapport dressé par le MINEPAT en 2016, après la rencontre des responsables camerounais et sud-africains à la commission mixte sur le commerce fait ressortir les mêmes attentes. D'après celui-ci, pour palier au déficit de la balance commerciale déficitaire pour le Cameroun, il convient de travailler à son "rééquilibrage, pour un partenariat mutuellement bénéfique"⁶⁹. Il est dès lors question de réorienter la politique commerciale vers

⁶⁶ UA, "Agenda 2063 : vue d'ensemble", url : <http://www.au.int.org>, consulté le 24 mars 2021 à 19h28.

⁶⁷ UA, "Agenda 2063 : vue d'ensemble", url : <http://www.au.int.org>, consulté le 24 mars 2021 à 19h28.

⁶⁸ Lire aussi "Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'agenda 2063 (2013-2023)" ou encore, "Objectifs et domaines prioritaires de l'agenda 2063", url : <http://www.au.int.org>.

⁶⁹ Archives du MINEPAT, "Fiche technique sur l'état de la coopération commerciale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

la consolidation des échanges avec la nation arc-en-ciel, à travers la diversification et la transformation des produits en direction de ce pays.

Ce document propose : premièrement qu'il soit institué des manifestations commerciales et promotionnelles à l'exemple des journées économiques et commerciales. Le Gabon en a déjà fait l'expérience, car depuis novembre 2013, il organise des fora économiques en Afrique du Sud, dénommés "*Gabon Business Day*"⁷⁰ ; deuxièmement, que l'Afrique du Sud invite le Cameroun et le Gabon dans le cadre des manifestations commerciales qu'elle organise chez elle, afin qu'ils y exposent leurs produits et leur savoir-faire. L'accent devrait surtout être mis sur le Cameroun, car l'Afrique du Sud et le Gabon ont déjà entrepris de telles initiatives. Mais peut-être, faudrait-il aussi qu'elles soient régulières, parce qu'elles n'ont pas, pour le moment, rapporté de grands bénéfices au voisin gabonais⁷¹. Du côté camerounais, les déplacements se font uniquement dans un sens, car Elizabeth Thabete est présente tous les deux ans à la foire Promote ; troisièmement, que des missions de prospection soient organisées entre les différents pays pour une meilleure maîtrise des divers secteurs d'activités ; quatrièmement, que le partenariat soit accentué entre les chambres de commerce et les divers organismes commerciaux, et des séminaires de promotion commerciale organisés.

Cinquièmement, que les hommes d'affaires soient autorisés à participer aux grandes rencontres intergouvernementales. Fort agréablement, le MINEPAT a entrepris depuis 2016 d'organiser des rencontres avec les opérateurs économiques camerounais dans l'optique de les accompagner dans leurs activités avec l'Afrique du Sud. Le Gabon avait déjà créé en 2009 le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS), dont le but était de favoriser un environnement favorable aux investisseurs et de soutenir les entreprises qui souhaitent faire des affaires au Gabon ; sixièmement, qu'il soit mis en place des comités conjoints ad-hoc composés des représentants des départements des affaires étrangères, du commerce extérieur, des administrations douanières, des finances et des opérateurs économiques, lesquels examinent ensemble les voies et moyens pour le développement des échanges et l'exploitation des potentialités offertes aux différents pays⁷².

⁷⁰ Interview d'André William Anguile dans le quotidien l'*Union* du mercredi 11 décembre 2013.

⁷¹ Cette observation est de Ngo Bountje Odile.

⁷² Archives du MINEPAT "Fiche technique sur l'état de la coopération commerciale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud.

Ces prescriptions, si elles sont mises en application, pourraient favoriser la bonification des relations entre le géant sud-africain et ses deux partenaires. De plus, elles permettraient à chacun des États de tirer bénéfice de la coopération.

a) La diversification des produits d'exportation par le Cameroun et le Gabon

En 2014⁷³ et 2016⁷⁴, alors qu'elle est respectivement en visite au Cameroun et au Gabon, la ministre sud-africaine du commerce, Elizabeth Thabethe émet le vœu de voir les deux pays diversifier les produits qu'ils présentent dans le cadre de la relation commerciale avec la nation arc-en-ciel, afin de les rendre plus compétitifs. En regardant de près les données du commerce extérieur du Cameroun et du Gabon, on dénombre une dizaine de produits proposés, quand le commerce intérieur fait état d'une trentaine de produits présenté par Pretoria. De plus, ces produits sont communs aux deux États et susceptibles d'être retrouvés dans la sous-région SADC, ce qui n'arrange nullement les affaires des deux voisins.

Tableau n° 45: Le récapitulatif des exportations camerounaises et gabonaises

N°	Exportations camerounaises	N°	Exportations gabonaises
01	Produit du travail du bois	01	Pétrole brut
02	Produits laitiers	02	Bois sciés et ouvrages
03	Produits métalliques de base	03	Autres
04	Produits chimiques	04	Produits dérivés du pétrole
05	Produits sylvicoles	05	Manganèse
06	Oléagineux et aliments pour animaux	06	Eau minérale naturelle
07	Produits du cacao, du café	07	Uranium
08	Produits énergétiques/Huiles brutes de pétrole	08	Or sous forme brute
09	Produits de l'industrie textile	09	Tabacs
10	Caoutchouc brut	10	Bières
11	Produits de l'agriculture	11	Ferro-silico manganèse
12	Papiers et cartons	12	Sucres de canne

Source : Tableaux élaborés à partir des données des Instituts National de la Statistique du Cameroun et du Gabon⁷⁵

En effet, alors que les exportations de pétrole excèdent 85%, le bois près de 10%, les produits agricoles ne représentent que 2% des exportations camerounaises et 0% pour le Gabon vers l'Afrique du Sud. Le Cameroun, à la différence du Gabon, est un pays producteur de cacao

⁷³ Interview d'Elizabeth Thabete, vice-ministre sud-africaine du commerce, durant son passage au Cameroun, lors de la foire PROMOTHE en 2014. *Cameroun Tribune* n°10241/6442 du 13 décembre 2012, p.5.

⁷⁴ Mounombou, "Commerce : Pour un renforcement de la coopération Gabon-Afrique du Sud", url : <http://www.gabonreview.com> en ligne le 27 novembre 2015, consulté le 26 janvier 2018.

⁷⁵ Confère tableaux des exportations n° 30 et 31, aux pages 285 et 286.

et de café ; on aurait pu s'attendre à ce qu'il exporte des quantités assez importantes dans ce domaine, mais il est absent dans ledit secteur d'activité (- de 1%). En supposant que l'Afrique du Sud ne produise pas de cacao ou de café, ce sont des produits sur lesquels Yaoundé aurait pu faire preuve d'agressivité. Outre le cacao et le café, le Cameroun pourrait aussi exporter des cotonnades en direction de l'industrie textile sud-africaine. On conclut donc qu'un accent devrait être mis sur le secteur agricole dans la diversification des produits d'exportations, car Yaoundé possède beaucoup plus de potentiels dans ledit domaine. Toutefois, cette diversification passe par la création des industries, synonyme de transformation locale des matières premières.

b) La transformation locale des matières premières

La transformation locale des matières premières est en nette évolution en Afrique subsaharienne. Mais, elle concerne dans l'ensemble quatre types de produits : les denrées alimentaires, le textile, les boissons et le bois. Ceci contraint les pays de la zone à rechercher à l'extérieur, les biens nécessaires à leur développement, et les nations, quoique riches en ressources naturelles manquent de manufactures pour transformer ces richesses qui devraient leur permettre de varier les biens d'exportations. Or, il apparaît sans conteste et, suivant de nombreuses études⁷⁶, que l'industrialisation est d'un enjeu capital pour les économies de l'Afrique subsaharienne. Car elle permettrait outre la diversification des exportations, le déplacement des ressources des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs, mais surtout, elle générerait de nombreux emplois et contribuerait à la réduction de la pauvreté.

c) Associer le secteur privé aux efforts de développement du pays.

L'examen des mécanismes consensuels d'octroi de marché entre parties camerounaise, gabonaise et sud-africaine laisse entrevoir des failles et insuffisances susceptibles d'entraver, voire de mettre gravement en cause l'équité présumée de l'avantage mutuel entre les parties. En effet, lesdits partenariats restent amplement caractérisés par les accords interétatiques, et laisse peu, ou alors, pas du tout de place au secteur privé, lequel est le plus souvent écarté des grandes négociations⁷⁷. Cette situation n'est pas sans conséquence ; elle dévoile effectivement plusieurs maux qui entravent le bon fonctionnement des partenariats. Ce sont entre autres : la mauvaise

⁷⁶ O. Cadot et als, "Industrialisation et transformation structurelle : l'Afrique subsaharienne peut-elle se développer sans usines ?", *Revue d'économie du développement*, 2016/2 (Vol. 24), pp. 19-49, url : <http://www.cairn.info>, consulté le 22 mars 2021 à 20h28.

⁷⁷ J. P. Tchankam, "La gestion dans les secteurs public et privé : une analyse critique des similarités et des différences au Cameroun, *Revue des sciences de gestion*, 2008/2, n°230, pp.69-78, url : <http://www.cairn.info>, consulté le 16 mai 2021 à 15h52.

compréhension et, par conséquent, la mauvaise interprétation des clauses de partenariat par les différentes parties ; l'absence dans l'étude de faisabilité de l'analyse des facteurs essentiels à la viabilité des projets ; l'absence d'un juge neutre, désigné pour l'arbitrage d'éventuels conflits entre les parties ; le partage inéquitable des responsabilités dans l'exécution des projets ; le peu de maîtrise par les parties camerounaise et gabonaise des mécanismes de financement de leurs partenaires sud-africains ; le suivi insuffisant de l'exécution des projets par les parties camerounaise et gabonaise; l'existence de nombreuses imprécisions, voire de non-dits dans le contenu des accords de partenariat⁷⁸.

De telles difficultés laissent transparaître un manque de stratégie des autorités camerounaises et gabonaises dans la gestion des partenariats. Elles traduisent aussi la mise à l'écart des acteurs privés locaux dans la signature des accords de coopération. Or, les entrepreneurs privés possèdent une grande expertise dans de nombreux domaines, et l'État pourrait en bénéficier dans la gestion de ses partenariats avec les pays émergents, afin de ne pas répéter les erreurs similaires à celles des coopérations traditionnelles.

d) L'initiation des programmes connexes

Afin de ne pas entièrement dépendre des produits pétroliers et lignifères, lesquels forment la base des exportations camerounaises et gabonaises, les deux pays devraient travailler à la diversification de leurs exportations dans le cadre de leur relation bilatérale avec l'Afrique du Sud. Il existe de nombreuses issues à ce problème. Parmi celles-ci, la mécanisation de l'agriculture et le développement de la pêche.

Pour restreindre l'utilisation des principales ressources premières que sont le pétrole et le bois, l'agriculture au Cameroun comme au Gabon semble être la solution à la crise, si jamais, elle est modernisée et portée à grande échelle. La rentabilité de la mécanisation des activités agricoles, au-delà de la recherche de la satisfaction des besoins nutritifs des populations camerounaises, gabonaises et des marchés de la sous-région, pourrait être utilisée pour pourvoir le marché sud-africain en produits saisonniers. L'agriculture doit dès lors devenir un tout destiné à assurer la subsistance de l'ensemble de la population, permettre de tirer les revenus substantiels de la production et d'en exporter l'excédent⁷⁹ ".

⁷⁸ Anonyme, "Valoriser l'expérience du secteur privé dans les pays en développement", url : <http://www.blog.secteur-prive-developpement.fr>, consulté le 16 mai 2021 à 14h14.

⁷⁹ P., Fokam Kammogne, *Misère galopante du sud, complicité du nord, Jeux-Enjeux-Solutions*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005, p. 86.

La mécanisation dans l'agriculture consiste à utiliser des machines agricoles en vue d'améliorer significativement la production agricole. Pendant de nombreuses années, les populations rurales ont travaillé avec des outils manuels qui leur permettaient uniquement de pourvoir aux besoins alimentaires de leurs maisonnées. Ces méthodes de travail requéraient du temps, de l'énergie et au final, les productions n'étaient pas proportionnelles au travail fourni. Il est donc question de remplacer les dispositifs manuels par des machines et des équipements motorisés ou sophistiqués comme des moissonneuses-batteuses, des tracteurs...⁸⁰ Il importe aussi d'abandonner les exploitations de subsistance pour des exploitations mécanisées, constantes sur le plan commercial.

Les techniques de mécanisations permettent entre autres : la simplification du travail ; la compensation de l'insuffisance de personnel ; l'amélioration de la productivité ; l'utilisation adéquate des ressources ; l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs⁸¹.

En somme, cette technique tient compte des aléas conjoncturels et participe au développement permanent du secteur agroalimentaire. Il est évident que, ce processus, s'il est mis à profit, pourrait favoriser l'amélioration et l'efficacité de la productivité, du processus d'urbanisation et de l'économie industrielle.

La revalorisation de la coopération avec l'Afrique du Sud implique aussi une amélioration du climat des affaires, avec pour corollaire l'attraction des investisseurs étrangers et le renforcement des infrastructures pouvant soutenir les pôles de croissance hors pétrole.

B) Perspectives

L'Afrique du Sud est tributaire d'énormes atouts : elle est détentrice d'un énorme potentiel technologique ; elle possède une expertise de qualité ; elle occupe une place de choix sur la scène continentale et internationale, et elle jouit d'un précieux avantage dans ses relations diplomatiques.

Il est donc peu probable qu'elle fournisse des efforts pour viabiliser les liens qui l'unissent aux autres États. En effet, si nous valorisons la théorie réaliste et nous appuyons sur l'idéal de la préservation de l'intérêt personnel, il est avantageux pour elle que les déséquilibres constatés persistent. Le Cameroun particulièrement, et le Gabon ont donc intérêt à recentrer les données et à redéfinir les termes de leurs relations avec cette dernière, afin de pouvoir à la

⁸⁰ FAO, "Qu'est-ce que la mécanisation agricole durable", url : <http://www.fao.org>, consulté le 25 mars 2021 à 19h28.

⁸¹ FAO, "Stratégies de mécanisation", url : <http://www.fao.org>, consulté le 25 mars 2021 à 19h36.

longue rééquilibrer leurs échanges. Pour ce faire, il existe quelques solutions salutaires à l'un comme à l'autre.

1) Sur le plan économique

Afin de favoriser une dynamique dans les échanges entre l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Gabon, il serait souhaitable que certaines mesures soient prises en compte. Il s'agit de : la diversification des produits d'exportation, l'association du secteur privé aux efforts de développement du pays et enfin, le développement d'une industrie touristique dominatrice. L'on peut adjoindre à cela de penser des missions de prospections entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud, pour une bonne maîtrise des divers secteurs d'activités dans chaque pays ; de mettre l'accent sur des partenariats entre les différentes chambres de commerce, ou tout autre organe commercial ; de créer des plates-formes pour la promotion des produits d'origine et la participation aux foires et fora nationaux ; de mettre sur pied des séminaires de travail entre les différents organismes ; de permettre aux hommes d'affaires de chaque pays de participer aux commissions mixtes et autres concertations sectorielles ; d'établir un comité conjoint ad-hoc composés de représentants des départements chargés des affaires étrangères, du commerce extérieur, des finances, des administrations, des douanes et d'opérateurs économiques, en vue d'examiner les voies et moyens pour développer les échanges et exploiter les potentialités offertes par chaque pays.

Il serait bon de configurer nos sociétés par émulation, afin qu'elles s'appuient sur les capacités et performances de leurs personnels. Il s'agit donc d'exiger la performance sans se baser sur l'origine ethnique ou sociale, afin de sortir de la "république gâteau" pour entrer dans l'idéal de la politique "État chantier"⁸².

Par ailleurs, nos États semblent avoir des problèmes de gestion et de compétence politique et sociale, car l'État clientéliste et les notions de clivage et d'identité y ont pris le dessus. Ceci implique que les entreprises publiques camerounaises particulièrement, ne sont pas gérées selon les règles du marché, car l'État a des politiques de déploiement non conformes aux défis de la mondialisation. Et le plus souvent, les politiques utilisées sont celles de la période coloniale. Il serait donc avantageux : de revoir la qualité des organes et des ressources humaines mises en place ; de faire venir lorsque les moyens le permettent, des expertises extérieures. Ceci doit être une priorité si les groupes institués manquent d'efficacité ; d'initier des réformes de l'esprit sur les personnes, car par manque de volonté politique, on peut

⁸² Magazine club d'élites, sur Equinoxe TV, émission du dimanche 10 mai 2020 à 11 heures.

transformer une source d'argent en source de dépenses ; de réguler la place des textes dans la gestion des coopérations. Laisser aux responsables de groupe la marge d'action pour être efficient, sans les paralyser dans la gestion de leurs entreprises par un ensemble de textes ; d'orienter et d'organiser les secteurs d'activités et qu'il y ait une certaine discipline dans la mise en œuvre du politique⁸³ ; et enfin, de faire preuve de dextérité, de compétence pour comprendre ce qui fait défaut au pays dans le cadre de la coopération, le rechercher et l'intégrer.

De plus, les investisseurs sud-africains pourraient participer à un niveau élevé à la consolidation des capacités locales, favoriser le transfert des technologies adaptées et élever les exportations vers les pays en voie de développement. Enfin, le financement des infrastructures souvent associé aux IDE est un autre moyen pour améliorer le climat des affaires en Afrique.

2) Développer une industrie touristique dominatrice

Le Cameroun et le Gabon possèdent chacun un énorme potentiel touristique qui ne demande qu'à être valorisé. Ces deux pays, au contact de l'Afrique du Sud, pourraient à la longue devenir s'ils le souhaitent, des destinations de rêves pour de nombreux touristes. Il suffit pour cela : de mettre sur pied une politique d'aménagement des sites touristiques existant ; de développer des moyens logistiques pour l'accès à ces sites (moyens de communications, facilités...) ; de freiner l'épineux problème de la corruption, laquelle a fait son lit dans nos sociétés ; mais surtout, de former un personnel adapté à la demande, et de parfaire l'accueil réservé aux étrangers.

3) Dans le domaine social

Dans le domaine social⁸⁴ et particulièrement dans le cadre du jumelage des villes, il serait important de revenir sur certains points qui associent activement et effectivement les communes dans la gestion de leurs propres affaires. Ainsi, de nombreux sons de cloche se lèvent pour que : les collectivités locales deviennent des entités de base, et qu'il leur soit octroyé une étendue de pouvoir pour leur permettre de gérer leurs affaires dans les domaines administratif, financier, économique et socio-culturel ; de faire des collectivités locales, le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie de la localité tout en garantissant l'unité de l'État, et en préservant l'intérêt général ; de joindre les collectivités locales à l'administration et à l'aménagement du territoire, à la croissance économique, sociale, sanitaire, scientifique et

⁸³ Magazine club d'élites, sur Equinoxe TV, émission du dimanche 10 mai 2020 à 11 heures.

⁸⁴ Archives de l'ANPI, "État des relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud", novembre 2019.

culturelle, et de fait à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des populations ; de doter les collectivités de véritables moyens financiers, humains et matériels, afin de les permettre de travailler à la propagation du progrès économique, social et culturel ; et enfin, de responsabiliser les autorités décentralisées et déconcentrées, afin qu'elles encadrent mieux la population et répondent aux besoins essentiels qu'elle pose, à travers une organisation rationnelle de la vie administrative et économique⁸⁵...

Soulignons que toutes ces règles ont déjà été énoncées de part et d'autre⁸⁶, mais elles restent pour le moment inefficaces, car les décideurs tardent à remettre entre les mains des collectivités l'ensemble de leurs droits.

⁸⁵ Archives de l'ANPI, "État des relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud", novembre 2019.

⁸⁶ Cf. *l'Hebdo Information* n° 635 du 15 au 29 août 2015, p. 1.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif de ce travail a consisté à revisiter les relations entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud de 1960 à 2014. Cela nous a conduit à une analyse critique des politiques de coopération utilisées par les deux pays d'Afrique centrale dans leurs rapports avec l'Afrique du Sud.

Ces relations sont vieilles de plusieurs décennies, et avant qu'elles ne deviennent amicales, le Cameroun et le Gabon, à travers les présidents qui se sont succédé à la tête de leurs États respectifs, ont participé à la lutte contre le système honni qu'était l'apartheid. Et ce n'est qu'avec le changement de régime en 1994 que des liens officiels sont établis avec cette dernière.

Ils sont d'autant plus incontournables que les deux pays d'Afrique centrale possèdent un potentiel économique, des ressources naturelles, un capital humain, des structures décisionnelles et de régulation capables de leur garantir une croissance à deux chiffres. Ils sont à même de régler les problèmes de pauvreté, de chômage et de sous-emplois qui touchent plus de la moitié de leur population. Mais ils font face à de nombreuses lacunes (niveau de pauvreté élevé, faible valorisation des potentiels humain et économique, insuffisance de taux d'investissements), qui pourraient les empêcher de faire reculer de façon significative et durable la pauvreté, ou de devenir des pays émergents comme souhaité à l'horizon 2025 pour le Gabon, et 2035 pour le Cameroun. De fait, la consolidation d'une coopération sud-sud avec un pays émergent, qui plus est, l'un des plus puissants d'Afrique, constitue une opportunité dans la diversification des partenaires et un choix de leurs politiques étrangères régies par l'impératif du développement économique.

Par ailleurs, la force économique de l'Afrique du Sud, sa grande expérience dans le domaine du développement économique, son énorme potentiel technologique, sa nouvelle influence grandissante sur l'organisation économique mondiale et son statut d'acteur important dans les relations bilatérales sud-sud continentales, sont autant de moyens susceptibles de permettre à ces partenaires de redynamiser leur structure économique et d'asseoir leur propre développement.

Ceci se vérifie dans le cadre de la SADC. Au sortir de l'apartheid, l'Afrique du Sud s'est liée officiellement avec les pays de l'Afrique australe, et en l'espace de vingt ans (1994-2014), elle a œuvré à la croissance de la sous-région ; si bien que celle-ci dépasse aujourd'hui les

prévisions de nombreux consultants. En 2006, la SADC représentait environ un quart de la population africaine, elle contribuait à hauteur de 34% du PIB global du continent. Durant la même période, elle concentre 36% des stocks d'IDE entrants bénéficiés par l'Afrique. Son commerce extérieur représente 27% des échanges réalisés par le continent en termes d'exportations⁸⁷. Par ailleurs, la sous-région participe grâce à chacun des États qui la composent, à la gestion de grands projets régionaux sur la base de protocoles sectoriels. Il est donc évident que l'implémentation des rapports entre le Cameroun/le Gabon et l'Afrique du Sud pourrait déployer la capacité de ces deux pays, et leur permettre de relever leur rendement, tout en comblant les retards accumulés dans de nombreux domaines.

C'est dans ce contexte que nous avons étudié les relations entre ces nations afin, d'une part, de vérifier leur évolution, et d'autre part, de pratiquer une analyse comparative. Les résultats obtenus dressent un bilan appréciable au vu des difficultés d'acclimatation rencontrées de part et d'autre. Il en ressort que la coopération Cameroun-Afrique du Sud est dominée par le prisme de la tiédeur, de l'atonie quand les relations entre le Gabon et l'Afrique du Sud sont restées en perpétuelle évolution. Ceci nous a conduit à comprendre que les postures politiques respectives du Cameroun et du Gabon vis-à-vis de l'Afrique du Sud durant la période de l'apartheid ont conditionné la qualité et la profondeur de leurs rapports avec l'Afrique du Sud post-apartheid. Pour tenter de répondre à cette question, l'idéal a été de s'attarder sur les différents domaines de la coopération. Entre autres, il s'est agi d'évoquer les pans diplomatique et para-diplomatique, les échanges commerciaux et techniques et, enfin, le registre social.

Par la suite, il a fallu reconsidérer et évaluer les entraves à la bonification de ces relations de coopération, de revoir les raisons du manque à gagner, ou encore de la faiblesse d'engagement du Cameroun et du Gabon dans le cadre des dynamiques. Aussi est-il convenu de procéder à une analyse des politiques de coopération utilisées par les deux nations dans leurs rapports avec l'Afrique du Sud afin de mieux comprendre l'essence desdites relations et leur impact.

Les théories adoptées que sont le réalisme, le constructivisme, le fonctionnalisme et le concept de l'avantage mutuel ont permis de décrire le modèle sur lequel se fonde notre approche du sujet. On a ainsi observé une similitude entre le déroulement de ces coopérations et les relations nord-sud. Car, à l'exemple des partenariats traditionnels, les exportations du

⁸⁷ L. Opara Opimba, "L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : analyse théorique et empirique", Université de Montesquieu, Thèse de Doctorat en science politique, mars 2009, p. 12, url : [http : tel.archives-ouvertes.fr](http://tel.archives-ouvertes.fr), consulté le 21 juin 2018 à 13h12.

Cameroun et du Gabon vers l'Afrique du Sud sont essentiellement composées de matières premières ; quant aux importations, elles sont principalement constituées de produits manufacturés. Tout ceci laisse craindre qu'on ne retombe dans ce système de dépendance qui a, de tout temps, fait le lit des relations entre les États africains et leurs partenaires européens.

Pour les hypothèses initiales, nous nous sommes attardés sur trois axes chronologiques. Les décennies 1960, 1990 et 2010. Il apparaît que la somme des interactions découlant de ces périodes est fonction des liens initiés entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud durant l'apartheid. On observe que Libreville a su conserver des relations amicales avec la nation arc-en-ciel, quand Yaoundé semble s'être mis en marge de l'évolution politique de cette dernière au moment de son changement de système. En font foi les nombreuses invitations sans suite adressées par le gouvernement sud-africain au président Biya⁸⁸

Cependant, on constate tout au long de notre analyse que le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud ont utilisé un ensemble de voies et moyens pour redynamiser leur relation et accélérer le développement respectif de leurs pays. Les diverses rencontres entre les délégations des trois nations, les séances de travail et autres missions économiques sont la preuve, à bien des égards, de leur engagement respectif à rendre les coopérations dynamiques. Par conséquent, ils traduisent la volonté de ces acteurs de stimuler une énergie nouvelle pour valoriser les relations entre leur pays.

Cet examen préalable nous a aussi permis de connaître les fruits qu'ils en ont récoltés. Ceux-ci demeurent certes minces à la différence des obstacles rencontrés. En effet, à l'instar de nombreux pays africains, le Cameroun et le Gabon initient des relations diplomatiques avec la nation arc-en-ciel au lendemain de la politique ségrégationniste qui y avait fait son lit, dans l'optique de profiter de la technologie hyper développée de cette dernière ; en échange, ils lui garantissaient les matières premières dont ils disposaient.

Ainsi, dans le domaine économique, les trois partenaires ont certes intégré le commerce mondial régi par l'OMC⁸⁹ et ouverts leurs marchés à travers les accords signés en mars 2005 pour le couple Gabon-Afrique du Sud et en septembre 2006 pour le ménage Cameroun-Afrique du Sud. Cependant, la facilitation et l'intensification des échanges attendues n'ont pas été au rendez-vous, au regard des multiples potentialités (positions géostratégiques, ouverture sur la

⁸⁸ Dès le moment où Nelson Mandela accède au pouvoir, Paul Biya semble s'être désolidarisé de l'histoire de l'Afrique du Sud. Pour exemple, à chacune des fois où, il a été convié par l'un des chefs d'État sud-africain, à une quelconque manifestation, il s'est toujours fait représenter.

⁸⁹ Cette intégration à l'OMC était selon de nombreux experts, l'unique solution voire la fin essentielle devant permettre au Cameroun de favoriser son développement économique et, le libérer de la marginalisation dont sont victimes les pays ACP.

mer, énormes ressources naturelles et humaines et la maîtrise de la technologie pour l'Afrique du Sud) détenues par les trois acteurs. Au final, les initiatives entreprises sont demeurées timides puisque les économies n'ont pas eu la croissance économique tant escomptée. Il leur a manqué des revenus consistants, une épargne forte, le capital, les investissements et une productivité élevée. Peut-être faudrait-il, pour une coopération plus efficace, que ces deux nations recadrent leur évolution interne et que l'Afrique du Sud prenne en compte la fragilité de leurs économies.

Sur le plan diplomatique, la relation a été constante entre le Gabon et l'Afrique du Sud. En effet, nombreuses sont les visites d'État, officielles, d'amitié ou au haut sommet qui ont été effectuées entre les présidents des deux pays. Dans le domaine para diplomatique, la coopération décentralisée a connu la signature de nombreux accords et requis l'apport sud-africain dans l'aménagement et la construction de multiples édifices, à la différence de la coopération Cameroun-Afrique du Sud où on a noté une profonde atonie.

Dans le volet socio-culturel, il n'existe non plus de grand impact. La coopération inter-universités aurait pu porter des fruits grâce aux accords et projets d'accords signés par les États, mais elle est quasi inexistante, même si on note le passage des responsables d'un pays dans l'autre pour identifier et évaluer les possibilités sud-africaines et les besoins camerounais et gabonais. Il n'existe pas non plus de centres culturels sud-africains au Cameroun ou au Gabon, et vice-versa. Nous notons toutefois quelques initiatives entreprises par les trois pays pour faire connaître leur culture. Le domaine de la santé est par contre celui où l'on observe quelques développements dans la relation Cameroun-Afrique du Sud, notamment avec le don en équipements et en dispositifs médicaux fait par Zanele Makina à l'hôpital de district d'Olembé, ainsi que les missions de visite des responsables sud-africains au MINSANTÉ.

Au total, la coopération entre les binômes Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud n'a pas été à la hauteur de ses appétences ou de ces capacités concrètes. Si l'Afrique du Sud leur donne l'occasion de réaliser rondement la majorité de leurs projets structurants (infrastructures, projets de développement de l'agriculture, l'élevage, le domaine sanitaire et bien d'autres...) en leur proposant sa coopération technique et quelquefois une aide au financement, les secteurs privés camerounais et gabonais restent très peu présents dans les

négociations⁹⁰ et très peu compétitifs. Ce qui entraîne des déséquilibres dans l'application des clauses et des accords.

Les archives récoltées nous ont permis de comprendre que les relations Cameroun-Afrique du Sud et Gabon-Afrique du Sud rencontrent, dans certains domaines, des difficultés similaires. Si l'on exempte les secteurs politiques et commerciaux où la coopération Gabon-Afrique du Sud a connu une grande envolée, dans les registres socio-culturels et para-diplomatiques, les conjonctures ont été négligeables. Après examen, l'évidence selon laquelle le Cameroun et le Gabon participent tous deux au manque de dynamisme de la coopération dans lesdits domaines est avérée. Le domaine para-diplomatique en est l'exemple type. Ici, l'ensemble des projets proposés par les deux États d'Afrique centrale n'ont pas été accomplis parce que les deux nations ont manqué à leur promesse. L'un des cas patents reste le défaut d'acquisition de parcelles de terrains devant permettre la mise en place des projets soumis à l'Afrique du Sud⁹¹. À côté de ceci, une autre situation s'est imposée au Cameroun avec la construction d'un hôpital aux normes sud-africaines. Cette initiative s'est retrouvée butée aux attermoissements de Yaoundé.

Cette précarité dans les résultats nous a tout d'abord montré l'urgence de légaliser le cadre juridique des accords initiés entre États ; ensuite, elle a permis de cerner l'implication, les mobiles et les modes opératoires des différents groupes d'acteurs dans leur quête du développement, afin d'ébaucher quelques recommandations qui puissent favoriser, dans le futur, l'optimisation de ces coopérations.

Pour renverser la lenteur observée, la lourdeur et l'inertie dans le processus de décision des deux coopérations et les améliorer, il est nécessaire d'envisager, sur le plan sociopolitique, un redéploiement des contacts de haut niveau entre gouvernements camerounais et sud-africain particulièrement ; il importe aussi que les responsables en charge de la coopération avec l'Afrique du Sud, au Cameroun comme au Gabon priorisent cette relation car elle est porteuse de nombreux avantages.

Sur le plan économique, il est indispensable : d'éviter les pièges des matières premières. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur la diversification des structures économiques. Ceci permettrait d'augmenter la compétitivité des deux nations ; de valoriser les secteurs comme

⁹⁰ En 2011, le taux d'investissement est estimé à 20,2%, il est tiré principalement de l'investissement privé qui dépassent les 17 % malgré les conditions difficiles dans lesquels il opère.

⁹¹ Il s'agit pour le Cameroun de la construction d'un marché de vivres frais, dans la ville de Douala ; et pour le Gabon des projets soumissionnés par la mairie de Libreville.

l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière et les services. Pour un optimum, le Cameroun et le Gabon devraient construire des politiques de développement qui leur soient propres, au lieu de s'appuyer toujours sur les exemples des autres nations. Enfin, qu'ils s'assurent de l'effectivité du concept de l'avantage mutuel, lequel est la base de leur relation avec l'Afrique du Sud.

En dernière analyse, la coopération entre l'Afrique du Sud et ces États de l'Afrique centrale, si elle devient viable et opérationnelle, serait porteuse de multiples gains pour les trois nations et corroborerait la théorie de la mutualité évoquée à l'introduction. D'une part, l'Afrique du Sud serait bénéficiaire des matières premières dont regorge le sous-sol camerounais et gabonais. Ensuite, elle jouirait des débouchés de leurs marchés pour ses exportations. En effet, l'Afrique subsaharienne possède le double avantage d'être extrêmement riche en ressources naturelles et en capital humain. Ces deux éléments s'ils sont bien gérés, pourraient assurer le développement économique de ces pays.

Dans le cas du Cameroun et du Gabon, la contribution que pourrait leur apporter l'Afrique du Sud serait d'une grande importance au vu des projets instaurés en interne, et dans la sous-région. Tout d'abord, ils initieraient pour chacun une coopération plus attrayante ; ensuite, ils bénéficieraient du savoir-faire, de la technologie et des expériences de développement sud-africains ; enfin, ils élargiraient le champ de leurs partenaires.

Nous avons proposé des solutions pour permettre au Cameroun et au Gabon de sortir du marasme économique dans lequel ils sont plongés. Toutefois, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet sur les relations bilatérales entre ces États. En ignorant les multiples obstacles et autres manquements rencontrés durant ce travail de recherche, nous avons participé, à la mesure de nos moyens, à la construction d'un édifice qui, nous l'espérons, pourrait apporter une autre vision de la coopération.

Néanmoins, il faut rappeler que l'étude des relations entre le Cameroun, le Gabon et la République sud-africaine ne saurait demeurer en *stand-by*. Elle pourrait, sans nul doute, devenir le sujet de recherches futures particulièrement dans le domaine multilatéral.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

.....
UNIVERSITE DE YAOUNDE I

.....
**FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES**

.....
BP: 755 YAOUNDE

.....
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

TEL: FAX (237) 22 23 88 20/ 33 02 97 64.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

.....
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

.....
**FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES**

.....
P.O. BOX 755 YAOUNDE

.....
DEPARTMENT OF HISTORY



ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Pr **ESSOMBA Philippe Blaise**, Chef du Département d'Histoire, certifie que **NGO BOUMTJE ODILE YOLANDE**, Matricule **03G090**, est inscrite en Thèse de Doctorat Ph.D au Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant:

« La coopération entre l'Afrique du Sud et les États de l'Afrique Centrale, le cas du Cameroun et du Gabon : une approche historique comparative (1994-2016) »

Sous la Direction du Pr. **KOUFAN MENKENE Jean** et
la co-direction du Dr **KENNE Faustin**.

Nous la recommandons aux responsables des Administrations, des centres de documentations, archives et toutes institutions nationales et internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 03 OCT. 2017



Annexe 2 : Protocoles d'entretien**Mercredi le 22 octobre 2019****PROTOCOLE D'ENTRETIEN****Nom et prénom de l'entretenu :****Age :****Fonction :****Contact :****Date et lieu de l'entretien :**

Dans l'optique de parfaire notre travail de recherche en thèse sur le thème : "Les relations bilatérales entre les États de l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud de 1960 à 2016 : cas du Cameroun et du Gabon, une approche historique comparative". Nous vous soumettons Madame/Monsieur, le questionnaire suivant.

1- Quelle est la date de l'établissement des relations officielles entre le Cameroun et l'Afrique du Sud ?

.....

2- Quel est le contexte de l'établissement des relations de coopérations entre le Cameroun et l'Afrique du Sud ?

.....

3- Quelle est la politique sud-africaine de l'Afrique ?

.....

4- Quels sont les principaux Chefs de mission diplomatique sud-africains accrédités au Cameroun depuis 1994 ?

.....
.....
.....
.....

5- Quel a été le rôle de l'apartheid dans l'établissement des liens entre l'Afrique du Sud et le Cameroun ?

.....
.....
.....
.....

6- Qu'est-ce qui explique l'ouverture tardive du haut-commissariat d'Afrique du Sud au Cameroun ?

.....
.....
.....
.....

7- Pourquoi le Cameroun nomme-t-il premièrement deux Chargés d'affaires en Afrique du Sud ? Pourquoi ce n'est qu'en 2008 que le tout premier haut-commissaire camerounais est nommé en Afrique du Sud ? Qu'est ce qui explique ce changement de personnalité et quel en a été l'impact sur les relations entre les deux États ?

.....
.....
.....
.....

8- Dans quels secteurs l'Afrique du Sud opère-t-elle au Cameroun ?

.....
.....
.....
.....

9- Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'évolution de la coopération entre les deux États ?

.....
.....
.....
.....

10- Existe-t-il au Cameroun des projets réalisés par l'Afrique du Sud ou ses représentants ?

.....
.....
.....
.....

11- On observe un écart considérable dans les échanges commerciaux entre les deux États. Qu'est-ce qui en est la cause et comment y remédier ?

.....
.....
.....
.....

12- À votre avis, comment pensez-vous qu'on puisse redynamiser les relations entre les deux États ?

.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions de votre disponibilité.

Mercredi le 22 octobre 2019

PROTOCOLE D'ENTRETIEN

Nom et prénom de l'entretenu :

Age :

Fonction :

Contact :

Date et lieu de l'entretien :

Dans l'optique de parfaire notre travail de recherche en thèse sur le thème : "Les relations bilatérales entre les États de l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud de 1960 à 2016 : cas du Cameroun et du Gabon, une approche historique comparative". Nous vous soumettons Madame/Monsieur, le questionnaire suivant.

1- Quelle est la date de l'établissement des relations officielles entre le Gabon et l'Afrique du Sud ?

.....

2- Quel est l'état des lieux de la coopération Gabon-Afrique du Sud ?

.....

3- Y'a-t-il déjà eu des commissions mixtes entre les deux États ? si oui, quand ?

.....

4- En existe-t-il des rapports ?

.....

5- Y'a-t-il déjà eu des échanges de visites de personnalités entre Chefs d'États, entre ministres d'un pays à l'autre ? si oui, à quelles occasions ?

.....
.....
.....
.....

6- Quels sont les différents accords de coopération signés entre les deux États ?

.....
.....
.....
.....

7- Que recherchent les Sud-africains au Gabon et qu'attend le Gabon de l'État sud-africain dans les domaines politique, économique et socio-culturel ?

.....
.....
.....
.....

8- Quels sont les projets initiés entre les deux pays ? lesquels ont été concrétisés ?

.....
.....
.....
.....

9- Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'évolution de la coopération entre les deux États ?

.....
.....
.....
.....

10- De votre point de vue personnel, quels sont les secteurs qui nécessitent d'être dynamisés dans cette coopération ?

.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions de votre disponibilité.

Annexe 3 : Accord commercial entre le gouvernement de la république du Cameroun

ACCORD COMMERCIAL

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN**

ET

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
SUD-AFRICAINE**

formalités constitutionnelles respectives. La date de son entrée en vigueur sera la date de réception de la dernière notification.

- 2) L'Accord restera en vigueur pour une période de cinq ans, au terme de laquelle, il sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes similaires.
- 3) L'Accord peut être dénoncé par l'une des Parties par notification écrite envoyée six mois à l'avance par voie diplomatique, informant l'autre Partie de sa décision d'y mettre fin.
- 4) Cette dénonciation ne saurait en aucun cas être préjudiciable aux droits acquis et obligations dues en vertu du présent Accord et antérieurs à l'entrée en vigueur d'une telle dénonciation.

ARTICLE 17

AMANDEMENT ET REVISION

- 1) Le présent Accord peut être amendé ou révisé d'accord-parties par Echange de Notes par voie diplomatique.
- 2) Tout amendement ou toute révision ne saurait en aucun cas être préjudiciable aux droit acquis et obligations dues en vertu du présent Accord, et antérieurs à la date dudit amendement ou de ladite révision.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord en deux exemplaires originaux en langues françaises et anglaise, les deux faisant également foi.

Fait à Yaoundé, le 22 septembre 2006

POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

LE MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

LE MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES

Annexe 4 : Décret portant ratification de l'Accord Commercial du 22/09/2006

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

2009/142
DECRET N° _____ DU 28 MAI 2009
portant ratification de l'Accord Commercial
entre le Gouvernement de la République
du Cameroun et le Gouvernement de la
République Sud-Africaine signé à Yaoundé
le 22 septembre 2006.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
VU la loi n° 2009/002 du 14 avril 2009 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Sud-Africaine signé à Yaoundé le 22 septembre 2006,

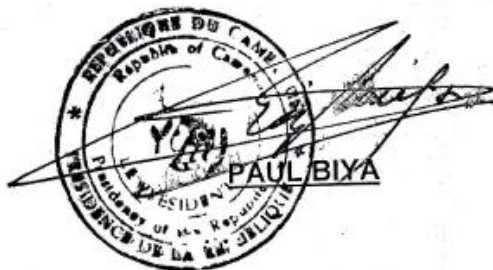
DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Sud-Africaine signé à Yaoundé le 22 septembre 2006.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 28 MAI 2009

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Annexe 5 : Convention sur la prévention de l'évasion fiscale

STAATSKOERANT, 1 SEPTEMBER 2017

No. 41082 441

SOUTH AFRICAN REVENUE SERVICE

NO. 936

01 SEPTEMBER 2017

INCOME TAX ACT, 1962

**CONVENTION BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF SOUTH AFRICA AND
THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON FOR THE AVOIDANCE OF
DOUBLE TAXATION AND THE PREVENTION OF FISCAL EVASION WITH RESPECT TO
TAXES ON INCOME**

In terms of section 108(2) of the Income Tax Act, 1962 (Act No 58 of 1962), read in conjunction with section 231(4) of the Constitution of the Republic of South Africa, 1996 (Act No 108 of 1996), it is hereby notified that the Agreement for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income set out in the Schedule to this Notice has been entered into with the Government of the Republic of Cameroon and has been approved by Parliament in terms of section 231(2) of the Constitution.

It is further notified in terms of paragraph 1 of Article 29 of the Agreement that the date of entry into force is 13 July 2017.

PROTOCOL

At the time of signing the Convention between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the Republic of South Africa for the Avoidance of Double Taxation and the Prevention of Fiscal Evasion with respect to Taxes on Income, the undersigned have agreed that the following provisions shall form an integral part of the Agreement:

1. Where in any Convention entered into between Cameroon and any other State for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income subsequent to the entry into force of this Convention, a lower rate than that specified in Articles 11, 12 or 14 of this Convention is provided for, Cameroon agrees to inform South Africa in writing through the diplomatic channel and shall enter into negotiations with a view to providing comparable treatment as may be provided for the third State.

2. Where in any Convention entered into between South Africa and any other State for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income subsequent to the entry into force of this Convention, a higher rate than that specified in Articles 11, 12 or 14 of this Convention is provided for, South Africa agrees to inform Cameroon in writing through the diplomatic channel and shall enter into negotiations with a view to providing comparable treatment as may be provided for the third State.

3. With regard to Article 24, the current South African tax system provides for an exemption in respect of dividends declared by non-resident companies where the participation by the South African shareholder is more than ten per cent. Should this exemption be amended, South Africa will inform Cameroon in writing through the diplomatic channel and shall enter into negotiations with a view to the renegotiation of the provisions of this Article to address tax sparing provisions.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorised thereto by their respective Governments, have signed and sealed this Protocol in two originals in the English and French languages, both texts being equally authentic.

DONE at Yaoundé on this 19th day of February in the year 2015.

**FOR THE GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA**

**FOR THE GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF CAMEROON**

Annexe 6 : Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme

La Charte des Nations Unies

Fait à San Francisco le vingt-six juin mil neuf cent quarante-cinq

pourra être réunie au lieu et date qui seront fixés par un vote de l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers et par un vote de neuf quelconques des membres du Conseil de sécurité. Chaque Membre de l'Organisation disposera d'une voix à la conférence.

(2) Toute modification à la présente Charte recommandée par la conférence à la majorité des deux tiers prendra effet lorsqu'elle aura été ratifiée, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, par les deux tiers des Membres des Nations Unies, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

(3) Si cette conférence n'a pas été réunie avant la dixième session annuelle de l'Assemblée générale qui suivra l'entrée en vigueur de la présente Charte, une proposition en vue de la convoquer sera inscrite à l'ordre du jour de cette session, et la conférence sera réunie, s'il en est ainsi décidé par un vote de la majorité de l'Assemblée générale et par un vote de sept quelconques des membres du Conseil de sécurité.

Chapitre XIX: Ratification et signature

Article 110

(1) La présente Charte sera ratifiée par les États signataires conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

(2) Les ratifications seront déposées auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui notifiera chaque dépôt à tous les États signataires ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation, lorsque celui-ci aura été nommé.

(3) La présente Charte entrera en vigueur après le dépôt des ratifications par la République de Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et par la majorité des autres États signataires. Un procès-verbal de dépôt des ratifications sera ensuite dressé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui en communiquera copie à tous les États signataires.

(4) Les États signataires de la présente Charte qui la ratifieront après son entrée en vigueur deviendront Membres originaires des Nations Unies à la date du dépôt de leurs ratifications respectives.

Article 111

La présente Charte, dont les textes chinois, français, russe, anglais et espagnol feront également foi, sera déposée dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Des copies dûment certifiées conformes en seront remises par lui aux Gouvernements des autres États signataires.

Source : www.un.org

Annexe 7 : Charte africaine des droits de l' homme

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

PREAMBULE

Les Etats africains membres de L'OUA, parties à la présente Charte qui porte le titre de "Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples";

Rappelant la décision 115 (XVI) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en sa Seizième Session Ordinaire tenue à MONROVIA (Liberia) du 17 au 20 Juillet 1979, relative à l'élaboration d'un avant-projet de Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, prévoyant notamment l'institution d'organes de promotion et de protection des Droits de l'Homme et des Peuples;

Considérant la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, aux termes de laquelle, "la liberté, l'égalité, la justice et la dignité sont des objectifs essentiels à la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains";

Réaffirmant l'engagement qu'ils ont solennellement pris à l'Article 2 de ladite Charte, d'éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique, de coordonner et d'intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique, de favoriser la coopération internationale en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;

Tenant compte des vertus de leurs traditions historiques et des valeurs de civilisation africaine qui doivent inspirer et caractériser leurs réflexions sur la conception des droits de l'homme et des peuples;

Reconnaissant que d'une part, les droits fondamentaux de l'être humain sont fondés sur les attributs de la personne humaine, ce qui justifie leur protection internationale et que d'autre part, la réalité et le respect des droits du peuple doivent nécessairement garantir les droits de l'homme;

Considérant que la jouissance des droits et libertés implique l'accomplissement des devoirs de chacun;

*Convaincus qu'*il est essentiel d'accorder désormais une attention particulière au droit au développement; que les droits civils et politiques sont indissociables des droits économiques, sociaux et culturels, tant dans leur conception que dans leur universalité, et que la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels garantit la jouissance des droits civils et politiques;

Conscients de leur devoir de libérer totalement l'Afrique dont les peuples continuent à lutter pour leur indépendance véritable et leur dignité et s'engageant à éliminer le colonialisme, le néocolonialisme, l'apartheid, le sionisme, les bases militaires étrangères d'agression et toutes formes de discrimination, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'opinion politique;

TROISIEME PARTIE: DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 64

1. Dès l'entrée en vigueur de la présente Charte, il sera procédé à l'élection des membres de la Commission dans les conditions fixées par les dispositions des articles pertinents de la présente Charte.
2. Le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine convoquera la première réunion de la Commission au siège de l'Organisation. Par la suite, la Commission sera convoquée chaque fois qu'il sera nécessaire et au moins une fois par an par son Président.

ARTICLE 65

Pour chacun des Etats qui ratifieront la présente Charte ou y adhéreront après son entrée en vigueur, ladite Charte prendra effet trois mois après la date du dépôt par cet Etat, de son instrument de ratification ou d'adhésion.

ARTICLE 66

Des protocoles ou accords particuliers pourront, en cas de besoin, compléter les dispositions de la présente Charte.

ARTICLE 67

Le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine informera les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion.

ARTICLE 68

La présente Charte peut être amendée ou révisée si un Etat partie envoie à cet effet une demande écrite au Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine. La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement n'est saisie du projet d'amendement que lorsque tous les Etats parties en auront été dûment avisés et que la Commission aura donné son avis à la diligence de l'Etat demandeur. L'amendement doit être approuvé par la majorité absolue des Etats parties. Il entre en vigueur pour chaque Etat qui l'aura accepté conformément à ses règles constitutionnelles trois mois après la notification de cette acceptation au Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement
Juin 1981
Nairobi, Kenya

Annexe 8 : Loi fixant le statut des chambres consulaires

Loi n° 2001/016 du 23 juillet 2001 fixant le statut des Chambres consulaires

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : (1) Les Chambres consulaires sont une catégorie spécifique d'établissements publics, dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, chargés de représenter et de défendre les intérêts de leurs ressortissants auprès des pouvoirs publics.

(2) Les Chambres consulaires assument des missions d'intérêt professionnel et des missions de service public.

Article 2 : Outre la mission générale prévue à l'article 1^{er} ci-dessus, les Chambres consulaires peuvent exercer des missions de consultation ainsi que toutes autres missions prévues dans leurs statuts particuliers, sous réserve du respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les Chambres consulaires constituent des établissements publics spécifiques, en raison de leurs missions prévues aux articles 1 et 2 ci-dessus et du mode de désignation de leurs membres et dirigeants.

Article 4 : Des textes réglementaires déterminent la dénomination, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Chambres consulaires.

Article 5 : En raison des missions de service public qu'elles assument, les Chambres consulaires bénéficient d'une subvention inscrite chaque année au budget de l'Etat dans les termes prévus par la Loi de Finances.

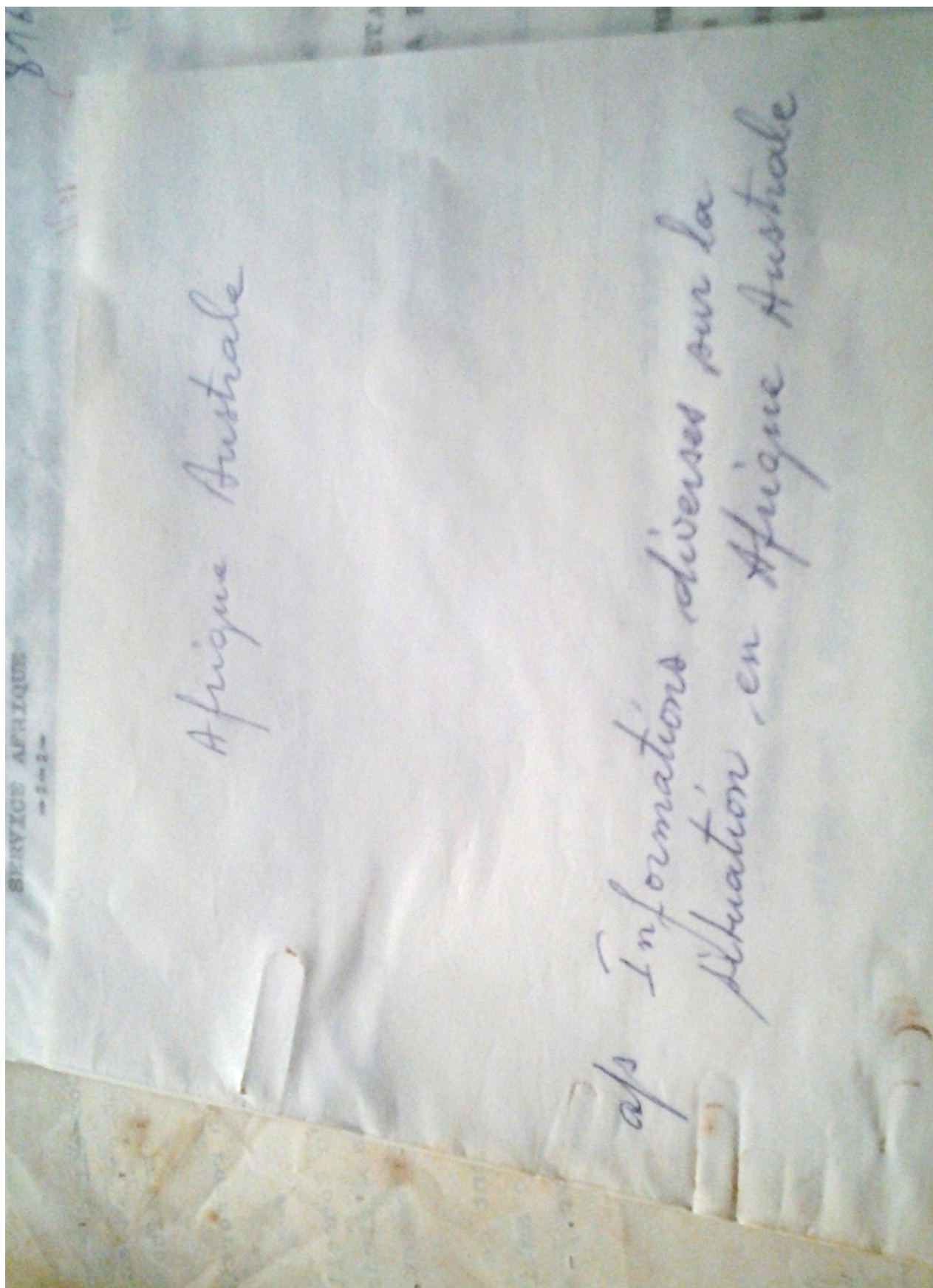
Article 6 : La présente loi sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 23 juillet 2001

Le Président de la République,

(é) Paul BIYA

Annexe 9 : Informations sur la situation en Afrique Australe



DIRECTION AFRIQUE ASIE

-1-1-

SERVICE AFRIQUE

-1-1-

8762/1/S/AF...

1/21
24/1/76
D

19 MAI 1976

cl

Informations diverses sur
la Situation en Afrique
Australo.-

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE UNIE DU
CAMEROUN A

= YAOUNDE =

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, le contenu de la Note Circulaire N° 16 que vient de me faire parvenir le Secrétariat Général Permanent du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme dont le siège est à Kinshasa au Zaïre.

Cette note Circulaire condamne la vente d'armes à l'Afrique du Sud et plus particulièrement la vente de deux réacteurs nucléaires par la France.

Par ailleurs cette Circulaire donne les conclusions du Séminaire International organisé par les Nations-Unies sur l'Apartheid et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud qui s'est tenu à la Havane (CUBA du 24 au 28 Mai 1976) au cours de ce Séminaire, les Délégués ont exprimé leur solidarité dans la lutte pour la libération. Ils ont condamné tous les Pays et tous les régimes qui entretiennent des relations économiques, culturelles et sportives avec l'Afrique du Sud.

.../...

Annexe 10 : La question de la vente d'armes à l'Afrique du Sud

Syndicales de Coordination et d'Action
Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme
3.P. 380

INSHASA I. (République du Zaïre)

16/7/76

SAT

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
REÇU LE 16 JUIL 1976 8680
SQU'S No. à
SERIE 17 JUIL 1976
A traiter avant le:

Note-Circulaire n° 106
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Direction des Affaires d'AFRIQUE
et d'ASIE
Reçu le 19 JUIL 1976
Sous le NO 2485
Sorti le

et: Informations diverses.

FRANCE

La France vient de braver l'opinion africaine et mondiale en prenant sur elle la responsabilité de vendre deux centrales nucléaires aux racistes de la République Sud-africaine. C'est avec stupeur et indignation que cette nouvelle avait été accueillie dans tous les milieux.

Nous savions que le Gouvernement Français était cité comme premier fournisseur d'armes modernes à l'Afrique du Sud raciste. Plusieurs fois l'opinion des responsables politiques africains avait été attirée sur cette fourniture d'armes d'oppression et de domination raciales. Les dirigeants français viennent donc de franchir le seuil critique en donnant à un régime condamné la possibilité de fabriquer la bombe atomique.

Rappelons que d'après une brochure éditée par le Mouvement anti-apartheid de Londres, "l'armée de l'air de la République Sud-africaine est équipée de mirages français 111-CZ à usage multiple, capables d'opérer en tant qu'avion de chasse, bombardier, avion de harcèlement à terre ou de reconnaissance". L'accroissement de la mobilité de l'armée de terre sud-africaine est facilitée par les C-130 et les avions de transport Nord-Aviation, les hélicoptères Frémons et Alouettes fournis par la France. En outre, le premier de trois sous-marins sud-africains avait été également livré par la France. Certes, la volonté des dirigeants français de soutenir le maintien de l'apartheid en Afrique australe est ainsi clairement établie.

En conséquence, l'importance de tout ce qui touche de près ou de loin le domaine nucléaire ne doit pas être minimisée par l'Afrique libre. Il y a dans cette affaire, non seulement les fabuleux bénéfices de la vente d'armes sophistiquées, mais aussi la volonté politique de perpétuer la menace contre les Etats indépendants d'Afrique. En effet, les dirigeants français savent bien qu'une fois les centrales nucléaires construites, rien n'empêchera l'Afrique du Sud de fabriquer sa bombe atomique. D'ailleurs, des précédents sont nombreux. Comme d'autres l'ont fait, les dirigeants de Prétoria suivront le même processus pour accéder à la puissance atomique.

La confrontation de l'Afrique libre avec les racistes blancs de l'Afrique australe étant à la longue inévitable, les responsables politiques africains feraient mieux de se préoccuper sérieusement de l'attitude des dirigeants français. On ne peut pas être à la fois ennemi et ami. En tout cas, les générations montantes, civiles et militaires, ne sont pas dupes. Elles veillent... Ce ne sont pas les deux centrales nucléaires françaises installées en Afrique du Sud qui empêcheront l'Afrique australe de se libérer avec l'appui de tous les Etats indépendants d'Afrique et des peuples du monde opposés à la domination, à l'oppression et à l'exploitation raciales.

LA HAVANE

Le Séminaire International organisé par les Nations-Unies sur l'apartheid et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud s'est tenu à La Havane (Cuba) du 24 au 28 mai 1976.

La Déclaration Finale de ce séminaire est une grande mine d'inspiration qui doit imprimer un nouvel élan aux mouvements de libération.

Après avoir salué la détermination du peuple de l'Afrique du Sud et réaffirmé sa solidarité dans *"la lutte courageuse qu'il poursuit avec une vigueur renouvelée en vue de venir à bout du système de l'apartheid"*, le séminaire a affirmé que l'appui extérieur croissant que l'Afrique du Sud reçoit de la part de ses partenaires traditionnels *"n'arrêtera pas l'évolution de la crise à laquelle le régime de l'apartheid fait face."*

Le séminaire a dénoncé avec véhémence l'appui des grandes puissances occidentales au système de l'apartheid et a condamné avec vigueur la collaboration entre Israël et le régime raciste sud-africain. Il a invité *"tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les peuples à s'associer dans une action internationale concertée en vue d'appuyer les mouvements de libération de l'Afrique australe dans ce dernier stade vital de la lutte pour l'émancipation totale de l'Afrique"*.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le séminaire a constaté qu'il n'est pas rigoureusement appliqué par les puissances de l'OTAN et qu'au contraire, *"un transfert considérable de connaissances pratiques et techniques s'intensifie entre l'Afrique du Sud et ses alliés"*. Il a demandé que tous les moyens soient mis en oeuvre pour arrêter le développement de cette situation.

La collaboration économique entre l'Afrique du Sud et la plupart des Etats occidentaux a été analysée et stigmatisée. Le séminaire a recommandé l'intensification d'une campagne internationale contre la vente des réacteurs nucléaires à l'Afrique du Sud. Il a surtout souligné la nécessité d'empêcher ou d'entraver les activités des sociétés transnationales qui investissent en Afrique du Sud.

Pour ce qui est de l'action syndicale, le séminaire a pris acte des actions préconisées par la Première Conférence Internationale des Syndicats contre l'Apartheid (1973) organisée conjointement par le Comité Spécial des Nations Unies contre l'Apartheid et l'O.I.T. Le séminaire a envisagé la tenue d'une réunion avec la participation des mouvements de libération en vue de *"passer en revue l'action syndicale et d'établir des plans d'action pour l'avenir, particulièrement en ce qui concerne l'émigration vers l'Afrique du Sud"*.

Le séminaire a recommandé l'envoi dans les capitales des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, d'une délégation du Comité Spécial, accompagnée des représentants de l'O.U.A. et du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid, ainsi que des représentants des mouvements de libération.

Passant en revue les effets nocifs de la propagande sud-africaine sur l'opinion internationale, le séminaire a préconisé la création des comités anti-apartheid dans les diverses parties du monde en vue de contrer systématiquement cette propagande. Il a insisté sur la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, des enquêtes sur la collaboration de l'Afrique du Sud avec ses partenaires sur tous les plans. Il a suggéré toutes les formes d'actions à réaliser dans ce domaine.

Dans le domaine des sports, le séminaire a également envisagé des mesures pratiques en vue de combattre efficacement l'apartheid. Il s'est félicité de la proposition du Premier Ministre de la Jamaïque l'Honorable Michael Manley, demandant à l'Assemblée Générale des Nations-Unies de préparer une convention internationale sur l'apartheid dans les sports.

En ce qui concerne la Namibie, le séminaire a demandé à la Communauté internationale de prendre *"des mesures franches et efficaces en vue de supprimer l'administration illégale"* de l'Afrique du Sud en Namibie. Il a demandé enfin qu'une aide croissante soit accordée à la Swapo dans sa juste lutte pour l'indépendance.

Il a condamné les prétendues conférences constitutionnelles organisées en Namibie par l'Afrique du Sud. La journée du 26 Octobre 1976, 10^e anniversaire de la révocation du mandat de l'Afrique du Sud en Namibie devra être célébrée dans le monde entier "en témoignage de solidarité avec la Sapo".

L'aide aux mouvements de libération de l'Afrique australe doit être accrue et versée directement à ces mouvements en cette étape cruciale de leur lutte. Le séminaire a demandé aux Nations-Unies d'accorder à ces mouvements de libération reconnus par l'O.U.A. un statut à toutes ses instances et conférences appropriées.

Le séminaire a exhorté les Nations Unies, les organisations inter-gouvernementales et les Etats à titre individuel, à accorder une aide financière et technique spéciale aux Etats africains indépendants voisins de l'Afrique du Sud. Il a proposé la mise au point d'un mécanisme de la coopération internationale permettant d'assurer une riposte rapide à toute agression de l'Afrique du Sud contre ces Etats.

La situation des prisonniers politiques sud-africains a fait l'objet d'une analyse spéciale. C'est ainsi que la journée du 11 octobre qui symbolise la solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains "doit être marquée dans le monde entier par des expositions, des réunions et des campagnes qui attirent l'attention sur ces hommes courageux qui sont emprisonnés, grillés, détenus sans jugement, assignés à domicile ou déportés."

Le séminaire a recommandé qu'au cours de ces manifestations, un accent particulier soit mis "sur le corpe des lois répressives qui fait de l'Afrique du Sud l'Etat policier le plus perfectionné du monde". A ce sujet, rappelons qu'un symposium sur les prisonniers politiques sud-africains aura lieu à Genève du 5 au 6 juin 1976.

En conclusion, le séminaire a fait, entre autres, les recommandations suivantes :

1. Tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait doivent s'empresser de signer et de ratifier la Convention internationale pour l'élimination et le châtiment du crime d'Apartheid.
2. Le Séminaire recommande la création d'un tribunal international composé de personnalités, d'experts légistes et de scientifiques de différents pays, afin de rassembler des informations, des témoignages et d'autres données pour analyser, dénoncer et condamner les crimes de l'apartheid à la lumière de la loi internationale et des principes des Nations-Unies.
3. Les Etats d'Europe occidentale qui permettent au régime illégal de Smith, au Zimbabwe, et à l'Afrique du Sud de recruter des mercenaires doivent entreprendre une action immédiate. Ce trafic doit être stoppé. Le recrutement de mercenaires doit être considéré comme un crime grave contre l'Afrique. Si ces Etats s'abstiennent d'entreprendre une action immédiate pour stopper ce trafic, l'O.U.A. sera en droit de considérer ceci comme un acte d'inimitié qui appelle une riposte appropriée.
4. Tous les gouvernements et toutes les organisations doivent appuyer la Conférence mondiale pour combattre le racisme et la discrimination raciale qui aura lieu à Accra, Ghana, en 1978.

GENÈVE

Le groupe des travailleurs Africains à la Conférence internationale du travail qui se déroule actuellement à Genève a envoyé un télégramme de protestation au Gouvernement Français au sujet de la vente par la France de 2 centrales nucléaires à la République Sud-africaine. Ce groupe se

4.

propose, sous l'impulsion de l'O.U.S.A. et de son Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid, de faire adopter, par l'ensemble des délégués des travailleurs présents à cette conférence, une résolution convoquant une nouvelle réunion syndicale internationale sur l'apartheid. En outre, il a l'intention de déposer à la Conférence un autre projet de résolution demandant au Directeur Général du B.I.T. d'étudier, dans le domaine du travail, toutes les possibilités pouvant constituer des mesures repressives contre le régime raciste de l'Afrique du Sud et de les soumettre à la prochaine conférence en 1977.

KINSHASA

Le Secrétaire Général Permanent du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid a adressé une lettre circonstancielle au Président Valéry Giscard d'Estaing lui demandant de bien vouloir annuler la vente de 2 centrales nucléaires françaises à l'Afrique du Sud.

Il a fait valoir le fait que les dirigeants de Prétoria ont, tout récemment, déclaré qu'ils n'excluaient pas l'emploi de la bombe atomique en cas de conflit. Or, l'installation de 2 centrales nucléaires en Afrique du Sud permettra aux racistes de fabriquer facilement la bombe atomique.

L'attitude de la France est condamnable surtout quand ses ventes d'armes s'orientent vers les points du globe où les confrontations sont en gestation. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, elle bloque systématiquement l'action de la Communauté internationale qui cherche à empêcher par tous les moyens l'explosion des tensions raciales en Afrique australe. Le but recherché par la Communauté internationale est d'éviter qu'un jour cette région du monde ne se transforme en sanglant champ de batailles avec les conséquences que cela aurait pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde.

Fait à Kinshasa, le 21 Juin 1976

Gilbert Bongault
Secrétaire Général Permanent



SOUS No 1376 Y678
 1976
 A traiter avant le:

Secrétariat Général Permanent
 Comité Africain de Coordination et d'Action
 Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme
 B.P. 380

KINSHASA I. (République du Zaïre)

MINISTÈRE DES AFFAIRES
 ÉTRANGÈRES
 Affaires des Vitaires d'AFRIQUE
 19 JUIL 1976
 2484

COMMUNIQUE DE PRESSE

pour diffusion immédiate.

Le Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme salue la lutte héroïque des peuples noirs de l'Afrique du Sud et s'incline devant le nombre impressionnant de patriotes victimes de la répression raciale.

Il condamne le massacre ignoble et atroce dont le peuple sud-africain vient d'être victime de la part de la minorité blanche.

Les manifestations qui se déroulent actuellement dans les différentes régions de l'Afrique du Sud, prouvent une fois de plus, que les patriotes sud-africains ne reculeront devant aucun sacrifice pour se libérer de l'apartheid, de l'oppression et de l'exploitation.

Le Comité attire l'attention de l'opinion publique internationale sur ces hommes courageux qui sont assignés à domicile ou déportés, détenus sans jugement, exilés, emprisonnés, torturés et massacrés parce qu'ils réclament l'application des principes des Droits de l'Homme proclamés par les Nations-Unies.

Il demande formellement aux Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de tirer courageusement, à l'occasion de leur réunion à l'Ile Maurice, les conséquences de ces événements dramatiques.

Fait à Kinshasa, le 22 Juin 1976

Secrétariat Général Permanent

207
 Secrétariat Général Permanent
 Comité Africain de Coordination et d'Action
 Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme
 B.P. 380

KINSHASA I. (République du Zaïre)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 REÇU LE 16 JUIL 1976 8679
 SOUS N°
 SORTIE LE 17 JUIL 1976 à
 A traiter avant le:

MINISTÈRE DES AFFAIRES
 ÉTRANGÈRES
 Affaires d'AFRIQUE
 CASK

19 JUIL 1976

2483

Sorti le

COMMUNIQUE DE PRESSE

pour diffusion immédiate.

Le Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme a vivement critiqué la vente par la France de deux centrales nucléaires à la République Sud-africaine. A cet effet, son Secrétaire Général Permanent, le camarade Gilbert Pongault, a adressé une requête au Président de la République Française lui demandant de bien vouloir annuler cette dangereuse vente.

Il estime que l'importance de tout ce qui touche de près ou de loin le domaine nucléaire ne doit pas être minimisée parce que l'avenir des générations montantes en dépend. Les dirigeants français ne devraient pas être à la fois pro-Noirs avec les Etats indépendants d'Afrique et anti-Noirs avec les tenants de l'apartheid.

Fait à Kinshasa, le 21 Juin 1976

Gilbert Pongault
 Secrétaire Général Permanent



Annexe 12 : Travaux de la 28^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies

MISSION PERMANENTE DE LA
RÉPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF THE
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

666 UNITED NATIONS PLAZA, ROOM 650
NEW YORK, N. Y. 10017
ELDERADO 5-8338-39

NO. /DCN/

NEW YORK, LE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Recu le 6 DEC 1973
Sous le no 57937/73
Sorti le 8 DEC 1973

à Son Excellence M. Vincent EFON,
Ministre des Affaires Étrangères

YAOUNDE

OBJET : Transmission Rapports de
Mission présentés par M. M. TCHINDA
a/s déroulement travaux de la 28^e
Session de l'Assemblée Générale des
Nations Unies (Deuxième et Quatrième
Commissions 16-octobre - 19 novembre
1973).

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Recu le 18 DEC 1973
Sous le no 4266
Sorti le 18 DEC 1973

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à
titre de compte rendu, les rapports que j'ai établis
sur le déroulement des travaux de la 28^e Session
de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la
période du 16 octobre au 19 novembre 1973.

République de Côte d'Ivoire
 Présidence Générale des Nations Unies, au Palais
 National de New York, du 16 octobre au 19 novembre 1973, à

New York.

à Son Excellence M. Vincent EFON,
 Ministre des Affaires Etrangères

Yaoundé, parti de Yaoundé le dimanche YAOUNDE

14 octobre 1973, je suis arrivé à New York le lendemain

15 octobre au soir, et me suis immédiatement mis à l'œuvre

OBJET : Transmission Rapports de Mission présentés par M. M. TCHINDA
 a/s déroulement travaux de la 28^e Session de l'Assemblée Générale des
 Nations Unies (Deuxième et Quatrième Commissions 16-octobre - 19 novembre
 1973).

Les présents rapports traitent des travaux
 des Deuxième et Quatrième Commissions, en traitant
 notamment en détail particulièrement sur le déroulement

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à
 des travaux de la Quatrième Commission, de Commission
 titre de compte rendu, les rapports que j'ai établis
 de Togo, y compris des Territoires non autonomes,
 sur le déroulement des travaux de la 28^e Session
 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la
 période du 16 octobre au 19 novembre 1973.

.../...

- 2 -

Conformément au calendrier que vous avez remis à chacun des membres de la délégation de la République Unie du Cameroun à cette 28e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ma mission commençait du 18 octobre au 18 novembre 1973, à New York.

Néanmoins, parti de Yaoundé le dimanche 14 octobre 1973, je suis arrivé à New York le lendemain 15 octobre au soir, et me suis incontinent mis à l'oeuvre le 16 octobre 1973 au matin, c'est-à-dire quelques jours plus tôt et mon mandat a pris fin le 19 novembre, c'est-à-dire un jour plus tard.

Les présents rapports traitent des travaux des Deuxième et Quatrième Commissions, en mettant naturellement un accent particulièrement sur le déroulement des travaux de la Quatrième Commission, ou Commission de Tutelle, y compris des Territoires non autonomes. C'est dire que ma présence n'était justifiée en Deuxième Commission que lorsque les horaires des séances des deux Commissions ne donnaient pas lieu à un chevauchement,

.../...

au cours de la période considérée (16 octobre au 19 novembre 1973).

Vous trouverez en annexe, trois copies de l'intervention que j'ai faite au nom de la délégation de la République Unie du Cameroun, le 2 novembre 1973 (cf. compte-rendu analytique de la 2050e séance de l'ONU, ci-joint), devant la Quatrième Commission, sur le point 70 de l'ordre du jour intitulé "Question de Namibie".

Comme vous le constaterez, dans mon intervention, je me suis déployé à démontrer d'une part, que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie, est illégale depuis la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1966 mettant fin au mandat de Prétoria sur la Namibie et d'autre part, à insister sur le fait que la responsabilité des Nations Unies sur la Namibie est claire et nette.

Ensuite, j'ai déploré l'impuissance des Nations Unies face au gouvernement de Prétoria qui persiste dans son refus d'appliquer des décisions des Nations Unies avec la complicité de certains membres permanents tant du Conseil de Sécurité que certains membres de l'ONU, alliés de l'Afrique du Sud.

- 4 -

Enfin, étant donné l'attitude de l'Afrique du Sud sur l'ensemble des problèmes namibiens, j'ai mis l'accent sur l'obligation qui incombe aux Nations Unies d'apporter toute l'aide nécessaire pour préparer le peuple Namibien à l'autodétermination et à l'indépendance immédiate conformément à la Charte. Ce faisant, je n'ai pas manqué de souligner le caractère urgent des mesures plus énergiques et plus dynamiques que l'Assemblée Générale à sa présente session doit recommander au Conseil de Sécurité d'adopter en vue de permettre à l'ONU d'installer ses organes dans ce territoire et d'administrer effectivement le peuple namibien, ce qui rentre dans l'intérêt d'affirmer le prestige de l'ONU, son autorité et d'accroître son efficacité. A la date du 10 novembre, et au moment où je quitte New York, aucune décision n'a encore été prise au sujet de la situation qui prévaut en Namibie.

Vous constaterez également dans l'un et l'autre des deux rapports, que j'ai laissé à la date du 10 novembre 1973, en cours de discussion, la plupart des problèmes commencés. Par conséquent, il m'est difficile, en tant que nouveau venu à la scène onusienne, de tirer une conclusion assez réaliste des débats de la 28e Session de cette Organisation en cours

- 5 -

de la période qui nous intéresse.

Néanmoins, bien que néoplyte dans ce vaste forum international auquel je ne suis pas encore habitué, nous pouvons affirmer et sans risque de nous tromper, que :

- la question concernant l'occupation illégale de certains secteurs de la République de Guinée Bissau et les actes d'agression commis par les forces militaires du Portugal contre le peuple de la République, a été le sujet le plus passionnant et à la fois le thème des plus débattus au sein de la Quatrième Commission et en Assemblée Générale au cours de cette deuxième période ;

- les pays du Tiers Monde ainsi que ceux des Etats membres de l'ONU ayant reconnu la République de Guinée Bissau, ont remporté un éclatant succès sur la question concernant la République de Guinée Bissau ;

- la Commission a consacré beaucoup de temps à la question de Namibie qu'à celle de la Rhodésie du Sud ; ce qui constitue un succès en dépit du fait que le représentant du SWANUP et certaines délégations notamment le Brésil et le Japon, aient estimé que les contacts devraient être maintenus entre le Secrétaire Général et le gouvernement de Prétoria ;

- 6 -

- la question relative à l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux pays coloniaux a eu un débat plus animé que la question des activités des intérêts étrangers économiques et autres dans les territoires sous domination portugaise, car presque toutes les délégations y compris celles des Etats africains, ont évité d'intervenir sur cette dernière question jusqu'au moment où je cesse de participer aux séances. Notons cependant que les Etats-Unis d'Amérique qui sont intervenus au cours du débat, ont déclaré "qu'ils n'encourageaient pas et ne décourageaient pas non plus des investissements américains en Afrique du Sud d'un côté et ne faisaient aucun effort pour encourager les investissements américains dans les territoires sous domination portugaise d'un autre côté." Une telle déclaration prête à équivoque, et exerçant son droit de réponse, le représentant des Etats Unis d'Amérique a motivé cette ambiguïté par le fait que "la loi des Etats Unis d'Amérique concernant les corporations ou entreprises privées, est faite telle que le contrôle du Gouvernement sur les activités des dites entreprises n'est pas souvent aisé".

.../...

- 7 -

Cette argumentation n'a pu et ne pouvait convaincre qui que ce soit. Il en est de même de la question de l'indépendance nationale du peuple de Porto Rico, à laquelle le même représentant des Etats Unis d'Amérique a désespérément déclaré qu'il ne fallait pas parler de la juste revendication du peuple de Porto Rico, car la question n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'ONU.

Le Président de l'Assemblée Générale lui a répondu que sa démarche n'était pas réaliste, or la question de l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux pays coloniaux, était bien inscrite à l'ordre du jour (point 23) et intéressait tous les territoires encore dépendants quelle que soit leur situation géographique.

Sur ce, le représentant des Etats Unis d'Amérique a déclaré qu'il se réservait le droit de faire ultérieurement une déclaration en guise de réponse, malgré le respect qu'il doit au Président de l'Assemblée Générale.

Relevons dans le même contexte, le fait que la délégation de Cuba a déclaré qu'"elle défendra énergiquement les intérêts du peuple de Porto Rico qui désire accéder à l'indépendance nationale".

..//..

- 8 -

En tout état de cause, ma remarque générale est que les problèmes qui ont été examinés au cours de cette période en Quatrième Commission, intéressent un grand nombre d'Etats membres de l'ONU, car relevons que le fait que certains points ne soient pas longuement débattus, ne signifie pas un manque d'intérêt de la part des délégations, mais traduit plutôt une prudence politique.

Ensuite, les pays africains en particulier et du Tiers Monde en général, ont adopté une attitude sinon commune, du moins assez proche d'un accord, ce qui permet de penser que l'on peut, à tout moment au sein des Nations Unies, sur les problèmes du colonialisme et de la discrimination raciale, réunir une majorité considérable contre tant le Portugal, l'Afrique du Sud et leurs alliés, que les autres pays ayant encore des colonies.

Signalons enfin, qu'en date du 15 novembre 1973, une résolution 3066 (XXVIII) a été adoptée par 92 voix contre 2 (Portugal et Afrique du Sud) avec 3 abstentions, dans l'intérêt de renforcer la coopération entre l'OUA et l'ONU, marquant ainsi un succès de plus à l'actif des pays africains au cours de cette deuxième phase des travaux de la 28e Session

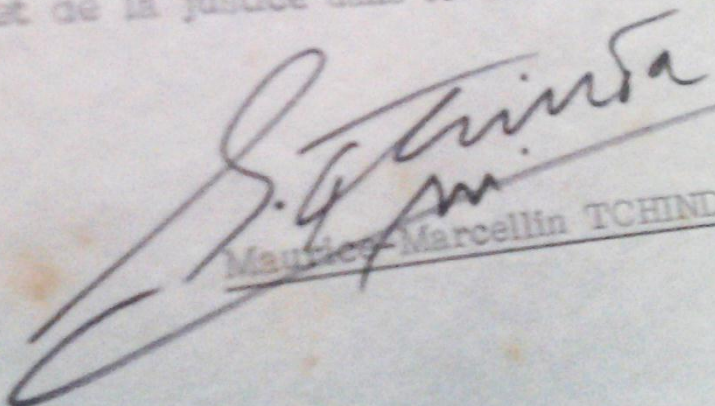
.../...

- 9 -

de l'ONU car elle vise également une plus grande coopération étroite, dans le futur, entre les deux organismes dans l'intérêt de la paix, de la sécurité, de la dignité et de la justice dans le monde.

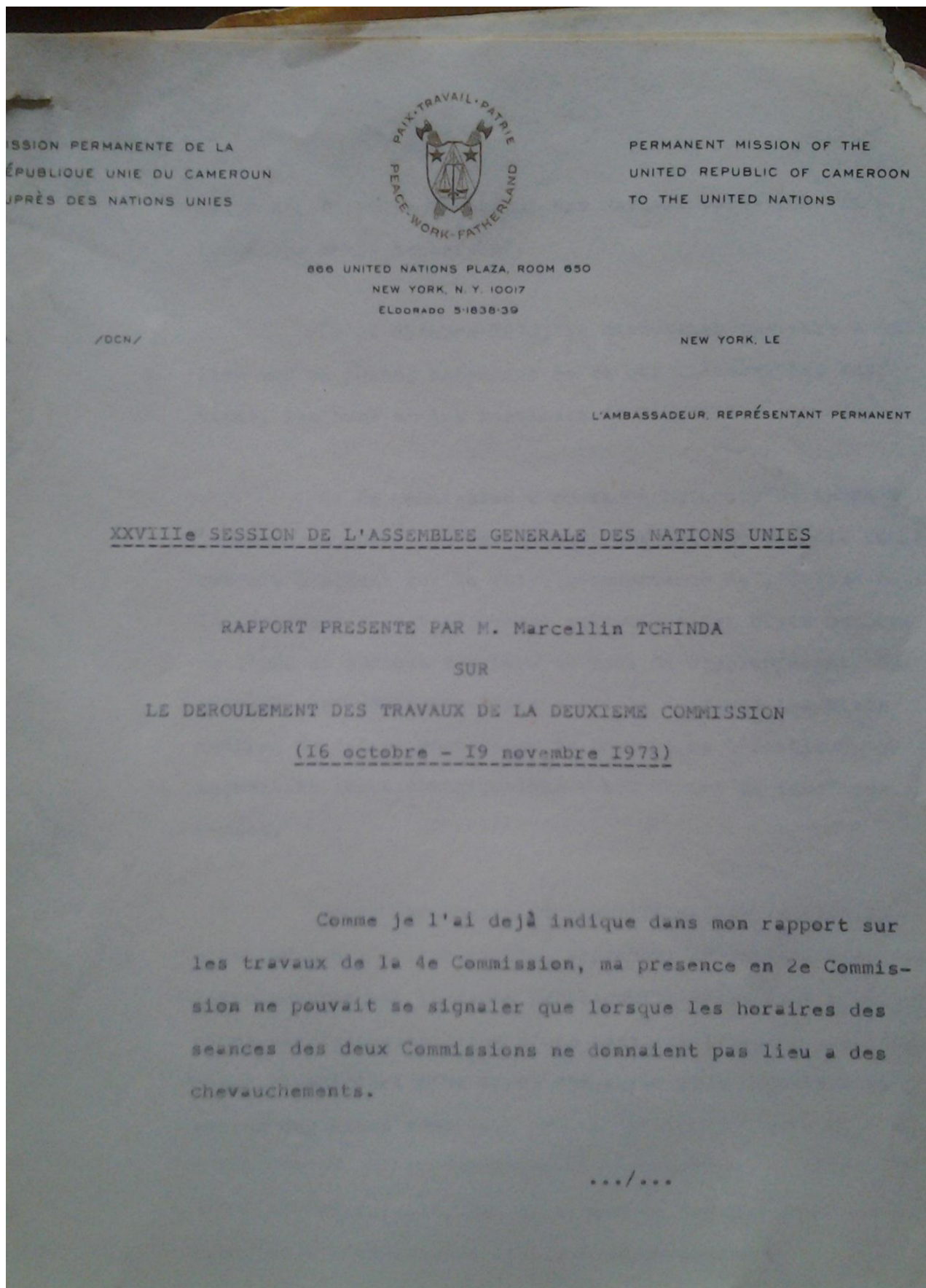
Maurice-Marcellin TCHINDA

de l'ONU car elle vise également une plus grande coopération étroite, dans le futur, entre les deux organismes dans l'intérêt de la paix, de la sécurité, de la dignité et de la justice dans le monde.


Maurice-Marcellin TCHINDA

Source : Archives du MINREX

Annexe 13 : Rapport de M. Marcellin Tchinda à l'Assemblée Générale des Nations-Unies



- 2 -

Point 47, intitulé "Institut des Nations Unies pour la formation et la Recherche".

Le 22 octobre 1973, la discussion générale a eu lieu sur ce point, notamment en ce qui concerne les activités, les buts et les résultats de l'UNITAR.

La 2e Commission a consacré beaucoup de temps à l'examen du point, et les délégations qui ont pris la parole ont mis l'accent sur le rôle, l'importance de l'UNITAR dans le processus de développement économique des Etats membres de l'ONU et surtout des pays en voie de développement. Ces orateurs ont également insisté sur le fait que les Etats membres devraient encourager le travail de l'Institut, en augmentant leurs contributions à son budget de fonctionnement.

C'est dans cette perspective qu'une résolution a été adoptée, à l'unanimité, exprimant la satisfaction des Etats membres sur la façon par laquelle l'Institut s'acquitte de ses responsabilités d'une part, et l'espoir que l'Institut bénéficiera d'un appui financier plus important et plus solide des Etats membres.

Ce faisant, des critiques et des souhaits ont été formulés à l'adresse de l'UNITAR entre autres :

.../...

- 5 -

Certaines delegations, notamment celles des pays socialistes (Hongrie et Bulgarie) ont declare que la transformation de l'ONU en une Institution specialisee des Nations Unies doit se faire progressivement en occupant une place importante dans ce systeme.

X

X

X

Le 12 novembre 1973, la Commission a aborde ce point, en entendant les exposes faits par :

- Le Directeur du Programme des Nations Unies pour le Developpement (PNUD),

- Le Directeur general du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF),

et le Directeur executif du Fonds des Nations Unies pour les activites en matiere de population.

Ils ont tour a tour souligne le fait que la cooperation est meilleure et necessaire, et exprime l'espoir que les Etats membres devraient encourager la cooperation technique entre les pays en voie de developpement d'une part, et qu'il faudrait eviter la dispersion d'efforts d'autre part.

La discussion generale devait commencer le 13 novembre 1973.

.../...

Source : Archives du MINREX

Annexe 14 : 12^e sommet du MNA à Durban

L'ÉVÉNEMENT

12^e SOMMET DES NON-ALIGNÉS

President Biya at the Durban NAM Summit :

A Call for the Reduction of the Growing Gap Between Rich and Poor

● **President Paul Biya addressed the 12th Summit of the Non-Aligned Movement in Durban yesterday. In his presentation, the Head of state stressed the need to bridge the gap between the world's rich and poor-following is the full text of the address.**

Your Excellencies, Heads Of State and Government,

Mr Secretary General of the United Nations,

Mr Secretary General of the OAU, Ladies and Gentlemen,

It is a real honour for me and a pleasant privilege to be here in Durban, economic metropolis that is a gateway to the world, at a crucial moment in the history of humanity when the frustrated aspirations of our peoples to progress in solidarity, justice and peace should be addressed by our States.

Whereas worldwide, the end of the cold war had kindled legitimate hopes for the advent of a new order founded on the solidarity of peoples and the awareness of a common destiny.

Some even wondered about the

coincency of the objectives pursued by the Movement of Non-Aligned countries today, it should be noted that the contradictions of the global system are far from having been lifted.

The globalisation of challenges and the tendency to adopt universal values are coupled with exclusion mechanisms which mainly affect developing countries.

Powerless in trying to set new rules, the international Community has observed that the major problems of our time remain without real solutions.

In this context, the number and status of participants in this meeting are testimony to our faith in the capability of our States through consultation and unity, to live up to the new challenges we face.

Significant

It is significant in this light that the

12th Summit of Non-Aligned Countries is holding in the Republic of South Africa, land of encounters, crossroads of civilisations which, for decades paid dearly for the policy of apartheid and was able with courage to triumph over racial and community conflicts to triumph over racial and community conflicts to turn resolutely to the path of national reconciliation and progress.

I wish to seize this opportunity to pay resounding tribute to the valiant

people of South Africa as well as to their President, Nelson Mandela, this Great African, this Great Statesman who has all our consideration and esteem.

Mr President and Dear Brother,

There are few men in the history of a people who become a symbol. You have succeeded in that exploit.

You did not succeed through the use of force, but through your tenacity, through your faith in the human person in freedom ! And, with bare hands, you demonstrated that force will never triumph over law. Is there better lesson of courage than this ?

Your Excellencies, Heads Of State and Government,

Mr Secretary General of the United Nations,

Mr Secretary General of the Organization of African Unity,

Ladies and Gentlemen,

The international society, now liberated from East-West rivalry and frustrated by the dividends of peace is, today, more than ever before, at a crossroads as it is facing many contradictions.

While we may express satisfaction at the efforts deployed to set up international regulatory bodies at the global or regional levels, we also observe what seems to be a regression, namely :

- the resurgence of nationalisms, intolerance and fanaticism ;
- the weakening of sovereign States through the multiplication of acts of interference, pressure and even aggression ;
- lingering wars between States and within States themselves ;
- the inability to put in place comprehensive strategies to cope with challenges such as world peace and security, the environment and development.

On the eve of the Third Millennium, Africa is waiting before our eyes. Asia, Latin America and the Middle East are not spared by these upheavals.

The gap between countries of the North and those of the South is growing wider day after day.

20 % of the world's population alone still lives in poverty, 80 % of the revenue of our planet.

The globalization of trade and integration of markets are alone incapable of correcting this imbalance.

Similarly, the net ratios of external resources dwindle on a continuing basis.

Whereas our countries have embarked on far-reaching reforms aimed in particular at speeding up human

rights promotion and the rule of law, boosting economic and social development as well as environmental protection.

Renewed Partnership

These efforts, usually made through huge sacrifices can attain the objective of sustainable development only with the active solidarity of the international community within the spirit of a renewed partnership that should lead to :

- the substantial increase in financial flows of public and private origin towards our countries ;
- the concerted settlement of the debt problem ;
- significant support to efforts of diversifying basic commodities ; and ,
- an improvement of the access of our exports on the world market.

It is because we want to be full-fledged partners and no sidetracked partners in the new world order that we advocate these measures that are aimed at correcting these international imbalances.

These imbalances constitute a serious threat to world peace and security.

I wish to pay tribute to the United Nations for its sustained efforts in promoting the democratisation of international relations.

With respect to major international financial institutions such as the IMF and the World Bank, as well as some bilateral donors, we appreciate their contribution to the economic revival efforts of our countries that are witnessing a return to growth.

However, I remain convinced that the stability, security and development of our countries is, first and foremost our own responsibility.

In unity and consultation our Movement can still influence the present course of History.

Your Excellencies, Heads of State and Government,

Mr Secretary General of the United Nations,

Mr Secretary General of the OAU, Ladies and Gentlemen,

The task already accomplished by the Movement of Non-Aligned countries in favour of decolonisation, the independence of our countries and the fight against all forms of domination should serve as an inexhaustible source of inspiration for us in our common struggle for more justice, more solidarity and greater democracy in international relations.

Our membership, our population, our raw material resources, the creativity of our peoples in all spheres are as many factors that command that we stay united and together in coping with the renewed challenges we confront.

Obviously, the logic of blocs which erstwhile fixed the original orientations of our Movement is no longer valid. Nevertheless, lingering hegemonic inclinations and the gravity of the problems facing the international community are a clear proof of the need to continue our Movement and its pertinent options.

Lastly, I wish to mention and deplore the fact that on regional political issues, our Movement exerts only limited influence that is not commensurate with its real political weight.

Therefore, it is necessary that, having defined the role it intends to play henceforth in international relations and having overcome its differences, our Movement should take a common stance with determination on the issues of our time.

On this condition, the Durban Summit, like other major meetings that have been held during this half century and whose names are still vivid in our memories, will be the history-making Summit that everyone expects it to be.

Thank you

N.B. : Sub-heads are Cameroon Tribune's

PROJECT GEF CAMPO MA'AN PROJET

BP 219 KRIBI TEL/FAX: 46 21 37
E-mail: 110703.2627@COMPUSERVE.COM

A technical support staff position for a Land Inventory and Land Evaluation study is available at the Campo Ma'an project site in Kribi. The technician geographical information systems (GIS) for forest use planning support staff will collaborate with three Dutch bilateral associate experts. Candidates are kindly requested to apply to the Chief Technical Advisor in writing, and to include a recent copy of their C.V.

Duties

- Under the guidance of the Associate Experts:
- * prepare hardcopy field maps from digital files
- * digitise field maps
- * compile various thematic maps with legends
- * carry out spatial analysis (map over-laying)
- * maintain the GIS hardware and software
- * assist in data input in spreadsheets and databases
- * provide assistance to other computer users of the Campo project

Qualifications and experience

- University degree (BSc) or Diploma in Forestry, Agronomy or Geography, or a degree in computer science encompassing the foregoing with good knowledge of forestry, geography or agronomy
- * thorough knowledge of windows 95 operating system and MS Office programmes, especially Word, Excel and Access
- * proven experience with ArcInfo or other geographical information systems
- * experience in the humid tropical forests
- * proficiency in English and French.

The technician will be responsible to the Tropenbos Chief Technical Advisor and work under the guidance of the associate experts. He/she will be technically supported by SC-DLO (Winand Staring Centre for Integrated Land, Soil and Water Research in Wageningen, the Netherlands).

Duty station: Kribi, Cameroon

Starting date: Expected November 1998

* Duration: 2 years with a possibility for a one year extension, after a trial period of 2 months.

OFFRE D'EMPLOI

Les diplômés de l'Enseignement Supérieur ayant déposé une demande d'emploi au Cabinet SYNERGIES CONSEILS CAMEROUN (S2C) sont invités à prendre contact avec ledit Cabinet au plus tard mercredi 09 septembre 1998. Tél: 22 43 41.

JOB OFFER

Candidates who applied for a job via SYNERGIES CONSEILS CAMEROUN (S2C) are kindly requested to contact this Consultant before 17H30 Wednesday 09th september, 1998 latest. Tel: 22 43 41

Annexe 15 : Projet de jumelage des villes de Libreville et Durban

COMMUNE DE LIBREVILLE

 SECRÉTARIAT GENERAL

 DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
 ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

 DIRECTION DE LA COOPÉRATION
 DÉCENTRALISÉE



RÉPUBLIQUE GABONAISE
 Union-Travail-Justice

N° 000037 / CL/SG/DGAAJ/DCD

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES RELATIONS ENTRE LIBREVILLE ET LA VILLE DE DURBAN

Libreville et Durban sont liées par une Convention de jumelage et un accord additionnel d'arrangement paraphés à Libreville, le jeudi 26 avril 2012. La conclusion de cette convention est intervenue après diverses rencontres, séances de travail et activités thématiques. La présente note de synthèse a pour objet de faire le point sur :

- La genèse et la mise e œuvre du projet ;
- Les actions ou activités menées depuis la conclusion du jumelage ;
- Les projets retenus dans le cadre du jumelage.

I- GENESE DU PROJET

Le projet de jumelage Libreville-Durban est né vers le mois d'aout 2011, au cours des manifestations de la « Durban Day's » à Durban en Afrique du Sud, suite à un entretien entre les autorités municipales de Durban et Son Excellence Thaninga Shope-Linney, Ambassadrice de la République d'Afrique du Sud au Gabon.

La faisabilité du projet a ensuite été examinée au cours de diverses audiences avec le Maire de Libreville. Une mission a finalement été diligentée pour prendre attache directement avec les autorités municipales de Durban. Ladite mission ne fut pas concluante, celle-ci étant intervenue pendant les élections locales en Afrique.

A- LES SEANCES DE TRAVAIL

Le projet de jumelage avec Durban a été réactivé à l'initiative du Secrétaire Général de la Mairie de Libreville après un une audience accordée par Madame l'Ambassadeur d'Afrique du Sud au Gabon.

1- La séance de travail préliminaire du 23 février 2012 :

Elle est consécutive à l'audience accordée par Madame l'Ambassadeur d'Afrique du Sud. La délégation de la Mairie de Libreville était alors composée par messieurs :

- Jean Marie MBOUMBOU MAKANGA, Secrétaire Général de la Mairie de Libreville ;
- Adrien NGUEMA MBA, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Libreville ;
- Edgard Mesmer MVELE OBIANG, Directeur de la Coopération Décentralisée ;
- Guy NDONG NGUEMA, Chargé d'Etudes au Secrétariat Général de la Mairie de Libreville.

CONCLUSION

Au regard des potentialités de la ville de Durban qui dispose d'un budget d'un peu plus de mille milliards cent millions (1000 100 000 000) FCFA et d'un panel d'Hommes d'affaires décidés à investir à Libreville, la coopération avec cette mégapole peut s'avérer fructueuse.

Il conviendrait d'identifier avec précision les besoins de la Commune de Libreville et les formaliser en projets avec des études finalisés en termes de faisabilité, de coût, de planification opérationnelle etc. Une attention particulière devrait être accordée à ce partenariat prometteur.



Dans le sens, il serait utile de disposer d'une banque de projets pour tous les jumelages conclus ou à conclure, lesdits projets finalisés pourraient d'ailleurs faire l'objet d'appels d'offres local ou international.

Par ailleurs, aux fins de dynamiser les Accords de jumelage déjà conclus, le Conseil Municipal de Libreville pourrait procéder à des inscriptions budgétaires pour couvrir les frais liés à l'activation, la vitalisation ou la participation de la Commune de Libreville aux activités induites par la signature de tels Accords.

Fait à Libreville, le

25 MARS 2015

LE DIRECTEUR DE LA COOPERATION DECENTRALISEE



Edgard Mesmer MVELE OBIANG

Annexe 16 : Autorisation d'entretien

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

 SECRETARIAT GENERAL

 DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES

 SERVICE FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNELS



N° 184 MAE/SG/DCRH/SFPP

NOTE

pour
 Monsieur l'Ambassadeur,
 Directeur Général des Affaires Etrangères par intérim

-Libreville-

Objet : Accueil d'une étudiante pour entretiens.

P.J : copie attestation de recherche.

Dans le cadre de l'accompagnement des étudiants dans leur cursus de formation, j'ai l'honneur de vous informer que **Madame NGO BOUMTJE Odile Yolande**, inscrite en Thèse de Doctorat PhD au Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, s'entretiendra avec vous ou avec vos collaborateurs pour avoir accès aux informations liées à son travail de recherche sur le thème : « *La coopération entre l'Afrique du Sud et les Etats de l'Afrique Centrale, le cas du Cameroun et du Gabon de 1994 à 2016* ».

Je vous saurais gré des dispositions utiles à faire prendre à cet effet.

Fait à Libreville, le 24.10.2019

L'Ambassadeur du Gabon,
 Secrétaire Général Adjoint

Denise Landria NDEMBI NZIENGUI



Source : Ministère des Affaires étrangères du Gabon

Annexe 17 : Données économiques sur le Gabon

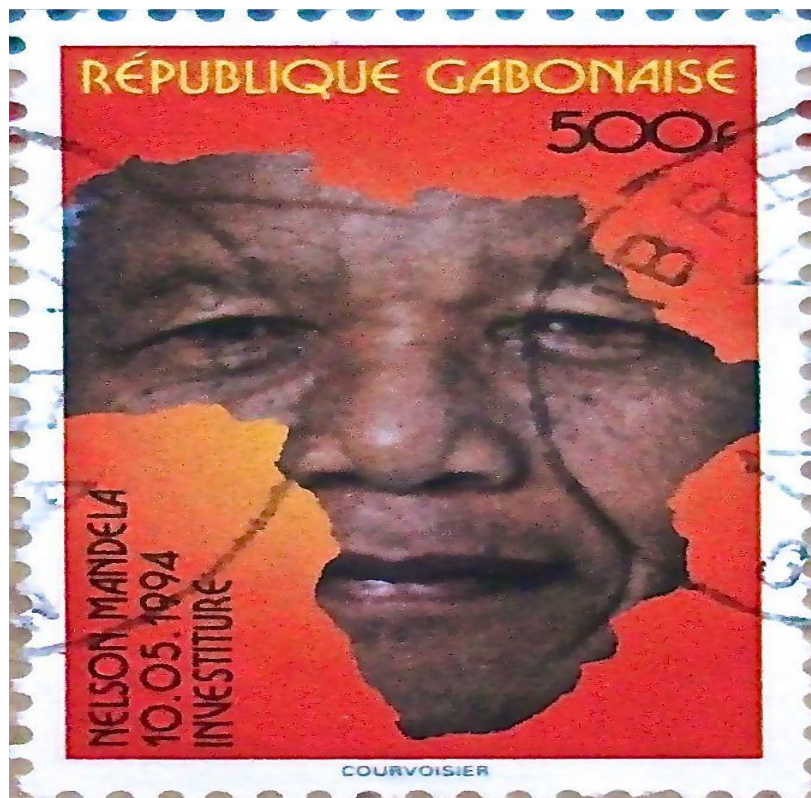
Annexes

ANNEXE I : Evolution des prix pétroliers
(Dollars EU par baril à la date indiquée)

	Mandji	Gamba
1973	1er janvier	2,40
	1er avril	2,70
	1er août	3,15
	1er octobre	3,45
	20 octobre	6,60
	Prix affiché	4,60
	Prix réalisé	7,40
	15 novembre	6,60
	Prix affiché	5,00
	Prix réalisé	5,10
1974	1er janvier	13,03
	Prix affiché	9,48
	Prix réalisé	13,79
	1er juillet	13,03
	Prix affiché	9,79
	Prix réalisé	10,30
	1er octobre	13,03
	Prix affiché	10,11
	Prix réalisé	13,79
	Prix réalisé	10,43
1975	1er janvier	11,70
	Prix affiché	10,50
	Prix réalisé	12,00
	1er octobre	13,20
	Prix réalisé	11,55
1976	1er janvier	13,20
	Prix affiché	11,55
	Prix réalisé	13,50
1979	1er janvier	14,31
	Prix affiché	12,59
	Prix réalisé	14,81
		13,03

Source : Hughes Alexandre Barro Chambrier, l'Économie du Gabon, Analyse politiques d'ajustement et d'adaptation, Paris Economica,

Annexe 18 : Timbre postal adopté par le Gabon au lendemain de l'investiture de Nelson Mandela



Source : www.shutterstock.com

Annexe 19 :**Tableau n° 46: Les principaux produits importés de l'Afrique du Sud au Cameroun entre 2003 et 2016.**

ANNÉES / NATURE DES PRODUITS IMPORTES (en milliards de francs)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits chimiques	3914,44	3385,86	3897,2	4110,71	5040,75	4933,18	4514,6	6074,03	4885,67	5917,39	4665,29	5090,76	3186	2262
Papiers et cartons	3596,61	3239,87	2379,45	3361,91	3107,73	4491,87	2718,06	2721,81	2017,77	1460,2	1945,71	1025,73	549	286
Machines, appareils électriques et mécaniques	1158,05	1666,55	1334,57	1723,4	1693,23	7652,63	2092,23	3480,55	6131,85	3384,03	2918,31	2888,21	1763	1927
Matériels de transport	1244,15	973,3	1956,43	5656,21	5755,55	21668,16	6256,22	11167,62	16463,45	12762,43	20496,22	18613,12	34826	20644
Équipements, appareils audiovisuels et de communication	2144,3	1932,45	520,52	1225,1	676,19	827,41	628,26	883,34	246,56	772,77	420,6	238,95		
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	1035,24	1343,21	1420,9	1492,21	1605,28	2024,17	3491,42	2794,59	1250,03	1448,71	1173,96	2428,48	1160	743.

Produits en plastiques et caoutchouc	706,93	971,47	1052,16	589,84	780,56	693,32	965,38	941,67	311,49	180,9	130,39	752,82	2923	3104
Produits de l'agriculture	546,57	775,62	1090,83	1174,26	1339,65	2067,96	1824,24	3523,3	2151,84	2775,06	2466,32	2511,12		
Meubles, produits des industries diverses	312,25	111,77	182,16	65,41	237,38	113,2	76,43	152,39	162,3	123,48	45,2	199,82	104	74
Produits laitiers	214,26	689,56	81,22	43,01	67,51	42,89	78	127,1	198,14	144,75	677,52	264,25		117
Boissons	443,66	400,38	604,05	375,77	719,15	1034,17	915,53	1133,64	641,14	997,85	1745,31	885,28	1511	2027
Travaux de construction	10,12			200,84	170,86	21,75		21,58	502,49	562,62	48,1	0,06	1	20
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	233,88	212,11	132,16	109,77	161,28	198,85	427,35	320,74	311,56	163,41	230,82	262	2	9
Produits du cacao, café, thé et sucre	65,77	73,03	38,21	226,43	38,64	66,75	85,33	144,85	174,64	271,07	330,37	182,22		
Autres produits d'extraction	346,45	119,27	106,78	51,61	33,58	2,42	120,54	182,64	23,48	253,73	97,94	139,95		
Autres produits minéraux, non métalliques et de construction	42	911,88	3770,16	498,4	36,3	221,81	279,27	60,65	509,85	1132,03	66,04	392,52		
Produits du raffinage, de la cokéfaction et des	8473,7	1764,07	2274,23	1205,71	1128,7	1087,37	783,98	511,11	616,06	696,39	559,51	1186,44	688	1244

industries nucléaires														
Cuir et chaussures	46,53	0,67	0,61	0,8	20,4	32,04	1,89	37,45	24,86	32,02	9,2	9,22		
Viandes, poissons et crustacés	995,48	537,06	484,25	388,23	32,42	1688,6	8480,82	11077,87	14063,23	5639,7	5953,16	2908,13	2856	2193
Produits du travail des grains et produits amylicés	6,04	25,59	33,91	8,43	22,86	22,52		242,6	23,13	69,88	147,7	303,21	25	13
Produits à base de tabac		64,55		99,24	3471,43	9308,04	8079,06	9252,2	12678,49	14195,79	10177,35	9926,62	7006	2914
Fruits comestibles et préparations à base de fruits et légumes													2011	2372
Céréales et préparations à base de céréales													449	1441
Autres produits													2293	2567
TOTAL IMP.	25589,3	19215,2	21360	22612,9	26141,4	58230,7	41871,1	54907,6	63394,02	52987,48	55579,93	51078,32	61373	43968

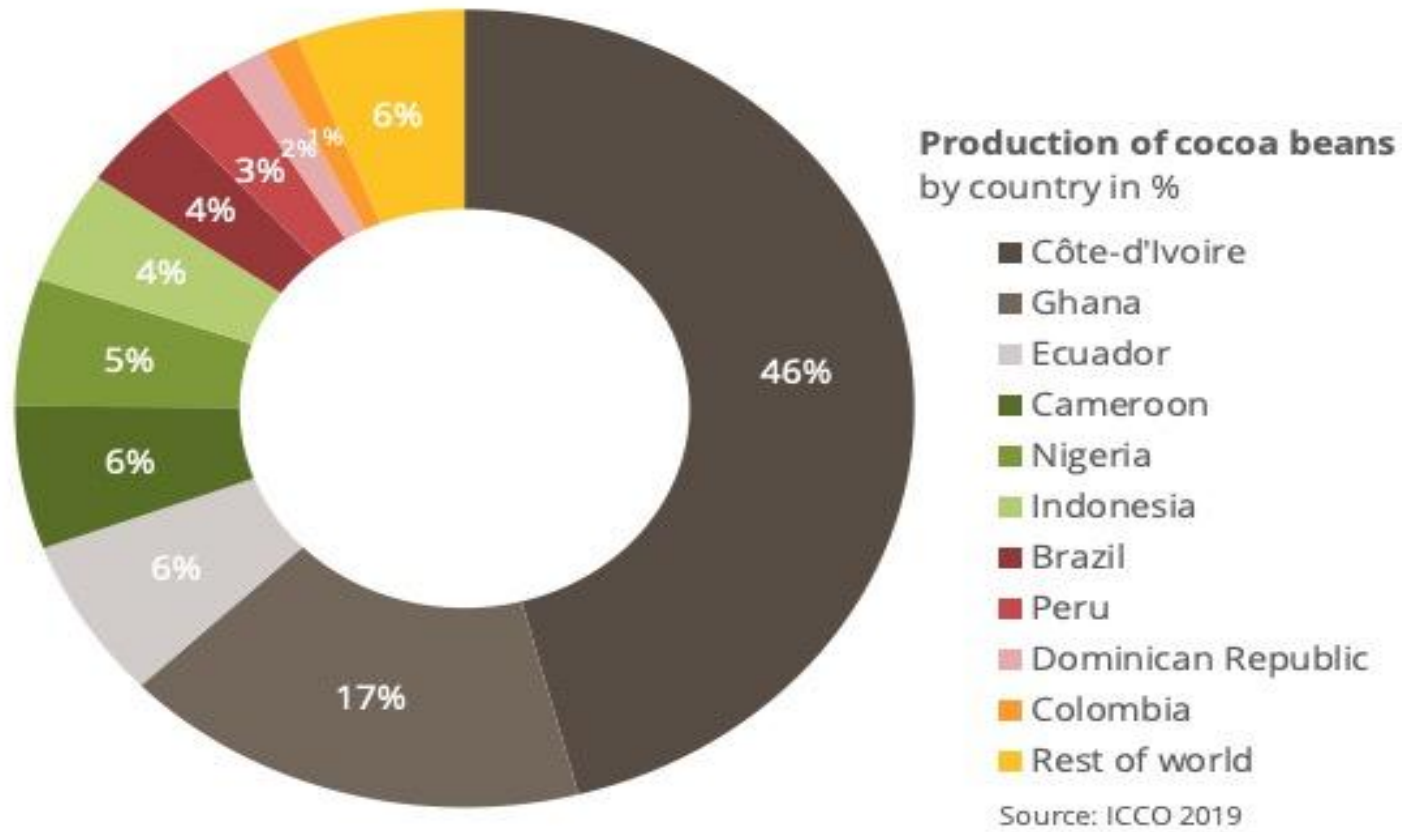
Source : Institut National de la Statistique et Ministère du commerce.

Annexe 20 :**Tableau n° 47: Les principaux produits importés de l'Afrique du Sud vers le Gabon**

Nature des Produits importés/Valeur (en milliards de francs CFA)	Années					Total général
	2012	2013	2014	2015	2016	
Voitures automobiles, tracteurs...	14 531 793 262	13 855 271 132	11 060 330 002	7 645 930 938	7 817 583 934	59 970 282 902
Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	3 309 328 336	4 343 870 123	4 329 315 872	3 587 460 684	3 023 781 819	20 310 278 934
Machines et appareils mécaniques	1 910 833 715	3 799 728 565	4 710 887 528	2 153 329 039	970 713 782	14 302 374 202
Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	1 042 621 436	1 614 869 556	2 618 422 028	2 693 332 018	2 904 423 061	13 603 091 771
Préparation de légumes, de fruits ...	1 147 999 320	1 537 769 094	1 741 333 143	1 564 008 177	1 284 604 115	8 313 970 499
Machines et appareils électriques	862 073 511	1 062 245 430	887 999 778	773 626 806	2 267 222 122	6 236 727 465
Ouvrages en fonte, fer ou acier	1 010 753 039	1 317 816 050	1 400 865 688	636 702 418	1 082 051 355	5 792 928 593
Meubles, mobiliers médico-chirurgical	1 173 334 313	1 236 485 839	927 914 970	1 612 611 273	330 845 953	5 395 758 702
Combustibles minéraux, huiles minérales...	760 224 312	820 917 487	875 390 707	253 579 322	1 361 364 592	5 164 623 288
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	534 644 684	548 383 706	504 840 859	2 038 539 707	603 997 557	4 669 770 891
Instruments et appareils d'optique, de photos...	460 475 900	768 020 471	795 863 550	836 470 150	676 421 557	4 162 762 442
Résidus et déchets des industries alimentaires...	677 452 764	914 857 244	474 677 899	666 351 543	708 647 570	4 021 697 301
Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	725 981 148	488 278 944	477 968 745	675 532 329	564 173 100	3 286 321 645
Viandes et abats comestibles	225 743 524	351 693 092	975 497 743	313 374 772	670 651 399	3 090 192 122
Papiers et cartons...	530 446 874	855 418 040	564 054 068	396 548 200	565 632 514	3 074 851 357
Préparations à base de céréales, de farines....	394 207 592	473 715 522	498 862 237	274 927 750	393 859 862	2 711 104 733
Produits divers et industries chimiques	328 310 629	454 181 282	268 710 281	221 184 850	385 033 177	2 214 206 877
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	201 227 074	455 891 170	408 399 716	97 516 013	303 689 369	1 557 286 496
Produits chimiques, inorganiques	233 543 202	205 882 088	328 621 133	396 631 825	182 855 929	1 420 977 921
Lait, produits de la laiterie, œufs, miel	24 615 236	221 851 183	108 947 697	10 153 683	3 663 035	854 953 709
Total général	32 893 596 909	38 169 293 236	36 510 744 497	30 130 714 688	27 979 541 957	

Source : Données de l'Institut Nationale de la Statistique du Gabon.

Annexe 21 : Production des fèves de cacao par pays en 2019



Source : www.kakaoplattform.ch

Annexe 22 : La place du Cameroun et du Gabon parmi les États producteurs de cacao de 1961 à 2018 (en tonnes)

RANG	ÉTAT OU TERRITOIRE	PRODUCTION DE FÈVES DE CACAO			
		1961	1980	2000	2018
1	Côte d'Ivoire	85.000	417.222	1.401.101	1.963.949
2	Ghana	451.200	277.200	436.600	947.632
3	Indonésie	1.031	10.284	421.142	593.832
4	Nigéria	197.000	153.000	338.000	332.927
5	Cameroun	75.100	117.053	122.600	307.867
6	Brésil	155.901	319.141	196.788	239.387
7	Équateur	44.100	91.215	64.991	235.182
8	Pérou	2.688	4.420	25.049	134.676
9	République dominicaine	34.850	28.481	37.107	85.139
10	Colombie	14.300	35.700	36.731	52.743
49	Gabon	3190	3814	500	176

Source : atlasocio.com

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) SOURCES ORALES

N°	NOMS PRÉNOMS	ET	FONCTION	ÂGE	LIEU DE L'INTERVIEW	JOUR DE L'INTERVIEW
01	Ango Essama Philémon Parfait		Économiste, Inspecteur des régies financières	44 ans environ	Ministère du Commerce (Yaoundé)	16 octobre 2017
02	Assoumou Ndong Norbert		Diplomate, Chef de division de la coopération scientifique et culturelle	52 ans environ	Ministère des Affaires Étrangères (Libreville)	29 octobre 2019
03	Awono Onana		Directeur des études à l'école nationale supérieure Polytechnique de Yaoundé	53ans	Yaoundé	16 décembre 2013
04	Bafedile Ramatlape		Secrétaire n°1 à l'Ambassade d'Afrique du Sud au Gabon	63 ans	Ambassade d'Afrique du Sud au Gabon (Libreville)	25 novembre 2019
05	Bah Hervé Louis Anselme		Ambassadeur, Conseiller chargé des affaires consulaires à l'ambassade du Gabon	64 ans	Ambassade du Gabon au Cameroun (Yaoundé)	18 Juin 2018 et 20 février 2019
06	Bekolo Dorothy		Diplomate, directrice de l'intégration régionale au MINEPAT	62 ans	MINEPAT (Yaoundé)	16 Juin 2018 et 05 mai 2021
07	Biban Biban Jérémie		Sous-directeur de l'intégration économique en Afrique centrale au MINEPAT	53 ans	Yaoundé.	15 juillet 2021
08	Biyele Bono Carine		Surveillante générale	43 ans	Hôpital de district d'Olembé	18 février 2022
09	Ekoman Michel		Chef service SDAOA au MINREX	41 ans environ	MINREX (Yaoundé)	16 avril 2018
10	Eloundha Cimetria		Agent à la cellule statistique de la Direction Générale du Commerce	Env. 38 ans	(Libreville)	19 novembre 2019

11	Essomba Philippe Blaise	Professeur à l'Université de Yaoundé 1, chef du département d'histoire retraité	69 ans	(Yaoundé)	07 novembre 2020
12	Fokoue Fabrice	Chargé d'études, assistant n°1, cellule du partenariat international, Direction de la coopération au MINSANTE	45 ans	MINSANTE (Yaoundé)	10 novembre 2020
13	Ilagou Mboumba	Proviseur du Lycée Nelson Mandela	50 ans	(Libreville)	6 novembre 2019
14	Komba Yemba Elvire	Agent à la cellule statistique de la Direction Générale du Commerce	Env. 38 ans	(Libreville)	19 novembre 2019
15	Koufan Menkene Jean	Professeur d'histoire à l'Université de Yaoundé 1	69 ans	Yaoundé	12 octobre 2018
16	Libong Badjan Patrice	Ingénieur d'études n°3 à la direction de l'intégration régionale	53 ans	MINEPAT(Yaoundé)	13 juillet 2013
17	Manga Engelberg	Chef de la cellule de partenariat international	58 ans	ministère de la santé (Yaoundé)	24 novembre 2014
18	Mayagui Manamy Gilles Evrard	Chef service à la Direction de l'orientation et de la scolarité	37 ans	Agence Nationale des Bourses du Gabon (Libreville)	21 novembre 2019
19	Mbamba Alain	Chef service, chargé des relations avec l'Afrique à l'ANOR	35 ans	ANOR (Yaoundé)	18 Avril 2018
20	Mboma Ghislain	Directeur de la promotion des investissements ANPI-Gabon	Env. 50 ans	ANPI-Gabon (Libreville)	06 décembre 2019
21	Medjo Medjo Michel	Docteur en histoire des relations	30 ans	Yaoundé	07 novembre 2020

		internationales, boursier à l'Université Stellenbusch en Afrique du Sud			
22	Menyem Marie	Diplomate, Directrice des Affaires Africaines	Environ 50 ans	Ministère des Affaires Étrangères (Libreville)	9 décembre 2019
23	Meyobeme Maxime	Cellule statistique	42 ans	Ministère du Commerce (Yaoundé)	16 octobre 2017
24	Mezui Me Nguema Rémy	Responsable de la cellule statistique et des Accords commerciaux	50 ans	Direction Générale du Commerce de (Libreville)	19 novembre 2019
25	Mounguengui Guy Christian	Ambassadeur, Directeur Général de la Coopération Internationale	55 ans	Ministère des Affaires Étrangères (Libreville)	25 octobre 2019
26	Moussa Kouoh	Président du CAPEF	58 ans	Chambre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et des Forêts (Yaoundé)	09 octobre 2019
27	Moutomby Joseph Ndumbe	Inspecteur principal des régies financières impôts / Directeur du commerce extérieur	Env.48 ans	Ministère du Commerce (Yaoundé)	04 octobre 2019
28	Mvele Obiang Edgard Mesmer	Directeur de la Coopération Décentralisée à la mairie de Libreville	43 ans	Mairie de Libreville	29 octobre 2019
29	Ndjel Edith Pascale	Cadre à la Direction de la Coopération / de l'Intégration Régionale	Env. 40 ans	MINEPAT (Yaoundé)	05 octobre 2020
30	Ndzeng Nyangone Emmanuel	Maître de Conférences, Enseignant d'histoire à l'Université Omar Bongo de Libreville	49 ans	Université Omar Bongo (Libreville)	12 novembre 2019

31	Ndzibe Guy	Diplomate, Directeur de la Coopération et des Ressources Humaines	43 ans	Ministère des Affaires Étrangères (Libreville)	18 octobre 2019
32	Ngan Monique	Diplomate Responsable Afrique australe	53 ans	Ministère de relations Extérieures (Yaoundé)	22 Février et 13 juin 2013
33	Ngodwe Alain	Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires africaines	Environ 52 ans	Ministère de relations Extérieures (Yaoundé)	03 mars 2020
34	Ngouana Serges	Responsable à l'Institut National de la Statistique	43 ans environ	Institut National de la Statistique (Libreville)	16 octobre 2019
35	Nkama Ngong Marcelline	Secrétaire au lycée Nelson Mandela	50 ans environ	Lycée Nelson Mandela (Libreville)	23 octobre 2019
36	Nkoghe Nze F. Nicaise	Directeur Général de la Statistique	52 ans	Ministère de l'Économie Durable (Libreville)	19 novembre 2019
37	Ochoffa Théophile	Responsable cellule informatique	54 ans	Lycée Nelson Mandela (Libreville)	6 novembre 2019
38	Olinga Narcisse Ghislain	Staticien	42 ans	Ministère du Commerce, Yaoundé	16 octobre 2017
39	Ombwa Eballe André	Ophtalmologue, Directeur Général hôpital d'Olembé	55 ans env.	Hôpital de district d'Olembé	18 février 2022
40	Tchinda Bernard	Directeur marketing à la CDC	49 ans	En ligne	10 décembre 2013
41	Yanda Jean François	Directeur Général du Commerce	50 ans	Direction Générale du Commerce du Gabon, (Libreville)	19 novembre 2019
42	Yemene Samuel	Directeur des études et de l'information économiques à la CCIMA	56 ans	Yaoundé	10 octobre 2019

2) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Abwa, D., *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY/PUCAC, 1998.

Aicardi de Saint Paul, M. (dir.), *Afrique du Sud, Afrique australe : interdépendances et antagonismes*, N° 184, Afrique contemporaine, n° spécial, Paris, La Documentation Française, oct.-déc. 1997.

Ahidjo, A. *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964.

Anonyme, *Le Racisme et l'apartheid en Afrique Australe, Afrique du Sud et Namibie*, Paris, les Presses de l'Unesco, 1975.

Battistella, D., *Théories des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris, Presses des Sciences-po, politiques, 2003.

Benabdallah, A., *L'alliance raciste israélo-sud-africaine, relations politiques, économiques et militaires*, Ottawa, Les éditions Canada-Monde-Arabe, 1979.

Ben Yahmed, B., De Rochebrune, R. et als, *Jeune Afrique Livres, Dossiers secrets de l'Afrique contemporaine*, tome 2, Paris, JAPRESS, 1989.

Bergès, M., (dir), *Penser les relations internationales*, Paris, l'Harmattan, coll. Pouvoirs comparés, septembre 2008.

Borella, F., *Le régionalisme africain et l'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, Pédone, 1963.

Braillard, P. et Djalili Mohammad, R., *Les relations internationales*, (8^e éd.), Paris, P.U.F. "Que sais-je ?", 2006.

Charillon, F. (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, collection Références inédites, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

Charte des Nations Unies.

Debbasch, C., *Lexique de politique*, 7^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, 500 pages.

Deschamps, H., *L'Union française, histoire, institutions, réalités*, Paris, Berger-Levrault, 1952.

Dussouy, G., *Les théories de l'interétatique : Traité de relations internationales*, Tome II, Paris, L'Harmattan, 2008.

Eboua, S., *D'Ahidjo à Biya, le changement au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

- Eyinga, A., *L'UPC, une révolution manquée ?* Afrique contemporaine n°13, Paris, Ed. Chaka, 1991.
- Fauvelle-Aymar, F.-X., *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Seuil, 2006.
- Flory, M., *Droit international du développement*, Paris, PUF, 1977.
- Fourcher, M. et Darbon, D., *L'Afrique du Sud, puissance utile ?* Paris, Belin, 2001.
- Gaillard, P., *Le Cameroun*, tome 2, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Gerbi, A., *Histoire occultée de la décolonisation franco-africaine*, éd. de l'Harmattan, Paris, 2006.
- Giniewski, P., *Une autre Afrique du Sud*, Nancy, Ed. Berger-Levrault, 1962.
- Gonidec, P.-F., Charvin, R., *Relations Internationales*, Paris, Montchrétien, 3^eéd., 1984.
- Handley, A., Mills, G., *From isolation to integration: The South African economy in the 1990s*, Johannesburg, the South African Institute of International Affairs Jan Smuts House, 1996.
- Hill, C., *The Changing politics of foreign policy*, New York, Basingstoke, Palgrave/Macmillan, 2003.
- Joos L. C. D., *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Edition du Centurion, Collection le poids du jour, 1966.
- Kissinger, H., *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003.
- Mandela, N., *Conversations avec moi-même, lettres de prison, notes et carnets intimes*, Paris, éd. De la Martinière, 2011.
- Marchand, J., *La propagande de l'apartheid*, Paris, Ed. Karthala, 1985.
- Maurice, F., *Droit international du développement*, Paris, PUF, 1977.
- Mazrui, A. A., Wondji, C., et als, *Histoire générale de l'Afrique depuis 1935*, tome VIII, Paris, éd. UNESCO, 1998.
- McGowan, P. J. et Nel, P. (eds), *Power, Wealth and Global Equity, An International Relations Textbook for Africa*, Cape Town, Juta Academic, 2004.
- Merle, M., *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984.
- Moreau-Defarges P., *La politique internationale*, Paris, éditions Hachette, 1990.
- Ngoh, J. V., *Cameroun (1884-1985) cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Roche, F. (dir), *Géopolitique de la culture : espaces d'identité, projections, coopération*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- Roche, J. J., *Théories des relations internationales*, 6^{ème} édition, Paris, Montchrestien, 2006.

Rotberg, R. I., *Subir l'avenir ? Options pour l'Afrique Australe*, Paris, Ed. Nouveaux Horizons, 1982.

Roy, J.-L., *Une Nouvelle Afrique à l'aube du XXIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000.

Sanmarco, L., *Le colonisateur colonisé, Souvenir d'un gouverneur de la France d'Outre-mer*, Paris, éd. Pierre Marcel Favre/ABC, 1983.

Saulet, P. R., *Discours et déclarations d'Omar Bongo (1967-2009)*. 5^{ème} édition, Libreville, Ed. Meyeni, 2017.

Smouts, M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses des sciences politiques, 1999.

Touscoz, J., *Annuaire français du droit international*, vol.14, Paris, A.F.D.J, 1968.

3) OUVRAGES SPÉCIALISÉS

Ahidjo, A., *Fondements et perspectives du Cameroun nouveau*, Aubagne-les-Provence, St Lambert, 1976.

BAD, *République d'Afrique du Sud 2013-2017, Document de stratégie pays*, centre de ressources pour l'Afrique Australe, novembre 2012.

BAD, *Cameroun- Document de stratégie pays 2015-2020, combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays (RPPP)*, Département ORCE/CMFO, juin 2015.

BAD, *Gabon, Document de stratégie pays (2011-2015)*, Département Régional Centre-ORCE, 2011.

Biya, P., *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, Pierre Marcel Favre/All access, 2018.

Bureau national de l'Union Nationale Camerounaise, *La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo*, Monte Carlo, Ed. Paul Bory, 1968.

Chouala, Y. A., *La politique extérieure du Cameroun : doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*, Paris, Karthala, 2014.

Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, août 2009.

Hughes, T., *Composers, conductors and players: Harmony and discord in South African foreign policy making*, Johannesburg, KAS, 2004.

Mandjouhou Yolla, E., *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Mouéllé Kombi, N., *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

Ndam Njoya, A., *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1976,

Oyono, D., *Avec ou sans la France, la politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Harmattan, 1990.

SND 30.

Vision 2035.

Thompson, L., *A history of South Africa*, Londres, Yale University Press, 4 éd., 2014.

4) **OUVRAGES METHODOLOGIQUES**

Bloch, M., *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand colin, 2è édition, 1952.

N'da, P., *Méthodologie et guide pratique du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, l'Harmattan, 2007.

Rongère, P., *Méthodes des sciences sociales*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 2007.

5) **MÉMOIRES ET THÈSES**

5-1- **MÉMOIRES**

Andrédou Kattie, J.B., " Le panafricanisme : quelle contribution à la construction des Etats –Unis d'Afrique ? ", Mémoire de Maitrise en Science Politique, UCAO/UUA, 2008, url : [http : www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

Bivouli, F., "Les relations entre l'OUA et l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid, de 1963 à 1990", Mémoire de Maitrise en histoire, option relations internationales, Université Omar Bongo, Libreville, 2008.

Fodé Saliou, T., " La coopération de l'Afrique avec les pays" BRICS ", une troisième voie pour le développement de l'Afrique ? ", Mémoire de Maitrise en sciences politiques, Université du Québec, 2013.

Fouapon, A., " Islam et coopération arabo-africaine, cas du Cameroun et le Royaume d'Arabie saoudite 1960-2010 ", Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 2011.

Kebano Mpemba, H. J., " La politique raciale en Afrique du Sud : 1948-1966", Mémoire de Maitrise en histoire, option relations internationales, Libreville, Université Omar Bongo, 1995.

Kenhoung, Y., " L'intérêt national dans le processus d'intégration régional en Afrique ", Mémoire de Master, IRIC, option diplomatie, 2014.

Kossi Moupoubi, B., "Les Nations-Unies dans le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne : cas de l'Afrique du Sud de 1989 à 1994", Mémoire de Maitrise en histoire, option relations internationales, Libreville, Université Omar Bongo, 2004.

Moa Sé Toug, P., " Offensive politico-diplomatique et communautés chinoises et indiennes au Cameroun : quelles implications dans le partenariat entre le Cameroun et les pays asiatiques ? ", Mémoire de Master, Université de Douala, FSJP, 2010.

Ngo Boumtje, O. Y., " Cameroun-Afrique du Sud, les enjeux d'une coopération sud-sud : (1994-2014) ", Mémoire de Master en histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2015.

Ngo Njom, B. E., " La coopération entre la Corée du Sud et le Cameroun (1960-2006) ", Mémoire de Maitrise en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2008.

Ondoua Ntsama, J. C., " Le Cameroun dans la coopération Sud-Sud : regard sur l'évolution des échanges techniques avec l'Afrique du Sud ", DESS en relations internationales, Yaoundé, IRIC, 2002.

Pegui, Y. F., "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé", Master en sciences économiques, option économie de territoire, de l'environnement et de la décentralisation, Université de Yaoundé II, 2012.

Tjemolane, T., "South Africa's foreign policy towards africa, 1994-2010: Partner or Hegemon?" Degree of Magister Artium, Department of Political Science, Bloemfontein, 2011.

5-2- THÈSES

Ndo'o, R. G., " La coopération israélo-camerounaise (1959-2004) ", Thèse de Doctorat PhD, en histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I, 2014.

Ndzeng Nyangone, E., "*South Africa's relations with Gabon and the Ivory Coast: 1969-1994*", Thèse de PhD en histoire, Université de Stellenbosch, 2008.

Siko, J. A., "Foreign policy making and the Thabo Mbeki presidency : a critical study", PhD in African Politics, University of South Africa, 2014.

Tonye, A. M., "Les commissions mixtes dans la diplomatie camerounaise. Contribution à la connaissance de la diplomatie et de la politique étrangère du Cameroun", Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, IRIC, 1989.

Zang, S. R., " La coopération Sud-Sud : le cas du Brésil et du Cameroun 1972-1988 ", Thèse de doctorat de 3e cycle, IRIC, 1999.

6) ARTICLES PARUS DANS LES JOURNAUX ET LES REVUES

ANC, "Foreign policy in a new democratic South Africa: A discussion paper", *ANC Department of international affairs*, October 2003.

Anonyme, "Discours d'Ahmadou Ahidjo aux Nations Unies le 6 octobre 1969", *La Presse du Cameroun*, n° 7232 du 7 octobre 1969.

Anonyme, "Le commerce extérieur du Cameroun", *Cameroon Tribune*, n°10241/6442 du 13 décembre 2012, p.5.

Anonyme, "Le Gabon suspend ses relations diplomatiques avec Israël", *Gabon Matin*, n° 1921 du vendredi 19 octobre 1973.

Anonyme, "Lettres de créances du nouvel ambassadeur américain", *Cameroon Tribune*, n° 1837 du mercredi 3 juillet 1980, p. 2.

Anonyme, "L'Ambassadeur sud-africain visite l'hôpital de district d'Obala", *Cameroon Tribune*, n°10968 du 16 juillet 2015.

Anonyme, "Message d'Ahmadou Ahidjo au président du sous-comité sur le racisme et la discrimination raciale et la décolonisation réuni à Genève", *Cameroon Tribune*, n° 49 du 27 août 1974.

Anonyme, "Message d'Omar Bongo à la nation", *Gabon Matin*, n° 1916 du mercredi 10 octobre 1973. décembre 1987.

Avom, D., "Intégration régionale dans la CEMAC : des problèmes institutionnels récurrents", in *Afrique contemporaine*, n° 222, éd De Boeck Sup., 2007.

Bandolo, H., "Le président Ahidjo a été écouté", *Cameroon Tribune*, n°1816 du 05 juillet 1980.

Blanc, F., et als, "Politique étrangère et opinions publiques : les stratégies gouvernementales d'influence et de contrôle de l'opinion publique à l'épreuve de son internationalisation", *Raisons politiques*, 2005/3 (n°19).

B.N., "Deux nouveaux diplomates reçus au MINREX", *Cameroon Tribune*, n° 8195/4484 du 04 octobre 2004.

Buffet, J., Camous, D-A., "Cadre juridique imprécis, niveau d'exigence faible : quelle place pour l'efficacité de l'action ?", *Revue Internationale des Études de développement*, Vol. 2017/4 n° 232.

Cadot, O. et als, "Industrialisation et transformation structurelle : l'Afrique subsaharienne peut-elle se développer sans usines ?", *Revue d'économie du développement*, 2016/2 (Vol. 24).

Conchiglia, A., "Steve Biko, la conscience noire", *Le Monde diplomatique* du 11 septembre 2007.

Davies, R. et O'Meara, D., "La stratégie totale en Afrique australe : la politique régionale de l'Afrique du Sud depuis 1978", *Politique Africaine*, n°19, *L'Afrique australe face à Pretoria*, Paris, Karthala, septembre 1985.

Davies, R., " Changing residential structures in South African cities, 1950-1970 ", in W.P. Adams, F.M. Heillener (eds) *International Geography 1972*, Vol. 2, University of Toronto Press, 1972.

Decraene, P., "Les planificateurs de l'économie camerounaise se sont fixés des objectifs précis et réalistes", *Cameroun 1971 : Le libéralisme planifié au service du développement*, *Le Monde diplomatique*, sept 1971.

Dessouane, P. et Verre, P., "Cameroun, du développement autocentré au national-libéralisme". PDF.

Dika, P.-P., "L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du sud", *Recherches internationales, numéro spécial sur l'Afrique du Sud*, n°78, 4-2006.

Dika, P.-P., "La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : vers la notion de destinée continentale", (PDF), institutidrp.org

Gallet, B., " Les enjeux de la coopération décentralisée, *Revue internationale et stratégique*, 2005/1 (N° 57).

Grand, C., Grosser, P., " La Détente ", *Les relations internationales depuis 1945*, (2000),

Habib, A., "South Africa's foreign policy: hegemonic aspirations, neoliberal orientations and global transformation", *South African journal of international Affairs*.

Hanko, O., Ngantchou, A., Ewane, C., "La démarche comparative de Glaser et Strauss (1967) : un levier de création de savoirs pour le management en Afrique ? *Recherches qualitatives*, Volume 41, number 1.

Hipungu Dja Kaseng, S., "L'Afrique du Sud et la sécurité sous-régionale des grands lacs", *Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale*.

Idoundou, M., "Coopération décentralisée, Libreville désormais liée à Durban" *L'Union*, n° 10917, du vendredi 27 avril 2012.

Klotz, A., Lynch, C., "Le constructivisme dans la théorie des relations internationales ", *Revue critique internationale* n°2-hiver, 1999.

Lambony, P. G., "Une puissance émergente à l'échelle mondiale", *La Documentation française*, n° 8088, (juillet-août 2012).

Lootvoet, B., Khan S., "La décentralisation sud-africaine et les métropoles : les défis de Durban", *Autrepart* 2002/1 n°21.

Mandela, N., "South Africa's Future Foreign Policy", *Foreign Affairs*, nov/dec 1999.

Mc Gowan, P., " The Regional sub-system of South Africa ", in P. Mc Gowan et P. Nel (eds), *Power, Wealth and Global Equity*, Cape Town, UCT Press, 2002.

Moudji, F., "Non-aligned leaders re-dedicate to peace and development", *Cameroon Tribune* n° 6676, vendredi 04 septembre 1998.

Mounombou, S., " Commerce : Pour un renforcement de la coopération Gabon-Afrique du Sud", *Economie*, 27 novembre 2015.

Mzukisi, Q., Memory, D., "South Africa's foreign economic strategies in a changing global system", *South African Institute of International Affairs*, Johannesburg, 2015.

Ndembet, L. J., "Le Gabon et l'Afrique du Sud signent quatre accords pour renforcer la coopération", *L'Union*, n°8882 du mardi 03 août 2005.

Ndembet, L.-J., et Kouiga, C., "Entretien avec le ministre de la culture au terme de la visite d'État du président d'Afrique du Sud au Gabon, *L'Union*, n°8890 du jeudi 11 août 2005.

N'dimina Mougala, A.-D., "La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1967", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°196, dossier Afrique : partenariats internationaux et conflits régionaux, Paris, PUF, décembre 1999.

N'Dimina Mougala A.-D., "La politique étrangère du Gabon : 1960-1967", pdf.

Ngandjeu, J., "12è sommet des non-alignés, sur fond de dénonciation du déséquilibre Nord-Sud", *Cameroon Tribune*, n° 6674, mercredi 02 septembre 1998.

Onana, J-B., "L'Afrique du Sud colonisateur de l'Afrique ?", *Outre-terre*, 2005/2 (n°11), pp437-449).

Ondouba Ntsibah, "Le couple Mbeki accueilli dans la ferveur africaine", *L'Union*, n° 8883 du mercredi 03 août 2005.

Pannier, A., "La relation bilatérale", *Manuel de diplomatie*.

Owona, A., "Message de fin d'année du président Biya à la nation", *Cameroon Tribune*, n° 4550 du 1er janvier 1990.

S.A.M., "Le Gabon et l'Afrique du Sud prêts à améliorer le volume de leurs échanges commerciaux", *L'Union*, n°8892 du mercredi 17 août 2005.

Sidiropoulos, E., "South African foreign policy in the post-Mbeki period", *South African journal of International Affairs*, vol. 15, N°2, 2008.

Soulé-Kohndou, F., "L'Afrique du Sud dans la relation BRICS-Afrique : Ambitions, défis et paradoxes", *Afrique contemporaine*, n° 248, avril 2013.

Tchankam, J. P., "La gestion dans les secteurs public et privé : une analyse critique des similarités et des différences au Cameroun", *Revue des sciences de gestion*, 2008/2.

Trépart, I., "Pays émergents et nouvel équilibre des forces", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2008/6-7 (n°1991-1992).

Vamouké, A., "Le nouvel ordre économique mondial au centre des entretiens Giscard-Ahidjo", *Cameroon Tribune*, n° 1864 des dimanche 31 août et lundi 1er septembre 1980.

"White paper on South African participation in international peace missions", *Department of Foreign Affairs, Pretoria, October 1998*.

"White paper on South Africa participation", *Department of Foreign Affairs (DFA), Government Gazette, notice 2216 of 1999, Pretoria*.

7) SOURCES WEBOGRAPHIQUES

url: <https://id.erudit.org/iderudit/70284/South Africa/Foreignpolicy/rerelations/Continent>

url : <http://www.blog.secteur-prive-developpement.fr>.

url : <http://innovation-democratique.com/ALI-BONGO-ONDIMBA.html>

url : <http://www.encyclopaediauniversalis.fr/atlas/afrique/afriquedusud/>, consulté le 26 novembre 2021 à 8h33.

url : <https://www.donneesmondiales.com/Croissance/population/Gabon> Consulté le 17 mai 2023 à 09h32.

url : <http://innovation-democratique.com/ALI-BONGO-ONDIMBA.html>, consulté le 23 novembre 2020 à 08h55.

url : <http://www.diplomatiegouv.fr/présentation/Cameroun>", consulté le 24 mars 2018 à 15h18.

ONU Info "qu'est-ce-que la coopération sud-sud et pourquoi est-ce important ?", url : <http://www.un.org>, consulté le 25 mars 2021 à 15h16.

<https://www.ga.undp.Broch...-au-gab.pdf/contribution/PNUD/processus/développement/Gabon>, consulté le 15 septembre 2021 à 21h31.

url : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/-relations-externes/politique>, publié le 03 novembre 2011, consulté le 12 décembre 2017 à 18h15.

url : <http://www.affaires-etrangeres.gouv.ga/-relations-externes/politique-etrangere>, publié le 03 novembre 2011, consulté le 12 décembre 2017 à 18h05. url : <http://mjp.univ-perp.fr>,

Discours du général de Gaulle à l'ouverture de la conférence de Brazzaville, 30 janvier 1944 [archive], consulté le 13 mars 2010 à 14h41.

<https://www.techno-science.net/Aermacchi>MB>326>, consulté le 10 janvier 2024 à 21h47.

url : <http://gabonreview.com/blog/commerce-pour-un-renforcement-de-la-coopération-gabon-afrique-du-sud/>, consulté le 10 décembre 2018 à 13h59.

url : <http://barcelona-drassanes-per-africa.org>, consulté le 26 juin 2013 à 14h28, url : https://www.dvp-afrique_du_sud_2017-planche_apartheid.com, consulté le 10 août 2018 à 15h.

url : <http://gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/>, consulté le 10 décembre 2018 à 14h28.

<https://popups.uliege.be/22950311/index.php?id=181/réhabilitation/mémoire/nationalistes/amerounais/>, consulté le 07 avril 2018 à 14h28.

url : <http://these.univ-lyon2.fr>-Une mobilisation lors de la campagne anti-outspan-, consulté le 20 février 2022 à 15h09.

url : <http://www.gabonreview.com/lambassadeur-dafrique-du-sud-quitte-le-gabon/>, consulté le 10 décembre 2018 à 13h59.

url : <http://gabonreview.com/blog/une-mini-foire-pour-vanter-le-jumelage-libreville-durban/>, consulté le 10 décembre 2018 à 14h28.

url : <http://gabonreview.com/blog/lambassadeur-dafrique-du-sud-quitte-le-gabon/>

8) ARCHIVES

Archives du MINREX,

Affaires Africaines ;

Groupe de l'apartheid, Note et documents n°25/72, p.3. (South Africa's military establishment) ;

Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, vingt-neuvième session, supplément n°22 (A/9622), annexe I-E ;

Note circulaire n°16, du Secrétariat Général Permanent du Comité Africain de Coordination et d'Actions Syndicales contre l'apartheid et la colonisation, fixé à Kinshasa, Zaïre sur "les informations diverses sur la situation en Afrique Australe" ;

Note circulaire n° 2485, du 16 juillet 1976, du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'apartheid et le colonialisme ;

The Economist, du 17 avril 1976 ;

Gilbert Rist, Relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud, Groupe de l'apartheid, notes et documents, 9/74 ;

Relations sportives entre la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud ; note n° 64/198/1 du 21 juillet 1977 ;

La politique raciale de la république sud-africaine ;

Afrique australe, circulaire de l'Union Africaine sur les ingérences en Afrique.

Afrique australe, Actualisation et conclusion des accords entre le Cameroun et les pays d'Afrique australe et de l'Est ;

Rapport adressé par le comité spécial de l'apartheid, lors de la vingt-huitième session de l'assemblée générale de l'ONU. Confère Archives du MINREX ;

Rapport du Comité spécial de l'apartheid sur l'application par les États des résolutions de l'organisation des Nations-Unies, relatives à l'apartheid (A/9168). Archives du MINREX ;

Résolution Assemblée Générale 2106 A (XX). Document officiel de la 20^{ème} session, de l'AG NU, n°14, doc. A/6014 (1965) ;

Document officiel, AG des Nations Unies, 21^{ème} année, 1416^{ème} séance, Document des N.U. A6316 (1966) ;

Rapport du Comité spécial de l'apartheid sur l'application par les Etats des résolutions de l'organisation des Nations-Unies, relatives à l'apartheid (A/9168) ;

État des lieux de la coopération Cameroun-Afrique du Sud.

Archives du MINEPAT

" Rapport de la mission économique " tenue du 22 au 29 janvier 2011 au Cameroun.

" Rapport de la mission économique" tenue du 30 septembre au 06 octobre 2012 au Cameroun.

" Rapport de la mission économique " tenue du 23 octobre au 02 novembre 2010 en Afrique du Sud.

Allocution de clôture du Directeur Général de l'économie et de la programmation des investissements publics du MINEPAT.

"Fiche technique de la coopération économique bilatérale entre le Cameroun et l'Afrique du Sud".

"Compte rendu de la réunion des hauts responsables, entre la République d'Afrique du Sud et la République du Cameroun. Pretoria, du 28 au 29 septembre 2016.

Archives de l'IRAD

"Rapport de la mission économique" du 24 au 31 août 2012 en Afrique du Sud.

Archives Nationales du Cameroun

Archives Nationales du Gabon

Archives de la Mairie de Libreville

Le Journal Hebdo Informations n°340

Le Journal Hebdo Informations n°635

Convention de jumelage entre les villes de Libreville au Gabon et Durban en Afrique du Sud

Notes de synthèse sur les relations entre Libreville et la ville de Durban.

Archives du ministère des Affaires Étrangères du Gabon

Archives du MINCOMMERCE

Accord commercial de coopération

Mémoire d'entente économique du 26 septembre 2006

Archives de la CNAMGS, notes d'informations.

Archives du Ministère de la Santé du Cameroun

Accord de coopération sanitaire

9) DICTIONNAIRES, ATLAS ET LEXIQUES

- Vaïsse M., *Dictionnaire des Relations Internationales au XXe siècle*, Armand Colin, 2000.
- De Monza J.P., (éd.), "Cameroun", in *L'Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*, Paris, UINC, 1996.
- Salmon Jean (dir), *Dictionnaire de droit international public*, Paris, Brylant, 2001

10) TEXTES DE LOIS

- Article 76 de la constitution de la communauté française de 1958
- Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.
- Manuel des Traités des Nations Unies 2013, pdf
- Loi n° 2008/001, du 14 avril 2008, constitution du Cameroun.
- Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation au Cameroun.
- Décret 77-85 du 22 mars 1977, portant application du FEICOM
- Loi n° 1/2014 du 15 juin 2015, relative à la décentralisation au Gabon, in l'HEBDO
- Loi n° 15/96 du 6 juin 1996, relative à la décentralisation au Gabon, in l'HEBDO, journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n° 340, du 22 juin 1996.
- Loi n° 1/2014 du 15 juin 2015, relative à la décentralisation au Gabon, in l'HEBDO, journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n°635, du 15 au 29 août 2015.
- Article 3, de la Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation au Gabon.
- Décision n°00001/PE/CL, du 29 avril 2014, portant désignation des membres de la commission de jumelage Durban-Libreville.

INDEX

- Accord bilatéral, 172
- accords, xi, 15, 24, 38, 58, 64, 65, 66, 85, 157, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 180, 181, 182, 183, 187, 188, 189, 194, 200, 207, 212, 214, 217, 228, 229, 240, 243, 246, 258, 260, 261, 266, 269, 270, 278, 280, 281, 282, 283, 326, 332, 337, 341, 346, 348, 350, 351, 352, 353, 355, 359, 368, 369, 370, 388
- actions, 20, 25, 26, 27, 29, 52, 58, 66, 83, 92, 93, 97, 100, 101, 104, 109, 113, 115, 120, 121, 122, 129, 133, 145, 152, 156, 160, 178, 186, 187, 190, 204, 210, 222, 223, 239, 241, 249, 259, 261, 272, 278, 297, 320, 324, 338, 343, 356
- africains, 5, 14, 18, 21, 24, 27, 28, 34, 40, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 69, 73, 74, 75, 76, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 93, 95, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 134, 136, 137, 138, 139, 141, 143, 144, 146, 152, 156, 158, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 174, 185, 192, 195, 196, 198, 199, 205, 206, 211, 213, 214, 220, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 239, 240, 242, 244, 245, 263, 264, 266, 267, 268, 272, 274, 275, 290, 294, 296, 297, 307, 309, 315, 316, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 327, 328, 330, 331, 336, 337, 340, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 351, 352, 355, 356, 359, 363, 368, 369, 371
- Afrikaners, 10, 42, 43, 44, 51, 108, 133, 135
- Afrique, iii, v, vi, vii, viii, xi, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 283, 284, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 299, 301, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393
- Afrique du Sud, iii, v, vi, vii, xi, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 66, 70, 76, 79, 86, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 232, 233, 234, 235, 236,

- 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 299, 301, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 388, 389, 390, 392
- Ahmadou Ahidjo, 14, 24, 63, 64, 66, 76, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 90, 91, 92, 98, 201, 211
- Ali, 15, 18, 199, 220, 224, 225, 271, 378, 386
- alliances, 81, 85, 103, 161, 166, 213
- Ambassadeurs, 68, 192, 199
- ANC, v, vii, 10, 41, 42, 43, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 94, 95, 96, 99, 100, 104, 106, 107, 117, 144, 145, 146, 154, 193, 195, 198, 213, 220, 224, 226, 383
- antiraciste, 109
- apartheid, xi, 2, 5, 11, 18, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 34, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 73, 74, 75, 76, 86, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 128, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 153, 154, 155, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 174, 191, 192, 194, 214, 215, 217, 220, 223, 226, 227, 241, 255, 256, 270, 355, 366, 368, 377, 378, 380, 386, 387, 388
- armes, 53, 93, 100, 107, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 122, 128, 138, 139, 156, 157, 308
- articles, xi, 27, 35, 74, 122, 128, 133, 176, 177, 184, 278, 283, 354
- Assemblée Générale, 76, 111, 112, 114, 115, 137, 388
- Azanie, 92
- balance commerciale, 13, 142, 177, 178, 234, 240, 278, 279, 286, 315, 316, 317, 318, 319, 333, 336, 338, 341, 342, 343, 347, 356
- bantoustans, 48, 76, 112, 132, 145, 214
- Biya, 19, 80, 81, 82, 85, 93, 94, 219, 220, 368, 378, 379
- Bongo, iii, viii, 15, 18, 35, 42, 45, 70, 71, 79, 84, 86, 88, 96, 98, 99, 100, 113, 125, 126, 129, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 146, 163, 198, 199, 201, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 258, 270, 271, 285, 314, 379, 380, 386, 393
- boycott, 50, 51, 53, 54, 93, 114, 117, 121, 122, 123, 226
- BRICS, 11, 21, 23, 28, 29, 153, 161, 162, 224, 380, 386
- Cameroun, iv, v, vi, vii, viii, xi, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 98, 101, 103, 118, 120, 122, 123, 124, 127, 139, 146, 156, 163, 165, 166, 167, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 200, 201, 202, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 225, 226, 227, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 258, 259, 260, 264, 265, 266, 267, 269, 274, 275, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 299, 301, 302, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 377, 378, 379, 380, 381,

- 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390
- CCIMA, v, 202, 203, 204, 205, 235, 393
- Charte, 14, 57, 73, 74, 75, 86, 377
- chefs d'États, 24, 87, 89, 90, 94, 96, 101, 105, 120, 122, 125, 126, 127, 138, 146, 190, 215, 218, 219, 222, 223, 231, 232, 344
- collaboration, xi, xii, 20, 83, 111, 116, 121, 140, 150, 165, 184, 205, 217, 235, 332, 341
- collectivités, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 363, 364
- colonisation, 41, 65, 71, 99, 111, 115, 122, 285, 387
- combats, 51, 97, 101, 104, 107
- commerce, 2, 3, 4, 11, 13, 21, 120, 125, 140, 159, 176, 177, 178, 181, 184, 185, 186, 187, 202, 203, 205, 208, 209, 210, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 243, 245, 261, 263, 272, 273, 278, 279, 280, 281, 283, 285, 286, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 297, 298, 302, 305, 309, 315, 317, 320, 332, 337, 338, 339, 340, 343, 347, 349, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 361, 362, 367, 368, 376, 384, 386, 387, 392
- commerce international, 2, 232, 279, 339, 354
- commission mixte, 175, 176, 237, 245, 246, 342, 343, 356
- concertation, 233, 236, 253, 254, 260, 268, 339
- Conférence, 14, 68, 87, 111, 153, 354
- constitution, 14, 61, 65, 75, 76, 87, 145, 146, 149, 155, 160, 200, 210, 255, 258, 389
- continent, xi, xii, 2, 4, 5, 8, 9, 18, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 37, 40, 41, 56, 58, 74, 75, 76, 77, 79, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 97, 98, 99, 101, 103, 106, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 126, 127, 129, 130, 131, 138, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 165, 167, 200, 212, 213, 221, 232, 237, 244, 247, 265, 270, 290, 295, 296, 320, 326, 329, 355, 356, 367
- convention, 22, 111, 167, 168, 172, 177, 184, 207, 234, 249, 259, 261, 331
- coopération, xi, 2, 3, 4, 5, 10, 18, 19, 20, 21, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 54, 58, 64, 66, 68, 72, 74, 75, 79, 81, 83, 90, 96, 103, 113, 116, 123, 130, 152, 155, 156, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 196, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 222, 223, 225, 228, 229, 231, 233, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 273, 274, 275, 278, 279, 281, 282, 283, 286, 296, 319, 320, 321, 322, 325, 326, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 361, 362, 366, 367, 369, 370, 371, 378, 380, 381, 383, 385, 386, 388, 389, 390, 391
- coopération décentralisée, 184, 218, 247, 249, 250, 251, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 369, 383, 385
- coopération internationale, 33, 34, 58, 66, 72, 83, 152, 155, 166, 170, 207, 208, 212, 223, 254
- coopération sud-sud, xi, 20, 21, 34, 35, 103, 161, 176, 213, 338, 366, 381
- croissance, 10, 13, 17, 21, 28, 59, 69, 71, 72, 86, 136, 137, 148, 149, 151, 153, 159, 160, 212, 213, 224, 240, 284, 285, 310, 316, 320, 337, 340, 354, 356, 361, 363, 366, 369
- CUD, vi, 235, 328
- décolonisation, 15, 26, 40, 48, 58, 60, 61, 65, 66, 91, 92, 120, 121, 385, 387
- Deuxième Guerre mondiale, 62, 136
- développement, 2, 3, 4, 9, 11, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 47, 49, 56, 62, 66, 67, 68, 69,

- 70, 71, 72, 75, 76, 78, 83, 85, 86, 101, 103, 129, 133, 136, 137, 139, 140, 143, 147, 148, 149, 155, 158, 159, 160, 161, 165, 169, 170, 171, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 185, 186, 191, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 213, 217, 221, 231, 233, 236, 237, 238, 240, 244, 247, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 267, 268, 273, 278, 279, 284, 285, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 335, 340, 341, 346, 348, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 366, 368, 369, 370, 371, 378, 380, 384
- développement économique, 4, 27, 37, 67, 68, 71, 72, 78, 101, 137, 143, 155, 158, 159, 165, 182, 213, 255, 335, 352, 366, 368, 371
- dialogue, 11, 26, 79, 88, 91, 97, 99, 100, 105, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 138, 139, 140, 145, 158, 163, 166, 209, 246, 350
- diplomatie, 8, 14, 18, 19, 22, 25, 26, 29, 68, 79, 95, 96, 129, 148, 151, 157, 169, 170, 175, 197, 199, 205, 211, 214, 222, 228, 380, 381, 387
- discrimination, 59, 62, 74, 75, 77, 83, 91, 92, 97, 99, 104, 108, 118, 121, 128, 129, 148
- discriminations, 41, 111
- domination, 10, 40, 41, 43, 44, 54, 56, 62, 75, 84, 86, 90, 92, 94, 97, 99, 108, 120, 121, 133, 151, 221
- Durban, 10, 107, 153, 173, 184, 222, 223, 224, 232, 241, 243, 245, 246, 255, 256, 261, 262, 263, 264, 272, 328, 331, 338, 339, 345, 350, 352, 385, 386, 389, 390
- échanges, 2, 13, 18, 21, 26, 68, 79, 111, 137, 142, 149, 158, 159, 169, 170, 176, 177, 178, 184, 186, 187, 191, 203, 205, 207, 218, 225, 228, 231, 233, 234, 235, 237, 239, 242, 243, 245, 248, 249, 254, 258, 264, 269, 273, 274, 278, 283, 285, 286, 315, 316, 317, 318, 319, 322, 332, 336, 337, 339, 340, 341, 343, 344, 347, 349, 354, 356, 357, 361, 362, 367, 369, 381
- économie, 2, 4, 5, 12, 15, 16, 17, 21, 28, 35, 67, 69, 70, 71, 72, 131, 137, 140, 148, 149, 151, 158, 170, 181, 188, 202, 208, 209, 210, 228, 235, 237, 249, 280, 284, 285, 290, 297, 320, 323, 339, 340, 354, 359, 361, 388
- égalité, 19, 20, 59, 74, 75, 79, 80, 82, 83, 85, 86, 98, 99, 108, 109, 115, 122, 128, 171, 176, 184, 187, 190, 198, 215, 258, 342
- Elizabeth Thabete, 245, 355
- embargo, 26, 107, 110, 112, 113, 115, 116, 143
- émeutes, 51, 63, 106, 270
- éradication, 90, 98, 101, 108, 117, 148, 220
- États, xi, 2, 3, 4, 5, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 41, 48, 56, 57, 58, 61, 65, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 96, 101, 103, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 151, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 194, 200, 201, 210, 211, 213, 215, 217, 218, 219, 222, 223, 224, 225, 236, 238, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 258, 259, 261, 265, 266, 267, 269, 273, 274, 276, 278, 279, 280, 281, 283, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 307, 316, 319, 320, 322, 324, 326, 331, 332, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 346, 348, 349, 350, 352, 356, 357, 358, 361, 362, 366, 367, 368, 369, 370, 371
- États-Unis, 56, 92, 109, 110, 113, 114, 115, 119, 121, 130, 137, 160, 288, 289, 291, 292, 293, 307, 316
- exportations, 13, 17, 21, 121, 125, 151, 159, 203, 213, 278, 279, 285, 286, 290, 291, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 315, 316, 320, 332, 347, 349, 355, 356, 358, 360, 363, 367, 368, 371

- foires, 3, 177, 178, 203, 218, 234, 239, 240, 242, 246, 266, 270, 343, 350, 353, 362, 384
- fora, 240, 266, 357, 362
- forums, 26, 206, 218, 234, 239, 240, 242, 246
- France, 14, 15, 17, 24, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 92, 109, 110, 114, 115, 122, 137, 139, 143, 197, 201, 226, 232, 281, 283, 286, 288, 289, 291, 292, 293, 295, 377, 379, 380
- Gabon, v, vii, xi, xii, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 56, 57, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 78, 79, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 108, 114, 115, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 146, 156, 163, 165, 166, 167, 171, 172, 174, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 254, 258, 261, 263, 264, 265, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 322, 331, 332, 333, 335, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393
- gouvernements, 4, 58, 62, 77, 93, 94, 112, 117, 119, 121, 122, 126, 169, 177, 178, 185, 186, 187, 193, 202, 217, 231, 232, 237, 241, 244, 247, 256, 257, 261, 266, 278, 279, 283, 321, 336, 343, 344, 351, 354, 355, 370
- Grande Bretagne, 15, 56, 92, 109, 110, 113, 114, 115, 121, 136, 197, 323
- grèves, 46, 51, 104, 105, 136
- haut-commissariat, 37, 192, 193, 194, 232, 241, 339
- idéologie, 42, 56, 63, 139, 155, 157, 159
- importations, 142, 312, 318
- indépendance, 14, 17, 20, 40, 41, 48, 52, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 89, 96, 98, 101, 120, 121, 122, 128, 130, 145, 156, 166, 200, 201, 220, 244, 262, 263, 266, 272, 283, 355
- industrialisation, 3, 136, 137, 152, 244, 359
- influence, 25, 42, 73, 88, 109, 118, 248, 366
- infrastructures, 17, 21, 28, 67, 68, 151, 176, 177, 178, 233, 266, 320, 322, 328, 337, 338, 339, 346, 354, 356, 361, 363, 369
- intégration, 9, 32, 33, 34, 79, 85, 86, 87, 135, 155, 158, 159, 180, 191, 207, 233, 266, 326, 345, 355, 367, 368, 380, 391
- Jacob Zuma, 161, 196, 197, 204, 220, 224, 226, 232
- jumelage, 173, 175, 179, 182, 184, 234, 237, 242, 243, 246, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 272, 331, 337, 338, 344, 350, 352, 363, 385, 389, 390
- Léon Mba, 17, 64, 66, 70, 79, 86, 88, 96, 97, 98, 350, 379
- lettres de créances, 83, 92, 197, 198
- libération, 23, 38, 40, 51, 55, 75, 79, 82, 83, 85, 86, 87, 90, 92, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 111, 113, 120, 122, 127, 134, 144, 145, 151, 154
- Libreville, iii, 15, 26, 35, 36, 42, 45, 64, 65, 86, 87, 96, 99, 105, 113, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 163, 172, 173, 175, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 192, 193, 194, 197, 198, 199, 223, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 242, 243, 245, 246, 249, 255, 261, 262, 263, 264, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 288, 292, 319, 321, 331, 332, 348, 349, 350, 351, 368, 370, 379, 380, 385, 389, 390, 391, 392, 393
- liens, xi, 2, 4, 5, 18, 22, 24, 26, 33, 38, 40, 66, 83, 90, 93, 96, 99, 103, 130, 131, 137,

- 143, 161, 165, 167, 174, 176, 180, 184, 190, 192, 194, 215, 217, 218, 219, 220, 225, 227, 228, 231, 234, 241, 242, 243, 245, 278, 279, 336, 344, 355, 361, 366, 368
- lois, 32, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 54, 95, 104, 108, 109, 121, 131, 132, 133, 135, 145, 147, 153, 179, 200, 203, 241, 251, 259, 364, 386
- lutttes, 49, 53, 54, 56, 64, 104, 105, 107, 138, 155, 160, 222
- majorité, 18, 24, 49, 63, 92, 94, 98, 116, 131, 138, 145, 146, 148, 149, 150, 167, 181, 205, 214, 286, 291, 296, 307, 369
- Mandela, vi, 10, 18, 23, 42, 46, 50, 54, 94, 95, 96, 99, 100, 103, 135, 144, 145, 146, 147, 151, 154, 155, 156, 157, 161, 166, 196, 213, 220, 223, 224, 225, 226, 229, 230, 266, 267, 270, 271, 272, 368, 378, 384, 391, 393
- massacre, 112, 115
- MINEPAT, vi, 35, 180, 182, 183, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 266, 321, 326, 336, 337, 338, 339, 345, 353, 356, 357, 388, 391, 392
- mines, 5, 17, 46, 107, 140, 150, 202, 203, 206, 214, 231, 235, 284, 322, 325, 327, 337
- ministères, 35, 181, 189, 191, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 261, 343
- minorité, 24, 43, 48, 49, 91, 104, 129, 133, 138, 149
- MINREX, vi, 35, 50, 95, 105, 110, 112, 114, 116, 117, 119, 166, 181, 182, 193, 194, 195, 196, 202, 220, 235, 241, 339, 387, 388, 391
- mission diplomatique, 192, 193, 196, 200, 215
- MoU, vii, 167, 177, 180, 181, 183, 237, 238, 329, 337
- Mouelle Kombi, 23, 170, 221
- mouvement, 42, 43, 51, 52, 54, 55, 56, 62, 63, 81, 84, 93, 107, 123, 161, 224, 226, 279, 332
- MTN, 150, 151, 340, 341
- multiraciales, 95, 103, 134, 144, 146, 166, 214
- Nations, vi, vii, 14, 15, 18, 56, 57, 58, 62, 73, 74, 75, 76, 78, 84, 86, 91, 97, 98, 99, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 122, 137, 143, 153, 157, 166, 167, 168, 169, 197, 205, 213, 214, 232, 283, 377, 380, 387, 388, 389
- non alignement, 78, 81, 82
- non blancs, 46, 47, 49, 132, 133
- Nouvelle Afrique du Sud, 2, 103
- obstacles, 131, 341, 353, 354, 368, 371
- occidentales, 92, 109, 112, 114, 117, 118, 128, 162, 346
- ONU, vii, 14, 20, 21, 26, 62, 83, 90, 97, 106, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 119, 129, 130, 131, 137, 141, 143, 157, 158, 162, 197, 205, 336, 388
- organisations, 14, 18, 21, 25, 33, 41, 50, 54, 73, 92, 95, 109, 111, 113, 119, 168, 169, 179, 201, 205, 207, 231, 248, 249, 251, 344
- OUA, vii, 3, 24, 26, 42, 74, 79, 84, 87, 91, 92, 93, 98, 99, 104, 106, 109, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 152, 154, 157, 160, 161, 162, 226, 380
- paix, 14, 26, 27, 33, 74, 78, 79, 82, 83, 85, 88, 94, 95, 97, 99, 100, 114, 125, 146, 147, 150, 152, 155, 156, 157, 158, 160, 163, 166, 169, 211, 213, 221, 226, 355, 356, 386
- panafricanisme, 103, 160, 380
- partenaires, xi, 28, 29, 35, 70, 80, 135, 170, 184, 187, 203, 204, 209, 211, 217, 218, 241, 249, 251, 280, 281, 283, 286, 291, 321, 322, 323, 325, 327, 328, 330, 331, 340, 341, 342, 343, 345, 348, 353, 357, 359, 366, 368, 371

- Paul Biya, 15, 18, 24, 64, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 90, 92, 93, 94, 95, 146, 201, 219, 220, 221, 222, 223, 323, 368, 384
- pays, xi, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 37, 38, 40, 43, 45, 48, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 185, 186, 187, 189, 191, 192, 194, 198, 201, 203, 204, 205, 210, 211, 212, 213, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 244, 245, 246, 249, 250, 255, 259, 260, 263, 264, 265, 266, 269, 270, 272, 273, 275, 278, 279, 280, 282, 285, 286, 290, 291, 295, 296, 297, 307, 308, 315, 316, 319, 320, 321, 322, 323, 326, 327, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 371, 379, 380, 381, 387, 388
- politique, 2, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 58, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 103, 104, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 116, 118, 119, 121, 123, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 166, 169, 170, 175, 184, 189, 190, 191, 192, 196, 200, 201, 202, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 220, 221, 222, 226, 228, 229, 235, 238, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 264, 275, 279, 335, 336, 341, 344, 348, 352, 353, 355, 356, 362, 363, 367, 368, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388
- politique étrangère, 2, 11, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 40, 41, 73, 77, 78, 79, 80, 83, 85, 88, 90, 92, 97, 99, 101, 103, 129, 131, 143, 144, 148, 151, 152, 154, 155, 156, 161, 163, 166, 170, 175, 200, 201, 204, 207, 208, 210, 211, 217, 221, 248, 378, 380, 381, 384, 386
- populations, 3, 33, 37, 52, 53, 54, 56, 60, 62, 90, 91, 97, 99, 107, 108, 109, 112, 117, 120, 126, 132, 133, 145, 155, 156, 162, 227, 240, 247, 259, 274, 328, 337, 354, 360, 363
- post-apartheid, 30, 36, 148, 149, 154, 175, 221
- pouvoir, 13, 17, 42, 43, 44, 49, 53, 54, 56, 61, 63, 70, 71, 73, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 103, 104, 113, 115, 118, 129, 131, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 156, 161, 169, 201, 214, 220, 224, 226, 240, 249, 256, 270, 344, 351, 360, 361, 363, 368
- pressions, 61, 104, 131, 141, 291
- Pretoria, 8, 11, 18, 23, 26, 55, 56, 93, 94, 97, 99, 104, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 121, 122, 123, 126, 128, 129, 130, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 154, 155, 156, 157, 162, 166, 172, 174, 180, 182, 183, 185, 186, 187, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 215, 217, 220, 224, 236, 237, 239, 241, 258, 270, 275, 278, 283, 307, 316, 319, 321, 323, 327, 332, 335, 338, 344, 345, 349, 350, 351, 355, 358, 383, 384, 388
- prisonniers, 95, 107, 112, 145
- racismes, 10, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 54, 56, 59, 74, 76, 108, 131, 132, 133, 147, 148, 150, 155, 226
- raciale, 24, 42, 43, 44, 45, 50, 52, 59, 62, 77, 83, 86, 89, 91, 92, 97, 98, 99, 104, 108, 109, 110, 118, 121, 128, 129, 133, 135, 144, 148, 153, 226, 380, 388
- racisme, 41, 43, 76, 86, 89, 91, 92, 101, 108, 111, 118, 127, 132, 134, 153

- rapports, xi, 4, 5, 20, 22, 25, 26, 29, 30, 31, 43, 44, 56, 62, 73, 80, 111, 122, 138, 165, 167, 174, 175, 183, 185, 187, 217, 218, 233, 234, 251, 255, 266, 332, 366, 367
- ratification, 167, 168, 169, 172, 180, 200, 237, 283, 326, 351
- réformes, 23, 55, 95, 103, 129, 145, 247, 257, 347, 362
- relations bilatérales, 2, 4, 23, 30, 34, 66, 242, 349, 366, 371
- répressions, 51, 54, 63, 107, 112
- République, vii, 8, 13, 14, 17, 49, 50, 61, 64, 66, 69, 76, 77, 87, 88, 89, 90, 92, 96, 103, 115, 120, 123, 124, 127, 139, 146, 149, 151, 159, 163, 174, 175, 176, 184, 185, 186, 193, 194, 195, 200, 201, 205, 207, 208, 211, 221, 226, 227, 231, 235, 237, 249, 263, 271, 281, 282, 322, 336, 379, 388
- Résolution, 111, 388
- résultats, 5, 36, 37, 43, 57, 107, 146, 190, 204, 345, 367, 370
- revalorisation, 16, 355, 356, 361
- richesses, 3, 8, 11, 16, 43, 49, 117, 136, 137, 244, 284, 285, 290
- sanctions, 2, 23, 26, 63, 91, 92, 106, 109, 111, 112, 113, 117, 119, 120, 130, 131, 134, 136, 138, 139, 141, 142
- santé, 21, 76, 140, 178, 179, 180, 182, 184, 188, 189, 202, 208, 218, 232, 234, 238, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 273, 274, 320, 322, 324, 326, 331, 337, 340, 341, 344, 369
- sécurité, 27, 46, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 85, 88, 90, 130, 149, 153, 157, 180, 181, 182, 184, 213, 214, 228, 238, 244, 262, 322, 355
- ségrégation raciale, 109
- signature, 15, 58, 60, 88, 94, 99, 105, 157, 166, 167, 168, 170, 173, 181, 183, 185, 188, 189, 190, 192, 194, 212, 214, 217, 229, 234, 238, 239, 243, 260, 263, 272, 280, 281, 283, 286, 326, 331, 332, 336, 337, 338, 339, 348, 352, 353, 359, 369
- Société, vii, 14, 151, 235, 254, 322, 330, 331, 332
- société mondiale, 73
- solidarité, 5, 75, 79, 83, 94, 95, 158, 170, 179, 212, 220, 222, 249, 252, 258
- souveraineté, 18, 24, 64, 66, 72, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 89, 90, 94, 101, 120, 132, 171, 211
- système politique, 10, 42, 52, 58, 92, 131, 155, 158, 163
- technologie, 21, 137, 171, 176, 177, 179, 187, 190, 205, 228, 234, 235, 239, 275, 344, 354, 368, 369, 371
- Thabo Mbeki, 2, 56, 146, 148, 149, 152, 157, 158, 161, 187, 193, 220, 224, 227, 228, 229, 230, 242, 269, 270, 348, 349
- transfert, 15, 21, 85, 112, 182, 186, 190, 247, 248, 251, 254, 258, 275, 342, 343, 344, 346, 351, 363
- union, 59, 61, 82, 147, 148, 159, 228, 269
- Unité, vii, 73, 74, 87, 93, 120, 121, 222, 385
- Unité Africaine, vii, 73, 74, 87, 120, 121, 385
- violences, 41, 49, 51, 55, 64
- visite, 78, 84, 86, 94, 96, 98, 100, 123, 137, 140, 163, 185, 187, 188, 219, 220, 222, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 241, 242, 243, 245, 265, 269, 270, 271, 273, 275, 296, 316, 336, 337, 338, 342, 344, 348, 349, 358
- visite d'État, 100, 188, 219, 220, 222, 225, 227, 230, 270
- Yaoundé, iii, v, 23, 25, 26, 29, 35, 36, 62, 64, 68, 70, 92, 93, 94, 95, 96, 141, 171, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 187, 193, 195, 211, 215, 217, 218, 220, 222, 225, 226, 231, 232, 235, 239, 241, 259, 260, 265, 266, 269, 278, 283, 286, 288, 292, 309, 321, 322, 325, 326, 329, 330, 333, 337, 338, 339, 343, 344, 345, 353, 368, 370, 377, 379, 380, 381, 390, 391, 392, 393
- Zanele Makina, 194, 195, 196, 236, 267, 369

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	x
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES DIAGRAMMES	xi
LISTE DES GRAPHIQUES	xii
LISTE DES CARTES	xii
LISTE DES PHOTOS	xii
RÉSUMÉ	xiv
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. Contexte général de l'étude.....	1
2. Justification, objectifs et intérêts du sujet	3
a. Justification de l'étude	3
b. Intérêt de l'étude	3
3. Délimitation spatio-temporelle.....	4
a. Délimitation spatiale	4
b. La délimitation temporelle	16
4. Clarification conceptuelle	16
5. Revue critique de la littérature	21
6. Problématique.....	29
7. Hypothèses	30
8. Objectifs	31
10. Méthodologie de la Recherche.....	34
a) L'enquête documentaire.....	35
b) Les entretiens avec les experts.....	35
c) Le traitement des données	36
11. Difficultés rencontrées	36
12. Plan.....	37
CHAPITRE I : LES POSTURES POLITICO-DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN ET DU GABON VIS-A-VIS DE L'APARTHEID (1960-1991)	39
I- L'ABSENCE DE COOPÉRATION ENTRE LES TROIS ÉTATS DU POINT DE VUE HISTORIQUE.....	40
A- Les fondements historiques et idéologiques	40

1) Le contexte prévalant en Afrique du Sud.....	41
a) Le comble de l'apartheid.....	41
b) L'Avènement de l'ANC.....	51
c) L'ANC et l'apartheid.....	54
2) Le Cameroun et le Gabon entre 1948 et 1960.....	55
a) Les facteurs externes, résultats de l'effondrement des empires coloniaux.....	56
b) Les facteurs internes à la décolonisation.....	59
3) Le Cameroun, le Gabon et la question du développement.....	64
a) Le Cameroun à la quête du développement économique.....	65
b) Le Gabon à la recherche du développement économique.....	69
B- L'apologie des grands discours.....	73
1) La charte des grandes organisations.....	73
a) La charte des Nations-Unies.....	74
b) La charte de l'OUA.....	74
2) Les constitutions du Cameroun et du Gabon.....	75
II- LE CAMEROUN ET LE GABON SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	77
A- Le leitmotiv de la politique étrangère du Cameroun et du Gabon.....	78
1) Les principes de la politique étrangère du Cameroun.....	79
a) De l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.....	80
b) Du principe du non-alignement et de la non-ingérence dans les affaires des autres États.....	81
c) De la paix et de la sécurité.....	82
d) De la coopération et de la solidarité.....	83
e) De l'instauration d'un nouvel ordre économique international.....	84
2) Le credo de la vision gabonaise.....	85
a) De l'indépendance et de l'égalité.....	85
b) De la libération du continent africain.....	85
c) De l'unité et de l'intégration africaine.....	86
d) Du principe de la non-ingérence dans les affaires des autres États.....	87
e) De la contribution à la paix et à la sécurité internationale.....	88
B- Le Cameroun et le Gabon dans la lutte contre l'apartheid.....	89
1) Les actes des présidents camerounais dans la lutte contre l'apartheid.....	90
a) La philosophie d'Ahmadou Ahidjo.....	90
b) Paul Biya et sa vision.....	92
2) Léon Mba, Omar Bongo et l'apartheid.....	96
a) Léon Mba dans la lutte contre l'apartheid.....	96
b) Œuvres d'Omar Bongo.....	97

CHAPITRE II : LA FIN DE L'APARTHEID ET L'INSTAURATION DES RELATIONS OFFICIELLES 101

I- LES FACTEURS PRÉCURSEURS À L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DE COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD	102
A- En Afrique du Sud.....	102
1) Les luttes nationalistes	102
2) Le rôle de certaines Églises.....	105
B- L'influence de l'environnement international.....	106
1) Les Nations-Unies dans la lutte contre l'apartheid	107
a) La complicité des États occidentaux	111
b) Les raisons de la course vers l'Afrique du Sud.....	114
c) Le réveil des nations occidentales.....	114
2) Sur le plan continental.....	117
a) Le contexte de la création de l'OUA.....	117
b) Les actions menées par l'OUA contre la politique de l'apartheid	118
3) Les réformes de la minorité blanche	125
a) Aux origines de l'initiative des réformes	126
b) Naissance et évolution de la politique de détente	126
c) La fin des bantoustans en Afrique du Sud	128
d) Les actions individuelles.....	129
II- L'AFRIQUE DU SUD, LE CAMEROUN ET LE GABON ENTRE 1960 ET 1990	131
A) Le choix de l'Afrique du Sud.....	131
1) L'apport de la deuxième guerre mondiale	132
2) L'industrialisation de l'Afrique du Sud	132
B) Naissance et évolution des relations Gabon-Afrique du Sud.....	133
1) Les échanges de personnalités	133
2) Le Gabon et la politique du dialogue	134
3) L'apport sud-africain au développement du Gabon.....	135
a) Dans le domaine militaire	135
b) Les aides.....	136
c) Dans le domaine agricole et de l'élevage.....	137
4) Les relations commerciales entre le Gabon et l'Afrique du Sud	138
III- LES CHANGEMENTS POLITIQUES EN AFRIQUE DU SUD.....	140
A- Les premières élections multiraciales et l'accession de Nelson Mandela au pouvoir	140
1) Vers la naissance d'un régime démocratique pluraliste.....	140
a) Frederik De Klerk	141
b) Nelson Mandela	142
2) L'arrivée de Nelson Mandela au pouvoir.....	142

B-	Le redéploiement de l’Afrique du Sud.....	144
1)	La restructuration politique sur l’échiquier national.....	144
2)	Le redéploiement sur l’échiquier continental.....	146
3)	L’Afrique du Sud sur la scène mondiale.....	148
C-	La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud	149
1)	De la promotion des droits de l’homme.....	151
2)	Des missions de paix sur le continent	152
3)	De l’intégration régionale	154
4)	Du panafricanisme, de la renaissance et de l’unité africaine	155
5)	De la coopération sud-sud.....	156
	CHAPITRE III : LE CADRE D’ANALYSE JURIDIQUE DES RELATIONS GABON- AFRIQUE DU SUD ET CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD.....	160
I-	LES RAISONS DE L’ÉLABORATION DES PARTENARIATS	160
A-	La coopération Cameroun-Afrique du Sud	161
B-	La coopération Gabon-Afrique du Sud.....	161
II-	LES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION	162
A-	Les accords de coopération	162
1)	Brève présentation des notions sur le commerce	162
2)	Des notions de cadre juridique et d’accord de coopération	163
B-	Le cadre juridique de coopération entre le Cameroun, le Gabon et l’Afrique du Sud....	164
1)	Les différents accords de coopération entre le Cameroun et l’Afrique du Sud	169
2)	Les accords de coopération entre l’Afrique du Sud et le Gabon.....	177
	Les relations bilatérales Gabon-Afrique du Sud repose sur 16 accords dans des domaines divers	177
III-	LES INSTRUMENTS ET LES PRINCIPES DE LA COOPÉRATION ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L’AFRIQUE DU SUD	184
A-	Les mécanismes de la coopération	184
1)	Les missions diplomatiques	184
2)	Les chefs de mission diplomatiques.....	185
a)	Les chefs de mission diplomatiques d’après la convention de Vienne.....	186
b)	Les chefs de missions dans la coopération Cameroun-Afrique du sud.....	186
c)	Les Chefs de missions diplomatiques dans la coopération Gabon- Afrique du sud	190
B-	Les autres instruments de la coopération	193
1)	Les instruments de la coopération au Cameroun	195
a)	Le Ministère des relations extérieures.....	195
b)	L’apport des ministères techniques	196
c)	Les Chambres consulaires.....	196
2)	Les acteurs traditionnels de la coopération en Afrique du Sud.....	197

a) Le Ministère de la Coopération et des Relations internationales	198
b) Les ministères techniques	198
c) Les chambres consulaires.....	198
3) Les outils de coopération au Gabon	199
a) Le Ministère des Affaires Étrangères.....	199
b) Les ministères techniques	201
c) La Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon	201
4) L'opinion publique et la presse	202
C- Les principes directeurs de la coopération au Cameroun, au Gabon et en Afrique du Sud	203
1) La stratégie camerounaise de coopération	204
2) L'approche gabonaise.....	204
3) La pensée sud-africaine de la coopération	206
CHAPITRE IV : LES RELATIONS SOCIO-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD ; DEUX RELATIONS A DOUBLE VITESSES (1993-2016).....	208
I- LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L'AFRIQUE DU SUD	209
A- Les voyages officiels des présidents camerounais et gabonais en Afrique du Sud	209
1) La typologie des voyages	209
2) Les visites de Paul Biya en Afrique du Sud : l'opacité totale.....	210
a) L'absence de visites du chef d'État camerounais en Afrique du Sud.....	211
b) Les raisons de ce gel dans les relations diplomatiques	211
c) Le Cameroun et la question de la représentativité	212
d) Les visites au haut sommet	213
3) Une constance dans les visites des présidents gabonais en Afrique du Sud.....	215
a) Une consistance dans les visites des chefs d'États.....	215
b) Les rencontres au sommet.....	216
B- Les visites des chefs d'État sud-africain au Cameroun et au Gabon	216
1) Les visites des chefs d'État sud-africains au Cameroun	216
a) Une carence dans les visites des présidents sud-africains au Cameroun	217
b) Les rencontres au sommet.....	217
2) Les déplacements des présidents sud-africains au Gabon.....	220
a) La visite d'État de Thabo Mbeki au Gabon	220
b) Le bilan du séjour d'État du président Thabo Mbeki à Libreville	222
c) Les visites d'amitié	222
d) Les présidents sud-africains au Gabon dans le cadre des visites au sommet.....	224

C- Les visites de travail entre le Cameroun et l’Afrique du Sud	224
1) Les visites de travail et d’amitié des officiels sud-africains au Cameroun	224
2) Les visites de travail et de courtoisie des officiels camerounais en Afrique du Sud	226
3) Les autres rencontres de coopération	227
a) Les séances de travail	227
b) Les concertations intergouvernementales	229
c) Les commissions mixtes économiques	231
d) Les forums, les foires promotionnelles et les salons artisanaux	232
D) Les visites de travail entre le Gabon et l’Afrique du Sud	234
1) Les réunions de travail	234
a) Les séances de travail et séminaires	235
b) Les commissions mixtes	238
2) Les expositions et forums professionnels	239
II- LES RELATIONS PARA-DIPLOMATIQUES ENTRE LE CAMEROUN, LE GABON ET L’AFRIQUE DU SUD	239
A- La coopération décentralisée et sa portée	240
1) L’étymologie de la coopération décentralisée	240
2) De la décentralisation à la coopération décentralisée : Naissance et évolution du concept au Cameroun et au Gabon	242
a) Au Cameroun	242
b) Au Gabon	243
B- Les acteurs de la coopération décentralisée	243
1) Au Cameroun	244
2) Au Gabon	246
3) En Afrique du Sud	248
C- La cadre de la coopération décentralisée	248
1) De l’étymologie du jumelage	248
2) La coopération décentralisée entre le Cameroun et l’Afrique du Sud	249
a) Le cadre institutionnel	249
b) L’évolution de la coopération	250
3) Au Gabon et en Afrique du Sud	251
a) Le cadre institutionnel de la coopération	251
b) Le déroulement et l’évolution de la coopération	251
c) Les séances de travail	252
d) Le déroulement du jumelage	253
e) L’évolution du jumelage	253
III- LE CAMEROUN, LE GABON ET L’AFRIQUE DU SUD SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL	254

A) L'éducation	255
1) Le Cameroun et l'Afrique du Sud sur le plan de l'enseignement	255
2) L'éducation, la formation et l'enseignement supérieur dans la relation Gabon-Afrique du Sud	256
B- La culture	257
1) Le Cameroun et l'Afrique du Sud dans le domaine de la culture	257
2) Au Gabon et en Afrique du Sud	258
C- Le domaine de la santé	262
1) Au Cameroun	262
2) Au Gabon	264
CHAPITRE V : ANALYSE COMPARÉE DES RELATIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LES BINÔMES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD.....	
267	
I- PRÉSENTATION DES ÉCONOMIES DU CAMEROUN, DU GABON ET DE L'AFRIQUE DU SUD	268
A- L'état des lieux de l'activité économique du Cameroun à partir des années 90	268
B- L'économie du Gabon	269
C- L'économie sud-africaine aux lendemains de l'apartheid	270
II- LES RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ENTRE LES BINOMES CAMEROUN/AFRIQUE DU SUD ET GABON/AFRIQUE DU SUD	271
A- Les référentiels de la politique commerciale	271
1) Définition de quelques termes clés liés aux relations commerciales entre États	271
2) Quelques accords commerciaux signés par le Cameroun et le Gabon	272
B- La coopération commerciale entre le Cameroun, le Gabon et l'Afrique du Sud	275
1) L'Afrique du Sud dans le commerce extérieur du Cameroun et du Gabon	275
2) Nature des produits exportés par le Cameroun et le Gabon vers l'Afrique du Sud	284
a) Les produits exportés par le Cameroun vers l'Afrique du Sud	284
3) Nature des importations sud-africaines vers le Cameroun et le Gabon	294
c) Les tableaux comparatifs des importations du Cameroun et du Gabon depuis l'Afrique du Sud entre 2005 et 2016	300
4) Évaluation de la balance commerciale des échanges Cameroun, Gabon et Afrique du Sud	303
III- LES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LES ÉTATS.....	311
A- Les relations scientifiques et techniques entre le Cameroun et l'Afrique du Sud	311
1) Les partenaires sud-africains au Cameroun	311
2) Les projets du secteur public au Cameroun	312
a) Le domaine des infrastructures	312
b) Le secteur minier	314
c) Le domaine de l'éducation	315

d) Le secteur de la santé	316
e) Le tourisme et les forêts	316
f) L'agriculture.....	316
g) Le secteur des Petites et Moyennes Entreprises.....	317
3) Les projets du secteur parapublic	317
a) Le CAPAM	317
b) Le CFC.....	318
c) Le FEICOM et la CUD	318
d) La Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales	318
e) Le Port Autonome de Douala.....	319
f) La Société Immobilière du Cameroun	319
g) La Société Nationale des Hydrocarbures	319
h) La Société Nationale d'Investissement	320
B- La coopération scientifique et technique Gabon-Afrique du Sud.....	320
CHAPITRE VI : LES RELATIONS BILATÉRALES CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD ; ESPOIR OU DÉSILLUSION ?.....	324
I- ÉVALUATION DES COOPÉRATIONS CAMEROUN-AFRIQUE DU SUD ET GABON-AFRIQUE DU SUD	324
A- Le Cameroun et l'Afrique du Sud.....	324
1) Un apport indéniable au vu des réalisations.....	325
a) Sur le plan politique	325
b) Sur le plan économique	325
c) Sur le plan socio-culturel	330
2) Les difficultés rencontrées	331
a) Évaluation critique des accords de coopération liant les deux pays	331
b) Dans le domaine socio-politique.....	333
c) L'inefficacité du transfert des technologies	335
3) Les faiblesses endogènes au Cameroun	335
a) La faiblesse des produits camerounais	335
b) Sur le plan agricole.....	336
B- Le Gabon et l'Afrique du Sud.....	337
1) La contribution sud-africaine au développement du Gabon	337
a) Dans le domaine politique.....	337
b) Sur le plan économique	338
c) Dans le cadre socio-culturel.....	338
2) Les difficultés liées à la coopération.....	339
a) Sur le plan économique.....	339
b) Sur le plan socio-politique	341

C- Les difficultés générales.....	341
1) Les obstacles humains et sociaux.....	342
a) Une absence de volonté politique	342
b) Les tracasseries administratives	342
2) Les obstacles économiques	343
a) Un manque criard d'infrastructures	343
b) La faiblesse des produits d'exportations	344
II- DÉFIS ET PERSPECTIVES.....	344
A- De la nécessité de revaloriser la coopération avec l'Afrique du Sud.....	344
1) La revalorisation des relations interafricaines, un impératif socio-politique.....	344
2) Sur le plan économique.....	345
a) La diversification des produits d'exportation par le Cameroun et le Gabon	347
b) La transformation locale des matières premières.....	348
c) Associer le secteur privé aux efforts de développement du pays.....	348
d) L'initiation des programmes connexes	349
B) Perspectives.....	350
1) Sur le plan économique.....	351
2) Développer une industrie touristique dominatrice	352
3) Dans le domaine social.....	352
CONCLUSION GÉNÉRALE	354
ANNEXES.....	360
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	410
INDEX.....	428
TABLE DES MATIERES	437